

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES * SECTION DES
SCIENCES RELIGIEUSES

Paris

SAINT-CYRAN THÉOLOGIEN DE LA
VOCATION AU SACERDOCE

ÉDITION CRITIQUE

DES

PENSÉES SUR LE SACERDOCE

DE JEAN DUVERGIER DE HAURANNE

ABBÉ DE SAINT-CYRAN (1581-1643)

TOME 2 : TEXTE DES *PENSÉES* ET ANNEXES

Étude inédite en vue de l'obtention du diplôme post-doctoral de l'E.P.H.E

présentée par

D e n i s D O N E T Z K O F F

sous la direction de **M. Sylvio De Franceschi**
directeur d'études à l'École Pratique des Hautes
Études (Section des Sciences religieuses :
« Religions, savoir et politique dans l'Europe
moderne »).

2017

La présente étude a été présentée le 11 décembre 2017 pour l'obtention du diplôme de post-doctorat de l'École Pratique des Hautes Études (Section des Sciences religieuses). sous la direction de M. le Professeur Sylvio de Franceschi directeur de la recherche, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études (Section des Sciences religieuses : « Religions, savoir et politique dans l'Europe moderne »), devant un jury composé, outre le directeur, de M. l'abbé Jean-Robert Armogathe, directeur d'études émérite à l'École Pratique des Hautes Études et Mme Pascale Thouvenin, professeur de littérature française du XVIIe siècle à l'Université de Bretagne occidentale (Brest).

Elle n'engage que la responsabilité de son auteur.

Copyright : Denis Donetzkoff

Pensées de Monsieur de Saint-Cyran sur le sacerdoce

- I.p.^a –

[P.R. 1 - S.1 – 1744 (277)]

Dieu n'a pas de plus grande récompense à donner dans l'Église aux gens de bien^b que le sacerdoce. Il n'a pas aussi de plus grande punition pour les méchants que le même sacerdoce¹.

^a S. : I. point. ^b 1744 : aux bons chrétiens.

- 2 –

[P.R. 1 - S.2 – 1744 (277)]

Un vieillard qui a les mœurs d'un jeune homme est fol^a, et un jeune homme qui a les mœurs d'un vieillard est sage, et un prêtre qui, étant jeune, n'a pas les mœurs d'un vieillard est vraiment fol, et^b quand il ne serait pas prêtre, il serait fol. Étant^c prêtre et jeune tout ensemble, il est doublement fol, parce qu'il est obligé d'être doublement sage².

^a 1744 : est un fol. ^b 1744 : et : omis. ^c 1744 : Mais étant.

- 3 –

[P.R. 1 - S.3 – 1744 (277-278)]

Il me semble que j'ai rencontré la vérité, lorsque j'ai dit qu'^a un prêtre doit ressusciter comme Jésus-Christ avant d'être prêtre pour avoir la perfection de^b la prêtrise, comme Jésus-Christ l'a eue et qui ne l'a acquise que par sa résurrection^c³.

^a S. : j'ai dit [qu'il importe : biffé] qu' ; 1744 : Il me semble ... qu' : omis. ^b S. et 1744 : et. ^c S. et 1744 : les a eues qui [1744 : et] ne les a acquises que par la [1744 : sa] résurrection.

¹ Saint-Cyran, Considération II pour le jour des Rois: « Il n'y a point de punition plus horrible que celle que Dieu exerce envers les prêtres qui ont mal vécu durant un long temps, et il le fait bien voir en ceux-ci, qui ne pouvaient jamais être plus aveuglés qu'ils l'ont été en cette rencontre » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 173).

² « La grâce est toujours la même, mais les pratiques extérieures sont différentes selon les âges et la disposition des corps. Ce n'est pas aux vieillards à faire ce que font les jeunes, ni aux jeunes à faire ce que font les vieillards. Tous les malades et les infirmes sont vieux, et tous les sains sont jeunes » (Lettre 297 - [À Angélique Arnauld ?] - Octobre 1641). Voir aussi la considération I pour le jour de saint Bernard et son octave : « Dieu a purifié et sanctifié la mère dont il le voulait faire naître, et l'a fait nourrir par elle d'une manière qui faisait voir qu'il le destinait à la pénitence. Dieu lui a conservé son innocence dans sa jeunesse. Il a permis qu'il ait été tenté puissamment, et il l'a soutenu dans cette tentation, afin que sa première vertu fût éprouvée, et que par conséquent les racines en fussent plus fortes. Car quand la vertu n'a pas encore passé par l'épreuve et par la tentation, on ne peut pas discerner si elle est véritable et solide. Chaque âge à la sienne, et si en chaque âge la vertu de l'âge est éprouvée et qu'elle se conserve, c'est alors qu'on peut dire vraiment qu'elle jette de profondes racines. Entre tous les âges, nul n'est si périlleux que celui de la jeunesse. Il a la chasteté et la continence pour sa vertu. Celui que Dieu éprouve aussi fortement qu'il a éprouvé saint Bernard en ce premier âge, dans la vertu qui lui est propre, et qui s'y maintient, doit espérer beaucoup à l'avenir de la grâce de Dieu et de son progrès aux autres vertus des autres âges. Comme au contraire celui qui y succombe ne peut plus avoir d'avoir consolation que de passer ses jours dans les gémisséments de la pénitence » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 200-201).

³ *Hébreux* 5, 5-10 notamment lie intimement la mort et la résurrection du Christ à la « consommation de son sacerdoce, « Dieu l'ayant » alors « déclaré pontife selon l'ordre de Melchisédech » (v. 10), déjà cité au v. 6 : « Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ».

- 4 –

[P.R. 1 - S.4 – 1744 (278)]

Car c'est par^a cette raison, selon les apôtres et l'Église, que personne^b n'était reçu au sacerdoce s'il n'avait l'innocence qu'il avait eue au baptême^c où il a été ressuscité avec Jésus-Christ¹. Et bien que ce ne soit pas d'une résurrection aussi parfaite que celle de Jésus-Christ après les trois jours de sa Passion, il est vrai toutefois que c'est une véritable résurrection et régénération^d, qui change entièrement l'homme, et le change de l'état et de la condition où^e il était auparavant, comme Jésus-Christ fut changé de^f l'état mortel de son corps en un état immortel après qu'il fût ressuscité².

^a 1744 : C'est pour. ^b 1744 : que selon les lois canoniques personne. ^c 1744 : l'innocence du baptême. ^d 1744 : Et quoique cette résurrection ne soit pas aussi ne soit pas aussi parfaite que celle Jésus-Christ [sic], c'est néanmoins une véritable résurrection et une régénération. ^e 1744 : qui change entièrement l'homme et l'état où. ^f 1744 : Jésus-Christ passa de.

- 5 –

[P.R. 1 - S.5 – V. 5** - 1744 (278-279)]

Quel plus grand changement peut-il arriver à l'homme que de devenir de fils de l'homme fils de Dieu. En cette qualité, il peut passer en l'état de prêtre^a, selon le vrai ordre de Dieu et de l'Église^b.

^a S. : prêtrise. ^b 1744 et V. : que de devenir d'enfant d'Adam enfant de Dieu ? On peut dire que c'est un moindre changement de passer du néant à l'être d'un homme mortel, que de passer de l'être d'un homme mortel à celui d'un enfant de Dieu. Ainsi le baptême est une génération plus grande et plus admirable que celle qui nous fait naître dans le monde. Celui qui a conservé [V. : **conservé** : **biffé**] les prérogatives de cette auguste régénération peut passer dans l'état de la prêtrise, selon le véritable ordre de Dieu et de l'Église.

- 6 –

[P.R. 1 - S. 6]

Jésus-Christ voulant instituer des ministres pour sacrifier par eux dans le monde, il les a ressuscités et renouvelés autant qu'il pouvait dans le monde, pour les rendre

¹ Paul pose des exigences précises. Ainsi « l'évêque » doit-il être « irrépréhensible » (*1 Timothée* 3, 2) ; les diacres doivent être « honnêtes et bien réglés [...] point doubles dans leurs paroles » et conserver « le mystère de la foi dans une conscience pure » (*1 Timothée* 3, 8-9). Mais en vain cherchera-t-on une affirmation aussi tranchée que celle de Saint-Cyran, qui revient comme un leitmotiv dans ses écrits sur le sacerdoce. On peut encore citer *2 Timothée* 2, 15 : « Mettez-vous en état de paraître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir », ou le v. 21 : « Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié et propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres ». Voir aussi les *Considérations chrétiennes sur la mort* : « Celui qui a conservé l'innocence dans tous les âges depuis le baptême jusqu'à la fin de la vie, a le pouvoir de chanter un hymne avec Jésus-Christ au temps de sa mort, et de participer à ces jubilations du cœur, qui sont les plus notables et sensibles effets de la vie parfaite et innocente, surtout lorsqu'elle est jointe à cette parfaite oraison, qu'on appelle contemplation, à laquelle n'arrivent guères que les âmes innocentes, et qui ont joint à leur innocence une continuelle oraison et mortification durant leur vie, laquelle se renouvelle quelquefois au jour de la mort, et produit des effets extraordinaires de joie dans le cœur. Tous les autres justes, quoique moins parfaits que ces derniers, s'ils ont observé le décalogue durant leur vie, ont droit de parler au lit de la mort, et de se consoler par les mêmes paroles dont ils consolent les autres qu'ils assistent à la mort. Car chaque grâce qui est dans l'âme a son langage, et des mouvements qui lui sont propres, qui se diversifient selon les divers âges et les divers degrés de perfections et de forces que la grâce, selon qu'elle est plus ou moins grande, établit dans les âmes » (considération 48, p. 40-41).

² Réminiscence probable de *Romains* 6, 3-4 : « Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ? Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché ; afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie ».

susceptibles et dignes d'un si grand ministère pour l'exercice duquel^a il leur a voulu faire acquérir et mériter l'accomplissement de leur résurrection.

^a S. : pour faire l'exercice duquel.

- 7 -

[P.R. 1 - S.7 – 1744 (279)]

Il suffit pour^a que ce que je dis se trouve vrai, qu'il faut^b mourir à soi et à toutes les choses du monde et renaître à Dieu et la^c vie céleste, pour entrer comme il faut et avec la bienséance digne de Dieu^d et de Jésus-Christ dans le sacerdoce¹.

^a S. : pour : omis. ^b 1744 : Il faut mourir. ^c S. : et à la. ^d 1744 : comme il faut et d'une manière digne de Dieu.

- 8 -

[P.R. 1 - S.8 – 1744 (279)]

Quand nous ne considérerions que les figures de notre sacerdoce dans celui de la vieille Loi², nous ne serions que trop informés de^a la grande perfection que Jésus-Christ demande à celui qui passe de l'ordre commun^b des chrétiens à celui des clercs et ministres^c de l'Église.

^a 1744 : Quand on ne considérerait que les figures du sacerdoce chrétien dans celui de l'ancienne Loi, cela suffirait pour nous convaincre de. ^b S. et 1744 : l'ordre du commun. ^c S. et 1744 : et des ministres.

- 9 -

[P.R. 1 - S.9 – 1744 (279)]

Lorsque Dieu a fait le premier prêtre^a, il a voulu que ce fût le plus excellent de tous les Juifs après Moïse, et celui qui était dès le commencement, à l'égard de^b Moïse, ce que Moïse était à l'égard de^c Dieu, c'est-à-dire que Moïse était le dieu^d d'Aaron comme Dieu était le Dieu de Moïse. Pour cette raison, Aaron^e était le prophète de Moïse, comme Moïse était le prophète de Dieu³.

¹ Réminiscence de *Marc* 8, 35 : « Car celui qui se voudra sauver soi-même se perdra ; et celui qui se perdra pour l'amour de moi et de l'Évangile se sauvera ». Voir aussi *Matthieu* 16, 25 et *Jean* 12, 25.

² Melchisédech est par excellence pour les Pères la figure du sacerdoce du Christ. Guillaume de Requieu publie en 1602 sa *Conférence des figures mystiques de l'Ancien Testament avec la vérité évangélique pour la défense de l'Église contre les hérésies tant anciennes que modernes* dans laquelle il écrit, p. 297-298 : « Aussi Melchisédech, souverain prêtre de Dieu, est dit par l'Écriture, sans père, sans mère et sans généalogie, en quoi il est une vraie image et figure, tant de l'éternité de la personne du Fils de Dieu Jésus-Christ, qui est au Ciel sans mère et en terre sans père, que de son office et prêtrise, laquelle est aussi éternelle. Pourtant le Seigneur, dit David, a juré et ne se repentira point : Tu es prêtre éternellement selon l'ordre de Melchisédech, qui a en sa figure et en son mystère plus précisément représenté cette prêtrise, qui a été plus noble en lui que celle d'Abraham, bien qu'il ait été Père de tous les croyants », dernière affirmation qu'il justifie classiquement en s'appuyant sur *Hébreux* 7, 7 : « Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction [Abraham] est inférieur à celui qui la lui donne [Melchisédech] ». Les deux textes bibliques de référence sont, classiquement, *Psaume* 109, 5 : « Le Seigneur a juré, et son serment demeure immuable, que vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech », repris dans *Hébreux* 5, 6.10 (voir note 3).

³ À Dieu qui l'envoie vers Pharaon, Moïse répond : « Je n'ai jamais eu la facilité de parler ; et depuis même que vous avez commencé à parler à votre service, j'ai la langue encore moins libre et plus empêchée ». Dieu alors « se fâcha contra Moïse, et il lui dit : Je sais qu'Aaron votre frère, de la race de Lévi, s'exprime aisément ; il va venir au-devant de vous, et quand il vous verra, son cœur sera plein de joie. Parlez-lui, et mettez mes paroles dans sa bouche. Je serai dans votre bouche et dans la sienne, et je vous montrerai ce que vous aurez à faire. Il parlera pour vous au peuple, et il sera votre

^a 1744 : prêtre de l’Ancien Testament. ^b S. : à l’égard de : add. interl. ^c S. : mot biffé dans le texte ; à l’égard de : add. interl.
^d 1744 : était pour ainsi dire le dieu. ^e 1744 : de Moïse, et Aaron.

- 10 -

[P.R. 1 - S. 10 – 1744 (278-279)]

C’est peut-être un moindre changement de passer du néant à l’être d’un homme mortel, que de passer de l’être d’un homme mortel à l’être d’un enfant de Dieu. Et ainsi le baptême est une plus grande et admirable génération que n’est celle par laquelle nous sommes nés dans le monde¹.

- 11 -

[P.R. 1 - S. 11 – 1744 (279-280)]

Il faut donc que le prêtre soit le plus excellent homme de l’Église après Dieu et Jésus-Christ, et qu’il n’y ait rien entre Jésus-Christ et lui de plus excellent dans son Église.

- 12 -

[P.R. 1 - S. 12 – 1744 (280)]

Dieu a voulu, élisant Aaron pour son premier prêtre, ne l’élire pas^a lui-même^b immédiatement, mais il a voulu qu’il fût élu par un homme tel qu’était Moïse, afin d’apprendre à l’Église et à tous les hommes de l’Église qu’il avait établis^c pour être les électeurs de ses ministres^d, de n’élire que des hommes de Dieu, et ceux que Dieu lui-même élitait s’il élisait lui seul, comme il se voit en l’élection^f qu’il fit lui seul de Moïse, qui était seul et le plus^g parfait entre les hommes, et le seul qui était préférable à Aaron en sagesse et en vertu².

^a S. : pas : omis. ^b 1744 : Dieu en élisant Aaron pour son premier prêtre n’a pas voulu le choisir lui-même. ^c S. : qu’il[s : biffé] devai[ent : biffé ; t. ajouté sur le : e, de : ent]. ^d 1744 : qu’il devait établir pour choisir ses ministres. ^e S. : lui : omis. ^f 1744 : et ceux que lui-même élitait, s’il élisait seul, comme on voit dans l’élection. ^g 1744 : de Moïse le plus.

- 13 -

[P.R. 1 - S. 13 – 1744 (280-281)]

Ceux^a qui sont vraiment^b de la tribu de l’antéchrist, qui est celle de Dan³, peuvent bien^c faire tout ce qui est de l’extérieur de^d l’Église et contribuer à toutes les œuvres qui

bouche, et vous le conduirez dans tout ce qui regarde Dieu » (*Exode* 4, 10-16). C’est en *Exode* 28, 1, qu’Aaron et ses enfants sont séparés par Dieu « du milieu d’Israël » pour exercer devant lui « les fonctions du sacerdoce ».

¹ On pense bien sûr immédiatement au dialogue entre le Christ et Nicodème en *Jean* 3, 1-21, et singulièrement aux versets 3 et 5-6 : « Personne ne peut voir le royaume de Dieu s’il ne naît de nouveau [...] Si un homme ne renaît de l’eau et de l’Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair est chair ; et ce qui est né de l’esprit est esprit ».

² Si Moïse est en effet appelé directement par Dieu (*Exode* 3, 10 : « Mais venez, et je vous enverrai vers Pharaon, afin que vous fassiez sortir de l’Égypte les enfants d’Israël, qui sont mon peuple »), Aaron est établi prêtre par Moïse sur l’ordre de Dieu (*Exode* 28, 1).

³ Question longuement et savamment étudiée dans la *Sainte Bible en latin et en français avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations tirées des commentaires de dom Augustin Calmet [...], de Mr l’Abbé de Vence et des auteurs les plus célèbres*, Paris, 1723, tome 16, p. 50-51. « Trois textes des Saintes Écritures ont donné lieu de croire que l’Antéchrist sortirait de la tribu de Dan. 1°. La prophétie de Jacob [*Genèse* 49, 16-17] touchant la tribu de Dan ». Interprétation autorisée par saint Augustin [*Question* 22 sur *Josué*] : « Ce que Jacob dit de Dan en

ornent et^a qui honorent le Seigneur devant les hommes aussi bien^b que ceux qui sont vraiment de la tribu de Jésus-Christ, qui est celle de Juda¹. Et^a c'est peut-être pour figurer cette vérité qu'il^b joignit ensemble ces deux excellents ouvriers, dont l'un était de la tribu de Juda et l'autre de Dan, pour faire tous les ouvrages extérieurs, tant du tabernacle que des habits sacerdotaux nécessaires pour faire les fonctions^c du sacerdoce².

^a S. : Ceux : add. marg. [sont : biffé dans le texte] qui sont. ^b 1744 : vraiment : omis. ^c S. et 1744 : peuvent aussi bien. ^d 1744 : l'extérieur du culte de. ^e 1744 : qui ornent et : omis. ^f S. et 1744 : aussi bien : omis. ^g 1744 : Et : omis. ^h S. : Et peut-être que pour figurer cette vérité il ; 1744 : que Dieu. ⁱ 1744 : des habits nécessaires aux fonctions.

- 14 -

[P.R. 1 - S. 14 – V. 14* (281)]

Il y a cette différence entre le sacerdoce du vieil Testament et le sacerdoce du nouveau^a, que l'un est appelé par Moïse : « *Regnum sacerdotale*³ », et l'autre est appelé par l'apôtre : « *Regale sacerdotium*⁴ ». C'est que^b la royauté de la grâce et de la Loi nouvelle est fondée dans son sacerdoce et, au contraire, le sacerdoce de la vieille Loi est fondé et établi sur la royauté.

^a S. : du vieil et du nouveau Testament. ^b V. : Le sacerdoce du Vieux Testament est appelé par Moïse : *Regnum sacerdotale*. Celui du Nouveau Testament l'est par l'Apôtre : *Regale sacerdotium*. C'est que.

- 15 -

[P.R. 1 - S. 15 – V. 15]

Cela se voit clairement dans la royauté de David, qui a été la figure de notre sacerdoce. Et Dieu ne l'a oint que pour le représenter, et il était autant roi que prêtre, et pour cette raison, ses enfants sont appelés : « *Sacerdotes*^{a 5} ».

^a V. : appelés prêtres : *sacerdotes*.

bénissant ses enfants, donne lieu de penser que c'est de cette tribu que naîtra l'Antéchrist », ainsi que par saint Grégoire le Grand [*Morales sur Job*, Livre 31, chap. 10] : « Quelques-uns disent que l'Antéchrist viendra de la tribu de Dan, parce que dans cet endroit il est dit que Dan deviendra comme un serpent et qu'il mordra ». Suit la mention : « Beaucoup d'autres ont expliqué dans le même sens cette prophétie de Jacob ». Deuxième passage scripturaire : « La prophétie de Jérémie [8, 16], interprétée par Irénée de Lyon [*Adversus haereses*, livre 5, chap. 3] : « Jérémie a fait connaître non seulement son avènement subit [de l'Antéchrist], mais encore la tribu d'où il viendra ». D'autres autorités sont invoquées : « Saint Hippolyte, saint Grégoire le Grand, et plusieurs autres l'entendent ainsi ». Dernier texte biblique évoqué : « L'omission de la tribu de Dan dans le dénombrement des douze tribus au chapitre VII de l'*Apocalypse* ». Irénée de Lyon est à nouveau cité [même référence que ci-dessus] : « C'est pour cela que dans l'*Apocalypse*, cette tribu ne se trouve point dans le dénombrement de ceux d'entre les enfants d'Israël qui doivent être sauvés », sans oublier qu' « André et Arétas, évêques de Césarée, le vénérable Bède et plusieurs autres pensent ainsi ». L'auteur examine ensuite les interprétations opposées et conclut : « Les trois preuves sur lesquelles est fondée l'opinion qui fait naître l'Antéchrist de la tribu de Dan ne sont point absolument convaincantes », affirmation qui n'aurait visiblement pas emporté l'adhésion de Saint-Cyran.

¹ Le Christ est le « lion de la tribu de Juda » (*Apocalypse* 5, 5), et c'est de la tribu de Juda que « le sceptre ne sera point ôté jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu » (*Genèse* 49, 10).

² C'est « Béliésel, fils d'Uri [...] de la tribu de Juda » qui est chargé de travailler « l'or, l'argent, l'airain, le marbre, les pierres précieuses et tous les bois différents », tandis que « Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan » lui est « donné pour compagnon par Dieu » (*Exode* 31, 2-6).

³ *Exode* 19, 6 : « Un royaume consacré par la prêtrise ».

⁴ *1 Pierre* 2, 9 : « L'ordre des prêtres rois ». Fragment : « Se cacher pour vaincre le diable » : « Le chrétien est entré (en participation de) la royauté et le sacerdoce de Jésus-Christ : *Regale sacerdotium* » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 200).

⁵ *2 Samuel* 8, 18 : « *Filii autem David sacerdotes erant* », que Sacy traduit par : « Les enfants de David étaient ses grands officiers ». Saint-Cyran reprend cette affirmation dans les pensées 98 et 504. Saint Jean Chrysostome écrit « que l'on voit de toutes parts dans l'Ancien Testament que l'onction des rois était une fonction sacerdotale » (Godefroy Hermant, *La vie de saint Jean Chrysostome*, p. 682, traduisant l'homélie 4 sur *Vidi Dominum*).

- 16 –

[P.R. 1 - S. 16 – V. 16]

Et ce qui est remarquable, il paraît par sa généalogie, qu'il était allié aussi bien avec les prêtres qu'avec les rois, et non pas avec les prêtres seulement, mais aussi avec les pontifes et les grands prêtres^a, ce que l'Église remarque fort bien dans les homélies de saint Grégoire qu'elle lit au temps de l'Avent¹.

^a V. : aussi bien aux prêtres qu'aux rois, et non pas aux prêtres seulement, mais aussi aux pontifes et aux grands prêtres.

- 17 –

[P.R. 1 - S. 17 – 1744 (281)]

La différence du succès de la royauté de David et de^a Saül, fait voir d'une admirable manière comme l'un et l'autre de ces deux rois de la Judée ont été la figure de nos bons et de nos mauvais^b évêques, et que la royauté qui est enfermée dans le sacerdoce est la véritable^c².

^a S. : de : omis ; 1744 : et de celle de. ^b 1744 : des bons et des mauvais. ^c 1744 : et que la royauté ... véritable : omis.

- 18 –

[P.R. 1 - S. 18 – 1744 (281)]

C'est pourquoi dans l'Office de l'Église, le jour des^a fêtes des évêques et des pontifes, il est fait une si^b particulière^c mention de David et de ce qui est dit de lui dans le psaume: « *Memento Domine David*³ ». ».

^a 1744 : aux jours des. ^b P.R. 1 : si : add. interl. ^c 1744 : des pontifes, on fait une particulière.

¹ Les évangiles nous ont conservé deux généalogies du Christ : *Matthieu* 1, 1-17 et *Luc* 3, 23-38. On trouve, dans les deux, aussi bien des rois que des grands prêtres. Parmi les leçons patristiques de matines des quatre dimanches de l'Avent figurent en effet des extraits d'homélies de Grégoire le Grand : le premier dimanche, sur les « signes qui précéderont la ruine de Jérusalem et le dernier avènement de Jésus-Christ » (*Luc* 21, 25-33) ; le deuxième dimanche, sur le témoignage que le Christ rend à Jean-Baptiste lorsque celui-ci lui envoie deux de ses disciples demander : « Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre » (*Matthieu* 11, 2-10) ; le troisième dimanche, sur « les témoignages que Jean-Baptiste rend à Jésus » aux prêtres et aux lévites envoyés de Jérusalem pour lui demander : « Qui êtes-vous ? » (*Jean* 1, 19-28) ; le quatrième dimanche, sur « la prédication et le baptême de saint Jean » (*Luc* 3, 1-18). Mais aucun ne correspond à cette affirmation de Saint-Cyran : il s'agit sans doute d'une réminiscence d'une de ses lectures des homélies de Grégoire le Grand, à moins qu'il n'ait eu en main alors un autre bréviaire que le bréviaire parisien ?

² Saül est rejeté par Dieu pour n'avoir pas obéi à son ordre d'exterminer les Amalécites et de vouer tous leurs biens à l'interdit (*1 Samuel* 15), tandis que David se voit promettre que c'est Dieu lui-même qui lui bâtira une maison » et que son règne sera affermi : « Je serai son Père et il sera mon fils [...] S'il commet quelque chose d'injuste je le châtierai [...] mais je ne retirerai point ma miséricorde de lui comme je l'ai retirée de Saül que j'ai rejeté de devant ma face. Votre maison sera stable, vous verrez votre royaume subsister éternellement, et votre trône s'affermira pour jamais » (*2 Samuel* 7, 12-16). Voir aussi le traité *De l'humilité* : « Dieu aime plus le devoir de ses serviteurs que leurs oraisons et il les rejette s'ils les préfèrent à leurs devoirs » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 396).

³ *Psaume* 131, 1 : « Souvenez-vous, Seigneur, de David ». Il s'agit du dernier psaume de l'office de laudes dans le commun des confesseurs pontifes. Voir aussi la pensée 309.

- 19 -

[P.R. 1 - S. 19 – 1744 (281)]

Aussi tout ce que^a fait David, si on le considère bien, est le modèle de toutes les actions et des^b souffrances de ces bons^c évêques et c'est en lui aussi bien qu'en saint Pierre, qu'il a paru que les dons^d et les promesses de Dieu ne sont pas sujettes à un^e repentir¹.

^a 1744 : qu'a. ^b S. : des : omis. ^c 1744 : des bons. ^d S. : droits : biffé dans le texte ; dons : add. interl. ^e 1744 : au.

- 20 -

[P.R. 1 - S. 20 – 1744 (281-282)]

Outre l'élection^a de David, qui est venue purement de Dieu, et l'élection et consécration qui a été aussi faite de la part de Dieu, et qui lui a été commune avec celle de Saül², il y a la consultation de Dieu qu'il faisait en toutes ses affaires³ ; la continuelle persécution de Saül depuis le premier jour qu'il eut paru élu de Dieu⁴ ; la vie guerrière et militaire qu'il a menée^a jusqu'à la mort⁵ ; la manducation des pains sacrés⁶ ; la domination sur les démons par le son de sa harpe⁷ ; la guerre que ses enfants lui ont faite ; la réunion des

¹ *Romains* 11, 29 : « Car les dons et la vocation de Dieu sont immuables, et il ne s'en repent point ». Dieu ne rejette pas David, malgré ses péchés (son adultère avec Bethsabée et le meurtre d'Urie – *2 Rois* 11 - ou le recensement d'Israël – *2 Rois* 24) de même qu'il ne rejette pas Pierre, malgré son reniement – *Marc* 14, 66-72 ; *Matthieu* 26, 69-75 ; *Luc* 22, 55-62 ; *Jean* 18, 25-27 -, mais fait de lui, après Pâques, le pasteur de son troupeau – *Jean* 21, 15-19.

² C'est parce que les Israélites réclament un roi « comme en ont toutes les nations » (*1 Samuel* 8, 5) que Dieu envoie Samuel consacrer d'abord Saül (*1 Samuel* 10, 1), puis David, lorsque Saül a été rejeté par Dieu (*1 Samuel* 16, 1-13). « En même temps » que David reçoit l'onction, « l'Esprit du Seigneur se retira de Saül, et il était agité du malin esprit envoyé par le Seigneur » (*1 Samuel* 16, 14).

³ David consulte Dieu pour qu'il le guide dans ses campagnes militaires : « Sur quoi David consulta le Seigneur et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins et les pourrai-je défaire ? Le Seigneur répondit à David : Allez, vous déferrez les Philistins, et vous sauverez Cécila » (*1 Samuel* 23, 2 ; voir aussi les versets 4, 11-12) ; « Et David consulta le Seigneur en lui disant : Poursuivrai-je ces brigands, et les prendrai-je ou ne les prendrai-je pas ? Le Seigneur lui répondit : Poursuivez-les » (*1 Samuel* 30, 8). Il le consulte aussi au moment de choisir une ville pour y habiter : « Après cela, David consulta le Seigneur, et lui dit : Irai-je dans quelqu'une des villes de Juda ? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je ? Le Seigneur lui répondit : Allez à Hébron » (*2 Samuel* 2, 1), ou pour comprendre une situation : « Du temps de David, il y eut une famine qui dura trois ans. David consulta l'oracle du Seigneur, et le Seigneur lui répondit que cette famine était arrivée à cause de Saül et de sa maison » (*2 Samuel* 21, 1).

⁴ Si Saül « aime » d'abord « fort » David et fit de lui « son écuyer » (*1 Samuel* 16, 21) la jalousie s'empare de lui dès la victoire de David sur Goliath : « Cette parole mit Saül dans une grande colère et lui déplut étrangement. Ils donnèrent, dit-il, dix mille hommes à David, et à moi mille ; que lui reste-t-il après cela que d'être roi ? » (*1 Samuel* 18, 8). Les relations entre les deux hommes sont dès lors définitivement ruinées : Saül veut d'abord faire tomber David dans un piège en lui promettant sa fille en mariage s'il lui apporte « cent prépuces de Philistins » (*1 Samuel* 18, 25), espérant bien voir ses ennemis tuer le jeune homme. Puis il cherche à le tuer lui-même avec sa lance, sans succès, avant d'envoyer « ses gardes en la maison de David pour s'assurer de lui et le tuer le lendemain dès le matin » (*1 Samuel* 19, 8-11). David ayant fui pour sauver sa vie, Saül le poursuit avec son armée : « Saül le cherchait sans cesse ; mais Dieu ne le livra point entre ses mains » (*1 Samuel* 23, 14).

⁵ Le prophète Nathan, envoyé à David pour le reprendre d'avoir fait tuer Urie pour épouser sa femme Bethsabée, annonce à David : « C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de votre maison, parce que vous m'avez méprisé, et que vous avez pris pour vous la femme d'Urie Héthéen » (*2 Samuel* 12, 10). La suite de la vie de David voit se réaliser cette prophétie : il voit son fils Amnon violer Thamar, sœur d'Absalom, et donc sa demi-sœur, qu'Absalom fait assassiner (*2 Samuel* 13) ; il doit fuir devant son fils Absalom, qui veut s'emparer du trône (*2 Samuel* 15-18) ; « Séba, fils de Bochri » entraîne avec lui les dix tribus à faire sécession : Juda seule reste fidèle au roi (*2 Samuel* 20) ; à la veille de sa mort, il voit Adonias tenter de ravir le trône à son fils Salomon (*1 Rois* 1).

⁶ Fuyant la colère meurtrière de Saül, David se retire d'abord à Nobé, chez le grand prêtre Achimélech, à qui il fait croire qu'il est en mission secrète pour le roi, et lui demande à manger pour lui et ses hommes : « Le grand prêtre lui donna donc du pain sanctifié, car il n'y en avait point là d'autres que les pains exposés devant le Seigneur qui avaient été ôtés de devant sa présence, pour y en mettre de chauds à la place » (*1 Samuel* 21, 6).

⁷ C'est pour être soulagé par la mélodie de la harpe que Saül avait fait venir David auprès de lui : « Saül dit donc à ses officiers : Cherchez-moi quelqu'un qui sache bien jouer de la harpe, et amenez-le moi [...] Ainsi toutes les fois que l'esprit malin envoyé du Seigneur se saisissait de Saül, David prenait sa harpe et en jouait ; et Saül en était soulagé, se

dix tribus à celle de Juda¹ ; sa^b longue tolérance et son esprit éloigné de vengeance² ; le dessein de retrancher et de tuer les méchants et les incorrigibles ; et son grand zèle de justice^a joint en lui principalement au jour de la mort, ce qui marque le jugement de Jésus-Christ aussi bien que Moïse, à son extrême mansuétude³, marque en lui les qualités d'un bon évêque^b.

^a S. : la leçon : biffé dans le texte ; l'élection : add. interl. ^b 1744 : purement de Dieu, et qui lui a été commune avec Saül, on voit dans sa fidélité à consulter Dieu dans toutes ses affaires, la continuelle persécution que lui fit Saül depuis le premier jour qu'il parut élu de Dieu, la vie guerrière qu'il a menée. ^c S. : la. ^d 1744 : incorrigibles ; son grand zèle pour la justice. ^e P.R. 1 : add. interl. : cet endroit est un peu obscur : il faut que le copiste n'ait pas été exact ; S. : en lui toutes les qualités et conditions d'un bon évêque ; 1744 : de justice principalement au jour de sa mort, figure du jugement de Jésus-Christ, et son extrême mansuétude, tous ces traits marquent en lui toutes les qualités et les conditions du bon évêque.

- 21 -

[P.R. 1 - S. 21 - 1744 (282)]

Celle qui^a découvre davantage cette figure du sacerdoce et de l'épiscopat dans David, est^b la prédication de^c la parole de Dieu, qu'il s'attribue et qu'il joint à la royauté, s'appelant roi prêcheur au 2. psaume⁴, ce qui est conforme à ce qu'il dit au psaume 50: *Docebo iniquos vias tuas*^{d 5}.

^a 1744 : Ce qui. ^b 1744 : c'est. ^c S. : et ; biffé dans le texte ; de : add. interl. ^d 1744 : joint à sa royauté, s'appelant : *Roi prêchant*, au second psaume : *Constitutus sum rex ... praedicans praeceptum ejus*. Ce qui est conforme à ce qu'il dit, psaume 50 : *Docebo iniquos vias tuas ; j'enseignerai vos voies aux méchants*.

se trouvait mieux ; car l'esprit malin se retirait de lui » (*1 Samuel* 16, 17-23). Cependant l'esprit malin finit par être le plus fort puisque, « comme David jouait de la harpe, Saül tenta de le percer d'outre en outre de sa lance avec la muraille ; mais David, qui s'en aperçut, se détourna, et la lance, sans l'avoir blessé, donna dans la muraille » (*1 Samuel* 19, 9-10).

¹ On lit en *2 Samuel* 5, 1-5, comment « toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David à Hébron » ainsi que les « anciens d'Israël » avec qui David « fit alliance [...] devant le Seigneur ; et ils le sacrèrent roi d'Israël ». La scission provoquée par la révolte de Séba prend fin avec sa mise à mort par ses propres partisans lorsque Joab assiège Gabaon dans laquelle il s'est réfugié : « On coupa la tête à Séba, fils de Bochri, et on la jeta à Joab » (*2 Samuel* 20, 22).

² David renonce à tuer Saül lancé à sa poursuite, et se contente de couper « tout doucement le bord » de son manteau (*1 Samuel* 24, 5-6) ; plus tard, trouvant « Saül couché et dormant dans sa tente [...] et Abner avec tous ses gens » qui « dormaient autour de lui », il interdit de mettre le roi à mort : « Ne le tuez point, car qui étendra la main sur l'oint du Seigneur, et sera innocent ? » (*1 Samuel* 26, 7-9). À la prière d'Abigail, l'épouse de Nabal, il renonce à tuer son mari qui avait refusé de lui venir en aide (*1 Samuel* 25). Il fait mettre à mort les assassins d'Isboeth, fils de Saül, qui avaient pensé plaire à David par ce meurtre (*2 Samuel* 4) et accueille sous sa protection et à sa table Miphiboseth, fils de Jonathas, petit-fils de Saül (*2 Samuel* 9). Malgré la révolte de son fils Absalom, qui menace son trône et sa vie, il ordonne d'épargner sa vie et pleure amèrement sa mort (*2 Samuel* 18). Outragé lors de sa fuite devant son fils par Séméï qui « maudissait le roi » et, « marchant à côté sur le haut de la montagne [...] lui jetait des pierres, et faisait voler la poussière en l'air », il interdit à Abisaï de lui « couper la tête [...] car le Seigneur lui a ordonné de maudire David ; et qui osera lui demander pourquoi il l'a fait » (*2 Samuel* 16).

³ Les « avis de David à Salomon » à l'heure de sa mort se lisent en *1 Rois* 2, 1-9. On y trouve aussi bien des conseils de mansuétude et de clémence à l'égard des « fils de Berzellaï de Galaad » que Salomon devra faire manger à sa table « parce qu'ils sont venus au devant de » David lors de sa fuite devant Absalom (v. 7) que l'ordre de ne pas laisser descendre Joab « en paix dans le tombeau » à cause du sang qu'il a répandu « durant la paix » (v. 5) et de ne laisser descendre « au tombeau que par un mort violente » Séméï à qui David avait juré « par le Seigneur » de ne pas le faire « mourir par l'épée » pour avoir prononcé des « malédictions » contre lui, parce qu'il était venu ensuite se soumettre à lui après son passage du Jourdain (v. 8-9) : à Salomon de régler ces comptes. D'après *Nombres* 12, 3 : « Moïse était de tous les hommes le plus doux qui fût sur la terre ».

⁴ *Psaume* 2, 6 : « *Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum eius praedicans praeceptum eius* », que Sacy traduit par : « Mais pour moi, j'ai été établi roi par lui sur Sion sa sainte montagne, afin que j'annonce ses préceptes ». Dans la pensée 141, ce titre est appliqué à Abraham, et dans la pensée 222 au prêtre.

⁵ *Psaume* 50, 14 : « J'enseignerai vos voies aux méchants ».

[P.R. 1 - S. 22 – V. 22**– 1744 (282-283)]

Il se voit^a clairement dans David et dans Saül, que la mauvaise élection, qui est toujours celle qui ne vient pas de l'Esprit de Dieu et de la première et principale intention, gâte tout dans le sacerdoce^b. Et lorsqu'une élection, qui n'est pas telle en vérité (quoiqu'elle la semble être en apparence à la plupart des hommes) subsiste, il viendrait lui-même en personne, pour ordonner et oindre de l'huile celui qui aurait été élu de la façon pour le sacerdoce, qu'il^c n'en corrigerait pas le défaut qui se trouve dans le principe duquel dépend d'ordinaire^d toute la bénédiction¹. Et si Dieu ne fait la grâce à un tel homme de se raviser et de reconnaître ce défaut et ensuite de le réparer par une vraie pénitence, il n'y a pas grande apparence, quelque peine qu'il mette à s'acquitter de sa charge^e, qu'il réussisse jamais bien dans son sacerdoce, parce qu'il est impossible que, s'il y a du défaut dans la source, tout ce qui en coule^f ne s'en ressente².

^a 1744 : On voit. ^b V. et 1744 : l'Esprit de Dieu, [V. : et de sa première et principale intention : add. interl.], gâte tout dans le sacerdoce. ^c S. : et il. ^d 1744 : la mauvaise élection, c'est-à-dire, celle qui ne vient pas de persécution que lui fit Saül depuis le l'Esprit [sic] de Dieu, gâte tout dans le sacerdoce. Et quand Dieu même en personne viendrait pour ordonner et consacrer celui qui aurait été ainsi élu sans lui pour le sacerdoce, cette consécration seule n'en corrigerait pas le défaut qui se trouve dans le principe, d'où dépend d'ordinaire. ^e 1744 : à un tel homme de reconnaître ce défaut et de le réparer par une vraie pénitence, il n'y a pas d'apparence, quelque peine qu'il se donne pour s'acquitter de sa charge. ^f S. : cou[rt] : biffé dans le texte ; le : add. inter

[P.R. 1 - S. 23 – 1744 (283)]

Tout le malheur de Saül, à considérer l'Écriture, n'est venu que de ce que Dieu^a ne l'avait pas choisi le premier, mais le peuple. Dieu, voyant cela^b, n'a fait que s'accommoder et condescendre à la volonté du peuple résolu d'avoir un roi, sans s'être mis en peine de recommander cela à Dieu, et de s'enquérir avant^c toutes choses si c'était^d sa volonté³.

^a 1744 : Il paraît par l'Écriture que tout le malheur de Saül n'est venu que de ce que Dieu. ^b 1744 : voyant cela : omis. ^c S. : devant. ^d 1744 : du peuple qui avait pris la résolution d'avoir un roi sans recommander cela à Dieu, ni s'informer avant tout si c'était.

¹ Saint-Cyran, *Vie d'Abraham* : « Ce qui nous doit apprendre à ne quitter pas la voie où Dieu nous a mis, et que les fautes que l'on fait dans les principes ne paraissent rien au commencement mais deviennent grandes dans les suites et produisent toutes sortes de misères. Ainsi dans la dialectique la fausseté du principe produit une infinité d'erreurs, selon Aristote » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 386-387).

² Saint-Cyran, *Considération II pour la présentation de la Sainte Vierge* : « Si quelqu'un a perdu son innocence et n'a pas passé sa vie dès ses premières années dans l'Église, qu'il ait premièrement une sincère affection de servir Dieu, puis reconnaissant son égarement, qu'il entre pour quelques années dans la retraite et dans le désert comme saint Jean pour y faire pénitence, et peut-être qu'ensuite Dieu lui fera la grâce de passer du désert au temple. Prions Dieu, si nous sentons quelque désir de le servir dans son Église, qu'il nous dispose auparavant par un mouvement sincère à entrer dans une longue retraite où nous puissions produire de dignes fruits de pénitence, afin de mériter par là de nous assurer de notre vocation et de connaître sa sainte volonté » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 378-379).

³ Le peuple réclame à Samuel un roi « comme en ont toutes les nations » (*I Samuel* 8, 5). Dieu répond au prophète : « Écoutez la voix de tout ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent, car ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne point sur eux » (*I Samuel* 8, 7) et lui annonce « la vue de Saül le jour de devant qu'il fût arrivé » : c'est lui qu'il devra sacrer, « parce que » Dieu « a regardé » son « peuple [...] et que leurs cris sont venus jusqu'à » Dieu (*I Samuel* 9, 15-16). Si c'est bien le peuple qui réclame un roi, il ne demande pas nommément Saül, qui lui est choisi par Dieu, mais seulement après les avertissements divins transmis par Samuel. La pensée 20 laisse cependant entendre que l'élection de David et celle de Saül étaient semblables.

- 24 -

[P.R. 1 - S. 24 – V. 24** - 1744 (283-284)]

L'innocence de Saül a été gâtée par là, et toute la simplicité et la bonne conscience en laquelle il vivait lorsque le prophète l'alla élire et oindre et que Dieu seul le découvrit par un miracle lorsqu'il se cachait pour n'être point promu à la royauté^{a 1}.

^a 1744 et V.: La simplicité et la bonne conscience dans laquelle Saül vivait quand le Prophète l'alla [V. : élire et : add. interl.] oindre et que Dieu le découvrit par un miracle lorsqu'il se cachait pour n'être point promu à la royauté ont été altérées par cette [V. : première : add. interl.] élection.

- 25 -

[P.R. 1 - S. 25 – 1744 (284)]

Ce qui est^a encore plus considérable, si le défaut et le^b malheur de Saül est venu de la mauvaise élection du peuple qui avait prévenu Dieu en désirant un roi, on peut dire en faveur de Saül que le peuple n'avait point songé à lui la première fois, ni ne l'avait point désiré pour roi^a, mais que Dieu seul, après ce désir du peuple, avait jeté les yeux le premier sur lui et l'avait, lui seul et non le peuple, fait élire et oindre par le prophète^b.

^a 1744 : Mais ce qui est encore. ^b S. : le : omis. ^c 1744 : la première fois, et ne l'avait point désiré personnellement pour roi. ^d 1744 : et l'avait élu seul et non le peuple, et qu'il l'a fait consacrer par le prophète.

- 26 -

[P.R. 1 - S. 26 – V. 26** - 1744 (284)]

S'il est vrai que tout cela est arrivé^a en figure, comme dit l'Apôtre², pour l'instruction des fidèles et de l'Église de Jésus-Christ, il n'y a rien qui doive plus effrayer ceux qui croient que c'est assez qu'un homme^b ait^c toutes les qualités de corps et d'esprit pour faire une charge pour^d y entrer avec l'approbation de Dieu.

^a 1744 : Or si tout cela est arrivé. ^b 1744 : qui croient qu'il suffit qu'un homme. ^c S. : est, transformé en : ait. ^d V. et 1744 : charge et [V. : et : biffé] pour.

- 27 -

[P.R. 1 - S. 27 – 1744 (284-285)]

Car il se voit^a, par cet exemple de Saül, qui était le mieux fait de corps de tous les Juifs, et qui avait l'âme innocente, et en qui même Dieu répandit son Esprit par la sainte onction qui lui donna le^b cœur de roi et le fit un autre homme³, qui si on est^c élu à une charge pour conduire le peuple de Dieu, et que l'élection des hommes^d ait devancé la sienne, que

¹ Interprétation libre de *1 Samuel* 9, 21, où Saül, selon un *topos* classique, proteste de son indignité : « Ne suis-je pas de la tribu de Benjamin qui est la plus petite d'Israël ? et ma famille n'est-elle pas la moindre de toutes celles de cette tribu ? Pourquoi me parlez-vous donc de la sorte ? ».

² *1 Corinthiens* 10, 6 : « Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais désirs, comme ils s'y abandonnèrent ».

³ Selon *1 Samuel* 9, 2, Saül « était parfaitement bien fait ; et de tous les enfants d'Israël il n'y en avait point de mieux fait que lui. Il était plus grand que tout le peuple de toute la tête ». L'onction royale reçue de Samuel transforme Saül : « Aussitôt que Saül se fut retourné en quittant Samuel, Dieu lui changea le cœur, et lui en donna un autre » (*1 Samuel* 10, 9), et fait de lui un prophète : « Lorsqu'il fut venu avec son serviteur à la colline qui lui avait été marquée, il rencontra une troupe de prophètes, l'Esprit du Seigneur se saisit de lui, et il prophétisa au milieu d'eux » (*1 Samuel* 10, 10).

tout ce qui a paru et dans la charge et dans la personne, s'évanouit et se change en mal et en malédiction pour celui qui a été choisi.

^a 1744 : Car on voit. ^b 1744 : un. ^c S. : n'est [sic]. ^d S. : et que celle des hommes.

- 28 -

[P.R. 1 - S. 28- V. 28**- 1744 (285)]

Il y naît de si grandes et périlleuses tentations d'une charge, et particulièrement d'une charge^a sainte et ecclésiastique^b et établie pour la conduite du peuple de Dieu, que si la bénédiction ne s'y trouve dès le commencement, il est impossible qu'elle ne ruine à la longue celui qui l'a reçue, s'il ne s'avise de rétablir^c de bonne heure par la pénitence la faute qui se trouve dans ce principe, comme a fait saint Thomas de Cantorbéry, dont nous avons commencé de faire^d la fête aujourd'hui^e ¹.

^a S. : d'une charge : omis. ^b 1744 : Il se rencontre de si périlleuses tentations dans une charge, et particulièrement ecclésiastique. ^c P.R.1: réparer : add. marg. ^d S. : célébrer. ^e V. et 1744 : qui l'a reçue, à moins qu'il ne répare de bonne heure par la pénitence la faute qui se trouve dans ce principe, comme a fait saint Thomas de Cantorbéry [V. : **dont nous avons commencé de célébrer la fête aujourd'hui** : add. interl.].

- 29 -

[P.R. 1 - S. 29 - 1744 (285)]

Il y avait auparavant parmi le peuple^a de Dieu une forme de gouvernement que Dieu y avait établi, laquelle^b personne ne pouvait changer que Dieu seul, et que le peuple entreprit de changer sous un prétexte plausible, à cause que^c les enfants de Samuel étaient méchants et n'étaient pas propres pour le gouverner comme avait fait leur père².

^a 1744 : Il y avait dans l'établissement des rois dans le peuple. ^b 1744 : que. ^c 1744 : savoir que.

¹ Thomas Becket (1120-1170), archevêque de Cantorbéry de 1162 à 1170, était devenu chancelier d'Henri II d'Angleterre en 1155. Le roi le fit élire par le chapitre de Cantorbéry comme successeur de l'archevêque Thibaut du Bec, comptant sur lui pour faire de l'épiscopat anglais un instrument soumis et dévoué à la politique royale. Mais, à la surprise générale, le courtisan amateur des plaisirs de la cour se transforma en prélat ascétique déterminé à défendre les libertés de l'Église d'Angleterre contre les empiètements du pouvoir royal au prix de sa vie. Il fut assassiné dans sa cathédrale le 29 décembre 1170, qui devint le jour de sa fête liturgique. Saint-Cyran a donc rédigé cette pensée un 28 ou 29 décembre. Il lui a consacré 2 considérations (*Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 56-62).

² Après la mort de Josué, lorsque « toute la race de ces premiers hommes » fut « réunie à [ses] pères, il s'éleva d'autres en leur place qui ne connaissaient point le Seigneur, ni les merveilles qu'il avait faites en faveur d'Israël ». Ceux-ci « firent le mal à la vue du Seigneur » qui, « étant en colère contre » eux « les exposa en proie et les livra entre les mains de leurs ennemis » si bien qu'« ils tombèrent en des misères extrêmes ». C'est alors que « Dieu leur suscita des juges pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimaient » (*Juges* 2, 10-16). Les plus célèbres de ces juges sont : Jephthé, Samson, Gédéon, ainsi qu'une femme, Débora. C'est lors de la guerre contre les Philistins que l'arche d'alliance est prise, et « les deux fils d'Héli, Ophni et Phrinée », tués. Lorsque Héli apprend la nouvelle, « il tomba de son siège à la renverse, près de la porte ; et, s'étant cassé la tête, il mourut ». Ainsi disparaît l'avant-dernier juge d'Israël, qui « avait jugé » le peuple « pendant quarante ans » (*1 Samuel* 4). Samuel lui succède et « ne cessa de juger Israël durant le reste de la vie » (*1 Samuel* 7, 15). Mais comme ses fils « ne marchèrent point dans ses voies » et « se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présents, et rendirent des jugements injustes », comme l'avaient fait avant eux les fils d'Héli, « tous les anciens d'Israël » déclarèrent à Samuel : « Vous voyez que vous êtes devenu vieux, et que vos enfants ne marchent point dans vos voies. Établissez donc sur nous un roi, comme en ont toutes les nations, afin qu'il nous juge » (*1 Samuel* 8, 3-5). Les enfants d'Héli et de Samuel seront de nouveau évoqués dans les pensées 426, 442 et 462.

- 30 -

[P.R. 1 - S. 30 – 1744 (286-287)]

Il fallait avoir la même passion pour amender le mal^a et recourir à Dieu, qui avait été jusqu'alors leur principal conducteur, qu'ils témoignèrent en désirant et demandant d'être à l'avenir gouvernés par des rois au préjudice de l'ordre et du gouvernement par lequel ils avaient été conduits jusqu'alors.

^a 1744 : Mais il fallait avoir le même zèle pour corriger le mal.

- 31 -

[P.R. 1 - S. 31– V. 31** – 1744 (286)]

C'est une figure et un^a enseignement de ce qui est arrivé et qu'on devait faire longtemps après^b.

^a S. : un : omis. ^b V. et 1744 : C'est une figure [V. : et un enseignement : add. interl.] de ce qui est arrivé [V. : et de ce qu'on devait faire : add. interl.] longtemps après.

- 32 -

[P.R. 1 - S. 32 – 1744 (286)]

Dieu ne veut pas qu'on change les ordres établis par son Saint-Esprit^a dans l'Église, quelque corruption qu'il s'y glisse par le cours^b du temps, mais il veut qu'on les corrige et que ceux à qui il a donné l'autorité^c de le faire ne s'y épargnent point. Et s'ils le^d négligent, il semble qu'il ne donnera pas sa bénédiction^e à un ordre nouveau qui ruinera^f l'ancien, et qu'il dira^g peut-être en son jugement : *Ab initio non fuit sic*^h ¹.

^a 1744 : son esprit. ^b S. : le copiste avait commencé à écrire : la corrupti, qu'il a corrigé en : le cours. ^c S. : donné autorité ; 1744 : il veut qu'on corrige le mal, et que ceux à qui il a donné autorité. ^d S. : s'y épargnant point. S'ils le. ^e S. : la bénédiction ; 1744 : épargnent point. S'ils le négligent, on doit craindre qu'il ne donne pas la bénédiction. ^f V. et 1744 : ruine[ra : biffé dans V.] ^g 1744 : et dont il dira. ^h 1744 : sic. *Il n'en était pas ainsi au commencement.*

¹ Renvoi à l'enseignement du Christ sur l'indissolubilité du mariage : « Mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement » (*Matthieu* 19, 8). Sur l'immutabilité des ordres et moyens de Dieu voir le fragment : « Sur les vérités évangéliques » : « Si jamais ces paroles de Jésus-Christ furent vraies : *Si vous demeurez dans ma parole, vous connaîtrez ma vérité, et ma vérité vous délivrera*, c'est en cette saison où les obscurcissements qui se trouvent dans la discipline et dans les vraies règles de la morale chrétienne sont si grands, de quel côté qu'ils soient venus, que, si on n'est assuré auparavant et bien instruit de la vérité, il est difficile qu'on marche comme il faut dans sa profession et dans la voie de son salut » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 175). Antoine Arnauld (*La Fréquente communion*, dans *Œuvres*, tome 27, p. 444-445) applique cette affirmation à la pénitence : « Mais quoique l'Église ait toujours retenu, et retienne encore ces sentiments, il est néanmoins arrivé depuis quelques siècles, que le relâchement des hommes l'a empêchée de les mettre en pratique, aussi parfaitement qu'elle eût bien voulu, et l'a obligée, comme une bonne mère, de condescendre à l'infirmité de ses enfants, en leur accordant un autre usage, qui en apparence est plus facile, et moins sévère, mais qui est aussi beaucoup moins utile, et moins parfait, de la même sorte que les médecins cédant à l'opposition que les malades font aux remèdes, ne leur ordonnent pas toujours ceux qu'ils jugent les plus salutaires, mais ceux dont ils les jugent plus capables. Et de la même sorte encore (pour recourir à la source dont l'Église prend sa conduite) que nous voyons Dieu même dans l'Écriture avoir fait quantité de choses par indulgence, et contre ses premiers desseins, à cause du désordre des temps et de la dureté des cœurs, comme Jésus-Christ dit dans l'Évangile [...] De sorte qu'il faut bien prendre garde, de ne confondre pas en ceci, comme en toutes choses semblables, les dispenses, et les lois ; les condescendances, et les premières institutions ; ce que la nécessité fait faire comme par force, et ce que l'on ferait par une volonté libre. *Il est certain*, dit un grand pape, *que ce qui n'a été établi que pour remède, et à cause de la nécessité du temps, n'a pas toujours été, et qu'autre chose est l'ordre légitime, autre chose le relâchement que le temps fait faire* ».

- 33 -

[P.R. 1 - S. 33 – 1744 (286)]

Il dit particulièrement du sacerdoce et de tout ce qui lui appartient : *Qui non colligit mecum, spargit*¹.

^a S. et 1744 : *mecum colligit spargit* [1744 : *dispergit. Celui qui ne recueille pas avec moi, dissipe*]. Si l'institution nouvelle n'est pas de Dieu, il faut nécessairement qu'elle soit de son ennemi, qui tâche de détruire ces premières institutions de Jésus-Christ [1744 : en] sursemant son ivraie.

- 34 -

[P.R. 1 - S. 34 – 1744 (286-287)]

Il n'est pas^a de l'ordre et des^b institutions de l'Église, qui est un royaume céleste, comme le nomme l'Évangile^c ², comme des ordres et des institutions des royaumes du monde qui sont sujets à de^d grandes vicissitudes, qui se changent^e avec le temps, en ce qui est même des magistrats et des principaux règlements de la police.

^a 1744 : Il n'en est pas. ^b S. : des : add. interl. ^c 1744 : selon l'Évangile. ^d S. : des. ^e 1744 : et qui changent.

- 35 -

[P.R. 1 - S. 35– V. 35**– 1744 (287)]

Le même Saint-Esprit qui a formé l'Église, la remplit et l'informe toujours. Étant l'Esprit de Jésus-Christ et d'une même nature divine avec lui, on^a ne peut rien changer^b de ses institutions ni de ses ordres, ni de ceux-mêmes qu'après^c son Ascension il a établis par le Saint-Esprit qui tient sans place dans l'Église et procède de lui. Qui fait autrement^d juge que l'Église est séculière et sujette aux changements des royaumes du monde, et n'est pas royaume^e de Dieu³.

^a S. : qui [sic]. ^b V. et 1744 : la remplit et l'anime [V. : **informe**] toujours. L'Esprit de Jésus-Christ **et d'une même nature divine avec lui, il** ne peut rien changer. ^c 1744 : ni même des ordres de ceux qu'après. ^d 1744 : et qui procède de lui. Celui qui pense et agit autrement. ^e 1744 : pas le royaume.

- 36 -

[P.R. 1 - S. 36 – V. 36** - 1744 (287)]

Il a dit lui-même que l'Église durerait jusqu'à la fin du monde⁴ et serait incorruptible dans toutes ses principales^a parties.

¹ *Luc* 11, 23 : « Celui qui n'amasse point avec moi dissipe au lieu d'amasser ».

² Référence à la déclaration du Christ devant Pilate : « Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs ; mais mon royaume n'est point ici » (*Jean* 18, 36).

³ Saint-Cyran, Considération III pour saint Pierre et saint Paul : « Saint Pierre et saint Paul ont été les deux instruments principaux de la miséricorde de Dieu et des œuvres de sa grâce dans l'établissement de l'Église, qui est le royaume et la monarchie unique de Jésus-Christ » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 102).

⁴ Référence à la profession de foi de Pierre à Césarée de Philippe et à la promesse que lui fait le Christ : « Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle » (*Matthieu* 16, 18) ainsi qu'à la promesse du Christ au jour de l'Ascension : « Assurez-vous que je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles » (*Matthieu* 28, 20). Saint-Cyran, Considération I pour le jour de saint Simon et saint Jude, apôtres : « Il ne s'est pas contenté de dire qu'ils [les apôtres] seraient éternels, mais il a dit que leur fruit serait éternel. Quel est ce fruit, sinon

^a V : principales : biffé.

- 37 -

[P.R. 1 - S. 37 – 1744 (287)]

Qui voudrait dire que les magistrats ne soient les principales parties d'une république et d'un royaume, et que Jésus-Christ et le Saint-Esprit n'ait aussi bien ordonné la manière de les élire que celle des sacrements^a ?

^a 1744 : Comme les magistrats sont les principales parties d'une république et d'un royaume, de même les ministres de l'Église sont les principales parties de l'Église. Et on ne peut nier que Jésus-Christ et le Saint-Esprit n'ait aussi bien ordonné la manière de les élire que ce qui est de l'essence des sacrements.

- 38 -

[P.R. 1 - S. 38 – 1744 (287-288)]

La république et le royaume devant durer toujours, il faut nécessairement^a que toutes les institutions et les ordres principaux aient été pour toujours et que les hommes^b, dont Dieu s'est voulu servir pour maintenir et continuer les ordres dans son royaume, ne les renversent pas^c par des institutions et des ordres tout nouveaux et humains^d.

^a 1744 : Cette république et ce royaume devant durer toujours, il faut donc nécessairement. ^b 1744 : établis pour toujours, et les hommes. ^c S. : pas : omis. ^d 1744 : son royaume ne doivent pas les renverser par des institutions et des ordres nouveaux et tout humains.

- 39 -

[P.R. 1 - S. 39 – V. 39* (289)]

Dieu a fait paraître par deux marques^a publiques combien le moindre changement qu'on fait dans l'Église^b lui déplaît. L'une paraît dans une chronologie que tout le monde lit, et^c l'autre est encore plus manifeste, sans que peut-être beaucoup de gens la remarquent, quoiqu'elle soit dans une pratique générale et à laquelle tout le monde a part. Il y en a une troisième qu'on peut lire dans une histoire d'Italie, parlant des guerres qui se firent au même temps que ce changement arriva¹.

l'Église, qui subsistera dans la charité et dans le Saint-Esprit pendant la suite de tous les siècles » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 335).

¹ De ce passage assez énigmatique, il est possible cependant de déduire, étant donnée la mention d'un changement dans la discipline de l'Église survenu à l'époque des guerres d'Italie, qu'il s'agit d'une allusion voilée au concordat de Bologne, que Saint-Cyran désapprouvait. Après la victoire de Marignan en 1515, François Ier conclut avec Léon X un concordat – dit : de Bologne, parce que promulgué dans cette ville en 1516 – qui annule la Pragmatique sanction de Bourges de 1438 : il accorde au roi de France le droit de désigner les candidats de son choix aux bénéfices majeurs, évêchés et abbayes, et réserve au pape l'investiture canonique et l'octroi des bulles de provision. En échange, le roi de France reconnaît la supériorité du pape sur les conciles nationaux, contrairement à ce que soutenait la Pragmatique sanction de Bourges, ce qui provoqua l'opposition de l'Université et du Parlement de Paris, qui se posent en défenseurs des libertés gallicanes. Je n'ai pas réussi à retrouver la chronologie à laquelle Saint-Cyran fait allusion : il ne peut s'agir de celle de Baronius, qui ne sera complétée pour le XVI^e siècle par Henri de Sponde dans sa *Continuation des Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius* qui reprend donc et poursuit l'histoire ecclésiastique là où Baronius s'était arrêté, c'est-à-dire en 1198, et dont la première édition est postérieure à la mort de Saint-Cyran. En 1593 est éditée *L'histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin, gentilhomme florentin et traduite d'italien en français par Hierosme Chomedey, parisien. À cette nouvelle édition, diligemment revue et corrigée, sont ajoutées les annotations politiques, militaires et morales du sieur de La Noue*, en 2 volumes. Faut-il voir les « deux marques publiques » de la désapprobation divine à l'égard du concordat d'abord dans la mort de Léon X en 1521, dans la défaite de François Ier devant Pavie en 1525 et sa captivité ensuite ? Je ne suis pas parvenu à préciser davantage ces deux marques, ni à repérer quelle pourrait éventuellement être la troisième.

^a V. : Dieu fait paraître par trois marques. ^b S. et V. : dans son Église. ^c V. : et : omis.

- 40 -

[P.R. 1 - S. 40 – 1744 (288)]

Il n'y a rien que Dieu nous ait tant marqué dans tous les livres du vieil^a et du nouveau Testament que cette^b nécessité indispensable de cette élection et vocation^c divine pour être ministre de Dieu, soit dans la Synagogue, ou dans l'Église¹.

^a 1744 : l'Ancien. ^b 1744 : la. ^c 1744 : et de la vocation.

- 41 -

[P.R. 1 - S. 41 – 1744 (288)]

Il n'y a point de lieu plus clair dans l'Évangile où paraisse la nécessité qu'on a d'être appelé pour^a entrer dans quelque charge ecclésiastique², que la parabole des ouvriers envoyés dans la vigne, et qu'il n'appartient au fidèle, sinon de prier^b Dieu qu'il lui plaise d'envoyer des ouvriers dans sa vigne³. Comme il s'est réservé sa propre gloire, il s'est réservé de même^c l'envoi et la vocation de ses ministres.

^a 1744 : point d'endroit plus clair dans l'Évangile sur la nécessité d'être appelé de Dieu pour. ^b 1744 : vigne. Il n'appartient aux fidèles que de prier. ^c S. et 1744 : de même : omis.

¹ Saint-Cyran, Fragment : « Saint Matthieu, chap. 9 » : « Joignez ces paroles : *Rogate Dominum messis*, avec l'évangile des ouvriers envoyés à la vigne et vous verrez que ce n'est point assez d'avoir de la capacité pour faire les fonctions de l'Église, mais qu'il faut être envoyé par une claire et manifeste parole du maître de la vigne, car ces ouvriers avaient tout ce qu'il fallait pour travailler à la vigne, et néanmoins ils demeuraient les bras croisés sans rien faire attendant seulement l'envoyé du maître. Aussi ne répondirent-ils autre chose quand il leur demanda pourquoi ils n'allaient point travailler sinon que personne les avait loués et, à la première parole qu'il leur dit, ils y vont parce que, les ayant appelés extérieurement, il les appela intérieurement et les y fit aller. Joignez à cela l'évangile des talents (Matth. 25) » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 177), ou encore, p. 506, le fragment : « Remarques » : « Pour faire le Temple, il a fallu une vocation particulière. David avait toutes les qualités nécessaires pour bâtir le Temple, et c'est ce qui trompa le prophète. Mais n'ayant pas eu de vocation pour cela, il ne le fit pas. Salomon au contraire ayant vocation et les préparatifs de son père et le reste de ce qui était nécessaire pour cela, le fit, encore qu'il n'ait pas eu ensuite la grâce permanente comme son père. Certaines gens sont destinées et appelés pour fournir ce qu'il faut à ceux qui sont destinés et appelés à quelques charges et œuvres considérables. Les uns se sauvent comme David en faisant les préparatifs et les fournissant, et les autres bien appelés se damnent à la fin en faisant la charge et l'œuvre de Dieu ou, après l'avoir faite, comme Salomon. Pour faire les charges et les fonctions nécessaires au Temple, il a fallu une vocation de Dieu jusqu'aux moindres choses, comme pour porter le bois et tailler les pierres. Et de même, pour faire les habits des premiers prêtres, il a fallu une vocation et un don particulier de Dieu ».

² Saint-Cyran, Fragment : « Les disciples de Jean » : « L'homme ne se peut mêler de rien, ni faire rien, ni recevoir aucune charge et ministère, si elle ne lui est donnée de Dieu. Vous savez que je vous ai dit qu'il y a grande différence entre Jésus-Christ et moi. Je fais la charge pour laquelle j'ai été envoyé devant lui, mais je n'ai garde de m'ingérer dans la sienne qui est toute céleste et toute d'en haut, au lieu que la mienne n'est que terrestre, comme je ne suis venu que de la terre [...] La première vérité que saint Jean apprend à ses disciples, est qu'on ne peut avoir aucune charge dans l'Église si on ne l'a reçue, comme Jésus-Christ avait reçu la sienne de son Père, et que chacun se doit tenir dans l'état et la charge où Dieu l'a établi, quelque petite qu'elle soit, sans vouloir passer par émulation ou par un faux zèle dans la sienne, repoussant la tentation que le diable lui faisait par ses disciples, qui était plus périlleuse pour lui que celle de l'ambassade des Juifs. C'est comme lorsque les religieux tentent l'abbé de se mêler de quelque affaire du monde, ou quand des amis gens de bien pressent quelqu'un de prendre une charge dans l'Église » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 182).

³ Référence croisée à la parabole des ouvriers envoyés à la vigne, que Saint-Cyran évoque pour fonder la nécessité d'être appelé directement par Dieu, comparé à un « homme, père de famille, qui sortit dès le grand matin, afin de louer des ouvriers pour travailler à sa vigne » (*Matthieu* 20, 1-16) et qui fixe librement leur salaire, non pas selon la durée de leur travail, mais selon la bonté de son cœur et la liberté de sa volonté, et à la nécessité de prier Dieu de fournir lui-même des ouvriers pour sa moisson : « Alors il dit à ses disciples : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson » (*Matthieu* 9, 37-38).

- 42 -

[P.R. 1 - S. 42 – 1744 (288-289)]

On doit d'autant plus la croire nécessaire, et que sans elle on ne saurait bien réussir dans quelque charge de l'Église, qu'on ne peut pas s'assurer que, quand on l'aurait reçue de la propre bouche de Dieu^a, on y réussisse bien, comme Judas et cet évêque qui s'opposait à saint Jean, qui sans doute avait été bien appelé de^b par l'ordre apostolique¹.

^a 1744 : On doit la croire nécessaire, et être persuadé que sans elle on ne saurait bien réussir dans aucune charge de l'Église, d'autant plus qu'on ne peut s'assurer que, quand on l'aurait reçue de la propre main de Dieu. ^b S. et 1744 : et.

- 43 -

[P.R. 1 - S. 43 – V. 43** - 1744 (289)]

Il y a toutefois cette différence entre un qui^a a été bien appelé, et un autre qui ne l'a pas été, selon l'ordre de Jésus-Christ, que le mal^b appelé, quelque bien qu'il fasse ensuite, ne peut jamais bien réussir devant Dieu s'il ne se réhabilite en corrigeant par pénitence^c le défaut de son élection, et que l'autre au contraire, qui a été bien appelé, quelque grand^d péché qu'il fasse ensuite, a grand sujet d'espérer en la miséricorde de Dieu, et qu'il^e donnera une bonne fin à son administration s'il rentre dans la bonne vie^f, ce qui se voit dans David^g et dans cet évêque de l'Apocalypse, à qui l'ange commande de se corriger de la part de Dieu^h ².

^a 1744 : Il y a cependant cette différence entre un homme qui. ^b 1744 : que celui qui a été mal. ^c 1744 : s'il ne corrige par la pénitence. ^d 1744 : grand : omis. ^e 1744 : d'espérer de la miséricorde de Dieu qu'il. ^f V. et 1744 : voie [V. : vie : **add. interl.**] ^g 1744 : comme on voit dans la personne de David. ^h 1744 : commande de la part de Dieu de se corriger.

¹ Judas fait en effet partie des douze que Jésus appelle pour en faire ses apôtres : « Judas Iscariote, qui est celui qui le trahit » (*Matthieu* 10, 4). L'appel du Christ n'abolit pas la liberté de Judas, qui, comme le dit Pierre dans son premier discours, « était dans le même rang » que les apôtres et « avait été appelé aux fonctions du même ministère » et du même apostolat dont il a « été déchu par son crime, pour marcher en son lieu » (*Actes* 1, 17.25). Voir la Considération I pour sainte Madeleine : « Judas avait été choisi pour être l'un des premiers princes de l'Église des chrétiens, comme Caïphe l'était de la Synagogue des Juifs, et il se trouve qu'ils ont été tous deux les premiers et les principaux auteurs, et la vraie cause de la mort de Jésus-Christ [...] Et le même Caïphe avec les Juifs ne sachant comment exécuter cette mauvaise volonté, laquelle ils suspendirent quelque temps à cause qu'ils craignaient le peuple, Judas survint qui leur donna un moyen pour l'exécuter sans scandale, qu'ils trouvèrent très bon et l'embrassèrent, récompensant une lâche trahison avec de l'argent » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 115). Irénée de Lyon écrit que saint Jean se rendant aux bains à Éphèse, y aperçoit Cérinthe. Il se serait alors précipité hors de thermes en s'écriant : « Sauvons-nous, de peur que les thermes ne s'écroulent, car à l'intérieur se trouve Cérinthe, l'ennemi de la vérité ! » Cette historiette qui veut illustrer la distance que les apôtres conseillent de mettre entre les orthodoxes et les hérétiques, a connu une fortune extraordinaire. Grâce à Irénée, toute l'Antiquité chrétienne la connaît (*Contre les hérésies* XXX, 24) ; elle passe même, au XIIIe siècle, dans la *Légende dorée* et se répète ainsi jusqu'à l'époque moderne. Les évêques d'Asie, confrontés à la prédication de Cérinthe et de ses disciples, auraient supplié saint Jean de faire une mise au point autorisée sur la divinité de Jésus. Jean aurait alors commandé de prier et de jeûner, puis, inspiré par le Saint-Esprit, il aurait alors rédigé le prologue de son Évangile.

² Les chapitres 2 et 3 de l'*Apocalypse* contiennent une série d'« avertissements adressés aux anges ou évêques des Églises d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame et de Thyatire », puis de « Sardes, de Philadelphie et de Laodicée » les appelant à une plus grande fidélité, à la conversion et à la pénitence. Ainsi, par exemple : « Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchu, et faites-en pénitence » (2, 5) ou : « Souvenez-vous donc de ce que vous avez reçu, et de ce que vous avez entendu, et faites pénitence ; car si vous ne veillez, je viendrai à vous comme un larron, et vous ne saurez à quelle heure je viendrai » (3, 3).

- 44 –

[P.R. 1 - S. 44 – 1744 (289)]

C'est pourquoi celui qui a été mal appelé doit absolument quitter quand il s'en avise^a, selon saint Chrysostome et selon les règles¹.

^a 1744 : quand il s'en avise : omis.

- 45 –

[P.R. 1 - S. 45 – 1744 (289-290)]

S'il^a persiste dans l'administration de sa charge, et que ceux de qui elle dépend dans l'Église le veulent ainsi, il faut qu'il examine bien devant Dieu de quel poids est le péché qu'il a commis en y entrant mal et par une mauvaise élection, afin de faire une pénitence proportionnée à la grandeur de la faute qu'il aura commise, qui l'oblige à être autrement^b humble en l'exerçant².

^a 1744 : Mais s'il. ^b S. et 1744 : extrêmement.

- 46 –

[P.R. 1 - S. 46 – 1744 (290)]

Il faut qu'il sache qu'allant au sacerdoce, on va pour recevoir une plénitude de grâce, comme les apôtres au jour de la Pentecôte. Cela l'oblige à s'y préparer^a par une retraite de plusieurs jours, comme firent les apôtres en ne cessant de prier Dieu dix jours durant, tant dans le Temple que dans leur maison, pour se préparer à recevoir la plénitude du Saint-Esprit³.

¹ En fait, ce n'est pas ce que dit exactement le texte de Jean Chrysostome auquel renvoie Saint-Cyran: « Pour moi [...] je crois que l'on doit regarder l'épiscopat avec un sentiment de respect et de retenue, qui nous porte à fuir d'abord une charge si difficile, et si importune, et que lorsque l'on s'y trouve engagé, on ne doit point attendre le jugement des autres pour la quitter, si nous commettons quelque faute qui nous en rende indignes, mais qu'on doit le prévenir et se déposer soi-même. C'est le moyen d'attirer la miséricorde de Dieu. Que si l'on veut conserver injustement son évêché, on ne mérite pas qu'il use d'indulgence et de pardon, et on allume encore davantage sa colère par une seconde offense plus grande que la première. Mais l'ambition règne tellement aujourd'hui qu'il ne se trouve personne qui soit capable de cette résolution » (Godefroy Hermant, *La vie de saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, et docteur de l'Église*. Paris, 1664, p. 666). Il s'agit d'une citation du *Traité sur le sacerdoce*, livre III, chap. 10 : « Il faudrait, à mon avis, avoir le sacerdoce en assez grande estime pour que son importance fasse fuir tout d'abord la charge et, quand on y est installé, si l'on venait à commettre une faute assez grave pour qu'on soit déposé, ne pas attendre le jugement d'autrui, mais, prenant les devants, se démettre de sa charge ; car ainsi, on aurait des chances de s'attirer la pitié de Dieu. Tandis que s'attacher à la situation élevée contrairement aux convenances, c'est se priver de tout pardon et enflammer plutôt la colère de Dieu en ajoutant une seconde faute plus grave ». Voir aussi : *Homélie* 10 sur la 1^{ère} épître à Timothée : « Celui donc qui se sent coupable de quelque péché, ne fait pas bien en désirant une chose dont il s'exclut lui-même par le caractère de sa vie : un tel homme doit obéir, et non commander. Celui qui commande doit répandre une plus vive clarté qu'un flambeau quelconque, avoir une conduite immaculée, de telle sorte que tous puissent le regarder et se guider d'après ses exemples » ; *Homélie* 3, 4 sur les Actes des apôtres : « Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de prêtres qui se sauvent ; ma conviction est que le plus grand nombre se perd ; et la raison, c'est que le sacerdoce exige une grande âme » ; *Homélie* 40, 4 sur saint Matthieu : « Car c'est un objet d'horreur aux yeux de Dieu que le prêtre indigne du sacerdoce ».

² Saint-Cyran, Considération II pour la fête de saint Pierre et saint Paul : « Si la pénitence, pour être selon les règles de l'Église, doit avoir de la proportion avec les péchés, jamais il ne pouvait mieux purger qu'en cette manière la précipitation qui fut cause de son crime » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 98).

³ Saint-Cyran, Considération VII pour la Pentecôte : « Je dis davantage, pour mieux faire concevoir la grandeur de la fête d'aujourd'hui et du don que Dieu a fait à toute la terre, que depuis la naissance de Jésus-Christ et durant tout le temps qu'il a vécu avec les apôtres, il n'a donné cette grâce qu'à très peu de personnes, et que ceux qui l'ont entendu prêcher ne l'ont reçue qu'en degré fort bas et de telle sorte qu'elle ne leur a point ôté leur imperfection, non pas même aux apôtres, qui sont demeurés en leur état imparfait jusqu'à ce jour, comme dit en termes clairs saint Augustin selon que

^a 1744 : En allant au sacerdoce, on va pour recevoir une plénitude de grâces, comparable à celle que les apôtres reçurent au jour de la Pentecôte. On doit donc s'y préparer.

- 47 -

[P.R. 1 - S. 47 – V. 47** - 1744 (290)]

L'élection aux charges ecclésiastiques est si grande et si divine, qu'en cela celui qui élit^a de la part de Dieu et de son Esprit, représente le Père éternel élisant à sa gloire quelqu'un d'entre les hommes, et non pas les autres^b.

^a S. : qui est élu [sic]. ^b V. et 1744 : L'élection aux charges ecclésiastiques est si grande et si divine qu'elle est l'image de la prédestination par laquelle le Père éternel appelle à sa gloire quelques-uns d'entre les hommes et non pas les autres, [et quelques-uns des païens à la foi : biffé dans V.].

- 48 -

[P.R. 1 - S. 48 – 1744 (290)]

Cela paraît mieux en l'évêque élisant les clercs les plus dignes à la prêtrise^a.

^a 1744 : C'est surtout ce que représente l'évêque élisant les clercs les plus dignes pour la prêtrise.

- 49 -

[P.R. 1 - S. 49 – 1744 (290-291)]

Une des grandes causes qui fait que l'évêque a tant d'amour pour ses prêtres et pour les clercs, est qu'il en fait lui-même l'élection d'entre tout le reste des chrétiens^a.

^a 1744 : Un des plus grands motifs de l'amour d'un évêque pour ses prêtres et pour les clercs, c'est l'élection qu'il en fait lui-même d'entre tout le reste des chrétiens.

- 50 -

[P.R. 1 - S. 50 – 1744 (291)]

Les païens allèguent cette cause pour prouver qu'un homme sage a plus de sujet^a d'aimer ses amis que ses parents, parce qu'il a élu^b ses amis et non ses parents¹.

^a 1744 : plus sujet. ^b 1744 : choisi.

l'Église nous le rapporte dans les leçons que nous avons dites depuis l'Octave de l'Ascension » (*Considérations, Partie d'été*, première partie, p. 162). Les *Actes* ne précisent pas la durée qui sépare l'Ascension de la Pentecôte, mais mentionne seulement la promesse du Christ lors de l'Ascension : « Dans peu de jours, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit ». La tradition liturgique a fixé la célébration de l'Ascension dix jours avant la Pentecôte, le cinquantième jour après Pâques : « Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les disciples » étaient « tous ensemble dans un même lieu » (2, 1).

¹ Cicéron écrit dans son *Dialogue sur l'amitié* V, 19 : « Je crois voir, en effet, que nous sommes nés pour former tous ensemble une même société, d'autant plus étroite que la nature nous rapproche davantage les uns des autres. Ainsi nous préférons nos concitoyens aux étrangers, nos parents à ceux qui ne le sont pas. En effet, la nature elle-même a créé une sorte d'amitié entre les parents, mais ce lien n'a rien de solide. L'amitié l'emporte en cela sur la parenté, que celle-ci peut exister sans l'affection, et que l'amitié ne le peut pas. Détruisez l'affection, le nom d'amitié disparaît, celui de parenté reste ».

- 51 -

[P.R. 1 - S. 51 – 1744 (291)]

Il y a cette différence entre l'élection de Dieu et celle de l'évêque qui le figure, que Dieu en son éternité^a n'élit que des méchants, et l'évêque dans le temps n'élit que des bons prêtres et des bons^b clercs^c ¹.

^a 1744 : qui en est la figure, que Dieu dans l'éternité. ^b S. : des bons : omis. ^c 1744 : temps ne doit choisir que de bons prêtres et des clercs édifiants.

- 52 -

[P.R. 1 - S. 52 – 1744 (291)]

Mais à vrai dire, encore que Dieu ait aimé et élu les élus dans son éternité, n'ayant rien vu en eux que péché, on peut toutefois dire en quelque sorte qu'il n'a élu au sacerdoce^a et à l'épiscopat que ceux dans lesquels il a vu une plénitude de grâce et une perfection de vertu².

^a 1744 : Mais on peut dire aussi que quoique Dieu ait aimé les élus dans l'éternité, n'ayant rien vu en eux que péché, cependant il n'appelle en quelque sorte au sacerdoce.

- 53 -

[P.R. 1 - S. 53 – 1744 (291)]

On peut dire des autres que Dieu les a élus pécheurs pour les faire justes, ce qu'on ne peut dire de celui qu'il a élu^a dans son éternité^b pour être évêque, car il l'a regardé auparavant comme sanctifié et relevé de ses péchés par un long exercice de vertu.

^a 1744 : On peut dire des prédestinés que Dieu les a élus pécheurs pour les faire justes, mais on ne peut en dire autant de celui qu'il a élu. ^b S. : dans l'éternité.

- 54 -

[P.R. 1 - S. 54 – V. 54** - 1744 (291-292)]

On voit par ces vérités que le vrai modèle de l'élection que fait l'évêque de ses prêtres et de ses clercs^a est dans le Ciel ou, pour mieux dire, dans l'éternelle élection de ceux qu'il a voulu sauver. Et l'on voit que Dieu ne^b les a aimés que parce qu'il les a élus éternellement pour être sauvés^c.

^a S. : de ses prêtres et clercs ; 1744 : des prêtres et des clercs. ^b 1744 : que Dieu a voulu sauver, et que Dieu ne. ^c S. : pour être évêques ; V. et 1744 : pour être saints [V. : saints : biffé ; évêques].

¹ Le texte, incompréhensible sous cette forme, apparaît visiblement corrompu.

² Saint-Cyran, considération pour saint Marc, évangéliste : « S'il faut qu'un évêque ait une plénitude de grâce pour la pouvoir répandre dans tout son diocèse par ses prédications, quelle a dû être la plénitude de celui qui devait répandre la grâce par la prédication de la Parole de Dieu écrite en son Évangile par toute la terre dans la suite de tous les siècles » (*Considérations, Partie d'été, deuxième partie, p. 22*).

- 55 -

[P.R. 1 - S. 55 – V. 55* (292)]

Si on ne conjoint ces deux choses ensemble, le prêtre ne sera ni l' élu^a ni le bien-aimé de l' évêque, et toute cette grande représentation qui doit paraître en lui de l' élection divine et éternelle ne s' y trouvera plus^b.

^a S. et V. : ni élu. ^b V. : pas.

- 56 -

[P.R. 1 - S. 56 – 1744 (292)]

Jésus-Christ n' a pas, sans grande raison, voulu former toute l' Église et en faire^a de tous ceux qu' il y a fait entrer comme une chaste vierge, où il n' y aurait^b rien qui offensât les yeux de Dieu¹, pour en tirer ensuite les plus parfaits pour les unir ensemble en une^c société séparée de l' autre, et qui fût comme une seconde Église établie pour la conduite et le gouvernement de la première, s' il n' eût entendu que ces hommes^d élus pour la seconde fois fussent comme des anges en la terre^{e 2}.

^a 1744 : Jésus-Christ a voulu former toute l' Église, et faire. ^b S. : avait ; 1744 : eût. ^c 1744 : et les unir ensemble par une. ^d S. : ces deux hommes. ^e 1744 : première. Il faut donc que ces hommes élus pour la seconde fois soient comme des anges sur la terre.

- 57 -

[P.R. 1 - S. 57 – 1744 (292-293)]

Et à la vérité, si on considère tout l' extérieur des prêtres et particulièrement ce qu' ils disent en ce qu' ils chantent, et ce qu' ils font^a avec leurs ornements sacrés, tout cela nous représente un admirable intérieur et un ornement magnifique de l' âme dans lequel ils doivent faire toutes ces actions saintes, de sorte que ne conjoignant point^b la vérité à la figure, ils sont dans une continuelle simulation et déguisement^c, comme ceux qui paraissent rois sur le théâtre et qui ne sont que des gens de néant une heure après devant les hommes, comment^d les autres le sont toujours devant Dieu³.

^a 1744 : Si on considère tout l' extérieur des prêtres, et particulièrement ce qu' ils disent et ce qu' ils font. ^b S. : pas. ^c 1744 : de sorte que s' ils ne joignent pas la vérité à la figure, ils sont dans un continuel déguisement. ^d S. et 1744 : comme.

¹ Réminiscence de *2 Corinthiens* 11, 2 : « Car j' ai pour vous un amour de jalousie, et d' une jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à cet unique époux, qui est Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure ».

² « Les déserts de l' Égypte commencèrent alors à recevoir l' effet de la bénédiction que Jésus-Christ avait répandue sur ce pays lorsqu' il y était venu dans son enfance et à devenir un paradis peuplé d' une infinité d' anges, puisqu' on peut bien donner ce nom à tant de solitaires et de vierges qui les habitaient. C' est ce que saint Chrysostome nous représente amplement avec son éloquence ordinaire » (Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l' histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome VII, p. 109). Jean Chrysostome, *Homélie* 8, 4 sur saint Matthieu : « Si vous le suivez maintenant à travers le désert, ce désert vous paraîtra plus beau qu' un jardin quelconque : vous y verrez des myriades d' anges sous une forme humaine, des légions de martyrs, des chœurs innombrables de vierges, la tyrannie du démon complètement renversée, le Christ régnant dans toute sa gloire ».

³ Saint-Cyran, *Considération X De la Passion de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes* : « Jésus donc, sortit portant une couronne d' épines et un manteau de pourpre, et Pilate leur dit : Voici l' homme. Nous voyons ici la royauté de Jésus-Christ plus rabaisée que celle de ceux qui ne paraissent rois que sur le théâtre, et ce rabaissement qu' il souffre dans son humanité est une image du rabaissement de la divinité dans la dernière humilité » (*Considérations, Partie d' hiver*, deuxième partie, p. 456).

- 58 -

[P.R. 1 - S. 58 – V. 58* (293)]

L'évêque élisant les prêtres d'entre les clercs est l'image de Dieu, quoiqu'imparfaite, élisant les fidèles d'entre les païens.

- 59 -

[P.R. 1 - S. 59 – V. 59** - 1744 (293)]

Il y a dans cette portion de chaque Église (qui contient les prêtres et les ministres comme la tête) une admirable représentation de toutes les perfections de Jésus-Christ comme le chef de l'Église. Et il dit^a souvent qu'il est l'élu et l'envoyé de son Père¹, et particulièrement pour le sacerdoce que le Père lui a conféré parlant à lui-même par des paroles très remarquables. Et lui-même dit aux apôtres qu'il les a élus et envoyés eux-mêmes, et qu'aucun homme de la terre ne les a élus ni envoyés^{b2}.

^a V. et 1744 : Cette portion de chaque Église, qui contient les prêtres et les ministres, est [V. : est : biffé] comme la tête d'[V. : d' : biffé ; est add. interl.] un excellent tableau qui représente toutes les perfections de Jésus-Christ, [V. : comme] chef de l'Église. Il dit. ^b S. : et envoyés [lui : biffé dans le texte ; eux : add. interl.]-mêmes ni aucun homme de la terre ne les a élus et envoyés ; V. et 1744 : lui a conféré lui-même. Il dit aussi aux apôtres qu'il les a choisis et envoyés [V. : eux-mêmes : add. interl.].

- 60 -

[P.R. 1 - S. 60 – 1744 (293)]

Saint Paul dit bien plus (pour relever la nécessité que tous les ministres de l'Église ont de cette divine élection) assurant que^a ce n'est point par les hommes, ni par un homme, qu'il a été fait apôtre³, comme si Jésus-Christ qui l'a élu n'était plus homme.

^a S. : élection, disant que ; 1744 : Saint Paul, pour relever la nécessité de cette élection divine, dit.

- 61 -

[P.R. 1 - S. 61 et 62 – V. 61** - 1744 (293-294)]

Une des grandes causes pourquoi^a ces grands personnages, saint Antoine⁴, saint Benoît¹, les deux saints François², saint Hilarion³, ne se sont jamais faits prêtres, par une

¹ Par exemple *Jean* 6, 58 (« Comme mon Père qui m'a envoyé est vivant, et que je vis par mon Père ») ; 8, 29 (« Et celui qui m'a envoyé est avec moi, et ne m'a point laissé seul ; parce que je fais toujours ce qui lui est agréable ») ; 17, 3 (« Or la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé »).

² *Jean* 15, 16 : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis, et je vous ai établis, afin que vous marchiez, que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure toujours, et mon Père vous donne tout ce que vous lui demandez en mon nom ».

³ *Galates* 1, 1 : « Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ, et Dieu son Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts ».

⁴ L'ordre selon lesquels ils sont ici cités peut étonner : il faudrait, chronologiquement, citer Hilarion directement après Antoine, dont il a été le disciple, et avant aussi bien saint Benoît que les « deux saint François ». Tous en effet ont mené la vie monastique ou érémitique sous le signe de la pénitence, et aucun n'a été ordonné prêtre. Antoine le Grand (vers 250 – 17 janvier 356), considéré comme le fondateur de l'érémitisme chrétien : « Il [Antoine] passa donc la rivière [...] et se retira sur les montagnes [...] où ayant trouvé un vieux château, il y demeura enfermé durant près de vingt ans, et ainsi jusque vers l'année 305, qui était la troisième de la persécution de Dioclétien. Toute sa nourriture consistait durant ce temps dans du pain qu'on lui apportait de six mois en six mois, et de l'eau qu'il trouvait dans ce château même. Il n'ouvrait sa

merveilleuse conduite de Dieu et du Saint-Esprit, c'est parce qu'ils avaient^b été établis de Dieu comme pour être des modèles de pénitence pour l'enseigner aux criminels par leur

porte ni pour ceux qui lui apportaient son pain ni pour les autres personnes qui venaient quelquefois le voir [...] Après donc que le saint eût demeuré près de 20 ans enfermé dans ce vieux château, il fut enfin contraint de sortir et de céder à la multitude de ceux qui venaient à lui pour imiter sa sainte manière de vivre, ou pour d'autres sujets différents » (Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome VII, p. 108-109). Et Le Nain de Tillemont d'ajouter : « Il semble que le premier lieu où saint Antoine ait assemblé quelques solitaires se nommait Phaium. On croit aussi que l'un des premiers qui fut élevé sous sa discipline dès l'an 306 fut saint Hilarion, qui étudiait alors à Alexandrie, âgé seulement de 15 ans ». Voir l'article : « Antonio, abate, santo », dans la *Bibliotheca sanctorum*, tome II, col. 106-136.

¹ Benoît de Nursie (vers 480 – vers 547), fondateur des bénédictins : « Ayant donc abandonné l'étude des lettres, il avait décidé de gagner le désert, et sa nourrice, qui l'aimait passionnément, fut seule à le suivre [...] Benoît, plus désireux de souffrir les maux du monde que ses louanges, de se fatiguer dans les travaux de Dieu plus que d'être promu aux faveurs de cette vie, quitta sa nourrice en secret et gagna une retraite située dans un lieu désert appelé Subiaco à quelques quarante milles de Rome [...] Alors que dans sa fuite, il était parvenu à cet endroit, un certain moine, du nom de Romain, le découvrit en train de marcher et lui demanda où il allait. Ayant pris connaissance de son désir, d'une part il garda le secret, d'autre part il lui accorda son aide, lui donnant l'habit de sainte vie et lui rendit tous les services qu'il était en droit de lui rendre. Parvenu à ce lieu, l'homme de Dieu, quand à lui, gagna une grotte très exigüe où, pendant trois ans, il demeura inconnu des hommes, à l'exception du moine Romain. Ce Romain vivait non loin de là dans un monastère sous la règle du Père Adéodat, mais il déroba pieusement des heures aux yeux de son Père, et le pain qu'il pouvait soustraire à sa propre portion, il le portait, certains jours, à Benoît. Il n'y avait pas de chemin de la grotte au monastère de Romain, car un rocher très élevé la surplombait. Cependant, du haut de ce rocher, Romain avait l'habitude de descendre du pain à l'aide d'une très longue corde sur laquelle il avait mis une petite sonnette attachée par une ficelle afin qu'en entendant la clochette l'homme de Dieu soit averti que Romain lui apportait du pain : alors il sortait pour le prendre [...] Mais le Dieu tout-puissant résolut désormais que Romain se reposerait de son labeur et que la vie de Benoît serait offerte en exemple aux hommes afin que brille la lumière posée sur le chandelier pour tous ceux qui sont dans la maison : il daigna apparaître en vision à un prêtre qui demeurait un peu plus loin et il lui dit : *Toi, tu te prepares un délice et mon serviteur, en ce lieu, est torturé par la faim.* Il se leva incontinent, en cette même solennité de Pâques, avec les aliments qu'il s'était préparés, il se dirigea vers l'endroit et se mit en quête du serviteur de Dieu à travers les monts abrupts, les vallées encaissées et les terres défoncées ; il le trouva enfin qui se cachait dans la grotte. La prière faite et après avoir béni le Seigneur, ils s'assirent et ils échangèrent de doux entretiens sur la Vie. Après quoi, le prêtre qui était venu dit : *Lève-toi et prenons de la nourriture car c'est Pâques aujourd'hui.* À quoi l'homme de Dieu répondit : *Je sais que c'est Pâques puisque j'ai mérité de te voir.* En effet, demeurant loin des hommes, il ignorait qu'en ce jour, c'était la solennité de Pâques ». (Grégoire le Grand, *Dialogues sur les miracles des Pères d'Italie*, livre second : *De la vie et des miracles du saint abbé Benoît*, I : « Le vase brisé »). On se reportera à l'article : « Benedetto di Norcia, patriarca dei monaci d'Occidente, santo », de la *Bibliotheca sanctorum*, tome II, col. 1104-1184.

² François d'Assise (1182 – 3 octobre 1226), fondateur des franciscains et François de Paule (1416 – 2 avril 1507), fondateur des minimes. La vie de pénitence menée par François d'Assise est décrite par Bonaventure dans la *Légende mineure*, chapitre III, première lecture : « L'insigne disciple de Jésus crucifié, l'homme de Dieu François, dès le début de sa conversion *crucifiait sa chair avec ses vices* par une si grande rigidité de discipline et refrénait les mouvements sensuels par une loi si stricte de modération qu'il prenait à peine ce qui est nécessaire à la sustentation de la nature. En effet, il admettait à peine les aliments cuits, et cela rarement au temps de sa santé ; et même une fois admis, soit, parfois, ils les rendait amers en y mêlant de la cendre, soit, le plus souvent, il les rendait insipides en les détrempant d'un liquide. Qu'il observât une sévère parcimonie pour la boisson, *refusant du vin à sa chair pour mener son esprit jusqu'à la lumière de la sagesse*, nous pouvons clairement le déduire du fait que, quand il brûlait de l'ardeur de la soif, c'est à peine s'il osait boire suffisamment d'eau fraîche. La terre nue servait bien souvent de lit à son faible corps fatigué, une pierre ou une planche d'oreiller, et une toile simple, rugueuse et grossière de couverture, car il savait d'expérience certaine que les ennemis méchants sont mis en fuite par les objets durs et âpres, mais qu'ils sont plus fortement incités à tenter par les choses délicates et agréables » (voir aussi la *Légende majeure* 5, 1). A. Vermeylen, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* tome XVIII, col. 742-745 décrit bien, s'appuyant sur les sources citées dans sa bibliographie, l'austérité de la vie érémitique menée par saint François de Paule. Sur le premier François, voir l'article : « Francesco da Assisi, fondatore dei tre ordini francescani, santo », dans la *Bibliotheca sanctorum*, t. V, col. 1052-1150 ; sur le second, l'article : « Francesco di Paola, santo », dans le même volume, col. 1163-1182.

³ Hilarion de Gaza (vers 291 - 371), considéré comme le fondateur de la vie monastique en Palestine. Selon Sozomène, Hilarion « s'accoutumait en toutes choses à à supporter le travail et à surmonter l'inclination qu'ont les hommes à l'oisiveté et à la mollesse. Il ne cédait à personne pour les travaux de l'abstinence, au moins pour ceux qui sont approuvés des saints et qui éclatent moins aux yeux des hommes. Il combattait contre la faim et contre la soif, contre le froid, contre le chaud et contre toutes les autres choses que la délicatesse du corps et de l'esprit nous fait regarder comme des maux. Il était grave dans sa conduite, sérieux dans ses discours et il étudiait avec soin le sens des divines Écritures. Jamais il ne mangeait qu'après le soleil couché, ni les jours de fête, ni lors même qu'il était malade [...] Il passa 22 ans dans sa solitude, jusques à l'an 328, sans être connu de personne que par sa réputation » (Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome VII, p. 565-566). Voir l'article : « Ilarione di Gaza, monaco, santo », dans la *Bibliotheca sanctorum*, tome VII, col. 731-735.

exemple, et à cause de cela, ils la faisaient comme si c'eût été pour leur péchés. Et selon^c la règle de l'Église, la pénitence publique est incompatible avec le sacerdoce^{d 1}.

^a 1744 : Une des raisons pourquoi. ^b V. et 1744 : et saint Hilarion, etc., n'ont jamais été faits prêtres, c'est que [V. : **c'est que : biffé**] par une merveilleuse conduite de Dieu et du Saint-Esprit [V. : **c'est qu'**] ils avaient. ^c 1744 : et l'enseigner aux pécheurs par leur exemple, et ils la faisaient comme pour leurs péchés. Or, selon. ^d S. fait de notre numéro 62 le cœur de notre n° 61, en l'encadrant de deux appels H : et du Saint-Esprit H- quand on serait le meilleur [texte identique dans P.R.1 et S.] ci-dessus-nommés H-c'est pourquoi ils avaient [fin du texte identique dans P.R.1 et S., sauf : leurs péchés].

- 62 -

[P.R. 1 - S. 61 et 62 – V. 62** - 1744 (294)]

Quand on^a serait le meilleur du monde, on ne peut être prêtre que par une vocation de Dieu qui soit comme la récompense de la bonne vie que l'on a menée, ce qui paraît par saint Antoine et les autres ci-dessus nommés^b.

^a 1744 : l'on. ^b V. et 1744 : que l'on a menée, [V. : **ce qui paraît par saint Antoine et les autres ci-dessus nommés : add. interl.**].

- 63 -

[P.R. 1 - S. 63 – V. 63* (294)]

On peut alléguer pour preuve de cela que ces^a saints ont demeuré comme pénitents plusieurs années sans communier².

^a S. et V. : les.

- 64 -

[P.R. 1 - S. 64 – V. 64** - 1744 (294)]

À grande peine se trouve-t-il quelque personne qui ait conservé en son esprit l'idée du sacerdoce qu'il faudrait nommer, selon Platon, *ipsum sacerdotium*³. C'est^a pourquoi il est

¹ Petrus Aurelius invoquait déjà l'exemple de François d'Assise, qui par humilité n'était jamais devenu prêtre : « *Quae causa fuit ut S. Franciscus, aliique sancti homines, tantum sacerdotalis dignitatis fastigium usque adeo exhorrescerent, ut ab eo velut indigni et impares in tempus omne refugerent* » (*Vinciciae*, p. 83). Sur l'incompatibilité entre pénitence publique et sacerdoce, on trouve cette notation intéressante sous la plume d'un auteur que l'on ne peut pas soupçonner de sympathie avec Saint-Cyran : « L'ordre sacerdotal, selon saint Épiphane, n'était presque tiré autrefois que de l'ordre des vierges : *Sacerdotium ex virginum ordine praecipue constat*. Il fallait avoir conservé son innocence pour être honoré du sacerdoce ; la pénitence publique elle-même était un empêchement et comme une note d'infamie qui rendait incapable le pénitent d'être choisi pour le saint ministère : la pureté qu'on tirait des larmes et des macérations de ce bain rigoureux paraissait encore flétrie de certaines taches qui blessaient la sainteté et la majesté des mystères terribles. On était devenu un vase d'honneur lavé, nettoyé, purifié par la pénitence, il est vrai ; mais l'odeur du vieux levain restait encore, et on n'était pas propre à être placé sur l'autel [...] Ô innocence fille du ciel, ornement de l'ordre sacerdotal, lis odoriférant du jardin de l'Époux, seul destiné à parer ses autels, où vous êtes-vous retirée ? Avez-vous quitté la terre pour toujours ? [...] Je ne vous demande [...] pas si votre innocence est encore pure et entière. L'Église ne pouvait plus presque l'obtenir, semble aussi ne plus l'exiger ; ses ministères ne sont pas moins sublimes qu'autrefois ; son sacerdoce n'est pas moins saint ; son esprit est toujours le même, et si elle ne met plus que ses souhaits à la place de l'ancienne sévérité de ses règles, ce n'est pas elle qui a changé, c'est nous seuls qui l'avons, pour ainsi dire, changée. Mais je vous demande, de quelle nature sont vos chutes passées ? car quoique l'Église semble ne plus exiger à la rigueur une innocence absolument conservée, il y a néanmoins différents degrés dans la manière dont vous pouvez l'avoir perdue » (« De la vocation à l'état ecclésiastique », dans : *Œuvres de Massillon*, tome 2 : *Mystères – Panégyriques – Conférences – Paraphrases sur les psaumes – Pensées*, Paris, Firmin Didot, 1838, p. 288 »).

² Voir ce qu'il en a déjà été dit dans la pensée 61 et ses notes.

³ Saint Augustin consacre la question 46 du *Livre des quatre-vingt-trois questions diverses* aux idées, en évoquant Platon, dont il rappelle qu'« on dit que Platon est le premier qui ait employé ce mot », ce qui ne signifie pas que

rare de trouver quelqu'un qui en puisse prescrire les règles pour s'en servir à former un vrai^b prêtre, parce qu'on ne les peut avoir^c si on n'en a les idées dans l'esprit.

^a V. et 1744 : À peine se trouve-t-il quelqu'un qui ait conservé dans son esprit l'idée du sacerdoce, [V. : **qu'il faudrait nommer selon Platon : *Ipsum sacerdotium* : add. marg. appelée par une +**]. ^b 1744 : bon. ^c 1744 : pratiquer.

- 65 -

[P.R. 1 - S. 65 – 1744 (294-295)]

Dieu, qui conserve lui seul l'innocence dans les hommes et qui les conduit seul^a par son Esprit intérieur selon le dessein éternel qu'il a sur eux, fait et fera toujours des véritables prêtres^b dans son Église, jusqu'à la fin du monde. Et quand les particuliers de l'Église perdraient l'idée du sacerdoce, son Esprit^c la conservera toujours dans le cœur de l'Église. Il conserve ainsi souvent^d la foi catholique dans le cœur des catholiques qui la combattent par disputes^e en tenant innocemment des opinions qui, en effet, lui sont contraires.

^a S. et 1744 : conduit lui seul. ^b 1744 : de bons prêtres. ^c S. et 1744 : Saint-Esprit. ^d 1744 : C'est ainsi qu'il conserve souvent. ^e 1744 : par disputes : omis.

« si ce nom n'existait pas avant » lui, « les choses elles-mêmes qu'il a appelées idées, n'aient pas existé ou n'aient pas été connues ». Il les définit comme « certaines formes principales, certaines raisons fixes et immuables des choses, lesquelles n'ont pas été formées, et sont par conséquent éternelles, permanentes et contenues dans l'intelligence divine. Et comme elles n'ont pas un commencement ni une fin, elles servent de type à tout ce qui peut commencer et finir, à tout ce qui paraît et disparaît ». Il avait déjà évoqué la théorie platonicienne des idées dans *La cité de Dieu* VII, 28 : « J'omets de dire ici que Platon accorde à ces idées une telle puissance que le ciel, loin de rien faire d'après elles, aurait lui-même été fait à leur effigie ». Saint-Cyran invoque plusieurs fois l'exemple de Platon, nommément ou de manière anonyme: « La science qu'on a des choses de Dieu naît seulement de son amour, et que tous les esprits de la terre, pour aigus et savants qu'ils soient, n'entendent rien en notre cabale, s'ils ne sont initiés à ces mystères, qui rendent, comme en de saintes orgies, les esprits plus transportés les uns envers les autres, que ne sont ceux qui tombent en manie, en ivresse et en passion d'amour impudique, qui sont trois défauts par lesquels notre maître explique en ses livres l'indincible perfection de ceux qui s'unissent ou se rendent uns avec lui par une amoureuse dévotion, qui a des mouvements divers, qui s'expliquent dignement par ceux du soleil » (Lettre 9 – À Robert Arnauld d'Andilly – Poitiers, 25 septembre 1620) ; « Et Jésus-Christ l'a fait voir en la personne de la Vierge, qui est la suréminente prêtresse, et *ipsa sacerdos*, comme Platon nommait l'idée originale. C'est pourquoi elle a dit, admirant la formation du Corps de Dieu en elle: *Respexit humilitatem ancillae suae* » (Lettre 181 – À Antoine de Rebours - [Dès 1640]) ; « Je trouve bon que vous lisiez Aristote en grec avec soin, et par intervalle Platon. Mais il faut bien prendre garde de ne discontinuer jamais au moins un chapitre de l'Écriture sainte » (Lettre 180 – À Antoine Arnauld – 1640) ; « Je suis demeuré sans vous écrire jusqu'au temps qu'il a plu à Dieu de m'en inspirer le premier dessein. Je puis user de ce terme, puisque les païens mêmes ont dit, par le plus grand de leurs philosophes, que la première pensée était de la Providence de Dieu » (Lettre 304 – À Scipion Diacette d'Aragon de Châteauevillain d'Aquaviva d'Atri – 15 novembre 164[1]) ; « Pour moi, je puis dire qu'il n'y a rien qui m'ait tant instruit ni plus échauffé à aimer Dieu, que cette grâce qu'il m'a fait de m'appliquer toutes les vérités de l'une et l'autre philosophie, autant de celle que la foi nous apprend, que de celle que la nature nous a apprise, et beaucoup plus aux chrétiens qu'aux païens, à cause des merveilles que la lumière de Jésus-Christ nous a découvertes dans l'ordre du monde, qui ont été inconnues à Aristote et à Platon » (Lettre 562 – À Paul Le Pelletier des Touches – 21 décembre 1642) ; « Nous verrons ce que dira à ma lettre M. de Luz[ancy]. Son mensonge est bon dans l'opinion de Platon et de quelques anciens docteurs, mais j'apprends à haïr le moindre mensonge comme le plus grand. Je l'excuse pourtant, parce qu'il n'est pas encore nourri de la vérité » (Lettre 421 – À Antoine Arnauld – 26 mars 1642) ; « J'ai vu tout cela naguères favac une grande étendue dans la sainte Vierge au jour de sa consécration, auquel elle a reçu le Corps du Fils de Dieu en le formant, et l'a formé en le recevant, comme les philosophes parlent de l'infusion de l'âme dans le corps. Aussi est-elle, selon les Pères, une image de l'Incarnation dans la sainte Vierge, laquelle j'appelle toujours l'idée des prêtres, lui donnant en cela le nom que Platon donnait à ses idées : *Ipsa sacerdos* » (Lettre 445 – À Antoine de Rebours – [Entre le 21 mars et le 30 avril 1642]) ; considération VI pour l'Assomption de la Sainte Vierge : « Depuis que Jésus-Christ, qui était l'idée de la pureté et de l'innocence a daigné se charger de nos péchés et passer pour un pécheur et pour un lépreux en la terre, il n'y a rien à reprocher aux pécheurs convertis, et les péchés passés n'empêchent plus qu'ils ne soient par leur âme les images de Dieu » (*Considération, partie d'été*, deuxième partie, p. 185). Dans l'approbation qu'il donnait le 13 décembre 1629 au *De libertate Dei et creaturae* du Père Gibieuf, il déplore le remplacement de la « divine » doctrine de Platon par celle d'Aristote : « *Indifferentiam quam non Platonica, id est divina, sed Peripatetica disceptatio in puram Libertatem jam pridem induxerat, hic auctor ita eliminat, ut mirum si team aliquot retro seculis, adolescentiori Scholae usque adeo placuisse* ». Voir aussi Antoine Arnauld, *La Fréquente communion*, dans *Œuvres*, tome 27, p. 260-261 : « Les conditions d'un bon directeur que vous avez marquées en peu de mots sont si justes et si raisonnables, que pourvu qu'elles soient bien entendues, elles en peuvent former une idée très excellente, et on le pourra nommer hardiment, selon le langage de Platon : *Ipsa director* ».

- 66 -

[P.R. 1 - S. 66 – V. 66** - 1744 (295)]

Dieu fait dans l'ordre de la grâce ce qu'il ne fait pas dans celui de la^a nature, produisant les plus grands arbres de l'Église, qui sont les prêtres, sans se servir de^b l'ordre commun qu'il a établi.

^a P.R.1 et S. : Dieu fait dans notre grâce ce qu'il ne fait pas dans la nature; 1744 : Dieu fait dans l'ordre de la grâce ce qu'il ne fait pas dans celui de la. ^b V. et 1744 : sans sortir [V. : **sortir** ; **biffé** ; **se servir**] de.

- 67 -

[P.R. 1 - S. 67 – 1744 (295)]

En quoi il nous fait voir tous les jours qu'il est l'unique laboureur de son Église, et que celui qui plante et arrose^a n'est rien, mais lui^b seul qui donne l'accroissement¹. Et j'ose dire qu'il plante et arrose^c lui seul en beaucoup de rencontres aussi invisiblement^d ces grands arbres, comme il les fait^e croître lui seul, lorsqu'ils sont plantés et arrosés par ses ministres et serviteurs^f.

^a S. : et qui arrouse. ^b 1744 : celui-là. ^c S. : et qu'il arrouse. ^d 1744 : l'accroissement. Il plante même et arrose lui seul en beaucoup de rencontres invisiblement. ^e S. : ferait. ^f 1744 : et ses serviteurs.

- 68 -

[P.R. 1 - S. 68 – 1744 (295)]

Il faut avoir une vocation particulière de Dieu pour souffrir le martyre, comme dit saint Cyprien en une épître². À plus forte raison la faut-il avoir^a pour le sacerdoce,

¹ *1 Corinthiens* 3, 6-7 : « C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose ; mais tout vient de Dieu, qui donne l'accroissement ».

² C'est l'affirmation claire qui se lit dans son *Traité sur la mort*, n° 17 : « Mais on pourra émettre cette objection : - ce qui me contrarie, dans la mortalité telle que vous me la dépeignez, c'est que moi, qui me serai préparé à la confession et qui me serai résigné, de tout mon cœur et avec un courage absolu, à tolérer la souffrance, je sois pris de court par la mort et ne puisse ainsi pas jouir des honneurs du martyre. En premier lieu, il faut savoir que le martyre ne dépend pas de votre volonté, mais de la considération dont vous jouissez auprès de Dieu : vous ne pouvez donc pas prétendre avoir perdu un privilège que vous n'êtes pas sûr de mériter. Ensuite, Dieu qui *sonde les reins et les cœurs*, qui examine et pénètre ce qui est occulte, qui vous voit, vous approuve et vous loue, ne manquera pas de vous récompenser à la mesure de votre vertu s'il considère qu'elle a été suffisamment éprouvée ». Tertullien, par contre, condamnait la fuite devant le martyre : « Le bruit de la persécution commençant à se répandre, un catholique nommé Fabius proposa cette question dans une assemblée, savoir s'il était permis de s'enfuir durant la persécution. Tertullien qui y était, parla selon qu'il crut que le temps et le lieu le demandaient. Mais étant, dit-il, interrompu de diverses personnes, qui sans doute ne demeureraient pas d'accord de ses principes, il ne put achever sa matière et se réserva à la traiter plus amplement par écrit. C'est ce qu'il fait dans le livre intitulé *De la fuite durant la persécution*, où il prétend avec une insolence étonnante (car il faut se servir de ces termes) qu'on ne doit ni s'enfuir ni se racheter de la persécution par de l'argent » (Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. 3, p. 230). Voir aussi Saint-Cyran, *Considération pour saint Marcel, pape et martyr* : « Il n'y a pour l'ordinaire que ceux qui sont innocents comme lui [le Christ] et remplis de grâce par une suite de bonnes œuvres, qui soient capables du martyre et de cette grande oblation, comme l'expérience le fait voir. Ceux qui sont sortis du péché par la pénitence ne peuvent y arriver que par une grâce toute extraordinaire. Mais les uns et les autres doivent reconnaître que le néant de l'homme, quelque juste qu'il soit, est si grand, surtout s'il est retombé après le baptême dans le péché, que son meilleur emploi est d'être humilié et martyrisé pour la gloire de Dieu » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 87) ; *Considération III pour saint Antoine, abbé* : « Sans avoir égard à la parole de l'Évangile, qui nous avertit de fuir la persécution, il a cherché le martyre. Il a commis en cela un excès, que serait péché en un autre, qui n'aurait pas été conduit comme lui en cette action par l'Esprit de Dieu » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 94).

puisqu'une des conditions essentielles d'un pasteur et d'un prêtre, est d'être toujours prêt de souffrir la mort pour la moindre de ses brebis en temps de paix et^b de guerre^c, etc¹.

^a 1744 : saint Cyprien. À plus forte raison faut-il l'avoir. ^b S. : ou. ^c 1744 : ou de guerre ?

- 69 -

[P.R. 1 - S. 69 - V 69** - 1744 (296)]

Il peut bien arriver que quelqu'un ne sera pas élu d'une élection^a canonique, et que néanmoins il aura après^b une vocation divine, comme il peut arriver qu'il sera élu canoniquement et n'aura pas une vraie vocation de Dieu². Ce qui fait voir que l'homme ne doit point tant se mettre en peine de sa véritable élection que de sa véritable et divine vocation^c.

^a 1744 : manière. ^b 1744 : après : omis. ^c 1744 : en peine de son élection que de la vocation de Dieu.

- 70 -

[P.R. 1 - S. 70 - V 70** - 1744 (296)]

Ceux qui voudront imiter ce prêtre devenu saint par une voie si extraordinaire³ doivent prendre garde qu'il ne leur arrive ce qui arriva à ceux qui voulurent imiter saint Simon Stylite, dont les vents et les^a tempêtes abattirent les colonnes, et à^b ces prêtres qui voulurent imiter les Macchabées, dont l'Écriture dit que Dieu ne les avait pas appelés pour défendre sa cause contre les ennemis de son peuple et de sa religion⁴.

¹ Sans doute réminiscence de *Jean* 10, 11 : « Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ».

² Saint-Cyran, *Considération pour saint Corneille, pape, et saint Cyprien, évêque, martyrs* : « Tout consiste à bien prendre sa voie et à ne s'engager à rien que par une vraie vocation de Dieu, qui ne peut être telle ordinairement si elle ne rencontre l'appelé dans la pureté du cœur et dans une conscience non feinte » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 305).

³ Claude Bernard.

⁴ L'exemple de Syméon le Stylite est déjà cité dans la lettre à Jean Guillebert : « Il y en eut qui voulurent imiter saint Siméon Stylite en faisant pénitence sur une colonne comme lui. Mais ils s'en trouvèrent mal, si je ne me trompe, parce que les vents renversèrent leurs colonnes » (Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – Mars 1641], chapitre 11 vers la fin). Ascète syrien né vers 390 en Cilicie. Retiré d'abord dans une citerne desséchée, puis vers 412 dans un couvent abandonné près d'Antioche dans lequel il se fit emmurer. Trouvant ce séjour encore trop confortable, il décide, vers 423 de vivre au sommet d'une colonne de trois tambours de pierre, en l'honneur de la Trinité, sur laquelle il ne pouvait ni s'asseoir, ni se coucher. C'est là qu'il vécut 37 ans jusqu'à sa mort en 459. Il est représenté sur une colonne, contre laquelle est appuyée une échelle, et dont le chapiteau est entouré d'une balustrade qui ne laisse émerger que son buste (Louis Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, tome III, volume 3, p. 1221-1223). On peut lire sa vie, rédigée par Théodoret de Cyr, dans son *Histoire des moines de Syrie*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 257), 1979, pp. 159-215, et la leçon qu'il tire de cette vie hors du commun : « Ainsi, comme le Dieu de l'Univers prescrivait chacun de ces gestes dans le désir d'aider ceux qui vivent dans la nonchalance, de même il a suscité ce spectacle nouveau et paradoxal pour attirer par son étrangeté tous les hommes à venir le voir et pour faire agréer aux visiteurs l'exhortation qu'on leur adressait. Car la nouveauté du spectacle arrive à être une garantie suffisante de la doctrine, et celui qui vient pour un spectacle s'en retourne instruit dans les choses divines » (p. 189). Voir l'article : « Simeone Stilita, l'Anziano, santo », dans la *Bibliotheca sanctorum*, tome XI, col. 1116-1138. Il semble que Saint-Cyran ait raison d'écrire : « Si je ne me trompe ». Je n'ai nulle part trouvé mention de cet épisode, du moins directement appliqué à Siméon le Stylite. Robert Arnauld d'Andilly, dans son ouvrage : *Les vies des saints Pères des déserts et de quelques saintes écrites par des Pères de l'Église et autres anciens auteurs ecclésiastiques, traduites en français par Mr. Arnauld d'Andilly. Nouvelle édition*, Bruxelles, s.d., avec des approbations de Jean Guillebert et Henri Duhamel, tous deux dirigés de Saint-Cyran, ne l'évoque pas. Par ailleurs Saint-Cyran ne consacre pas de considération à ce saint, dont la vie ne figure ni dans la *Flos sanctorum*, de Ribadeneyra, ouvrage dont Saint-Cyran disposait à Vincennes, ni dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. Par contre, la chronique de Georges le Moine contient, comme l'indique le P. Delehay, une notation selon laquelle « sous le règne de Constant II (641-668) [...] George Hamartole signale une furieuse tempête qui renversa beaucoup d'arbres et de colonnes de solitaires » (P. Delehay, « Les stylites : saint Syméon et ses imitateurs », dans : *Revue des questions historiques* 1895, p. 72, qui renvoie à *Patrologia graeca* 110, col. 861. Mais cette chronique n'était pas connue au XVII^e siècle, semble-t-il. Cet épisode est repris dans les

^a S. : les : omis. ^b S. : à : omis.

- 71 -

[P.R. 1 - S. 71 - V. 71** - 1744 (296-297)]

Tous les amateurs et sectateurs^a de la vraie sagesse sont appelés prêtres dans l'Écriture, et il est dit d'eux qu'ils seront juges des peuples et qu'ils seront toujours et dans^b toutes les rencontres^c dans une parfaite confiance et assurance, sans rien craindre¹. Ces qualités sont empruntées des vrais prêtres et ministres de l'autel^d, qui sont par leur éminente sagesse l'exemplaire^e de tous les peuples. Et^f c'est eux qui sont, par leur puissance, les vrais juges des fidèles en^g l'Église de la terre, et si assurés par la plénitude de leur sagesse contre toutes les rencontres mauvaises de la vie, qu'ils se trouvent prêts de mourir pour la défense de la charité et de la vérité de leur peuple^h. Ce sont aussi eux qui sont les vrais juges dans le Ciel, et qui paraîtront conjointement avec les apôtres, dans lesquels Jésus-Christ les a toujours compris et renfermés, parlant d'eux comme de leurs successeurs, avec une puissance de juger et une confiance toute particulière, qui a été prédite par Jésus-Christ par ces paroles qu'il leur a dites pour les assurer parmi les troubles de ce temps-là : *Levate capita vestra*^{i 2}.

^a 1744 : et les sectateurs. ^b S. : en. ^c 1744 : et dans toutes les rencontres : omis. ^d V. et 1744 : des prêtres et des [V. : des : **biffé**] ministres même [V. : même : **biffé**] de l'autel. ^e 1744 : le modèle. ^f 1744 : Et : omis. ^g S. : dans : **biffé** dans le texte ; dans : add. interl. ; 1744 : dans. ^h V. et 1744 : et [V. : et : **biffé**] de leur peuple. ⁱ V. et 1744 : contre toutes les mauvaises rencontres de la vie, qu'ils sont toujours prêts de mourir pour la défense de la charité, [V. : et : **add. marg.**] de la vérité et [V. : et : **biffé**] de leur peuple. Ils sont aussi les vrais juges dans le Ciel et paraîtront pour juger le monde [V. : **pour juger le monde : biffé**] avec les apôtres, à qui Jésus-Christ a donné pour toujours, tant pour eux que pour [V. : **pour juger ... que pour : biffé ; dans lesquels Jésus-Christ les a toujours compris et renfermés parlant d'eux comme : add. interl.**] leurs successeurs, la [V. : la : **biffé ; avec une : add. interl.**] puissance de juger et une confiance toute particulière [V. : **qu'il leur a prédite : add. interl.**], en leur disant pour les assurer dans tous [V. : tous : **biffé**] les troubles [V. : de ce temps-là : **add. interl.**] : *Levate capita vestra. Levez la tête en haut.*

- 72 -

[P.R. 1 - S. 72 - 1744 (297)]

Je ne vois^a pas qu'il y ait rien^b qui puisse tant encourager un bon prêtre et un bon évêque que de savoir que s'il remporte^c dans le Ciel la grâce de son sacerdoce avec le surcroît que sa bonne vie^d y aura apporté, il peut prétendre en une manière sublime et conforme à celle des apôtres à^e la judicature des fidèles dans le Ciel, comme il l'a exercée^f

Centuries de Magdebourg (7a Centuria, 1564, chap. 13, col. 562 : « Ingens procella multa germina evulsit, arboresque ingentes radicitus extirpavit, et multas columnas et chorum monachorum Constantinopoli deposuit ». Je remercie Monsieur Jean-Louis Quantin de m'avoir indiqué ces références. Siméon le Stylite est fêté le 5 janvier : rien n'est dit de cet épisode dans le *Martyrologium romanum* de 1607. Par ailleurs, aucune trace de Siméon le Stylite, ni dans le *Missale parisiense* de 1623, ni dans le *Breviarium parisiense* de la même année. L'absence de bénédiction de Dieu signifie sans doute, pour Saint-Cyran, le fait que ces prêtres n'ont pas été choisis par Dieu, mais par le peuple seulement. On pense alors au frère de Judas, Jonathan, que le peuple place à sa tête. Devenu grand prêtre, il noue des relations diplomatiques jusqu'avec Sparte et Rome. Il est finalement battu et ses partisans tués (*1 Maccabées* 9-12). Parmi ses successeurs, Jason usurpa le pontificat et amena ses compatriotes à l'observation des coutumes grecques, avant que Ménélas n'obtienne sa place, en offrant une somme supérieure à celle qu'offrait Jason (*2 Maccabées* 4-11).

¹ Réminiscence de *Matthieu* 19, 28 : « Et Jésus leur dit : Je vous dis en vérité que pour vous qui m'avez suivi, lorsque au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël ».

² *Luc* 21, 28 : « Pour vous, lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez-en haut, et levez la tête, parce que votre rédemption est proche ».

sur les âmes devant Dieu, les anges et les hommes même dans^g l'Église durant sa^h vie mortelle¹.

^a S. : crois. ^b 1744 : Il n'y a rien. ^c 1744 : porte. ^d 1744 : conduite. ^e P.R. 1 : un mot biffé, illisible ; je restitue : à, qui correspond au sens ; S. : à : omis. ^f 1744 : conforme à la puissance des apôtres, au droit de juger les fidèles dans le Ciel, comme il l'a exercé. ^g S. : en. ^h 1744 : devant Dieu, devant les anges et devant les hommes même dans l'Église durant sa.

- 73 -

[P.R. 1 - S. 73 - V. 73* (297)]

Chacun sera récompensé selon la condition de sa vie. Et comme celui qui aura été roi en son âme parmi les fidèles sera établi sur plusieurs, comme dit l'Évangile², ainsi celui qui aura bien exercé l'office de juge des fidèles dans l'Église aura pour récompense un autre genre de judicature^a dans le Ciel³.

^a V. : récompense une autre judicature.

- 74 -

[P.R. 1 - S. 74 - V. 74** - 1744 (298)]

Les généraux à qui par faveur^a l'on commet^b une grande armée pour la gouverner, quoiqu'ils n'aient ni courage ni art pour la guerre, s'ils arrivent^c mal à l'armée, sont cause de tout le dommage. Ainsi^d les évêques, qui sont les généraux dans l'Église, égorgent un million d'âmes en peu de temps, s'ils sont mal choisis. On peut dire qu'ils font comme cet ange, qui dans une nuit égorga une armée de près de deux cent mille hommes^e ⁴. C'est pourquoi ce n'est pas sans cause que l'Apôtre a exprimé^f le péché des évêques par l'effusion du sang et par des meurtres, et cela plus d'une fois⁵. Car il y a une vie dans l'âme qu'ils

¹ Idée déjà citée dans la pensée 71.

² Allusion à la parabole des talents en *Luc* 19, 12-26. Au premier serviteur, qui a doublé la somme confiée initialement par son maître, celui-ci promet : « Parce que vous avez été fidèle en ce peu que je vous avais commis, vous commanderez sur dix villes » (v. 17).

³ Idée déjà citée dans les pensées 71 et 72.

⁴ *2 Rois* 19, 35 : « Cette même nuit l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, y tua cent-quatre-vingt-cinq mille hommes ; et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts, et il s'en retourna aussitôt ». Voir aussi *Isaïe* 37, 36.

⁵ Une recherche attentive dans la concordance latine n'a pas permis de repérer à quels textes Saint-Cyran fait ici allusion. Est-il permis d'y voir une réminiscence du discours de Paul à Milet : « Car je sais qu'après mon départ il entrera parmi vous des loups ravissants, qui n'épargneront point le troupeau. Et que d'entre vous-mêmes il s'élèvera des gens qui publieront des doctrines corrompues, afin d'attirer des disciples après eux » (*Actes* 20, 29-30). On peut penser à une réminiscence de saint Jean Chrysostome : « Les évêques ont plus besoin de prières que le commun des chrétiens, parce qu'ils sont d'autant plus obligés d'implorer la grâce de Dieu qu'ils ont de plus grandes difficultés à vaincre. Car plus cette dignité est relevée, et plus elle est dangereuse à ceux qui exercent une charge si importante. Et certes comme il ne faut qu'une seule bonne action pour faire monter au Ciel un évêque qui l'aura faite en s'acquittant de son devoir, aussi il ne faut qu'un seul péché pour le précipiter dans les enfers. Et afin de ne pas parler de ce qui arrive tous les jours, si on élève à l'épiscopat un homme qui en est indigne, et que l'on lui donne le gouvernement d'une grande ville, soit en considération de l'amitié que l'on a pour lui, soit par quelque autre motif que ce puisse être, de quels feux ne se rend pas coupable l'auteur d'une si injuste promotion ? Il n'est pas seulement la cause de la ruine d'une infinité d'âmes qui périssent par la faute de cet homme indigne, et qu'il n'est capable que de perdre n'ayant nulle pitié, mais il lui donne aussi l'occasion de tous les péchés qu'il commet dans l'administration de sa charge » (Godefroy Hermant, *La vie de saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, et docteur de l'Église*, Paris, 1664, p. 671). Jean Chrysostome, *Homélie* 1, 4 sur l'épître à Tite : « Les dangers que court le prêtre sont en rapport avec sa dignité : une œuvre irréprochable peut l'envoyer au ciel ; un péché peut le précipiter dans la géhenne. Je passe sur tant d'autres choses qui reviennent tous les jours ; mais qu'un évêque, cédant à l'affection, ou pour une cause quelconque, vienne à consacrer un indigne et lui confie la direction d'une grande cité, de quel feu ne se rend-il pas passible ? Non seulement il répondra des âmes qui périront par la faute d'un pasteur sans piété, mais encore il portera la peine de tout ce qu'aura fait ce dernier ». Saint-Cyran développe longuement ce sujet des prêtres homicides par leur mauvaise conduite dans la lettre 430 – À Jean Guillebert [Fin 1641 – Mars 1642], [Chapitre 10.

ravissent^g par leur mauvais gouvernement, et pour cette raison, Dieu ne saurait punir davantage un homme^h indigne et méchant que de lui faire écheoirⁱ telles charges.

^a S. : par faveur : add. interl. ^b 1744 : confie. ^c S. : s'il arrive [sic]. ^d 1744 : la guerre, sont responsables de tout le dommage que souffre l'armée. Ainsi. ^e V. : **On peut dire ... de 200.000 hommes : add. marg. dans 1744 appelée par une +.** ^f S. : C'est pourquoi l'Apôtre n'a pas sans cause exprimé. ^g S. : qu'ils leur ravissent. ^h V. et 1744 : mal choisis. C'est pourquoi l'Apôtre a exprimé le péché des évêques sous l'image d'effusion de sang et de meurtre, et cela plus d'une fois. Car il y a dans l'âme une vie qu'ils leur ravissent par leur mauvais gouvernement. Aussi Dieu ne saurait punir plus sévèrement un homme. ⁱ V. : **écheoir : biffé dans 1744 ; choisir : add. interl.**

- 75 -

[P.R. 1 - S. 75 - V. 75]

Jésus-Christ voulant élire les apôtres, et en eux prescrire la forme d'élire les évêques et les prêtres leurs successeurs, le fait en une manière qui montre clairement l'éminence de leur vertu et de leur charge^a par-dessus le commun des fidèles¹. Il se retire au haut d'une

Énormité du péché que commettent les prêtres mal appelés. Leur conversion presque impossible. Pour rectifier une vocation mauvaise, il faut aller au principe. Il en faut faire une grande pénitence]: « Et à cause de cela, il est aussi véritable de dire du mauvais prêtre et pasteur des âmes que du premier ange et du premier homme, qu'il a été homicide dès le commencement de sa création. Car n'étant point entré comme il faut pour être une source vivante et pleine de grâce dans l'exercice de sa charge parce que Dieu ne l'a pas appelé, il ne peut, par l'efficace de sa parole, donner la pâture aux âmes, que Dieu d'ordinaire ne donne que par la parole vivante et brûlante de son pasteur. S'il est vrai que d'autant plus que les créatures sont spirituelles et d'un ordre supérieur elles ont été plus multipliées en leur création, j'ose dire que cela est plus vrai de ces péchés spirituels et de ces morts spirituelles que commettent les mauvais pasteurs dans l'Église de Dieu. Si les pasteurs de l'Église sont des anges, comme on le prouve par plusieurs raisons prises de l'Écriture et de l'analogie de la foi, et s'il est vrai que les anges visibles de l'Église ont reçu une plus grande puissance que les anges invisibles du Ciel, puisqu'ils forment Jésus-Christ et le logent dans leurs entrailles comme dans un temple, ainsi que la Vierge l'a formé et logé dans les siennes, il faut que le péché qu'ils commettent en qualité de prêtres contre cette puissance soit merveilleusement grand, et en un sens véritable plus grand que celui de l'ange, qui n'a pas reçu de Dieu une si grande grâce pour produire une œuvre si sainte et si divine. Ce qui nous découvre une infinité d'autres péchés, et d'autres morts, et d'autres homicides bien plus spirituels, et plus grands, et en plus grand nombre, comme sont les morts et les homicides, pour le dire ainsi, de tant d'âmes qui périssent par la faute de la conduite des mauvais prêtres et par le manquement de la grâce originelle, dont ils devaient être remplis dès le commencement de leur élection et ordination par le Saint-Esprit, et qu'ils n'ont pas reçue pour n'avoir pas pris de lui son élection à leurs charges aussi bien qu'à leurs ordinations. Ce ne sont plus des morts, ni des homicides, ni des animicides, pour le dire ainsi, mais des déicides qu'ils commettent tous les jours et en leur personne et en celle d'un nombre d'âmes à qui ils font tuer le Corps du Fils de Dieu, comme ils le tuent eux-mêmes par des indignes communions. Si le principe de leur sacerdoce n'est corrigé, il faut nécessairement que toutes leurs communions, confessions et fonctions soient profanes et entachées, et qu'elles soient devant Dieu autant de sacrilèges, quoique cela semble incroyable et que cette parole semble rude, et que peu d'hommes y puissent consentir. Car j'avoue que l'on peut dire de tels péchés spirituels du prêtre : *Et ad haec quis idoneus, c'est-à-dire : Qui est capable de les concevoir?* Cela serait encore plus difficile si je relevais ces morts, ces homicides et ces déicides par-dessus la mort et le meurtre de Jésus-Christ causé par les Juifs, ce que je pourrais faire suivant la vérité et le texte de l'apôtre sans user d'aucune exagération, et il serait encore plus difficile à concevoir si j'y ajoutais pour plus grande peine la plénitude des péchés où il a fallu que les Juifs soient parvenus pour pouvoir tuer Jésus-Christ ».

¹ Saint-Cyran, considération II pour saint Jacques le Majeur, apôtre : « Il n'y a rien de si grand en la terre qu'un apôtre, et il n'y a rien de si grand en l'Église qu'un évêque, parce qu'il est successeurs des apôtres et choisi comme eux de Jésus-Christ pour ruiner l'empire du démon et du péché dans le monde, et pour établir le royaume de Dieu dans les hommes en les assujettissant à la foi de l'Évangile. Aussi il paraît que Jésus-Christ a eu un soin particulier dans l'Écriture de joindre les apôtres avec les évêques leurs successeurs. Car les évêques sont des apôtres, c'est-à-dire envoyés de Dieu en toute la terre, et les apôtres sont des évêques, comme il est clair en ce que l'Apôtre donne le titre d'évêque à Jésus-Christ et que l'apostolat de Judas est appelé du nom d'épiscopat dans le psaume [...] Nous devons bien considérer cette vérité que les évêques sont des apôtres, parce qu'elle nous fait voir que les saints Pères n'ont rien exagéré lorsque parlant de la sainteté que doivent avoir des évêques, et des dangers qui se rencontrent dans une si grande charge, ils ont dit des choses étranges qui semblent incroyables et qui ôtent à tout homme qui a un peu de foi, quand il aurait même de la vertu, l'envie d'aspirer jamais à être évêque. Nous ne pouvons mieux concevoir quelle est la grandeur des apôtres qu'en nous représentant qu'ils tiennent la place de Jésus-Christ en terre et qu'ils sont ses images vivantes et ses vrais enfants, comme les évêques sont les images vivantes et les enfants des apôtres. Car la grandeur de cette généalogie divine commence à Jésus-Christ et s'étendra par la succession des évêques jusques à la fin du monde. De sorte que la même puissance qui a paru en Jésus-Christ durant le temps de sa prédication est maintenant dans les évêques, hormis qu'il y a cela de plus en eux, qu'étant dans la terre ils donnent la plénitude du Saint-Esprit, ce que Jésus-Christ n'a fait qu'après être monté dans le ciel. Et peu s'en faut que comme je vois la grandeur des apôtres dans celle de Jésus-Christ et celle des évêques dans celle des apôtres, je ne voie celle des prêtres dans celle des évêques, quoique l'épiscopat ait une éminence particulière et très grande au-dessus de la prêtrise.

montagne tout seul, et il y passe toute la nuit en prières, ce qui ne se trouve pas qu'il ait fait en toute autre occasion dans l'Évangile. Et au point du jour, à la faveur de la lumière du soleil, il appelle ses^b apôtres, et les séparant du reste du peuple qui était dans la plaine, il les appelle à lui au haut de la montagne, et va trouver le peuple qui était dans la plaine¹.

^a S. : leurs charges ; V. : leur[s] : biffé] vertu[s] : biffé] et de leurs charges. ^b T. et V. : les.

- 76 -

[P.R. 1 - S. 76 - 1744 (298)]

Si l'évêque et le prêtre s'acquittent de^a leurs charges, combien de peines faut-il qu'ils souffrent en ce monde ? S'ils ne s'en acquittent pas, ah^b combien de peines faut-il qu'ils souffrent en l'autre ?

^a 1744 : s'acquittent bien de. ^b 1744 : ah : omis.

- 77 -

[P.R. 1 - S. 77 - 1744 (298)]

S'il faut une si grande préparation pour recevoir l'Eucharistie et les autres sacrements, quelle préparation faut-il pour recevoir le sacerdoce, qui est la source des sacrements ?

- 78 -

[P.R. 1 - S. 78 - V. 78]

Celui qui est converti du péché et qui ne croît que^a comme la semence, qui est premièrement herbe, et puis épi, et puis froment, ne voit jamais bien la faute qu'il a faite de s'être fait prêtre incontinent après sa^b conversion, que lorsqu'il a crû jusqu'à la perfection de la grâce. Et alors il^c voit cette première entrée dans le sacerdoce au temps qu'il était imparfait comme la première des zizanies.

^a S. : croît [pas : biffé dans le texte] que. ^b S. : la. ^c S. : Et lors Jésus-Christ ; V. : **Alors il.**

Prions Dieu qu'il ne permette pas que jamais nous oublions de considérer ainsi la grandeur du prêtre aussi bien que celle des évêques, afin qu'étant pleinement persuadés par la foi de ce que l'Évangile nous dit de l'un et de l'autre, aucun relâchement des mœurs ni aucun exemple contraire ne nous ôte rien de l'idée que nous en devons avoir. Car la foi nous apprend que quelques petits qu'ils paraissent au-dehors, et quelque mépris qu'on fasse d'eux, ils en sont d'autant plus grands devant Dieu parce qu'ils ressemblent en cela même à Jésus-Christ s'ils sont en effet vrais prêtres et vrais évêques, et remplis de l'Esprit-Saint et d'une vertu qui réponde à la grandeur de leur dignité et de leur puissance » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 129-131).

¹ *Marc* 3, 13 : « Il monta ensuite sur une montagne, et il appela à lui ceux que lui-même voulut, et ils vinrent à lui » ; *Luc* 6, 12-13 : « En ce temps-là, Jésus, s'en étant allé sur une montagne pour prier, y passa toute la nuit à prier Dieu. Et quand il fut jour, il appela ses disciples, et en choisit douze d'entre eux qu'il nomma apôtres ». Saint-Cyran, *Considération II pour la veille de saint Simon et saint Jude, apôtres* : « Jésus-Christ a pris un soin si particulier de ses apôtres qu'il les a appelés deux fois par leurs noms en deux vocations différentes, et en la seconde, il les a élevés sur la montagne et appelés après une prière, en laquelle il disait à Dieu ce qu'on dit les apôtres depuis en l'élection de saint Matthias : *Faites-nous connaître celui que vous avez élu*. Car l'élection et le choix que le Fils de Dieu a fait de ses douze apôtres n'a été bon qu'en tant qu'il a été le même que celui que Dieu le Père en avait fait de toute éternité » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 332).

- 79 -

[P.R. 1 - S. 79 – V. 79]

Mais qui est celui qui croît jusqu'à la perfection de la grâce et de la vertu après être entré si légèrement dans le sacerdoce ?

- 80 -

[P.R. 1 - S. 80 – V. 80** - 1744 (299)]

On peut dire que l'homme qui^a, après avoir travaillé longtemps^b dans l'exercice des bonnes œuvres, s'ingère^c dans le sacerdoce sans y être appelé de Dieu, donne lieu au diable de semer la mauvaise graine dans le champ où Jésus-Christ avait semé le premier, et que l'homme continuant après être prêtre^d dans l'exercice des bonnes œuvres n'empêche pas que la graine que le diable a sursemée ne croisse, quoique l'homme ne s'en aperçoive pas, sans que ceux-mêmes^e qui s'en aperçoivent après que l'une et l'autre semence a porté ses fruits, puissent prétendre qu'il leur soit loisible^f de contribuer au retranchement de ceux qui sont nés de la graine de l'ennemi, mais il faut attendre que Dieu le fasse en sa saison, qui veut que l'on laisse croître ainsi l'un et l'autre^g sans y apporter aucun trouble ni aucun obstacle. C'est pourquoi il ne faut non plus condamner les fonctions sacrées d'un tel homme que ses bonnes œuvres, ni détourner un tel homme ni des unes^h ni des autresⁱ.

^a 1744 : Celui qui. ^b V. : **longtemps** : **biffé dans 1744**. ^c 1744 : s'engage. ^d 1744 : Et cet homme, continuant après être fait prêtre. ^e S. : sans [suite de mots biffés dans le texte ; que : add. interl.] ceux-mêmes. ^f S. : permis : biffé dans le texte ; loisible. ^g 1744 : ne croisse sans que lui-même s'en aperçoive. Mais ceux-mêmes qui s'en aperçoivent, après que l'une et l'autre semence a porté ses fruits, ne peuvent prétendre avoir droit pour cela de retrancher ceux qui sont nés de la graine de l'ennemi. Il faut attendre que Dieu même le fasse en sa saison, et laisser croître l'une et l'autre. ^h S. : uns [sic]. ⁱ V. et 1744 : ni détourner un tel homme ni des unes ni des autres : omis ; V. : **add. interl.**

- 81 -

[P.R. 1 - S. 81 – 1744 (299-300)]

En chose du monde le diable ne peut si facilement donner l'illusion en ce temps, qu'à ceux qui^a après avoir travaillé aux bonnes œuvres, s'introduisent dans le sacerdoce. Et^b c'est en ceux là proprement qu'il sursème sa^c zizanie au commencement de leur conversion, s'enfuyant et s'en allant^d cacher pour ne revenir de longtemps. Car si l'homme^e, dès le commencement de sa conversion, n'a formé un^f dessein de ne se faire jamais prêtre, il est difficile qu'il se défende dans la suite de sa vie de cette violente tentation, dont on peut dire que le diable a jeté le principe et la semence dès^g le premier instant de sa conversion¹.

¹ La parabole du bon grain et de l'ivraie - Vulgate : *zizania* – se lit en *Matthieu* 13, 24-30. Voir les commentaires de Saint-Cyran dans la considération I pour le cinquième dimanche après les Rois, ou le XXVI. après la Pentecôte : « Avant que ce champ si bien semé germe et produise des fruits de grâce, le diable, comme il paraît par l'Évangile, sème par-dessus son ivraie, ce qui fait voir combien l'homme doit prendre garde à tous les commencements, et surtout à celui de sa première conversion. Car le diable tâche toujours de corrompre les principes et les commencements, soit des premières conversions qui se font par le baptême, soit des secondes qui se font par la pénitence, et en général de toute entreprise sainte et de toute bonne œuvre. C'est pourquoi ayant été chassé de l'âme du baptisé, il la vient reconnaître pour voir s'il y a du vide, de la défektivité et de l'oisiveté par laquelle il puisse y rentrer, et peut-être que le mot : *vacantem*, oisive ou désoccupée, veut dire cela. Car le diable ne manque jamais de remplir ces vides qu'il trouve ans l'âme et d'y semer son mauvais grain. Ceux qui s'endorment et qui par leur sommeil donnent moyen au diable de semer son ivraie par-dessus le bon grain, sont les hommes même baptisés et nouvellement convertis, qui par leur oisiveté et leur négligence donnent moyen au diable de gâter la bonne semence aussitôt qu'elle a été semée dans leur cœur. Car comme la terre qui a reçu la semence du laboureur ne cesse jamais un seul moment d'agir par sa vertu secrète pour la faire fructifier, l'homme de même, qui a reçu en sa conversion la grâce de Dieu, ne doit jamais cesser un seul moment de la cultiver et la

^a 1744 : Il n'y a pas d'illusion si funeste et si commune que celle que le démon fait en ce temps à ceux qui. ^b 1744 : Et : omis. ^c 1744 : la. ^d 1744 : s'enfuyant ensuite et s'allant. ^e 1744 : un pénitent. ^f 1744 : le. ^g P.R. 1 : de ; je corrige en dès, ce qui répond au sens ; S. : dès.

- 82 -

[P.R. 1 - S. 82 – V. 82** - 1744 (300-301)]

Pour l'exprimer un peu grossièrement, voilà comme cela arrive. Un homme^a aura passé quelque temps de son premier âge dans le vice, dont peu de gens se peuvent garantir vivants^b dans le monde. Dieu lui envoie un mouvement véritable de^c sa grâce qui lui fait quitter le vice. Il se réconcilie selon l'usage du temps avec l'Église, et fait un ferme dessein de passer sa vie dans un perpétuel exercice de la charité^a. En même temps, ayant de l'esprit et de la science, il se résout^b d'aspirer à quelque chose^c qui est bonne en^d soi, et qui lui donnera encore mieux le moyen d'exercer la charité envers les hommes. Mais parce qu'il ne peut parvenir à cette chose (qui sera ou un office de l'Église, ou un titre, ou une charge^e qui lui peut échoir sans simonie, puisque ce sera une récompense de son mérite ou^f de son savoir) qu'en se faisant prêtre, il est certain que presque en même temps qu'il se résout^g de bien vivre, le diable y^h jette de la zizanie dans le champ où Dieu avait premièrement jetéⁱ sa semence. Et cette bonne volonté de bien vivre à l'avenir, qui en était comme le premier fruit, a reçu dans elle cette impression secrète du diable en même temps, sans que le nouvellement converti^j s'en soit aperçu, ni qu'il s'en aperçoive peut-être jamais, à cause que^k le diable s'en est allé et ne reviendra plus, si ce n'est peut-être que la première grâce de sa conversion vienne tellement à croître par les bonnes œuvres intérieures et extérieures de charité, qu'elle lui donne le moyen (longtemps après par une lumière qui a accoutumé de naître de la perfection de la grâce, de la charité et de la vertu) de connaître qu'il s'est trompé de s'être ingéré de lui-même, sans un appel particulier de Dieu, dans le sacerdoce, et que cela est venu de la première zizanie que le diable mêle secrètement dans la première conversion^l.

^a 1744 : Et l'on peut concevoir que cela arrive ainsi. Un homme. ^b 1744 : peu de gens peuvent se garantir en vivant. ^c 1744 : un bon mouvement de. ^d 1744 : de charité. ^e P.R. 1 : résolve ; je corrige en : résout ; S. : résout. ^f 1744 : il aspire à quelque œuvre. ^g S. : de. ^h 1744 : parvenir à ce titre ou à cette charge. ⁱ S. : et. ^j P.R. 1 : résolve ; je corrige en : résout ; S. et 1744 : résout. ^k 1744 : y : omis. ^l 1744 : jeté premièrement. ^m 1744 : reçu en même temps cette impression secrète du diable, sans que le nouveau converti. ⁿ 1744 : parce que. ^o V. et 1744 : ne reviendra plus, à moins peut-être que la première grâce de sa conversion ne croisse par les bonnes œuvres intérieures et extérieures de charité, de façon que, [V. : **longtemps après : add. interl.**] par une lumière qui naît ordinairement de la perfection de la grâce, de la charité et de la vertu, il puisse connaître qu'il s'est trompé en s'ingérant de lui-même, sans une vocation particulière de Dieu, dans le sacerdoce, et que cela est venu de l'ivraie que le diable mêle secrètement dans les premiers mouvements de conversion.

- 83 -

[P.R. 1 - S. 83 – 1744 (301-302)]

Dieu lui pardonnera peut-être^a, comme à saint Paul, parce qu'il l'a fait par ignorance et qu'il croyait bien faire^l. Car cela se peut faire avec une telle ignorance^b que cela n'empêche pas un homme de venir à la sainteté, mais cela est très rare et ne doit pas être mis

faire croître » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 269). Dans son traité *De l'humilité*, Saint-Cyran décrit la semence de la vanité : « Il n'y a point de semence où le diable mêle plus facilement l'ivraie, en portant l'homme insensiblement à la vanité, que la grâce et la faveur particulière qu'il reçoit de Dieu lorsque l'âme s'en aperçoit car, outre qu'il est difficile d'empêcher la réflexion que l'âme y fait et la complaisance qu'elle en a, l'homme tombe dans une joie secrète qui l'amuse et qui l'empêche de s'humilier aussitôt qu'il le devrait, en rendant une prompte action de grâce à Dieu, et passant à l'exercice de ses autres œuvres sans plus penser à la grâce qu'il a reçue après qu'il l'a rendue à sa source, qui est Dieu, par le remerciement qu'il lui en a fait » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 398-399).

^l 1 *Timothée* 1, 13 : « Moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur et un ennemi outrageux ; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu, parce que j'ai fait toutes ces choses dans l'ignorance, n'ayant point la foi ».

en ligne de compte, et surtout si un homme averti^c avant de se faire prêtre par quelque homme intelligent, que cette volonté est l'effet^d de la zizanie que le diable a mêlée^e dans sa première conversion et que, nonobstant cet avis, il se fait prêtre^f.

^a 1744 : peut-être cet écart. ^b 1744 : cela peut se faire avec une telle simplicité. ^c 1744 : si on a été averti. ^d S. : l'effort [sic]. ^e S. : le diable mêla. ^f 1744 : de la zizanie du démon que le diable a mêlé dans sa conversion, et que nonobstant ces avis, il passe outre et se fasse prêtre.

- 84 -

[P.R. 1 - S. 84 – V. 84** - 1744 (302)]

Il est certain qu'on doit garder l'Évangile et admirer Jésus-Christ à l'égard d'un tel prêtre, bien qu'on l'ait averti, avant que de se faire prêtre, qu'il y avait danger qu'il n'y eût une zizanie mêlée dans sa conversion, et que le voyant occupé, après comme devant la prêtrise, dans l'exercice des œuvres de charité, on ne peut pas l'en détourner, moins encore des fonctions de la^a prêtrise dont il accompagne les^b bonnes œuvres, moins encore le doit-on condamner dans les unes et dans les autres^c. Il faut laisser le tout au jugement^d de Dieu seul, et au temps qu'il séparera lui-même la paille du grain et les zizanies du froment^e.

^a S. : sa. ^b S. : ses. ^c V. : moins encore des fonctions de sa prêtrise dont il accompagne ses bonnes œuvres, moins encore le doit-on condamner dans les unes et dans les autres : add. marg. dans 1744 appelée par une +. ^d S. : dans les uns [sic] et les autres, qu'il faut laisser au jugement. ^e 1744 : Il est certain qu'on doit garder la règle de l'Évangile à l'égard d'un tel prêtre, quoiqu'on l'ait averti qu'il pouvait y avoir une zizanie mêlée dans sa conversion. Ainsi le voyant occupé après comme devant la prêtrise aux œuvres de charité, on ne doit pas l'en détourner, mais il faut le laisser au jugement de Dieu seul, et attendre le temps où il séparera lui-même la paille du grain et l'ivraie du froment.

- 85 -

[P.R. 1 - S. 85 – 1744 (302-303)]

La sainteté extraordinaire d'un tel prêtre¹, qui est parvenu à la prêtrise contre l'ordre des canons, étant une^a élection apparemment canonique^b, empêchera peut-être que l'exemple d'un pénitent extraordinaire et qui, contre la coutume du temps, s'est rendu solitaire après sa conversion^c pour pleurer ses péchés², n'ait pas les^d sectateurs et les imitateurs qu'il eût peut-être^e eu. En quoi paraissent les rencontres admirables de la grâce de Dieu, dans lesquelles il est difficile de faire le discernement qu'il faut et de se bien conduire, si on n'a^f grande^g connaissance de la vérité catholique.

^a S. : canons et sans une. ^b 1744 : des canons, et apparemment sans une élection canonique. ^c 1744 : s'est rendu après sa conversion solitaire. ^d S. : péchés n'aura pas peut-être été les. ^e S. : peut-être : omis. ^f S. : si on a [sic]. ^g 1744 : imitateurs qu'il eût eu. Dans ces rencontres admirables de la grâce de Dieu il est difficile de faire le discernement nécessaire et de se bien conduire si on n'a pas une grande.

- 86 -

[P.R. 1 - S. 86 – 1744 (303)]

Dieu est admirable^a. Il aveugle et éclaire en même temps, et ce qui est plus admirable, par^b une même action, et fait qu'en sanctifiant un prêtre publiquement, une

¹ Claude Bernard.

² Antoine Le Maistre.

infinité d'autres qui en doivent être illuminés^c sont aveuglés¹. Tout nous doit^d humilier dans l'Église et dans la religion de Jésus-Christ. Mais il n'y a rien qui nous donne plus de^e sujet de nous humilier que ce qui se passe publiquement dans la prêtrise et dans les prêtres, bons et méchants.

^a S. : merveilleux. ^b 1744 : admirable, il le fait souvent par. ^c 1744 : d'autres qui doivent être éclairés par cette conduite en. ^d 1744 : Tout doit nous. ^e 1744 : de : omis.

- 87 -

[P.R. 1 - S. 87 – V. 87** - 1744 (303)]

Il est du sacerdoce de Jésus-Christ comme de son Corps. Les bons et les méchants le prennent de la main de l'évêque^a, comme les bons et les méchants prennent son Corps de la main du prêtre². Il faut^b une vocation pour recevoir la prêtrise, une préparation pour recevoir le Corps de Jésus-Christ^c. Il n'est pas croyable que ce qui suffit pour recevoir le Corps de Jésus-Christ^d dignement, suffise^e pour recevoir dignement son sacerdoce^f.

^a 1744 : méchants reçoivent la prêtrise par l'imposition des mains de l'évêque. ^b S. : Il y faut. ^c S. : de Jésus-Christ de la main du prêtre. ^d S. : de Jésus-Christ de la main du prêtre. ^e V. et 1744 : du prêtre. Mais [V. : **Mais : biffé ; il faut une vocation pour recevoir la prêtrise comme une préparation pour recevoir le corps de Jésus-Christ : add. marg. appelée par une +**] on ne doit pas croire que ce qui suffit pour recevoir dignement le Corps de Jésus-Christ de la main du prêtre suffise. ^f S. : recevoir son sacerdoce dignement.

- 88 -

[P.R. 1 - S. 88 – V. 88** - 1744 (304)]

Comme l'Église a été élue et tirée du monde sans aucun mérite, aussi toutes les parties de l'Église^a et ses appartenances sont élues : les pasteurs^b, les fidèles, les prêtres, les religieux, toutes les œuvres en particulier. Ce prêtre^b qui entre dans l'Église sans être élu et appelé de Dieu fait une^c difformité en elle, et la rend monstrueuse de ce côté.

^a S. : toutes les parties et appartenances de l'Église. ^b S. : un mot biffé dans le texte ; personnes : add. interl. ^b V. et 1744 : parties et appartenances de l'Église [V. : **sont élues : add. interl.**], c'est-à-dire les fidèles, les prêtres, les religieux, et toutes les œuvres en particulier sont tirées de la société de l'Église [V. : **sont tirées ... l'Église : biffé**]. Ce prêtre. ^c S. : sans être appelé de Dieu et élu fait une ; 1744 : fait donc une.

- 89 -

[P.R. 1 - S. 89 – V. 89** - 1744 (304)]

L'Église étant un corps, il faut que les principales parties, qui sont les prêtres, soient immobiles, divines et répondantes au chef^a.

^a V. et 1744 : un corps, dont Jésus-Christ est la tête, il faut que les principales parties, qui sont les prêtres, soient [V. : **immobiles et : add. interl.**] divines et répondent à [V. : **répondent à, modifié en : répondantes au**] la sainteté [V. : **la sainteté : biffé**] du chef.

¹ Réminiscence de *Jean* 9, 39 : « Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles ».

² Réminiscence de l'hymne *Lauda Sion Salvatorem* : « Les bons le reçoivent, les méchants aussi, pour pour un sort bien inégal, pour la vie ou pour la mort. Mort pour les méchants, vie pour les bons, vois comme d'une même communion l'effet peut être différent ».

- 90 -

[P.R. 1 - S. 90 – V. 90** - 1744 (304)]

Comment les prêtres seront-ils^a les parties immobiles et divines de Jésus-Christ^b si lui-même, qui forme son Corps tous les jours comme il a formé celui qu’il a pris dans la sainte^c Vierge, ne forme de même ses prêtres^d et ne les ente dans l’Église par une vraie vocation, comme il y^e a enté les fidèles, selon l’Apôtre^f, par la vocation du baptême¹.

^a S. : comment [seront : biffé dans le texte] les prêtres [seront-ils : add. interl.]. ^b V. et 1744 : Mais comment les prêtres seront-ils [V. : **les parties immobiles et divines de Jésus-Christ : add. interl.**] des membres divins de ce divin corps de Jésus-Christ. ^c S. : sainte : omis. ^d S. : ne forme lui-même ces prêtres. ^e S. : y : omis. ^f S. : comme parle l’Apôtre ; 1744 : dans le sein de la Vierge ne forme lui-même les prêtres et ne les ente dans l’Église par une véritable vocation, comme il a enté les fidèles en lui, comme parle l’Apôtre.

- 91 -

[P.R. 1 - S. 91 – V. 91* (304)]

Voyez ce qu’il est dit du prêtre^a dans la Passion, à propos de celui de Judas².

^a S. : ce qui est dit du péché du prêtre ; V. : **ce qui est dit du prêtre.**

- 92 -

[P.R. 1 - S. 92 – 1744 (304-305)]

Un lévite dans l’ancienne Loi ne pouvait^a se faire prêtre, ni même jamais passer à la prêtrise³. C’est une grande leçon pour ceux qui ne se peuvent tenir dans l’Ordre de diacre, et qui se croient comme obligés à la prêtrise.

^a S. : Un lévite jadis ne pouvait.

- 93 -

[P.R. 1 - S. 93 – V. 93* (305)]

Samuel a mérité le sacerdoce en servant à l’Église et au lieu où était l’Arche dans les plus vils et les plus^a bas services, et beaucoup rabaissés au-dessous de ceux que rendaient les lévites⁴.

^a S. et V. : les plus : omis.

¹ Réminiscence d’*Éphésiens* 4, 4-6 : « Vous n’êtes tous qu’un corps et qu’un esprit, comme vous avez tous été appelés à une même espérance. Et il n’y a qu’un Seigneur, qu’une foi et qu’un baptême, qu’un Dieu Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa providence sur tous, et qui réside en nous tous ».

² *Matthieu* 26, 24 : « Pour ce qui est du Fils de l’homme, il s’en va, selon ce qui a été écrit de lui ; mais malheur à l’homme par qui le Fils de l’homme sera trahi ; il vaudrait mieux pour lui qu’il ne fût jamais né ».

³ Le chapitre 18 du *Deutéronome* établit une distinction claire entre les fonctions des prêtres et celles des lévites : « Les lévites seront toujours prêts pour exécuter vos ordres, et tout ce qu’il y aura à faire dans le tabernacle, sans qu’ils ne s’approchent néanmoins ni des vases du sanctuaire, ni de l’autel, de peur qu’ils ne meurent, et que vous ne périssiez aussi avec eux ».

⁴ *1 Samuel* 3 indique seulement que « le jeune Samuel servait le Seigneur auprès d’Héli » (v. 1), qu’il dormait « dans le temple du Seigneur où était l’arche de Dieu » (v. 3) et qu’après la nuit où Dieu s’était révélé à lui, « ayant dormi jusqu’au matin » il « alla ouvrir les portes de la maison du Seigneur » (v. 15).

- 94 -

[P.R. 1 - S. 94 – 1744 (305)]

Il est la parfaite image^a de ceux qui doivent dans l'Église être nourris^b dès leur bas âge dans le clergé et parvenir, par un commencement si humble et^c s'avancant de degré^d en degré, au sacerdoce comme au prix et à la récompense du mérite de toute leur vie passée dans le clergé et éprouvée par une variété et uniformité^e de bonnes actions en toutes sortes de rencontres.

^a 1744 : Samuel est l'image. ^b S. : qui doivent [être nourris dans : biffé dans le texte ; dans l'Église : add. interl.] être nourris. ^c S. : en. ^d 1744 : par les commencements les plus humbles et une grande fidélité de degré. ^e 1744 : et une grande uniformité. ^f S. : actions et de toutes [sortes : add. interl.] de.

- 95 -

[P.R. 1 - S. 95 – 1744 (305)]

Il y a je ne sais quel grand mystère en ce que^a Saül, qui a succédé au gouvernement de Samuel, a été au contraire la figure des mauvais prêtres et évêques^b.

^a S. : mystère caché en ce que. ^b 1744 : Il y a un grand mystère caché en. ^c 1744 : mauvais évêques et prêtres.

- 96 -

[P.R. 1 - S. 96 – 1744 (305)]

Dieu, qui a fait avec une admirable sagesse^a l'Écriture et qui a enfermé^b de grands sens dans les moindres de ses paroles, qui sont toutes spirituelles, les a joints l'un à l'autre, et a fait que l'un a gémi la faute de l'autre et s'est mis en peine de le convertir, et a fait d'autres choses à son égard, qui conviennent^c à un vrai prêtre à l'égard d'un méchant¹.

^a S. : sapience. ^b 1744 : Dieu, dont l'admirable sagesse a renfermé. ^c 1744 : spirituelles, a uni ces deux hommes ensemble, et a fait gémir l'un de la faute de l'autre, et faire à son égard plusieurs démarches qui conviennent.

- 97 -

[P.R. 1 - S. 97 – 1744 (305-306)]

Ses enfants n'ont pu être bons comme Samuel, qui était un bon prêtre. David non plus, qui^a était l'image des bons, n'a pu avoir des enfants qui aient persévéré dans le bien, non pas même le plus sage de tous, ce qui est arrivé à Moïse. D'où l'on^b peut voir que la succession des bons prêtres est rare^c, surtout en un temps corrompu².

^a S. : qui était un si bon prêtre, non plus que David, qui était. ^b S. : dont on [sic]. ^c 1744 : Les enfants de Samuel n'ont pas été bons comme lui. De même David, qui était l'image des bons ministres, n'a point eu d'enfants qui aient persévéré dans le bien, non pas même Salomon, le plus sage de tous. Il en est de même de Moïse. La succession des bons prêtres est donc bien rare.

¹ *1 Samuel* 15, 35 : « Depuis ce jour-là Samuel ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort ; mais il le pleurait sans cesse, parce que le Seigneur se repentait de l'avoir établi roi sur Israël ».

² Voir la note de la pensée 98.

- 98 -

[P.R. 1 - S. 98 – V. 98* (306)]

Les enfants de tous ces trois paraissent en qualité de prêtres en l'Écriture, mais nul d'eux dans la vertu de leur père^a 1.

^a V. : d'eux en la vertu de leurs pères.

- 99 -

[P.R. 1 - S. 99 – V. 99]

Il faut mourir, et mourir à tout, avant que d'être prêtre. Et pour cette raison, il faut^a être dans l'innocence, qui est l'effet de la mort du baptême.

^a V. : avant d'être prêtre, et pour cet effet il faut.

- 100 -

[P.R. 1 - S. 100 – V. 100]

Je n'ai donc pas mal rencontré, lorsque j'ai prescrit à un diacre quatre sortes de morts pour se préparer à la prêtrise².

- 101 -

[P.R. 1 - S. 101 – 1744 (306)]

Les prêtres mal entrés et vivant bien ensuite en leur prêtrise, font comme si Jésus-Christ ne se souvenait point de leur entrée et de leur commencement, ne croyant pas qu'il lui^a soit cinquante ans après aussi présent qu'au premier moment^b qu'ils^c se firent prêtres.

^a S. : y. ^b S. : commencement. ^c 1744 : ensuite dans la prêtrise agissent comme si Jésus-Christ ne se souvenait point de leur entrée, et comme s'il n'était pas aussi présent cinquante ans après qu'au premier commencement qu'ils.

¹ Curieuse affirmation de Saint-Cyran. De son mariage avec Séphora, Moïse avait eu deux fils : Gershom et Éliézer, dont aucun n'est présenté comme un lévite ou un prêtre, et dont la vie nous est inconnue (*1 Chroniques* 23, 15). Les fils de Samuel pour leur part étaient juges, et de mauvais juges : «Samuel, étant devenu vieux, établit ses enfants pour juges sur Israël. Son fils aîné s'appelait Joël, et le second Abia. Ils exerçaient la charge de juges dans Bersabée. Mais ils ne marchèrent point dans ses voies ; ils se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présents et rendirent des jugements injustes » (*1 Samuel* 8, 1-3). Saint-Cyran a déjà parlé des enfants de David dans la pensée 15 et reviendra sur cette idée dans la pensée 504. La Vulgate leur donne le titre de « prêtres » (voir note de la pensée 15) mais il faut sans doute préférer la traduction : « Grands officiers ». Six d'entre eux étaient nés à Hébron, de femmes différentes ; neuf à Jérusalem, de femmes dont le nom n'est pas connu ; et quatre de Bethsabée. Parmi eux, « Amnon, fils de David, conçut une passion violente pour la sœur d'Absalon, aussi fils de David, qui était très belle, et qui s'appelait Thamar » au point de la violer avant de la renvoyer (*2 Samuel* 13, 1-18). Pour la venger, Absalom fait assassiner Amnon. Absalom se révolte contre son père David pour s'emparer du trône : Joab le tue alors que David avait donné l'ordre de l'épargner (*2 Samuel* 15-18). Adonias se fait couronner roi d'Israël du vivant de son père, bien que le trône ait été promis à son frère Salomon, qui, une fois couronné, lui pardonne (*1 Rois* 1). Seul Salomon était le plus « sage » des enfants de David, et pourtant, « il était déjà vieux lorsque les femmes lui corrompirent le cœur pour lui faire suivre des dieux étrangers ; et son cœur n'était pas parfait devant le Seigneur son Dieu, comme avait été le cœur de David son père » (*1 Rois* 11, 4).

² Cette lettre ne nous est pas parvenue.

- 102 –

[P.R. 1 - S. 102 – V. 102** - 1744 (306)]

Ils^a devraient savoir qu'il envoya ruiner Amalec pour un péché qu'il avait commis huit cents ans^b auparavant, comme s'il ne l'eût commis^c que ce jour-là^d même, et qu'il a fait faire cette exécution par le roi Saül, qui a été une manifeste figure des prêtres et évêques^e qui le sont devenus sans élection et vocation de Dieu¹.

^a 1744 : Mais ils. ^b S. : ans : omis. ^c V. et 1744 : péché commis bien [800 ans : add. interl.] des siècles auparavant, comme s'il n'eût été commis. ^d S. : là : omis. ^e 1744 : qui a été une figure des prêtres et des évêques.

- 103 –

[P.R. 1 - S. 103 – 1744 (306)]

Dieu a fait voir dans Saül qu'il n'oublie jamais les grands péchés des prêtres, et qu'il n'en punit aucun si horriblement que celui-là^a ².

^a 1744 : jamais le péché dans les prêtres, et qu'il n'en punit aucun si horriblement que celui de l'usurpation du sacerdoce.

- 104 –

[P.R. 1 - S. 104 – 1744 (306-307)]

Il ne faut que voir combien Dieu les persécute longtemps après la mort, faisant ruiner et perdre ignominieusement la postérité de Saül à cause du péché qu'il avait commis pendant sa vie contre les Gabaonites, Dieu l'ayant ainsi puni longuement après sa mort^a ³.

^a S. : la postérité à cause du péché commis par Saül durant sa vie contre les Gabaonites, quoique Dieu l'ait aussi puni longtemps après sa mort ; 1744 : Combien Dieu a-t-il poursuivi longtemps après la mort de Saül et exterminé ignominieusement sa postérité à cause du péché commis par Saül durant sa vie contre les Gabaonites ?

¹ Amalec s'était opposé à Israël « dans son chemin lorsqu'il sortait d'Égypte » (*1 Samuel* 15, 2).

² *1 Samuel* 15, 1-35. Dieu avait ordonné à Saül : « Marchez contre Amalec ; taillez-le en pièces, et détruisez tout ce qui est à lui. Ne lui pardonnez point ; ne désirez rien de ce qui lui appartient ; mais tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, et ceux qui sont encore à la mamelle, jusqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux et aux ânes » (v. 3). Le roi cependant « avec le peuple épargna Agag. Il réserva ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux de brebis et de bœufs, dans les béliers, dans les meubles et les habits, et généralement tout ce qui était de plus beau, et ils ne voulurent point le perdre ; mais ils tuèrent, ou ils détruisirent tout ce qui se trouva de vil et de méprisable » (v. 9). C'est pourquoi Samuel vint lui dire : « Comme donc vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, et il ne veut plus que vous soyez roi. [II] a déchiré aujourd'hui le royaume d'Israël et vous l'a arraché des mains pour le donner à un autre, qui vaut mieux que vous » (v. 23.28).

³ *2 Samuel* 21, 1-9. Comme une famine sévissait depuis trois ans en Israël, « David consulta l'oracle du Seigneur, et le Seigneur lui répondit que cette famine était arrivée à cause de Saül et de sa maison, qui était une maison de sang, parce qu'il avait tué les Gabaonites ». Aux Gabaonites qu'il avait fait venir, David demande : « Que vous puis-je faire pour réparer l'injure que vous avez reçue, afin que vous bénissiez l'héritage du Seigneur ? ». Ceux-ci demandent alors « justice contre Saül et contre sa maison » et déclarent : « Nous devons tellement exterminer la race de celui qui nous a tourmentés [...] qu'il n'en reste pas un seul dans toutes les terres d'Israël. Qu'on nous donne au moins sept de ses enfants, afin que nous les mettions en croix, pour satisfaire le Seigneur, à Gabaa d'où était Saül, qui fut autrefois l' élu du Seigneur ». Et David d'accéder à leur demande.

- 105 –

[P.R. 1 - S. 105 – 1744 (307)]

Il n'y a rien qui doive plus^a faire craindre aux prêtres la suite du péché qu'ils ont commis en usurpant le sacerdoce, que cette souvenance^b que Dieu a eue si longtemps du péché de Saül.

^a 1744 : Rien ne doit plus. ^b 1744 : que ce ressentiment.

- 106 –

[P.R. 1 - S. 106 – 1744 (307)]

Il n'y a rien qui leur^a persuade tant que Dieu l'oublie ou le pardonne facilement^b, que le zèle qu'ils ont pour lui durant tout le temps qu'ils vivent en la prêtrise, ou en combattant les , ou en prêchant contre les vices.

^a S. : le ; 1744 : Rien ne leur. ^b S. : pardonne si facilement.

- 107 –

[P.R. 1 - S. 107 – 1744 (307)]

Mais si Dieu a méprisé le zèle de Saül, il faut craindre qu'il ne méprise le leur, comme celui de Saül, jusqu'à le punir en son jugement.

- 108 –

[P.R. 1 - S. 108 – 1744 (307)]

Le canal étant rompu, l'eau ne peut plus couler dans les parterres d'un jardin. L'âme étant le jardin de Dieu, l'eau de sa grâce n'y coule que par ses prêtres.

- 109 –

[P.R. 1 - S. 109 – V. 109** - 1744 (307-308)]

S'ils sont morts dans l'âme, et que dans la prédication de la Parole et l'administration des sacrements, ils illuminent et vivifient les âmes, il faut dire que Dieu le fait lui seul par la parole morte en tant qu'elle procède de la bouche du prêtre mort dans l'âme. Car^a si l'ordre de Dieu était gardé, il faudrait que la parole fût ardente et vivante en tant qu'elle procède du prêtre dont l'âme^b, remplie de la vie de la^c grâce, fût l'instrument de la vivification des âmes mortes¹.

^a S. : du prêtre et par la mort de l'âme du même prêtre. Car ; V. et 1744 : ils éclairent et vivifient quelques âmes, Dieu le fait lui seul [V. : **seul** ; **biffé** ; **même** : **add. interl.**] par la vertu de sa [V. : **vertu de sa** ; **biffé**] parole qui sort de la bouche et

¹ Saint-Cyran, Considération II pour sainte Madeleine : « Il y a plusieurs grands mystères cachés dans ces parfums. Mais laissant les autres pour un temps, il suffit d'admirer que Madeleine fait cette onction de la tête de Jésus-Christ en reconnaissance de la résurrection de Lazare, qui est une figure de la vivification des pécheurs que Dieu ressuscite lorsqu'il les fait sortir des grands péchés qu'ils ont commis après le baptême. Car cette vivification de leurs âmes mortes a été, selon tous les Pères, représentée par la résurrection de Lazare, comme toutes les circonstances de l'Évangile et le festin même qui suit immédiatement dans saint Matthieu le témoignent » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 118).

de l'âme de ce prêtre [V. : qui sort ... de ce prêtre : biffé ; morte en tant qu'elle procède de la bouche du prêtre et par la mort de l'âme du même prêtre : add. interl.]. Car. ^b S. : du prêtre, et que son âme ; 1744 : la parole du prêtre fut ardente et vivante, et que son âme, remplie. ^c S. : la : omis.

- 110 -

[P.R. 1 - S. 110 - V. 110]

L'élection à la prêtrise est une marque de l'élection éternelle et de la prédestination, comme je l'ai inféré¹ de saint Ambroise².

- 111 -

[P.R. 1 - S. 111 - V. 111]

Il n'y a rien qui fasse mieux voir l'excellence de la prêtrise. Et chaque^a prêtre doit être comme un excellent élu, établi dans la grâce du sacerdoce comme dans une grâce immobile qui soit^b si forte, que les portes de l'enfer ne la puissent ébranler, non plus que l'Église³.

^a S. et V. : et comme chaque. ^b S. : est.

¹ Furetière : « Induire, tirer une conséquence d'une proposition ou de quelque chose apparente ».

² Réminiscence de la lettre 63, n°s 48 et 58, « écrite l'an 396 » et adressée à l'Église de Verceil, dans laquelle, « déplorant la division domestique qui [la] laisse depuis si longtemps [...] sans évêque [...] il montre quelles qualités on doit chercher dans l'évêque qu'on élira, et à quel danger on s'expose si l'on choisit un indigne, ou si l'on refuse d'obéir à celui qui est digne ; que cette élection doit être divine » : « C'est pour cela que Dieu a choisi lui-même Aaron pour grand prêtre, afin que dans le choix d'un évêque l'ambition des hommes ne prévalût pas, mais la grâce de Dieu ; qu'on n'eût égard ni à celui qui se présente de lui-même pour cette grande dignité, ni à celui qui s'en empare de son propre mouvement, mais à la vocation divine [...] Jésus-Christ non plus qu'Aaron, n'a point usurpé le sacerdoce, mais il l'a reçu de la main de Dieu [...] Et afin que nous sachions que la grâce de Dieu opère bien plus dans le choix des évêques que la faveur des hommes, il n'y eut parmi toutes les verges que Moïse avait reçu de chaque tribu et qu'il avait mises dans le tabernacle, que celle d'Aaron qui fleurit, prodige qui fit comprendre au peuple qu'il ne faut considérer dans ceux qui sont destinés au sacerdoce que le choix de Dieu, et lui ôta l'envie d'aspirer par la faveur des hommes à une pareille dignité, au lieu qu'il croyait auparavant que cet avantage ne le regardait pas moins que les autres. Or que signifie cette verge, sinon que la grâce du sacerdoce ne se flétrit jamais, et que dans sa plus grande humiliation elle possède dans sa dignité la fleur de la puissance qu'elle a reçue. Ou bien on peut rapporter cela à un mystère, ce prodige n'étant arrivé que sur la fin de la vie du grand prêtre Aaron, et non sans sujet, comme je le pense. Il semble que l'ancien peuple étant devenu dans sa vieillesse tout plein de pourriture par la longue infidélité de ses prêtres, se renouvellera dans les derniers temps sur l'exemple de l'Église, et s'animant à imiter sa foi et sa piété fera revivre la grâce qu'il avait perdue, et poussera de nouveau une fleur desséchée depuis tant de siècles » (*Les lettres de saint Ambroise, évêque de Milan, traduites en français sur l'édition critique des RR. PP. Bénédictins, avec des notes historiques et critiques, par le P. Duranti de Bonrecueil, de l'Oratoire, Paris, 1741, 3 vol.* Cette lettre se trouve dans le tome 3). On peut penser aussi à saint Jean Chrysostome : « Mais d'où vient que Jésus-Christ n'a point appelé l'apôtre dont nous venons de lire la vocation, avec saint Pierre, saint Jean et les autres ? Il avait choisi pour appeler ceux-ci le temps où il savait que ces hommes répondraient à leur vocation. De même il appela saint Matthieu lorsqu'il eut la certitude que ce publicain se rendrait à sa parole. C'est ainsi encore qu'il pêcha saint Paul, après sa résurrection. Car Celui qui sonde les cœurs et qui voit à nu les pensées des hommes, n'ignorait pas le moment le plus propre pour se faire suivre de chacun de ses apôtres. Il n'appela point d'abord saint Matthieu, parce que son cœur était encore trop endurci ; mais après tant de miracles, et cette grande réputation qu'il s'était acquise, il l'appela enfin, parce qu'il savait qu'il ne lui résisterait pas » (*Homélie 30 sur l'évangile selon saint Matthieu*).

³ *Matthieu 16, 18* : « Sur cette pierre, je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ».

S'il est difficile de relever un chrétien déchu de la grâce de son baptême, il est incomparablement plus difficile de relever un prêtre déchu de la grâce de son sacerdoce¹.

¹ *Traité de la pénitence* : « Il en ignore une troisième [vérité de notre foi], que s'il retombe après la réconciliation avec l'Église, il est rare et très difficile qu'il ressuscite encore pour la troisième fois, et l'on peut dire de ces péchés : *In tertio signo defecerunt*, et l'Église l'a bien fait voir en ne recevant qu'une seule fois les pénitents déchus du baptême » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 328) ; voir un peu plus loin, p. 384 : « Un homme déchu après le baptême, comme dit l'Évangile, s'il est plus grand pécheur, il est plus malade, s'il est plus malade, il est plus difficile à guérir ». Interprétation saint-cyranienne de la parabole du « démon rentrant » en *Matthieu* 12, 43-45, et plus particulièrement du verset 45 : « Le dernier état de cet homme devient pire que le premier ». Il évoque clairement ce passage dans *Diverses pensées sur la pénitence* : « En quoi ils ont clairement fait voir la vérité des paroles de Notre-Seigneur dans l'Évangile : *Erunt novissima hominis illius pejora prioribus*, parlant de l'aggravement du péché commis après le baptême, sous la figure de toute le peuple juif » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 368). Dans *La Fréquente communion*, Antoine Arnauld invoque sur ce point saint Bernard : « La quatrième est la conclusion de la condamnation des Juifs, que les Pères ont attribuée aux baptisés, qui sont déchus de la grâce du baptême, où Jésus-Christ nous enseigne, que lorsque le démon est sorti d'un homme (ce qui se fait dans notre baptême, où nous sommes délivrés de la puissance des ténèbres) il n'y retourne qu'avec sept démons plus méchants que lui. *Et sunt novissima eius peiora prioribus*, parce (dit saint Bernard) *que celui, qui après le pardon de ses offenses, retourne dans les mêmes impuretés, comme un porcelet, qui ayant été lavé, se vautre de nouveau dans la boue, est sept fois plus digne de l'enfer qu'il n'était auparavant* » (*Œuvres*, tome 27, p. 356-357). Mais on peut penser aussi à l'*Homélie* IX, 10 sur Ézéchiel de Grégoire le Grand, autre Père cher à Saint-Cyran : « Toute âme qui même après avoir reçu la foi demeure dans sa dépravation ou y revient est appelée *maison irritante*, parce qu'elle chasse loin d'elle par son inconduite celui qu'elle avait accueilli par la foi, Dieu, qui l'habitait. Une maison est habitée par un maître. Si *maison* il y a, pourquoi *irritante* ? Si *irritante*, pourquoi parler de *maison*, puisqu'elle n'est plus habitée ? C'est une *maison*, car Dieu a commencé d'y habiter par la foi ; mais c'est une *maison irritante*, parce qu'il en est sorti, chassé par des mœurs dépravées, si bien qu'elle reste vide, elle que remplissait autrefois l'hôte céleste. Aussi, comme la voix de la Vérité nous l'a fait connaître, l'esprit mauvais y revenant avec sept autres esprits, trouve la maison balayée ; et il remplit cette âme devenue étrangère aux vertus ». Voir encore, de Saint-Cyran, le fragment : « Remarques sur divers sujets » : « Par le péché commis après le baptême, l'alliance de l'âme avec Jésus-Christ est rompue, de sorte que, s'il a fallu satisfaire à la justice de Dieu avec rigueur pour un péché qui avait rompu l'alliance avec Adam, avec combien plus de raison dont-on bien plus satisfaire à la justice de Dieu pour le péché qui a rompu la seconde alliance que Jésus-Christ avait faite avec nous. C'est pourquoi les anciens Pères ont été si soigneur d'exiger des satisfactions longues et pénibles. Il n'y a point d'apparence de s'en dispenser pour la seconde transgression, puisque la sagesse de Dieu, qui fait tout en nombre, poids et mesure, n'a point trouvé d'autre moyen proportionné à son ordre et à ses règles éternelles, que celui de la vie mortelle et de la croix du Fils de Dieu, pour effacer le premier péché, lequel nous avons contracté sans y avoir consenti par notre propre volonté. Il n'y a rien qui nous fasse tant voir la grandeur et l'infinité du mérite de Jésus-Christ, que ce qu'il a plu à Dieu de l'accepter encore de nouveau pour nous faire rentrer pour la seconde fois dans sa grâce par le moyen de nos gémissements et de nos satisfactions, après en être déchu une fois par des crimes commis par notre propre volonté » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 505). Le retour à la vie de la grâce demeure donc possible. Il est suspendu à la prière : « La charité de ces deux saintes sœurs marque la charité éternelle de Dieu à l'égard d'un élu déchu depuis le baptême. En priant pour lui, elles figurent toute l'Église et les gens de bien qui les prient pour les pécheurs » (considération I pour saint Lazare, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 256-257). Le modèle indépassable en est le Christ : « Celui qui prétend devenir bienheureux autrement qu'en imitant sa vie n'est pas moins superbe que Lucifer. Car si Dieu, qui est dans la gloire et dans la félicité a bien daigné se faire homme et mener une vie si misérable parmi les hommes, comment l'homme, qui est plongé dans toutes sortes de misères par sa nature et par sa naissance, et non par son élection et sa volonté, osera-t-il prétendre d'arriver à la félicité par une autre voie que par celle que Dieu lui-même lui a tracée ? Que s'il est déchu de l'innocence qu'il avait acquise par son baptême, et s'il s'est de nouveau engagé à la justice de Dieu, comment pourrait-il prétendre à la gloire et à la félicité de Dieu sans lui satisfaire auparavant, puisque Jésus-Christ, qui n'était chargé que des péchés des autres et non pas des siens, n'a pas cru pouvoir y parvenir autrement qu'en satisfaisant à la rigueur » (considération I pour le jour de tous les saints, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 342-343). Voir aussi la considération II pour saint Lazare, p. 258-259 : « Jésus continue d'appeler la mort de Lazare un sommeil, et il dit *qu'il le va réveiller*. Quoiqu'on ne puisse douter que les grands pécheurs ne soient morts quand ils ont éteint en eux la charité, qui est la vie de leur âme, on peut dire néanmoins que si Dieu les doit faire revivre, ils ne sont que comme endormis à son égard. Ce qui doit faire la consolation des pécheurs qui travaillent à sortir du tombeau de leurs péchés. Les apôtres répondent fort bien, que *s'il ne fait que dormir, il sera sauvé*, ce qu'on peut dire de tout élu, après même la mort de son âme par son péché. Jésus, voyant qu'ils n'entendaient pas son langage de grâce et de prédestination, il leur dit clairement qu'il est mort, pour s'accommoder à eux et leur faire entendre ce qu'ils n'entendaient point. Car en son langage d'amour et de grâce, il n'était pas mort, mais il dormait seulement. Il dit qu'il s'en réjouit pour l'amour d'eux, n'y ayant rien qui doive tant confirmer les élus infirmes, imparfaits et ignorants, comme étaient alors les apôtres, que ces grandes et extraordinaires conversions. Car Lazare n'est pas seulement ici pris pour un pécheur commun qui a commis des péchés mortels ordinaires, mais pour un pécheur grand et extraordinaire ». Voir enfin le *Traité de la pénitence* : « L'homme est plus affaibli par le péché commis après le baptême qu'il n'était auparavant. Il est donc nécessaire que pour pouvoir supporter les jeûnes et les

- 113 –

[P.R. 1 - S. 113 – V. 113]

En cela paraît que le chrétien tient quelque chose du prêtre et participe par sa grâce à celle du sacerdoce, d'où elle dérive comme de sa source. Pour cette raison, il est difficile qu'un chrétien qui l'a perdue la recouvre.

- 114 –

[P.R. 1 - S. 114 – 1744 (308)]

S'il est vrai que le clergé est une religion, les clercs et les prêtres sont les plus anciens et les plus parfaits religieux^{a1}.

^a S. : les plus anciens et les plus parfaits religieux sont les clercs et les prêtres.

- 115 –

[P.R. 1 - S. 115 – 1744 (308)]

Ils doivent donc être plus séparés du reste de l'Église en toutes choses que les plus excellents ordres de moines ne le sont. Parce que, pour ne le dire qu'en général, ils ne sont que des religieux qui ont paru un fort long temps après, et ainsi ils ne sont que les seconds dans l'ordre des^a religieux^b à l'égard des clercs, qui sont les premiers et^c aussi anciens que l'Église.

^a S. : des : add. interl. ^b 1744 : de moines, qui n'ont paru que longtemps après l'établissement du clergé. Ainsi ils ne sont que le second ordre des religieux. ^c S. : et : omis.

autres œuvres pénibles de la pénitence, il soit plus renforcé que les apôtres n'étaient lors, puisque leur faiblesse était tout autre et beaucoup plus grande que n'était celle où il était avant son baptême » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 367). Voir enfin Cyprien de Carthage : « Des personnes, baptisées par nécessité en état de maladie, et mises en possession de la grâce, sont délivrées de l'esprit immonde qui les agitait auparavant ; elles mènent dans l'Église une conduite louable et exemplaire, et font croître chaque jour en elles la grâce divine en même temps que la foi ; au contraire, d'autres personnes baptisées en parfaite santé, si elles se mettent ensuite à pécher, sont envahies de nouveau et agitées par l'esprit immonde. Ainsi il est manifeste que le diable, au baptême, est chassé par la foi du croyant, mais que si cette foi vient à manquer, il revient » (Lettre 69).

¹ On peut rapprocher cette pensée de la lettre 60 de saint Augustin à Aurèle : « C'est en effet une faute assez commune aux moines et ce serait faire une grave injure à l'ordre des clercs, si l'on recevait les déserteurs de monastères dans la milice de la cléricature où nous n'avons coutume d'admettre que les moines les plus dignes et les plus éprouvés. À moins que, comme l'on dit vulgairement : mauvais joueur de flûte, bon symphoniste, nous voulions aussi qu'on dise en se moquant de nous : mauvais moine, bon clerc ». Voir aussi Saint-Cyran, considération V pour le jour de saint Bernard et son octave : « La justice a été merveilleuse en ce saint, et comme dans l'Église parmi les chrétiens elle n'est pas différente de la charité et qu'elle est plutôt une même racine avec elle, que son fruit, elle semble aussi avoir plus éclaté en lui que la prudence, la force et la tempérance. J'en laisse les autres preuves pour m'arrêter à une seule, qui est l'honneur qu'il a rendu à l'ordre ecclésiastique, et de ce qu'il en a dit par-dessus l'ordre religieux. Car c'est à mon avis la plus grande marque d'intégrité et d'équité de ce saint, et comme il ne tenait à rien qu'à l'ordre de Dieu qui a établi la différence qui se trouve entre les ecclésiastiques et les religieux, c'est-à-dire entre ceux à la grâce a fait prendre soin des âmes des autres, et de ceux à qui elle n'a donné que le soin de leur âme seule, afin de la cultiver dans un cloître et dans une solitude. Il a dit des plus excellents religieux, qu'ils ne devaient être considérés que comme des femmes dans l'Église de Dieu à l'égard et en comparaison des ecclésiastiques et des pasteurs, qui étaient des hommes, et des hommes qui ont toujours l'épée à une main et la truelle à l'autre pour défendre et bâtir tout ensemble l'Église de Dieu. C'est le premier acte de justice où doit paraître la vertu des religieux, desquels saint Vincent Ferrier disait, que s'ils ne se tenaient sous les pieds de tout le monde, ils ne pouvaient mériter le nom de religieux » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 215-216).

- 116 –

[P.R. 1 - S. 116 – V. 116]

La vocation intérieure est conjointe à l'élection extérieure, comme l'autre vocation et mission, qui plus extérieure qu'intérieure^a, est conjointe à l'ordination¹.

^a S. : plus intérieure qu'extérieure ; V. : **et mission qui est une autre porte qui n'étant pas plus intérieure qu'extérieure.**

- 117 –

[P.R. 1 - S. 117 – 1744 (308)]

Dieu donne immédiatement l'une (la vocation intérieure) et l'évêque donne l'autre (la vocation extérieure, l'élection, l'ordination et la mission^a).

^a S. : Dieu donne immédiatement l'une et l'évêque l'autre ; 1744 : Dieu donne immédiatement la vocation intérieure, et l'évêque la mission extérieure.

- 118 –

[P.R. 1 - S. 118 – 1744 (308-309)]

L'une donne droit de faire dans l'Église valablement toutes les fonctions extérieures du sacerdoce, quelles qu'elles soient, et quel que soit et ait été le prêtre lorsqu'il a été ordonné et après l'ordination. L'autre lui donne comme une espèce de droit, ou pour mieux dire, de confiance en la miséricorde de Dieu, pour les faire toujours par le même esprit et la même grâce par laquelle il a reçu dévotieusement la sacrée ordination^a et le saint caractère.

^a 1744 : et par la même grâce par laquelle il a reçu saintement l'ordination.

- 119 –

[P.R. 1 - S. 119 – V. 118**]

Au temps de l'hérésie qui conteste à l'Église une vocation², on dissimule quelquefois l'autre³, parce que sans elle le prêtre est vraiment prêtre, et revêtu de la même puissance qu'a celui qui est vraiment et intérieurement appelé de Dieu au sacerdoce.

¹ Petrus Aurelius examinait déjà le rapport entre mission intérieure et mission extérieure : «*Ac certum est omnes generatim Ecclesiae ministros, si eo modo quo aequum est, ac iubet Deus, ad ministerium adierint, a Deo missos esse, non tantum remota quadam missione per suos in Ecclesia ministros, sed etiam proxima et immediata, per motus et sermones intimos, Spiritu gratiae et Spiritu sancto, qui digitus Dei est, in hominis corde inscriptos. Haec enim est illa lex, quam Pontifex Maximus privatam legem vocavit, quae instinctu sancti spiritus in corde describitur, quae dignior sit quam publica lex, eique longe praeferrere debeat. Quare non sola externa missio sufficit, sed simul interna missio, quam Deus ipse interius instillet, exigitur, ita ut ministri non tantum ab eo manifeste per ministros et Ecclesiae praesides, sed etiam ab ipsomet intrinsecus per Spiritus sancti impulsionem mittantur. Quod Dyonisius exemplo Christi, Aaronis typi Christi, Apostolorum et primi ab Apostolis constituti Matthiae Iudae successoris, adeo egregi exposuit, ut aliorum testimoniis facile interim supersedere possimus. Alioquin ministerium, utcumque aliis utile, ipsi ministro inutile, noxium, damnosum est. Atque hanc ob causam docuerunt SS. Patres ecclesiasticum ministerium, non solum ambiri, sed nequidem apperi posse, et Ecclesiae ministros non tam ab hominibus, quam ab ipso Deo, et vocari et fieri*» (*Vindiciae Censurae Facultatis Theologiae Parisiensis in Spongiam*, éd. citée, p. 223).

² Comprendre : vocation extérieure. Pour les protestants, l'Ordre ne constitue en effet pas un sacrement.

³ Comprendre : vocation intérieure.

- 120 –

[P.R. 1 - S. 120 – 1744 (309)]

La première chose qui est dite dans l'Évangile de l'Église, qui sont ses *Actes*^a, c'est que Jésus-Christ a élu les apôtres par le Saint-Esprit ; et^b la seconde, que les apôtres, à son imitation, ont tâché d'élire en la même manière le douzième apôtre¹ qui manquait à leur nombre, et qui devait tenir la place de^c Judas, qui avait été élu par le Saint-Esprit².

^a 1744 : c'est-à-dire les *Actes*. ^b 1744 : et : omis. ^c S. : le lieu de ; 1744 : tenir lieu de.

- 121 –

[P.R. 1 - S. 121 – 1744 (309)]

Combien ont-ils mis de peine^a pour s'assurer que celui qu'ils avaient élu avait été vraiment élu dans l'éternité pour être apôtre.

^a 1744 : Or combien ont-ils pris de mesure.

- 122 –

[P.R. 1 – S. 122 – 1744 (309-310)]

Celui qui se fait imposer les mains par un évêque sans s'assurer par toutes les voies possibles que Dieu l'a élu pour être prêtre, témoigne qu'il^a n'a pas dessein d'entrer comme il faut dans la succession des apôtres, qui sont les premiers prêtres, et ne croit pas qu'ils fussent obligés de faire ce qu'ils ont fait pour s'assurer, et pour eux, et pour toute l'Église, que l'élection de Matthias était vraiment de Dieu et non d'eux³.

^a 1744 : sans lui donner tous les signes possibles que Dieu l'a élu pour être prêtre fait voir qu'il.

- 123 –

[P.R. 1 - S. 123 – V. 122]

Dieu a fait voir en Saül qu'il ne hait rien tant que le zèle des prêtres qu'il n'a point institués. Le zèle est un embrasement d'une grande charité, et partant il ne peut point^a être en ceux qui n'ont point cette grande charité qui ne se trouve que dans ceux que Dieu a élus. Le

¹ Matthias.

² *Actes* 1, 17-18.21-22 : « [Judas] était dans le même rang que nous, et il avait été appelé aux fonctions du même ministère. Et, après avoir acquis un champ de la récompense de son péché, il s'est pendu, et a crevé par le milieu du ventre, et toutes ses entrailles se sont répandues [...] Il faut donc, qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous, à commencer depuis le baptême de Jean, jusqu'au jour où il est monté au ciel en nous quittant, on en choisisse un, qui soit avec nous témoin de sa résurrection ».

³ Sur l'élection de Matthias, voir les *Pensées chrétiennes sur la pauvreté* : « Dans les *Actes*, qu'on peut nommer l'Évangile du Saint-Esprit et de l'Église, la première vérité que saint Luc nous apprend qu'on peut nommer le principe de l'Église, est que l'élection des apôtres a été faite de Jésus-Christ par le Saint-Esprit. (Et ce qui est remarquable il semble avoir voulu insérer comme par une parenthèse cette vérité dans son sujet principal, auquel elle ne semble pas appartenir.) La seconde vérité qu'il nous marque au même chapitre qui est le premier, c'est la démonstration qu'il nous fait par un exemple que la première chose que les apôtres ont faite incontinent après l'Ascension, a été d'imiter Jésus-Christ en cela, en élisant le successeur d'un apôtre, par le Saint-Esprit » (pensée n° 98, p. 46).

zèle est comme la flamme du feu. Où il n’y a point de charité, il n’y a point de feu¹. Et où il n’y a point de grande charité, il n’y a point de zèle.

^a V. : point : omis.

- 124 –

[P.R. 1 - S. 124 – 1744 (301)]

Afin que l’élection de Dieu parût mieux, les apôtres en présentèrent deux à Dieu, afin qu’on vît que celui sur lequel le sort tomberait, serait élu de Dieu.

- 125 –

[P.R. 1 - S. 125 – 1744 (310)]

Le plus juste ne fut pas élu, afin qu’on ne s’imaginât pas qu’un homme fût appelé au sacerdoce, parce qu’il avait vécu à la vue de l’Église toujours dans l’innocence et dans^a une grande et parfaite justice².

^a S. : dans : omis.

- 126 –

[P.R. 1 - S. 126 – 1744 (310-311)]

S’il est nécessaire d’être dans l’innocence et dans la justice^a pour être prêtre, il n’est pas nécessaire d’être dans la plus grande innocence et justice^b, parce que la grâce de la vocation, par laquelle Dieu appelle quelquefois le moins juste, porte avec elle les grâces et les dons pour servir Dieu comme il faut dans ses mystères^{c 3}.

^a S. : 1744 : dans la justice et l’innocence. ^b 1744 : et la plus parfaite justice. ^c 1744 : dans le saint ministère.

- 127 –

[P.R. 1 - S. 127 – 1744 (311)]

Les rois n’élisent pas toujours les plus savants et les plus sages aux charges de judicatures, mais il leur suffit qu’ils soient gens de bien, et qu’ils aient des dons pour^a les exercer. Car l’autorité, qui vient du roi, leur donne le surplus. Suffit que les quatre conditions de Jéthro se rencontrent (*sapientia, timor Domini, avaritiae odium, veritas. Exod 18^{b 4}*), bien qu’elles ne soient pas toutes quatre dans le même degré en^c chaque officier^d.

¹ Saint-Cyran, Considération IV pour saint Ignace, évêque et martyr : « Son amour est comme une source de feu, qui jette des flammes en tous les endroits de l’Église, car il n’est pas content s’il n’enflamme tous les lieux où il passe. C’est un feu qui court, qui parle, et qui brûle tout. Et celui qui pourrait savoir ce que les seules étincelles de ce feu ont produit dans les âmes, c’est-à-dire les moindres de ses paroles qui sont parvenues aux oreilles des chrétiens éloignés, pourrait dire qu’elles ont embrasé des provinces entières » (*Considérations, Partie d’hiver, première partie, p. 159*).

² *Actes* 1, 23.26 : « Alors ils en présentèrent deux : Joseph, appelé Barsabas, surnommé le Juste, et Matthias [...] Aussitôt ils les tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias, et il fut associé aux onze apôtres ».

³ C’est-à-dire les sacrements.

⁴ *Exode* 18, 21 : « Choisissez, d’entre tout le peuple, des hommes fermes et courageux qui craignent Dieu, et aiment la vérité et qui soient ennemis de l’avarice ».

^a 1744 : suffit que ceux qu'ils choisissent soient gens de bien et aient des qualités pour. ^b S. : *Exod.* 18. *Sapientia, timor Domini, avaritiae odium, veritas* : add. marg. ^c S. : dans. ^d 1744 : Il suffit que les quatre conditions demandées par Jéthro s'y rencontrent, quoiqu'elles ne soient pas toutes quatre dans le même degré dans chaque officier. *Exod.* 1, 18. *Sapientia, timor Domini, avaritiae odium, veritas. La sagesse, la crainte du Seigneur, la haine de l'avarice, l'amour de la vérité.*

- 128 -

[P.R. 1 - S. 128 – 1744 (311)]

Saül fut donné au peuple en punition de ce qu'il n'avait pas bien rendu l'honneur à Samuel, vrai prêtre donné de Dieu, et qu'il avait abusé de la douceur de son gouvernement et de sa conduite.

- 129 -

[P.R. 1 - S. 129 – 1744 (311)]

Il n'y a rien que Dieu punisse si horriblement que le mauvais usage que l'on^a fait d'un excellent prêtre que Dieu a donné pour pasteur à un peuple. Et les Pères disent que Dieu donne souvent un bon ou un mauvais^b pasteur selon le mérite du peuple¹.

^a S. et 1744 : qu'on. ^b S. : disent souvent que Dieu donne souvent un bon ou mauvais ; 1744 : les Pères disent souvent que Dieu donne ordinairement un bon ou mauvais.

- 130 -

[P.R. 1 - S. 130 – V. 129** - 1744 (312)]

Cela se voit encore plus clairement dans les Juifs, qui ne furent jamais si horriblement punis que pour le péché qu'ils ont fait en abusant de l'unique^a prêtre, qui est Jésus-Christ². La révérence^b qu'on doit aux prêtres pour l'amour de Jésus-Christ, duquel ils ont la puissance, est si grande que, dans le vieux^c et nouveau^d Testament, il est défendu à tous les hommes de leur dire la moindre parole de mépris³, quoiqu'ils soient publiquement méchants et indignes de leurs charges.

¹ Peut-être réminiscence de saint Grégoire le Grand : « Il y a souvent correspondance entre l'incompétence des pasteurs et ce que méritent leurs ouailles : c'est par leur propre faute, il est vrai qu'ils n'ont pas la lumière de la science, mais il se fait par un jugement rigoureux que leur ignorance est encore cause d'achoppement pour ceux qui les suivent. Aussi la Vérité dit-elle elle-même dans l'Évangile : *Si un aveugle guide un autre aveugle, ils tombent tous deux dans le fossé.* Aussi le psalmiste annonce-t-il, non que son cœur le désire, mais en vertu de son ministère prophétique : *Que s'obscurcissent leurs yeux, de peur qu'ils ne voient ; et ne cesse pas de courber leur dos.* Ils sont yeux, ceux qui, établis bien en vue dans la charge suprême, ont assumé la fonction de découvrir la route ; et ceux qui s'attachent à les suivre sont désignés par le mot *dos*. Quand les yeux s'obscurcissent, le dos ploie : quand ceux qui ouvrent la marche perdent la lumière de la science, ceux qui suivent se courbent sous le fardeau de leurs péchés » (*Règle pastorale* I, 1) ; ou encore : « Tantôt la parole est enlevée à de bons docteurs à cause de leurs mauvais auditeurs. Tantôt elle est donnée pour de bons auditeurs à des docteurs pourtant mauvais. Tantôt c'est pour rendre plus justes encore enseignants et enseignés que la parole est donnée à de bons docteurs ; le mérite de ceux-ci grandira, et leurs auditeurs feront des progrès par une intelligence plus éclairée et une vie meilleure. Tantôt enfin ni ceux à qui s'adresse la parole qui instruit ne sont dignes de la recevoir, ni ceux qui ont le rôle d'instruire dignes de la leur adresser, et cette parole leur est retirée, par un jugement rigoureux pour les uns et les autres » (*Homélie* XII, 16 sur Ézéchiel).

² C'est-à-dire en le faisant condamner à mort : « Et tout le peuple lui [à Pilate] répondit : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants* » (*Matthieu* 27, 25).

³ On lit, dans certaines traductions : « Tu regarderas un sacrificateur comme saint, car il offre l'aliment de ton Dieu ; il sera saint pour toi, car je suis saint, moi, l'Éternel, qui vous sanctifie » alors que Sacy écrit : « Et qu'ils offrent les pains qu'on expose devant lui. Qu'ils soient donc saints, parce que je suis saint moi-même, moi qui suis le Seigneur qui les sanctifie » (*Lévitique* 21, 8). On peut penser aussi à *Ecclésiastique* 7, 33 : « Honorez Dieu de toute votre âme, révérez les prêtres » ; *Actes* 23, 4-5 : « Ceux qui étaient présents dirent à Paul : *Osez-vous bien maudire le grand prêtre de Dieu ?* Paul leur répondit : *Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand prêtre ; car il est écrit : Vous ne maudirez point le prince du peuple* » ; 1 *Timothée* 5, 17-19 : « Que les prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés, principalement ceux qui

^a 1744 : qu'ils ont commis en abusant des bienfaits et de la présence de l'unique. ^b 1744 : Le respect. ^c S. : vieil. ^d V. et 1744 : dont ils ont la puissance est si autorisé [V. : **autorisé** : **biffé** ; **grand** : **add. interl.**] que dans l'Ancien et le Nouveau.

- 131 -

[P.R. 1 - S. 131 – V. 130** - 1744 (312)]

Jésus-Christ l'a témoigné le premier au temps de sa Passion, se défendant par paroles contre celui qui lui avait donné un soufflet, et ne disant rien au Pontife qui devait^a repousser cette injure, l'honorant par son silence et par sa patience, au lieu que le Pontife, par son silence, venait de prendre^b part à l'injure et au mauvais traitement qu'il avait reçu en sa présence^c ¹.

^a S. : au Pontife qui lui avait ordonné et qui devait. ^b S. : son silence et par sa patience devait prendre. ^c V. et 1744 : Jésus-Christ en donne l'exemple le premier au temps de sa Passion, se défendant contre celui qui lui avait donné un soufflet et ne disant rien au Pontife qui le lui avait ordonné, ou qui devait au moins réparer [V. : **repousser** : **add. interl.**] et punir cette injure [V. : **Il l'honore encore par son silence et par sa patience, etc.** : **add. interl.**].

- 132 -

[P.R. 1 - S. 132 – 1744 (312)]

Le premier en qui a paru le sacerdoce de Jésus-Christ a été Abraham, qui se rencontrant avec Melchisédech, nous a fait voir en deux personnes la parfaite figure du sacerdoce de Jésus-Christ^a, de sorte que deux prêtres n'en ont représenté qu'un².

travaillent à la prédication de la Parole, et à l'instruction des peuples [...] Ne recevez point d'accusation contre un prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins ». Voir également saint Jean Chrystostome, *Seconde homélie sur Priscille et Aquilas*, 6 : « Écoutez mes conseils, renoncez à cette funeste habitude. Nous ne nuirons en rien aux prêtres contre lesquels notre langue se déchaîne [...] C'est sur nous-mêmes que nous attirons les plus grands maux [...] Du reste, que je vous montre clairement par une autre raison à quel point il vous est interdit, alors même que les prêtres seraient coupables, de condamner leur vie. Écoutez ce que le Christ disait de ceux qui étaient à la tête du peuple : Sur la chaire de Moïse sont assis les scribes et les pharisiens ; faites donc tout ce qu'ils vous ordonnent de faire, mais ne faites pas selon leurs œuvres. Quoi de plus pervers que ces hommes, dont le zèle corrompait leurs futurs disciples ? Et cependant il ne les dégrade pas de leur dignité, il ne les livre pas au mépris de leurs inférieurs [...] Ce n'est pas assez ; nous pouvons encore démontrer d'une manière surabondante, combien il nous est interdit de nous ériger en censeurs des prêtres. Un jour que l'Arche était ramenée, de simples particuliers ayant voulu la soutenir quand elle menaçait de tomber, ils furent châtiés pour ce seul fait et frappés de mort sur la place même, par la main du Seigneur, alors néanmoins que leur action n'avait en apparence rien de déraisonnable ; car, bien loin de renverser l'Arche, ils l'empêchaient de tomber. C'était donc pour vous apprendre solennellement la dignité des prêtres et la défense faites à leurs inférieurs, à ceux qui sont dans le rang des laïques, d'entreprendre de les corriger, que ces hommes furent frappés de mort au milieu de la multitude ; un tel prodige devait effrayer tous les autres et leur faire voir qu'ils ne doivent jamais s'immiscer dans les secrets du sacerdoce ».

¹ Jean 18, 22-23 : « Comme il eut dit cela, un des officiers qui était là présent donna un soufflet à Jésus, en lui disant : *Est-ce ainsi que vous répondez au grand prêtre ?* Jésus lui répondit : *Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ?* ».

² Genèse 14, 18-20 : « Mais Melchisédech, roi de Salem, offrant du pain et du vin, parce qu'il était prêtre du Dieu très haut, bénit Abram en disant : *Qu'Abram soit béni du Dieu très haut, qui a créé le ciel et la terre ; et que Dieu le très haut soit béni, lui qui, par sa protection, vous a mis vos ennemis entre les mains. Alors Abram lui donna la dîme de tout ce qu'il avait pris* ». Hébreux 7, 1-4 : « Car ce Melchisédech, roi de Salem et prêtre du Dieu très haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournait de la défaite des rois, et qui le bénit, auquel aussi Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avait pris, qui s'appelle, selon l'interprétation de son nom, premièrement roi de justice, puis de Salem, c'est-à-dire roi de paix ; qui est sans père et sans mère, sans généalogie ; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, demeure prêtre pour toujours. Considérez donc combien grand il devait être, puisque le patriarche même Abraham lui donna la dîme de ses dépouilles ». Claude Lancelot nous a laissé un témoignage de la vénération que Saint-Cyran portait à la figure d'Abraham : « Il nous fit un jour, peu de temps avant sa détention, une conférence du patriarche Abraham, dont il porta les vertus si haut qu'il fit voir qu'il ne se nourrissait que de Dieu, comme les bienheureux dans le Ciel, étant au milieu d'un peuple idolâtre, n'ayant ni le secours des sacrements, ni de l'Écriture sainte, mais vivant seulement de la foi, sans Temple, sans tabernacle, sans loi, sans cérémonies » (*Mémoires*, p. 299). Dans sa lettre à Jean Guillebert, il consacre un long passage à Abraham : en qui le martyr a « été aussi en éminence » et en qui il voit le « premier prêtre » : « Car s'il n'eût été martyr, il n'eût pu rendre son fils martyr ni s'exposer volontairement lui-même à la mort pour aller délivrer son neveu. Ou s'il eût perdu la vie en le voulant recouvrer, il n'y a point de doute qu'il fût mort

^a 1744 : Abraham a été la première figure du sacerdoce de Jésus-Christ, et sa rencontre avec Melchisédech nous fait voir en deux personnes une image du sacerdoce de Jésus-Christ.

- 133 -

[P.R. 1 - S. 133 – 1744 (312)]

Melchisédech n'a fait voir que la matière du sacrifice et celui qui la^a devait offrir, et Abraham en a fait voir toute la préparation et toutes les vertus qui doivent être dans le prêtre qui l'offre^b.

martyr, et peut-être il eût été martyr extraordinaire, puisque ce n'est pas le propre d'un martyr de mourir en combattant, mais en souffrant. Ce qui soit dit en passant en faveur de l'abandon que ce premier prêtre a fait de toutes les choses de la terre, et de ce qu'il a autant renoncé à la vanité en se croyant poudre et cendre, quoi qu'il fût le premier homme du monde, qu'à l'avarice en ne possédant rien en la terre, non pas même cette terre où Dieu l'avait fait venir afin de lui en donner par avance la possession pour sa postérité, puisqu'il a toujours vécu comme dans les autres lieux où il a voyagé, en pèlerin et étranger. C'est comme doit vivre un vrai prêtre et théologien en ce monde, et à moins que cela je ne crois point qu'il puisse participer à la connaissance lumineuse d'Abraham, de Jésus-Christ et des Pères, qui ne peut être séparée de l'imitation de leurs vertus » (Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – Mars 1642], chapitre 15). Il voit aussi en lui le modèle des religieux : « Après la connaissance que vous m'avez donnée des pensées que Dieu vous inspire d'être religieuse, nul ne peut trouver mauvais que je vous propose Abraham comme la première et la plus parfaite image de tous ceux qui, par l'inspiration de la grâce, quittent le monde pour aller servir Dieu dans quelque maison solitaire et séparée de toutes les personnes mondaines, sans y vouloir avoir rien de propre que la seule grâce de Dieu » (Lettre 132 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640]). Il établit un long parallèle entre Abraham et les Mages dans la considération XV pour le jour des rois : « Jésus-Christ longtemps avant que de naître a fait la même grâce à Abraham, qu'il a fait en naissant aux trois rois, dont ce patriarche semble avoir été la figure, comme ces trois rois sont la figure de tous les chrétiens [...] Et ceci est plus vraisemblable, si ces rois sont sortis de Chaldée, comme il est fort probable, et si Abraham a été non seulement un roi, comme témoigne l'Écriture en quelque lieu, mais un mage et un philosophe intelligent dans les choses naturelles et célestes, aussi bien que ces trois rois, comme le dit en termes clairs Josèphe au premier livre de son *Histoire* [...] On peut remarquer encore d'autres rapports qui se trouvent entre Abraham et ces trois rois. Dieu l'a tiré lui troisième avec Sara et Lot de l'idolâtrie et de la source de l'idolâtrie qui régnait parmi les Chaldéens, comme il a fait ces trois mages par l'infusion de sa grâce. Car Dieu a commencé d'une manière particulière de se rendre favorable à toute la terre par lui, comme disent les Pères, et quoi qu'il ait répandu la grâce de Jésus-Christ dans le cœur de quelques-uns auparavant, ce n'a pas été pour les rendre principes de grâce comme Abraham et ces trois rois. Dieu a rendu Abraham prédicateur de ses vérités, comme remarquent tous les anciens, qui est la même faveur qu'il a faite à ces rois avant même qu'ils aient adoré Jésus-Christ, comme il paraît en la première prédication qu'ils ont faite aujourd'hui en la ville de Jérusalem. Il a mené et tiré Abraham en la même terre de la Judée, qui était alors la terre de Canaan, où il a mené et attiré les trois rois. Ils les a menés et attirés de la même manière qu'il a mené et attiré Abraham, sans la lui nommer en particulier et sans lui marquer les chemins : *Exi de terra tua et veni in terram quam monstrabo tibi*. Car on voit par l'enquête que les rois font dans la ville de Jérusalem qu'ils ne savaient pas même où ils allaient [...] Il n'appartient qu'à la grâce de nous mener droit parmi nos égarements et nos détours, comme il paraît en ces rois et en Abraham [...] Quand il n'y aurait que cela et la manière dont Abraham et les trois rois ont été conduits dans leur voyage, on y voit assez clairement dépeinte toute la grâce de Jésus-Christ, dont l'étoile qui trace du ciel le chemin aux rois n'est qu'un signe extérieur [...] Dieu a rempli Abraham de toutes les lumières divines et lui a fait connaître les mystères les plus cachés, comme aux rois. Il lui a révélé en la personne d'Isaac la naissance de Jésus-Christ, sa Passion et sa résurrection, de même qu'il a révélé ces mystères à ces trois rois, comme ils le témoignent assez par les trois sortes de dons qu'ils offrent à Jésus-Christ. Il a instruit Abraham de toutes ces vérités sans aucune prédication extérieure de sa parole, de même que les rois. Il a tiré d'Abraham toute l'Église, comme il l'a tirée de ces rois, qui sont les premiers ambassadeurs que Jésus-Christ a envoyé vers les Gentils [...] Il se rencontre divers ternaires en Abraham. Celui qu'il forme avec Sara et Loth. Celui qu'il forme avec ses deux enfants, Isaac et Jacob. Et d'autres encore, comme celui des trois anges qui lui apparurent, parmi lesquels il discerna fort bien celui qui représentait l'Ange du grand conseil, c'est-à-dire le Verbe éternel et la seconde personne de la divinité. Ces ternaires sans doute nous marquent la foi de la sainte Trinité, qui jointe à celle qu'il avait de l'Incarnation, nous montre clairement que toute la foi qui fait subsister l'Église subsistait dans lui et dans sa maison. Les mêmes ternaires se remarquent dans la foi de ces mages. On voit le nombre de trois dans leurs personnes, dans leurs dons et dans Jésus, la Vierge et Joseph qu'ils vont voir » (*Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 217-220). C'est un peu à regret que, dans la considération VII pour la même fête, il concède que les mages « sont les images et les pères de tous les anachorètes et les premiers hommes de l'Église, plus grands en un sens qu'Abraham, que David, que Melchisédech » (p. 191). Le directeur de Port-Royal nous a aussi laissé, preuve de la fascination qu'exerçait sur lui la personne d'Abraham et de la dévotion qu'il lui portait, une *Vie d'Abraham*, achevée en août 1638, éditée par Annie Barnes dans ses *Lettres inédites de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, p. 377-421 : « Dans cette abondance de biens temporels, Dieu éclaira tellement son âme par les lumières de son Saint-Esprit et embrasa tellement son cœur par ses divines ardeurs, que sa vie est un modèle les plus accomplis d'une vertu admirable, et sa vertu l'un des chefs-d'œuvres pour le dire ainsi, de la grâce du Fils de Dieu qui a voulu par avance tracer des images excellentes de toutes les vertus chrétiennes avant le temps de son Incarnation » (p. 380).

^a S. et 1744 : le. ^b 1744 : qui offre.

- 134 –

[P.R. 1 - S. 134 – V. 133]

Il¹ n'a pas été, sans une grande raison et qui regarde la prêtrise, comme le premier du nom de prêtre dans l'Écriture, bien qu'il y en eût précédé d'autres, et aimés de Dieu, à qui le nom qui marque la vieillesse convient mieux qu'à lui².

- 135 –

[P.R. 1 - S. 135 – V. 134]

Il a bien offert les dîmes à Melchisédech comme portant dans ses reins Lévi, qui devait naître de lui comme de la source du sacerdoce lévitique³. Mais il a figuré^a en sa personne le prêtre de la Loi nouvelle en plusieurs manières.

^a S. : fait.

- 136 –

[P.R. 1 - S. 136 - T. 135 – V. 135]

Premièrement, par le nom qu'il a porté de voyageur^a et de pèlerin⁴, comme Jésus-Christ qui a pris ce nom lorsqu'il a été tout parfait en son corps durant les quarante jours de sa résurrection qu'il a encore voulu^b résider en la terre, et y offrir le sacrifice de son Corps sous le voile^c du^d pain en qualité de prêtre parfait^e, et y figurer^f (par la vie qu'il y^g a menée, voyageant toujours et ne demeurant jamais en aucun lieu) la vie que doit mener un^h parfait chrétien qui doit toujours êtreⁱ voyageur, et comme tendant en son voyage à la terre du Ciel (comme a fait Abraham qui a été nommé [...]^j) et en qualité de^k prêtre et de parfait chrétien⁵.

¹ C'est-à-dire : Abraham, ainsi que le réclame le sens, et comme le montrent les pensées 135 et 136 qui l'évoquent de la même manière (« Il »).

² Le presbyte (du grec : *presbuteros*, que la Vulgate traduit par : *senior*), désigne l'ancien, ou l'aîné, en grec classique ; il est repris par le Nouveau Testament pour désigner un responsable de communauté. *1 Pierre* 5, 1 : « Je vous prie, vous qui êtes prêtres [Vulgate : *seniores*], étant prêtre [Vulgate : *consenior*] comme vous ».

³ Lévi figure en troisième place dans le dénombrement des fils de Jacob en *Genèse* 46, 11 : il est donc l'arrière-petit-fils d'Abraham. Les membres de la tribu de Lévi « assistent » et « servent » Aaron et ses descendants, « toujours prêts pour exécuter [leurs] ordres, et tout ce qu'il y aura à faire dans le tabernacle » ; il « veillent à la garde du tabernacle et à l'accomplissement de toutes ses cérémonies » ; ils perçoivent « toutes les dîmes d'Israël, pour les services qu'il [...] rendent » à Dieu dans leur ministère au tabernacle de l'alliance » (*Nombres* 18, 2-4.21), et ne possèdent pas de territoire en Israël : « Les prêtres ni les Lévitites, ni aucun de ceux qui sont de la même tribu, n'auront point de part ni d'héritage avec le reste d'Israël, parce qu'ils mangeront des sacrifices du Seigneur et des oblations qui lui seront faites » (*Deutéronome* 18, 1).

⁴ *Hébreux* 11, 8-10.13 : « C'est par la foi que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham obéit en s'en allant dans la terre qu'il devait recevoir pour héritage, et qu'il partit sans savoir où il allait. C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avait été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes avec Isaac et Jacob, qui devaient être héritiers avec lui de cette promesse. Car il attendait cette cité bâtie sur un ferme fondement, de laquelle Dieu même est le fondateur et l'architecte [...] Tous ces saints sont morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avait promis, mais les voyant et comme les saluant de loin, et confessant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre ». Voir en écho *1 Pierre* 2, 11 : « Je vous exhorte, mes bien-aimés, de vous abstenir, comme étrangers et voyageurs que vous êtes, des désirs charnels qui combattent l'âme ».

⁵ Les copistes ont visiblement commis une erreur de lecture aussi bien que de transcription : tel que le transcrivent S. et T. et V., le mot est incompréhensible. P.R.1 a la sagesse de laisser un blanc dans le texte et d'indiquer en marge : « Le mot est grec et tout brouillé » ; S porte : *περαπης* ; T. : *χεραχης* et V. : *περα[δ?]ι[δ?]*. Ces trois leçons sont incompréhensibles. Si ici *Hébreux* 11, 13, cité dans la note précédente, est bien appliqué à Abraham, comme le laisse entendre son rapport avec 11, 8-10, étranger correspond à : *ξένος*, et voyageur à : *παρεπίδημος*. En *Genèse* 23, 4,

^a S. : de voyageur : add. interl. ^b V. : **voulu encore**. ^c T. débute avec le mot : voile ; V. : **les voiles**. ^d S. : de. ^e V. : **d'homme parfait [sic]**. ^f T. : et figurés. ^g S., T. et V. : y : omis. ^h T. : mener ici un. ⁱ T. : toujours y être. ^j P.R. 1 indique en marge : le mot est grec et tout brouillé ; S. : « perapis » en lettres grecques [sic]. ^k V. : **nommé [« perabib » en lettres grecques] en qualité et de**.

- 137 –

[P.R. 1 - S. 137 - T. 136 – V. 136]

Cette comparaison de Jésus-Christ et d'Abraham^a est d'autant plus propre, que Jésus-Christ ressuscité a été pèlerin durant quarante^b jours en la terre que Dieu lui^c avait promise, qui lui était pourtant étrangère. Car il ne devait entrer en possession de cette terre qu'au jour du jugement, sans qu'il ait^d encore cela de commun entre lui et Abraham, qu'elle lui avait été plutôt promise^e pour sa^f postérité que pour lui, les chrétiens et les membres de l'Église étant très légitimes possesseurs de la terre universelle^g ¹.

^a On lit dans P.R.1, en add. marg. : « Ce dernier article n'est pas tout à fait clair. Il faut qu'il y manque quelque chose, peut-être par l'inadvertance du copiste ». ^a T. : entre Jésus-Christ et Abraham. ^b S. et V. : durant les quarante ; T. : durant ces quarante. ^c P.R. 1 : Abraham : add. marg. ^d T. : bien qu'il y ait. ^e V. : **promise plutôt**. ^f S. : la. ^g T. : visible.

- 138 –

[P.R. 1 - S. 138 - T. 137 – V. 137** - 1744 (312-313)]

Secondement, Abraham a été^a la figure de Jésus-Christ parce qu'il a engendré par sa foi Isaac, qui a porté sur soi tous les enfants de l'Église, qui sont les enfants de la promesse que Jésus-Christ^b engendre dans le baptême^{c2}.

^a S. et T. : 2. Il a été. ^a V. et 1744 : Il a été la figure de Jésus-Christ, parce qu'il a engendré par la [V. : **transforme le : la de 1744 en : sa**] foi Isaac, figure de [V. : **figure de : biffé ; qui a porté sur son – sic - : add. interl.**] tous les enfants de l'Église, qui sont les enfants de la promesse, et que Jésus-Christ. ^c T. : engendre par la foi dans le baptême.

- 139 –

[P.R. 1 - S. 139 - T. 138 et 139 – 1744 (313)]

Troisièmement, l'immolation^a et le sacrifice qu'il a fait de son fils en la montagne, qui est un sacrifice non sanglant, où est décrit et dépeint celui de l'Eucharistie. Car si jamais personne a vu ces^b deux^c immolations de la croix et de l'Eucharistie, c'est Abraham qui n'a pu voir le jour de la résurrection, qu'il n'ait vu celui de la Passion. Et s'il s'est réjoui de l'un,

s'adressant aux fils de Heth pour leur demander une terre où enterrer Sara qui venait de mourir, Abraham se définit comme « étranger et voyageur ». Le mot employé pour : voyageur est le même qu'en *Hébreux* 11, 13 ; étranger correspond au grec : *πάροικος* dans la Septante. On le voit, il fait peu de doute que le copiste de P.R.1 a choisi la solution de sagesse, en émettant peut-être un pieux mensonge devant un mot qu'il était incapable de déchiffrer ou de comprendre, là où les copistes de S. et V. se sont lancés dans une aventure pour laquelle il eût fallu disposer des compétences du savant auteur du *Jardin des racines grecques, mises en vers français. Avec un traité des prépositions et autres particules indéclinables, et un recueil alphabétique des mots de la langue grecque*, Claude Lancelot, ce qui n'était visiblement pas leur cas.

¹ *Galates* 3, 29 : « Que si vous êtes à Jésus-Christ, vous êtes donc de la race d'Abraham, et les héritiers selon la promesse ».

² Lecture typologique classique : la multitude dont Abraham est devenu le père dans la foi, ce sont les chrétiens, héritiers de la promesse. Si Abraham a engendré cette race aussi nombreuse que le sable au rivage des mers ou les étoiles dans le ciel, c'est en raison de sa foi : « Ainsi c'est par loi que nous sommes héritiers, afin que nous le soyons par grâce, et que la promesse faite à Abraham demeurer ferme pour tous les enfants d'Abraham, non seulement pour ceux qui ont reçu la loi, mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham, qui est le père de nous tous, selon qu'il est écrit : Je vous ai établi le père de plusieurs nations ; et qui l'est devant Dieu, auquel il a cru comme à celui qui ranime les morts, et qui appelle ce qui n'est point comme ce qui est. Aussi ayant espéré contre toute espérance, il a cru qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon qu'il lui avait été prédit : Votre postérité sera sans nombre » (*Romains* 4, 16-18).

il ne faut pas douter qu'il ne se soit attristé^d de l'autre¹. Il^e les a vus tous les deux réunis en ce sacrifice fait de son fils sur la montagne, et les a vus renouvelés dans^f celui de l'Eucharistie, dont il a été la figure. Mais^g parce que ce n'était pas le temps de leur révélation, il les a cachés autant qu'il a pu à son^h fils et à ses valetsⁱ, et de même Moïse dans l'histoire qu'il nous a^j laissée². C'étaient deux vrais prêtres intérieurs et vivants en^k eux-mêmes de la foi et de l'amour de ses mystères^l qu'ils connaissaient eux seuls, comme ne leur ayant été révélés qu'à condition de les cacher.

^a S. : 3. L'immolation et le sacrifice ; T. : Par l'immolation et le sacrifice. ^b T : les. ^c 1744 : Dans l'immolation et le sacrifice qu'il a fait de son fils sur la montagne, qui est un sacrifice non sanglant, a été peint celui de l'Eucharistie. Car si jamais personne a vu en esprit ces deux. ^d 1744 : affligé. ^e S. : Et il. ^f T : tous deux réunis en ce sacrifice de son Fils et les a vus recueillis dans. ^g 1744 : Et il les a vus tous les deux réunis en figure dans le sacrifice de son fils sur la montagne et accomplis dans celui de l'Eucharistie. Mais. ^h 1744 : pu et à son. ⁱ 1744 : serviteurs. ^j 1744 : nous en a. ^k T : dans. ^l T : ces mystères ; 1744 : des mystères de Jésus-Christ.

- 140 -

[P.R. 1 - S. 140 - T. 140 - V. 139** - 1744 (313-314)]

Si Abraham a été à la guerre et a offert des sacrifices sanglants, c'est qu'il a porté sur^a soi la figure des deux peuples, et par conséquent la figure^b des deux sacerdoce, et que Dieu a voulu faire voir en lui, comme dans le Père de tous les vrais^c fidèles, qu'il n'y avait aucune^d action extérieure entreprise pour^e la charité du prochain, quelque grande et exorbitante qu'elle parût^f, qui ne pût être soutenue par la grâce de Jésus-Christ, afin que personne ne se scandalise de quelques actions éclatantes et qui semblent approcher des extrémités vicieuses que^g le prêtre est quelquefois obligé^h de faire pour la défense de la vérité et du prochain³.

^a 1744 : en. ^b 1744 : la figure : omis. ^c P.R. 1 : vrais : add. interl. ^d T. : nulle. ^e T. : par ; **V. : par**, de 1744, transformé en : pour. ^f 1744 : entreprise par la charité du prochain, quelque grande qu'elle parût. ^g 1744 : actions extraordinaires et qui semblent excessives, que. ^h T. : contraint.

- 141 -

[P.R. 1 - S. 141 - T. 141 - V. 140** - 1744 (314)]

Il est aussi le premier prédicateur de la vérité que Dieu ait^a donné à son Église, et^b ce roi prêcheur dont il est parlé dans les psaumes : *Ego autem constitutus sum rex et leo super sion montem sanctum ejus, predicans praeceptum ejus. Ps. 2^c 4. Il y a grande^d apparence qu'il y avait plusieurs domestiques dans cette grande famille, qu'il avait instruits de la foi du*

¹ Jean 8, 56 : « Abraham votre père a désiré avec ardeur de voir mon jour ; il l'a vu et il en a été rempli de joie ».

² Voyant « le lieu de loin » où Isaac doit être sacrifié, Abraham ne révèle ni à ses serviteurs, ni à son fils, ce qu'il s'apprête à faire : « Il dit à ses serviteurs : Attendez-moi ici avec l'âne ; nous ne ferons qu'aller jusques-là, mon fils et moi, et après avoir adoré, nous reviendrons aussitôt à vous [...] Voilà, dit Isaac, le feu et le bois, où est la victime pour l'holocauste ? Abraham lui répondit : Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui lui doit être offerte en holocauste » (*Genèse* 22, 5.7-8). Voyant « le lieu de loin » où Isaac doit être sacrifié, Abraham ne révèle ni à ses serviteurs, ni à son fils, ce qu'il s'apprête à faire. Moïse était considéré au XVII^e siècle comme l'auteur de la *Genèse*.

³ Abraham livra bataille pour libérer son neveu Lot, fait prisonnier lors de la guerre de la Pentapole : « Il forma deux corps de ses gens et de ses alliés, et venant fondre sur les ennemis durant la nuit, il les défit et les poursuivit jusqu'à Hoba, qui est à la gauche de Damas » (*Genèse* 14, 15). C'est sur l'ordre de Dieu qu'il offre « une vache de trois ans, une chèvre de trois ans, et un bélier » de trois ans « avec une tourterelle et une colombe » : « Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, et mit les deux parties qu'il avait coupées vis-à-vis l'une de l'autre, mais il ne divisa point la tourterelle ni la colombe » (*Genèse* 15, 9-10).

⁴ Psaume 2, 6 : « Mais pour moi, j'ai été établi roi par lui sur Sion sa sainte montagne, afin que j'annonce ses préceptes ». Dans la pensée 21, ce titre est appliqué à David et dans la pensée 222 au prêtre.

Messie¹, comme son principal serviteur, et qu'hors de sa famille^e il a enseigné l'unité de Dieu aux peuples, ce qui a été cause qu'il a été révééré^f de tous, comme un prince de paix².

^a T. : a. ^b 1744 : Abraham est aussi le premier prédicateur de la vérité, et. ^c S. : *constitutus sum, etc., praedicans, etc., Ps. 2.* ^d 1744 : les psaumes, et il y a grande. ^e S. et T. : et hors sa famille. ^f V. et 1744 : *constitutus sum, etc., praedicans, etc., Ps. 2.* Il y a apparence qu'il avait plusieurs domestiques dans sa grande famille qu'il avait instruits de la Loi [V. : **loi, de 1744, transformé en : foi**] du Messie, comme Éliezer, son principal serviteur. Et hors sa famille il a enseigné l'unité de Dieu au peuple au milieu duquel il vivait. C'est pourquoi il a été révééré

- 142 -

[P.R. 1 - S. 142 - T. 142 - 1744 (314-315)]

Si Job, qui est sorti de sa race^a, a si bien représenté et prêché le Messie, et même la sainte Eucharistie³, il ne faut pas douter qu'Abraham n'ait été aussi bien que Job un^b vrai prêtre de Dieu et de Jésus-Christ.

¹ Saint-Cyran, *Vie d'Abraham* : « Dieu a voulu qu'Abraham vît réellement et des yeux la plus vive figure de Jésus-Christ en Melchisédech, et outre cette faveur il lui montre en extase et en esprit la vérité même, savoir le Verbe tel qu'il serait étant incarné et vivant parmi les hommes, ainsi que Notre-Seigneur nous l'apprend dans l'évangile » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 389). Voir aussi p. 382 : « Il adorait Dieu en esprit et en vérité, il vivait comme les premiers chrétiens et les anciens ermites, recevant continuellement les infusions du Saint-Esprit, et rendant à Dieu de continuels hommages par des continuels élèvements de cœur vers lui, et des infusions intérieures de l'âme embrasée par l'amour divin. Sa piété était si pure et si forte qu'elle n'avait point besoin de sacrements, comme la valeur des Lacédémoniens n'avait point besoin de murailles à Lacédémone [...] Il faisait comme une maison et comme une petite république à part, sa famille composait alors presque toute l'Église chrétienne ».

² Lorsqu'en *Genèse* 17 est rapporté le récit de la nouvelle promesse de Dieu à Abraham, celle-ci est accompagnée de l'institution de la circoncision : « Alors Abraham prit Ismaël son fils et tous les esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avait achetés, et généralement tous les mâles qui étaient parmi ses domestiques, et il les circoncit tous aussitôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avait commandé » (*Genèse* 17, 23). Saint-Cyran en déduit qu'ayant fait entrer sa famille et sa domesticité dans l'alliance conclue avec Dieu, et que plus tard, après l'apparition de Mambré (*Genèse* 18, 1-15), il leur fera partager la révélation qu'il a eue : *Tres vidit, et unum adoravit*, selon la formule d'Ambroise de Milan (*Caïn et Abel* 1, 30). L'intendant de la maison d'Abraham s'appelait Éliezer (*Genèse* 15, 2). Le titre de « prince de paix » est celui de Melchisédech : « Saint Paul au chap. VII aux Hébreux dit que le nom de Melchisédech signifie roi de justice, et roi de Salem, roi de paix » (Saint-Cyran, *Vie d'Abraham*, dans : *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 389).

³ Job, dont Saint-Cyran fait curieusement un descendant d'Abraham, alors que rien ne permet de le penser dans le livre éponyme, qui indique seulement qu'il vivait « au pays de Ouç » (*Job* 1, 1). Bien au contraire, Grégoire le Grand en fait un païen, se référant à Ézéchiel : « Quant à l'autorité de ce livre, la sainte Écriture elle-même nous l'atteste, Ézéchiel ayant écrit que ces trois hommes seulement seront sauvés : Noé, Daniel et Job. Ce n'est pas sans raison que la vie d'un juste païen nous est proposée comme modèle à côté de la vie d'Israélites » (*Morales sur Job*, Préface, II, 5 ; dans le livre I, 1, il précise : « Qui ne le sait ? Hus est terre païenne. Les païens étaient d'autant plus profondément corrompus qu'ils étaient dans l'ignorance de leur Créateur. Nous dire la patrie de Job, c'est faire son éloge, puisque c'est parmi les méchants qu'il fut bon »). Sur la figure de Job, il écrit : « Les Élus qui ont saintement vécu avant le Rédempteur, l'ont tous promis et prophétisé par leurs actes et par leurs paroles. Pas un juste qui ne l'ait annoncé en figure. Il convenait, pour eux tous, de représenter la Bonté par la participation de laquelle ils étaient bons, et qu'ils savaient devoir être utile à tous les hommes. Il devait être promis sans cesse, celui qui se donnait pour être reçu sans mesure, pour être possédé sans fin. Ensemble, les siècles ont dit ce que la fin des siècles a montré par l'universelle rédemption. Il fallait donc que le bienheureux Job, qui annonçait le plus grand des mystères, l'Incarnation, figurât par sa vie celui qu'il décrivait par ses paroles ; qu'il montrât parce ce qu'il endurait ce que le Christ souffrirait ; qu'il prêchât les mystères de cette Passion en toute vérité, la prophétisant non seulement par ses discours, mais aussi par ses tourments » (Préface, VI, 14) ; et encore : « Que le bienheureux Job soit une figure du Rédempteur à venir, son nom même le montre. Job signifie : le Souffrant. Et cette souffrance exprime bien la Passion du Médiateur et les travaux de la sainte Église, torturée de mille manières par les tribulations de cette vie » (Préface, VII, 16). Job avait la prescience de la résurrection : « En nous montrant les sept frères s'inviter mutuellement chaque jour, et, ce cycle passé, Job offrir pour eux sept sacrifices, le récit nous marque clairement que, par cette offrande du huitième jour, il révérait le mystère de la Résurrection. Le jour qu'on appelle maintenant dimanche est le troisième après le jour de la mort du Rédempteur, mais étant le premier de la semaine, il peut être dit huitième, puisqu'il suit le septième dans le cycle des jours. Job, dit-on, offrait sept sacrifices le huitième jour : c'est que, rempli de sept dons du Saint-Esprit, il servait le Seigneur dans l'espoir de la Résurrection » (Livre I, VIII, 12). Dans cet holocauste que Job offrait après les festins de ses fils, Grégoire le Grand lit une annonce de l'Eucharistie : « Job ne manque pas d'offrir chaque jour un sacrifice ; sans cesse le Rédempteur immole pour nous un holocauste, lui qui, continuellement, montre à son Père la chair que pour nous il a prise » (Livre I, XXIV, 32). Saint-Cyran revient sur la figure de Job dans ses « autres considérations sur la Passion de Jésus-Christ » : « C'est dans cet anéantissement intérieur que chacun doit entrer lorsqu'il est affligé de Dieu, et c'est par là qu'il croit, s'il est vraiment anéanti, que tous les maux qu'il endure ne sont rien à l'égal de ses péchés. On s'y croira d'autant plus obligé, si on avoue que Jésus-Christ en effet a enduré beaucoup plus que

^a 1744 : de la race d'Abraham. ^b T. : le.

- 143 -

[P.R. 1 - S. 143 - T. 143 - 1744 (315)]

On peut dire à ceux à qui ces vérités semblent fortes et dures (parce qu'ils^a n'entrent pas par la vraie voie dans le sacerdoce) ces paroles^b de saint Jérôme : « Qu'il n'importe d'être peu^c ou beaucoup sorti de la voie »¹. Car si on la perd au commencement, on sera par après beaucoup égaré si on marche toujours, comme tous ceux qui, depuis être devenus prêtres ne laissent pas^d d'en faire les fonctions^e tous les jours².

^a S. : à ceux à qui il semble fort parce qu'ils. ^b T. : On peut dire à ceux à qui il semble manquer fort peu qu'ils n'entrent par la vraie voie dans le sacerdoce ces paroles ; 1744 : On peut dire à ceux qui n'entrent pas par la vraie voie dans le sacerdoce ces paroles. ^c S. : qu'il a importé d'être peu. ^d S. et T. : pas : omis. ^e 1744 : Car dès qu'on s'en écarte tant soit peu au commencement, on sera à la suite beaucoup égaré si on marche toujours, comme ceux qui étant devenus prêtres en font les fonctions.

les péchés de tout le monde ne méritaient, et qu'il y a une rédemption très abondante en sa croix même, sans parler de ses souffrances et des mérites de toute sa vie, dont le moindre suffisait pour payer pour tous les hommes. Et c'est peut-être ce que Job voulait dire, lorsqu'il dit en la personne de Jésus-Christ, que les peines qu'il souffrait étaient beaucoup plus grandes que ne méritaient ses péchés. Les hommes, au contraire, quoi qu'ils souffrent beaucoup pour la satisfaction de leurs péchés, souffrent toujours moins qu'ils ne doivent pour ce qu'ils ont mérité » (*Considérations, Partie d'hiver, deuxième partie*, p. 511). Voir aussi les *Pensées chrétiennes sur la pauvreté* : « C'est dans Job, l'image de Jésus-Christ, que ces trois vertus se sont trouvées parfaitement » (pensée 464, p. 190). Pascal s'inscrit dans cette tradition : « Les deux plus anciens livres du monde sont Moïse et Job, l'un juif, l'autre païen, qui tous deux regardent Jésus-Christ comme leur centre commun et leur objet ; Moïse en rapportant les promesses de Dieu à Abraham, Jacob, etc., et ses prophéties ; et Job ; *Quis mihi det ut, etc. – Scio enim quod Redemptor meus vivit, etc.* » (*Pensées*, éd. Sellier 658).

¹ La même idée se retrouve, mais sans la référence à saint Jérôme, dans la lettre 180 – À Antoine Arnauld – 1640 : « Souvenez-vous qu'il est de la voie de chaque chrétien, quand il est une fois établi, comme de la Parole de Dieu, de laquelle Jésus-Christ dit qu'il ne s'en perdra pas un iota. Car si on entrecoupe sa voie par le moindre détour, il faut qu'on le reconnaisse, et qu'on y rentre après l'avoir reconnu, pour y marcher avec plus de soin à l'avenir. Autrement, on n'avance pas beaucoup dans la vertu. Car comme la digestion est empêchée par la moindre mauvaise humeur qui coupe l'estomac, l'avancement dans la vertu chrétienne l'est beaucoup plus par le moindre forlignement et détour ». Il s'agit sans doute d'une réminiscence interprétative de la lettre XIV, 7 à Héliodore « Ne pas vouloir être parfait, c'est pécher ». On peut penser aussi à d'autres conseils de saint Jérôme : « Je t'adjure donc et je t'avertis avec l'affection d'un père : Toi qui as quitté Sodome, pour te diriger en hâte vers la montagne, ne regarde pas en arrière ; le mancheron de la charrue, la frange de la robe du Sauveur, et ses cheveux tout humides de la rosée de la nuit, puisque tu es parvenu une bonne fois à la saisir, ne les lâche jamais » (Lettre 71, 1) ; « Beaucoup commencent, aller jusqu'au bout est le fait du petit nombre. *Les coureurs du stade courent tous, mais un seul reçoit la couronne.* À nous au contraire, il est dit : *Courez de façon à atteindre le but* » (Lettre 71, 2) ; « Déjà presque arrivé au toit, n'en descends pas pour prendre une tunique, ne regarde pas en arrière, ne lâche pas le manche de la charrue une fois que tu l'as saisi » (Lettre 145).

² Pensée chère à Saint-Cyran qu'il aime à reprendre en l'appuyant sur une maxime attribuée au XVII^e siècle à saint Bernard, mais qui est de Guillaume de Saint-Thierry, dans sa *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, livre I, chapitre IV : « *Si incipis, incipe perfecte* ». Voir la lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 12 : « C'est pourquoi un grand docteur, grand saint, et grand solitaire, disait autrefois à ceux qui commençaient d'entrer au service de Dieu ce peu de paroles, que je ne puis assez estimer : *Si vous commencez, commencez parfaitement.* Car s'il y a de la bassesse ou de la faiblesse dans l'entrée, il y a danger que dans les avances que l'on voudra faire, l'on se s'abaisse et l'on ne s'affaiblisse encore davantage. Vous n'avez pu mieux commencer que vous avez fait en vous éloignant du monde » ; la lettre 419 – À Antoine de Rebours – [21 mars 1641] : « S'il demeure longtemps dans ces mouvements extérieurs sans les écouter, je crains qu'ils ne s'évanouissent. S'il les exécute imparfaitement, je crains encore pour lui qu'ils ne s'arrêtent et ne se terminent à une conversion commune et extérieure. Car jamais la parole de saint Bernard ne fut plus véritable : *Si incipis, incipe perfecte.* J'en vois peu des autres qui réussissent bien, particulièrement des personnes de condition, dont la conversion d'ordinaire n'a que deux parties. L'une consiste à quitter les voies grossières, et l'autre à se confesser et communier à l'avenir les jours de fête, et à passer le reste du temps en amusements, sans que j'en aie encore pu voir aucun qui ait songé à se donner sérieusement à la pénitence pour toute la vie » ; la considération II pour le jour de saint Bernard et son octave : « On ne peut dire autre chose, voyant cette force dès le commencement de sa conversion, sinon qu'il a été converti et rendu parfait en un instant comme les anges, et qu'il parlait par sa propre expérience lorsqu'il conseillait à ceux qui se voulaient convertir à Dieu, de le faire avec perfection dès le commencement : Si vous commencez, dit-il, commencez parfaitement » (*Considérations, partie d'été, deuxième partie*, p. 202). Cette phrase est également citée par la Mère Angélique Arnauld : *Lettres de la Révérende Mère Angélique-Marie Arnauld*, Utrecht, 1742, t. 1, p. 506 : « Il faut se souvenir de la parole de saint Bernard : *Si vous commencez, commencez parfaitement* ».

- 144 –

[P.R. 1 - S. 144 - T. 144 – V. 143** - 1744 (315)]

Il y a quelquefois^a plus de dévotion d'entendre^b la messe d'un prêtre mal habillé ou peu vertueux, que d'un prêtre^c qui dit la messe en des beaux ornements sur un autel^d bien paré, et qui est dans l'estime et dans la vertu^e. Car dans l'un, toute la foi agit et engage les sens, et dans l'autre, tous les sens sont engagés. Souvent les justes y ont la moindre part^f¹.

^a P.R. 1: quelquefois : entre deux traits horizontaux ; omis dans S. et 1744. ^b 1744 : à entendre. ^c S. : que d'un autre. ^d T. : Il y a plus de dévotion à ouïr la messe d'un prêtre mal habillé ou peu vertueux que d'un autre qui dit la messe avec de beaux ornements et sur un autel. ^e 1744 : avec de beaux ornements et sur un autel bien paré, ou qui est estimé pour sa vertu. ^f T. : souvent les premiers et la foi y ont la moindre part ; V. et 1744 : Souvent la personne [V. **les justes y ont la : add. interl.**] même du prêtre y a la moindre part.

- 145 –

[P.R. 1 - S. 145 - T. 145 et 146 – 1744 (315-316)]

On ne considère en un tel prêtre mal habillé et mal estimé que Jésus-Christ seul^a, et la grande foi fait disparaître tout^b le reste. Ainsi un tel prêtre est plus propre pour^c représenter Jésus-Christ qu'un autre, qui est bien orné à l'autel et bien estimé parmi les hommes. La vertu même du prêtre fait quelquefois qu'on s'y amuse, qu'on^d s'y arrête^e et qu'on le regarde plus pour l'amour de lui et de sa vertu que pour l'amour de Jésus-Christ.

^a 1744 : On ne considère dans un prêtre mal habillé et peu estimé que Dieu seul. ^b T. : tout : omis. ^c 1744 : à. ^d S. et T. : et qu'on. ^e 1744 : La vertu du prêtre fait même quelquefois qu'on s'y arrête.

¹ Affirmation confirmée par le témoignage de Lancelot : « A la fin du carême que je passai en retraite à Port-Royal, M. de Saint-Cyran m'ayant réconcilié le mercredi saint, comme j'ai marqué dans la première partie, il nous dit de l'aller trouver les trois jours pour assister avec lui à Ténèbres à la paroisse. Je fus édifié en cela de la solidité de sa dévotion, car le service s'y faisait alors bien grossièrement. Et il y avait tout le long du faubourg quantité de religions où on le faisait avec beaucoup d'appareil et des voix choisies, qui attiraient tout le monde. Mais comme M. de Saint-Cyran ne cherchait que Dieu en esprit et en vérité, il préférerait à tous ces attraits extérieurs le devoir qu'on devait rendre à sa paroisse. De même aussi pour la prédication. Quelque médiocre que fût celle de sa paroisse, il aimait mieux qu'on l'allât entendre que d'en aller chercher une autre, à moins qu'il n'y eût quelque raison qui y engageât, disant quelquefois à ce sujet que le lait de la mère, quand même il ne serait pas bon pour un autre, ne faisait jamais de mal à son enfant » (*Mémoires*, p. 262). Voir aussi la considération VII pour la fête du Saint-Sacrement: « Ceux qui sont plus touchés d'une grande messe célébrée avec beaucoup de cérémonie que d'une messe basse, quoique Jésus-Christ y soit également présent, sont semblables à ceux qui sont plus touchés d'une prédication à cause des paroles, des mouvements et de la beauté du discours, que des vérités que l'on y prêche. Jésus-Christ nous doit suffire dans la messe, quel qu'en soit l'ornement extérieur, comme la vérité même de sa sainte Parole nous doit suffire en quelque manière qu'elle nous soit prêchée. Dieu ne regarde que sa vérité et le Corps de son Fils. Nous devons faire de même. Et moins il y a d'ornements et de mouvements, plus ceux qui entendent la Parole de Dieu ou qui assistent au sacrifice exercent leur foi. Tout ce qui environne l'autel doit être net et propre, mais la pauvreté n'y est pas contraire, puisqu'elle convient même à l'état de Jésus-Christ dans le Sacrement. Car il y est plus pauvre et plus rabaisé qu'il n'a été dans la crèche, où il n'y avait rien de magnifique » (*Considérations*, Partie d'été, tome 2, p.226) ; la lettre 399 – À une dame de grande condition – 28 février 1642: « Je vous dirai à ce propos une chose remarquable que j'ai dite autrefois à un homme de qualité et dévot, sur ce qu'il aimait mieux entendre la messe des prêtres fort propres que des autres. Il m'avoua quelques jours après qu'il n'avait jamais ouï une messe de meilleur cœur, que celle d'un prêtre le plus malpropre à l'autel et en ses habits qu'il eût jamais vu, parce qu'il s'était résolu de pratiquer ce que je lui avais dit, que les sens étaient à la vérité satisfaits lorsqu'on entendait la messe de ceux qui au-dehors étaient plus réglés, mais qu'on exerçait mieux la foi en entendant la messe d'un prêtre pauvre et mal vêtu. Le grand saint Denis dit qu'on voit mieux Dieu dans des tableaux laids et difformes, que dans les plus beaux. Toute notre religion n'est, pour parler de la sorte, qu'un saint déguisement des grandeurs de Jésus-Christ, qui continue de les cacher sous des voiles disproportionnés à ce qu'elles sont. Mais saint Jacques dit que dans cette bassesse, il y a pour les vrais chrétiens un sujet de gloire et d'exaltation, comme au contraire il ne se trouve que des sujets de rabaissement dans les plus belles apparences et dans le faux éclat des grandeurs des hommes ».

- 146 –

[P.R. 1 - S. 146 - T. 147 – 1744 (316)]

À ce propos, on peut bien dire ce que dit^a saint Denys, que les images les plus laides et les plus difformes sont les plus propres à représenter Dieu, que les plus belles et les plus agréables aux yeux^{b 1}.

^a 1744 : On peut bien dire à ce sujet ce que dit. ^b S. : et agréables aux yeux ; T. : À ce propos, on peut dire ce que saint Denis dit, que les images les plus laides et difformes sont les plus belles à représenter Dieu que les belles et agréables aux yeux.

- 147 –

[P.R. 1 - S. 147 - T. 148 – V. 146]

Quand le prêtre est renvoyé à sa cure (dont^a il s'était éloigné) par celui de qui^b il attendait une autre pénitence pour son péché, quelque grande que fût cette pénitence, il a raison^c de dire qu'il prend cela pour une nouvelle vocation à sa cure, à laquelle il avait été mal^d appelé. Et d'autant plus qu'il avait grande répugnance à retourner à sa cure, non tant à cause de la peine, qui est très grande, que du sentiment qu'il avait de son incapacité pour faire une si grande charge après en avoir connu^e l'excellence et l'importance^f par celui-là même qui lui a imposé une telle pénitence, etc^g.

^a T. : d'où. ^b V. : par le conseil de. ^c S. : quelque grande que fût la raison ; T. : quelque grande qu'elle fût, a grande raison ; V. : quelque grande qu'elle fût, il a raison. ^d V. : mal : omis. ^e S. : trouvé ; T. : reconnu. ^f V. : et l'importance : omis. ^g S. : une pénitence, etc. ; T. et V. : une pénitence.

- 148 –

[P.R. 1 - S. 148 - T. 149 – 1744 (316-317)]

Il n'y a rien de si difficile en ce temps que de s'assurer autant qu'on le peut être d'une vraie vocation au sacerdoce ou à une cure, surtout pour se^a réhabiliter et y rentrer^b par la voie de Dieu après y être entré par la voie des hommes. Mais c'est un bonheur,

¹ Thème dionysien aussi bien qu'augustinien cher à Saint-Cyran. Il le développe dans un fragment sur la « bassesse et élévation des choses » : « Les poètes ont accoutumé d'élever la bassesse des choses par la hauteur des paroles. Dieu au contraire a accoutumé de rehausser la grandeur des choses par la bassesse des paroles, car, comme il a enfermé l'or sous le moindre des éléments qui est la terre, ce qui n'empêche pas que les hommes experts en cela ne découvrent sous cette terre l'excellence de l'or et qu'ils ne prennent la peine de travailler pour le découvrir, ainsi ceux qui sont intelligents découvrent facilement ce qui est caché d'excellent sous la bassesse de ses paroles, et prennent d'autant plus de plaisir de travailler pour le mettre au jour. De même l'excellence de la majesté de Dieu est mieux relevée et reconnue sous la laideur d'une peinture » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 173) ; ainsi que dans le fragment : « Exemples, paroles et grâces » : « Nous devons reconnaître l'obligation imprimée dans les considérations que nous avons aux Apôtres dans leurs successeurs quels qu'ils soient pourvu qu'ils soient dans la succession apostolique, car si la laideur des tableaux de Dieu le fait mieux reconnaître en sa beauté, comme dit saint Augustin, à plus forte raison pouvons-nous dire que celle qui paraît dans quelques-uns des successeurs des apôtres donne sujet aux âmes de piété et de gratitude de les honorer davantage, parce qu'ils sont successeurs de ces grands hommes qui ont planté la foi dans l'Église » (p. 489). Voir aussi la considération VI pour l'Assomption de la sainte Vierge : « Il semble d'abord qu'il est difficile de trouver dans ces paroles un sens véritable et qui réponde à la fête de l'Assomption de la Vierge. Mais il y a cette différence entre les choses divines et les humaines, et particulièrement entre les paroles des hommes et celles de Dieu, que tout ce qu'il y a de plus beau parmi les hommes, et surtout dans leurs paroles, a toute la proportion et son agrément au-dehors, au lieu qu'au-dedans, ce n'est souvent rien. Car on ne peut mieux définir toutes les créatures que de dire que c'est une belle apparence extérieure, dont le dedans n'est qu'un creux et un vide. Au contraire les choses de Dieu et les paroles divines n'ont souvent rien d'éclatant au-dehors, mais elles renferment au-dedans des merveilles incompréhensibles » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 183). Sur les origines de ce thème et son développement par Saint-Cyran, voir mon article : « *Vivo ego, jam non ego. Vivit vero in me Christus*. Saint-Cyran et l'imitation du Christ » (« *Le Christ à Port-Royal* »), *Chroniques de Port-Royal* 67, Paris, Vrin, 2017, p. 27-43 .

lorsqu'après s'être dépouillé de tout son cœur^c et s'être préparé à recevoir telle pénitence qu'il plairait à celui à qui on s'est soumis^d et à qui on a confessé les^e péchés de toute sa vie, on a rencontré un homme informé de toute la vérité ecclésiastique et qui, par la conduite de ces^f règles, et après avoir exagéré les péchés que^g nous avons commis en nous ingérant dans le sacerdoce ou dans la cure, nous y a renvoyé par pénitence, et qui a été obligé par toutes les circonstances de ne nous en imposer point d'autre. Car^h quand la nécessité d'une telle pénitence se trouve ainsi conjointe avec le renvoi à la cure et produisant une nouvelle obligation d'aller à saⁱ cure, il donne sujet de croire avec raison au prêtre et au curé, que ce renvoi est une nouvelle vocation de Dieu à la cure, qui est la seule et la plus grande pénitence qu'on nous impose, selon le sentiment de celui qui l'a choisie, la vocation de Dieu se trouve renfermée^l, par ce renvoi, dans cette véritable et juste pénitence. Et s'il est vrai que l'une est de Dieu, il faut que l'autre le soit aussi, parce^k qu'elles sont inséparables, et par les circonstances où elles se rencontrent, et par l'intention de celui à qui nous nous sommes soumis et qui nous impose l'une et l'autre^l, en recevant le jugement^m de la part de Dieu.

^a T. : s'y. ^b 1744 : surtout pour y rentrer. ^c T. : de tout dans son cœur. ^d T. : à celui qu'on s'est soumis [sic]. ^e T. : ses. ^f S. et T. : ses. ^g T. : [et : add. interl.] après nous avoir exagéré le péché que. ^h T. : de n'en imposer pas d'autres ; 1744 : on rencontre un homme instruit de toute la vérité ecclésiastique et qui, après avoir bien fait sentir le péché qu'on a commis en s'ingérant dans le sacerdoce ou dans une cure, y renvoie par pénitence et se croit obligé, par toutes les circonstances, de n'en imposer point d'autre. Car quand la nécessité d'une telle pénitence se trouve ainsi jointe avec le renvoi à la cure et en fait une nouvelle obligation, c'est un légitime sujet au prêtre et au curé que de croire que ce renvoi est une nouvelle vocation de Dieu à la cure, qui est la plus grande pénitence qu'on pouvait imposer à celui qui s'y était ingéré. Car. ⁱ S. et T. : la. ^j S. : la plus grande pénitence qu'on pouvait imposer à celui qui s'était ingéré. Car comme il n'y a rien qui doive plus nous étreindre [sic] que la pénitence qu'on nous impose et selon le sentiment de celui qu'il a choisi, la vocation de Dieu se trouve renfermée ; T. : que ce renvoi est d'autant plus une nouvelle vocation de Dieu à la cure que c'est la seule et la plus grande pénitence qu'on pouvait imposer à celui qui s'y était ingéré. Car comme il n'y a rien qu'on doive plus croire être de Dieu que la pénitence qu'on nous impose pour nos péchés, surtout lorsqu'elle est la plus grande qu'on pouvait nous imposer pour nos péchés, et selon le jugement de celui qui l'impose et selon le sentiment de celui qui la reçoit, la vocation de Dieu se trouve enfermée. ^k S. et T. : que l'une n'est pas de Dieu, il faut que l'autre le soit, parce. ^l S. : l'un et l'autre. ^m T. : l'une ou l'autre en exerçant le jugement.

- 149 -

[P.R. 1 - S. 149 - T. 150, 151 et 152 – 1744 (317-318)]

Il faut s'estimer heureux d'une si heureuse rencontre, qui résulte d'un nombre de circonstances que Dieu seul a pu allier ensemble, dont il faut d'autant plus le remercier que l'on sait^a qu'il n'y a rien de si rare en ce temps que la grâce de la vocation de Dieu au sacerdoce, et surtout la réhabilitation. Il faut^b dire de cette vocation ce que Job dit de la sagesse^c : Où la trouverons-nous¹ ? La raison de cette rareté est bien claire, parce que^d le sacerdoce étant la plus grande récompense de la vertu d'un homme, il faut que la vocation en soit d'autant plus rare en ce temps que la^e grande vertu est rare.

^a 1744 : ensemble, et il faut l'en remercier d'autant plus que l'on sait. ^b 1744 : et surtout la réparation d'une mauvaise vocation. Il faut. ^c T. : sapience. ^d 1744 : claire. C'est que. ^e 1744 : de la vertu, il faut que la vocation au sacerdoce soit rare en ce temps à proportion que la.

- 150 -

[P.R. 1 - S. 150 - T. 153 – 1744 (318)]

On peut dire aussi que le sacerdoce est la plus grande récompense que le diable donne à ceux qui sont à lui. C'est pourquoi il pousse tant les chrétiens^a en ce temps au

¹ Job 28, 12 : « Mais où trouvera-t-on la sagesse ? et quel est le lieu de l'intelligence ? »

sacerdoce. Si l'Apôtre appelle du nom de récompense ce qu'il a envoyé aux pauvres^{b 1}, il ne faut pas trouver étrange qu'on appelle le sacerdoce, dans les intrus^c que le diable y pousse, la récompense de leur méchanceté.

^a T. : hommes. ^b S. et 1744 : prêtres ; T. : ce que Dieu a envoyé aux philosophes. ^c T. : méchants.

- 151 -

[P.R. 1 - S. 151 - T. 154 - V. 150]

Jésus-Christ^a eu raison de dire qu'il y aura plus de guerres^b dans la Loi nouvelle², car il a changé la guerre extérieure, qui était par tout le monde auparavant, en une autre guerre extérieure^c qui n'y était pas et qui n'a commencé que depuis que la grâce a été donnée au monde. C'est pourquoi la guerre est contraire^d à la Loi nouvelle, et hors de sa première intention, comme les richesses, le mariage, etc^e. Ce n'est qu'un remède contre la grande malice des hommes, ce qui fait encore mieux voir combien elle doit être encore moins exercée (hormis en ce temps)³.

^a P.R.1 et S. : Il y a eu ; ^b T. : qu'il n'y aura plus de guerre ; V. : qu'il y aura plus de guerre. ^c S. et V. : en une autre guerre intérieure ; T. : en une guerre intérieure. ^d S. , T. et V. : est si contraire. ^e P.R.1: les richesses, etc. ; V. : **les richesses, le mariage.**

¹ Paul parle à plusieurs reprises de ce qu'il envoie aux « saints » (*Romains* 15, 25-28 ; *1 Corinthiens* 16, 1-4 ; *2 Corinthiens* 8-9). Il rappelle que les apôtres lui avaient recommandé de ne pas oublier les « pauvres » (*Galates* 2, 10), et que lui-même était « venu après plusieurs années pour faire des aumônes à [sa] nation, et rendre à Dieu [ses] offrandes et [ses] vœux » (*Actes* 24, 10) lorsque les Juifs se sont saisis de lui pour le faire comparaître devant le tribunal de Félix. Mais c'est dans *2 Corinthiens* 9, que l'on trouve le fondement de ce lien qu'établit Saint-Cyran entre don et récompense : « Il serait superflu de vous écrire davantage touchant cette assistance qui se prépare pour les saints de Jérusalem. Car je sais avec quelle affection vous vous y portez ; et c'est aussi ce qui me donne lieu de me glorifier de vous devant les Macédoniens, leur disant que la province d'Achaïe était disposée à faire cette charité dès l'année passée, et votre exemple a excité le même zèle dans l'esprit de plusieurs. C'est pourquoi j'ai envoyé nos frères vers vous, afin que ce ne soit pas en vain que je me sois loué de vous en ce point, et qu'on vous trouve tout prêts selon l'assurance que j'en ai donnée ; de peur que si ceux de Macédoine, qui viendront avec moi, trouveraient que vous n'eussiez rien préparé, ce ne fût à nous, pour ne pas dire à vous-mêmes, un sujet de confusion, de nous être loués de vous. C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de prier nos frères de vous aller trouver avant moi, afin qu'ils aient soin que la charité que vous avez promise de faire soit toute prête avant notre arrivée ; mais de telle sorte que ce soit un don offert par la charité, et non arraché à l'avarice. Or je vous avertis mes frères, que celui qui sème peu moissonnera peu ; et que celui qui sème avec abondance moissonnera aussi avec abondance. Ainsi que chacun donne ce qu'il aura résolu en lui-même de donner, non avec tristesse, ni comme par force, car Dieu aime celui qui donne avec joie. Et Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grâce ; afin qu'ayant en tout temps et en toutes choses tout ce qui suffit pour votre subsistance, vous ayez abondamment de quoi exercer toutes sortes de bonnes œuvres. Selon ce qui est écrit : Le juste distribue son bien, il donne au pauvres ; sa justice demeure éternellement. Dieu qui donne la semence à celui qui sème vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, et multipliera ce que vous aurez semé, et fera croître de plus en plus les fruits de votre justice ; afin que vous soyez riches en tout pour exercer avec un cœur simple toute sorte de charités ; ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions de grâces ». Il y a peut-être aussi dans l'esprit de Saint-Cyran contamination avec *Matthieu* 10, 41-42 : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète recevra la récompense d'un prophète ; et celui qui reçoit un homme juste en qualité de juste recevra la récompense du juste ; et quiconque aura donné seulement un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de mes disciples, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense ».

² *Matthieu* 10, 34 : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée ».

³ Dans son *Apologie pour Messire Louis Chasteignier de la Rocheposay contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité*, parue en 1615, Saint-Cyran soutenait, à grand renfort d'érudition, que l'évêque de Poitiers avait eu raison de défendre sa ville épiscopale, les armes à la main, contre les troupes protestantes menées par Condé : l'Église, écrivait-il « est obligée de ses défendre par les prières et par les armes » (voir mon *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, p. 68-77). Il convient donc de lire dans cette pensée une rétractation implicite de sa position d'alors.

[P.R. 1 - S. 151 et 152 - T. 154 – V. 151]

Ceux qui ne peuvent pas pénétrer les^a sens subtils^b et mystiques, et qui d'ailleurs ont bonne intention, et qui s'abstiennent de tout ce qui déplaît à Dieu dans le siècle, selon saint Grégoire¹, sont très propres pour exhorter les autres et à gagner les âmes, où^c ceux qui pénètrent dans les sens mystiques tombent^d souvent dans les choses du siècle^e. C'est pourtant ceux en qui toute l'excellence de la Loi doit être recueillie. Car comme le mariage, qui a été laissé aux autres, leur a été ôté, et les richesses et l'ambition si contraire à l'humilité, laquelle leur est plus propre qu'au reste des chrétiens, on leur a de même ôté la guerre et toute sorte de contestation qui n'est pas pour la défense de la vérité, pour la défense de laquelle ils sont établis et pour laquelle ils doivent combattre avec d'autant plus de soin, de vigilance et de chaleur, que toute autre sorte de contestation leur est interdite^f.

^a V. : ces. ^b T. : secrets. ^c S. : et gagner les âmes, où ceux ; T. : et gagner leurs âmes, surtout en ce temps où. ^d S. : rompent [sic] ; T. : trempent ; V. : **rampent [sic]**. ^e S. et T. font de toute la fin du n° 152, après : les choses du siècles, la fin de leur n° 151 (pour S.) et 154 (pour T.) ; seule V. observe la même succession du texte que P.R.1 ; S. et T. extraient du n° 152 le paragraphe : Ceux qui ne peuvent ... choses du siècle, et en font le paragraphe suivant de leur texte ; S. : C'est pour ceux où toute l'excellence de la Loi doit être recueillie. Car comme le mariage qui a été laissé aux autres leur a été ôté, et les richesses et l'ambition contraire à l'humilité qui leur est plus propre qu'au reste des chrétiens, de même la guerre et toute sorte de contestation qui n'est pas pour la défense de la vérité, pour la défense de laquelle ils sont établis et le doivent faire avec ; T. : (hormis en certain cas) par ceux où toute l'excellence de la Loi nouvelle doit être recueillie. Car comme le mariage, qui a été laissé aux autres leur a été donné, et les richesses et l'ambition contraires à l'humilité qui leur est plus propre qu'au reste des chrétiens, de même la guerre et toute autre sorte de contestation qui n'est pas pour la défense de la vérité, pour la défense de laquelle il sont établis et le doivent faire avec d'autant plus de soin, de vigilance et de chaleur, que toute autre sorte de contestation leur est interdite. ; V. : **C'est pour eux où toute l'excellence de la Loi nouvelle doit être recueillie. Car comme le mariage, qui a été laissé aux autres leur a été ôté, et les richesses et l'ambition contraire à l'humilité qui leur est plus propre qu'au reste des chrétiens, de même la guerre et toute sorte de contestation qui n'est pas pour la défense de la vérité, pour la défense de laquelle ils sont établis et le doivent faire avec d'autant plus de soin, de vigilance et de chaleur, que toute autre sorte de contestation leur est interdite.**

[P.R. 1 - S. 153 - T. 155]

Cela fait voir^a ce que nous avons dit ailleurs, qu'il y a dans tous les excellents chrétiens quelque chose de l'excellence du prêtre².

^a T. : Il faut voir.

¹ Réminiscence probable de la *Règle pastorale* III, 39 : « Le prédicateur doit savoir ne pas entraîner son auditeur au-delà de ses forces : la corde de son esprit, si l'on peut dire, se romprait, tendue, plus qu'elle ne peut l'être. Les hauts sommets doivent être cachés à beaucoup d'auditeurs, et découverts tout juste à un petit nombre [...] Voilà pourquoi Moïse, sortant de son entretien secret avec Dieu, voile en présence du peuple son visage resplendissant de lumière. C'est évidemment qu'il ne fait pas connaître aux foules les mystérieuses clartés du dedans [...] L'homme qui parvenu aux eaux profondes de la science, ne les cache pas à des auditeurs à l'esprit grossier, est passible d'une peine si sa parole leur est une occasion de chute, qu'il s'agisse d'âmes innocentes ou souillées. Voilà pourquoi il est dit au bienheureux Job : *Qui a donné au coq l'intelligence ? C'est qu'un saint prédicateur qui parle bien haut à notre sombre époque ressemble au coq chantant dans la nuit, quand il dit : Voici maintenant l'heure de sortir de notre sommeil. Et encore : Éveillez-vous, juste, et ne péchez pas.* Le coq fait entendre ses notes hautes aux heures profondes de la nuit ; mais quand le matin est proche, il émet des sons menus et déliés. À des esprits encore enténébrés, un bon prédicateur donne bien haut des enseignements clairs, il ne fait rien connaître des mystères cachés ; c'est en approchant de la lumière de la vérité qu'ils pourront entendre des enseignements plus pénétrants sur les choses du ciel ».

² Une idée voisine se lit dans la pensée 266.

- 154 –

[P.R. 1 - S. 153 - T. 156 – 1744 (318)]

Si le prêtre est roi comme Jésus-Christ, il est roi de la vérité. Car Jésus-Christ, accordant^a à Pilate qu'il était né pour rendre témoignage à la vérité, il^b a tacitement fait entendre qu'il était roi en cette qualité, bien qu'il^c ne fût pas roi de ce monde, comme Pilate l'entendait¹.

^a S. et T. : car accordant ; 1744 : disant. ^b 1744 : il : omis. ^c 1744 : quoiqu'il.

- 155 –

[P.R. 1 - S. 154 et 155 - T. 157 et 158 – 1744 (318-319)]

Il n'y a rien qui fasse mieux voir comme un prêtre (puisque'il n'est pas roi de ce monde, mais de l'autre, comme Jésus-Christ) a besoin d'être établi^a par une élection toute divine et non pas par une succession et une élection^b humaine, qui sont deux voies par l'une desquelles il faut devenir roi de ce monde, et par l'autre on devient roi de l'autre monde^c. Ainsi cela confirme ce que nous avons dit ailleurs : que les rois de Juda n'étaient que la figure des prêtres, et que le prêtre est le roi des rois^d, comme Jésus-Christ², à la royauté duquel il succède par l'élection et vocation^e intérieure de Dieu.

^a T. : rétabli ; 1744 : Puisque le prêtre n'est pas roi de ce monde mais de l'autre, comme Jésus-Christ, il doit être établi. ^b S. : et non pas par une [élection : biffé] succession et élection ; T. : et non par aucune succession et élection. ^c S. et T. : et par l'autre on devient roi de l'autre monde : omis. ^d S. et T. : roi du roi [sic]. ^e 1744 : qui sont les deux voies par lesquelles on devient roi de ce monde. Le prêtre est roi, comme Jésus-Christ, à la royauté duquel il succède par élection et la vocation.

- 156 –

[P.R. 1 - S. 156 - T. 159 – V. 155]

Cela est bien remarquable, qu'au jour d'hui auquel^a Dieu institue^b le sacerdoce, l'Église nous représente dans son Office, par^c l'exemple des prêtres et des pontifes de la Loi ancienne^d et nouvelle, que personne ne peut être fait prêtre que par une vocation intérieure^e de Dieu, semblable à celle d'Aaron et de Jésus-Christ³.

¹ Jean 18, 36-37 : « Jésus lui répondit : *Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs ; mais mon royaume n'est point ici.* Pilate lui dit alors : *Vous êtes donc roi ?* Jésus lui répartit : *Vous le dites, je suis roi* ». L'image de la royauté est chère à Saint-Cyran. Un exemple éloquent se lit dans la considération pour l'invention des corps de saint Denis et de ses compagnons : « On peut nommer ces saints victorieux les rois des autres élus. Et comme il n'y a nul élu qui n'ait été le roi de ces trois choses que nous avons marquées, on peut dire que les saints martyrs ont été les rois des rois de l'Église, d'une manière bien plus excellente devant Dieu que ceux qu'on nomme rois dans le monde. Mais les saints qui dans un royaume sont les premiers martyrisés peuvent encore être nommés les rois de ces autres rois de l'Église, puisqu'ils sont beaucoup rehaussés sur tous les autres martyrs, qui imitant leur exemple sont morts après eux dans le même royaume pour la gloire de Dieu » (*Considérations, Partie d'été, deuxième partie*, p. 19).

² Saint-Cyran, *Vie d'Abraham* : « Les évêques sont princes de Jésus-Christ et de l'Église, comme Abraham était prince de Dieu par sa piété et les bénédictions que Dieu répandait sur lui. Il faut donc que pour se sauver ils aient encore cette qualité d'Abraham outre la leur, et qu'étant princes de l'Église par leurs charges, ils ne soient pas princes du monde, et princes du diable même par la corruption de leur vie » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 418).

³ Cette affirmation de Saint-Cyran ne trouve de fondement, ni dans l'office du Jeudi saint, ni dans la messe du même jour, celui où, selon la tradition catholique, le Christ institue et l'Eucharistie et le sacerdoce. Sur ce dernier point cependant, nous savons que le directeur de Port-Royal tenait que les apôtres avaient reçu le sacerdoce de manière progressive, d'un début imparfait jusqu'à son don en plénitude : voir par exemple la pensée 157. Les leçons bibliques de l'office de matines la veille ainsi que dans les jours qui suivent la Fête-Dieu, pourraient cependant expliquer son propos: on y trouve en effet l'appel de Samuel, le mercredi matin, veille de la fête, *1 Rois 2*, 12-21, qui décrit l'attitude indigne des fils d'Héli et les débuts du service de Samuel auprès d'Héli ; le vendredi, lendemain de la fête, *1 Rois 2*, 27-36, passage qui

^a S., T. et V. : qu'au jour auquel. ^b T. : institua. ^c V. : **par : omis**. ^d S., T. et V. : vieille. ^e T. : particulière.

- 157 –

[P.R. 1 - S. 157 - T. 160 – V. 156]

Si les prêtres que Jésus-Christ fit à la Cène, eussent reçu la perfection de la^a prêtrise, ils ne s'en fussent pas enfuis¹. Il semble qu'ils ne furent faits prêtres que par une désignation et^b élection de Notre Seigneur comme ils avaient été faits apôtres auparavant^c.

^a T. : leur. ^b V. : **et : omis** ; T. : ou. ^c V. : **ils avaient auparavant été faits apôtres**.

- 158 –

[P.R. 1 - S. 158 - T. 161 – 1744 (319)]

On ne parle que de la vocation extérieure des prêtres quand on parle aux hérétiques, qui est^a celle de l'Église, et on ne parle que de la vocation intérieure des mêmes prêtres^b quand on parle aux catholiques. L'une tend à établir la foi et la doctrine, et l'autre, la doctrine et les bonnes mœurs.

^a 1744 : Quand on parle aux hérétiques, on ne parle que de la vocation extérieure, qui est. ^b S. et 1744 : intérieure même des prêtres.

- 159 –

[P.R. 1 - S. 159 - T. 162 – 1744 (319)]

Quelque puissance que Jésus-Christ ait eue auparavant^a et^b depuis son Incarnation, il est certain qu'il n'a celle^c de la prêtrise accomplie qu'au jour de sa Résurrection^d, qui lui a fait dire, en envoyant les apôtres : *Data est mihi omnis potestas, etc*^e ².

^a 1744 : avant. ^b T. : et : omis. ^c 1744 : il n'a eu celle. ^d T. : qu'en ce jour de la résurrection. ^e T. : *etc.* : omis ; 1744 : *etc. Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel et sur la terre.*

- 160 –

[P.R. 1 - S. 160 - T. 163 – V. 158** - 1744 (319)]

C'est pourquoi il a prêché, il a remis les péchés, il a consacré son Corps d'une autre façon qu'auparavant^a. Le sacerdoce et le sacrifice de Jésus-Christ n'a pu trouver son accomplissement et sa dernière perfection que dans l'actuelle résurrection de Jésus-Christ.

^a 1744 : C'est pourquoi ... qu'auparavant : omis ; V. : **add. interl.**

contient les reproches de Dieu à Héli transmis par un prophète, assortis du rejet des enfants d'Héli ; le jour suivant *1 Rois* 3, 1-12, qui raconte la vocation de Samuel ; et enfin, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, *1 Rois* 4, 1-11, et le récit de la mort des enfants d'Héli. La réminiscence biblique finale est *Hébreux* 5, 4-5 : « Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron. Ainsi Jésus-Christ n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être pontife, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui ».

¹ *Matthieu* 26, 56 : « Mais tout cela s'est fait, afin que ce que les prophètes ont écrit fût accompli. Alors, les disciples, l'abandonnant, s'enfuirent tous ». Texte parallèle en *Marc* 14, 50.

² *Matthieu* 28, 18 : « Mais Jésus, s'approchant, leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre ».

- 161 –

[P.R. 1 - S. 161 - T. 164 – V. 160]

Si le premier et le plus excellent sacrifice a été offert dans le sépulcre, le sépulcre a été la première Église, en comparaison de laquelle celle de Bethléem n'est^a rien¹.

^a S., T. et V. : n'était.

- 162 –

[P.R. 1 - S. 162 - T. 165 – V. 161]

Il^a nous a voulu faire voir qu'il avait vraiment détruit la mort, et nous ôter l'appréhension du sépulcre où elle nous jette, puisque son corps y était comme^b vivant après sa mort, ce^c qui a fait de son sépulcre son temple^{d2}.

^a T. : Jésus-Christ. ^b P.R. 1 : comme : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : encore. ^c S. : et. ^d V. : **après sa mort, et qu'il a fait de son sépulcre son temple** ; T. : après la mort, et qu'il a fait de son sépulcre son premier temple.

- 163 –

[P.R. 1 - S. 163 - T. 166 – 1744 (320)]

Les prêtres mal entrés sont les plus ennemis^a de ceux qui prétendent ne l'être que par une vraie élection de Dieu, et qui attendent même que^b Dieu les y fasse entrer, après même qu'il leur a prédit et fait entendre qu'il veut qu'ils soient prêtres ou^c évêques.

^a T. : les plus grands ennemis. ^b 1744 : ou qui attendent que. ^c S. : et : biffé dans le texte ; ou : add. interl.

- 164 –

[P.R. 1 - S. 165 - T. 167 – 1744 (320)]

Ce que Dieu nous a fait voir en la figure du sacerdoce qui est David, duquel on voit les retards après le choix^a et l'élection de Dieu notifiée par le prophète¹. Car il y a^b peu

¹ Saint-Cyran, Considération I pour le dimanche dans l'octave de la naissance de Notre-Seigneur : « Nous pouvons dire que cette grotte de Bethléem est devenue le vrai paradis terrestre. Adam a adoré Dieu dans son paradis, mais dans la grotte, Dieu y est tout ensemble celui qui adore et celui qui est adoré. Elle est aussi devenue la première Église, où tout se rencontre en abrégé. La sainte Eucharistie même y a été parfaitement figurée au même moment que Jésus y est né » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 120). Voir aussi p. 121, dans la Considération I pour la veille de la circoncision : « Le jour de saint Sylvestre, qui se rencontre avec la fin de l'année, me fait toujours souvenir que ce saint a vu la fin de la persécution de l'Église qui a commencé en Bethléem aussitôt que l'Église même. Car il me semble que la grotte est comme un abrégé de toute l'Église » ; p. 178-179, la Considération III pour le jour des Rois : « Il paraît bien que la grotte est l'Église, car nul n'y entre que par la vocation de Dieu, comme il est clair des mages et des pasteurs, les autres qui y sont survenus et qui ne connaissaient pas ce mystère y étaient comme plusieurs sont dans l'Église sans cette foi véritable et intérieure qui seule nous peut conduire à Jésus-Christ ».

² Saint-Cyran, Considération II pour le dimanche dans l'octave de la circoncision de Notre-Seigneur : « Et par ce rebut il rencontre la grotte de Bethléem, qui est l'image de l'Église, où par l'arrivée des mages il nous est représenté que les Gentils le recevraient dans sa maison, qui est l'Église, après que les Juifs l'auraient chassé, comme par la rencontre des pasteurs il nous est figuré que les deux peuples se réuniraient dans cette même Église après que Jésus-Christ serait sorti de Bethléem, c'est-à-dire de la Judée, et serait allé naître, ou résider et former son Église parmi les Gentils [...] Comme le premier Adam avait été transporté de la terre où il avait été formé dans le paradis terrestre d'où il devait passer dans le céleste, ainsi Jésus a passé du paradis de la grotte et de celui du tombeau en celui du Ciel. Car il est certain que le tombeau a été un paradis aussi bien que le sein de la Vierge, et le Fils de Dieu est sorti par un semblable miracle de l'un et de l'autre. Mais avant la résurrection, la grotte a été le principal paradis terrestre où il a été transporté de celui de la Vierge » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 120).

de gens en ce temps qui ne crussent être obligés de faire d'autres avances que David n'a fait^c, si Dieu leur avait fait la grâce des les élire pour être prêtres.

^a T. : l'onction. ^b 1744 : C'est ce qui a été figuré dans David et dans les délais qui s'écoulèrent avant qu'il montât sur le trône, après le choix et l'élection de Dieu notifiée par le prophète. Il y a. ^c 1744 : faites.

- 165 -

[P.R. 1 - S. 166 - T. 168 - V. 164* - 1744 (320)]

Il faut bien prendre garde de ne s'introduire pas soi-même au sacerdoce, de peur qu'on ne nous reproche^a, comme l'on^b reprochait aux hérétiques, qu'ils s'ordonnaient eux-mêmes².

^a S. et V. : sacerdoce, depuis [sic] qu'on nous reproche. ^b T. : qu'on nous reproche de nous être élus nous-mêmes, comme on.

- 166 -

[P.R. 1 - S. 167 - T. 169 - 1744 (320)]

Il faut suivre le conseil que nous donne le Saint-Esprit, de ne suivre pas incontinent la vocation des grands qui nous appellent à eux et à leur service, nous désignant un double fruit que nous recueillerons de l'honnête refus que nous leur ferons. Car par là nous éprouverons si cette vocation se fait pour nous tenter, ou du fond du cœur, et l'appel^a se rendra^b plus agréable, pour cet honnête refus, au seigneur qui l'appellera et l'invitera^c.

^a S. : l'appelé. ^b T. : et l'appelé se rendre. ^c 1744 : Il faut suivre le conseil que nous donne le Saint-Esprit de ne pas se rendre à la vocation des Grands aussitôt qu'ils nous appellent à eux et à leur service, comme il y a un double fruit à recueillir de la résistance qu'on leur fait, qui est d'éprouver si cette vocation se fait du fond du cœur, et de se rendre plus agréable au Seigneur qui appelle et invite.

- 167 -

[P.R. 1 - S. 167 - T. 169 - 1744 (320-321)]

Il faut examiner en cette manière l'appel et sa vocation^a de Dieu au sacerdoce, lors même que nous pensons qu'elle^b est véritablement^c de lui. Car il est certain que Dieu tente souvent les hommes, particulièrement en ce temps où ils sont si prévenus du désir du sacerdoce.

^a P.R.1 : l'appel de sa vocation ; S. : d'appel et vocation. ^b 1744 : De même il faut examiner la vocation de Dieu au sacerdoce, lors même qu'on pense qu'elle. ^c T. : vraiment.

¹ Oint comme roi sur Israël par Samuel déjà du vivant de Saül rejeté par Dieu (*1 Samuel* 16, 13), David ne monte effectivement sur le trône qu'après la mort de son prédécesseur sur la montagne de Gelboé au cours de la guerre entre Philistins et Israélites (*1 Samuel* 31, 1-10). Encore ne règne-t-il d'abord que sept ans et demi à Hébron sur la seule tribu de Juda (*2 Samuel* 2, 4) avant de régner « trente-trois ans dans Jérusalem sur Judas et tout Israël » (*2 Samuel* 5, 5). Saint-Cyran reviendra sur cette idée dans les pensées 198, 350 et 435.

² L'exemple à suivre est celui de Marie : « Elle a vécu durant ce temps-là au milieu de l'Église dans une très grande humiliation, car elle ne s'est point mêlée du ministère et de la conduite des âmes, et elle a laissé faire les apôtres. Ce qui apprend à ceux qui ne sont pas appelés au ministère de l'Église à ne s'y point introduire d'eux-mêmes, quelques sages et éclairés qu'ils puissent être. Elle servait néanmoins à l'Église par sa présence, par son exemple, par son oraison et par son silence. La vie et la présence des personnes saintes dans l'Église sert merveilleusement devant Dieu pour attirer ses grâces et les faire croître. Car Dieu son œil arrêté sur les cœurs des justes, comme parle l'Écriture. Il les aime comme il est aimé d'eux, et ils tiennent aussi sans cesse les yeux de leur cœur arrêtés sur son visage » (Considération III pour l'Assomption de la Sainte Vierge, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 176-177).

- 168 –

[P.R. 1 - S. 168 - T. 170 – 1744 (321)]

Si on^a se méprend si souvent dans les particulières entreprises et^b bonnes œuvres que^c l'on fait pour Dieu, combien plus dans le désir du sacerdoce, qui est comme la source d'une infinité de bonnes œuvres et occupations^d ?

^a T. : l'on. ^b T. : des. ^c 1744 : dans les entreprises particulières et les bonnes œuvres que. ^d 1744 : et de saintes fonctions.

- 169 –

[P.R. 1 - S. 169 - T. 171 – 1744 – 1744 (321)]

Il faut prier Dieu longtemps pour une entreprise qui a quelque suite. Combien plus faut-il prier longtemps pour entreprendre l'œuvre de œuvres, l'ordre^a des ordres, et la puissance des puissances.

^a S., T. et 1744 : et l'ordre.

- 170 –

[P.R. 1 - S. 170 - T. 172 - 1744 (321)]

Il me semble que^a s'il y a aucun péché contre le Saint-Esprit¹, c'est celui par lequel on s'ingère dans le sacerdoce. Et c'est de celui-là peut-être qu'il est dit : *Si sacerdos peccaverit, quis orabit pro eo*² ? Et je crains que Dieu ne soit tellement courroucé contre ses prêtres^b le long de leur vie, qu'il ne dise^c non seulement de leurs bonnes œuvres extérieures, mais même de leurs prédications et sacrifices^d en tant qu'ils tiennent d'eux : *Plenus sum*^e ³.

^a 1744 : Il me semble que : omis. ^b T. : tellement irrité contre les prêtres. ^c T. : qu'il dise. ^d 1744 : *eo. Si le prêtre pèche, qui priera pour lui ?* Il est à craindre que Dieu ne soit tellement irrité contre les prêtres pendant leur vie, qu'il ne dise à la mort, non seulement de leurs bonnes œuvres extérieures, mais même de leurs prédications et de leurs sacrifices. ^e 1744 : *sum. J'en suis dégoûté et rassasié.*

¹ *Matthieu* 12, 31-32 ; « C'est pourquoi je vous déclare que tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes ; mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne leur sera point remis. Et quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis, mais si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pas remis ni en ce siècle, ni dans le siècle à venir ». Textes parallèles en *Marc* 3, 28-29 et *Luc* 12, 10.

² *1 Rois* 2, 25 : « Si un homme pèche contre un homme, on peut lui rendre Dieu favorable ; mais si un homme [Vulgate : *sacerdos*] pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui ? » Antoine de Molina, dans son *Instruction des prêtres*, traduite par René Gaultier en 1617, écrit : « Davantage l'Église étant la maison d'oraison, comme dit le Prophète, et depuis il l'a déclaré par sa propre bouche, il est certain, puisque les prêtres sont continuels serviteurs de la maison de Dieu, que l'oraison est leur propre office et occupation ordinaire. C'est l'opinion des docteurs. Il faut (dit saint Ambroise) que les prêtres prient jour et nuit pour le peuple qui est sous leur charge [*Amb. sup. Timot.* 3]. Partant ils doivent être plus nets que les autres, comme orateurs de Dieu. Car si on commande au peuple de s'abstenir pour vaquer quelque temps à l'oraison, combien à plus forte raison aux prêtres qui n'en doivent bouger ? Saint Augustin désire que le prêtre de Dieu soit tel, que ce que le peuple ne peut envers Dieu, il le mérite pour le peuple [*Aug. ser.* 21, *Psal.* 36] d'autant qu'il est écrit : *Si le peuple a péché, le prêtre priera pour lui. Mais si le prêtre pèche, où sera son intercesseur ?* Le propre office du prêtre, selon Grégoire [*Greg. l. 2 Reg. c.* 24] c'est d'être intercesseur et médiateur entre Dieu et le peuple, pour lui faire pardonner ses péchés, et qu'il est nécessaire pour se bien acquitter de cela, d'avoir une amitié et familiarité particulière avec Dieu par le moyen de l'oraison » (Traité II, chapitre VII, p. 155).

³ *Isaïe* 1, 11 : « Qu'ai-je affaire de cette multitude de victimes que vous m'offrez ? dit le Seigneur. Tout cela m'est à dégoût - Vulgate : *Plenus sum* - ».

- 171 –

[P.R. 1 - S. 171 - T. 173 – V. 169** - 1744 (322)]

Ils ne peuvent point être^a dispensateurs de Dieu^b entre Dieu et Jésus-Christ s'ils ne sont remplis de sa^c lumière et de l'Esprit de Jésus-Christ. Autrement ils sont comme si Dieu illuminait le monde par le roulement du même soleil après que sa lumière^d aurait été détruite. Car celle de la foi^e qui reste au prêtre déchu n'empêche pas qu'il ne soit rempli de ténèbres.

^a 1744 : Les prêtres ne peuvent être. ^b T. : dispensateurs des mystères de Dieu. ^c S. et T. : la. ^d T. : toute la lumière. ^e V. et 1744 : remplis de la lumière de l'Esprit de Jésus-Christ. Et comme Dieu [V. : **Et comme : biffé ; autrement ils sont comme si : add. interl.**] pourrait éclairer le monde par le soleil même [V. : **sol même : biffé ; roulement du même so- : add. marg.**], après que sa lumière aurait été détruite, de même [V. : **de même : biffé ; car : add. interl.**] celle de la foi.

- 172 –

[P.R. 1 - S. 172 - T. 174 – 1744 (322)]

Ils sont (quoiqu'ils administrent les sacrements et en produisent les effets dans les âmes) comme si Dieu continuait d'engendrer des hommes et d'en remplir les vides du monde^a par des hommes stériles. Cela est bien remarquable que l'Esprit de Dieu ait joint dans les psaumes ces trois prêtres ensemble : Moïse^b, Aaron et Samuel, qui sont trois prêtres que Dieu seul avait choisis immédiatement et extraordinairement, et qui pour cette raison ont été les plus excellents de la vieille Loi^{c1}.

^a T. : du monde : omis. ^b 1744 : Les mauvais prêtres administrent les sacrements et en produisent les effets dans les âmes. Mais c'est comme si Dieu continuait d'engendrer des hommes et de remplir les vides du monde par des hommes stériles. L'Esprit de Dieu a joint dans les *Psaumes* ensemble : Moïse. ^c 1744 : de l'ancienne Loi.

- 173 –

[P.R. 1 - S. 173 - T. 175 et 176 – 1744 (322-323)]

Un vrai prêtre et bien appelé et bien vivant, a vraiment le pouvoir de Samuel par son immolation. Celui^a qui s'adresse à lui et qui a une vraie confiance en son caractère et en ce grand pouvoir qu'il a reçu de Dieu, on peut dire que il^b est sauvé en invoquant le nom du prêtre, comme il est dit que quiconque invoquera le nom de Jésus-Christ sera sauvé² (la proportion gardée). Car^c tout ce qui appartient à la prêtrise de Jésus-Christ appartient en quelque façon à celle du prêtre.

^a T. : a vraiment le pouvoir de sauver par son invocation celui ; 1744 : Un prêtre bien appelé et bien vivant a, comme Samuel, droit d'être exaucé : *Invocabant Dominum et ipse exaudiebat eos*. En faveur de celui. ^b S. et T. : qu'on. ^c S. : la [préparation : biffé dans le texte ; proportion : add. interl.] sauvée [sic : mot sommé d'une +]. Car ; 1744 : on peut dire,

¹ Saint-Cyran a déjà évoqué les figures de Moïse et d'Aaron dans la pensée 12, en précisant alors justement qu'Aaron avait été choisi par Moïse sur l'ordre de Dieu, ce qui ne correspond pas à son affirmation ici. Il y ajoute la figure de Samuel, qui effectivement est appelé directement par Dieu alors qu'il sert le grand prêtre Héli au sanctuaire de Silo (*I Samuel* 3, 1-18). Sur le fait que Moïse était prêtre, voir Ambroise de Milan : « Mais d'où vient qu'après la mort d'Aaron, ce ne fut point à tout le peuple, mais à Moïse qui était du nombre des prêtres, que Dieu ordonna de revêtir Éléazar fils du prêtre Aaron des dépouilles de son père, sinon pour nous faire concevoir qu'un prêtre doit être ordonné par un autre prêtre qui le doit revêtir des habits sacerdotaux, c'est-à-dire des vertus convenables à son ministère » (Godefroy Hermant, *La vie de saint Ambroise*, p. 692).

² *Actes* 2, 21 : « Et pour lors, quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé ». *Romains* 10, 13 : « Car tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés ». Le Nouveau Testament reprend et prolonge la promesse de *Joël* 2, 32 : « Et ce sera alors que quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé, car le salut se trouvera, comme le Seigneur l'a dit, sur la montagne de Sion et dans Jérusalem, et dans les restes du peuple que le Seigneur aura appelés ».

toute proportion gardée, qu'on est sauvé en invoquant le nom d'un tel prêtre, comme il est dit que quiconque invoquera le nom de Jésus-Christ sera sauvé. Car.

- 174 –

[P.R. 1 - S. 174 - T. 177]

Il paraît dans l'Office que l'Église fait des évêques, que David était vraiment leur figure, comme naguères en^a celui de saint Athanase¹, quoiqu'on puisse dire que David, qui était la tige de Jésus-Christ², était la figure aussi bien de son sacerdoce que de sa^b royauté.

^aT. : à. ^bS. : la.

- 175 –

[P.R. 1 - S. 175 - T. 178]

Le prêtre qui est bien appelé a plus de droit qu'un autre à suivre les dérèglements^a de la discipline sans qu'ils puissent lui être imputés. Ainsi des^b religieux qui sont entrés avec une vraie vocation dans le monastère et que les supérieurs font faire prêtres et confesser^c tous les^d laïcs, peuvent pour la même raison suivre^e les dérèglements sans s'entacher et faire faire des actes de contrition à ceux qui ne sont nullement disposés^f et qu'ils ne peuvent réduire à la vraie pénitence, pourvu qu'ils le fassent en gémissant dans leur cœur.

^aT. : autre de suivre le dérèglement. ^bS. et T. : Que si des. ^cS. : confesseurs, modifié en : confesser. ^dT. : et confesser et communier les. ^eS. : suivant [sic]. ^fT. : qui sont mal disposés.

- 176 –

[P.R. 1 - S. 176 - T. 179]

L'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs^a et la concorde qu'ils doivent au monastère (qu'ils violeraient sans doute, s'ils voulaient faire autrement que les autres prêtres de la maison contre le commandement de leurs supérieurs^b) les^c oblige de se tenir dans l'usage commun des autres prêtres, pourvu qu'ils ne s'ingèrent pas d'eux-mêmes à cet exercice et sans y être appliqués par ceux qui les gouvernent, et qu'ils en gémissent en leurs cœurs lorsqu'ils s'y trouvent engagés^d.

^aS. et T. : leur supérieur. ^bS. et T. : leur supérieur. ^cS. : qui les. ^dS. : qu'ils en gémissent dans leur cœur lorsqu'ils s'y trouveront engagé ; T. : qu'ils gémissent dans leur cœur lorsqu'ils s'y trouveront engagés.

- 177 –

[P.R. 1 - S. 177 - T. 180 – 1744 (323)]

Le plus grand péché pour un religieux, c'est^a le violement de l'unité et de la concorde de la communauté, comme le plus grand péché en un chrétien, est le schisme et la rupture de l'unité de l'Église¹.

¹ Saint Athanase est fêté le 2 mai. Il s'agit sans doute d'une allusion au répons qui suit la leçon 4 du 2ème nocturne : « *Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum. Manus enim mea auxiliabitur ei* », que l'on retrouve aux premières vêpres du commun des pontifes en répons après le capitule : « J'ai trouvé un serviteur digne de moi, je l'ai sacré de mon huile sainte et ma main le secourra ».

² *Isaïe* 11, 1 : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé, et une fleur naîtra se sa racine ».

^a T. : un religieux est.

- 178 –

[P.R. 1 - S. 178 - T. 181 – V. 176]

Un ambassadeur qui fait bien^a les affaires du roi a le roi présent, quoique absent. Et un prêtre qui fait mal^b les affaires de Dieu^c, a Dieu absent, quoiqu'il soit présent.

^a T. : bien : omis. ^b S. et V. : bien [sic]. ^c T. : fait d'autres affaires que celles de Dieu.

- 179 –

[P.R. 1 - S. 179 - T. 182 – V. 177]

Il y a un ordre jusqu'aux moindres et plus^a hautes choses. On en trouve un admirable dans la sainte Trinité^b, car Jésus-Christ disant : *Non est meum dare vobis regnum*² garde l'ordre et apprend à ses disciples à le garder, eux qui le renversaient en^c voulant parvenir à la gloire sans souffrir auparavant^d.

^a T. et V. : et aux plus. ^b S. et V. : Et on trouve un ordre dans la Trinité ; T. : Et on en trouve un ordre en la Trinité. ^c S. et V. : apprend par son exemple à ses disciples de le garder, eux qui l'avaient renversé en ; T. : apprend par son exemple à ses disciples de le garder, qui l'avaient renversé en. ^d V. : **parvenir à sa gloire sans avoir souffert auparavant.**

- 180 –

[P.R. 1 - S. 180 - T. 183 – V. 178* (323)]

Il faut bien remarquer ce qui est dit aux prêtres dans l'Apocalypse, et comme ils sont des étoiles posées sur des^a chandeliers³.

^a T. : les.

- 181 –

[P.R. 1 - S. 181 - T. 184 -1744 (323)]

Pour faire voir que le prêtre doit mourir et ressusciter tous les jours, il y a une vie et une mort, une passion et une résurrection renfermées dans^a le Sacrifice et le Sacrement du Corps de Dieu^b, dont le prêtre se nourrit tous les jours⁴.

¹ Saint-Cyran, considération I pour la fête de saint Pierre aux liens : « Il ne faut jamais faire de division ni de schisme dans l'Église, quels que puissent être les successeurs de saint Pierre, pour rendre ce témoignage d'amour à saint Pierre et à Jésus-Christ. Car le schisme est toujours pire que le mal pour lequel on se divise » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 142-143).

² *Matthieu* 20, 21.23 : « Ordonnez, lui dit-elle, que mes deux fils que voici soient assis dans votre royaume, l'un à votre droite, et l'autre à votre gauche [...] Mais pour ce qui est d'être assis à ma droite ou à ma gauche, il ne dépend pas de moi de vous le donner ».

³ *Apocalypse* 1, 12.20 : « Aussitôt je me tournai pour voir de qui était la voix qui me parlait ; et, étant tourné, je vis sept chandeliers d'or [...] Voici le mystère des sept étoiles que vous avez vues dans ma main droite, et des sept chandeliers d'or. Les sept étoiles sont les sept anges des sept Églises ; et les sept chandeliers sont les sept Églises ».

⁴ Saint-Cyran, considération III pour saint Laurent, martyr : « Or entre une infinité d'exemples que l'antiquité nous fournit, saint Augustin nous fait assez connaître que c'est par cette voie que saint Laurent a été invincible en ses tourments, dans cette mort violente, dans ce âpre et cruel supplice, parce qu'il avait mangé et bu à la table du Seigneur, et qu'étant tout rassasié par cette viande divine et enivré par ce vin céleste, il ne sentit point les tourments. Où il nous enseigne que saint Laurent avait reçu en quelque sorte par la vertu de l'Eucharistie l'impassibilité, qui ne convient qu'à un corps glorieux. Car encore que l'Eucharistie soit une semence admirable qui imprime dans nos corps mortels une vertu

^a S. : une résurrection et une passion renfermée dans ; T. : une résurrection et une passion enfermée dans ; 1744 : une résurrection et une passion renfermées dans. ^c 1744 : Jésus-Christ.

- 182 –

[P.R. 1 - S. 182 - T. 185 – V. 180** - 1744 (323)]

Il se dispose par une mort, une vie^a, une passion de justice et une résurrection^b au sacerdoce^c, et l'augmente tous les jours par ses divines fonctions^d.

^a T. : et une vie. ^b S., V. et 1744 : une résurrection et [V. : et : **biffé**] une passion de justice. ^c T. : une passion et une résurrection de justice au [saint : add. interl.] sacerdoce. ^d 1744 : fonctions divines.

- 183 –

[P.R. 1 - S. 183 - T. 186 – 1744 (323)]

Il faut se souvenir que Dieu est dans nous, et qu'il opère^a sans cesse cette vie et cette mort.

^a T. : qu'il y opère ; 1744 : Il doit toujours se souvenir que Dieu est en lui, et qu'il y opère.

- 184 –

[P.R. 1 - S. 184 - T. 187 – 1744 (323-324)]

Il faut aussi que les prêtres principalement le prient qu'il imprime toujours dans eux cette vie et cette mort, puisqu'il lui a plu que nous fussions son temple^a, son autel, son tabernacle et son ciboire spirituel, dont celui de dehors n'est que la figure.

^a 1744 : plu de les choisir pour être d'une manière particulière son temple.

- 185 –

[P.R. 1 - S. 185 - T. 188 – 1744 (324)]

Il faut que le prêtre jette toujours les yeux sur Jésus-Christ résidant en lui, qu'il le révère, qu'il vive^a et meure sans cesse avec lui parce qu'il y fait ce qu'il fait^b et fera toujours à l'autel et dans le ciboire, s'offrant à son Père et continuant de célébrer le Sacrement et le Sacrifice de sa mort et de sa résurrection sans cesse.

^a S. et T. : et qu'il le révère et qu'il vive ; 1744 : toujours avec respect les yeux sur Jésus-Christ résidant en lui, et qu'il vive.

^b S. : ce qu'il y fait.

capable de les combler de gloire et de bonheur, elle ne le sera néanmoins qu'après que nous aurons subi les rigueurs de la mort comme d'un hiver sombre et fâcheux, et que nos corps réduits en poudre dans le tombeau viendront à recevoir au printemps de l'éternité quelque influence du soleil de justice, qui pénétrant par ses rayons jusqu'au fond de la terre donnera une nouvelle vigueur à cette semence cachée, qui produira dans le corps toutes les excellences qui le peuvent rendre agile, subtil, impassible et lumineux. De sorte que ces perfections ne lui sont dûes qu'après la mort et en l'état de la résurrection. Mais comme saint Laurent était par la condition de son ministère administrateur de cette précieuse semence qui donne la vie aussi bien au corps comme à l'âme, Dieu nous a voulu faire connaître en sa personne encore vivante dans le monde un des effets merveilleux qu'elle doit produire en nos corps après notre mort en les rendant impassibles » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 168). Voir aussi la considération V pour le Jeudi Saint : « Elle [l'Eucharistie] est une source d'immortalité et d'incorruption, ce qu'elle a fait déjà par avance dans quelques saints dont elle a rendu les corps comme impassibles au milieu des maux qui les accablaient » (*Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 440).

- 186 –

[P.R. 1 et 2 - S. 186 - T. 189 – V. 184** - 1744 (324)]

Il a établi ce sacrifice^a pour le rendre éternel et dans^b la terre et dans l'homme et dans le Ciel. Il entend que sa^c mémoire s'en conserve toujours et sans^d interruption dans l'âme, non seulement de celui qui l'a offert mais de celui-là même^e qui y a participé en recevant son Corps dans lui, et^f qui y doit demeurer éternellement, comme dit Jésus-Christ en^g saint Jean¹.

^a P.R.2 : le sacrifice de la messe. ^b V. et 1744 : Jésus-Christ a établi ce sacrifice pour le rendre éternel [V. : et : **add. interl.**] dans. ^c S., T. et P.R.2 : la ; 1744 : Il veut que la. ^d T. : toujours sans. ^e S. : de celui même. ^f S., T. et P.R.2 : et : omis. ^g T. : dans ; P.R.2 : en : omis.

- 187 –

[P.R. 1 et 2 - S. 187 - T. 190 – 1744 (324-325)]

C'est pourquoi, bien que l'homme soit incorporé en Jésus-Christ^a d'une autre manière et plus excellente par l'Eucharistie^b que par le baptême, néanmoins un seul sacrifice pourrait servir^c à un homme, comme un seul baptême, et le^d tenir dans une^e double incorporation de Jésus-Christ, qui n'en fait qu'une parfaite et accomplie, si Dieu lui faisait passer la vie^f dans une solitude, comme saint Paul^g l'ermite².

^a S., T. et P.R.2 : en Jésus-Christ : omis. ^b 1744 : participé. Ainsi, quoique l'homme soit incorporé à Jésus-Christ d'une manière plus excellente et plus parfaite par l'Eucharistie. ^c T. P.R.2 et 1744 : suffire. ^d P.R.2 : se [sic]. ^e P.R.2 et 1744 : cette. ^f T. et P.R.2 : passer ensuite le reste de la vie ; 1744 : le reste de sa vie. ^g P.R.2 : comme à saint Paul.

- 188 –

[P.R. 1 et 2 - S. 188 - T. 191 – V. 186* (325)]

Il y a quatre choses dans l'Évangile. La première est l'élection^a de tous les apôtres. La seconde^b, l'élection particulière d'un apôtre. La troisième^c, la nécessité de l'attraction de Dieu. La quatrième est de la^d grâce. Qui font voir que, pour être prêtre, il est nécessaire, outre des^e vocations extérieures de l'Église, de l'élection intérieure et immédiate de Jésus-Christ.

^a V. : l'Évangile. 1°. L'élection. ^b P.R.2 : la seconde : omis ; V. : apôtres. 2°. ^c V. : apôtre. 3°. ^d T. : et de sa ; P.R.2 : de Dieu et de sa ; V. : Dieu. 4°. De la grâce. ^e S., T., P.R.2 et V. : les.

- 189 –

[P.R. 1 et 2 - S. 189 - T. 192 – 1744 (325)]

Dieu a fait^a voir en divers endroits^b de l'Écriture, particulièrement dans les psaumes et dans l'Ecclésiastique, qu'il se déplaît d'ouïr les^c louanges de la bouche d'un méchant, et il en rend une raison particulière dans l'un de ces endroits^d en ces termes : « Parce que l'homme^e méchant et le pécheur^f n'est pas envoyé de Dieu, et que la doctrine, et^g la vertu, en

¹ Jean 6, 57 : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi je demeure en lui ».

² Paul de Thèbes vécut plus de soixante ans dans le désert, nourri miraculeusement chaque jour par un corbeau qui lui apportait du pain, si l'on en croit la *Légende dorée*. À sa mort, vers 345, sa tombe fut creusée par deux lions. Saint-Cyran lui consacre deux considérations dans ses *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 74-79.

un mot la sagesse, ne^h peut être sortie que de Dieu^l ». Pouvait-il mieux faire voir la différence qu'il y a entre être envoyé de Dieu et être envoyé des hommes, entre la vocationⁱ extérieure des hommes et la vocation intérieure de Dieu, sans laquelle la vocation extérieure qu'on reçoit en^j l'Église ne sert qu'à faire offenser Dieu et à se damner^k ?

^a P.R.2 : Dieu fait. ^b S. et T. : lieux. ^c T. : d'ouïr ses ; P.R.2 : d'entendre ses. ^d S. et T. : lieux. ^e 1744 : déplaît à entendre ses louanges sortir de la bouche d'un méchant, et il en donne pour raison, dans l'un de ces passages, que l'homme. ^f S., T. et P.R.2 : le pécheur et l'homme méchant. ^g S., T. et P.R.2 : et : omis. ^h S. : la sagesse ne ; T. : la sagesse qu'un méchant [suivi d'un blanc dans la copie] ne ; P.R.2 : sapience d'un méchant prêtre ne. ⁱ T. et P.R.2 : envoyé pour prêcher par la vocation externe des hommes et être envoyé par la vocation ; 1744 : qu'il y a entre la mission de Dieu et celle des hommes, et la vocation. ^j P.R.2 : de. ^k S. et T. : qu'à le damner et offenser Dieu ; P.R.2 : qu'à damner et à offenser Dieu ; 1744 : reçoit dans l'Église ne sert qu'à sa condamnation ?

- 190 -

[P.R. 1 et 2 - S. 190 - T. 193 et 194 – 1744 (325-326)]

Pouvait-on^a mieux faire voir que^b la bouche par laquelle Dieu parle doit être toute divine, spirituelle et remplie^c de Dieu ? Dieu remplit les fontaines avant qu'elles s'écoulent et fassent^d des ruisseaux². La sagesse^e est l'eau céleste qui doit découler de la bouche du prêtre.

^a T. : Pouvait-il. ^b 1744 : Pouvait-on mieux faire voir que : omis. ^c S. : toute divine et spirituelle et remplie ; T. et P.R.2 : toute divine et spirituelle et toute remplie. ^d T. et P.R.2 : et qu'elles fassent. ^e S., T. et P.R.2 : sapience.

- 191 -

[P.R. 1 - S. 191 - T. 195 – V. 189]

L'Église parle de saint Athanase sous la personne de David. Et^a il est dit aussi dans le même Office que la Parole de Dieu est dans les prêtres comme dans des vases d'argile³. On

¹ *Écclésiastique* 15, 9-11 : « La louange n'est pas belle dans la bouche du pécheur. Parce que la sagesse vient de Dieu. La louange de Dieu accompagne la sagesse, elle remplit la bouche fidèle, et elle lui est inspirée par le souverain dominateur ». Enseignement largement repris par saint Augustin dans ses commentaires sur les psaumes : « Comment la louange sera-t-elle agréable à notre Dieu ? Si on le loue par une vie bonne. Comprends que c'est bien cette louange qui lui sera agréable. Ailleurs il est dit : *La louange n'est pas belle dans la bouche du pécheur* » (*Sur le psaume* 146, 3). De même Jean Chrysostome : « Et moi aussi donc, j'aurais voulu aujourd'hui immoler ces victimes et ensanglanter de ces sacrifices l'autel spirituel ; mais que vais-je faire ? Un sage me ferme la bouche et m'effraie en disant : *La louange n'est pas de saison dans la bouche du pécheur*. En effet, de même que pour les couronnes il ne faut pas seulement que les fleurs soient pures, mais que soient pures aussi les mains de celui qui les a tressées, ainsi pour les hymnes saintes, il ne faut pas que les paroles seulement soient empreintes de piété, mais aussi l'âme qui les a composées » (*Première homélie, lorsqu'il fut ordonné prêtre, adressée à lui-même, à l'évêque et à la foule du peuple*, dans l'édition citée de son traité *Sur le sacerdoce*, p. 397). Antonio de Molina, dans son *Instruction des prêtres* déjà citée écrit p. 412-413 : « Au cinquième verset, *Hodie si vocem eius audieritis, etc.*, il invite tous les saints et saintes qui sont ses patrons et avocats particuliers, ou dont il a des reliques, et ceux qu'il voudra notamment solenniser ce jour-là, ensemble tous les justes qui sont au monde, généralement toutes les créatures, qu'elles lui aident à louer Notre-Seigneur et qu'ils tâchent à suppléer par leur affection le manquement des pécheurs en cet endroit, qui seuls sont exclus de louanges divines, car la louange n'est pas belle en la bouche du pécheur. Qu'il désire que tous se convertissent, afin qu'étant réunis avec les autres créatures, ils louent Dieu ».

² Saint-Cyran, considération pour saint Polycarpe, évêque et martyr : « Il a été en cette qualité un des successeurs de saint Jean en sa charge d'évêque. Il ne lui a pas succédé, comme ces ruisseaux qui sortant d'une fontaine se tarissent enfin et sèchent sur la terre après avoir coulé quelque temps. Mais il est devenu lui-même une source et une fontaine et a répandu ses eaux bien loin, comme les apôtres, au-delà de son diocèse » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 144).

³ *2 Corinthiens* 4, 7 : « Or nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin qu'on reconnaisse que la grandeur de la puissance qui est en nous est de Dieu, et non pas de nous ». Il s'agit de l'épître de la messe du 2 mai, fête de saint Athanase. L'introït de l'office du commun des confesseurs pontifes est le *Psaume* 131, 1.9-10 : « Souvenez-vous, Seigneur, de David et de toute sa douceur. Que vos prêtres soient revêtus de justice, et que vos saints tressaillent de joie. En considération de David votre serviteur, ne rejetez pas le visage de votre Christ ». Le graduel de la messe du même commun est le *psaume* 131, 18 : « C'est là que je ferai paraître la puissance de David : j'ai préparé une lampe à mon Christ ».

peut dire que le Fils de Dieu parle à tous ces^b vases de boue au Saint-Sacrement auprès^c de l'esprit et du cœur du prêtre où réside la^d Parole^{e1}.

^a T. : et : omis. ^b S. et V. : le Fils de Dieu a tous ces ; T. : le Fils de Dieu est sous ces. ^c T. : au prix. ^d T. et V. : sa. ^e Phrase apparemment corrompue dans la copie, et difficilement compréhensible.

- 192 –

[P.R. 1 et 2 - S. 192 - T. 196 – 1744 (326)]

Lorsqu'un prêtre qui est en péché mortel convertit quelqu'un^a, ou par ses paroles ou par ses sacrifices ou par les sacrements^b, c'est comme si l'eau de la mer produisait un ruisseau, le faisant partir de^c la fontaine sans la remplir auparavant.

^a P.R.2 : quelques uns. ^b S., T. et P.R.2 : par ses sacrifices ou sacrements ; 1744 : par l'administration des sacrements. ^c 1744 : en le faisant sortir de.

- 193 –

[P.R. 1 et 2 - S. 193 - T. 197 et 198 – 1744 (326)]

Toutes les qualités qui appartiennent à l'évêque appartiennent au prêtre, comme toutes les qualités qui appartiennent à Jésus-Christ appartiennent à l'évêque^a. Il y a seulement à garder les proportions des qualités aux charges^b.

^a P.R.2 : au prêtre, comme toutes les qualités qui appartiennent à l'évêque appartiennent au prêtre, comme toutes les qualités qui appartiennent à l'évêque [sic]. ^b T : garder les proportions aux charges ; P.R.2 : garder la proportion des qualités aux charges.

- 194 –

[P.R. 1 et 2 - S. 194 - T. 199 – 1744 (326)]

C'est la gloire du prêtre d'être^a le troisième officier de Dieu après Jésus-Christ dans l'Église. Et^b quoiqu'il y ait une charge différente, et qu'elle lui ait été donnée par l'évêque comme l'évêque reçoit la sienne d'un autre évêque, il a toutefois une puissance^c commune avec eux de remettre les péchés et d'offrir le sacrifice^d.

^a T. et P.R.2 : prêtre que d'être. ^b P.R.2 : Et : omis. ^c 1744 : quoiqu'il reçoive l'ordination de l'évêque, comme l'évêque est consacré par un autre évêque, il a cependant une puissance. ^d S. : et offrir le sacrifice ; T. et P.R.2 : avec eux pour remettre les péchés et offrir le grand sacrifice.

- 195 –

[P.R. 1 et 2 - S. 195 - T. 200 – 1744 (326-327)]

Celui qui après être mal entré^a dans une charge ecclésiastique s'y gouverne bien aux yeux des hommes, fait comme celui qui après être mal entré dans une charge politique s'y gouverne bien, y acquérant de la réputation^b.

^a T. et P.R.2 : après être entré. ^b S. : s'y gouverne bien aux yeux des hommes en y acquérant de la réputation ; T. et P.R.2 : s'y gouverne bien aux yeux des hommes et y acquiert de la réputation ; 1744 : qui étant mal entré dans une charge politique s'y gouverne bien aux yeux des hommes et y acquiert de la réputation.

¹ Sur Athanase et David, voir la pensée 174.

- 196 –

[P.R. 1 et 2 - S. 196 - T. 201 – 1744 (327)]

Il y a plusieurs bonnes raisons qui engagent un homme mal entré à s'acquitter de sa charge. Et mieux il y fait, et^a moins il s'avise de corriger le principe^b et le vice de sa vocation, de sorte que ses^c bonnes œuvres ne servent qu'à l'aveugler et les autres qui l'admirent^d¹.

^a P.R.2 : et : omis. ^b P.R.1, S. et 1744 : péché. T. et P.R.2 : principe. ^c S., T. et P.R.2 : les. ^d T. qui les admirent ; P.R.2 : qu'à les aveugler et les autres qui les admire [sic] ; 1744 : Un homme mal entré dans une charge peut avoir bien des motifs pour s'en bien acquitter. Et mieux il y fait, moins il pense à corriger le principe et le vice de sa vocation. Ainsi ses bonnes œuvres ne servent qu'à l'aveugler et ceux qui l'admirent.

- 197 –

[P.R. 1 et 2 - S. 197 - T. 202 – 1744 (327)]

Il n'y a ni^a règle ni commandement si rigoureux^b qui n'oblige^c en certains cas à la lettre, quoiqu'il n'oblige pas d'ordinaire^d. Et il semble^e que si jamais ces paroles (*Si vis perfectus esse, vade, vende, etc*^f²) ont obligé^g les prêtres, dont l'état est un état de perfection,

¹ Saint-Cyran, considération III pour le dimanche de la Septuagésime : « Ce qui est particulièrement considérable dans le travail de cette vigne, c'est qu'il faut non seulement que Dieu envoie les ouvriers pour y travailler, puisque sans cette vocation, nul d'eux ne peut pas même entrer dans la vigne, mais qu'il est encore nécessaire que Dieu les fasse travailler et qu'il soit celui qui travaille en eux. C'est pour cette raison que le Sauveur appelle son Père : laboureur, *Pater meus agricola est*, parce que le travail n'est autre chose que la charité et l'amour divin, que Dieu seul répand dans le cœur et qui est le seul service qu'il demande de ses fidèles dans son Église. *Non colitur Deo nisi amando*, comme dit saint Augustin [...] Dieu est tellement le laboureur de cette vigne spirituelle, comme il est marqué dans l'Évangile, qu'avant que l'âme puisse produire les actions de ce travail et s'exercer dans les œuvres de charité, après en avoir été rendue capable par la justification, il faut que ce soit lui-même qui la prépare et qui la dispose et qui retranche d'elle peu à peu tout ce qui s'oppose en elle à son amour. Car il n'y a que Dieu seul qui arrête la puissance des démons dans les plus grands efforts qu'ils font contre une âme, qui modère les tentations qu'ils lui suscitent, qui la soulage dans ses langueurs et dans ses faiblesses, et qui tempère avec une sagesse et une bonté incompréhensible les biens et les maux, le calme et la tempête, la santé et la maladie, pour mettre un homme dans le temps, dans le lieu, dans la disposition et enfin dans la véritable assiette où il doit être afin qu'il produise avec la liberté de la grâce ces excellentes actions de l'amour divin [...] Ceux qui ont appris que c'est à Dieu seul à préparer ainsi le champ de l'âme dans cette agriculture toute divine, prendront bien garde à ne faire aucune avance sous prétexte de vouloir s'exercer mieux en son amour, soit dans la vie retirée, soit dans le ministère de son Église » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 284-286).

² *Matthieu* 19, 21 : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le Ciel ; puis venez, et me suivez ». Ce verset appartient aux lieux communs de la littérature spirituelle ; il est déjà cité par Saint-Cyran dans une lettre à Martin de Barcos : « Cela me fait craindre que les feuilles 21, 22 et 23 ne se soient perdues. Car j'ai dit dans ces feuilles que cela dépend de la disposition intérieure de chaque personne qui porte à ce renoncement, fondé sur la perfection de l'état des prêtres et sur ces paroles : *Si vis perfectus esse, vade, vende omnia etc*. J'ai dit, si je m'en souviens bien, qu'il y a eu des exemples de ceux qui les ont retenus et de ceux qui les ont donnés en se faisant prêtres, et j'ai même dit que pour moi, si je devenais évêque et que j'eusse beaucoup de biens, je ne les donnerais pas aux pauvres tous à la fois, mais que je les réserverais pour les leur distribuer de temps en temps et les employer pour l'Église comme je jugerais à propos. Et j'ai ajouté d'autres choses qui font voir que je n'ai pas voulu obliger le diacre, et beaucoup moins tous les autres, à donner leurs biens en se faisant prêtres » (Lettre 580 – À Martin de Barcos – [1642]). Voir aussi la lettre 253 – À Antoine Arnauld - 27 juillet 1641 : « Le passage que je vous voulais écrire de saint Jérôme m'est échappé. Le sens était que : *Non est pars Dominus ei qui habet partem in bonis*, ou chose semblable. Et pour moi, je ne vois pas comme cette parole de l'Évangile : *Si vis perfectus esse, vade, vende omnia*, n'oblige pas les prêtres et ceux qui entrent dans le sacerdoce, vu que la perfection y est attachée. Car si tous ne l'ont pas fait jadis, ce n'est que les imparfaits et comme infirmes, à qui l'Église a permis de retenir leurs biens entrant dans la cléricature, parce qu'elle ne pouvait gagner sur eux qu'ils s'en défissent ». Le Maître de Sacy, dans son commentaire de *1 Timothée* invoque par exemple l'autorité de Jean Chrysostome : « Pour moi, j'ose dire que les pasteurs qui sont établis dans l'Église, ne doivent rien avoir que le vivre et le vêtement, de peur qu'allant au-delà, ils n'attachent insensiblement leur cœur à ces bassesses » (*Epistres de saint Paul à Timothée, à Tite, à Philemon et aux Hébreux. Traduites en français avec l'explication du sens littéral et du sens spirituel, tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques*, Bruxelles, 1709, p. 132). Voir aussi Godefroy Hermant, *La vie de saint Jean Chrysostome*, p. 685-686 : « Il faut donner librement aux prêtres les choses dont ils ont besoin afin qu'ils ne tombent pas dans l'affliction et l'abattement de cœur, qu'ils ne se prient eux-mêmes des grandes choses en s'appliquant avec embarras aux plus petites, et qu'étant sans inquiétude pour ce qui regarde le temporel, toutes

c'est en ce temps, tant à cause de l'avarice qui règne¹ que du renversement de la discipline ancienne, fondée dans l'Évangile, et^h qu'on doit regarderⁱ dans leur élection^c.

^a T. et P.R.2 : ni : omis. ^b T. et P.R.2 : commandement si fort et si rigoureux. ^c P.R.2 : n'oblige pas d'ordinaire. ^e 1744 : quelque rigoureux qu'il soit qui n'oblige. ^d P.R.2 : n'oblige pas d'ordinaire. ^e P.R.2 : il me semble. ^f S. : *Si vis perfectus esse, vade, etc.* ; T. : *Si vis perfectus est* [sic] vade ; P.R.2 : *Si vis perfectus esse, vade.* ^g 1744 : pas toujours. Or il semble que si jamais ces paroles : *Si vis perfectus esse, vade, etc. Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, puis venez et suivez-moi*, ont obligé. ^h P.R. 1. : et : add. interl. ; omis dans S., T. et P.R.2. ⁱ T. et P.R.2 : garder. ^j 1744 : ancienne par rapport à leur élection.

- 198 -

[P.R. 1 et 2 - S. 198 - T. 203 - V. 196** - 1744 (327-328)]

Ce que Dieu demande de ceux qu'il appelle aux charges de l'Église, il^a nous l'^b a fait voir dans David^c, lequel, quoiqu'il ait^d été élu et oint, demeura^e plus de trente ans avant de parvenir à l'entière royauté^f, attendant que Dieu l'y^g fit entrer dans^h son temps et par ses voies qu'il ne voulait point prévenir, et quiⁱ durant tout le temps de cette attente, a été^j dans la persécution et dans la guerre². Au contraire, il punit^k Jéroboam de ce qu'après avoir été élu, comme David, par le prophète, il se hâta^l d'entrer dans la royauté de lui-même¹ et non par les voies de Dieu^{m 3}.

leurs fonctions puissent être purement spirituelles. Les Lévites étaient autrefois en cet état, et ils ne se mettaient nullement en peine de leur temporel, parce que les séculiers en prenaient le soin, la Loi ayant ordonné pour leur subsistance des prémices, des dîmes, de l'argent des vœux et plusieurs autres choses de cette nature [...] J'ose dire que les prélats de l'Église doivent maintenant se contenter du vivre et du vêtement afin de n'être pas embarrassés et comme entraînés par l'affection des choses présentes ».

¹ Saint-Cyran, considération I pour sainte Madeleine : « Cette rencontre si horrible arrivée à ces deux pontifes, non par hasard, mais par un terrible jugement de Dieu qui voulait ainsi punir leurs péchés, doit servir d'un grand avertissement aux prêtres et aux évêques de l'Église pour éviter les passions qui ont fait tomber ces deux personnes dans le plus détestable de tous les crimes. Judas y est tombé par son avarice, et Caïphe par une avarice mêlée d'ambition, ayant peur de déchoir du grand crédit et de l'autorité que lui donnait sa charge » (*Considérations, Partie d'été, deuxième partie*, p. 115-116). Voir aussi un fragment sur la pauvreté : « Les deux racines qui font plus d'obstacles à la lumière de Dieu, c'est l'avarice et la vanité, dont l'une préoccupe le fond de l'âme, peu ou beaucoup, du désir des biens temporels par un nombre de prétextes qui la séduisent d'autant plus fortement que ce sont de vraies raisons prises, ou de la nécessité ou de l'imbécillité de son corps, et l'autre prévient la partie supérieure de l'âme du désir des biens spirituels qui la séduisent et infectent d'autant plus secrètement qu'ils sont séparés du désir des biens temporels » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 446).

² Voir la pensée 164 où Saint-Cyran considère déjà ce point ; il y reviendra dans les pensées 350 et 434. Pendant ce temps, David s'est trouvé en effet en butte aux persécutions de Saül : le roi « tâcha de le percer d'outre en outre de sa lance avec la muraille » (*1 Samuel* 19, 10) ; il « commanda » ensuite « à tout le peuple de marcher contre Ceïla ; et d'y assiéger David et ses gens » (*1 Samuel* 23, 8) ; il prit aussi « trois mille hommes choisis de tout Israël, et alla chercher David dans le désert de Ziph » (*1 Samuel* 26, 2), et ce n'est qu'en cette dernière occasion que Saül se laisse vaincre par la mansuétude de celui dont il veut la mort : « Béni soyez vous, mon fils David ; vous réussirez certainement dans vos entreprises, et votre puissance sera grande » (*1 Samuel* 26, 25). Mais ce sont aussi les Amalécites contre lesquels David livre bataille (*1 Samuel* 30, 10), et même devenu roi sur la tribu de Juda à Hébron, il doit affronter Abner, qui conduit les troupes d'Israël et « les gens de David tuèrent de Benjamin et de ceux qui étaient avec Abner trois cent soixante hommes, qui demeurèrent sur la place » (*2 Samuel* 2, 31).

³ Dieu avait envoyé à Jéroboam, que Salomon avait choisi pour être l'intendant « des tribus de toutes la maison de Joseph [...] Ahias Silonite, prophète », pour lui déclarer : « Je diviserai et arracherai le royaume des mains des Salomon, et je vous en donnerai dix tribus ; il lui en demeurera une tribu à cause de David mon serviteur, et de la ville de Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les villes d'Israël, parce que Salomon m'a abandonné, et qu'il a adoré Astarté, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des enfants d'Ammon, et qu'il n'a point marché dans mes voies pour faire ce qui était juste devant moi, et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances comme David son père. Je ne retirerai pas néanmoins le royaume de ses mains ; mais je le lui laisserai gouverner le reste de ses jours, à cause de David mon serviteur, que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes » (*1 Rois* 11, 28-34). Cependant, bien que choisi par Dieu, Jéroboam se détourne de lui pour asseoir sa royauté : « Jéroboam dit cependant en lui-même : Le royaume retournera bientôt à la maison de David si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur, le cœur de ce peuple se tournera aussitôt vers Roboam, roi de Juda, son seigneur ; et ils me tueront et retourneront à lui. Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et il dit au peuple : N'allez plus à l'avenir à Jérusalem. Israël, voici vos dieux qui vous ont tirés de l'Égypte » (*1 Rois* 12, 26-28). En punition de son idolâtrie, Dieu le maudit : « C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jéroboam, et je ferai mourir dans la maison de Jéroboam jusqu'aux animaux, jusqu'à celui que l'on conservait précieusement, et jusqu'au dernier qui se trouvera en Israël ; et je nettoierai tous

^a P.R. 1: demande ... il : entre deux traits de plume. ^b P.R. 1: l' : entre deux traits de plume. ^c S., T. et P.R.2 : Ce que Dieu nous a fait voir dans David. ^d P.R. quoiqu'il [ait : manque ; restitué pour le sens] été ; S. et P.R.2 : eût. ^e T. : ait été oint et élu demeure ; 1744 : Quoique David eût été élu et sacré roi, il demeura. ^f T. : à l'entière royauté : omis. ^g T. et P.R.2 : lui. ^h T. et P.R.2 : en. ⁱ S., T. et P.R.2 : qui : omis. ^j S., T. et P.R.2 : il a été. ^k T. et P.R.2 : persécuta. ^l T. : hâte. ^m T., P.R.2 et V. : de lui-même : omis. ⁿ S. : dans la royauté et par les voies de Dieu [sic] ; V. et 1744 : prévenir, et pendant tout le temps de cette attente, il a été dans la persécution et dans la guerre [V. : **Au contraire il punit Jéroboam de ce qu'après avoir été élu comme David par le prophète, il se hâta d'entrer dans la royauté et non par les voies de Dieu : add. interl.**].

- 199 –

[P.R. 1 - S. 199 - T. 204 – 1744 (328)]

Comme on^a ne va que par certaines dispositions aux sacrements, on ne va aussi^b que par un certain ordre de Dieu^c à l'ordination des puissances ecclésiastiques. Les unes^d et les autres sont immuables et indépendantes^e de la volonté des hommes, qui dépendent des dispositions et des ordres en ce qui est des sacrements et de l'acquisition des puissances ecclésiastiques^f.

^a T. : l'on. ^b S. et T. : aussi : omis. ^c T. : ordre établi de Dieu. ^d T. : uns. ^e T. : indépendants. ^f 1744 : Comme il faut avoir certaines dispositions pour s'approcher des sacrements, on ne doit recevoir l'ordination que par un certain ordre de Dieu. Ces règles sont immuables et indépendantes de la volonté des hommes. Tout dépend de l'ordre de Dieu en ce qui est des sacrements, et surtout du sacerdoce.

- 200 –

[P.R. 1 et 2 - S. 200 - T. 205 – 1744 (328)]

La différence^a qu'il y a, c'est quand on va^b à l'ordination de l'Église sans cet ordre établi de Jésus-Christ, et sans que celui qui la reçoit ait les qualités qu'il a prescrites, et^c particulièrement l'intérieure vocation, il acquèrera bien, par l'ordination, la puissance ecclésiastique qu'elle donne^d, comme celui qui va au baptême sans les^e dispositions nécessaires reçoit^f le caractère^g.

^a P.R.1 et S. : difficulté. ^b T. et P.R.2 : ira. ^c T. : et : omis. ^d T. et P.R.2 : qui s'y donne. ^e T. et P.R.2 : sans avoir les. ^f T. et y reçoit ; P.R.2 : y reçoit. ^g 1744 : Quand on va à l'ordination sans l'ordre de Jésus-Christ sans avoir les qualités prescrites et particulièrement la vocation, on reçoit bien par l'ordination la puissance ecclésiastique, mais non la grâce, comme celui qui va au baptême sans avoir les dispositions nécessaires y reçoit le caractère sans recevoir la justice.

- 201 –

[P.R. 1 et 2 - S. 201 - T. 206 – 1744 (328)]

Celui qui, quelque temps après avoir été fait prêtre, trouve que^a Jésus-Christ n'est pas avec lui et qu'il l'a quitté dans le temple où il a été consacré prêtre, il faut qu'il retourne en arrière, comme la Sainte Vierge^b, lorsqu'elle trouva^c qu'il n'était pas^d dans sa compagnie^e ¹.

^a 1744 : Celui qui après avoir été fait prêtre reconnaît que. ^b S. : qu'il retourne la tête en arrière comme la Vierge ; T. et P.R.2 : qu'il tourne la tête en arrière comme la Vierge. ^c S. : trouve. ^d T. et P.R.102 : en. ^e 1744 : prêtre doit retourner sur ses pas comme la Vierge lorsqu'elle s'aperçut que Jésus-Christ n'était pas.

les restes de la maison de Jéroboam, comme on a accoutumé de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste quoi que ce soit. Ceux de la maison de Jéroboam, qui mourront dans la ville, seront mangés par les chiens, et ceux qui mourront à la campagne seront mangés par les oiseaux du ciel ; car c'est le Seigneur qui a parlé » (*I Rois* 14, 10-11).

¹ Sans doute allusion à l'épisode du recouvrement de Jésus au Temple en *Luc* 2, 41-51 : lors du pèlerinage annuel de la Pâque au Temple de Jérusalem, tandis que tous prennent la route du retour, Jésus, âgé de 12 ans, reste au temple à l'insu de ses parents. Ayant remarqué son absence, Marie et Joseph retournent sur leurs pas : « Trois jours, après ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant [...] Il s'en alla ensuite avec eux, et il vint à Nazareth, et il leur était soumis. Or sa mère conservait dans son cœur toutes ces choses » (versets 46.51).

- 202 –

[P.R. 1 - S. 202 - T. 207 – 1744 (329)]

C'est une des occasions où il est permis de retourner en arrière et de revenir^a au lieu^b d'où l'on est parti en suivant les pas de la Sainte Vierge^c, qui retourne dans le Temple et dans l'Église d'où elle est partie et où^d elle retrouve^e Notre-Seigneur, ne l'ayant pu trouver en d'autres lieux ni en d'autres compagnies, quoique de gens de bien, où elle le cherche^f trois jours durant.

^a S. et T. : retourner. ^b 1744 : en arrière jusqu'au lieu. ^c S. et T. : de la Vierge. ^d T. : d'où elle était où. ^e S. : trouve ; T. : trouva ; 1744 : le Temple où elle trouve. ^f S. : elle cherche ; 1744 : chercha.

- 203 –

[P.R. 1 - S. 203 - T. 208 – 1744 (329)]

C'est ce que doit faire le prêtre, qui sent dans lui^a que Jésus-Christ ne s'est pas joint à lui en sortant de l'église où il a été ordonné prêtre.

^a 1744 : dans lui : omis.

- 204 –

[P.R. 1 - S. 204 - T. 209 – 1744 (329)]

Il faut qu'il retourne^a pour le moins^b en esprit, et qu'après avoir fait toutes^c les recherches qu'il pourra, il s'attende de^d le trouver de nouveau dans l'Église, et d'en sortir ensuite dans sa^e compagnie pour ne le quitter jamais, non plus que la Sainte Vierge^f, et faire tout par son Esprit et en sa compagnie jusqu'au temps de la mort^g.

^a T. : qu'il y retourne. ^b 1744 : au moins. ^c T. : avoir fait auparavant toutes. ^d T. : il se rende digne de. ^e S. : sortir de nouveau dans sa ; T. : sortir de nouveau en sa. ^f S. et T. : la Vierge. ^g 1744 : pourra, il ne s'attende à le trouver de nouveau que dans l'Église, et qu'il s'attache à lui pour ne le quitter jamais, non plus que la Vierge, et faire tout par son esprit et en union avec lui jusqu'à la mort.

- 205 –

[P.R. 1 et 2 - S. 205 - T. 210 et 211 – 1744 (329-330)]

Il n'y a point de plus grand aveuglement que de s'adonner toute sa vie à l'exercice des bonnes œuvres^a en supposant qu'on a reçu, par une véritable vocation de Dieu, la grâce de la prêtrise, et qu'on n'ait pas eu d'autre vocation à la prêtrise que la sienne. On reconnaîtra pour lors son malheur^{b 1}.

^a T. : de toutes sortes de bonnes œuvres ; P.R.2 : tout le long de sa vie dans l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres [sic] ; 1744 : plus terrible aveuglement que de se livrer pendant toute sa vie à l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres. ^b T., P.R.2 et S. : la prêtrise. Car s'il se trouve au jour de ce grand [S. : au grand jour du] jugement qui découvrira les choses les plus cachées de notre cœur qu'on ne l'ait pas vraiment reçue et qu'on n'ait pas eu d'autre vocation à la prêtrise que la sienne, on reconnaîtra pour lors son malheur ; 1744 : la prêtrise. Il n'y aura pas de plus grande consternation au jour du

¹ Ce «pour lors» désigne probablement la fin de la vie d'un tel prêtre, et la dissipation de son aveuglement lorsqu'il paraîtra devant Dieu pour rendre les comptes de son sacerdoce : cet «exercice des bonnes œuvres» ne pourra alors lui servir d'excuse, d'où la reconnaissance de son malheur de n'avoir pas cherché à vérifier la qualité de sa vocation intérieure en se reposant sur les signes extérieurs, même bons, qu'il a produits.

jugement qui découvrira les choses les plus cachées de notre cœur, que de voir qu'on n'a pas eu d'autre vocation à la prêtrise que la sienne.

- 206 –

[P.R. 1 et 2 - S. 206 - T. 212 – 1744 (330)]

Il n'y a point d'homme plus inconvertible que celui qui^a, n'ayant pas^b été appelé^c à la prêtrise par la vocation de Dieu, ne fait^d rien qui ne paraisse digne d'un prêtre toute sa^e vie^f.

^a T. et P.R.2 : d'hommes plus inconvertibles que celui [P.R.2 : ceux] qui. ^b T. et P.R.2 : point. ^c P.R.2 : appelés. ^d P.R.2 : font. ^e P.R.2 : leur. ^f T. : prêtre durant toute leur vie ; 1744 : Il n'y a point d'hommes plus inconvertibles que ceux qui, n'ayant pas été appelés à la prêtrise par la vocation de Dieu, ne font rien qui ne paraisse digne d'un prêtre durant toute leur vie.

- 207 –

[P.R. 1 et 2 - S. 207 - T. 213 et 214 – 1744 (330)]

Il arrive même que, plus il fait^a des actions grandes et éclatantes de charité, plus il se rend inconvertible^b, parce qu'il n'a pas^c le moindre doute qu'il n'y ait^d rien que de bon^e en ce qu'il fait, quand il le fait^e pour s'acquitter de sa charge ecclésiastique. Que si^g après s'être fait prêtre sans une véritable vocation, il entre ensuite dans une charge pastorale sans vocation, et qu'il y acquière^h grande réputation par lesⁱ bonnes œuvres, il est encore plus difficile qu'il prête l'oreille aux admonitions de Dieu^j et des hommes^k.

^a P.R.2 : ils font. ^b S. et T. : charité, il se rend plus inconvertible. ^c P.R.2 : charité, ils se rendent plus inconvertibles parce qu'ils n'ont pas. ^d S., T. et P.R.2 : il y. ^e T. : rien de bon [sic]. ^f P.R.2 : qu'ils font quand ils le font. ^g P.R.2 : leurs charges ecclésiastiques. Si. ^h P.R.2 : acquiert. ⁱ T. : ses ; P.R.2 : ces. ^j T. et P.R.2 : admonitions et enseignements de Dieu. ^k 1744 : Plus ils font des actions grandes et éclatantes de charité, plus ils se rendent inconvertibles, parce qu'ils n'ont pas la moindre inquiétude sur la bonté et la valeur de ce qu'ils font pour s'acquitter de leurs charges ecclésiastiques. Or si après s'être fait prêtre sans une véritable vocation on entre ensuite dans une charge pastorale sans vocation et qu'on y acquière une grande réputation par ses bonnes œuvres, il est encore plus difficile alors de prêter l'oreille aux remontrances de Dieu et des hommes.

- 208 –

[P.R. 1 et 2 - S. 208 - T. 215 – 1744 (330)]

C'est là où il est vrai^a de dire que les fautes de la première consécration^b ne se réparent jamais dans la seconde. Et comme il n'y a rien de si grand dans^c la terre que le sacerdoce et les charges ecclésiastiques, il n'y a rien, à mon avis^d, de^e si difficile à réparer en un tel homme, que le vice qui se trouve dans sa^f vocation à la prêtrise, ou à sa charge, ou à tous les deux^g.

^a 1744 : C'est alors qu'il est vrai de dire. ^b P.R. 1 : add. marg. : « concoction; le ms met: consécration; il est écrivant dessus: concoction » ; S. et T. : consécration ; P.R.2 : concoction ; biffé dans le texte – vocation : add. interl. ; 1744 : promotion. ^c 1744 : sur. ^d 1744 : à mon avis : omis. ^e T. : de : omis. ^f S. : la. ^g T. et P.R.2 : dans la [P.R.2 : première] vocation à sa prêtrise, ou à [P.R.2 : à : omis] sa charge, ou à toutes [P.R.2. : les] deux ; 1744 : réparer que le vice qui se trouve dans la première vocation à la prêtrise, ou à la charge pastorale, ou à toutes les deux.

- 209 –

[P.R. 1 et 2 - S. 209 - T.216 – 1744 (330-331)]

Si l'Apôtre n'avait dit qu'on peut^a faire toutes les plus grandes œuvres^b de charité et de religion, et même les^c plus excellents miracles^d, sans avoir la grâce et la charité dans l'âme¹, on pourrait moins appréhender pour un tel homme^e, ou un tel pasteur, qui a une^f bonne intention en faisant ce à quoi^g sa prêtrise et sa charge l'obligent^h.

^a P.R.2 : pût. ^b T. et P.R.2 : les plus [P.R.2 : plus : omis] excellentes œuvres]. ^c S. et T. et P.R.2 : des. ^d 1744 : les plus excellentes œuvres de religion, et même les plus grands miracles. ^e 1744 : prêtre. ^f T. et P.R.2 : appréhender quand un tel prêtre ou [P.R.2 : et] un tel pasteur sait qu'il a une. ^g P.R.2 : ce que sa. ^h T. : l'oblige ; 1744 : qui croit pouvoir se rendre témoignage d'avoir une bonne intention en faisant ce que sa prêtrise et sa charge l'obligent de faire.

- 210 –

[P.R. 1 et 2 - S. 210 - T. 217 – V. 208* (331)]

Ce n'est pas merveille qu'un prêtre particulier^a se puisse tromper en cette manière, puisqu'une grande communauté et compagnie de prêtres le peuvent faire^{b 2}.

^a S. et T. et P.R.2 : particulier prêtre ; V. : **n'est pas une merveille qu'un particulier prêtre**. ^b P.R.2 : faire, en pensant bien faire.

- 211 –

[P.R. 1 et 2 - S. 211 - T. 217 – 1744 (331)]

Il n'y a rien qu'il doive^a plus examiner en sa vie que le commencement^b et l'introduction, non seulement de sa prêtrise^c et de sa charge pastorale, mais même de toutes ses^d bonnes^e œuvres, qui sont indépendantes les unes des autres. Car il faut pour chacune un engagement particulier et une grâce particulière de Dieu, qui y^f donne toute la bénédiction^g.

^a T. et P.R.2 : rien que l'homme de bien doive. ^b P.R.1 et S. : renoncement. ^c T. : prise [sic]. ^d S., T. et P.R.2 : les. ^e 1744 : qu'il faille plus examiner dans sa vie que l'introduction, non seulement à la prêtrise et à la charge pastorale, mais même à toutes les bonnes. ^f S. et 1744 : y : omis. ^g T. et P.R.2 : qui donne toute la bénédiction à l'œuvre.

- 212 –

[P.R. 1 et 2 - S. 212 - T. 218 – V. 210** - 1744 (331)]

Ce n'a pas été assez^a au Fils de Dieu que le Saint-Esprit soit descendu sur lui au jour de son baptême, mais il a fallu que de nouveau le Saint-Esprit^b l'ait emporté comme par un mouvement nouveau^c de grâce (qui n'a pas été en lui auparavant) au désert, où il ne fût pas

¹ *1 Corinthiens* 13, 1-3 : « Si je parle toutes les langues des hommes, et le langage des anges, et que je n'aie point la charité, je ne suis que comme un airain sonnante, et une cymbale retentissante. Et quand j'aurai le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses ; quand j'aurais encore toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien. Et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien ».

² On ne peut manquer de saisir ici une allusion à peine voilée à la Compagnie de Jésus et à la querelle sur la suffisance de l'attrition ou la nécessité de la contrition.

bien allé s'il n'y fût allé^d par ce^e nouveau^f mouvement, quoiqu'il y fût allé pour y faire^g la même pénitence qu'il y fit^h¹.

^a P.R.2 : assez : omis. ^b 1744 : baptême. Il a fallu que le Saint-Esprit. ^c T. et P.R.2 : nouveau mouvement. ^d P.R.2 : s'il n'y fût allé : omis. ^e S. : le. ^f T. : nouveau : omis. ^g P.R.2 : par ce nouveau mouvement quoiqu'il y fût allé pour y faire : add. interl. d'un autre copiste [Mlle de Théméricourt ?]. ^h V. et 1744 : mouvement de sa [**de sa : biffé ; nouveau de : add. interl.**] grâce au désert pour y faire la pénitence qu'il y fit.

- 213 -

[P.R. 1 et 2 - S. 213 - T. 219 – 1744 (331)]

C'est ce même^a Saint-Esprit et ce mouvement nouveau de sa grâce qui l'y^b porta, qui lui donna la force de jeûner quarante jours et, au bout, de résister à^c la tentation^d de l'ennemi².

^a S., T. et P.R.2 : même : omis. ^b T. : lui [sic]. ^c 1744 : C'est le Saint-Esprit et ce mouvement nouveau de sa grâce qui lui donna la force de jeûner quarante jours, et de résister ensuite à. ^d T. : la triple tentation.

- 214 -

[P.R. 1 - S. 214 - T. 220 – 1744 (332)]

Les grâces de Dieu sont enchaînées et dépendantes les unes des autres. Celles dont le prêtre et le pasteur ont besoin pour leurs œuvres^a particulières dépendent de la grâce qu'ils ont reçue à^b leur première vocation^c à la prêtrise et à la charge pastorale.

^a T. : Celle dont le prêtre et le pasteur a besoin pour ses œuvres. ^b 1744 : dans. ^c T. : qu'il a reçue en sa première.

- 215 -

[P.R. 1 - S. 215 - T. 221 – V. 213* (332)]

Nous avons produit auparavant deux exemples notables de deux^a prêtres en figure qui confirment cette vérité par ce qui leur est arrivé en^b la suite de leur vie³.

^a T. : notables de l'Écriture de deux. ^b V. : dans.

- 216 -

[P.R. 1 et 2 - S. 216 - T. 222 – 1744 (332)]

Dieu a fait voir de plus en^a Saül (qui est la figure des mauvais prêtres^b) qu'il^c n'y a personne qui ruine plus l'Église et qui soit plus contraire^d aux vrais prêtres, que les mauvais prêtres. Car^e il fit mourir les prêtres^f avec le grand prêtre et brûla leur ville pour avoir assisté

¹ *Matthieu* 3, 16-4, 1 : « Or Jésus ayant été baptisé sortit aussitôt de l'eau, et en même temps les cieus lui furent ouverts ; il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de colombe, et qui vint se reposer sur lui. Et au même instant une voix se fit entendre du ciel, qui disait : Celui-ci est mon fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection. Alors Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté du diable ». Textes parallèles en *Marc* 1,10-12 et *Luc* 3, 21-22.4, 1.

² *Matthieu* 4, 2.10-11 : « Et ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim ensuite [...] Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan, car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. Alors le diable le laissa ; et en même temps les anges s'approchèrent, et ils le servaient ». Texte parallèle en *Marc* 3, 2.13.

³ Saül et David dont il a été question dans la pensée 67, où ils figuraient les bons et les mauvais évêques.

(pensant faire chose agréable au roi) David qui était^g le vrai prêtre en figure. Ce^h fut le plus grand crime de Saül, selon Josèphe, et pour lequel Dieu l'a leⁱ plus châtié^j¹.

^a P.R.2 : à. ^b S., T. et P.R.2 : qui est un de ces prêtres. ^c 1744 : voir dans la personne de Saül, figure des mauvais prêtres, qu'il. ^d T. : qui soient plus contraires. ^e 1744 : contraire aux bons prêtres que les mauvais. Car. ^f T. et P.R.2 : mourir tous les prêtres. ^g S., T. et P.R.2 : roi celui qui était. ^h 1744 : assisté David, figure des bons prêtres. Ce. ⁱ T. et P.R.2 : le : omis. ^j S. : puni : biffé ; châtié.

- 217 -

[P.R. 1 et 2 - S. 217 - T. 223 – 1744 (332)]

Il faut voir^a aussi en sa personne combien il haïssait le faux zèle de ceux qui ont été faits prêtres sans la première vocation^b, et qu'il ne hait rien tant que la justice qu'ils exercent, même contre les fraudes^c².

^a T. et P.R.2 : Il a fait voir. ^b S., T. et P.R.2 : sans sa primitive vocation. ^c 1744 : On voit aussi en sa personne combien Dieu hait le faux zèle de ceux qui ont été faits prêtres sans sa vocation, et qu'il déteste même la justice qu'ils exercent contre les fraudes.

¹ *1 Samuel* 21, 16-19 : « Le roi lui dit : Vous mourrez présentement, Achimélech, vous et toutes la maison de votre père. Et il dit ensuite aux gardes qui l'environnaient : Tournez vos armes contre les prêtres du Seigneur, et tuez-les ; car ils sont d'intelligence avec David. Ils savaient bien qu'il s'enfuyait, et ils ne m'en ont point donné avis. Mais les officiers du roi ne voulurent point porter leurs mains sur les prêtres du Seigneur. Alors le roi dit à Doeg : Vous, Doeg, allez et jetez-vous sur ces prêtres. Et Doeg Iduméen, se tournant contre les prêtres, se jeta sur eux, et tua en ce jour-là quatre-vingt-cinq hommes qui portaient l'éphod de lin. Il alla ensuite à Nobé, qui était la ville des prêtres, et il fit passer au fil de l'épée les hommes et les femmes, sans épargner les petits enfants, ni ceux-même qui étaient à la mamelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brebis ». Flavius-Josèphe commente cet épisode dans ses *Antiquités juives*, livre VII, chapitre XII, § V-VII. Il écrit notamment au § VII, parlant de Saül, qu'en cette action, il « fit bien connaître quel est le véritable génie de l'homme. Tandis qu'il vit particulier et peu considéré, l'impuissance où il est de satisfaire ses penchants et de se livrer à toutes ses vues le rend bon et modéré. Il ne recherche alors que la justice, il lui consacre toutes ses affections. Il croit en Dieu, et est persuadé qu'il préside à tous les événements de la vie, qu'il a dès longtemps aussi clairement prévu les pensées des hommes, qu'il voit distinctement les actions qui en sont les suites. Mais cet homme devient-il puissant, parvient-il à la souveraineté, il se dépouille de tous ces sentiments, changeant de mœurs et d'habitudes, comme un comédien d'habits. Il devient hardi, téméraire, et se fait un mérite de mépriser Dieu et les hommes, sans penser que l'amour de la piété et la pratique de la justice seraient pour lui des vertus d'autant plus nécessaires, qu'exposé aux regards curieux du public, tout ce qu'il fait, même ce qu'il pense, ne peut être longtemps caché. Son élévation l'aveugle au point qu'il semble que Dieu, redoutant sa puissance, cesse d'avoir les yeux ouverts sur lui ».

² Réminiscence probable de *Matthieu* 23, 24-25 : « Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron, et qui avalez un chameau. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et que vous êtes au-dedans pleins de rapine et d'impureté ». Texte parallèle en *Luc* 11, 39-40. Mais il s'agit aussi très certainement d'une réminiscence bernardine, plus précisément du *Sermon* 3, 4 pour l'Annonciation, dans lequel saint Bernard applique aux Pharisiens, en finale de son développement, le texte de *Romains* 2, 23, et lie l'épisode de Suzanne, dans le livre de *Daniel*, à celui de la femme adultère dans l'évangile de *Jean* : « Mais regardons, frères, où s'en vont les pharisiens en partant de là. Ne voyez-vous pas deux vieillards – car ils s'en sont allés en commençant par les plus vieux – et comment ils se sont cachés dans le verger de Joachim. Ils épient Suzanne, son épouse. Suivons-les car ils sont remplis de mauvaises pensées contre elle. Consens à nos désirs disent ces vieillards, ces pharisiens, ces loups qui viennent juste d'être frustrés de dévorer une autre petite brebis, égarée, c'est vrai. Consens à nos désirs et unis-toi avec nous. Gens vieilliss dans le mal, tout à l'heure vous accusiez d'adultère, et maintenant vous poussez à l'adultère. Mais c'est là toute votre justice : ce que vous reprochez en public, vous le faites en cachette. Voilà pourquoi vous êtes partis l'un après l'autre quand celui qui connaît tout ce qui est caché a frappé si violemment vos consciences en disant : Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. Aussi la Vérité a-t-elle eu bien raison de dire à ses disciples : Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. Et eux insistent : Sinon, nous porterons témoignage contre toi. Race de Chanaan et non pas de Juda, cela, non, Moïse ne l'a pas ordonné dans la Loi ; lui qui a décrété de lapider une adultère, a-t-il aussi ordonné de porter témoignage contre une femme chaste ? Celui qui a ordonné d'accabler l'adultère sous des pierres, a-t-il aussi ordonné de porter témoignage contre l'innocente ? Bien au contraire : tout comme l'adultère, il a également prescrit que le faux témoin ne reste pas impuni. Mais vous qui vous glorifiez dans la Loi, vous déshonorez Dieu en transgressant la Loi ».

- 218 –

[P.R. 1 et 2 - S. 218 - T. 224 – 1744 (332-333)]

Le vrai prêtre reçoit la grâce de son sacerdoce par deux élections. Les deux sont de Jésus-Christ. Mais l'une, qui est l'extérieure, est par Jésus-Christ^a et par l'évêque et par ceux qui sont établis et élus selon^b l'ordre primitif de Dieu. L'autre, qui est l'élection^c intérieure, est immédiatement de Jésus-Christ, sans qu'aucune créature ni puissance humaine y ait aucune part.

^a P.R.2 : Mais l'une, qui est extérieure, est par Jésus-Christ : omis. ^b T. et P.R.2 : établis électeurs selon. ^c 1744 : Le bon prêtre reçoit la grâce du sacerdoce par deux élections, qui sont de Jésus-Christ. Mais l'une, c'est-à-dire extérieure, se fait par Jésus-Christ et par l'évêque, et par ceux qui sont établis selon l'ordre primitif de Dieu. L'autre, c'est-à-dire l'élection.

- 219 –

[P.R. 1 et 2 - S. 219 - T. 225 – 1744 (333)]

Cette election est^a toute cachée dans le cœur, et personne ne l'entend que celui qui la reçoit vraiment de Dieu.

^a P.R.1: et [sic] ; je rectifie en : est.

- 220 –

[P.R. 1 et 2 - S. 220 - T. 226 – 1744 (333)]

Il faut toujours se ressouvenir^a que l'Église est un royaume spirituel, et que Jésus-Christ la^b gouverne et la gouvernera jusqu'à la fin du monde par son^c Saint-Esprit.

a T. et P.R.2 : souvenir. b 1744 : L'Église est un royaume spirituel, et Jésus-Christ la. c P.R.2 : le.

- 221 –

[P.R. 1 et 2 - S. 221 - T. 227 – V. 219** - 1744 (333)]

Il faut donc qu'il élise les officiers. Et outre^a l'ordre qu'il^b a établi parmi les hommes pour élire un homme qui soit prêtre, il faut qu'il parle lui-même au cœur^c du prêtre, et qu'il l'élise par son mouvement, de sorte que il^d ne puisse douter que Jésus-Christ le veuille, comme^e il ne peut douter que Jésus-Christ ne veuille^e les bonnes œuvres et^f actions qu'il fait^g, qui ne peuvent être bien faites si elles^h ne sont faites par le mouvement de saⁱ grâce. Ce qui n'empêche pas que l'homme ne s'y applique et ne les fasse avec repos^j, quoiqu'il ne soit jamais assuré d'avoir la grâce^l.

^a S. : Il faut donc que l'Église + les officiers [sic] et que outre ; T. et P.R.2 : élise ses officiers et qu' [P.R.2 : qui] outre ; 1744 : C'est donc à lui à choisir ses officiers. Ainsi, outre. ^b T. : qu'elle. ^c T. et P.R.2 : faut que lui-même parle au cœur. ^d T. : qu'elle ; S. et P.R.2 : qu'il. ^e T. : le veuille prêtre comme. ^f 1744 : qu'il ne puisse douter que Jésus-Christ ne veuille. ^g

^l Considération I pour saint Matthias, apôtre: «Ce sont les premières vérités que saint Pierre et les autres apôtres nous ont apprises et qu'ils ont publiées entre l'Ascension et la Pentecôte, que Dieu ordonne toutes les choses, et que Jésus-Christ étant à la droite de son Père, le dominateur et l'ordinateur de tout ce qui se passerait à l'avenir dans le Ciel et sur la terre, il devait à plus forte raison régler les élections de ses ministres et principaux officiers dans son royaume, qui est l'Église, puisqu'il n'y en a aucun dans les royaumes de la terre qui puisse subsister légitimement dans sa charge s'il n'est établi pour la faire par l'autorité de son prince» (*Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 181-182).

T. : œuvres et : omis. ^g P.R.2 : douter qu'il ne veuille [sic] ses bonnes œuvres qu'il fait. ^h T. et P.R.2 : bien faites [P.R.2 : mots biffés] ni agréables à Jésus-Christ si elles. ⁱ T. : la. ^j 1744 : paix.

- 222 -

[P.R. 1 et 2 - S. 222 - T. 228 et 229 – 1744 (333-334)]

Le prêtre est roi^a comme Jésus-Christ : *Rex praedicans*^b ps. 2^c ¹. Il paraît dans saint Jean que la prédication est la principale fonction du sacerdoce, car il a été prêtre parfait (sans avoir servi au Temple ni y^d avoir offert aucun sacrifice^e) par la seule fonction de la prédication de l'Évangile qu'il a faite avec un esprit de paix^f et de pénitence².

^a T. : est roi : add. interl. ^b 1744: *praedicans, etc.* ^c S. : psal. 2 ; T. et P.R.2 : ps. 2 : omis. ^d P.R.1: y : add. interl. ; T. : ni ; S. et P.R.2 : ny ; 1744 : y : omis. ^e T. : au saint Sacrifice [sic]. ^f P.R.2 : zèle.

- 223 -

[P.R. 1 et 2 - S. 223 - T. 230 – 1744 (334)]

Il semble que la prédication dans le prêtre est à l'égard de ses autres fonctions ce que la charité est à l'égard des autres bonnes œuvres. La prédication subsiste toujours dans les prêtres^a sans les autres fonctions, comme la^b charité dans les fidèles particuliers sans les autres œuvres.

^a T. : subsiste dans la prêtre ; S., P.R. 2 et 1744: le prêtre. ^b 1744 : comme quelquefois la.

- 224 -

[P.R. 1 et 2 - S. 224 - T. 231 et 232 – 1744 (334)]

Le zèle sans la^a science n'est pas moins dangereux dans le prêtre que la science sans zèle et sans^b charité. Il faut être plein de feu pour être ministre de Dieu^c, comme saint Étienne : *Et ministros tuos flammam*^d *ignis*³.

^a T, P.R.2 et 1744: la : omis. ^b T. : sans : omis ; P.R.2 : la. ^c S. : Jésus : biffé ; Dieu. ^d T. : *ministros flammam* ; P.R.2 : *ministros flamma*.

¹ *Psaume* 2, 6. Dans la pensée 21, ce titre est appliqué à David et dans la pensée 141 à Abraham.

² *Matthieu* 3, 1-2 : « En ce temps-là, Jean-Baptiste vint prêcher au désert de Judée, en disant : Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche ». Textes parallèles en *Marc* 1, 4 et *Luc* 3, 3. C'est une pénitence qui, entre autres, selon *Luc* 3, 10-14 vise à rétablir la paix et l'harmonie entre les individus en bannissant toute forme d'injustice : « Et le peuple lui demandant : Que devons-nous donc faire ? Il leur répondit : Que celui qui a deux vêtements en donne à celui qui n'en a point ; et que celui qui a de quoi manger en fasse de même. Il y eut aussi des publicains qui vinrent à lui pour être baptisés, et qui lui dire : Maître, que faut-il que nous fassions ? Il leur dit : N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné. Les soldats aussi lui demandaient : Et nous, que devons-nous faire ? Il leur répondit : N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, et contentez-vous de votre paie ».

³ *Psaume* 103, 5 : « Qui rendez vos anges aussi prompts que les vents, et vos ministres aussi ardents que les flammes ». Saint-Cyran, considération III pour sainte Geneviève, vierge : « Elle a été dès le commencement dans la connaissance et dans l'amour de Dieu, ayant ces deux conditions de séraphin et de chérubin en excellence. Car sa science était toute divine et dérivée d'en haut, comme celle des chérubins, et son amour un feu ardent, comme celui des séraphins. Étant née pauvre et dans la solitude d'un village, on peut dire d'elle [...] que Jésus-Christ a suppléé à ce qui lui pouvait manquer de la part des hommes, qu'il l'a éclairée de sa connaissance et enflammée de son amour, et qu'elle est du nombre de ceux dont il est dit dans l'Évangile qu'ils seront enseignés de Dieu seul » (*Considérations, Partie d'hiver, première partie*, p. 72).

- 225 –

[P.R. 1 et 2 - S. 225 - T. 233 – 1744 (334)]

Il est clair, par le ch. II^a de saint Luc, que Dieu demande beaucoup plus des prêtres^b que des autres, parce que Dieu leur a plus donné¹. Il suppose qu'il n'y a point de pasteurs que ceux que Dieu a^c appelés, car c'est à ceux-là que Dieu^d donne et non aux autres.

^a T. : 12 ; P.R.2 : douzième. ^b T. : pasteurs. ^c T. et P.R.2 : que ceux qu'il a. ^d T. et P.R.2 : ceux-là seulement à qui [P.R.2 : seulement que] Dieu.

- 226 –

[P.R. 1 et 2 - S. 226 - T. 234 – 1744 (334-335)]

Saint Grégoire dit que Jésus-Christ fuyant la royauté marquait qu'on doit^a fuir les charges de l'Église², d'où l'on^b doit inférer que^c la royauté des prêtres doit être semblable à

¹ *Luc* 12, 48 : « On redemanderà beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné, et on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses ». Le discours de Jésus s'adresse à ses disciples, en évoquant « les serviteurs que le maître à son arrivée trouvera veillant » (*Luc* 12, 37).

² *Jean* 6, 15 : « Mais Jésus, sachant qu'ils devaient venir l'enlever pour le faire roi, s'enfuit encore sur la montagne lui seul ». Grégoire le Grand, *Règle pastorale* I, 3 : « Nous avons voulu montrer brièvement combien lourde est la responsabilité de gouverner, de peur qu'on n'ait la téméraire audace de ces fonctions saintes de gouvernement quand on y est impropre, et qu'on ne se charge, en désirant le faite, de conduire à l'abîme. Jacques en fait affectueusement la défense : Ne soyez pas nombreux à devenir maîtres, mes frères. Le médiateur de Dieu et des hommes, lui-même, s'est refusé à recevoir sur la terre la royauté, lui qui, transcendant la science et l'intelligence des esprits angéliques, règne avant tous les siècles dans le ciel : *Jésus*, est-il écrit, *s'étant rendu compte qu'on allait venir pour s'emparer de lui et le faire roi, s'enfuit de nouveau dans la montagne, seul*. Qui pouvait autant que lui dominer sur les hommes sans la moindre faute ? Il avait créé ceux qu'il aurait à régir. Mais venu dans la chair non seulement pour nous racheter par sa passion, mais aussi pour nous instruire par sa façon de vivre, en donnant l'exemple à ceux qui le suivraient, il n'a pas voulu devenir roi, il a marché de plein gré vers le supplice de la croix. Il a fui l'honneur suprême qu'on lui offrait, il a désiré la peine d'une mort ignominieuse, afin que ses membres apprenent à fuir les faveurs du monde, à ne pas craindre ses menaces, à aimer les épreuves subies pour la vérité, à se dérober avec crainte aux succès, parce que ceux-ci, fréquemment souillent le cœur par l'orgueil, tandis que celles-là le purifient par la douleur. Ceux-ci font que l'homme s'oublie ; celles-là, fût-ce contre son gré et par contrainte, l'amènent à se ressouvenir de lui-même. Dans les uns ce qu'on avait fait de bien périt souvent ; dans les autres, par contre, sont effacées souvent de longues années coupables. À l'école de l'adversité, oui, le cœur se soumet d'ordinaire à une discipline ; mais si l'on arrive à s'élaner jusqu'au faite du pouvoir, voilà ce cœur tout changé, enivré par l'expérience de la gloire. Ainsi Saül s'enfuit d'abord en considérant son indignité ; mais à peine eut-il reçu l'autorité royale, la superbe l'enfla. Avidé d'être honoré aux yeux du peuple, refusant d'être publiquement repris, il déchira le manteau de celui-là même qui lui avait donné l'onction royale. Ainsi David ; il cherchait à plaire à son créateur dans presque tous ses actes ; mais quand il fut libéré de sa lourde épreuve, il s'enfla soudain d'un orgueil meurtrier et se montra cruellement insensible à la mort d'un homme, parce qu'il s'abandonna mollement au désir d'une femme ; et celui qui auparavant savait pardonner cordialement à des méchants apprit ensuite à donner libre cours à une violence homicide contre des hommes de bien. Il se refusa d'abord à frapper le persécuteur tombé en ses mains ; et le voici qui fait disparaître un homme de guerre tout dévoué, au grand dam d'une armée qui peinait. Cette faute, certes, l'aurait entraîné bien loin, hors du nombre des élus, si des épreuves ne l'avaient ramené pour le pardon ». Voir aussi le début de *La règle pastorale* (I, 1), à laquelle Saint-Cyran aime à renvoyer : lettre 188 - À Gaston de Playes - Janvier 1641, chapitre 2 (« Je ne vous parlerais pas sincèrement si je ne vous disais que j'estime cette charge si importante et si relevée, que j'aimerais mieux entreprendre le gouvernement civil et politique de tout un royaume que le spirituel d'une seule âme. Et après avoir connu cette vérité par l'Évangile et par les saints Pères qui nous l'ont expliquée, je ne me puis empêcher d'avouer que j'approuve et que j'éprouve tous les jours la vérité de la parole d'un grand personnage de notre temps, à qui l'Esprit de Dieu l'avait sans doute inspirée, qui disait qu'il est plus facile de gouverner un monde, que la moindre âme de l'Église, n'y en ayant nulle qui ne soit grande devant Dieu et plus grande que tout le monde, quand ce ne serait que pour avoir été rachetée du prix incomparable de son sang ») ; lettre 393 - À Antoine Singlin - 17 février 1642 : « Celui des saints qui a dit que c'est un plus grand oeuvre de justifier une âme que de créer tout le monde, eût eu encore plus de raison de dire que c'est beaucoup davantage d'en convertir une seule, après qu'elle est déchue de sa première justification, que d'en justifier pour la première fois un grand nombre par le baptême. Ce qui a fait avancer à l'un des plus grands saints et des plus grands docteurs de l'Église une parole merveilleuse, que j'exprimerai une autre fois, lorsque cette âme sera plus avancée dans la grâce ») ; lettre 430 - À Jean Guillebert [Fin 1641 - Mars 1642], chapitre 8 (« À quoi laissant à part toutes les autres raisons que l'on en peut alléguer, on consentira plus facilement si on sait que saint Augustin dit des plus grandes affaires du monde, qu'il les estime fort peu au prix de la moindre affaire de Dieu et d'une simple conscience ») ; lettre 610 - À Antoine Singlin (« Vous avez fort bien répondu à celui qui vous a dit qu'anciennement les hérétiques étaient facilement reçus par l'Église. Il est très difficile de rendre à Dieu

celle de Jésus-Christ qui n'était point du monde, c'est-à-dire, par une succession ni vocation^d humaine, mais émanée du Ciel par une vocation toute divine^e.

^a T. : devait. ^b S. et T. : dont on ; P.R.2 : d'où on. ^c 1744 : d'où il suit que. ^d S. : ni par une succession ni vocation ; T. et P.R.2 : ni par une succession et une vocation ; 1744 : c'est-à-dire fondée sur une succession ou une vocation. ^e P.R.2 : vocation [humaine : biffé dans le texte] toute divine.

- 227 -

[P.R. 1 et 2 - S. 227 - T. 235 – 1744 (335)]

Saint Cyprien demande trois choses pour l'institution d'un prêtre : le jugement de Dieu, le suffrage des peuples et le consentement des évêques¹.

et aux âmes en ce temps ce que la justice et la charité demandent. Si l'on regarde ce que Dieu demande, il faut différer à les recevoir ; si ce que leur faiblesse désire, il faut s'avancer. C'est ce qui rend ce métier *ars artium* ». Elle est reprise par Lancelot : « Un des plus grands successeurs des apôtres nous ayant assuré que la conduite de la moindre âme est une chose plus grande que le gouvernement de tout un monde, on ne voit [pourtant] rien de si méprisé qu'un emploi à qui il appartient proprement de jeter les premiers fondements de cette bonne conduite » (*Mémoires*, p. 347). Elle figure également dans *La Fréquente communion*, dans *Œuvres*, tome 27, p. 96 : « C'est ce qui rend cet art divin, l'art des arts, comme a dit saint Grégoire de Nazianze, et après lui saint Grégoire pape, et qui la fait relever à un grand personnage de ce temps, jusques à dire, que la conduite d'une seule âme était plus difficile que le gouvernement d'un royaume » (ce grand personnage est identifié en marge comme étant Bérulle).

¹ Ce sont en effet les conditions posées par Cyprien de Carthage pour la validité des élections épiscopales. Petrus Aurelius invoque déjà l'autorité de Cyprien sur la participation du peuple au choix des prêtres aussi bien que des évêques : « *Ita enim loquutus est Divus Cyprianus* : Plebs ipsa, inquit, maxime habet potestatem vel eligendi dignos sacerdotes, vel indignos recusandi. Quod et ipsum videmus de divina autoritate descendere, ut sacerdos plebe presente sub omnium oculis deligatur, et dignus atque idoneus publico iudicio ac testimonio comprobetur. *Et infra* : Erit ordinatio iusta et legitima, quae omnium suffragio et iudicio fuerit examinata » (*Vindiciae Censurae Facultatis Theologiae Parisiensis in Spongiam*, éd. citée., p. 14). Je renvoie sur cette question aux études de : R. Gryson, « Les élections ecclésiastiques au IIIe siècle », dans : *Revue d'histoire ecclésiastique* 68 (1973), p. 353-404 ; Yvette Duval, « La plebs chrétienne au siècle de Cyprien jusqu'à la paix de l'Église. Troisième partie », dans : *Revue des études augustiniennes* 48 (2002), p. 43-78 ainsi qu'à sa contribution, en collaboration avec Charles et Luce Pietri : « Rôle du peuple dans les élections ecclésiastiques en Occident aux IVe-Ve siècles », dans : *Institutions, société et vie politique en Occident aux IVe siècle après Jésus-Christ*, coll. École Française de Rome 159 (1992), p. 373-395. Voir aussi ce qu'écrit Le Nain de Tillemont au sujet de Cyprien de Carthage et de l'enseignement de Jean Chrysostome : « S. Cyprien est fait prêtre, ensuite évêque de Carthage. Cinq prêtres s'opposent à son élection » : « Il ne faut point d'autre témoignage pour juger combien la vertu de saint Cyprien était extraordinaire, que de voir que lorsqu'il était encore néophyte et tout nouveau dans la foi, il fut choisi par le jugement de Dieu et par les souhaits du peuple pour être élevé à l'office de la prêtrise, et ensuite à l'éminence de l'épiscopat. Il fit beaucoup de choses dans le temps qu'il fut prêtre, [dont nous n'avons point de connaissance]. Il fut fait évêque de Carthage après la mort de [Donat] son prédécesseur [...] par les suffrages de tout le peuple, qui témoigna en cette occasion un amour [pour lui] et une ardeur tout à fait extraordinaire. Il joint lui-même aux suffrages du peuple, le jugement de Dieu et le consentement des autres évêques. [On ne peut pas douter que l'on n'ait observé à son égard] ce qu'il dit qu'on observait en Afrique, et presque dans toutes les provinces, et ce qu'il appelle même une tradition divine et une observation apostolique, qui est que pour une ordination légitime, il faut que quand une Église a besoin d'un chef, les évêques de la même province s'assemblent dans cette Église, et que l'on fasse l'élection en présence du peuple, lequel connaît toujours la vie des particuliers que l'on propose, et saint quelles sont leurs mœurs par la conduite qu'on leur voit tenir dans le cours de leurs actions ordinaires, [sans quoi on ne connaît pas un homme], c'est-à-dire qu'un évêque doit être élu par le suffrage de tous les frères et par le jugement des évêques. Aussi S. Cyprien dit que c'était le peuple qui avait principalement la puissance et de choisir ceux qui étaient dignes de l'épiscopat, et de rejeter ceux qui méritaient d'en être exclus [...] il y eut une chose fort remarquable dans l'élection de S. Cyprien. Car tout le peuple se hâtant par une inspiration particulière de Dieu de l'élever à l'épiscopat, il se retira humblement [et s'alla cacher chez lui], voulant céder à ceux qui étaient plus anciens que lui. Et il se rendit ainsi d'autant plus digne de ce suprême degré, qu'il s'en estimait plus indigne. Aussi le peuple, qui souhaitait d'avoir en sa personne non seulement un évêque, mais encore un martyr, comme l'événement le fit voir, assiégea sa maison en foule et en garda toutes les avenues pour l'empêcher de s'enfuir comme il le voulait. [Ainsi fut-il obligé de céder à ce consentement unanime et promit de se rendre à l'assemblée]. Il y fut attendu de tout le monde avec beaucoup d'inquiétude et reçu avec une joie incroyable » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Bruxelles, 1722, tome 4, p. 23, article IV). Voir aussi ce qu'écrit Cyprien lui-même : « Pour les ordinations de clercs, frères très chers, nous avons l'habitude de vous consulter d'avance et de peser avec vous les mœurs et les mérites de chacun. Mais il n'y a pas lieu d'attendre les témoignages des hommes, quand Dieu même a donné son suffrage » (lettre 38). Il y revient dans la lettre 39 : « Réjouissez-vous donc, et unissez-vous à notre joie, en lisant cette lettre, par laquelle mes collègues ici présents, et moi, vous faisons savoir que Celerinus, notre frère, également glorieux par son courage et ses vertus, a été adjoint à notre clergé, moins par le suffrage des hommes que par le jugement de Dieu. Comme il hésitait à accepter, l'Église elle-même, dans une vision nocturne, l'a forcé à ne pas opposer de refus à nos instances ». Voir enfin la lettre 67 :

[P.R. 1 et 2 - S. 228 - T. 236 – V. 226]

Jésus-Christ, à qui le royaume de David avait été promis, ne l'a pas pris, mais il a^a attendu que son Père le lui ait donné, comme dit l'ange en termes clairs, parlant à la Sainte Vierge^b 1. Si ce royaume est l'Église, son Père lui en a donné le gouvernement et après même qu'il a accompli la condition de la promesse que son^c Père lui en avait faite, qui est de mourir pour les hommes, il ne s'est pas saisi de ce royaume, mais son Père l'en a revêtu^d, comme saint Paul dit qu'il l'a revêtu du sacerdoce^e 2, qui est le^e même avec la royauté de Jésus-Christ³.

^a S. : Jésus-Christ qui avait promis le royaume [sic] de David ne l'a pas pris mais a ; T. et P.R.2 : Jésus-Christ, à qui Dieu avait promis le royaume de David, ne l'a pas pris, mais a ; V. : **Jésus-Christ à qui avait été promis le royaume de David ne l'a pas pris mais a**. ^b S. et V. : clairs parlant à la Vierge ; T. et P.R.2 : clairs, à la Vierge. ^c T. et P.R.2 : le. ^d T. : investi. ^e S. : dit que son Père l'a investi du sacerdoce, qui est le même ; T. et P.R.2 : dit que son Père l'a investi du sacerdoce, qui est une même ; V. : **dit que son Père l'a revêtu du sacerdoce, qui est le même**.

« Nous voyons en effet que l'enseignement divin est la source d'où vient l'usage d'élire l'évêque en présence du peuple fidèle, sous les yeux de tout le monde, et de faire approuver par un jugement public un élu digne et apte à ses fonctions [...] Aussi faut-il garder soigneusement la tradition divine, la pratique apostolique, et observer ce qui s'observe chez nous et dans presque toutes les provinces. Il faut que là où l'on doit ordonner un chef pour le peuple fidèle, les évêques de la province se rassemblent et que l'élection de l'évêque se fasse en présence du peuple, qui connaît la vie et a pu apprécier la conduite de chacun en vivant près de lui ». On sait que Saint-Cyran s'était réjoui de l'élection d'Henri Arnauld au siège de Toul pour cette raison : « Lorsque [...] Richelieu se piqua contre Rome, sur ce que le pape l'avait fâché, et qu'il voulut empêcher qu'on n'allât quérir des bulles à Rome, il arriva que mon frère [...] fut élu évêque de Toul canoniquement, par le chapitre dont il était doyen [...]. M. de Saint-Cyran me dit que mon frère était le seul évêque de France qui pût, ayant été élu par le chapitre selon l'ancien droit, se faire sacrer sans envoyer quérir des bulles à Rome, et que peut-être le cardinal l'y pourrait porter. Mais qu'il croyait qu'il ne le devait point faire, et que, dans cette conjoncture, cette entreprise causerait du scandale, que la prudence et la charité chrétienne obligeaient d'éviter » (*Mémoires d'Utrecht*, t. 2, p. 310-311). Une telle élection était, pour les augustiniens, de « droit commun », comme l'écrit Antoine Arnauld : « Mais puisque cette innovation de se passer de bulles ne pourrait être fondée que sur le droit qu'a l'Église de reprendre son ancien usage établi par tous les canons et par la pratique de tant de siècles, les romains auraient, ce me semble, un juste sujet de se plaindre, si on ne le reprenait qu'à moitié et non tout entier, c'est-à-dire si on ne rétablissait les élections canoniques. Car nos rois ne jouissant de ce droit de nomination aux évêchés que par le concordat entre Léon X et François Ier, chacun ayant donné à l'autre ce qui ne lui appartenait pas, le pape au roi le droit de nommer les évêques, et le roi au pape le droit de lever un tribut sur le patrimoine de Jésus-Christ par le moyen des annates, si ce contrat est injuste, comme il l'est en effet, il y faut renoncer absolument en remettant les choses en l'état où elles étaient auparavant, et par conséquent rétablir les élections canoniques » (*Sentiment de M. Arnauld sur ce qu'on a proposé pour remédier aux désordres que produit en France la longue vacance de tant d'évêchés*, dans *Œuvres*, tome 37, p. 688-689). Voir aussi, p. 690, la composition du « corps électoral » proposée par Arnauld : « Ce doit être tout le clergé (c'est-à-dire, outre les chanoines de la cathédrale, tous les curés et tous les autres ecclésiastiques séculiers et réguliers) et tout le peuple chrétien du diocèse. Car un des plus grands intérêts qu'aient toutes ces personnes, qui composent l'Église, est d'avoir de bons évêques, qui les instruisent et les conduisent dans les voies du salut, tant par eux-mêmes que par de dignes ministres, qu'ils établissent pour agir sous eux. Ils ont donc droit à la conservation ou au rétablissement des moyens les plus propres à avoir ces bons évêques. Or les moyens les plus propres à cela sont les élections canoniques établies par les apôtres, autorisées par les saints canons et par la pratique de tant de siècles dans toutes la terre ». Vue synthétique de la position de Port-Royal sur cette question dans : René Taveneaux, « L'évêque selon Port-Royal » (*Chroniques de Port-Royal* 32 (1983), p. 21-38. Repris dans : *Jansénisme et réforme catholique*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, p. 75-87).

¹ *Luc* 1, 32-33 : « Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il règnera éternellement sur la maison de Jacob ; et son règne n'aura point de fin ».

² *Galates* 3, 27 : « Car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ ». Le texte de Paul s'applique au baptême, non au sacerdoce. Il y a contamination dans la pensée de Saint-Cyran avec le texte de la note suivante.

³ *Hébreux* 5, 4-10 : « Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron. Ainsi Jésus-Christ n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être pontife, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Selon qu'il lui dit aussi dans un autre psaume : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. Aussi pendant le temps de sa vie mortelle et souffrante, ayant offert avec un grand cri et avec larmes ses prières et ses supplications à celui qui le pouvait tirer de la mort, il a été exaucé, à cause de son humble respect pour son Père. Et lui qui était le Fils de Dieu, il n'a pas laissé d'apprendre l'obéissance par tout ce qu'il a souffert, et par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent, Dieu l'ayant déclaré pontife selon l'ordre de Melchisédech ».

- 229 –

[P.R. 1 et 2 - S. 229 - T. 237 – 1744 (335)]

Comment se peut-on mêler^a du gouvernement de ce royaume, quelque^b mérite que l'on^c ait, si on n'est pas appelé^d de Jésus-Christ qui en est le roi^e, puisque Jésus-Christ, même après avoir tout consommé en la terre selon le dessein de son Père^f et l'avoir mérité par les actions de sa vie et les souffrances de sa mort, n'est entré^g en possession de ce royaume qu'après que son Père le^h lui a donné et mis en main, pour le dire ainsiⁱ.

^a P.R.2 : Comment ce prêtre peut-il se mêler. ^b 1744: du gouvernement du royaume de Jésus-Christ, quelque. ^c S., T. et P.R.2 : qu'on. ^d S. et T. : on n'est appelé ; P.R.2 : on [n'y : add. interl.] appelé. ^e 1744 : n'est appelé de Jésus-Christ, qui en est le vrai roi. ^f P.R.2 : puisque selon les desseins de son Père. ^g S. : n'a entré [sic] ; T. et P.R.2 : n'a pu entrer. ^h T. et P.R.2 : le : omis. ⁱ 1744 : et mis, pour ainsi dire, en main ?

- 230 –

[P.R. 1 et 2 - S. 230 - T. 238 – V. 228* (335)]

C'est ce qui fait paraître qu'il était vraiment fils^a de David, et que David l'a regardé en tout ce qu'il faisait sur la terre pour y acquérir le royaume d'Israël, après que Dieu le^b lui eût^c promis, et qu'il eût reçu l'onction du prophète, pour le mériter par ses^d laborieuses actions¹.

^a P.R. 1 : fils : dans le texte ; enfant : add. interl. ; S. et V. : enfant ; T. et P.R.2: fils. ^b S., T. et P.R.2 : le : omis. ^c P.R. 1: avait : biffé dans le texte ; eût : add. interl. ; T. et P.R.2 : eût. ^d P.R.2 : ces ; V. ses.

- 231 –

[P.R. 1 et 2 - S. 231 - T. 239 – 1744 (335)]

Le Sage nous éloigne², aussi bien que saint Jacques³, d'entreprendre ni d'instruire, ni de gouverner ni de corriger personne, nous disant^a qu'il y a rien qui fasse plus haïr celui qui le fait, et qu'il n'y a rien non plus qui fasse plus pécher l'autre^b.

^a S. : l'un disant ; T. et P.R.2 : d'entreprendre ni de gouverner ni d'instruire et corriger personne, l'un disant ; 1744: d'entreprendre de gouverner ou d'instruire ou de corriger personne. L'un en disant. ^b S., T. et P.R.2 : et l'autre qu'il n'y a rien qui le fasse plus pécher ; 1744 : et l'autre qu'il n'y a rien qui l'expose davantage à pécher.

¹ Thème déjà évoqué dans les pensées 164 et 198.

² *Proverbes* 23, 9 : « Ne parlez point avec les insensés, parce qu'ils mépriseront la doctrine que vous leur aurez enseignée par vos paroles ». Voir aussi 9, 7 : « Celui qui instruit le moqueur se fait injure, et celui qui reprend l'impie se déshonore lui-même » ; par opposition, « celui qui aime la correction aime la science, mais celui qui hait les réprimandes est un insensé » (12, 1).

³ *Jacques* 4, 11-13 : « Mes frères, ne parlez point mal les uns des autres. Celui qui parle contre son frère, et qui juge son frère, parle contre la loi et juge la loi. Que si vous jugez la loi, vous n'êtes plus observateur, mais vous vous rendez le juge. Il n'y a qu'un législateur qui peut sauver et qui peut perdre. Mais vous, qui êtes-vous pour juger votre prochain ». Voir aussi 3, 1-2. : « Mes frères, gardez-vous du désir qui fait que plusieurs veulent devenir maîtres, sachant que cette charge vous expose à un jugement plus sévère. Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Que si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait, et il peut tenir tout le corps en bride [...] Nul homme ne peut dompter la langue. C'est un mal inquiet et intractable, elle est pleine d'un venin mortel ».

[P.R. 1 et 2 - S. 232 - T. 240 – V. 230** - 1744 (336)]

Il y en a qui disent que l'Église demeurera sans ouvriers s'il est nécessaire qu'ils soient tous, non seulement dans l'innocence, mais encore^a dans la vocation intérieure de Dieu. Il faut rompre cet argument, comme on en^b rompt un pareil^c que font les huguenots contre le célibat et le vœu de virginité^d. C'est à Dieu à^e maintenir l'Église, comme il l'a promis^f, jusqu'à^g la fin du monde, par les^h ordres et moyens divins qu'il a prescritsⁱ et établis^j¹. Et l'homme entreprend sur Dieu lorsque, sous prétexte que l'Église ne tombe, il entreprend de la conserver^k par des ordres et des moyens différents de ceux de Dieu, qui n'a besoin que de ceux^l qu'il a institués et de sa sagesse^m éternelle pour maintenir l'Église en la même manière en laquelle il l'a instituéeⁿ jusqu'à la fin du monde. On fait un pareil argument contre la prédestination, croyant qu'elle ne peut dépendre toute de Dieu sans renverser la liberté de la coopération de l'homme^o.

^a T. et P.R.2 : aussi. ^b P.R.2 : en : omis. ^c 1744 : nécessaire qu'ils aient tous, non seulement l'innocence, mais encore la vocation intérieure de Dieu. Il faut détruire cet argument, comme on en détruit un pareil. ^d S. et T. : de la virginité. ^e P.R.2 : de. ^f T. : comme il a promis. ^g S. : jusques à. ^h S. et T. : ses. ⁱ P.R.1 et S. : présentés. ^j V. et 1744 : par ses ordres [V. : **ordres : biffé ; adresses : add. interl.**] et les [V. : **les : biffé**] moyens divins qu'il a établis. ^k P.R.2 : et l'homme entreprend de la conserver. ^l P.R.2 : ceux-là. ^m S. et T. : de sa sapience ; P.R.2 : de la sagesse. ⁿ 1744 : maintenir l'Église comme il l'a instituée. ^o P.R.2 : renverser la coopération et la liberté de l'homme.

[P.R. 1 et 2 - S. 233 - T. 241 – V. 231]

Quand je considère le pape à l'égard de Dieu (et le jugement qu'il portera contre nous) et de nos devanciers par le seul mouvement que Dieu forme par son Esprit^a, et aussi à l'égard de ces papes excellents qui ont succédé à saint Pierre jusqu'à saint Grégoire (sans parler des autres), et qui nous ont tous appris comment il faut servir Dieu dans une telle charge, je ne puis m'abstenir de dire de sa dignité qu'elle est terrible, au même sens que^b les Pères le disent de l'Eucharistie². Je dis le^c même de tous les évêques¹ et de tous les^e prêtres.

¹ C'est à Dieu seul qu'il appartient de faire des exceptions à cette règle générale : « Il faut dire de ces saints évêques de ces derniers temps : *Quaecumque fecerint facite. Faites comme ils ont fait*, et vivez comme ils ont vécu, sans s'amuser à trop considérer s'ils ont toujours été exacts dans leurs règlements à parler selon l'ancienne discipline de l'Église. Dieu a fait voir en lui et en d'autres que sa grâce et son Saint-Esprit ne sont pas attachés aux moyens, et qu'il peut former les âmes et maintenir l'Église sans les canons extérieurs qui ont été pratiqués en d'autres temps, ainsi que l'on voit qu'il a fait des saints sans les austérités de saint Charles » (Considération pour saint Charles Borromée, évêque et cardinal, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 359).

² Matthieu de Larroque, *Histoire de l'Eucharistie divisée en trois parties, dont la première traite de la forme de la célébration, la seconde de la doctrine et la troisième du culte*, Amsterdam, 1669, p. 533 : « Et parce que les saints Pères considéraient que ce sacrement auguste qui donne la vie aux uns donne la mort aux autres, c'est-à-dire à ceux qui le reçoivent indignement, et que s'il est plein de consolation pour les bonnes âmes, il est plein aussi de terreur pour les méchants, ils en ont parlé comme d'un sacrement terrible et redoutable, parce que selon le dire du même saint Chrysostome, *pendant qu'on célèbre la mort de Jésus-Christ, on annonce un sacrement épouvantable, Dieu s'est donné lui-même pour le monde*. De là vient cette exhortation qu'on adresse au peuple dans les anciennes liturgies, pour l'appeler à la communion : *Approchez avec crainte*. Et en effet, ne doit-on pas être saisi d'une sainte frayeur, accompagnée d'un très grand respect, *pour participer à la mort de Notre-Seigneur, pour manger sa Passion, en mangeant sa Cène*, comme parle saint Augustin, *et pour lécher, comme il dit encore, ses souffrances dans les sacrements de son Corps et de son Sang ?* ». La *Tradition de l'Église touchant l'Eucharistie, recueillie des saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques*, donne, p. 174, un texte de Paschase Radbert : « Représentez-vous combien terrible est le Sacrement du Corps et du Sang du Seigneur, puisqu'on y reçoit avec plénitude la vertu et la grâce de Jésus-Christ, et qu'on la reçoit des mains mêmes de Jésus-Christ, qui est le grand prêtre invisible, encore que ce soit un prêtre visible qui paraisse consacrer et départir l'hostie à chacun de nous. Car pendant que le prêtre visible qui ne pénètre cœurs la donne indifféremment à tous, Jésus-Christ, le prêtre invisible, discerne par la vertu de sa divine Majesté qui pas les sont ceux à qui elle doit servir de remède et ceux dont elle doit être la condamnation et le châtiment. C'est pourquoi comme les uns trouvent leur salut dans la vertu de ce mystère, les autres au contraire ne trouvent pour eux dans les mystères qu'un jugement de rigueur ».

^a S. : par son Saint-Esprit ; T. : de Dieu et du jugement qu'il portera de nous et de nos œuvres par le seul mouvement de Dieu formé par son Esprit ; P.R.2 : de Dieu et du jugement qu'il portera de nos œuvres par le seul mouvement de Dieu formé par son Esprit ; **V. : de Dieu et le jugement qu'il portera contre nous et nos devanciers par le seul mouvement que Dieu forme par son Saint-Esprit.** ^b P.R.2 : terrible à même temps que. ^c P.R.2 : la. ^e S., T., P.R.2 et V. : les évêques et prêtres.

- 234 -

[P.R. 1 et 2 - S. 234 - T. 242 – 1744 (336-337)]

Si les prêtres sont les vrais rois dans l'Église, et que les rois d'Israël et du monde visible ne soient que leur figure, il faut^a, quand il s'agit d'obéir aux rois et^b de leur rendre ce qui^c leur est dû, que les prêtres le fassent d'une telle sorte qu'ils oublient entièrement qu'ils sont^d les^e vrais rois, et que les rois ne sont que leur figure^f. Et au contraire, quand il s'agit du devoir de leur charge^g à l'égard même des rois, il faut^h qu'ils se souviennent seulement qu'il n'y a qu'eux qui sontⁱ les vrais rois^j ².

¹ Saint-Cyran, Considération II pour saint Jacques le Majeur, apôtre : « Il n'y a rien de si grand en la terre qu'un apôtre, et il n'y a rien de si grand en l'Église qu'un évêque, parce qu'il est successeur des apôtres et choisi comme eux de Jésus-Christ pour ruiner l'empire du démon et du péché dans le monde, et pour établir le royaume de Dieu dans les hommes, en les assujettissant à la foi de l'Évangile [...] Nous devons bien considérer cette vérité que les évêques sont des apôtres, parce qu'elle nous fait voir que les saints Pères n'ont rien exagéré lorsque parlant de la sainteté que doivent avoir des évêques, et des dangers qui se rencontrent dans une si grande charge, ils ont dit des choses étranges, qui semblent incroyables et qui ôtent à tout homme qui a un peu de foi, quand il aurait même de la vertu, l'envie d'aspirer jamais à être évêque » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 129-130). Saint-Cyran ne désespère pas de la conversion des papes : « Dieu a fait voir en lui une merveille, en sanctifiant une des plus éminentes personnes de l'Église, pour nous faire voir que quand il lui plaira, il rendra les papes dans cette principauté temporelle où ils sont aussi saints que les premiers l'étaient dans leur pauvreté, puisqu'il a rendu saint le neveu d'un pape, lors même qu'il gouvernait toute l'Église. Ce qui est une chose si grande, qu'elle n'est jamais arrivée qu'en la personne de saint Charles, depuis surtout que les neveux des papes ont été comme leurs vicaires généraux dans toute l'Église » (Considération pour saint Charles Borromée, évêque et cardinal, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 357).

² On ne peut s'empêcher de songer ici, par exemple, à l'exemple d'Ambroise de Milan interdisant l'entrée de l'église à Théodose après le massacre de Thessalonique : « Nous apprenons de Théodoret que et empereur étant à Milan et voulant aller à l'église selon sa coutume, saint Ambroise, qui était revenu depuis peu de la campagne, alla au devant de lui hors du vestibule, et lui tint ce discours pour l'empêcher d'y entrer : [...] Avec quels yeux regarderez-vous donc le Temple de ce commun Seigneur ? De quels pieds vous servirez-vous pour marcher dans ce saint lieu ? Comment pourrez-vous élever vers lui des mains qui sont encore toutes trempées dans le sang que vous avez si injustement répandu ? Comment recevrez-vous sur ces mêmes mains le saint et sacré Corps du Seigneur ? Comment approcherez-vous de votre bouche son sans si auguste et si précieux, vous qui avez répandu injustement le sang de tant de personnes par une parole pleine d'emportement et de fureur ? Sortez donc d'ici, et n'ayez point la hardiesse d'augmenter votre péché par de secondes actions encore plus criminelles que la première [...] Ce fut peut-être en cette rencontre que Théodose voulant excuser sa faute par l'exemple de David, qui avait joint l'homicide avec l'adultère dans une même action, notre saint lui répartit sur le champ : *Puisque vous avez imité sa faute, imitez aussi son changement et sa pénitence* » (Godefroy Hermant, *La vie de saint Ambroise, archevêque de Milan*, Paris, 1678, p. 414-415). Selon saint Jean Chrysostome, « un roi n'a que des corps à gouverner, mais la conduite des âmes est confiée à la vigilance du prêtre [...] Il n'y a donc pas de doute que l'autorité des prêtres est plus grande que celle des rois, et c'est pour cela que le roi abaisse sa tête sous la main du prêtre [...] Ne m'alléguez pas la pourpre des rois, ni l'éclat de leur diadème, ni l'or et le luxe de leurs habits. Toutes ces choses ne sont qu'une ombre, et leur faiblesse est plus grande que celle des fleurs de printemps [...] Ne m'alléguez donc pas toutes ces choses, et si vous voulez remarquer la différence qui se trouve entre un prêtre et un roi, examinez la mesure et l'étendue de l'autorité dans laquelle il sont établis, et vous verrez que les prêtres sont aussi sur un siège bien plus relevé que ne sont les rois [...] Un roi n'a que la conduite des affaires de la terre, et sa puissance ne s'étend pas plus loin. Au lieu que le trône du sacerdoce est établi dans le Ciel, et qu'il a l'autorité d'en prononcer les oracles » (Godefroy Hermant, *La vie de saint Jean Chrysostome*, Paris, Charles Savreux, 1664, p. 682-683). Voir aussi la considération V De la Passion de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes : « Jésus étant interrogé s'il était roi ne répond pas qu'il n'est pas roi, mais *que son Royaume n'est pas de ce monde-ci, c'est-à-dire qu'il n'est pas roi, ni par élection, ni par succession des hommes, en la même manière que saint Paul dit qu'il n'est pas apôtre par la vocation et l'élection des hommes mais de Jésus-Christ, qu'il ne considérait plus selon la chair mais selon la divinité dans le Ciel. C'est comme les rois de la terre devraient dire qu'ils sont rois, en reconnaissant qu'ils tiennent leurs royaumes de Dieu et ne gouvernent leurs sujets qu'en qualité de ses lieutenants, comme ayant reçu de lui toute leur puissance et devant un jour lui en rendre compte. C'est pourquoi ils ne devraient penser qu'à faire sa volonté et à lui plaire, comme on voit que font à leur égard leurs bons courtisans, qui sont envoyés comme leurs lieutenants, ou pour faire la guerre, ou pour gouverner quelques provinces* » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 449).

^a 1744: leur figure dans l'ordre spirituel, il faut. ^b T. : et ; omis. ^c S. : qu'il. ^d P.R.2 : soient. ^e 1744 : fassent si fidèlement qu'ils oublient qu'ils soient les. ^f S. et T. : leurs figures. ^g S. : leurs charges. ^h T. et P.R.2 : des rois de la terre, il faut. ⁱ T. : soient. ^j P.R.2 : qui soient les vrais rois et qu'ils oublient entièrement que les rois soient leur figure.

- 235 –

[P.R. 1 et 2 - S. 235 - T. 243 – 1744 (337)]

C'est le moyen de conserver les rois^a de l'une et de l'autre royauté, et de passer de l'une à l'autre^b aux occasions^c, sans manquer^d jamais au commandement^e de Dieu.

^a 1744: droits. ^b S. : de l'une et de l'autre [sic]. ^c 1744 : dans les occasions. ^d T. et P.R.2 : pour ne manquer. ^e T. : aux commandements.

- 236 –

[P.R. 1 et 2 - S. 235 - T. 244 – V. 233* -1744 (337)]

Le même apôtre qui a nommé le sacerdoce royal, a commandé^a d'honorer les rois. Il a dit^b cette belle parole : *Subjecti estote omni creaturae*^c ¹. Et ce qui est admirable, il a dit l'un et l'autre dans le^d même chapitre.

^a S. : commencé [sic]. ^b T. : les rois et dit ; P.R.2 : les rois a dit. ^c T. : *Subjecti igitur omni* ; P.R.2 : *Subjecti igitur estote omni* ; V. : *omni hum. creaturae*. ^d P.R.2 : un.

- 237 –

[P.R. 1 - S. 236 - T. 245 – V. 234** - 1744 (337)]

Il faut travailler à préparer des vases^a pour y mettre du vin, et avoir soin de choisir de bon vin pour en boire. Je dis cela aux prêtres, afin que s'ils ont soin d'étudier les langues et se former à l'éloquence, que ce soit pour s'instruire de la vérité contenue dans les originaux de l'Écriture, et qu'ils aiment cette vérité pour la pratiquer, comme les autres aiment le vin pour en boire. Les langues et les paroles sont les vases^b de la vérité^c.

^a 1744: Il faut préparer les vases. ^b S. : langues [sic]. ^c V. et 1744 : boire. Si donc les prêtres étudient les langues et se forment à l'éloquence, il faut que ce soit pour s'instruire de la vérité contenue dans l'Écriture et la Tradition, et qu'ils aiment cette vérité pour la pratiquer [V. : **comme les autres aiment le vin pour en boire** : **add. marg.**]. Les langues et les paroles sont les langues [V. : **langues** : **biffé** ; vases : **add. interl.**] de la vérité.

- 238 –

[P.R. 1 et 2 - S. 237 - T. 246 – 1744 (337-338)]

Dieu nous a appris à nous gouverner sagement avec les prêtres qui sont entrés dans la prêtrise sans une véritable vocation, et à leur donner encore quelques bons avis. Car Dieu ayant prévu^a que les Juifs se feraient un jour un roi eux-mêmes^b, il fait^c une loi auparavant^d dans le *Deutéronome*, afin^e que lorsque cette humeur les prendra, et qu'ils ne se contenteront^f pas d'être gouvernés^g immédiatement de Dieu, ils^h choisissent pour le moins un roi qui soit de leur race et du nombre de leurs frèresⁱ ².

¹ *1 Pierre* 2, 13 : « Soyez donc soumis pour l'amour de Dieu à toutes sortes de personnes ».

² *Deutéronome* 17, 14-15 : « Quand vous serez entré dans le pays que le Seigneur votre Dieu vous doit donner, que vous en serez en possession, et que vous y demeurerez, si vous venez à dire : Je choisirai un roi pour me commander

^a P.R.1: prédit : add. marg. entre deux traits de plume ; S., T. et P.R.2 : prédit ; 1744 : Car ayant prédit. ^b T. et P.R.2 : eux-mêmes un roi. ^c 1744 : fit. ^d T. : longtemps avant ; P.R.2 : longtemps auparavant. ^e T. : afin : omis. ^f 1744 : afin que lorsqu'ils ne se contenteront. ^g P.R.2 : gouverneurs [sic]. ^h S., T. et P.R.2 : qu'ils. ⁱ T. et P.R.2 : et d'entre leurs frères [P.R.2 : leur terre : sic].

- 239 -

[P.R. 1 - S. 238 - T. 247 - V. 236* (338)]

Dieu^a avait choisi en Abraham le peuple juif pour être son peuple d'entre tous les peuples de la terre. Il veut qu'on choisisse le roi d'entre tout le peuple juif, comme il dit lui-même qu'il avait choisi les lévites¹.

^a S., T. et V. : Il.

- 240 -

[P.R. 1 et 2 - S. 239 - T. 248 et 249 - V. 237** - 1744 (338)]

Ce que Dieu^a dit souvent à son peuple, de ne prendre pas les coutumes de ceux en la place desquels ils entrent^b, et de ceux-mêmes qui habitaient à l'entour d'eux lorsqu'ils seraient^c entrés dans leur terre², montre bien que^d les chrétiens, et particulièrement les prêtres, doivent prendre garde de ne s'entacher pas des mauvaises^e coutumes qui se glissent de temps en temps dans l'Église et parmi les chrétiens.

Nathanaël donne trois titres à Jésus-Christ : de Maître, de Fils de Dieu^f et de Roi d'Israël. Ce sont trois titres qui appartiennent excellemment au sacerdoce^g³.

^a P.R.2 : Jésus-Christ. ^b T. : ils entraient ; P.R.2 : il entrerait. ^c T. : seront. ^d 1744 : la Terre promise montre que. ^e 1744 : de ne pas se souiller par de mauvaises. ^f P.R.2 : d'enfant de Dieu. ^g V. et 1744 : Nathanaël donne ... au sacerdoce : omis ; V. : **add. interl.**

comme en ont toutes les nations qui vous environnent, vous établirez celui que le Seigneur votre Dieu aura choisi du nombre de vos frères. Vous ne pourrez prendre pour roi un homme d'une autre nation et qui ne soit point votre frère ».

¹ Dieu choisit Abraham et sa descendance : *Genèse* 17, 8 (« Je vous donnerai, à vous et à votre race, la terre où vous demeurez maintenant comme étranger, tout le pays de Chanaan, afin que vos descendants le possèdent pour jamais, et je serai leur Dieu ») ; *Néhémie* 9, 7 (« C'est vous ô Seigneur notre Dieu, qui avez choisi vous-même Abram, qui l'avez tiré du feu des Chaldéens, et qui lui avez donné le nom d'Abraham ») ; *Isaïe* 41, 8 (« Mais vous, Israël, mon serviteur ; vous, Jacob, que j'ai élu ; vous, race d'Abraham, qui a été mon ami »). Dieu choisit les lévites : *Deutéronome* 6, 8 (« En ce temps-là, le Seigneur sépara la tribu de Lévi des autres tribus, afin qu'elle portât l'arche d'alliance du Seigneur, qu'elle assistât devant lui dans les fonctions de son ministère, et qu'elle donnât la bénédiction au peuple en son nom, comme elle fait encore jusqu'à aujourd'hui »).

² *Deutéronome* 7, 1-5 : « Lorsque le Seigneur votre Dieu vous aura fait entrer en cette terre que vous allez posséder, et qu'il aura exterminé devant vous plusieurs nations, les Héthéens, les Gergézéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens, qui sont sept peuples beaucoup plus nombreux et plus puissants que vous n'êtes ; lorsque le Seigneur votre Dieu vous les aura livrés, vous les ferez tous passer au fil de l'épée, sans qu'il en demeure un seul. Vous ne ferez point d'alliance avec eux, et nous n'aurons aucune compassion d'eux. Vous ne contracterez point de mariage avec ces peuples. Vous ne donnerez point vos filles à leurs fils, ni vos fils n'épouseront point leurs filles. Parce qu'elles séduiront vos fils, et leur persuaderont de m'abandonner et d'adorer des dieux étrangers plutôt que moi. Ainsi la fureur du Seigneur s'allumera contre vous, et vous exterminera dans peu de temps. Voici au contraire la manière dont vous agirez avec eux : Renversez leurs autels, brisez leurs statues, abattez leurs bois profanes et brûlez tous leurs ouvrages de sculpture ».

³ *Jean* 1, 49 : « Nathanaël lui dit : Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le roi d'Israël ».

- 241 –

[P.R. 1 et 2 - S. 240 - T. 250 - V. 238** - 1744 (338-339)]

Jésus-Christ, tandis qu'il a vécu, ne s'est pas voulu mêler des affaires^a séculières, non pas même de partager l'héritage entre^b deux frères qui l'en priaient^{c1}.

^a P.R.2 : d'affaires. ^b S. : ni pas même de diviser l'héritage entre ; T. et P.R.2 : de diviser l'héritage entre. ^c S., T. et P.R.2 : qui l'en priaient. C'est un excès d'action semblable à celui qu'il a fait souvent en paroles pour brider la concupiscence des hommes, [P.R. 2 : comment] se tenant dans [S. : à] l'autre extrémité, sachant très bien combien l'impétuosité de la cupidité naturelle l'en éloignerait assez d'elle-même. C'est ce qui doit faire éviter au prêtre comme un écueil toutes sortes d'affaires séculières et d'autant plus que les apôtres ont été en cela dans [S. : en] la même rigueur que (S. et P.R.2 : de) Jésus-Christ, ne s'étant mêlés de telles affaires, bien qu'ils aient eu soin de ne blesser point [S. : ne point ôter : sic] les puissances de la terre et qu'ils aient fait un commandement plus exprès que Jésus-Christ [S. : que Jésus-Christ : omis] de leur obéir; V. et 1744: séculières, ni même de partager un héritage entre deux frères qui l'en priaient [V. : **C'est un excès d'action semblable à celui qu'il a fait souvent en paroles pour brider : add. interl.**]. Il nous a appris par ses actions comme par ses paroles à brider la concupiscence en [V. : **en : biffé ; des hommes : add. interl.**] se tenant à l'autre extrémité, dont [V. : **dont : biffé ; sachant très bien combien : add. interl.**] l'impétuosité de la cupidité naturelle [V. : **les : add. interl.**] s'éloigne assez d'elle-même. C'est ce qui doit faire éviter aux prêtres comme un écueil toutes sortes d'affaires séculières, d'autant plus que les apôtres ont suivi en cela la même rigueur de Jésus-Christ, ne s'étant pas mêlés de ces affaires, quoi qu'ils aient eu soin de ne point dégrader les puissances de la terre et qu'ils aient fait un commandement exprès de leur obéir.

- 242 –

[P.R. 1 et 2 - S. 241 - T. 251 – V. 239** - 1744 (339-340)]

Une marque de l'élection^a, et dans le prêtre^b, et dans les autres chrétiens, est^c de regarder toujours les^d voies de Dieu en tout ce que l'on fait en^e sa charge, et aimer^f la^g sainte Écriture et la Tradition^h. Car Dieu regardeⁱ aussi^j toujours les voies de ses élus. Et comme Dieu ne regarde pas celles des^k autres personnes, et s'il les regarde quelquefois, ce n'est qu'en colère, nous ne devons regarder aussi^l que les voies de Dieu, et non celles des hommes. Et^m si nous les regardons quelquefois, ce ne doit être qu'avec déplaisir et pour les condamner, si ce n'est qu'en nous élevant vers Dieu, nous les considèrerionsⁿ comme des voies dont il se sert à ses fins (bien que ce ne soient point ses voies) ainsi^o qu'il se sert des méchants.

¹ *Luc* 12, 14 : « Mais Jésus lui dit : *Ô homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages ?* » Voir le fragment : « *Saint Luc*, chap. 12 » : « Quelqu'un du peuple et qui n'était pas de ses disciples l'ayant interrompu, comme il semble pour vouloir être entremetteur entre lui et son frère, il s'en fâche et lui répond qu'il n'a pas charge de le faire, où il apprend aux ecclésiastiques à ne se mêler pas facilement des affaires séculières, même sous prétexte d'exercer la charité, et d'accorder deux frères, parce que les prêtres ne sont pas établis de Dieu pour cela ; ce qui a fait que les anciens évêques se sont plaints de cette importunité des peuples qui les y contraignaient. Car les apôtres même n'ont pas cru qu'il leur fût permis de s'employer à veiller sur les pauvres gens qui vivaient en commun dans l'Église et de leur distribuer les aumônes » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 180-181). Voir aussi les *Pensées chrétiennes sur la pauvreté* : « Quand il n'y aurait que cela qu'il est très difficile de manier les biens de ce monde, et même de les posséder sans s'entacher, on devrait être bien aise de vivre dans la pauvreté. Il semble que Jésus-Christ peut-être pour nous donner exemple et pour nous en éloigner par un excès (qui est semblable à plusieurs autres dont il a usé en ses discours pour brider notre concupiscence et la tenir sujette à sa loi) n'a pas voulu partager l'héritage entre deux frères quoi qu'il en fût prié, et qu'il semble que ce fût une action de charité » (pensée 70, p. 32) ; et, un peu plus loin : « Il semble que le Fils de Dieu a eu dessein de ne laisser aucun prétexte au chrétien dans son Évangile, de se mêler non seulement dans les biens, mais aussi dans les affaires de ce monde, ayant même refusé d'accorder deux frères qui étaient en dispute, pour les partages de leur succession, encore qu'ils l'en eussent prié. Il les a rabroués, en leur disant, qu'il n'avait point pouvoir ni vocation particulière pour cela, et qu'elle n'était pas comprise en celle qu'il avait reçue pour prêcher l'Évangile, et conduire les hommes au Ciel, en qualité de Christ et de Messie » (pensées 308 et 309, p. 125-126). Voir enfin Grégoire le Grand, dans sa *Règle pastorale* II, 7 : « Moïse, l'homme qui parle à Dieu, est jugé sévèrement par Jéthro, un étranger, parce qu'il se fatigue stupidement à servir les intérêts temporels des peuples ; et il lui est conseillé bientôt de se constituer des suppléants pour trancher les litiges, et d'être lui-même plus libre pour mieux connaître les secrets du monde spirituel, afin d'instruire les peuples. Aux inférieurs, donc, la gestion des biens inférieurs, aux pasteurs les hautes méditations. De la sorte, pas de souci pour des poussières qui obscurciraient l'œil, lequel a le noble rôle de diriger les pas ».

^a T. et P.R.2 : d'élection. ^b P.R.2 : les prêtres ; 1744 : Une marque d'élection dans le prêtre. ^c T. et P.R.2 : c'est. ^d P.R.1 : le [sic]. ^e P.R.2 : dans. ^f 1744 : dans tout ce qu'on fait dans sa charge et d'aimer. ^g P.R.2 : sa. ^h T. et P.R.2 : la sainte Tradition. ⁱ 1744 : considère. ^j T. et P.R.2 : ainsi. ^k T. et P.R.2 : pas les voies des. ^l T. et P.R.2 : aussi regarder ; V. et 1744 : ne regarde [V. : pas : add. interl.] celles des autres personnes [V. : et s'il les regarde quelquefois, ce n'est : add. interl.] qu'en colère et avec indignation, nous ne devons aussi regarder. ^m P.R.2 : Et : omis. ⁿ S. et T. : considérons ; P.R.2 : considérons. ^o V. et 1744 : condamner. À moins qu'en nous élevant vers Dieu, nous ne les considérons comme des voies dont il se sert à ses fins [V. : bien que ce ne soit pas ses voies : add. interl.], ainsi.

- 243 -

[P.R. 1 et 2 - S. 242 - T. 252 – 1744 (340)]

Saint Jean-Baptiste, dans le 3. ch. de saint Jean^a, établit la nécessité de la mission intérieure d'un prêtre, et que personne^b ne la peut avoir, si Dieu ne la donne¹.

^a T. et P.R.2 : de l'évangile de saint Jean. ^a 1744 : intérieure du prêtre et prouve que personne.

- 244 -

[P.R. 1 et 2 - S. 243 - T. 253 – 1744 (340)]

Si de plusieurs fidèles bien appelés il y en a peu d'élus², pourquoi non de plusieurs prêtres bien appelés^a ? Que sera-ce donc de ceux qui^b sont mal appelés ?

^a T. et P.R.2 : prêtres qui sont bien [P.R.2 : mal] appelés. ^b T. : seront.

- 245 -

[P.R. 1 et 2 - S. 244 - T. 254 – 1744 (340)]

Il ne faut pas se plaindre, ni faire de comparaison^a avec les schismes des hérétiques. Mais on peut gémir dans son cœur et se plaindre, comme ont fait les prophètes^b, de ce que^c le prêtre est comme le peuple³. Et ce gémissement est un excellent acte de charité, et^d d'autant plus pur qu'il semble approcher de l'extrémité de^e cette plainte vicieuse qui a donné lieu à l'hérésie.

^a T. : des comparaisons ; P.R.2 : se plaindre trop des prêtres ni faire des comparaisons. ^b T. : les prophètes ; P.R.2 : les prophètes jadis ; P.R.1 et S. : les prêtres. ^c 1744 : se plaindre comme ont fait les schismatiques et les hérétiques. Mais on peut et on doit gémir dans son cœur et se plaindre, comme ont fait les prophètes, de ce que. ^d T. : et : omis. ^e S., T. et P.R.2 : extrémité et de.

¹ Jean 3, 27 : « Jean leur répondit : L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du ciel ».

² Matthieu 22, 14 : « Car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ».

³ Isaïe 24, 2 : « Alors le prêtre fera comme le peuple – Vulgate : *Tunc sicut populus, sic sacerdos* ». Voir l'interprétation de Grégoire le Grand, dans sa *Règle pastorale* II, 7 : « À quoi penserait l'homme qui, responsable de l'âme des siens, jouit parmi eux de la dignité pastorale, s'il se livrait lui-même à des activités séculières qu'il aurait dû blâmer chez les autres ? Le Seigneur lui adresse par le prophète cette menace, riposte de sa juste colère : *Il en sera du prêtre comme du peuple*. Le prêtre est comme le peuple, quand il fait ce que font des hommes, dont on condamne encore les passions charnelles, lui, l'homme chargé d'un service spirituel [...] L'or s'obscurcit quand des activités terrestres entachent une vie sainte. Une très belle couleur s'altère, quand baisse l'estime accordée jusque-là à des gens que l'on croyait vivre religieusement. De fait, quant un personnage qui faisait profession de sainteté s'engage ensuite dans les activités de la terre, ce que les hommes vénéraient en lui pâlit à leurs yeux, méprisé, comme lorsqu'une couleur s'altère. Les pierres du sanctuaire sont dispersées sur les places, quand des hommes qui auraient dû s'occuper toutentiers des mystères du dedans pour l'honneur de l'Église, comme dans le secret du sanctuaire, vont chercher au dehors les larges avenues des affaires mondaines ».

- 246 –

[P.R. 1 et 2 - S. 245 - T. 255 – 1744 (340-341)]

Il ne faut pas prendre les charges ecclésiastiques (qui sont des^a puissances spirituelles et divines) des hommes qui ne nous peuvent donner^b le moyen de nous en acquitter¹.

^a T. : les. ^b T. et P.R.2 : qui ne peuvent [P.R.2 : pas] nous donner.

- 247 –

[P.R. 1 et 2 - S. 246 - T. 256 – 1744 (341)]

Comment l'homme pourrait-il être innocent et excusable, entrant dans^a le sacerdoce pensant bien faire, puisque les péchés provenant^b d'une ignorance invincible^c sont quelquefois vrais péchés et punis d'une éternelle damnation^d ? Ce qui doit faire appréhender les jugements^e de Dieu.

^a S. : être excusable entrant dans ; T. et P.R.2 : être excusable entre mal dans ; 1744 : Comment un homme pourrait-il être excusable en entrant mal dans. ^b S. et T. : procédants ; P.R.2 : procédant. ^c P.R.2 : invisible [sic]. ^d 1744 : quelquefois de vrais péchés et punis d'une damnation éternelle ? ^e T. et P.R.2 : appréhender la profondeur des jugements.

- 248 –

[P.R. 1 et 2 - S. 247 - T. 257 – V. 245]

Jésus-Christ dit en saint Jean, ch. 6 : *Sicut me misit vivens Pater, ego^a vivo propter Patrem²*. Il dit que la cause pour laquelle il^b vit pour son Père, est qu'il^c a été envoyé par son Père. Et puis donc qu'il ajoute : *Et^d qui manducat me et ipse vivet propter me³*, il suppose que de même le prêtre^e, qui veut vivre pour Jésus-Christ en mangeant Jésus-Christ, doit être envoyé par Jésus-Christ comme Jésus-Christ était envoyé par son Père, et qu'en mangeant sa chair et buvant son sang^f, il s'ensuit qu'il ne doit pas prétendre vivre pour Jésus-Christ comme Jésus-Christ vit^g pour son Père, s'il n'est envoyé par Jésus-Christ comme Jésus-Christ a été envoyé par son Père^h.

^a T. et P.R.2 : *et ego* ; V. : *Sicut misit me vivens Pater, et ego*. ^b T. et P.R.2 : pourquoi il. ^c T. et P.R.2 : est parce qu'il. ^d T. et P.R.2 : *Et* ; omis ; V. : **son Père. Puis donc qu'il ajoute : Et**. ^e S. et V. : suppose que de même que le prêtre ; T. et P.R.2 : suppose de même que le prêtre. ^f S. : par son Père et qu'il mangea sa chair et son sang ; T. et P.R.2 : par [P.R.2 : de] son Père et qu'il mange sa chair et son sang ; V. : **par son Père et qu'il mangera sa chair et son sang**. ^g T. : comme il vit ; V. : **il s'ensuit qu'il doit prétendre vivre pour Jésus-Christ comme Jésus-Christ vit**. ^h S., T., P.R.2 et V. : s'il n'est envoyé ... par son Père : omis.

- 249 –

[P.R. 1 et 2 - S. 248 - T. 258 et 259 – 1744 (341-342)]

Le feu, c'est-à-dire la charité du prêtre, doit consumer^a tout, et le prêtre ne doit avoir nul^b ressentiment de toutes les peines, de tous les outrages, de^c toutes les afflictions^d qui lui

¹ Critique implicite du concordat de Bologne de 1516 qui donnait pratiquement au roi de France la nomination aux évêchés et aux abbayes, même si théoriquement il n'aurait dû jouir que d'un droit de présentation, la nomination canonique étant réservée au pape.

² *Jean* 6, 58a : « Comme mon Père qui m'a envoyé est vivant, et que je vis par mon Père ».

³ *Jean* 6, 58b : « De même celui qui me mange vivra aussi par moi ».

arrivent ensuite de ce qu'il a conduit^e une âme à la pénitence. Il doit se souvenir que le sacerdoce a été établi en sa perfection dans les âmes des apôtres par le feu de la Pentecôte.

Le prêtre est proprement l'homme de Dieu, *homo Dei*¹ (c'est le nom que l'Écriture donne à Samuel^f, qui est la figure du prêtre^g de la nouvelle Loi), parce qu'il^h n'a pas été fait prêtre par la succession d'Aaron, mais par l'élection paternelle de Dieu, qui l'a appelé à la prêtrise de la Loi nouvelle après avoir passé toute sa vie, comme Samuel^l dans le Temple et, pour le dire ainsi, dans le ministère de l'Église^k. Saint Paul^l appelle ainsi Timothée^{m 2}.

^a P.R.2 : consommer. ^b 1744 : aucun. ^c T. : et de. ^d P.R.2 : ressentiment de toutes les afflictions. ^e 1744 : lui arrivent pour avoir conduit. ^f S., T. et P.R.2 : c'est comme l'Écriture nomme Samuel. ^g T. : des prêtres. ^h 1744 : en ce qu'il. ⁱ S. : par : add. interl. ^j S. et T. : comme Samuel : omis. ^k S. et T. : dans le ministère, pour le dire ainsi, de l'Église. ^l 1744 : mais par élection de Dieu, après avoir passé toute sa vie dans le Temple et dans le ministère. Saint Paul. ^m P.R.2 : prêtrise comme il y appelle les prêtres de la nouvelle Loi après avoir passé toute sa vie dans le Temple et dans le ministère pour le dire ainsi avec [de : add. interl.] Timothée [sic].

- 250 -

[P.R. 1 et 2 - S. 249 - T. 260 - 1744 (342)]

Comment serons-nous prêts à écouter la voix particulière de Dieu, comme les anges, si nous ne sommes prêts à écouter la voix publique de l'Église et les^a vérités catholiques.

Il faut qu'un bon chrétien soit toujours à l'égard de l'Église et des prêtres qui portent sa Parole, ce que les anges sont à l'égard de Dieu, lesquels^b sont toujours prêts d'entendre sa parole et son commandement pour l'annoncer^c aux hommes³. Qui sera ainsi disposé d'écouter la parole de^e l'Église et des prêtres sera digne d'écouter la voix secrète^f de Dieu, par laquelle il parle au cœur de l'homme et lui fait entendre dans chaque action particulière sa volonté^g.

^a S., T., P.R.2 et 1744 : ses. ^b S., T., P.R.2 et 1744 : qui. ^c S., T. et P.R.2 : le dénoncer. ^e 1744 : et ses commandements pour les dénoncer aux hommes. Quiconque sera ainsi disposé à écouter les paroles de. ^f 1744 : secrète : omis. ^g T. et P.R.2 : chaque occasion particulière sa sainte volonté.

- 251 -

[P.R. 1 et 2 - S. 249 - T. 261 - V. 247** - 1744 (242)]

Le lévite est celui par qui Dieu prononce les malédictions et les bénédictions dans^a le *Deutéronome*^{b 4}. Il n'y a rien tant à craindre que^c la malédiction qui procède de la main et de la bouche d'un prêtre^d à qui Dieu a donné la puissance de maudire les méchants, comme il les maudira lui-même dans son jugement⁵.

¹ *1 Samuel* 9, 6 : « Le serviteur lui dit : Voici une ville où il y a un homme de Dieu qui est fort célèbre ; tout ce qu'il dit arrive infailliblement ».

² *1 Timothée* 6, 11 : « Mais pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses, et suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur ».

³ *Psaume* 102, 20 : « Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges, qui êtes puissants et remplis de force, qui faites ce qu'il vous dit, pour obéir à sa voix et à ses ordres ». L'une des fonctions des anges est d'être les messagers de Dieu. Pour ne citer qu'un exemple : Gabriel au jour de l'Annonciation (*Luc* 1, 26-27 : « Or comme Élisabeth était dans son sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée, appelée Nazareth, à une vierge qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, avait épousée ; et cette vierge s'appelait Marie »).

⁴ *Deutéronome* 27, 11-13 : « Ce jour-là même Moïse fait ce commandement au peuple, et lui dit : *Après que vous aurez passé le Jourdain, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin se tiendront sur la montagne de Garizim, pour bénir le peuple. Et Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan et Nephtali se tiendront de l'autre côté sur le mont Hébal pour le maudire* ».

⁵ *Matthieu* 25, 41 : « Il dira ensuite à ceux qui seront à la gauche : Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel, qui avait été préparé pour le diable et pour ses anges ».

^a S. : le lévitique [sic] est celui par qui Jésus-Christ prononce les malédictions et les bénédictions ; T. et P.R.2 : par qui Jésus-Christ prononce ses bénédictions et malédictions dans. ^b V. et 1744 : Le lévite ... *Deutéronome* : omis ; V. : **Le peuple lévitique est celui par qui Jésus-Christ prononce les malédictions et les bénédictions dans le *Deutéronome* : add. interl.** . ^c P.R.2 : de. ^d S. et T. : procède de la main d'un prêtre ; P.R.2 et 1744 : procède de la bouche d'un prêtre.

- 252 -

[P.R. 1 et 2 - S. 250 - T. 262 – V. 248* (342)]

Ce que les apôtres prennent de Jésus-Christ ne sont que ses^a restes¹. La plénitude demeure en^b lui. Ce que les fidèles prennent des prêtres ne sont que leurs^c restes. La plénitude demeure dans^d eux.

^a S. : le [sic] ; T. : des ; P.R.2 et V. : les. ^b T. et P.R.2 : dans. ^c S., T. et P.R.2 : les ; V. : **des**. ^d T. et P.R.2 : demeurant en [P.R.2 : dans] ; V. : **demeure en eux**.

- 253 -

[P.R. 1 et 2 - S. 251 - T. 263 – V. 249]

Samuel est appelé l'homme de Dieu², et est aussi extraordinairement appelé de Dieu prêtre, comme David^a, en qualité de figure du prêtre des prêtres^b et de l'évêque, prêtre-roi^c³. Cela est digne de remarque que Saül, qui a été originairement mal élu et appelé est^d la figure des prêtres^e qui ne sont pas appelés de Dieu, ait été interposé^f dans l'Écriture entre ces^g deux, pour nous mieux faire juger de la nécessité de la véritable vocation^h.

^a T. et P.R.2 : et aussi extraordinairement appelé [P.R.2 : appelé extraordinairement] de Dieu pour être prêtre comme [P.R.2 : que] David ; S. et V. : et aussi extraordinairement appelé de Dieu prêtre, comme David. ^b P.R.2 : des prêtres des prêtres [sic]. ^c T. et P.R.2 : de l'évêque pour être roi. ^d P.R.1, S. et V. : est : omis ; présent dans T. ^e P.R.2 : est appelé la figure. ^f P.R.2 : imposé [sic]. ^g P.R.2 : les. ^h T. : vocation véritable.

- 254 -

[P.R. 1 et 2 - S. 252 - T. 264 – V. 250]

La rencontre^a semble mystérieuse, que l'Église nous représente le sacerdoce de Samuel et de Saül au temps qu'elle célèbre la fête de la sainte Eucharistie⁴, qui est proprement l'œuvre principal^b du prêtre pour laquelle il a été institué. Car^c la puissance de remettre les péchés n'est que pour disposer les hommes à la digne réception de l'Eucharistie, et se rapporte à elle comme à sa^d fin.

^a P.R.1 : rencontre ; T. : rencontre. ^b S., T. et V. : principale. ^c S., T. et P.R.2 : institué, où. ^d P.R.2 : la.

¹ Après la première multiplication des pains, « on emporta douze paniers pleins des morceaux qui étaient restés (*Matthieu* 14 20 ; texte parallèle en *Marc* 6, 43 ; *Luc* 9, 17 ; *Jean* 6, 14) et après la seconde, « on emporta sept corbeilles pleines de morceaux qui étaient restés » (*Matthieu* 15, 37 ; texte parallèle en *Marc* 8, 8).

² *1 Samuel* 9, 6 déjà cité dans la pensée 249.

³ Que David soit prêtre est manifesté dans les gestes qu'il pose et qui relèvent du sacerdoce : il offre des sacrifices lors de la translation de l'arche à Jérusalem (*2 Samuel* 6, 13 ; au verset 17 il offre même des « holocaustes et des sacrifices d'action de grâces devant l'arche du Seigneur »), au cours de laquelle il porte un éphod de lin (verset 14) et finalement « il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées » (verset 18).

⁴ Sur la vocation de Samuel dans les leçons bibliques des matines de l'Octave de la Fête-Dieu, voir la pensée 156. Le dernier jour de l'Octave de la Fête-Dieu, les leçons bibliques des matines sont tirées de *1 Rois* 8, 4-14, qui rapporte les réclamations du peuple auprès de Samuel pour obtenir de lui un roi comme les autres nations, ainsi que la réponse favorable et sévère de Dieu. C'est aux matines du surlendemain, c'est-à-dire le samedi, que les leçons bibliques des matines sont tirées de *1 Rois* 9, 1-8, qui contiennent l'annonce de Dieu à Samuel que c'est Saül qu'il a choisi comme roi, et aux matines du dimanche que se lit en *1 Rois* 9, 18-27. 10, 1 le récit de l'onction de Saül par Samuel.

- 255 –

[P.R. 1 et 2 - S. 253 - T. 265 – V. 251** - 1744 (342-343)]

Il faut une grande vocation pour entrer en religion. Il en faut une plus grande pour entrer en^a la prêtrise, bien que dans le^b monastère l'une^c mène souvent à l'autre par le vœu qu'on y fait^d d'obéir, quand on y est entré^e, purement et sans désir^f d'être prêtre^g.

^a S. : dans : biffé dans le texte ; en : add. interl. ; T. et P.R.2 : dans. ^b T. et P.R.2 : un. ^c T. et P.R.2 : l'un. ^d T. qu'on y a fait. ^e T. entré : omis. ^f P.R.2 : sans un désir. ^g V. et 1744 : pour entrer dans la prêtrise et dans les fonctions ecclésiastiques [V. : **bien que dans le monastère l'une mène souvent à l'autre par le vœu qu'on y fait d'obéir, quoiqu'on y soit entré sans désir d'être prêtre : add. marg. appelée par une +].**

- 256 –

[P.R. 1 et 2 - S. 254 - T. 265 – 1744 (343)]

Il en faut une plus grande pour^a sortir des exercices de la religion et des fonctions ecclésiastiques pour ne vaquer qu'à celles^b du siècle, quoiqu'elles regardent en quelque façon l'Église et le bien commun. Quand on a une grande inclination à^c ces^d occupations et qu'on s'y^e trouve propre, on doit davantage les appréhender et attendre (pour sortir de l'emploi où Dieu nous a mis dans la solitude ou dans l'Église) que Dieu parle à nous^f, comme il parla à Moïse lorsqu'il voulut le retirer de la solitude pour l'employer au gouvernement du peuple juif, qui n'était proprement que politique¹. Que^g n'eût pas fait Moïse si Dieu l'eût voulu tirer^h de la solitude (où il avait passéⁱ quarante ans à sa propre réformation²) pour l'employer au gouvernement de l'Église et à ces^j fonctions diverses qui rendent un homme^k tout divin ?

^a 1744 : plus grande encore pour. ^b 1744 : ecclésiastiques et vaquer à celles. ^c 1744 : pour. ^d T. et P.R.2 : ses. ^e S. : se. ^f 1744 : qu'il nous parle. ^g S., T., P.R.2 et 1744 : Car que. ^h T. et P.R.2 : retirer ; 1744 : l'eût tiré. ⁱ 1744 : employé. ^j S., T., P.R.2 et 1744 : ses. ^k T. et P.R.2 : fonctions divines qui demandent un homme.

¹ Le dialogue entre Dieu et Moïse se lit en *Exode* 3-4.

² « Qui eût jamais cru que Moïse n'eût pas été adopté par une reine et désigné à la principauté de l'Égypte pour délivrer en son temps le peuple de Dieu par la puissance royale à laquelle il devait succéder ? Néanmoins tant s'en faut que cela fût, que Dieu qui l'avait ainsi élevé, et fait adopter par une conduite secrète, lui fit quitter ce royaume par une pareille conduite, pour le faire vivre en pauvre, et en pasteur dans un désert éloigné de l'Égypte, par l'espace de quarante ans, et s'en servit après ce temps-là pour délivrer le peuple dans un état non plus de prince, mais de pauvre, n'ayant rien fait jusqu'alors que de vivre simplement en paissant son troupeau. Dieu qui se sert de tout ce qu'il permet d'arriver à ses élus, fit servir à son principal dessein, cette connaissance et cette grande sapience que Moïse avait apprise à la Cour, et on peut dire qu'elle le rendit un instrument, d'autant plus propre pour les grandes œuvres de Dieu, où il fallait traiter souvent avec le roi d'Égypte. Mais ce qui est remarquable, Dieu ne l'employa qu'après l'avoir purifié par l'espace de quarante ans, des souillures qu'il avait contractées en devenant savant, et demeurant dans le palais du roi d'Égypte, bien qu'on ait sujet de croire qu'il y avait bien vécu et sans offenser Dieu notablement. Car pour être l'instrument de Dieu pour l'exécution de quelque œuvre de sa grâce et de son Église, il faut être extrêmement pur et surtout purgé de toute convoitise, et ainsi réduit à une pauvreté intérieure. Aussi Dieu commença à purifier Moïse par là, en le réduisant par l'abandon volontaire qu'il fit de tous les biens temporels, et de toutes les espérances qu'il avait à la Cour, à n'avoir rien. Ce qui ne fut pas assez pour la grandeur du dessein de Dieu, qui après l'avoir appauvri de la façon le tint séquestré dans le désert, et le fit vivre quarante ans en simple pasteur pour effacer en son esprit, et en son cœur dans cette si longue solitude, et dans un si long exercice d'humilité, toutes les images mondaines qui lui étaient restées de sa première conversation. Et après l'avoir ainsi purifié, et rendu vide de tout ce qu'il pouvait avoir d'humain, de mondain, et d'impur dans le fond de l'âme, il le rendit digne des célestes révélations, et de recevoir dans une si grande solitude, de la bouche de Dieu même, le commandement d'aller commander lui-même comme un autre Dieu à Pharaon, de lui délivrer tout le peuple Juif pour en être le roi et le conducteur, et de le tirer de la captivité en laquelle il était détenu par ce roi d'Égypte. Où l'on voit, comme le premier fondement d'une grande vocation qui regarde toute l'Église, est la pauvreté » (*Pensées chrétiennes sur la pauvreté*, pensée 169, p. 75-77).

- 257 –

[P.R. 1 et 2 - S. 255 - T. 266 – V. 253* (343)]

Il appelle^a les prêtres dieux pour les distinguer des hommes du monde, comme dit saint Jérôme sur les paroles du 16. chap. de saint Matthieu^b ¹. Et quoiqu'ils ne fussent pas alors dieux, ils étaient ceux qui étaient destinés^c pour l'être au temps qu'ils furent^d consacrés apôtres et évêques, qui est le jour de la Pentecôte.

^a T. et P.R.2 : Jésus-Christ appelle. ^b V. : sur le ch. 16 de saint Matthieu. ^c T. et P.R.2 : ils étaient destinés. ^d P.R.2 : seraient.

- 258 –

[P.R. 1 et 2 - S. 256 - T. 267 – V. 254]

Il ne faut que transférer ce qu'on dit aux hérétiques (de la nécessité de la mission extérieure des prêtres) aux prêtres et évêques^a catholiques, pour voir que^b ce n'est pas assez qu'un évêque fasse le mieux du monde depuis qu'il est entré dans sa charge, s'il n'y est entré par une véritable mission et vocation intérieure.

^a T. : et aux évêques ; V. : des prêtres et évêques aux prêtres et évêques. ^b T. et P.R.2 : voir clairement que.

- 259 –

[P.R. 1 et 2 - S. 257 - T. 268 – 1744 (343-344)]

Car^a si nous disons aux hérétiques qu'un homme qui s'est intrus^b par finesse en l'absence du^c véritable juge et officier du roi en sa charge^d, n'est pas recevable^e (quand le vrai juge et officier du roi survient) à lui dire^f qu'il n'a rien fait que de juste depuis le temps de dix ans qu'il^g a tenu sa place, quand même^h tout le monde lui rendrait ce témoignage, comme à Samuel, d'avoir parfaitement bienⁱ rendu la justice, on doit de même^j dire aux catholiques que ce n'est pas assez qu'un évêque ait^k parfaitement bien fait sa charge^l depuis qu'il est retiré^m dans son évêché, pour se prévaloirⁿ devant Dieu de toutes ses bonnes actions et œuvres. Il est nécessaire qu'il soit entré dans sa charge par une mission et vocation intérieure aussi bien que par une véritable mission extérieure de l'Église. Il faut l'une et l'autre pour entreprendre de prêcher la Parole de Dieu. L'une ne suffit pas sans l'autre,

¹ Cette affirmation revient trois fois dans le commentaire que fait saint Jérôme de l'évangile selon Matthieu : « Et il demandait à ses disciples : *Au dire des hommes, qui est le Fils de l'homme ?* Il n'a pas dit : *Au dire des hommes qui suis-je ?*, mais : *Qui est le Fils de l'homme ?* pour que sa question à son sujet ne semblât pas inspirée par la vanité. Note-le : partout où l'Ancien Testament a employé l'expression : *Fils de l'homme*, il y a en hébreu : *Fils d'Adam*, et là où nous lisons dans le psaume : *Fils de l'homme, jusques à quand aurez-vous le cœur appesanti ?* l'hébreu dit : *Fils d'Adam*. Le Sauveur pose bien la question : *Au dire des hommes, qui est le Fils de l'homme ?* parce que ceux qui parlent du *Fils de l'homme* sont des hommes, mais ceux qui reconnaissent sa divinité ne s'appellent plus des hommes, mais des dieux » (livre III, sur le chapitre 16, verset 23) ; « *Mais vous, qui dites-vous que je suis ?* Simon Pierre lui répondit : *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant*. Lecteur avisé, remarque-le, dans la logique du contexte, (le Seigneur) n'appelle pas du tout les apôtres des hommes mais des dieux, car après ces mots : *Au dire des hommes, qui est le Fils de l'homme ?* il ajoute : *Mais vous, qui dites-vous que je suis ?* Ceux-là, parce qu'ils sont des hommes, ont des opinions d'hommes ; mais vous qui êtes des dieux, qui croyez-vous que je suis ? » (Livre III, sur le chapitre 16, verset 15) ; « Et les gens furent saisis d'admiration et ils disaient : *Quel est cet homme, pour que les vents mêmes et la mer lui obéissent ?* Ce n'étaient pas les disciples qui étaient frappés d'admiration, mais les nautoniers et les autres personnes qui étaient dans l'embarcation. À ceux qui contestent et prétendent que c'étaient les disciples qui étaient dans l'admiration, nous répondrons qu'alors ils méritaient d'être appelés hommes, eux qui ignoraient encore la puissance du Sauveur » (Livre I, sur le chapitre 8, verset 27).

quand même on ne prêcherait qu'une doctrine véritable et que l'on vivrait le mieux du monde^{o 1}.

^a 1744 : Car : omis. ^b P.R.2 : instruit [sic] ; installé : add. interl. ^c P.R.2 : d'un. ^d P.R.2 : en sa charge : omis. ^e 1744 : par finesse dans la charge du véritable juge et officier du roi pendant son absence n'est pas recevable. ^f S., T. et P.R.2 : quand le vrai juge survient de [S. : à] lui dire. ^g 1744 : depuis dix ans qu'il. ^h T. : que de même. ⁱ P.R.2 : bien : omis. ^j S., T., P.R.2 et 1744 : nous devons de [P.R.2 : de : omis] même. ^k P.R.2 : a. ^l P.R.2 : bien fait les fonctions de sa charge. ^m T. et P.R.2 : entré. ⁿ S., T. et P.R.2 : et pour s'en prévaloir. ^o T. et P.R.2 : toutes ses bonnes [S. : actions et] œuvres. Il est aussi nécessaire qu'il y [S. : y : omis] soit entré dans la charge qu'il a entreprise de prêcher la Parole de Dieu par une vraie mission extérieure de l'Église quand même il prêcherait une véritable doctrine et qu'il [S. : une doctrine véritable qu'il] vivrait le mieux du monde. [P.R.2 ajoute une finale inédite : Tout cela ne serait rien sans cette vocation. ; 1744 : qu'un évêque ait bien fait sa charge depuis qu'il est dans son évêché, et que pour se prévaloir devant Dieu de toutes ses bonnes œuvres, il est aussi nécessaire qu'il soit entré dans sa charge par la vocation de Dieu comme il est nécessaire qu'il n'ait entrepris de prêcher la Parole de Dieu que par une vraie mission extérieure de l'Église, quand même il prêcherait une doctrine véritable et qu'il vivrait le mieux du monde.

- 260 -

[P.R. 1 et 2 - S. 258 - T. 269 – 1744 (344)]

C'est en cela qu'un hérétique^a est hérétique, de ce qu'il prétend prêcher une^b véritable doctrine sans mission. C'est en cela que le prêtre^c catholique est coupable devant Dieu, de ce qu'il prêche sans avoir reçu une mission^d intérieure de Jésus-Christ.

^a S., T. et P.R.2 : que l'hérétique. ^b S., T. et P.R.2 : de ce qu'il prêche. ^c 1744 : L'hérétique est coupable de ce qu'il prêche même une véritable doctrine sans mission. Le prêtre. ^d T. et P.R.2 : une vraie mission.

- 261 -

[P.R. 1 et 2 - S. 259 - T. 270 – 1744 (344-345)]

S'il est vrai^a d'un directeur, que de dix mille ou vingt mille, il en faut choisir un^{b 2}, il n'est pas moins vrai que de dix mille qui^c viennent à nous pour être conduits, il en faut choisir un que Dieu nous adresse. Car la plus grande part ne se trouveront pas être envoyés^d de Dieu, et ne venir à nous que^e par un esprit humain, ce qui ne s'entend que de ceux qui, étant pécheurs, viennent à nous en apparence pour être menés à Dieu par la pénitence.

¹ Saint-Cyran, considération pour le jour de saint André, apôtre : « Il nous a donc fait voir par l'exemple de celui qui est le premier appelé entre les apôtres, qu'il faut être véritablement appelé de Dieu par une double vocation pour être du nombre de ses ministres apostoliques, et qu'il faut bien prendre garde de ne pas prendre les apparences de la vocation pour la vérité, puisque celles qui ont précédé la vraie vocation en saint André, n'ont pas été suffisantes pour l'engager à l'apostolat » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 2).

² Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote* I, 4, dernier paragraphe : « Et pour cela, choisissez-en un entre mille, dit Avila, et moi je dis entre dix mille, car il s'en trouve moins qu'on ne saurait dire qui soient capables de cet office. Il le faut plein de charité, de science, et de prudence. Si l'un de ces trois parties lui manque, il y a du danger ». Idée chère à Saint-Cyran qu'il aime à citer : « Il faut donc, selon saint Augustin, passer premièrement toutes les créatures, et même les cieus, les étoiles et les anges, pour trouver Dieu. Et il faut, selon l'Évangile, passer un grand nombre de guides et de directeurs pour en rencontrer un clairvoyant et véritable, qui vous puisse sûrement conduire dans cette recherche. J'admire les personnes de qualité, dont la plupart lisent le livre d'un bienheureux, qui dit qu'il en faut choisir un entre dix mille, sans se mettre jamais en peine de bien faire un choix si important. Comme ce prélat a laissé cela écrit dans un livre qui est approuvé de tout le monde, et surtout des grands seigneurs et des gens de condition, qui aiment toujours à être conduits avec beaucoup de douceur, enchérissant de neuf mille par-dessus ce qu'un prêtre bienheureux avait dit devant lui, qu'il fallait choisir un directeur entre mille. Un autre, qui ne sera pas moins rempli de l'Esprit de Dieu que cet évêque et ce prêtre, y en ajoutera peut-être dans le siècle suivant encore dix autres mille par sa propre expérience et par le mouvement de Dieu, qui lui fera faire sans scrupule et sans crainte cette addition » (Lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1640, chapitre 4, vers la fin) ; « Que pour éviter l'excès et le défaut, et garder exactement l'ordre de Dieu, il faut nécessairement avoir un directeur. Qu'on le rencontre difficilement tel qu'il faut, et qu'il faut en choisir un entre dix mille, comme le dit le bienheureux M. de Genève, le lieu duquel vous lui ferez lire » (Lettre 445 – À Antoine de Rebours – [Entre le 21 mars et le 30 avril 1642]).

^a T. et P.R.2 : du. ^b S. : que de dix mille ou vingt mille un ; T. et P.R.2 : que de dix mille un. ^c T. et P.R.2 : moins vrai que souvent [P.R.2 : que] de dix mille qui. ^d S., T. : part se trouveront n'être pas envoyés; P.R.2 : ne se trouveront n'être pas envoyé (sic). ^e 1744 : Car la plupart se trouveront n'être pas envoyés de Dieu et ne venir que.

- 262 -

[P.R. 1 et 2 - S. 260 - T. 271 – 1744 (345)]

Si celui qui est directeur se juge^a bien lui-même, il verra clairement cette vérité, et quoiqu'il^b soit homme de bien et bien entendu, il trouvera souvent en^c lui des causes et des raisons^d pourquoi une âme qui vient à lui ne lui est pas adressée de Dieu, sans parler des raisons prises de cette âme qui le^e lui pourront mieux faire connaître^f.

^a S., T. et P.R.2 : directeur dans l'Église se juge. ^b S., T. et P.R.2 : et bien qu'il. ^c T. et P.R.2 : dans. ^d 1744 : directeur dans l'Église se juge bien lui-même, il trouvera souvent en lui les raisons. ^e P.R.2 : la. ^f 1744 : âme, qui pourront encore mieux lui faire connaître cette vérité.

- 263 -

[P.R. 1 et 2 - S. 261 - T. 272 – V. 259** - 1744 (345)]

Qu'est-ce autre^a chose un bon prêtre, qu'un parfait chrétien ? C'est pourquoi lorsqu'il paraissait quelqu'excellence^b dans un chrétien, comme lorsqu'il avait confessé sa^c foi au temps de la persécution, l'évêque tâchait de l'associer à son clergé, et Dieu se rendait à l'élection qu'en avait fait l'évêque^d¹. Car comme par la prédication de l'évêque il donne sa grâce, ainsi par son élection il donne la dernière vocation, c'est-à-dire l'intérieure. Mais^e l'évêque est toujours obligé de garder l'ordre^f et considérer^g les moyens, les vertus^h et les bonnes qualités pour faire que son élection soit agréable à Dieuⁱ.

^a 1744 : Qu'est autre. ^b S., T. et P.R.2 : paraissait dans l'Église quelque excellence. ^c T. et P.R.2 : la. ^d T. et P.R.2 : Dieu secondait l'élection qu'en faisait l'évêque. ^e S. : il donne la dernière vocation. Mais ; T. et P.R.2 : il donne sa divine vocation. Mais. ^f P.R.2 : obligé à regarder l'ordre. ^g T. et P.R.2 : et à considérer. ^h S. et T. et les vertus. ⁱ V. et 1744 : paraissait dans l'Église quelque excellence dans un chrétien, comme lorsqu'il avait confessé la foi au temps de la persécution, l'évêque l'associait à son clergé [V. : et Dieu se rendait à l'élection qu'en avait fait l'évêque. Car comme par la prédication de l'évêque Dieu donne sa grâce, ainsi par son élection il donne la dernière vocation. Mais l'évêque est toujours obligé de donner l'ordre et considérer les moyens, les vertus et les bonnes qualités pour faire que son élection soit agréable à Dieu : add. interl.].

¹ C'est ce que fait par exemple Cyprien de Carthage, ainsi qu'il le rapporte lui-même dans sa lettre 40 : « Il faut vous faire part, frères très chers, d'une nouvelle importante pour notre commune allégresse et pour la plus grande gloire de notre Église. Sachez en effet que nous avons été averti et instruit par la bienveillance divine d'avoir à inscrire au nombre des prêtres de Carthage et faire siéger à nos côtés au sein du clergé le prêtre Numidicus, qu'illustre l'éclat d'une magnifique confession et que relève l'honneur de sa vaillance et de sa foi : par ses encouragements il a envoyé en avant de lui un nombre considérable de martyrs mis à mort par la lapidation et les flammes, et il a vu dans l'allégresse son épouse attaché à son flanc consumée en même temps que les autres, je dirais plutôt sauvée avec eux. Lui-même, à demi brûlé et sous un amas de pierres, a été laissé pour mort, mais tandis qu'après cela sa fille venue lui rendre les devoirs attentifs de la piété cherchait son cadavre, il a été trouvé respirant un peu, on l'a retiré de là et soigné et il est resté malgré lui à l'écart des compagnons qu'il avait envoyés en avant. S'il est resté, nous le voyons bien, c'est pour que le Seigneur l'adjoigne à notre clergé et donne à la communauté de nos prêtres ravagée par la chute de certains, le renfort de glorieux pontifes. Et de fait il sera promu, quand Dieu le permettra, à un degré plus éminent de ses fonctions d'Église, lorsque avec la protection du Seigneur nous serons revenu en personne parmi vous. En attendant, qu'il en soit selon ce qui nous est indiqué, recevons dans l'action de grâces ce cadeau de Dieu, avec l'espoir que la miséricorde du Seigneur multipliera les renforts de cette sorte, et fera éclore, avec la vigueur restaurée de son Église, une floraison de gens tout aussi doux et humbles, qui siègeront avec nous dans le même honneur ».

- 264 –

[P.R. 1 et 2 - S. 262 - T. 273 – 1744 (345-346)]

Si^a lorsque l'évêque commande à un clerc une bonne œuvre, elle ne lui sert de rien, mais qu'elle lui nuise s'il^b n'a soin d'invoquer Dieu et de la^c faire par son Esprit, comment lui^d peut servir l'ordination de l'évêque qui l'a fait^e prêtre, si l'Esprit de Dieu ne l'a disposé et appelé ?

^a 1744 : Si : omis. ^b T. : bonne œuvre, ne lui sert de rien mais elle lui nuit s'il ; P.R.2 : bonne œuvre, elle ne lui sert de rien au contraire elle lui nuit ; 1744 : bonne œuvre, elle ne lui sert de rien mais elle lui nuit s'il. ^c S. : le. ^d 1744 : comment donc lui. ^e T. et P.R.2 : qui le fait.

- 265 –

[P.R. 1 et 2 - S. 263 - T. 274 – 1744 (346)]

Dans l'onction que Samuel fit par le commandement de Dieu d'un des sept^a enfants du père de David dans sa maison¹, Dieu nous a fait voir (et par le rebut qu'il fit des six enfants l'un^b après l'autre, et par l'ignorance où il voulut que Samuel fût de celui qui était véritablement élu de Dieu) qu'outre^c l'onction épiscopale, il est besoin d'une élection divine pour la prêtrise, et que Dieu^d se l'est réservée, et que l'évêque s'y peut^e tromper et s'y trompe^f s'il n'y prend garde, comme Samuel s'y serait trompé s'il ne s'était adressé à Dieu pour chacun des enfants qu'on lui présentait. Il faut donc nécessairement que l'évêque consulte Dieu auparavant pour s'assurer qu'il lui ait donné la puissance d'oindre celui qui lui plaira. Et il ne doit par conséquent oindre (s'il ne veut^g abuser de sa puissance) que celui^h qu'il saura être élu de Dieu.

^a T. : sept : omis. ^b P.R.2 : enfants qu'il fit l'un. ^c S. : sa maison [Dieu nous a fait : biffé] voir, et par le rebut qu'il fit des 6 enfants l'un après l'autre et par l'ignorance où il voulut que Samuel fût de celui qui était véritablement élu de Dieu [Dieu nous a fait : add. interl.] voir qu'outre ; T. et P.R.2 : était vraiment l'élu de Dieu, [P.R.2 : par là] Dieu nous a fait voir qu'outre. ^d 1744 : enfants d'Isaï, père de David, et par le rebut qu'il fit de six de ces enfants l'un après l'autre, et par l'ignorance où il voulut que Samuel fut de celui qui était véritablement élu de Dieu, Dieu nous a fait voir qu'outre l'onction épiscopale, il faut une élection divine pour la prêtrise, que Dieu. ^e P.R.2 : peut s'y. ^f T. et P.R.2 : et s'y trompe : omis. ^g S. : Samuel s'y trompa, et il faut nécessairement qu'il consulte Dieu auparavant pour s'assurer qu'il lui ait donné la puissance d'oindre celui qui lui plaira, et l'évêque ne doit pourtant pas oindre, s'il ne veut ; T. et P.R.2 : Samuel s'y trompa, et qu'il faut nécessairement qu'il consulte Dieu auparavant pour s'en assurer, et quoiqu'il lui ait donné la puissance d'oindre celui qui [P.R.2 : qu'il] plaira à l'évêque, il ne doit pas pourtant oindre s'il ne veut. ^h 1744 : tromper. Il doit donc nécessairement consulter Dieu auparavant pour s'en assurer. Et quoiqu'il ait la puissance de consacrer qui il lui plaît, il ne doit pourtant pas, s'il ne veut abuser de sa puissance, consacrer que celui.

- 266 –

[P.R. 1 et 2 - S. 264 - T. 275 – 1744 (346)]

Joignez à cet exemple celui de Matthias^a, et vous verrez par cet autre exemple des apôtres, combien il se faut mettre en peine, lequel^b (même de deux hommes de bien) Dieu a élu pour le sacerdoce et pour la charge pastorale avant de l'oindre et de l'ordonner^{c 2}.

^a P.R.2 : Joignez cet exemple avec celui de saint Matthias. P.R.2 s'achève après ce bout de phrase et passe à : De la confession, avec cette mention marginale : Écrit par M. d'Andilly en feuilles volantes ; T. : Joignez cet exemple à celui de

¹ *1 Samuel* 16, 12-13 : « Le Seigneur lui dit : Sacrez-le présentement ; car c'est celui-là. Samuel prit donc la corne pleine d'huile, et il le sacra au milieu de ses frères ». Dans la traduction de Sacy, comme pour tout le XVIIe siècle, le père de David s'appelle Isaï, translittération de l'hébreu (*1 Samuel* 16, 3), que nous appelons aujourd'hui Jessé.

² *Actes* 1, 26 : « Aussitôt ils les tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias, et il fut associé aux onze apôtres ».

Matthias. ^b T. : quel. ^c 1744 : Dans l'élection de Matthias, la conduite des apôtres nous montre combien il se faut mettre en peine pour discerner lequel même de deux hommes de bien Dieu élu pour le sacerdoce et pour la charge pastorale, avant que de l'ordonner.

- 267 -

[P.R. 1 - S. 265 - T. 276 – 1744 (346-347)]

Car^a il n'y a rien de si important que l'ordination d'un prêtre. Il n'y a rien aussi en quoi l'évêque^b se puisse tromper si facilement s'il n'en veut oindre et consacrer qu'un qui aura été élu de Dieu à la prêtrise. Et pour cette raison, il est obligé de faire comme fit Samuel, qui à chacun des enfants qui se présentait, pour savoir si c'était celui-là que Dieu^c avait élu, s'adressait à lui comme^d firent les apôtres, qui dirent à Dieu : *Ostende quem elegeris*^e ¹.

^a T. : Comme. ^b T. : rien aussi où l'évêque. ^c P.R. 1 : il : biffé dans le texte ; Dieu : add. interl. ^d S. : si c'était [lui : biffé] celui-là qu'il avait élu comme ; T. : qui se présentait recourait à Dieu pour savoir si c'était celui-là que Dieu avait élu comme. ^e 1744 : Si donc l'évêque ne veut consacrer que celui qui aura été élu de Dieu à la prêtrise, il est obligé de dire à Dieu, comme les apôtres : *Ostende quem elegeris. Faites connaître celui que vous avez choisi.*

- 268 -

[P.R. 1 - S. 266 - T. 277 – 1744 (347-348)]

Jésus-Christ ne s'est pas^a contenté de l'onction intérieure du Saint-Esprit par laquelle il avait été destiné pour être l'ambassadeur et le prédicateur de l'Évangile, mais il a attendu la déclaration de son Père par laquelle il l'a déclaré, incontinent après son baptême, être le vrai envoyé^b de sa part aux hommes par des signes visibles, et particulièrement par la descente du Saint-Esprit, par lequel il a marqué l'envoi de son Fils², comme son Fils a marqué celui des apôtres lorsqu'il les a envoyés, ne se contentant pas de^c cette onction du Saint-Esprit qu'il leur avait donnée le jour qu'il ressuscita^d, parce qu'elle était secrète et inconnue aux hommes, aussi bien que son onction intérieure avait été secrète³. Mais^e il voulut déclarer par une descente^f publique du Saint-Esprit sur les apôtres qu'ils étaient envoyés par^g toute la terre, comme lui-même était^h envoyé de la part de son Père⁴. Jésus-Christ voulut encore faire voir, par une déclaration particulière à ceux de laⁱ ville de Nazareth, qui étaient^j plus incrédules que les autres, qu'il était envoyé de son Père pour prêcher, en leur faisant voir comme sa patente et son sceau dans le prophète Isaïe, qui^k était comme une voix publique qu'il fit retentir à leurs oreilles par la rencontre heureuse^l de ce passage à l'ouverture du livre⁵. Comment^m Jésus-Christ pouvait-il mieux nous apprendre la nécessitéⁿ de la vocation divine au sacerdoce et aux charges pastorales ?

¹ *Actes* 1, 24 : « Et se mettant en prières, ils dirent : Seigneur, vous qui connaissez les cœurs de tous les hommes, montrez-nous lequel de ces deux vous avez choisi ».

² Allusion au baptême du Christ, au cours duquel le Saint-Esprit descend sur lui sous la forme d'une colombe (*Matthieu* 3, 16 ; *Marc* 1, 10 ; *Luc* 3, 22 ; *Jean* 1, 32).

³ *Jean* 20, 22 : « Ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit ».

⁴ Le récit de la Pentecôte se lit en *Actes* 2, 1-13.

⁵ *Luc* 18, 17-21 : « Étant venu à Nazareth, où il avait été élevé, il entra, selon sa coutume, le jour du sabbat dans la synagogue, et il se leva pour lire. On lui présenta le livre du prophète Isaïe, et l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étaient écrites : L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction ; il m'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé ; pour annoncer aux captifs leur délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue ; pour renvoyer libres ceux qui sont brisés sous leurs fers ; pour publier l'année favorable du Seigneur, et le jour où il se vengera de ses ennemis. Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre, et s'assit. Tout le monde dans la synagogue avait les yeux arrêtés sur lui. Et il commença à leur dire : C'est aujourd'hui que cette Écriture que vous venez d'entendre est accomplie ».

^a 1744 : point. ^b 1744 : attendu que son Père déclarât incontinent après son baptême qu'il était envoyé. ^c 1744 : Saint-Esprit. De même Jésus-Christ, pour donner mission à ses apôtres, ne s'est pas contenté de. ^d 1744 : jour de la résurrection. ^e 1744 : inconnue aux hommes. Mais. ^f S. : par une telle descende ; T. : par une pareille descende. ^g T. : envoyés de sa part par. ^h S. et T. : comme lui était. ⁱ T. : sa. ^j 1744 : qui étaient : omis. ^k 1744 : Isaïe. C'était. ^l 1744 : heureuse : omis. ^m 1744 : Comment : omis. ⁿ S. et T. : Comment pouvait mieux nous apprendre Jésus-Christ la nécessité.

- 269 –

[P.R. 1 - S. 267 - T. 278 et 279 – 1744 (348)]

Jésus-Christ n'a promis^a sa bénédiction et sa grâce qu'aux ministres de son Église^b, à qui il a donné sa mission comme aux apôtres, à qui il a dit^c : *Ero vobiscum usque ad consummationem saeculi*^d ¹. Si Jésus-Christ ne dit à quelqu'un : Je serai avec vous (comme il dit^e aux apôtres, avant même de^f leur avoir donné l'onction de la Pentecôte), il ne peut prétendre que Jésus-Christ soit avec lui et qu'il lui donne la grâce de bien faire^g sa charge et de convertir les âmes.

En la Pentecôte, Dieu ne leur dit pas : *Ite*², mais après sa résurrection, il leur donna seulement sa mission par paroles deux fois. L'une en leur disant : *Sicut me misit Pater et mitto vos*³ au premier jour. L'autre, en leur disant : *Euntes docete omnes gentes* au dernier jour^h ⁴.

^a S. : n'a [pas : biffé] promis. ^b T. : de l'Église. ^c S. : à qui Jésus-Christ a dit. ^d T. : *consummatede* [sic]. ^e S. : à quelqu'un et donne [sic] comme il dit ; T. : à quelqu'un : *Et doce*, comme il a dit. ^f T. : de : omis. ^g T. : faire bien. ^h S. *Ite*, mais il leur donna seulement, mais auparavant [sic : phrase corrompue] il leur donna sa mission par paroles deux fois, et il leur dit l'une : *Sicut misit me, etc.* au premier jour, et l'autre : *Euntes docete, etc.* au dernier jour : T. : *Ite*, mais il leur donna seulement sa mission par paroles deux fois, et leur dit l'une : *Sicut me misit Pater et ego mitto vos* au premier jour, et l'autre : *Euntes docete omnes gentes*, au dernier jour ; 1744 : *saeculi. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Personne ne peut prétendre que Jésus-Christ soit avec lui et qu'il lui donne la grâce de bien faire sa charge et de convertir les âmes s'il ne lui a dit lui-même comme aux apôtres : *Sicut me misit Pater, et ego mitto vos. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même. Et euntes docete omnes gentes. Allez, enseignez toutes les nations.*

- 270 –

[P.R. 1 - S. 268 - T. 280 – 1744 (348-349)]

Comme il a fait voir en ces deux manières la nécessité de la mission intérieure et extérieure^a de la part de Dieu, il a fait voir par d'autres infusions du Saint-Esprit sur saint Pierre et les apôtres après la Pentecôte⁵, comme la première onction du prêtre doit être incessamment renouvelée dans toutes ses nouvelles entreprises, où l'on voit que la mission que Jésus-Christ donne à ceux qu'il envoie est bien différente de l'ordination. Car comme celui qui a été envoyé de Dieu n'a pas pour cela moins besoin^b de son ordination, comme il paraît dans saint Paul et saint Barnabé^c ⁶, ainsi^d celui^e qui a reçu l'ordination n'a pas moins besoin^f de recevoir la mission.

^a S. et T. : de la mission extérieure. ^b S. et T. : moins de besoin. ^c S. et T. : dans les apôtres saint Paul et Barnabé. ^d 1744 : Comme Jésus-Christ nous montre dans cette conduite la nécessité de la mission intérieure de la part de Dieu, il a fait voir aussi par d'autres infusions du Saint-Esprit sur saint Pierre et les autres apôtres après la Pentecôte que la première mission

¹ *Matthieu* 28, 20 : « Et assurez-vous que je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles ».

² « Allez ».

³ *Jean* 20, 21 : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même ».

⁴ *Matthieu* 28, 19 : « Allez donc, et instruisez tous les peuples ».

⁵ Par exemple *Actes* 16, 6 : « Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la Galatie, le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu en Asie », ou *Actes* 19, 21 : « Après cela, Paul se proposa, par l'instinct du Saint-Esprit, de passer par la Macédoine et par l'Achaïe, et d'aller ensuite à Jérusalem ».

⁶ *Actes* 13, 2-3 : « Or pendant qu'ils s'acquittaient des fonctions de leur ministère devant le Seigneur, et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. Et après qu'ils eurent jeûné, ils leur imposèrent les mains, et les laissèrent aller », évoqué à nouveau dans les pensées 280, 423 et 438.

du prêtre doit être sans cesse renouvelée dans toutes les nouvelles entreprises. Car la mission que Jésus-Christ donne à ceux qu'il envoie est bien différente de l'ordination. Et de même que celui qui a été envoyé de Dieu n'a pas moins pour cela besoin de son ordination, comme il paraît dans les apôtres saint Paul et saint Barnabé. Ainsi. ^e S. et T. : celui : omis. ^f S. : pas moins de besoin ; T. : pas en moins de besoin.

- 271 -

[P.R. 1 - S. 269 - T. 281 – V. 267** - 1744 (349)]

Jésus-Christ est continuellement humilié dans son^a Église, qui est son Corps, dans les prêtres, qui en sont comme les chefs, et dans la puissance qu'ils ont de sa part, qui est la même que la sienne, et dans le sacrement^b de son Corps, qui est l'Eucharistie. Ce n'est pas merveille^c qu'il soit humilié dans son sacerdoce, le laissant prendre^d à qui le veut et aux plus indignes, puisqu'il souffre d'être si indignement traité dans ces^e deux corps qui n'en font qu'un. Car la^f puissance du prêtre et la sienne sont une^g même puissance^h.

^a V. et 1744 : humilié au milieu de [V. : au milieu de : biffé ; dans : add. interl.] son. ^b S. : et [en : biffé] dans le sacrement ; T. : et au sacrement. ^c S. et T. : pas grande merveille. ^d 1744 : Il n'est pas étonnant qu'il soit humilié dans son sacerdoce, qu'il laisse prendre. ^e T. : ses. ^f T. : comme la. ^g T. : la sienne ne font qu'une. ^h V. et 1744 : traité dans la sainte Eucharistie [V. : la sainte Eucharistie : biffé ; ces deux corps qui n'en font qu'un, car la puissance du prêtre et la sienne sont une même puissance : add. interl.].

- 272 -

[P.R. 1 - S. 270 - T. 282 – V. 268** - 1744 (349-350)]

Il est vrai que celui qui désire le sacerdoce désire une bonne œuvre^{a 1}, comme celui qui désire le martyre. Mais la première chose qu'il doit faire pour y parvenir, est^b de le^c fuir et de^d se garder d'y entrer jamais, s'il n'y est forcé et qu'il ne puisse le refuser sans offenser Dieu, ce qui^e ne lui arrivera jamais, s'il n'a les qualités et les dispositions que Jésus-Christ a prescrites dans l'Écriture, sans lesquelles on est très assuré qu'on n'y entrera jamais bien ni par^f la volonté de Dieu, qui ne force jamais à prendre^g une charge de si grand poids si on n'a les^h qualités nécessaires pour s'en acquitter².

¹ 1 *Timothée* 3, 1 : « C'est une vérité certaine : Que si quelqu'un souhaite l'épiscopat, il désire une fonction et une œuvre sainte ».

² Saint-Cyran, considération III pour saint Ambroise, évêque et docteur de l'Église : « Il a cela de commun avec saint Grégoire et saint Augustin, qu'il a fui autant qu'il a pu le sacerdoce, ce qui seul devrait apprendre aux chrétiens à n'y entrer que par contrainte et par soumission à l'Église » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 17-18). Voir le récit qu'en donne Possidius de Calame : « Vers cette époque, donc, l'épiscopat de l'Église catholique d'Hippone était tenu par un saint homme : Valerius. Un jour que ce dernier, devant les besoins impérieux de son Église, s'adressait au peuple de Dieu et l'exhortait à prévoir l'ordination d'un prêtre pour la cité, les catholiques, qui étaient déjà au courant du dessein d'Augustin et de son enseignement, mirent la main sur lui, qui était là, tranquille, au milieu de la foule, ignorant ce qui allait se produire (il avait, en effet, pour habitude, en tant que laïc – à ce qu'il nous disait – de s'abstenir de paraître dans les églises qui n'avaient pas leur évêque). Aussi, quand ils le tinrent, et selon la coutume en pareille circonstance, ils le déférèrent à l'évêque afin qu'il l'ordonnât prêtre. Tous réclamaient d'une seule volonté et d'un seul élan que cette ordination fût célébrée et réclamaient Augustin à cor et à cri, cependant que lui pleurait abondamment ; quelques-uns même – à ce qu'il nous rapporta lui-même – attribuèrent alors ses larmes à de l'orgueil et lui dirent, en manière de consolation, que la place du prêtre, même si elle était indigne de lui, constituait une voie d'approche vers l'épiscopat. En réalité notre saint homme songeait à des considérations plus hautes et gémissait – à ce qu'il nous rapporta – de voir le nombre et l'importance des dangers que faisaient courir désormais à sa vie le gouvernement et la vie d'une Église ; voilà pourquoi il pleurait. Mais c'est leur désir à eux qui fut comblé, selon leur volonté » (*Vie d'Augustin d'Hippone*, n° 4, p. 114-115). Saint Augustin lui-même rapporte cet épisode dans son *Sermon* 355, 1 : « Par la grâce de Dieu, vous voyez en moi votre évêque ; or, je suis arrivé jeune encore dans votre ville, comme beaucoup d'entre vous se le rappellent [...] J'avais dit adieu à toutes les espérances du siècle, je n'ai pas voulu être tout ce que j'aurais pu devenir, ni cherché à être ce que je suis maintenant [...] J'ai choisi au banquet du Seigneur, non point la première place, mais la dernière et la plus méprisée, et il lui a plu de me dire : *Montez plus haut*. Or, je redoutais tellement l'épiscopat, qu'ayant déjà quelque réputation, je n'allais jamais dans les endroits où je savais qu'il n'y avait point d'évêque. Je fuyais cette dignité [...] Je suis venu dans cette ville pour y voir un ami [...] J'étais sans inquiétude puisque vous aviez un évêque. Mais on se saisit de moi, je fus ordonné prêtre, et de là élevé à la dignité épiscopale ». On sait que Jean Chrysostome adresse son traité *Sur le sacerdoce*, à « celui qui lui

^a S. : chose: biffé; œuvre. ^b T. : c'est. ^c 1744 : le : omis. ^d T. : de : omis. ^e T. : qu'il. ^f 1744 : dispositions prescrites dans l'Écriture, sans lesquelles on n'y entrera jamais bien, ni par. ^g T. : à prendre : omis. ^h V. et 1744 : poids qu'en [V. : si on n'a les : add. interl.] donnant les.

- 273 -

[P.R. 1 - S. 271 - T. 282 – 1744 (350)]

Ainsi au temps de la persécution, la première chose que faisait celui qui avait désir du martyr^a, c'était d'abandonner tous ses biens au persécuteur, de se munir de la bénédiction du prêtre, du Corps du Fils de Dieu, et puis s'enfuir bien loin en^b attendant^c que Dieu fit de lui ce qu'il lui plairait¹. Et s'il le^a découvrait à ses persécuteurs, il s'estimait heureux d'avoir été choisi par lui pour^b mourir pour lui, et lui offrir le même sacrifice de son corps que Jésus-Christ lui avait offert en la croix^c après l'avoir fui et évité^d plusieurs fois².

^a 1744 : celui qui désire le martyr. ^b T. : en : omis. ^c 1744 : et de s'enfuir en attendant. ^d 1744 : Et quand il le découvrait. ^e T. : de. ^f 1744 : offrir le sacrifice de son Corps, comme Jésus-Christ s'est offert sur la croix. ^g S. : insulté : biffé dans le texte ; évité : add. interl.

reprochait d'avoir fui le sacerdoce ». Sur saint Grégoire de Nazianze, voir le récit qu'en donne Le Nain de Tillemont : « Grégoire, évêque de Nazianze, n'ignorait pas quels étaient les sentiments de son fils, mais il ne voulut point y avoir égard, et soit pour le retenir auprès de lui par des chaînes d'autant plus fortes qu'elles étaient plus spirituelles et plus saintes, soit pour récompenser sa vertu par le plus grand honneur qu'il lui pût faire, il le fit monter par force au second degré de l'Église, c'est-à-dire à la prêtrise. Craignant apparemment qu'il ne s'échappât, il ne l'en avertit point auparavant, puisqu'il fut surpris par cette ordination inopinée. Il paraît que le peuple de Nazianze eut part à la violence qu'on lui fit » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome 9, p. 352).

¹ Voir l'exemple Cyprien de Carthage et l'enseignement de Jean Chrysostome d'après Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome 4, p. 26-27 : « Article VII. Persécution de Dèce. Saint Cyprien se retire par l'ordre de Dieu et est proscrit » : « Il paraît que la persécution commença à Rome au mois de Janvier par la mort du pape saint Fabien, et qu'elle vint en Afrique le mois suivant [...] Dès qu'elle y fut commencée, le peuple demanda avec de grands cris et une espèce de sédition, où était Cyprien, et qu'on l'exposât aux lions, et il répéta plusieurs fois cette demande dans l'amphithéâtre et dans le cirque. Car le saint était devenu extrêmement odieux aux amateurs du siècle par le zèle qu'il avait pour la vérité [...] On le chercha plusieurs fois, de sorte qu'il eût pu recevoir dès lors la couronne du martyr et courir au triomphe avec la même promptitude qu'il était parvenu au comble des vertus et des dignités. Mais il fallait, dit saint Ponce, qu'il passât pour tous les titres et tous les degrés d'honneur, [et qu'il portât quelque temps le titre de confesseur avant que de monter jusqu'à celui de martyr] Après tout, les ruines que causa la persécution demandaient un homme tel que lui pour les rétablir, et la gloire qu'il eût acquise alors par le martyr, eût privé l'Église des grands avantages qu'elle reçut des [huit ou neuf] années qu'il vécut encore. Dieu lui commandait par l'Évangile de se retirer, et sa qualité d'évêque ne l'en devait pas empêcher, puisque les païens avaient une haine toute particulière pour lui, ce qui faisait que sa présence au lieu de servir à son peuple, lui nuisait plutôt, en ce qu'elle augmentait la sédition et la fureur des païens. [Nous verrons d'ailleurs que son absence ne pouvait pas l'empêcher de prendre soin des fidèles, et par ses lettres, et par les prêtres qui demeuraient à Carthage. Aussi il paraît que les chrétiens mêmes l'exhortaient à se retirer]. Car lorsqu'il voulut revenir, il en fut empêché durant quelque temps par Tertulle, qu'il appelle son très cher frère. [Ainsi on ne peut pas voir un plus bel exemple de ce que dit saint Chrysostome, ce digne imitateur du courage de S. Cyprien :] que selon S. Paul il est encore moins glorieux devant Dieu de souffrir pour lui le martyr, que de le différer et de s'en priver même entièrement par la charité et le soin que l'on doit avoir pour les peuples. [Mais quand toutes ces raisons n'eussent pas été suffisantes,] le saint nous assure qu'il avait reçu de Dieu un commandement exprès de se retirer, ce que Ponce marque aussi. De sorte que s'il n'eût pas obéi à cet ordre, il eût cru pécher, même en souffrant le martyr. Ce ne fut donc pas par aucune faiblesse qu'il se retira, comme le martyr qu'il souffrit depuis le montre assez, [aussi bien que toute sa vie]. Que s'il le fit par crainte, ce fut par la seule crainte d'offenser Dieu en recherchant le martyr même contre son ordre [et avant le temps] ». Tertullien est cependant d'un avis contraire : « Maintenant que nous savons de qui vient la persécution, nous pouvons aborder ta demande, et tirer des principes établis plus haut la conséquence qu'il ne faut pas fuir [dans la persécution. Car s'il est vrai que la persécution vienne de Dieu, il ne faut, sous aucun prétexte, fuir ce qui vient de Dieu. D'ailleurs deux raisons nous le défendent. D'abord on ne doit pas éviter, ensuite on ne peut éviter ce qui vient de Dieu. On ne doit pas l'éviter, parce que cela est bon, puisqu'une chose qui a paru bonne à Dieu l'est nécessairement » (*De la fuite pendant la persécution. A Fabius*, IV).

² A l'exemple du Christ d'ailleurs, lorsque son heure n'était pas encore venue. Voir par exemple *Jean* 8, 59 (« Là dessus ils prirent des pierres pour les lui jeter ; mais Jésus se cacha et sortit du temple ») ou *Jean* 11, 53-54 (« Ils ne songèrent donc plus depuis ce jour-là qu'à trouver le moyen de le faire mourir. C'est pourquoi Jésus ne se montrait plus en public parmi les Juifs ; il se retira même dans une contrée près du désert, en une ville nommée Éphrem, où il se tint avec ses disciples »).

- 274 –

[P.R. 1 - S. 272 - T. 283 – V. 270]

Moïse savait bien qu'il était destiné par sa naissance^a pour conduire et gouverner le peuple d'Israël. Mais parce qu'il n'avait point été déclaré au peuple de la part de Dieu, ils ne le voulurent pas reconnaître comme ayant cette autorité jusqu'à ce que Dieu, quarante ans après, le leur déclara^b et manifesta par des miracles¹. C'est pour cette raison que Moïse refusait tant d'y aller, lorsque Dieu l'y^c voulait envoyer², parce que, pour s'être ingéré, étant dans l'Égypte, dans ce gouvernement, il fut maltraité par un Hébreu^d ³. C'est que Moïse s'était trop hâté, ayant cru que la connaissance particulière qu'il avait qu'il serait^e le conducteur et le libérateur du peuple lui suffisait ; mais il avait besoin d'une déclaration publique faite^f au peuple pour entrer dans l'administration de cette charge à laquelle il avait été destiné de Dieu dès son enfance.

^a T. : destiné de Dieu par sa naissance. ^b V. : **jusqu'à ce que quarante ans après il le leur déclara**. ^c T. : lui. ^d P.R. 1 : Égyptien : biffé ; Hébreu : dans le texte ; S., T. et V. : Égyptien. ^e S., T. et V. : fût. ^f S., T. et V. : publique de Dieu faite.

- 275 –

[P.R. 1 - S. 273 - T. 284 – V. 271]

David fit bien autrement que Moïse, aussi bien que saint Jean-Baptiste^a. Comment suffirait l'élection et vocation extérieure^b de l'évêque pour entrer dans une charge pastorale, que la vocation intérieure ne suffit^c point et n'a pas suffi à Moïse ? L'on^d voit par là comme ce n'est pas^e assez de la rémission intérieure des péchés qu'opère la contrition, et que devant les hommes et à la vue de l'Église, on passe pour pécheur comme auparavant et qu'il est besoin d'une déclaration publique de l'Église faite par le prêtre, qui en son nom remet véritablement tous^f les péchés, et devant Dieu et devant les hommes, en produisant la grâce dans l'âme⁴.

¹ *Exode* 4, 2-4.6-9 : « Dieu lui dit donc : Que tenez-vous-en votre main ? Une verge, lui répondit-il. Le Seigneur ajouta : Jetez-la à terre. Moïse la jeta, et elle fut changée en serpent, de sorte que Moïse s'enfuit. Le Seigneur lui dit encore : Étendez votre main, et prenez ce serpent par la queue. Il étendit la main et le prit, et aussitôt la verge changée en serpent redevint verge [...] Le Seigneur lui dit encore : Mettez votre main dans votre sein. Et l'ayant mise dans son sein, il l'en retira pleine d'une lèpre blanche comme la neige. Remettez, dit le Seigneur, votre main dans votre sein. Il la remit, et il l'en retira toute semblable au reste de son corps. S'ils ne vous croient pas, dit le Seigneur, et s'ils n'écoutent pas la voix du premier miracle, ils écouteront celle du second. Que si à ces deux miracles ils ne croient point encore, prenez de l'eau du fleuve, répandez-la sur la terre, et tout ce que vous en aurez puisé sera changé en sang ».

² *Exode* 3, 11 : « Qui suis-je, moi, pour aller vers Pharaon, et pour faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël » ; *Exode* 4, 1 : « Ils ne me croiront pas, et ils n'écouteront point ma voix ; mais ils diront : Le Seigneur ne vous a point apparu » ; *Exode* 4, 10 : « Moïse dit alors : Seigneur, je vous prie de considérer que je n'ai jamais eu la facilité de parler ; et depuis même que vous avez commencé de parler à votre serviteur, j'ai la langue encore moins libre et plus empêchée ». Et finalement *Exode* 4, 13-15 : « Je vous prie, Seigneur, répartit Moïse, envoyez celui que vous devez envoyer. Le Seigneur se fâcha contre Moïse, et il lui dit : Je sais qu'Aaron votre frère, de la race de Lévi, s'exprime aisément ; il va venir au-devant de vous, et quand il vous verra, son cœur sera plein de joie. Parlez-lui, et mettez mes paroles dans sa bouche. Je serai dans votre bouche et dans la sienne, et je vous montrerai ce que vous aurez à faire ».

³ *Exode* 2, 11-14 : « Lorsque Moïse fut devenu grand, il sortit pour aller voir ses frères. Il vit l'affliction où ils étaient, et il trouva que l'un d'eux, Hébreu comme lui, était outragé par un Égyptien. Il regarda en même temps de tous côtés, et ne voyant personne auprès de lui, il tua l'Égyptien, et le cacha dans le sable. Le lendemain, il trouva deux Hébreux qui se querellaient, et il dit à celui qui outrageait l'autre : Pourquoi frappez-vous votre frère ? Cet homme lui répondit : Qui vous a établi sur nous comme prince et pour juge ? Est-ce que vous voulez me tuer comme vous tuâtes hier un Égyptien ? Moïse eut peur, et il dit : Comment cela s'est-t-il découvert ? »

⁴ Au cours de son interrogatoire à Vincennes, à Laubardemont qui lui demandait « quels faux bruits on a fait courir contre lui ? », Saint-Cyran répond : « A dit, qu'on l'accusait de fausse doctrine, comme de rejeter le concile de Trente, de condamner toute l'Église en ses pratiques et sentiments touchant les sacrements de pénitence et de l'Eucharistie, et que lui répondant soutenait que le prêtre n'absolvait point, mais qu'il déclarait que l'absolution était ja donnée » ((Jean-Louis Barbeau de la Bruyère), *Recueil d'Utrecht*, p. 48). Voir le *Traité de la pénitence* : « Ils ont depuis ce temps-là

^a Le copiste de P.R.1 a ajouté, en entourant sa phrase d'un trait de plume : « Ou il manque quelque chose ici, ou c'est la suite de l'article précédent. ^b V. : **suffirait la vocation et élection extérieure.** ^c S. : que l'intérieure vocation ne suffit ; T. : que l'intérieure vocation de Dieu ne suffit ; V. : **puisque l'intérieure vocation ne suffit.** ^d T. : On. ^e V. : **point.** ^f T. : tous : omis.

- 276 -

[P.R. 1 - S. 274 - T. 285 - V. 272]

Jésus a bien souvent^a joint l'onction à la mission lorsqu'il a donné aux apôtres la puissance^b de remettre les péchés le même jour qu'il ressuscita¹. Il leur a donné aussi son Corps^c, et avec lui quelque onction secrète lorsqu'il leur donna la puissance de sacrifier la veille de sa Passion². Il leur donna aussi une onction et une grâce secrète lorsque, le jour de son Ascension, il leur donna, par^d une mission et par des paroles expresses^e, la puissance de baptiser et de prêcher par toute la terre³. Mais il leur réservait une autre onction et une plénitude de grâce par laquelle il les a rendus dignes et capables d'exercer ces trois puissances. Ce fut le jour de la Pentecôte qu'il leur envoya son Saint-Esprit^{f4}.

^a T. : souvent : omis. ^b T. : la puissance aux apôtres. ^c S. : a aussi donné son Corps. ^d S. et V. : lorsqu'il leur donna, le jour de son Ascension, par. ^e T. : leur donna aussi une onction et une grâce secrète lorsqu'il leur donna le jour de son Ascension pour une mission et par des paroles expresses [sic : phrase corrompue]. ^f P.R.1 : Ce fut le jour ... son Saint-Esprit : entouré d'un trait de plume ; S., T. et V. : Ce fut le jour ... Saint-Esprit : omis.

- 277 -

[P.R. 1 - S. 275 - T. 286 - 1744 (350-351)]

Jésus-Christ nous a assez marqué dans^a l'Évangile que les prêtres et les lévites^b de son^c temps étaient les plus durs de tous les Juifs, lorsqu'il nous^d dit qu'ils trouvèrent, gisant^e sur la terre, un homme blessé à mort, car au lieu^f d'en avoir compassion, ils en eurent horreur^{g5}. Si le prêtre n'est le meilleur, il est le pire.

^a 1744 : Jésus-Christ a marqué dans. ^b T. et 1744 : ce. ^c S. : les prêtres et les prêtres et les lévites [sic]. ^d 1744 : nous : omis. ^e 1744 : gisant : omis. ^f 1744 : et qu'au lieu. ^g 1744 : horreur et le laissèrent.

tellement cru que la contrition était nécessaire, que tous les docteurs depuis le Maître des Sentences ont dit que l'absolution du prêtre était une déclaration, non pas au sens des hérétiques, mais en un bon sens catholique, qui n'empêchait pas qu'ils ne crussent que le prêtre remettait les péchés par son absolution et que les sacrements produisaient la grâce dans l'âme. Mais ils voulaient seulement signifier, en nommant l'absolution : *déclaration*, que cette âme était venue avec une préparation et contrition de ses péchés, ce qui est tellement vrai que Gerson lui-même dit qu'en son temps il y avait des prêtres qui absolaient conditionnellement : *Si tu es contritus, ego te absolvo*. L'on s'est peu à peu relâché jusqu'à recevoir les pénitents sans examiner s'ils avaient une véritable contrition ou non, même ils ne se mettaient pas en peine s'ils avaient l'attrition ou contrition, se contentant de ce qu'ils venaient sincèrement à eux, et qu'ils témoignaient, en quittant les occasions prochaines du péché et s'obligeant aux restitutions qu'ils devaient, qu'ils voulaient mener une bonne vie à l'avenir » (*Traité de la pénitence*, dans : *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 286-287).

¹ *Jean* 20, 22-23 : « Ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ».

² *Luc* 22, 19 : « Puis il prit le pain ; et ayant rendu grâces, il le rompit, et le leur donna, en disant : Ceci est mon corps, qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi ». Luc est le seul évangéliste à indiquer cet ordre de répétition de la part du Christ.

³ *Matthieu* 28, 18-20 : « Mais Jésus, s'approchant, leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées ». Texte parallèle en *Marc* 16, 15-18.

⁴ Le récit de la Pentecôte se lit en *Actes* 2, 1-13.

⁵ Saint-Cyran fait allusion à la parabole du bon samaritain. On lit en *Luc* 10, 31-32 : « Il arriva ensuite qu'un prêtre descendait par le même chemin, lequel l'ayant aperçu, passa outre. Un Lévite qui vint aussi au même lieu, l'ayant considéré, passa outre encore ».

[P.R. 1 - S. 276 - T. 287 – 1744 (351)]

Il ne faut que le seul manquement de ces dispositions primitives marquées dans la Tradition pour être exclu^a de la prêtrise, comme autrefois il ne fallait qu'un^b des manquements^c extérieurs pour être exclu^d du sacerdoce lévitique, bien qu'on^e fût sorti de la race d'Aaron^f. Mais si l'homme n'a aucun^f de ces défauts intérieurs, qui étaient tous figurés par ces défauts de la Loi^g, il lui est très facile^h de s'assurer de la vocation de Dieu à la prêtrise. Mais il faut toujours remarquerⁱ que la principale de ces qualités et dispositions intérieures dans la Loi nouvelle est l'innocence.

^a S. et T. : exclus ; 1744 : Le seul défaut des dispositions primitives marquées dans la Tradition suffit pour être exclus. ^b S. : comme jadis il ne fallait qu'un ; T. : comme jadis il ne fallait avoir qu'un. ^c 1744 : défauts. ^d S. et T. : exclus. ^e S. et T. : bien qu'il ; 1744 : quoi qu'on. ^f S. et T. : n'a pas aucun. ^g T. : par ceux de la Loi. ^h 1744 : Aaron. Si on n'a aucun de ces défauts intérieurs qui étaient figurés par ces défauts marqués dans la Loi, il est plus facile. ⁱ S. et T. : remarquer.

¹ Le chapitre 21 du *Deutéronome* énumère, aux versets 17-21, les « défauts qui excluent du sacerdoce » : avoir une tache sur le corps, être aveugle ou boiteux, avoir le nez ou trop petit, ou trop grand, ou tortu ; avoir le pied ou la main rompue ; être bossu ou chassieux ; avoir une taie sur l'œil ou la gale, ou une descente. Dans sa *Règle pastorale* I, 11, Grégoire le Grand commente longuement le sens spirituel de ces défauts, après avoir cité le texte du *Lévitique* : « Aveugle, oui, l'homme qui ignore la lumière de la contemplation d'en haut, qui, plongé dans les ténèbres de la vie présente, incapable de percevoir en aimant la clarté qui vient, ne sait pas dans son action où porter ses pas [...] Boiteux, celui qui voit où se diriger, mais, âme faible, n'a pas la force de suivre jusqu'au bout cette route de la vie qu'il a sous les yeux ; car sa mollesse invétérée ne sait se redresser jusqu'à la stature ferme de la vertu, et les pas de l'action ne poursuivent pas effectivement le but auquel s'attache le désir [...] Il a petit nez, l'homme qui n'est pas capable de garder l'appréciation du discernement. Car c'est par le nez que nous discernons les odeurs agréables ou fétides. Le nez figure donc à juste titre le discernement par lequel nous choisissons les vertus, réprouvons les manquements [...] Le nez trop grand et tortu, c'est la subtilité démesurée dans le discernement, qui à force de dépasser les limites du raisonnable finit par perdre elle-même le droit chemin de l'action. Avoir le pied brisé, la main brisée, c'est être incapable d'avancer sur la route de Dieu et totalement privé des moyens d'œuvrer pour le bien. Un boiteux, malgré son infirmité, en a tout de même ; ici, c'est complètement exclu. Être bossu, c'est ployer tellement sous le fardeau des soucis terrestres qu'on ne peut jamais lever les yeux vers les réalités d'en haut, attentif seulement aux riens que foulent les pieds. Et si d'aventure on entend dire quelque chose du bonheur de la patrie céleste, le poids d'une accoutumance invétérée accable si fort qu'on ne lève pas le regard du cœur ; car il ne saurait laisser prendre à sa pensée toute sa taille, celui que tient courbé un habituel souci des choses de la terre [...] L'œil chassieux, c'est un esprit bien doué pour la connaissance de la vérité, mais qu'obscurcissent les œuvres de la chair. Dans l'œil chassieux, la pupille est saine, mais l'humeur qui suinte fait enfler les paupières malades ; et dans l'organe usé et émoussé par cet écoulement répété, l'acuité de la pupille finit par être atteinte. Il est des hommes en qui la vie charnelle qu'ils mènent blesse l'esprit : leur intelligence native pouvait avoir une vision pénétrante du bien, mais l'habitude des actes dépravés l'a obscurcie. Il a donc les yeux chassieux, celui dont la nature a aiguisé la vue, mais dont la conduite dépravée l'a brouillée [...] Il a une tache blanche dans l'œil, l'homme empêché de voir la lumière de la vérité parce qu'il est aveuglé par sa prétention d'être sage et juste. Noire, la pupille de l'œil voit ; affectée d'une tache blanche, elle ne voit rien. Quand l'esprit humain comprend sa sottise et son péché, il atteint à la connaissance de la lumière du dedans. Mais il n'entre pas dans le rayonnement de la vraie lumière dans la mesure où il s'élève avec prétention à ses propres yeux [...] L'homme atteint d'un eczéma persistant, c'est celui que domine sans arrêt l'insolence de la chair. Dans l'eczéma l'effervescence des viscères est drainée vers la peau. C'est une bonne figure de la luxure : la tentation s'élance du cœur vers l'acte, c'est l'effervescence intérieure qui fait irruption jusqu'à cette infection de la peau. La voici qui blesse au dehors le corps : la volupté non réprimée dans la pensée tyrannise dans l'acte [...] L'impétigo dans le corps, c'est aussi l'âme ravagée par la cupidité ; quand celle-ci n'est pas réprimée dans les petites occasions, elle s'étend sans mesure. L'impétigo s'empare du corps sans douleur, il s'accroît sans causer de répugnance à sa victime, enlaidissant ses membres : la cupidité charme et ulcère à la fois celui dont elle se saisit. En présentant à sa pensée tant de biens acquérir elle attise en lui des haines ; elle blesse sans faire souffrir, car elle promet au cœur enfiévré, après la chute, l'abondance. Mais les membres perdent leur noble aspect ; les beaux traits des vertus sont défigurés par la cupidité ; elle irrite le corps entier, parce que sous la poussée de tous les vices elle fait chanceler le cœur [...] Le hernieux, c'est l'homme qui sans s'adonner en acte aux turpitudes a l'esprit sans cesse importuné par leur obsédante image ; il ne se laisse jamais entraîner jusqu'à l'acte pervers, il est vrai ; mais son cœur, sans un sursaut de réaction, cède au charme de la volupté. Il s'agit d'une pesanteur anormale : les humeurs des entrailles descendent vers le sexe, qui enfle avec une désagréable laideur. Il est donc hernieux, l'homme dont toutes les pensées se laissent aller aux bassesses de la licence, et qui porte dans son cœur le poids de la turpitude ; il a beau ne pas s'adonner à des actes pervers, sa pensée ne s'en détache pas. Il est incapable de s'élever nettement jusqu'à la pratique de l'œuvre bonne, alourdi qu'il est secrètement par un poids honteux. Tout homme donc qui est victime d'une de ces anomalies a défense d'offrir les pains au Seigneur, de peur qu'il ne soit incapable de faire disparaître chez les autres des fautes qui le défigurent lui-même ».

- 279 –

[P.R. 1 - S. 277 - T. 288 – 1744 (351-352)]

Le diable demande à Dieu le pouvoir de tenter les apôtres, parce qu'ils étaient à Dieu¹, et non pas de tenter Pilate, le prince des prêtres et le peuple, parce qu'ils étaient au diable. Il ne fallait seulement, sinon que Dieu le laissât faire et ne s'y opposât pas, au lieu^a qu'il fallait plus que cela pour les apôtres, comme pour^b Job^c 2. Il n'y a rien que les prêtres imparfaits (comme étaient les apôtres avant la glorification de Jésus-Christ^d) doivent^d plus craindre, que les^e tentations qui viennent du pouvoir que Dieu donne au diable contre eux pour les éprouver.

^a 1744 : Il fallait seulement que Dieu le laissât faire et ne s'opposât pas à leur malice, au lieu. ^b S. et T. : pour : omis. ^d S. et T. : avant la glorification de Jésus-Christ : omis. ^c 1744 : cela par rapport aux apôtres comme par rapport à Job. ^d 1744 : imparfaits, comme les apôtres, doivent. ^e S. et T. : ces.

- 280 –

[P.R. 1 - S. 278 - T. 289 – V. 276]

Il est bien remarquable que Dieu n'avait point élu pour l'épiscopat saint Barnabé^a et saint Paul qu'après les avoir éprouvés longtemps dans l'Église d'Antioche, où il les élut et commanda de les ordonner³. C'est la cause pour laquelle^b il tarda si longtemps à consacrer et initier saint Paul à l'apostolat^c par l'imposition des mains de toute l'Église. C'est pourquoi il dit : *Qui me probavit, etc*⁴. Ce qui fait voir qu'il faut de même éprouver les ministres de l'Église avant que de^d les élever aux charges.

^a S. : pour l'épiscopat Barnabas et ; T. : par [sic] l'épiscopat Barnabas et ; **V. : pour l'épiscopat Barnabé et.** ^b S. : la cause pourquoi ; T. : la raison pourquoi ; **V. : c'est pourquoi.** ^c V. : l'épiscopat. ^d S. : qu'il faut avoir éprouvé les ministres de l'Église de même avant que de ; T. : qu'il faut avoir éprouvé les ministres de l'Église même avant de ; **V. : qu'il faut éprouver les ministres de l'Église de même avant de.**

- 281 –

[P.R. 1 - S. 279 - T. 290 – 1744 (352)]

Il y a une science qui est renfermée^a dans l'expérience. Mais il n'y a nulle expérience^b renfermée^c dans la science. C'est pourquoi, bien qu'on^d ne puisse pas élire aux charges ecclésiastiques un homme de science qui n'a nulle expérience des choses de l'Église et qui n'y a pas été nourri, on peut toutefois bien élire^e aux charges de l'Église un homme

¹ Luc 22, 30 : « Le Seigneur dit encore : *Simon, Simon, Satan vous a demandé pour vous cribler, comme on crible le froment* ».

² Job 1, 9-12 : « Satan lui répondit : *Est-ce gratuitement que Job craint Dieu ? N'avez-vous pas environné d'un rempart et sa personne, et sa maison, et tous ses biens ? Vous avez béni les œuvres de ses mains, et tout ce qu'il possède se multiplie sur la terre de plus en plus. Mais étendez un peu votre main, et frappez tout ce qui est à lui, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.* Le Seigneur répondit à Satan : *Va, tout ce qu'il a est en ton pouvoir ; mais je te défends de porter la main sur lui. Et Satan sortit aussitôt de devant le Seigneur* », et Job 2, 4-6 : « Satan lui répondit : *L'homme donnera toujours peau pour peau, et il abandonnera tout pour sauver sa vie ; mais étendez votre main, et frappez ses os et sa chair, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.* Le Seigneur dit à Satan : *Va, il est en ta main, mais ne touche point à sa vie* ».

³ 3, 2-3, déjà évoqué dans la pensée 270 et qui le sera encore dans les pensées 423 et 438.

⁴ 1 Thessaloniciens 2, 4 : « Mais comme Dieu nous a choisis – Vulgate : *Sed sicut probati sumus a Deo* - pour nous confier son Évangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs ».

d'expérience qui n'a pas grande science, comme furent élus saint^f Martin, saint Éloi et d'autres^g ¹.

^a T. : enfermée. ^b 1744 : il n'y a pas d'expérience. ^c T. : enfermée. ^d 1744 : quoiqu'on. ^e 1744 : on peut bien cependant élire. ^f T. : comme fut élu saint ; 1744 : comme fut saint. ^g S. : etc. : biffé ; et d'autres : add. interl.

- 282 -

[P.R. 1 - S. 280 - T. 291 - V. 278** - 1744 (352)]

Dieu ne compte point une liste de^a bonnes actions, quelque grandes et excellentes qu'elles soient, que par leur principe. Si Dieu en est l'auteur, elles sont bonnes. Sinon, elles sont toutes mauvaises, quelque bonnes qu'elles paraissent^b aux hommes. Et cela est vrai tant dans^c les actions et dans les^d œuvres saintes que dans les profanes, tant dans les ecclésiastiques que dans les politiques^e.

^a 1744 : Dieu n'estime point une suite de. ^b T. : apparaissent. ^c P.R.1 : des : biffé dans le texte ; dans : add. interl. ^d T. : dans les : omis. ^e 1744 : Et cela est vrai ... politiques : omis ; V. : **aux hommes. Et cela est vrai tant dans les actions et les œuvres saintes que dans les profanes, tant dans les ecclésiastiques que dans les politiques : add. interl. .**

- 283 -

[P.R. 1 - S. 281 - T. 292 - 1744 (352-353)]

Saint Paul nous a bien^a appris l'office d'un prêtre à l'égard des âmes nouvellement converties. Car il a^b un tel soin des néophytes qu'il a entrepris deux grands voyages (qui sont

¹ Que saint Martin (316/317 – 8 novembre 397) n'ait pas eu « grande science », au sens où l'entend Saint-Cyran, est probable, puisque, si Sulpice-Sévère dans sa *Vie de saint Martin* multiplie les récits sur les miracles accomplis par Martin et sa réputation de sainteté dès son vivant, il ne dit rien, par exemple, de ses talents d'orateur ou de prédicateur, ni de l'enseignement qu'il a pu recevoir d'Hilaire de Poitiers pendant le temps qu'il a vécu auprès de lui. Le Nain de Tillemont écrit d'ailleurs : « Comme saint Martin n'avait jamais étudié les lettres, qu'il ne paraît pas même avoir fait de recherches particulières sur les dogmes de l'Église, et que d'ailleurs Dieu semble nous l'avoir voulu donner pour un modèle d'humilité et de pénitence, il ne faut pas s'étonner que l'on ne trouve point qu'il ait jamais composé aucun ouvrage » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome X, p. 337). Voir l'article : « Martino, vescovo di Tours, santo », dans la *Bibliotheca sanctorum*, tome VIII, col. 1248-1291. Pour saint Éloi (vers 588/590 – 660), son biographe, saint Ouen écrit notamment : « Il avait un grand génie pour toute chose et s'exprimait avec facilité et pureté. Il allait fréquemment dans l'assemblée des fidèles, et là il prêtait attentivement l'oreille à tout ce qu'on disait des divines Écritures : l'écoutant avec plaisir et avidité, il le retenait dans la mémoire de son cœur, afin que, lorsqu'il serait hors de l'église, il pût ruminer attentivement, par la méditation, ce qu'il avait appris » (*Vie de saint Éloi, évêque de Noyon (588-659) par saint Ouen, évêque de Rouen, traduite par Charles Barthélémy*, Paris, 1847, Livre I, chapitre III). Un peu plus loin, nous lisons : « Éloi étant donc assis et travaillant aux ouvrages que nous avons dits, il mettait un livre ouvert devant ses yeux, afin de pouvoir, tout en faisant son ouvrage, recevoir le fruit de la parole divine. Il remplissait ainsi un double office, asservissant ses mains aux travaux de l'homme et faisant servir son esprit à une fonction divine » (Livre I, chapitre X), ou encore : « Il avait dans sa chambre beaucoup de reliques des saints et plusieurs livres sacrés rangés en cercle sur un axe, il les lisait et les méditait après avoir psalmodié et prié ; et comme une très prudente abeille, il recueillait sur diverses fleurs et en différents lieux ce qu'il y avait de meilleur, pour le déposer ensuite dans la ruche de son cœur » (Livre I, chapitre XII). Voir l'article : « Eligio, vescovo di Noyon-Tournai, santo », dans la *Bibliotheca sanctorum*, tome IV, col. 1064-1073. Sur la figure de saint Martin, voir la considération pour saint Martin, évêque : « Saint Hilaire était grand en science et non en miracles. Saint Martin au contraire n'était pas grands en science, mais en miracles. Tous deux néanmoins étaient très grands en grâce et en sainteté, sans que l'on puisse dire si la vertu de l'un a été plus grande que celle de l'autre, sinon qu'il est certain que celle de l'un a été comme dérivée de celle de l'autre » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 364) ; ailleurs, Saint-Cyran le compare à saint Nicolas : « Entre les saints évêques qui ont succédé aux apôtres, je ne vois point de plus grands en sainteté que saint Nicolas et saint Martin. Il est facile à un chacun de s'en dresser des parallèles. Je me contente de dire seulement, que sans avoir eu cette grande science de théologie qui paraît dans les autres Pères, ils n'ont pas laissé d'avoir un grand éclat et une extrême réputation dans l'Église à cause de l'éminence de leur sainteté et de leur vertu » (*Considérations, partie d'hiver, première partie*, p. 23).

décrits dans le 14. et 15^c. chap.^d des *Actes*) pour les revoir^e et confirmer^f dans la foi¹. Ce seul exemple nous fait bien^g voir combien le prêtre doit être soigneux de revoir et confirmer^h 2 souvent les pénitents. Les néophytesⁱ avaient été convertis en parties par les miracles de saint Paul. Néanmoins saint Paul croyait qu'il avait besoin de les revoir souvent et de leur parler^j et de faire de^k grands voyages pour cela. Que doit donc faire le prêtre pour des pénitents, surtout en ce temps où les âmes sont si faibles ?

^a 1744 : bien : omis. ^b 1744 : avait. ^c 1744 : et le 15. ^d T. : décrits aux 14^e et 15^e chapitres. ^e S. : recevoir [sic]. ^f 1744 : et les confirmer. ^g 1744 : bien : omis. ^h 1744 : fortifier. ⁱ S. : de revoir souvent et confirmer les pénitents. Les néophytes ; T. : de revoir souvent et confirmer ses pénitents. Ces néophytes. ^j T. : de les revoir et de leur parler souvent. ^k S. : des.

- 284 -

[P.R. 1 - S. 282 - T. 293 – 1744 (353)]

Un homme qui marche dans la vérité et dans la charité est invincible. C'est pourquoi le prêtre^a est invincible.

^a 1744 : le bon prêtre.

- 285 -

[P.R. 1 - S. 284 - T. 295 – V. 282* (353)]

Les prêtres de la Loi n'avaient que 48^a. villes³, c'est-à-dire que deux^b leur manquaient, à savoir la double charité, comme dit^c saint Augustin du malade de 38 ans^d 4. Les^e prêtres de Jésus-Christ sont parvenus à la quinquagésime, ayant été faits par Jésus-Christ au jour de la Pentecôte⁵.

¹ Au chapitre 14 des *Actes* sont rapportés les voyages de Paul d'Icône à Lystres, puis à Derbe, et son retour à Antioche en Syrie. Le chapitre 15 commence à Jérusalem, avec le « concile de Jérusalem sur les observances légales », puis voit Paul partir pour Antioche, et traverser ensuite la Syrie et la Cilicie.

² Furetière : « Donner de nouvelles assurances pour affermir quelque chose ».

³ *Nombres* 35, 6-7 : « De ces villes que vous donnerez aux lévites, il y en aura six de séparées pour servir de refuge aux fugitifs, afin que celui qui aura répandu le sang d'un homme s'y puisse retirer. Et outre ces six villes, il y en aura quarante-deux autres, c'est-à-dire, qu'il y en aura en tout quarante-huit avec leurs faubourgs ».

⁴ On trouve en *Jean* 5, 1-16 le récit de la guérison du paralytique de « la piscine des brebis, qui s'appelle en hébreu Bethesda ». Le verset 5 précise qu'« il y avait là un homme qui était malade depuis 38 ans ». Saint Augustin commente ce passage dans sa dix-septième homélie sur l'évangile de Jean. Les réflexions sur la double charité auxquelles renvoie Saint-Cyran se trouvent au n° 6 : « Rappelez-vous quel est mon propos : je veux vous expliquer le nombre de trente-huit ans que nous trouvons dans ce malade et pourquoi ce nombre de trente-huit a plus de rapport avec la maladie qu'avec la santé. Donc, comme je viens de le dire, la charité accomplit la Loi. À cet accomplissement de la Loi en toutes les œuvres se rapporte le nombre quarante. Or dans la charité deux préceptes nous son recommandés [...] Les préceptes de la charité recommandés par le Seigneur sont au nombre de deux : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit*, et : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. Dans ces deux préceptes sont contenus toute la Loi et les Prophètes. C'est à juste titre que la veuve fit à Dieu l'offrande de tout son avoir en mettant deux oboles dans le tronc, à juste titre que l'hôtelier reçut deux pièces d'argent pour prendre soin du voyageur blessé par les brigands, à juste titre que Jésus resta deux jours chez les Samaritains pour les affermir dans la charité. Chaque fois qu'il désigne quelque chose de bien, le nombre deux recommande avant tout la charité avec ses deux parties. Par conséquent, si le nombre quarante désigne la perfection de la Loi et si la Loi n'est accomplie que par le double précepte de la charité, comment t'étonner qu'il était malade, cet homme auquel il manquait deux pour atteindre les quarante ? » Voir aussi les *Pensées sur la pénitence* : « Il leur donne pour cette raison en la première parabole la double charité sous les deux deniers nécessaires aux prêtres pour s'engager à la guérison des pécheurs » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 353). Saint-Cyran revient sur le lien entre charité et santé dans la pensée 393.

⁵ La Pentecôte est célébrée cinquante jours après Pâques. Or, pour Saint-Cyran, les apôtres sont parvenus à la plénitude du sacerdoce par le don du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte.

^a P.R.1 : Num. 35 : add. marg. p. 51 de la copie ; T. : quarante deux. ^b S. : que [les : biffé] deux ; T. : que les deux. ^c V. : **comme le dit**. ^d P.R.1 : Au lévitique : add. marg. entourée de deux traits de plume horizontaux en haut de la p. 52 du manuscrit ; S. : de 38 ans au Lévitique [num. 35 : add. marg.] ; V. : (**Lévité. n. 36**). ^e T. : Au lieu que les.

- 286 -

[P.R. 1 - S. 283 - T. 294 – 1744 (353)]

On connaît la vertu d'un homme du monde dans sa maison^a, et celle d'un prêtre et^b d'un docteur dans l'œuvre que Dieu lui a mise^c en main.

^a 1744 : dans la conduite de sa maison. ^b S. et 1744 : et : omis. ^c S. et T. : mis.

- 287 -

[P.R. 1 - S. 285 - T. 296 – 1744 (353-354)]

Souventes fois un homme voulant en^a convertir^b un autre se perd (même après l'avoir converti) dans la fréquentation de la charité qu'il^c croit lui porter pour Dieu. Cela fait voir qu'il ne faut rien entreprendre sans Dieu et sans y être engagé de sa part, ce qui n'arrive guères à personne s'il n'a prié longtemps Dieu auparavant^d, ou si la vocation de Dieu n'est si manifeste^e qu'elle le^f surprenne comme^g la lumière surprend quelquefois et réveille ceux qui étaient dans les ténèbres^h et endormis.

^a S. et T. : en : omis. ^b 1744 : Souvent un homme voulant convertir. ^c T. : dans sa fréquentation et dans la charité qu'il ; 1744 : converti, par la fréquentation et l'affection qu'il. ^d S. et 1744 : prié Dieu longtemps auparavant. ^e S. : n'est si manifeste : add. interl. ^f T. : les : omis. ^g 1744 : surprenne, pour ainsi dire, comme. ^h S. et T. : étaient en ténèbres.

- 288 -

[P.R. 1 - S. 286 - T. 297 – 1744 (354-355)]

Combien le prêtre est-il obligé d'être toujours prêt de s'immoler pour Jésus-Christ, puisque chaque chrétien y est obligé, recevant la plénitude du Saint-Esprit à cette fin^b. Et que le prêtre, outre celle qu'il a reçue en^c la confirmation, en reçoit une particulière et spéciale dans son ordination, qui l'oblige de^d dire à toute heure, comme saint Paul : *Quotidie morior*¹, ou pour mieux dire, comme Jésus-Christ : *Baptismo habeo baptizari*^{f 2}. C'est à quoi Jésus-Christ les engage^g en termes clairs dans^h son Évangile, et à mourir plutôt que d'abandonner le troupeau à la cruauté des loups³, c'est-à-dire des ennemis visibles et invisibles en quelqueⁱ temps que ce soit. C'est ce que Jésus-Christ leur a appris plus^k par son

¹ *1 Corinthiens* 15, 31 : « Il n'y a point de jour que je ne meure, je vous en assure, mes frères, par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ notre Seigneur ». Saint-Cyran cite ce verset en exemple de la disposition intérieure d'un vrai pasteur : « Dieu, qui verrait tous les jours l'âme d'un tel prêtre en cette disposition, et qui lui dirait sans cesse dans son cœur ces paroles de saint Paul, que tout pasteur doit dire comme lui : *Quotidie morior*, ferait des merveilles en sa faveur et lui donnerait de tels témoignages de son amour réciproque en toutes rencontres, qu'il n'y a rien qu'il ne pût entreprendre avec confiance dans la conduite de son troupeau. Et quand rien ne lui réussirait, comme il est arrivé quelquefois que la dureté des peuples mal accoutumés depuis longtemps a rendu le travail des bons et vigilants pasteurs inutile, son mérite n'en serait pas moindre, ni peut-être son repos intérieur, bien que son contentement en fût peut être moindre et moins sensible » (Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – Mars 1642], chapitre 23 au début).

² *Luc* 12, 50 : « Je dois être baptisé d'un baptême, et combien me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse ? »

³ *Jean* 10, 11-12 : « Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Mais le mercenaire et celui qui n'est point le bon pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voyant venir le loup, abandonnent les brebis, et s'enfuient, et le loup les ravit, et disperse le troupeau ».

exemple que par ses paroles, et les apôtres après lui, demeurant^l fermes dans la ville de Jérusalem depuis l'Ascension^m de Jésus-Christ et après la première persécution^l.

^a S. : doit : biffé ; est : add. interl. ^b 1744 : chaque chrétien s'y oblige en recevant la plénitude du Saint-Esprit dans la confirmation à cette fin. ^c 1744 : dans. ^d T. : à. ^e T. : *habes* [sic]. ^f 1744 : ou comme Jésus-Christ : *Baptismo habeo baptizari. J'ai un baptême dont je dois être baptisé.* ^g T. : oblige. ^h T. : en. ⁱ T. : visibles et : omis. ^j 1744 : et invisibles de l'Église en quelque. ^k 1744 : Jésus-Christ a appris à ses ministres plus. ^l 1744 : en demeurant. ^m P.R.1 : l'élection : dans le texte ; l'Ascension : add. marg. entre deux traits de plume ; S. : l'élection.

- 289 -

[P.R. 1 - S. 287 - T. 298 – 1744 (355)]

Combien le prêtre est-il obligé de^a mépriser le bien et d'être comme un roi céleste dans la terre, puisqu'il reçoit une onction particulière pour cela et une plénitude de grâce toute autre que n'est celle que reçoit chaque chrétien en particulier au jour de sa confirmation, qui l'oblige de dire comme Jésus-Christ : *Regnum meum non est de hoc mundo*^{b 2}, puisque l'une et l'autre royauté est une double participation de la royauté de^c Jésus-Christ, comme l'une et l'autre plénitude de grâce dérive de la source des grâces^d de Jésus-Christ³.

^a T. : à. ^b 1744 : *mundo. Mon royaume n'est pas de ce monde.* ^c S. : un deuxième : royauté est biffé dans le texte, et on lit, en add. marg. : est une double participation de la royauté de. ^d T. : de grâce est un dérivement de la source de grâce.

- 290 -

[P.R. 1 - S. 288 - T. 299]

Toutes les qualités et titres qu'on donne à Jésus-Christ peuvent être donnés^a au prêtre. Il est même chef en son Église, comme si la qualité d'influer sur tous les membres lui appartenait.

^a S. et T. : données.

- 291 -

[P.R. 1 - S. 289 - T. 300 – 1744 (355-356)]

Celui qui sert au prêtre dans ses fonctions de bon cœur^a a moyen de se sanctifier, ou sacrifier^b presque^b autant que le prêtre, s'il le fait dans la pureté et dans la plénitude du cœur, comme Samuel servait à Héli, saint Laurent à son évêque saint Xiste^d, et Josué à Moïse^{e 4}.

¹ Après la lapidation d'Étienne, « il s'éleva une grande persécution contre l'Église de Jérusalem, et tous les fidèles, excepté les apôtres, furent dispersés en divers endroits de la Judée et de la Samarie » (*Actes* 8, 1).

² *Jean* 18, 36 : « Jésus lui répondit : *Mon royaume n'est pas de ce monde* ».

³ Saint-Cyran, considération II pour saint Laurent, martyr : « Ainsi les hommes réglés sont contents de leur condition et vivent en repos sans envier celle des autres, qui est plus élevée que la leur, soit dans le temporel ou dans le spirituel, soit dans l'ordre de la grâce, soit dans celui de la nature. Le moindre des bienheureux sera roi et sera content et sans ambition dans sa royauté, quoiqu'il y ait en même temps une infinité de rois au-dessus de lui, qui le surpasseront autant en gloire et en grandeur que les rois et les grands du monde surpassent un artisan, qui est accommodé et qui se tient riche et très heureux selon la petitesse de son état. Saint Laurent sera dans le ciel un de ces grands rois. Il n'y a rien qui fasse mieux voir la grandeur et la majesté infinie de Dieu que cette multitude innombrable de saints qui seront tous rois et parfaitement heureux, quoique les uns soient si élevés au-dessus des autres » (*Considérations, partie d'été, deuxième partie*, p. 166).

⁴ Saint-Cyran revient sur ce point dans la pensée 544. Voir la note correspondante. Samuel « servait le Seigneur auprès d'Héli » (*1 Samuel* 3, 1). Laurent était diacre du pape Sixte II au IIIe siècle. Comme on conduisait Sixte au supplice, Laurent le suivait : « Voyant son évêque, Sixte, mené au martyre, [Laurent] se mit à pleurer, non pas sur la passion de

^a S. : au prêtre en ses fonctions de bon cœur ; T. : au prêtre en ses fonctions sacrées de bon cœur. ^b S. : ou sacrifier : add. interl. ; T. : ou sacrifier : omis. ^c 1744 : Celui qui sert avec religion le prêtre dans ses fonctions a moyen de se sanctifier et sacrifie presque. ^d T. : saint Xyste : omis. ^e T. : et comme Josué servait à Moïse ; 1744 : Samuel servait Hélié, saint Laurent son évêque saint Sixte, et Josué Moïse.

- 292 -

[P.R. 1 - S. 290 - T. 301 – V. 288** - 1744 (356)]

Bien que dans tous les métiers on puisse devenir saint dans l'Église, jusqu'au plus vil, au plus bas^a et au plus^b abject, il n'y en a nul^c où un homme de moindre^d condition, comme un valet, le puisse devenir plus facilement et hautement qu'en s'adonnant à servir un prêtre pour toute sa vie, parce qu'autant qu'un prêtre, surtout^e un pasteur, a une infinité de moyens d'exercer la charité, autant^f le serviteur qui le sert a part à^g ses mérites s'il a soin de prendre part aux moindres choses^h pourⁱ son service^j¹.

^a T. : au plus bas : omis. ^b S. : au plus : omis. ^c P.R. 1 : nul[le : biffé]. ^d S. : moindre : add. interl. ^e T. : et surtout. ^f S. et T. : autant : omis. ^g T. : sert participe à. ^h P.R. 1, T. et S. choses : omis. ⁱ T. : par. ^j S. : Voyez le nombre 540 ci-dessous : add. marg. ; V. et 1744 : Quoique dans tous les métiers, même les plus vils, on puisse devenir saint dans l'Église, il n'y en a pas où un domestique, par exemple, puisse le devenir plus facilement qu'en s'adonnant à servir un prêtre pour toute sa vie, parce qu'un prêtre, surtout un pasteur, ayant une infinité de moyens d'exercer la charité, le serviteur qui le sert part à ses mérites s'il a soin de prendre part à tous ces moyens [V. : à tous ces moyens : biffé ; aux moindres choses : add. interl. ; voy. Les n^{os} 540 et 541 : add. marg.] pour son service.

- 293 -

[P.R. 1 - S. 291 - T. 302 – V. 289]

On n'a qu'à considérer comme^a Moïse et Josué, qui a succédé à Moïse, et Othoniel^b, qui a succédé à Juda, et Aod, qui a succédé à Othoniel, et Débora, qui a succédé à Aod², ont été élus immédiatement de Dieu et^c remplis du Saint-Esprit après leur élection, pour inférer

l'évêque, mais sur le fait que lui restait en arrière. C'est pourquoi il se mit à l'interpeller en ces termes : *Où t'en vas-tu, père, sans ton fils ? Où, saint évêque, te hâtes-tu sans ton diacre ? Jamais d'habitude, tu n'offrais le sacrifice sans ton serviteur – sine ministro - . Qu'est-ce donc, père, qui t'a déplu en moi ? M'as-tu par hasard reconnu comme indigne ? Essaie au moins de savoir si tu as choisi un serviteur approprié – idoneum ministrum elegeris - »* (Ambroise de Milan, *Les offices*, Livre I, XLI, 205). Josué enfin est qualifié de « ministre » - au sens étymologique : serviteur – « de Moïse » (*Josué* 1, 1).

¹ Le témoignage de Lancelot confirme cette pensée de Saint-Cyran : « Sa piété envers Dieu n'était pas moins admirable. Et, quoiqu'il fût à l'étroit dans une prison, il trouvait moyen de faire de sa chambre comme un nouveau monde pour rendre à son Créateur toutes sortes d'hommages. C'était une des choses à laquelle il instruisait aussi son valet, en lui faisant voir que l'on pouvait imiter, dans une chambre, la conduite que Dieu garde dans le monde, en ne laissant jamais rien hors de sa place, en faisant voir en tout une certaine propreté non affectée, et en observant toujours le même ordre dans toutes la journée. Ces choses sont petites assurément, mais la piété qui les produisait n'était pas petite [...] Comme il n'avait que son valet dans sa prison, il s'étudiait aussi de vivre avec lui d'une manière édifiante. Il lui témoignait de la bonté et de la charité. Il souffrait ses défauts sans se plaindre. Et, lorsqu'il ne faisait pas les choses à propos, il trouvait moyen souvent de faire sa volonté sans qu'il s'en aperçut. Et, dans les besoins, il lui rendait souvent lui-même quelques services. Il voulait qu'il l'avertît de tous ses manquements ou défauts. Comme les valets ne sont pas toujours des plus polis, celui-ci s'acquittait parfois de cette obéissance d'une manière assez grossière. Et M. de Saint-Cyran ne laissait pas de recevoir cela avec beaucoup de douceur. Et si le valet se trompait, il se rabaisait jusqu'à lui rendre raison de ses actions, comme l'on aurait fait à un égal ou à un supérieur. Une autre fois par exemple, son valet lui vint dire qu'il l'avait vu, en parlant à quelqu'un de ses gardes, mettre son doigt dans la bouche contre ses dents. M. de Saint-Cyran l'en remercia. Mais il lui dit que c'était parce qu'il avait la tête extrêmement faible, et qu'il s'était trouvé obligé de l'appuyer en usant de cette posture comme par manière d'acquit. Une autre fois, il lui dit, le soir, qu'il se souvint qu'il avait encore son chapelet à die, et qu'il ne l'avait point vu le dire le long du jour, ayant presque été continuellement détourné. M. de Saint-Cyran lui dit qu'il l'avait dit sans faire semblant de rien, étant près du feu avec ses gardes » (*Mémoires*, p. 140-141).

² Moïse est envoyé par Dieu pour délivrer Israël de l'esclavage en Égypte lors de la théophanie du buisson ardent (*Exode* 3, 10). C'est Dieu qui donne Josué à Moïse comme successeur (*Nombres* 27, 15-18). Othoniel est le premier juge choisi par Dieu (*Juges* 3, 9), après la mort de Juda, successeur de Josué (*Juges* 1, 1-2). Aod est le deuxième juge d'Israël (*Juges* 2, 15), auquel succède Déborah (*Juges* 4, 4).

évidemment qu'un ministre du peuple de Dieu, pour pouvoir recevoir^d l'Esprit de Dieu sans lequel il ne peut faire sa charge, doit premièrement être élu^e de Dieu.

^a S., T. et V. : comment. ^b S., T. et V. : Moïse, et Judas qui a succédé à Josué, et Othoniel. ^c V. : et : omis. ^d S. : de Dieu pouvait recevoir. ^e S. et V. : charge, il faut premièrement qu'il soit élu ; T. : charge, il faut qu'il soit premièrement élu.

- 294 -

[P.R. 1 - S. 292 - T. 303 - V. 290]

Pour faire voir combien^a il importe qu'un peuple soit gouverné par un homme donné^b de Dieu, il ne faut que considérer l'Écriture, qui dit que tandis que les Juges vivaient, les Juifs vivaient en paix, et s'ils étaient méchants, ils l'étaient beaucoup moins que lorsqu'ils n'avaient point des^c Juges pour les gouverner¹.

^a S. et V. : comme ; T. : comment. ^b S. : gouverné : biffé ; donné : add. interl. ^c S., T. et V. : de.

- 295 -

[P.R. 1 - S. 293 - T. 304 - 1744 (356)]

Dieu a fait voir en choisissant une femme pour juge de son peuple^{a 2}, qu'il ne fallait pas regarder à la bassesse et à la faiblesse^b de la personne, et que s'il est appelé de Dieu à sa charge et soit^c rempli de son Esprit. Il peut départir la^d bénédiction^e aux âmes, les rendre^f heureuses et les défendre des ennemis visibles et^g invisibles aussi bien que les prêtres les plus considérés par les qualités de leurs personnes.

^a 1744 : pour juger son peuple. ^b S. et T. : regarder la bassesse et faiblesse. ^c T. : et qu'il soit. ^d T. : sa. ^e 1744 : faiblesse de qui que ce soit, et que s'il est appelé de Dieu et rempli de son esprit, il peut communiquer la bénédiction. ^f S. T. : et les rendre. ^g S. et 1744 : visibles et : omis.

- 296 -

[P.R. 1 - S. 294 - T. 305 - 1744 (356-357)]

La manière dont les Juges ont été élus a parfaitement figuré^a l'élection de l'Église nouvelle^b, parce que ce n'était pas une^c succession faite par la^d naissance mais par l'Esprit et de l'élection de Dieu^e.

^a S. : La manière dont les juges ont été élus [est : biffé ; à : add. interl.] figuré[e : biffé] ; T. : En la manière dont les juges ont été élus est parfaitement figurée. ^b 1744 : l'élection des ministres de l'Église chrétienne. ^c S. : pas par une. ^d T. : faite de la. Sur ces mots s'achève le paragraphe, puis suit un grand espace blanc dans la copie ; le paragraphe suivant reprend la numérotation à 323. ^e 1744 : et l'élection de Dieu qu'ils étaient choisis.

¹ *Juges* 2, 18-19 : « Lorsque Dieu leur avait suscité des juges, il se laissait fléchir à sa miséricorde pendant que ces juges vivaient ; il écoutait les soupirs des affligés, et les délivrait de ceux qui les avaient pillés et qui en avaient fait un grand carnage. Mais après que le juge était mort, ils retombaient aussitôt dans leurs péchés, et faisaient des actions encore plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers, en les servant et les adorant. Ils ne revenaient point des égarements de leurs cœurs, ni de la voie très dure par laquelle ils avaient accoutumé de marcher ».

² Dieu choisit Deborah pour faire savoir à Barac qu'il l'a désigné pour mener « l'armée sur la montagne de Thabor » et elle ajoute : « Quand vous serez au torrent de Cison, je vous amènerai Sisara, général de l'armée de Jabin, avec ses chariots et toutes ses troupes, et je vous les livrerai entre les mains » (*Juges* 4, 6-7). Comme Barac n'y consent que si Déborah l'accompagne, celle-ci lui répond : « Je veux bien aller avec vous, mais victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme » (verset 9). Déborah était une « prophétesse (...) femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple » (verset 4).

- 297 –

[P.R. 1 - S. 295 - T. 323 – 1744 (357)]

Ceux-là même entre les Juges qui ne paraissaient^a pas avoir été appelés de Dieu par des paroles expresses ou^b par des anges, ont toujours été élus par les peuples^c en commun. Car autrement, ils n'eussent pas été les^d Juges communs de tous, et tous ne les eussent pas agréés^{e1}.

^a T. et 1744 : paraissent. ^b S., T. et 1744 : et. ^c 1744 : le peuple. ^d 1744 : les : omis. ^e S. : il n'eu[st : biffé ; ssent : add. interl.] pas été le juge commun de tous et tous ne [l' : biffé ; les : add. interl.] eussent pas agréé ; T. : il n'eût pas été le juge commun de tous et tous ne l'eussent pas agréé ; 1744 : et on ne les aurait pas agréés.

- 298 –

[P.R. 1 - S. 296 - T. 324 – V. 294** - 1744 (357)]

L'ange ne peut offrir le sacrifice de la terre à Dieu^a (c'est une grâce que Dieu a faite à l'homme en l'honneur^b de l'Incarnation). Mais pour témoigner combien il estime la dévotion qu'il a au sacrifice^c des hommes et cette puissance que Dieu leur a donnée de lui offrir^d des sacrifices, il a quelquefois excité des hommes d'en offrir^e à Dieu. Et à l'instant que la flamme s'est élevée du sacrifice, il s'y est caché et enveloppé pour s'offrir à Dieu dans l'odeur et la flamme du même sacrifice qu'on lui offrait^f, comme s'il voulait se consumer^g lui-même en sa substance aussi bien que l'hostie en l'honneur^h de Dieu^{i 2}.

^a 1744 : sacrifice extérieur à Dieu. ^b S. : homme, transformé en : honneur. ^c T. : aux sacrifices. ^d T. : d'offrir. ^e S. : de lui offrir, il a excité quelquefois des hommes pour offrir des sacrifices ; T. : il a quelquefois excité des hommes d'en offrir : omis. ^f S. : sacrifice que Dieu [sic] lui offrait ; T. : sacrifice que l'homme lui offrait. ^g S. et T. : consommer. ^h T. : homme [sic]. ⁱ S. : l'hostie et l'homme dieu [sic] ; V. et 1744 : témoigner combien il s'intéresse au sacrifice des hommes et révère cette puissance que Dieu leur a donnée de lui offrir, l'ange quelquefois s'est caché et enveloppé dans la flamme des sacrifices comme pour [V. : s'] offrir à Dieu, dans l'odeur du même sacrifice que l'homme offrait à Dieu et comme s'il voulait se consumer lui-même dans sa propre substance aussi bien que l'hostie et l'homme [V. : et l'homme : biffé ; en l'honneur : add. interl.] de Dieu.

- 299 –

[P.R. 1 - S. 297 - T. 325 – V. 295]

Dieu a fait dans l'Écriture un prêtre extraordinaire qui n'était peut-être pas^a de la famille d'Aaron, qui a été excellent et selon le cœur de Dieu. Mais cela n'a pas fait que l'Ordre des prêtres ait été interrompu dans la Synagogue. Et il n'y a peut-être que ce seul prêtre qui ait été établi de Dieu^b extraordinairement depuis le sacerdoce d'Aaron³.

¹ Comme Jephthé : « Les anciens de Galaad allèrent trouver Jephthé au pays de Tob pour le faire venir à leur secours. Venez, et soyez notre prince, pour combattre contre les ennemis d'Ammon » (*Juges* 11, 5-6). Par contre, les juges sont le plus souvent choisis par Dieu, comme Saint-Cyran le déclare dans la pensée précédente, selon une formule stéréotypée : « Après cela, ils crièrent au Seigneur, et il lui suscita un sauveur nommé Aod » (*Juges* 3, 15). Il arrive aussi que Dieu se serve d'un intermédiaire pour déclarer le choix qu'il fait d'un juge : Déborah fait connaître la volonté divine à Barac – pensée 295 - (*Juges* 4, 6), et un ange révèle sa vocation à Gédéon (*Juges* 6, 14).

² *Juges* 13, 19-21 : « Manué prit donc le chevreau, avec les libations ; il les mit sur une pierre, et les offrit au Seigneur, qui est l'auteur des œuvres miraculeuses, et il considérait, lui et sa femme, ce qui en arriverait. Alors la flamme de l'autel monta vers le ciel, l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes ; ce que Manué et sa femme ayant vu, ils tombèrent le visage contre terre. Et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux ».

³ Pensée bien énigmatique. Il ne peut s'agir ici de Melchisédech. La référence chronologique est en effet limpide : ce prêtre est postérieur à Aaron. Peut-on supposer alors, à l'école de saint Augustin, qu'il s'agit du grand prêtre Jésus, fils de Josédec, au temps du retour de l'exil à Babylone, figure du Christ, unique grand prêtre ? « Si le retour de la captivité s'effectue 70 ans après selon ce qu'avait prédit le prophète Jérémie, et si le temple est reconstruit, quel fidèle du Christ ne comprend par là que nous aussi, après la révolution des temps qui s'écoulent par la succession d'époques

^a S., T. et V. : pas peut-être. ^b V. : de Dieu : omis.

- 300 -

[P.R. 1 - S. 298 – T. 326 – 1744 (357-358)]

Les anges ne sont pas destinés pour le sacerdoce ni pour offrir le sacrifice, mais pour assister^a : *Omnes administratorii sunt spiritus*^{b 1}. C'est pourquoi ils remplissent les églises, ce que ne font pas les âmes bienheureuses, parce que Dieu ne les a pas destinées à cela, et ne bougent du Ciel^{c 2}.

^a P.R. 1: pour y [y : biffé dans le texte] assister ; T. : pour y assister ; 1744 : pour y assister les hommes. ^b T. : *sunt spiritus*: omis. ^c 1744 : destinées à cela.

- 301 -

[P.R. 1 - S. 299 - T. 327 – 1744 (358)]

Le vrai fondement et le moyen naturel^a pour acquérir la sainteté est de conserver l'innocence. Et pour cette raison, l'innocence est la vraie disposition au sacerdoce dans lequel^b, si on^c n'acquiert la sainteté, c'est une marque qu'on l'a mal reçu et qu'on s'en est mal acquitté.

^a S. et T. : le naturel moyen. ^b S. : laquelle. ^c 1744 : Le vrai fondement de la sainteté et le moyen naturel pour l'acquérir est de conserver l'innocence. C'est pourquoi l'innocence est la vraie disposition au sacerdoce. Car si on.

septénaires, nous, dis-je, qui sommes l'Église de Dieu, nous devons retourner de l'exil de ce monde à la céleste Jérusalem ? Qui nous y ramènera, sinon Jésus-Christ, le véritable grand prêtre, dont le grand prêtre Jésus, qui vivait alors au temps qui suivit la captivité et qui vit la reconstruction du temple, n'était que la figure ? C'est ce grand prêtre que Zacharie aperçut dans une vision, portant un vêtement souillé, à côté du diable vaincu et se tenant à sa droite pour l'accuser. Il vit ensuite qu'on lui ôtait ses vêtements salis et qu'on lui en donnait de beaux et de glorieux. Ainsi en sera-t-il du corps de Jésus-Christ qui est l'Église, quand l'ennemi sera vaincu par le jugement à la fin des temps » (*Contre Fauste* XII, 36). Josué, fils de Josédéc, est le premier grand prêtre après la captivité de Babylone. Selon le *Dictionnaire de la Bible*, tome III, col. 1688-1689, il est probablement né à Babylone, où son père avait été déporté par Nabuchodonosor. Son père y étant mort en exil, il lui succède dans la fonction de grand prêtre.

¹ *Hébreux* 1, 14 : « Tous les anges ne sont-ils pas des esprits qui tiennent lieu de serviteurs et de ministres, étant envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut ? ». Petrus Aurelius affirmait déjà que les anges n'étaient pas destinés à être des pasteurs, en invoquant le même verset scripturaire : « *Hoc solum in Angelis agnoscere possumus, eos esse custodes, protectores, consultores hominum optimos ad salutem, iuxta illud eiusdem Apostoli* : Omnes sunt administratorij spiritus in ministerium misis propter eos qui haereditatem capiunt salutis » (*Vindiciae Censurae Facultatis Theologiae Parisiensis in Spongiam*, éd. citée, p. 79). On peut penser aussi à la prière eucharistique I, dite « canon romain », la seule en usage au XVII^e siècle, qui met en lumière cette assistance des anges au sacrifice eucharistique : « Nous t'en supplions, Dieu tout puissant, qu'elle [cette offrande] soit portée par ton ange, en présence de ta gloire, sur ton autel céleste » (« *Supplices te rogamus, omnipotens Deus : iube haec perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinae maiestatis tuae* »). Jean Chrysostome, par exemple, écrit : « Alors qu'il [le prêtre] appelle l'Esprit Saint, qu'il accomplit le sacrifice qui inspire une immense crainte, qu'il est en rapports constants avec le maître de tous, où le placerons-nous ? dis-moi. Quelle pureté et quelle piété exigerons-nous de lui ? Imagine, en effet, quelles doivent être les mains qui accomplissent un tel service, quelle doit être la langue qui exprime de telles paroles ; sur qui ne doit-elle pas l'emporter en pureté et en sainteté l'âme qui va recevoir cet Esprit ? Alors les anges se tiennent autour du prêtre et toute la tribune et tout l'espace autour de l'autel sont remplis de puissances célestes en l'honneur de celui qui est là. Ce qui s'accomplit alors suffit à emporter la conviction. Quant à moi, j'ai entendu raconter qu'un vieillard, homme admirable et habitué à avoir des révélations, disait qu'il avait été favorisé d'un tel spectacle et qu'à ce moment, il avait vu soudain, dans la mesure où cela lui était possible, une foule d'anges revêtus de robes étincelantes et entourant l'autel, s'inclinant comme on verrait le faire, lorsque paraît le prince, les soldats qui sont là debout, et pour moi, je le crois » (*Sur le sacerdoce*, livre VI, 4) ; ou encore : « Dans les mains du prêtre est l'hostie, toutes les offrandes sont là, autour de l'autel se tiennent les anges et les archanges, le Fils de Dieu est présent, tous les assistants sont pénétrés d'une religion profonde, dans ce silence universel cette voix s'élève » (*Homélie* 21, 5 sur les *Actes des apôtres*).

² Dans la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare par exemple, Abraham refuse d'envoyer Lazare humecter avec un peu d'eau les lèvres du riche tourmenté dans l'enfer : « Il a pour jamais un grand abîme entre nous et vous : de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous ne le peuvent, comme on ne peut passer ici du lieu où vous êtes » (*Luc* 16, 26) tout comme de l'envoyer vers les cinq frères du riche et les empêcher « de venir aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourments » (verset 28).

- 302 –

[P.R. 1 - S. 300 - T. 328 – 1744 (358)]

Un joueur de farce^a fut converti sans prédication¹, et un homme peut bien^b devenir bon prêtre dans la suite de son sacerdoce sans avoir eu aucune^c vocation au commencement, ou l'avoir eue par une grâce extraordinaire, quoiqu'il^d ne fût pas innocent.

^a T. : de la farce. ^b 1744 : Un comédien fut converti autrefois sans prédication. Un homme peut donc bien. ^c T. : aucune : omis. ^d S. et T. : extraordinaire au commencement, quoiqu'il ; 1744 : commencement, ou peut l'avoir eue par une grâce extraordinaire au commencement, quoiqu'il.

- 303 –

[P.R. 1 - S. 301 - T. 329 – 1744 (358-359).]

Il ne faut pas^a avoir égard à ces grâces extraordinaires pour les imiter. C'est être superbe que de le faire. L'humilité veut qu'on revienne toujours à^b l'ordre établi de Dieu dans son Église. Le jardinier ou le laboureur de qui Dieu a fait fleurir le jardin extraordinairement une fois en hiver^c ne manque pas de faire comme les autres font et comme ils ont fait jusqu'à présent, en labourant et cultivant le jardin ou le champ^d comme s'il avait oublié^e le miracle que Dieu a fait. Ce comédien fut converti à la foi sans la semence de la Parole², comme un aveugle est quelquefois guéri miraculeusement par les reliques des saints, ce qui n'empêche pas que ceux qui demeurent malades ne doivent recourir à l'ordre^f commun et aux remèdes des chirurgiens et médecins pour guérir^g.

^a T. : point. ^b S. et T. : dans. ^c S. : le jardin extraordinairement [une fois : biffé] en hiver une fois ; 1744 : extraordinairement en hiver une fois. ^d S. : et cultive le champ ; T. et 1744 : cultivant le champ. ^e T. : comme s'ils avaient oublié. ^f T. : ceux qui deviennent malade ne doivent avoir recours à l'ordre. ^g T. : pour les guérir.

¹ Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. 4, p. 418-421 : « Saint Genès, comédien et martyr à Rome. Ce saint martyr était d'abord un chef de comédiens, un si grand ennemi des chrétiens qu'il n'en pouvait pas même entendre le nom sans frémir d'horreur [...] Enfin il s'informa avec grand soin de nos sacrements [...] dans le dessein de profaner par ses bouffonneries sacrilèges ce que notre religion a de plus sacré. Il voulut en divertir Dioclétien même et jouer devant lui en plein théâtre les mystères des chrétiens. Après donc qu'il eut instruit les autres acteurs de ce qu'ils avaient à faire, il parut sur le théâtre couché comme un malade et demanda le baptême, mais en des termes dignes du lieu où cela se passait. Les autres lui répondirent de même, et on fit venir d'autres bouffons pour contrefaire un prêtre et un exorciste. Mais dans ce moment là même il fut touché, et Dieu agissant dans son cœur, il se trouva converti [...] Le prétendu prêtre s'étant donc assis auprès de son lit et lui demandant : Mon fils, pourquoi nous avez-vous demandé ?, il lui répondit, mais très sérieusement et avec une entière pureté de cœur : Je souhaite de recevoir la grâce de Jésus-Christ pour renaître en lui et être délivré des iniquités qui m'accablent. On célébra ensuite les mystères des sacrements ; on lui fait les interrogations ordinaires et il répondit sincèrement qu'il croyait tout ce qu'on lui proposait. Enfin on le dépouilla et on le plongea dans l'eau, et en même temps il vit au-dessus de lui une main qui venait du Ciel et des anges tout éclatants de lumière, qui ayant lu dans un livre tous les péchés qu'il avait faits depuis son enfance les lavèrent dans l'eau où on le plongeait et lui firent voir ensuite qu'il était plus blanc que la neige. Quand les mystères eurent été achevés, on lui donna des habits blancs, et comme tout cela ne passait encore que pour une bouffonnerie, on continua la farce, et il vint des soldats qui le prirent et l'emmenèrent à l'empereur, comme on avait accoutumé de lui présenter les chrétiens. Mais quand il fut devant Dioclétien, il déclara la vision qu'il avait eue en recevant le baptême, et protesta qu'il souhaitait que tout le monde confessât, comme il faisait, que Jésus-Christ est le vrai Seigneur, la lumière, la force, la piété, et celui par qui nous pouvons obtenir la rémission de nos péchés. Dioclétien étrangement surpris et irrité de ce discours, le fit battre aussitôt à coups de bâtons et le laissa entre les mains de Plutien, préfet du prétoire, pour l'obliger à sacrifier. Plutien ordonna qu'on l'étendît sur le cheval, le fit déchirer très longtemps avec des ongles de fer, le fit brûler avec les torches ardentes, sans que rien ébranlât sa foi [...] Il eut enfin la tête tranchée, et obtint ainsi la couronne du martyr le 25^e jour d'août ».

² La Parole de Dieu est plusieurs fois comparée à une semence dans les paraboles. *Marc* 4, 14 : « Celui qui sème, sème la parole » et *Luc* 8, 11 : « Voici ce que veut dire cette parabole ; la semence, c'est la Parole de Dieu ».

- 304 –

[P.R. 1 - S. 302 - T. 330 – V. 300** - 1744 (359)]

Dieu, qui rend témoignage à Jésus-Christ dans^a son baptême, ne dit pas, comme au jour de la Transfiguration : *Ipsum audite*^b ¹, parce que Jésus-Christ paraissait là en qualité de pénitent, et pour lors il était la^c figure de tous les baptisés. Mais en^d la Transfiguration, le Père le considère^e comme le prêtre et le prédicateur de tout le genre humain, et l'ambassadeur qu'il avait envoyé pour informer le monde de ses éternelles vérités et volontés. Car il a commencé plus parfaitement de l'être^f en la gloire de son corps ressuscité^g, qu'il ne l'était^h en son corps mortelⁱ ².

^a T. : en. ^b 1744 : *audite. Écoutez-le.* ^c S. : et pour lors la ; T. : et portait en cet état la ; 1744 : et était pour lors la. ^d 1744 : dans. ^e T. : l'a considéré. ^f T. : de l'être plus parfaitement. ^g S. et T. : ressuscité : omis. ^h S. : qu'il n'était. ⁱ V. et 1744 : annoncer au monde ses vérités et volontés éternelles [V. : **car il a commencé plus parfaitement de l'être en la gloire de son corps qu'il n'était en son corps mortel : add. interl.**].

- 305 –

[P.R. 1 - S. 303 - T. 331 – 1744 (359)]

Pourvu que le diable puisse gêner tout^a le principe d'une vocation, il ne se soucie pas qu'on^b fasse ensuite les meilleures œuvres. Il les laisse faire, se va cacher, et ne se soucie pas de tenter plus^c ³.

^a 1744 : tout : omis. ^b T. : que l'on. ^c 1744 : et ne tente plus.

- 306 –

[P.R. 1 - S. 304 - T. 332 – V. 302]

La grâce de Jésus-Christ s'étend en^a des sujets moindres en nombre que le péché d'Adam, mais elle répare cela, en ce qu'elle se répand plus abondamment en^b chaque sujet et^c en chaque élu. Il faut de même que chaque élu, et^d particulièrement un prêtre, agisse avec

¹ *Matthieu 17, 5* : « Écoutez-le ». Textes parallèles en *Marc 9, 6* et *Luc 9, 35*. Saint-Cyran, considération I pour la Transfiguration : « Pour cette raison, il n'a pas été dit du Fils de Dieu au jour de son baptême : *Ipsum audite. Écoutez-le*, mais seulement en ce jour, parce que Jésus-Christ ne devait être le véritable et parfait prédicateur de l'Évangile qu'en l'état de sa gloire et après sa résurrection. Aussi Jésus-Christ dans son baptême figure une grâce et une résurrection qui est commune à tous les baptisés en cette vie, mais dans le mystère de la Transfiguration, il figure une puissance qu'il donne aux baptisés après qu'ils l'ont méritée par une bonne vie lorsqu'ils entrent dans une charge ecclésiastique » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 156).

² Considération I pour le second dimanche de carême : « La transfiguration est comme un renversement de l'Eucharistie. Car en l'Eucharistie, la lumière et la gloire de Jésus-Christ est cachée sous le voile des espèces, au lieu qu'elle était répandue au-dehors en sa transfiguration, sans que pour cela Jésus-Christ ait cessé de l'avoir au-dedans » (*Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 324). Voir aussi la considération V pour le Jeudi Saint : « La figure de la mort et passion de Jésus-Christ représentée dans le sacrifice de nos autels se trouve en quelque sorte avoir plus de vertu et d'efficace que n'a eu la mort même, lorsque Jésus-Christ l'a soufferte sur la croix, car le Corps de Jésus-Christ n'a été proprement principe de justification et de gloire dans l'âme, qu'en qualité non seulement de mort et de crucifié, mais encore de ressuscité et de glorieux, et en qualité de trophée de la mort. Or il n'avait pas ces qualités dans la croix, comme il se trouve les avoir dans l'Eucharistie, figure de la croix, où il produit les effets glorieux de ses trophées » (*Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 439).

³ *Matthieu 13, 25* : « Mais pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint, et sema de l'ivraie au milieu du blé, et s'en alla ». Voir aussi la considération II pour saint Antoine, abbé : « Les diables, qui le savaient, avaient réservé cette tentation pour la dernière, comme la plus capable de le toucher. Ils l'employèrent en une bonne occasion, pour gêner dans son principe cette nouvelle vocation de Dieu, par laquelle il allait se rendre au lieu solitaire qui lui avait été préparé. Il n'y a rien à quoi on doive tant prendre garde qu'au commencement de chaque bonne action qu'on fait par un nouveau mouvement de Dieu » (*Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 93).

un soin et une charité plus grande dans les occasions bonnes où^e Dieu l'engage par sa vocation, en l'engageant et l'appelant à telles^f œuvres plus rarement.

^a V. : à. ^b T. : c'est-à-dire. ^c S. : pour : biffé ; que : add. interl. ^d S. et T. : et : omis. ^e T. : une charité et un soin plus grand dans les occasions des bonnes œuvres où. ^f T. : vocation, qu'ils l'engagent et appellent à telles ; S. et V. : et appelant à telles.

- 307 –

[P.R. 1 - S. 305 - T. 332 – 1744 (360)]

Une seule âme suffit pour occuper^a un prêtre, parce que chaque âme et chaque homme est comme un grand monde dans les voies et les^b œuvres du^c salut, bien qu'il^d n'en soit qu'un petit dans sa naturelle composition. En cette manière, un prêtre^e est d'autant plus à une âme qu'il en a moins^f à gouverner.

^a P.R. 1 : empêcher : dans le texte ; occuper : add. interl. entre deux traits de plume ; S. et T. : empêcher. ^b T. : et dans les. ^c S. : de. ^d 1744 : quoiqu'il. ^e 1744 : dans sa composition naturelle. Ainsi un prêtre. ^f T. peu.

- 308 –

[P.R. 1 - S. 306 - T. 333 et 334 – V. 304]

L'Église chante par trois fois dans l'Office des évêques^a : *Elegit eum Dominus sacerdotem sibi*^b ¹. Elle chante par trois fois dans le même Office : *Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem^c Melchisedech*². Ce qui marque qu'il doit être nécessairement élu de Dieu, comme Jésus-Christ, à qui le Père a dit en l'élisant et consacrant ces mêmes paroles^d³.

^a S., T. et V. : de l'évêque. ^b S., T. et V. : *sacerdotem sibi* : omis. ^c V. : **ordinem : omis**. ^d S. : consacrant prêtre ces mêmes paroles ; T. : consacrant prêtre ces paroles.

- 309 –

[P.R. 1 - S. 307 - T. 335 – V. 305]

Dans le même Office, elle chante à vêpres, pour le dernier psaume : *Memento Domine David*⁴. Ce qui confirme ce que nous avons dit ailleurs, que David est le modèle du sacerdoce de la Loi nouvelle.

¹ C'est en effet la première antienne des premières vêpres du commun des confesseurs pontifes : « Je l'ai choisi d'entre tous pour être mon prêtre », reprise à la fin du 2^{ème} nocturne de matines, et à trois reprises dans l'office de laudes, soit quatre fois au total.

² *Psaume* 109, 5 : « Le Seigneur a juré son serment demeurera immuable, que vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech », repris trois fois dans l'office de matines, et deux fois dans le répons bref de l'office de laudes, soit cinq fois au total.

³ *Hébreux* 5, 6 : « Selon qu'il lui dit aussi dans un autre psaume : Vous êtes prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ». Verset repris encore dans *Hébreux* 7, 17.21.

⁴ *Psaume* 131, 1 : « Souvenez-vous, Seigneur, de David et de toute sa douceur ». Voir aussi la pensée 18.

- 310 –

[P.R. 1 - S. 308 - T. 336 – V. 306** - 1744 (360)]

La première chose que Jésus-Christ reproche aux prêtres en saint Matthieu, ch.^a 23, incontinent après avoir commandé de faire ce qu'ils disent, c'est^b d'imposer de grandes charges^c (qui étaient comme autant de pénitences) et de^d n'avoir nul soin de soulager et aider ceux à qui ils les imposent^e 1. 2^{of}. Il les maudit aussi de ce qu'ils fermaient le Ciel devant les hommes, car vous n'y entrez pas, dit-il, et vous ne permettez pas que les autres y entrent². 3^{og}. Il leur fait un^h reproche de ce qu'ils courent par mer et par terre pour faire un prosélyte, et après qu'ils l'ont fait, ils le rendent fils de la géhenneⁱ et de l'enfer^j deux fois plus qu'eux³. 4^{ok}. De ce qu'ils font de^l longues oraisons, qui les rendent^m dignes d'une plus grande damnation⁴. 5^o. De ce qu'ils ontⁿ plus de soin de l'extérieur de la religion que de l'intérieur⁵.

^a S. : c. ; T. : ch. : omis. ^b disent, et non de faire ce qu'ils font, c'est. ^c S. : d'imposer des grandes charges ; 1744: d'imposer de lourds fardeaux. ^d T. : de : omis. ^e T. : soin d'aider et soulager ceux à qui ils les imposaient. ^f P.R.1 et T. : 2^o : add. interl. ; omis dans S. et 1744. ^g P.R.1: 3^o: add. interl.; omis dans S. et 1744. ^h T. : fait un : omis. ⁱ S. et T. : gêne [sic]. ^j 1744 : rendent digne de l'enfer. ^k 1744 : 4^o : omis. ^l S. : des. ^m T. : de plus longues oraisons qui les rendront. ⁿ 1744 : damnation. Parce qu'ils ont.

- 311 –

[P.R. 1 - S. 309 - T. 337 – V. 307** - 1744 (361-362)]

Nous ne sommes pas faits prêtres pour faire notre volonté, comme dit le Fils de Dieu en cette qualité de prêtre et d'envoyé du Père, mais pour faire celle de notre Père⁶, et par conséquent choisir des âmes qui sont^a à lui et de son élection. C'est pourquoi il en a rejeté quelques unes^b qui se présentaient à lui⁷. Ce qui nous oblige de bien considérer si les âmes qui se présentent à nous ont les marques de celles qui sont dans l'élection de Dieu, et surtout lorsqu'elles^c reviennent à nous depuis la chute du baptême, sortant de la Cour, du grand monde, engagées dans l'état du mariage⁸ où il y a des enfants, dans un^d temps de trouble et

¹ *Matthieu* 23, 2-4 : « Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font ; car ils disent ce qu'il faut faire, et ne le font pas. Ils lient des fardeaux pesants et insupportables, et les mettent sur les épaules des hommes ; et ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt ».

² *Matthieu* 23, 13 : « Mais malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux ; car vous n'y entrez point vous-mêmes, et vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui désirent d'y entrer ».

³ *Matthieu* 23, 15 : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous courez la mer et la terre pour faire un prosélyte ; et après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer deux fois plus que vous ».

⁴ *Matthieu* 23, 14 : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que, sous prétexte de longues prières, vous dévorez les maisons des veuves : c'est pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux ».

⁵ *Matthieu* 23, 25 : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et que vous êtes au-dedans pleins de rapine et d'impureté ».

⁶ *Jean* 6, 38 : « Car je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé ».

⁷ C'est ainsi par exemple qu'il parle au possédé qu'il vient de guérir : « Cet homme, duquel les démons étaient sortis le suppliait qu'il lui permit d'aller avec lui ; mais Jésus le renvoya, en lui disant : Retournez en votre maison, et publiez les grandes choses que Dieu a faites en votre faveur. Et il s'en alla par toute la ville, publiant les grâces que Jésus lui avait faites » (*Luc* 8, 38-39). Mais loin de le rejeter, le Christ bien au contraire en fait une manière d'apôtre.

⁸ Voir le fragment : « Bassesse de l'homme » : « Car l'homme a quelquefois grande envie de se sauver, et fait de grandes aumônes à cette fin, mais il ne se peut résoudre à quitter ses biens ni le commerce des honnêtes gens et moins encore les plaisirs du mariage, dans lesquels il sera difficile que certains hommes se sauvent » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 174) ; le fragment : « Excellence du mariage » : « Il n'y a rien de si excellent dans le mariage que la qualité qu'il porte de figure de l'Incarnation et de l'union de Jésus-Christ avec son Église. Et c'est ce qui a fait dire à saint Paul que ceux qui se marient ne pèchent point, comme nous pouvons dire que les Juifs gardant la Loi ne péchaient point. D'autant encore qu'ils ne fassent rien de mal, ils ne faisaient pas néanmoins en cela aucune action de soi méritoire : *Tantum non peccant*. Or le mariage ayant la qualité d'être une si excellente figure, ce n'est pas de merveille si, par une particulière providence de

de division, où nous pouvons les scandaliser ne les traitant pas^e comme les autres^f prêtres traitent leurs pénitents. Il est certain que les^g âmes ont besoin de rendre de^h grands témoignages de vouloir aller à Dieu. Il faut que ces témoignages soient aussi extraordinairesⁱ qu'ils viennent à nous extraordinairement et sans se soucier de l'ordre^j commun. Ces âmes nous doivent faire voir cette violence sans laquelle on n'entre point^k dans le Ciel^l. Il faut

Dieu, nous le voyons accompagné de tribulations : *Tribulationem tamen carnis habebunt ejusmodi*. Car comment est-ce que le Père éternel a traité son Fils incarné et vivant dans le monde ? Il l'a livré à une infinité de misères qui lui font dire : *Vermis sum et non homo ... Quasi leprosus ...* Et enfin il l'a livré à la cruelle mort de la croix. Et Jésus-Christ, comment a-t-il traité sa chère épouse, l'Église, formée dans l'ouverture de son côté ! avec laquelle il a contracté une si étroite alliance ! Jésus l'a livrée dès le commencement de son alliance à toutes sortes de misères, de tribulations et d'infirmités, de persécutions, au feu et à l'eau et à tous les supplices que les démons ont été capables d'imaginer. Que la femme donc particulièrement ne trouve pas étrange si elle se voit dans le cours du mariage persécutée par une multitude de tribulations, que le mari ne s'étonne pas aussi si, de son côté, il participe à toutes ces misères, mais qu'ils considèrent ensemble que ce sont des effets de la grande qualité qui se trouve dans le mariage, sans laquelle il serait impur, et qu'en la vue de l'honneur de cet admirable rapport qui se trouve dans ce grand sacrement, ils endurent patiemment toutes ces incommodités et tribulations » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 477-478). Vision cependant un peu plus positive sur le mariage à propos de sainte Monique : « On voit par elle qu'il n'est pas nécessaire, quoiqu'il soit très utile, d'être vierge et d'être consacrée à Dieu pour devenir sainte et que le mariage, quoique dangereux, lors néanmoins que Dieu y engage une personne, devient saint et capable de produire des saints, quand même il n'y aurait qu'une des parties qui y vivrait saintement [...] Il n'y a guères de vocation en ce temps ou plus rare ou plus difficile à discerner que celle du mariage. Mais quand on y est engagé, il n'y a rien de si facile que de savoir à quoi on est obligé, et celui qui se veut acquitter de ses obligations comme il faut peut y trouver bien des moyens pour se sanctifier. Car les maux et les peines viennent en foule dans cet état et naissent toutes de la conduite qu'on doit à sa famille, de l'obéissance qu'on doit au mari, et de la bonne et chrétienne éducation qu'on doit aux enfants » (Considération I pour sainte Monique, mère de saint Augustin, dans les *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 45) ; voir aussi la considération II pour saint Nicolas, évêque : « Il fit premièrement de sa maison un temple, une église et une maison de religion. Car il faut dire avec vérité qu'il ne peut y avoir de vertu en une personne, si elle n'émane, comme de sa source, de la bonne discipline qu'elle garde en sa maison. C'est pourquoy, avant qu'on eût bâti des églises communes pour tous les chrétiens, chaque maison, où le père de famille était chrétien, était une Église. Il n'y a rien de si réglé que la maison d'un véritable chrétien : la femme l'est à l'égard du mari, le maître à l'égard de ses serviteurs, les enfants à l'égard de leurs pères et mères, et tous à l'égard de leurs voisins et du commerce qu'on a avec ceux de dehors. La vertu qui paraît dans l'Église est nulle, si elle n'est comme une suite de celle de la maison » (*Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 24). Voir enfin le fragment : « Mariage » : « Il est si saint dans l'Église de Dieu qu'elle a reçu en général les mariés dans le clergé et dans les charges extérieures qui servent au sacrifice. Et en particulier on peut dire qu'elle a tiré du mariage quantité de saints évêques de l'Église primitive, et, ce qui relève sa sainteté, quoiqu'il semble être un empêchement pour parvenir à la plus grande perfection de la vertu, c'est qu'il sert souvent de moyen pour le salut de plusieurs. Car, sans parler de ceux que Dieu y appelle pour l'honneur de son Église et de l'Incarnation lorsqu'ils sont encore dans la grâce d'innocence, il est certain que le mariage est un port salutaire à deux sortes de chrétiens, à savoir aux jeunes qui se trouvent dans leurs premiers âges trop pressés des mouvements de la concupiscence, et à ceux qui ont passé leur jeunesse dans quelque dérèglement [...] C'est en ce sens que l'Église appelle le mariage le remède de la concupiscence. Il faut seulement qu'ils prennent garde d'entrer dans le mariage comme dans un sacrement et de s'y préparer comme à une chose sainte et presque comme au Corps du Fils de Dieu, parce que le mariage est la source de l'Église, c'est-à-dire de tous les fidèles qui sont les membres et le Corps de Jésus-Christ. Il faut donc que l'élection qu'on fait de la femme et la fin qu'on a en la choisissant viennent de la grâce et de la sainteté » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 478-479).

¹ *Matthieu* 11, 12 : « Or depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le royaume des cieux se prend par violence, et ce sont les violents qui l'emportent ». C'est la réponse que fait Saint-Cyran au jeune Claude Lancelot qui veut entrer sous sa conduite : « Enfin, comme la chose tirait trop en longueur de la part de ces messieurs de Saint-Nicolas, je dis un jour à M. de Saint-Cyran : *Pour moi, je ne tiens à rien. Ce que je regarde, c'est de tâcher de ménager tout dans la douceur de la charité, afin qu'on ne puisse accuser personne de ma retraite. Mais, si je ne puis dénouer, je suis bien résolu de rompre, si vous le jugez à propos.* Il me dit : *Et violenti rapiunt illud. Voilà tout ce que je vous puis dire là-dessus. Allez* » (*Mémoires*, p. 52). Cette affirmation revient comme un leitmotiv dans les lettres de Saint-Cyran. Voir la lettre 43 – À Anne de Boulogne de Saint-Ange – 20 janvier 1630 : « De sorte qu'il est seulement nécessaire que vous lui fassiez résistance du côté des créatures et des occasions qui vous environnent en votre condition, où il est besoin que vous régliez votre âme, et que vous lui fassiez des contraintes que le Fils de Dieu nomme violences, pour l'empêcher de se salir dans le mélange des choses et des personnes vers lesquelles elle s'empporte par une multitude de passions secrètes, qui sont d'autant plus entachantes devant Dieu, que l'âme même les ignore le plus souvent » ; la lettre 55 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640 : « Le troisième est un effort et une espèce de violence, parce qu'elle sait que Dieu veut qu'on le contraigne en quelque façon dans l'oraison, puisqu'il est dit dans l'Évangile qu'il n'y a que les importuns et les violents qui emportent le Royaume du Ciel, qui doit être ravi par force » ; la lettre 182 – À M. David – [Fin 1640] : « Si au contraire vous sentez une inclination à parler et à dire vos avis librement de toutes choses, comme cela arrive plus facilement à une humeur franche, à un jeune homme, à un naturel éveillé, à un homme qui a une bonne naissance, faites de ces efforts et de ces violences secrètes, sans lesquelles le Fils de Dieu dit qu'on ne peut pas aller au Ciel, pour régler vos discours et apprendre le silence, qui répond dans la religion chrétienne à la continence, parce que la concupiscence, qui est la grande et presque l'unique plaie du péché, règne principalement dans deux parties du corps, dont l'une est l'inférieure, que la pudeur

leur dire d'abord qu'ils^l ne s'appuient pas sur l'absolution, car lors même qu'ils l'auront reçue, elle ne leur doit servir qu'à faire mieux pénitence toute leur vie^m. Quand elles viennent ainsi, nous devons les recevoir et dire avec Jésus-Christ : *Et eum qui venit ad me non ejiciam foras*^l. Car nous faisons vraiment laⁿ volonté de Dieu qui nous paraît par les marques de son élection qui paraissent en elles, dont la principale est le dessein qu'ils^o ont de faire pénitence. Lisez tout le chap. 6. de saint Jean, et vous verrez que Jésus-Christ ne parle que des élus, lesquels seuls nous devons recevoir pour les mener au Ciel^{p 2}.

^a T. : de notre Père, et faire choix des âmes qui sont. ^b S. et T. : quelques uns ; V. et 1744 : Fils de Dieu [V. : **en qualité de prêtre et d'envoyé du Père, mais : add. interl.**], mais pour faire celle de notre Père. Et par conséquent, il faut choisir et tâcher de discerner les âmes qui sont à lui et dans son élection. C'est pourquoi il en a rejeté lui-même quelques unes. ^c S. : sur[lesquelles : biffé ; tout lorsqu'elles : add. interl.]. ^d S. et T. : du baptême, de la Cour, du grand monde, et du mariage où il y a des enfants, en [S. : dans] un. ^e 1744 : surtout lorsqu'elles ont perdu l'innocence, ou qu'elles reviennent de la Cour, du grand monde et du mariage où il y a des enfants, ou dans un temps de trouble et de division où on peut les scandaliser si on ne les traite pas. ^f T. : d'autres. ^g T. : ces. ^h S. : des. ⁱ S. et T. : à Dieu, et aussi extraordinaires. ^j P.R.1 : l'ordre : dans le texte ; l'usage : add. interl. ^k T. : pas. ^l T. : qu'elles. ^m S. et T. : mieux toute leur vie pénitence. ⁿ T. : vraiment lors la. ^o T. : qu'elles. ^p V. et 1744 : Il est certain que les âmes doivent donner de grandes marques d'un désir sincère d'aller à Dieu et sans se [V. : **et sans se : biffé ; et aussi extraordinaires qu'elles viennent à nous extraordinairement et sans se : add. interl.**] soucier de l'ordre commun. Il faut leur [V. : **Il faut leur : biffé ; Ces âmes nous doivent faire voir cette violence sans laquelle on n'entre point dans le Ciel. Il faut leur : add. interl.**] dire d'abord qu'elles ne s'appuient pas sur l'absolution, car lors même qu'elles l'auront reçue, elle ne leur doit servir qu'à mieux faire pénitence toute leur vie. Quand elles viennent avec ces dispositions, on doit les recevoir et dire avec Jésus-Christ : *Et eum qui venit ad me non ejiciam foras. Je ne jeterai pas dehors celui qui vient à moi*. Car alors on peut se flatter de faire vraiment la volonté de Dieu qui paraît par ces marques d'élection, dont la principale est le dessein de faire pénitence. Au chap. 6 de S. Jean, Jésus-Christ ne parle que des élus. Ce

empêche de nommer, et l'autre la supérieure dans la langue, qui se remue comme l'autre partie le plus souvent malgré nous » ; la lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 5 : « Je n'ai donc pas sujet de craindre de vous dire que Dieu demande de vous dans son Évangile des violences, des séparations, des abandonnements de vous-même et de vos inclinations jusqu'aux plus naturelles, et qui semblent avoir leur fondement dans le corps et dans l'âme, dans les sens et dans la raison » ; la lettre 203 – À Anne de Rohan de Guéméné – 25 mars 1641 : « Je sais bien que cela ne se peut faire par une personne de votre condition sans faire effort et violence contre soi-même. Mais je sais bien aussi que je vous tromperais si je vous cachais cette vérité (dans la disposition où Dieu vous a mise de la recevoir de moi) que l'Évangile dit, que personne ne peut sans effort et sans violence entrer dans le Royaume du Ciel » ; la lettre 206 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Mars 1641, vers la fin : « Car avant la venue de Jésus-Christ, le Royaume de Dieu ne souffrait point de violence, parce que le diable entraînait presque tout le monde dans l'enfer sans qu'on lui fit résistance. Maintenant, parce qu'on lui résiste, il est irrité et use de violence contre ceux que la grâce attire au Ciel, qui ne le peuvent vaincre que par une plus grande violence, qui porte quelquefois l'homme si avant, qu'il se jette à corps perdu et s'attache lui-même par les liens de l'esprit à la voie du Paradis, d'où le diable tâche de le retirer par une infinité d'illusions, que celui qui est tenté appelle raisons » ; la lettre 232 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – 4 juin 1641 : « Je ne crains point que cette disgrâce m'arrive en votre personne, ni de vous dire que le seul moyen de l'empêcher, c'est de vous souvenir de ce que le Fils de Dieu nous dit dans la règle commune de la religion des chrétiens, qui est l'Évangile : Qu'il faut s'efforcer d'entrer par la petite porte ; Que le Royaume du Ciel souffre violence depuis que saint Jean-Baptiste l'a prêché au monde le premier » ; la lettre 305 – À Antoine Arnauld – 20 novembre 1641 : « Il est impossible d'aller au Ciel, selon Jésus, qu'en faisant des violences. Elles ont commencé dès la première publication de l'Évangile faite par saint Jean, pour les continuer sans cesse jusques à la fin. Et son exemple, avec celui de Jésus-Christ, nous ont appris qu'il faut en user principalement contre ces deux sortes d'empêchements » ; la lettre 546 – À une novice – 22 octobre 1642 : « Faites des efforts pour vous rendre digne du Ciel, car il souffre violence depuis saint Jean » ; la lettre 587 – À Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly – [1642] : « J'ai été aussi aise de recevoir votre lettre que de votre guérison. Et quoiqu'il n'y eût point d'apparence que je vous pusse écrire ce matin, le désir que j'en avais m'a fait faire un de ces efforts qu'il faut faire, selon l'Évangile, pour aller au Ciel » ; la lettre 609 – À Antoine Singlin – [11-18 novembre] : « Il ne faut pas qu'elle croie que le Royaume du Ciel s'acquière que par de semblables combats ». Fragment : « Devoirs et marques d'une âme touchée de Dieu » : « Souvenez-vous de ce que je vous ai dit qu'il faut user d'une sainte violence pour être bon chrétien, et que Jésus-Christ a dit dans son Évangile qu'il n'y a que ceux qui se font violence qui ravissent le royaume du Ciel » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 469) ; « *Compulit illos vehementer*. Il faut être ardent dans les actions de charité, et ne pas se rebuter aisément. La charité forte va jusqu'à la violence » (*Vie d'Abraham*, dans : *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 400).

¹ Jean 6, 37 : « Tous ceux que mon Père me donne viendront à moi, et je ne jeterai point dehors celui qui vient à moi ».

² Jean 6, 39 : « Or la volonté de mon Père qui m'a envoyé est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés ». Le verset 40 promet la vie éternelle à « quiconque voit le Fils et croit en lui » ; le verset 44 mérite d'être cité : « Personne ne peut venir à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire », affirmation reprise au verset 66 ; les versets 67 indique « que plusieurs disciples se retirèrent de sa suite, et n'allèrent plus avec lui », choqués qu'ils étaient par le discours sur le Pain de vie. L'interprétation que Saint-Cyran en tire, estimant qu'il n'y est question que des élus, c'est-à-dire de ceux que Dieu choisit et appelle, se justifie donc ; encore rien n'y est-il dit du nombre des élus, sinon en évoquant le départ de ceux qui, au verset 61, déclarent : « Ces paroles sont bien dures, et qui peut les supporter ? »

sont aussi les seuls qu'on doit recevoir pour les mener au Ciel, c'est-à-dire qu'on ne doit se charger de personne que dans la confiance qu'elle est de ce nombre [V. : **c'est-à-dire ... ce nombre : biffé**].

- 312 –

[P.R. 1 - S. 310 - T. 338 – V. 308** - 1744 (362-363)]

Dieu se sert en ce temps (où il y a si peu de bons prêtres) de ceux qui sont les meilleurs, quoiqu'ils n'aient pas toujours sa vocation, et récompense quelquefois le travail fait avec zèle et fidélité, de plusieurs grâces qui les aident^a à faire les œuvres de leurs charges^b. Et quelquefois^c il^d se sert de ce travail extérieur, approuvé de tout le monde et qui est^e fait avec quelque sincérité de cœur (quoique^f non toujours avec celle de sa^g grâce) pour leur donner enfin une véritable et intérieure vocation, excitant dans leurs âmes des mouvements de grâce qui l'obtiennent^h de lui. Tels sont ceux parⁱ lesquels ils disent^j à Dieu dans^k leurs oraisons : Mon Dieu, s'il y a dans moi quelque péché d'ignorance, lavez-le et mettez-moi dans l'état où je dois être, dans et selon^k votre première et véritable intention^l, et ce divin ordre que vous avez établi en formant votre Église.

^a P.R.1 : qui les aident : entre deux traits de plume ; S. : qui les aident : omis ; T. : aide [sic]. ^b T. : leur charge. ^c V. et 1744 : plusieurs grâces [V. : **à faire les œuvres de leurs charges : add. marg. appelée par une +**], et quelquefois. ^d S. et T. : il : omis. ^e S., T. et 1744 : qui est : omis. ^f T. : bien que. ^g T. : la. ^h S. : qu'ils impêtrent ; T. : qui l'impêtrent. ⁱ T. : pour. ^j V. et 1744 : enfin une vocation véritable et intérieure, en excitant dans leur âme des mouvements de grâce par lesquels [V. : **par exemple : add. interl.**] ils disent. ^k T. : en. ^k T. : dois être selon ; 1744 : Dieu : Il y a en moi quelque péché d'ignorance, lavez-moi et menez-moi dans l'état où je dois être selon. ^l S. : et véritable : add. interl.

- 313 –

[P.R. 1 - S. 311 - T. 339 et 340 – 1744 (363)]

Plus un homme fait bien dans sa charge de prêtre et de pasteur, plus il est obligé d'examiner et de considérer^a sa première vocation. Pour le faire comme il faut, qu'il^b s'examine depuis son baptême. Et ce n'est pas sans grande raison si en ce temps on oblige ceux qui vont en certains lieux se préparer^c à prendre les Ordres^d, de faire des confessions générales par lesquelles on découvre le fond du cœur de l'homme et la vie qu'il a menée depuis le baptême.

^a T. à considérer et examiner. ^b 1744 : vocation. Il faut pour cela qu'il. ^c 1744 : baptême. Et c'est avec grande raison qu'on oblige ceux qui vont en certaines maisons se préparer. ^d T. : se préparer à prendre les Ordres : omis.

- 314 –

[P.R. 1 - S. 312 - T. 341 – 1744 (363)]

Le Saint-Esprit leur a inspiré cette règle par laquelle on peut découvrir la capacité ou l'^a incapacité que les personnes ont à prendre les Ordres, si on entend bien les règles que l'Écriture et l'Église et les conciles^b en ont établi^c, et qui ont été pratiquées plus de neuf cents ans dans l'Église.

^a S. et T. : l' : omis. ^b 1744 : Cet usage est très salutaire pour découvrir la capacité ou incapacité que les personnes ont pour prendre les Ordres, pourvu qu'on entende bien les règles que l'Écriture, l'Église, les conciles. ^c S. et T. : l'Écriture, l'Église, les conciles en ont établies [S. : établi].

- 315 –

[P.R. 1 - S. 313 - T. 342 – 1744 (363-364)]

Si Jésus-Christ et l'Église ne les dispensent de ces règles, il est certain que la confession^a générale ne les rendra pas plus^b capables du sacerdoce, quelque componction et repentance^c qu'ils puissent avoir, s'ils se trouvent dans quelqu'un de ces empêchements^d dont l'Église n'a jamais dispensé personne, et^e pour lesquels elle a éloignés par ses règles les personnes (quoiqu'elles fussent bonnes présentement) du sacerdoce^f.

^a 1744 : Sans cela la confession. ^b T. : plus : omis. ^c P.R.1 : pénitence : dans le texte ; repentance : add. interl. ; S., T. et 1744 : pénitence. ^d 1744 : des empêchements. ^e S. et T. : et : omis. ^f 1744 : par ses lois du sacerdoce ceux-mêmes qui pouvaient être bons pour le présent.

- 316 –

[P.R. 1 - S. 314 - T. 343 – V. 312]

Pour nos fonctions naturelles et civiles, comme sont celles de la guerre^a, il faut avoir une vocation naturelle. Et selon le^b dire de Cicéron, allégué par un capucin, si^c on entre autrement, on ne fait rien de bien^d ¹. Il faut de même une vocation surnaturelle pour les fonctions surnaturelles^e. C'est ce que tout le monde accorde en toutes les^f choses civiles et naturelles. Cependant^g on n'a pas honte d'entrer dans^h les spirituelles et surnaturelles sans la vocation nécessaireⁱ. En cela^j quelques catholiques vont, sans qu'ils y pensent, comme les hérétiques, à la pénitence et à la^k vocation aux charges. Un médecin qui voudrait guérir les plaies du corps avec des paroles^l serait tenu pour un enchanteur, et Isaïe appelle les pharisiens : enchanteurs².

^a **V. : porte autre mot impossible à déchiffrer.** ^b T. : et c'est où le. ^c T. : un capucin a lieu, si. ^d T. : bon. ^e S., T. et V. : de même pour les fonctions surnaturelles une vocation surnaturelle. ^f S., T. et V. : les : omis. ^g P.R.1 : cependant : entre deux traits de plume ; omis dans S. et T. ; V. : et. ^h T. : honte de le nier dans. ⁱ P.R.1 : sans la vocation nécessaire : entre deux traits de plume ; omis dans S. et T. et V. ^j **V. : et surnaturelles sans cela.** ^k T. : en la pénitence, en la vocation ; S. et V. : à la pénitence, à la vocation. ^l S., T. et V. : guérir avec des paroles les plaies du corps.

¹ Réminiscence probable de *Les offices*, livre I, XXV : « Ceux qui sont chargés du gouvernement des peuples doivent observer fidèlement ces deux préceptes de Platon : Veiller d'abord aux intérêts de leurs concitoyens avec un dévouement de tous les instants et un désintéressement absolu ; donner ensuite les mêmes soins à tout le corps de la république, et ne point témoigner à l'une de ses parties une prédilection qui tournerait au détriment des autres. L'administration des états est une véritable tutelle, établie pour le bien de ceux qui sont gouvernés et non de celui qui gouverne [...] Le grand citoyen, celui qui est vraiment digne de tenir le premier rang dans l'État [...] se dévouera sans réserve aux intérêts du pays ; il ne cherchera ni la fortune ni l'éclat de la puissance ; il veillera enfin sur tous les membres de la société, sans acception d'ordres ni de personnes ». Quant à identifier ce capucin auquel Saint-Cyran fait allusion, autant chercher une aiguille dans une meule de foin ... On connaît, par le témoignage de Fontaine, l'estime que faisait Saint-Cyran de Cicéron, dont il avait demandé à Antoine Le Maistre de traduire les *Offices* : « Pour ne vous dire qu'un mot des causes qui m'ont porté à cette traduction, c'est que suivant la connaissance que j'ai que Dieu s'est autant figuré avec toutes les vérités de l'ordre de la grâce dans l'ordre de la nature et dans l'ordre civil que dans la loi de Moïse, j'avais remarqué dans ces *Offices* une vérité qui regarde la puissance des prêtres, qui me frappa l'esprit, et me fit voir clairement que la raison d'un païen avait mieux vu un principe général qui regarde toutes les puissances civiles et ecclésiastiques que Dieu a données aux hommes, qu'on ne le voit maintenant dans les écoles. Car il faut avouer que Dieu a voulu que la raison humaine fit ses plus grands efforts avant la loi de grâce, et il ne se trouvera plus de Cicérons ni de Virgiles. C'est donc là ce qui m'a porté à faire traduire ces *Offices*, et à les faire relier avec deux autres traductions de deux auteurs ecclésiastiques qui parlent des mêmes choses dont parlent ces *Offices*, afin que par la comparaison des uns avec les autres on pût voir la grandeur de Dieu qui a jeté les fondements, pour ne dire pas seulement qu'il a tracé les figures des vérités chrétiennes dans les livres des païens » (Nicolas Fontaine, *Mémoires*, éd. Thouvenin, p. 395).

² *Isaïe* 47, 9.12 : « Cependant ces deux maux viendront fondre tout d'un coup sur vous en un même temps, la stérilité et la viduité ; tous ces malheurs vous accableront à cause de la multitude de vos enchantements, et de l'extrême dureté de vos enchanteurs [...] Venez avec vos enchanteurs et tous vos secrets de magie, auxquels vous vous êtes appliquée avec tant de travail dès votre jeunesse, pour voir si vous en tirerez quelque avantage, et vous en pourrez devenir plus forte ». Mais Isaïe s'adresse à la « vierge, fille de Babylone », à la « fille des Chaldéens » (*Isaïe* 1, 1).

- 316bis –

[S. 315 - T. 344]

On ne trouve point étrange qu'un homme qui est mal entré dans un office ou bénéfice^a

^a S. : en un office ou dans un bénéfice.

- 317 –

[P.R. 1 - S. 316 – T. 345 – 1744 (364)]

Si la sentence^a de saint Paul : *Non multi nobiles*¹, est vraie (elle l'est encore plus dans^b ce siècle), il s'ensuit que l'élection des charges tombe rarement sur les puissants en science et en noblesse (s'ils ne sont élus de Dieu). Il y en a^c fort peu de ceux-là qui soient élus^d du Ciel.

^a S. : science : biffé ; sentence : add. interl. ^b T. : en. ^c 1744 : élection aux charges tombe rarement de la part de Dieu sur les puissants en science et en noblesse, et qu'il y en a. ^d S. : en science et en noblesse, ou s'ils ne sont élus de Dieu, il y en a fort peu de ceux-là qui soient élus ; T. : science ou en noblesse, ou s'ils sont élus de Dieu, il y a fort peu de ceux-là qui soient des élus.

- 318 –

[P.R. 1 - S. 317 - T. 346 – 1744 (364)]

Saint Bernard refuse de juger de la vraie vocation d'un homme à un évêché, parce qu'il n'y a proprement^a que le Saint-Esprit qui le sache, qui seul en est la cause². Il fait^b néanmoins assez entendre qu'il n'y a pas^c grande apparence qu'un homme^d grand^e pécheur qui aurait été converti dans^f son cœur et en un instant, puisse passer immédiatement de cet état à une charge d'évêque par^g une vraie vocation de Dieu.

^a T. : apparemment. ^b 1744 : Saint-Esprit qui la connaisse, en étant l'auteur. Il fait. ^c T. : point. ^d 1744 : homme : omis. ^e S. : grand : add. interl. ^f T. : en. ^g 1744 : à l'épiscopat par.

- 319 –

[P.R. 1 - S. 318 - T. 347 – 1744 (364)]

Il montre assez que l'innocence était requise, répondant à l'objection^a qu'on lui fait de saint Ambroise, qui passe^b du tribunal séculier au trône de l'Église³.

¹ *1 Corinthiens* 1, 26 : « Considérez, mes frères, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appelés à la foi. Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissants et peu de nobles ».

² Saint-Cyran reviendra sur ce point dans la pensée 361 en nommant cette fois la personne dont Saint-Cyran dit qu'il refuse de juger de la vocation : Bruno, archevêque de Cologne. Voir la note correspondante.

³ « C'est vers la même époque qu'à la mort d'Auxence, un évêque de l'hérésie arienne et qui restait rivé à son église depuis que Denys, confesseur d'heureuse mémoire, avait été frappé d'exil, le peuple en révolte se dressant pour réclamer son évêque, Ambroise eut le souci de calmer la révolte pour éviter que le peuple ne mit en péril la ville dont il avait la charge et il se rendit à l'église ; là, tandis qu'il s'adressait à la foule, l'on rapporte que soudain la voix d'un enfant résonna parmi le peuple en disant : Ambroise évêque ! Au son de cette voix tous les visages se retournèrent et le peuple criait : Ambroise évêque ! Ainsi des gens qui l'instant d'auparavant, se querellaient dans le plus grand trouble – ariens et catholiques chacun pour soi désirant l'ordination de l'évêque, avec victoire sur les adversaires – soudain s'entendirent sur son seul nom dans une unanimité étonnante et incroyable [...] Voyant qu'il ne pouvait en rien faire aboutir ses propres intentions [de fuir l'ordination, Ambroise] se prépara à fuir : il sortit de la ville en pleine nuit, pendant se diriger vers le Tessin (Pavie) ; on le trouve au matin à la porte qu'à Milan l'on appelle : de Rome : c'était Dieu qui avait empêché sa fuite,

^a 1744 : requise par la réponse qu'il fait à l'objection. ^b T. : passa.

- 320 -

[P.R. 1 - S. 319 - T. 348 – V. 317** - 1744 (364-365)]

Il ne nie pas qu'un homme, qui pour le moins aurait^a fait pénitence de ses péchés passés, ne fût susceptible de la vocation divine au sacerdoce. Mais il ne peut comprendre que, passant de l'un à l'autre, il se fasse une vocation^b ¹.

^a 1744 : Je ne nie pas qu'un homme qui aurait. ^b V. et 1744 : comprendre que le [V. : le : biffé] passage [V. : ge : biffé ; nt : add. marg.] de l'un à l'autre [V. : il : add. interl.] se fasse par [V. : par : biffé] une seule [V. : seule : biffé] vocation.

- 321 -

[P.R. 1 - S. 320 - T. 349 – 1744 (365)]

Jésus-Christ n'a point^a voulu recevoir, pour être de sa maison, celui^b dont il^c avait chassé une^d légion de démons², parce que pour être associé au clergé de Jésus-Christ, il ne faut jamais avoir donné lieu^e au diable dans son âme après son baptême, et il faut toujours avoir été^f irréprochable et de bonne réputation devant les hommes. C'était assez que cet

se préparant une muraille pour son Église catholique contre ses ennemis et dressant la tour de David à la face de Damas, autant dire contre la perfidie des hérétiques. Quand on l'eut trouvé et que le peuple l'eut mis sous bonne garde, l'on envoya un rapport au très clément empereur qui se trouvait être Valentinien ; celui-ci accueillit avec une joie extrême le fait qu'un magistrat relevant de lui fût réclamé pour le sacerdoce. Le préfet Probus lui aussi se réjouissait de voir accomplies les paroles qu'il avait prononcées sur Ambroise au moment de son départ, lorsque, selon l'usage, il lui avait donné ses consignes : Va, et agis non comme un juge mais comme un évêque ! » (Paulin de Milan, *Vie d'Ambroise de Milan*, n° 6-9, p. 60-64). Voir aussi la *Lettre* 63, 65 d'Ambroise lui-même : « Quelle résistance n'ai-je pas fait pour n'être pas ordonné évêque ? Enfin ne pouvant résister à la violence, combien ai-je prié qu'on différât mon sacre. Mais les règles canoniques n'ont eu aucun effet, la violence du peuple a prévalu. Cependant les évêques d'Occident ont approuvé mon ordination, par leur jugement, et les évêques d'Orient même par leur exemple, quoique l'Apôtre défende de faire évêque un néophyte de peur qu'il ne s'élève d'orgueil. Si je n'ai pas obtenu qu'on différât mon sacre, il ne faut l'attribuer qu'à la violence du peuple. Si je n'ai pas l'humilité qui convient à l'épiscopat, on ne doit pas m'imputer ce vice, puisque je n'ai pas été la cause de ma promotion » (*Les lettres de saint Ambroise, évêque de Milan, traduites en français sur l'édition des RR. PP. Bénédictins, avec des notes historiques et critiques. Par le P. Duranti de Bonreueil, de l'Oratoire*, Paris, 1741, 3 vol. Cette lettre figure dans le tome 3). Il s'agit d'un *topos* de la littérature hagiographique, mis en lumière par Yves-Marie Duval, « Ambroise de son élection à sa consécration », dans : *Ambrosius episcopus*. Actes du XVIe centenaire, Milan, 1976, p. 243-283. Il n'est cependant pas inintéressant de noter qu'en 374 déjà, le concile de Valence, condamne une semblable fuite devant l'épiscopat en la qualifiant de crime ou de mensonge, spécifiant qu'il convenait d'écarter de l'ordination ceux qui agissaient de cette manière (*Corpus christianorum. Series latina* 148 : *Concilia Galliae. A. 314-A 506*, Tournai, Brepols, 1963, p. 40).

¹ C'est un leitmotiv de l'Écriture Sainte que Dieu n'impute point les péchés passés à qui fait pénitence. Voir par exemple l'image si frappante du prophète Isaïe : « Quand vos péchés seraient comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige ; et quand ils seraient rouges comme le vermillon, ils seront blancs comme la laine la plus blanche » (*Isaïe* 1, 18). Ou encore : « C'est moi donc, c'est moi-même qui efface vos iniquités, pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de vos péchés » (*Isaïe* 43, 28). Cela est encore plus vrai depuis la mort rédemptrice du Christ. Voir par exemple la considération VI pour l'Assomption de la sainte Vierge : « Car Jésus-Christ ne compte point les péchés passés dans les âmes des pécheurs convertis, et il a bien voulu faire d'une aussi grande pécheresse que Madeleine la figure de l'Église qui est son épouse, l'ouvrage de ses mains, l'objet de son cœur et de son affection, et celle pour qui il s'est livré lui-même à la mort pour revivre ensuite pour elle et lui donner la vraie vie, éloignant d'elle toute corruption de corps et d'esprit, et la rendant immortelle et toute divine comme lui. Depuis que Jésus-Christ, qui était l'idée de la pureté et de l'innocence, a daigné se charger de nos péchés et passer pour un pécheur et pour un lépreux en la terre, il n'y a rien à reprocher aux pécheurs convertis, et les péchés passés n'empêchent plus qu'ils ne soient, par leur âme, les images de Dieu, et par la vie sainte qu'ils mènent après leur conversion, les figures, non seulement de la Vierge, mais même de Jésus-Christ, comme Madeleine l'a été par la principale action de sa vie » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 185).

² Allusion à la délivrance du possédé gerasénien en *Marc* 5, 1-20. La référence précise est au v. 9 : « Et il lui demanda : Comment t'appelles-tu ? À quoi il répondit : Je m'appelle Légion, parce que nous sommes plusieurs ». Texte parallèle en *Luc* 8, 26-39 (particulièrement le v. 30 : « Jésus lui demanda : Quel est ton nom ? Il lui dit : Je m'appelle Légion, parce que plusieurs démons étaient entrés dans cet homme »).

homme se fit voir au commun des fidèles pour les faire revenir à Jésus-Christ par son exemple^g.

^a S. : Il n'a point. ^b 1744 : pour être auprès de lui celui. ^c T. : celui de qui il. ^d T. : la. ^e 1744 : entrée. ^f T. : il faut n'avoir jamais donné lieu au démon dans son âme après le baptême, et il faut avoir toujours été. ^g T. : faire recourir par son exemple à Jésus-Christ ; S. et 1744 : revenir par son exemple à Jésus-Christ.

- 322 -

[P.R. 1 - S. 321 - T. 350 – V. 319** - 1744 (365-366)]

Cette femme dont il est parlé dans l'Évangile, qui^a avait^b tout dépensé son bien après les médecins, tant s'en faut qu'elle fût guérie. Elle était même en pire état^c ¹. C'est l'image de celui qui ayant longtemps trempé^d dans ses péchés, comme cette femme dans son flux de sang, penserait s'appuyer^e sur les prêtres et sur la seule absolution^f. Il faut auparavant que Jésus-Christ ait appelé et attiré du péché à l'attouchement^g de la frange de sa robe et à recourir^h aux prières des saints, par les mérites desquels elle puisseⁱ mériter d'être touchée de Jésus-Christ. Cet^j attouchement de Jésus-Christ, qui se fait par la foi et par l'infusion de la grâce^k dans l'âme, arrête le flux de sang et le flux du péché, et puis elle peut^m recourir aux médecins établis de Dieu dans l'Église, comme ailleurs Jésus-Christⁿ y envoie le lépreux après sa guérison². Et lui-même absout^o cette femme par des paroles particulières, après que son flux fût^p arrêté, en lui disant : *Vade in pace et esto sanata a plaga tua*³. Et par les paroles qu'il lui dit immédiatement auparavant : *Fides tua te salvam fecit*^q ⁴.

^a T. : dont il est parlé dans l'Évangile, qui : omis. ^b S. dont il est parlé dans l'Écriture avait. ^c S. : qu'elle était en pire état ; T. guérie, qu'elle en état [sic] en pire état. ^d T. : ayant trempé longtemps. ^e T. : dans le sang pensant s'appuyer. ^f 1744 : Cette femme qui avait dépensé tout son bien après les médecins, et qui bien loin d'être guérie n'en était qu'en pire état, est l'image de celui qui ayant longtemps croupi dans ses péchés penserait s'appuyer sur le ministère des prêtres et sur la seule absolution. ^g S. : attachement [sic]. ^h T. : Jésus-Christ ait attiré l'âme du péché à l'attouchement de la frange de sa robe, c'est-à-dire à recourir. ⁱ 1744 : robe, c'est-à-dire qu'il ait fait recourir aux prières des saints par les mérites desquels on puisse. ^j T. : C'est cet. ^k S. et T. : et l'infusion de sa grâce. ^l T. : de sang, c'est-à-dire le. ^m 1744 : et l'infusion de la grâce dans l'âme, arrête le cours du péché. Alors on peut. ⁿ S. et T. : Dieu. ^o T. : Et ici-même Jésus-Christ absout. ^p T. : est. ^q V. et 1744 : guérison. C'est alors que lui-même absout cette femme déjà guérie en lui disant : *Vade in pace et esto sana a plaga tua. Allez en paix et soyez guérie de votre maladie*. Et par les paroles qu'il lui dit immédiatement auparavant : *Fides tua te salvam fecit. Votre foi vous a sauvée* [V. : il fait voir que : add. interl.].

- 323 -

[P.R. 1 - S. : non numéroté ; en marge : D. - T. 350 – 1744 (365-366)]

Il fait voir que la foi amoureuse de Jésus-Christ doit précéder l'absolution dans l'âme du pécheur^a.

^a S. et T. : précéder dans l'âme du pécheur l'absolution ; 1744 : La foi amoureuse de Jésus-Christ doit précéder, dans l'âme du pécheur, l'absolution.

¹ *Marc* 5, 25-27 : « Alors une femme malade d'une perte de sang depuis douze ans, qui avait beaucoup souffert entre les mains de plusieurs médecins, et qui, ayant dépensé tout son bien, n'en avait reçu aucun soulagement, mais s'en étant toujours trouvée plus mal, ayant ouï parler de Jésus, vint dans la foule par derrière, et toucha son vêtement ». Texte parallèle en *Luc* 8, 43-44.

² *Matthieu* 8, 4 : « Alors Jésus lui dit : Gardez-vous bien de parler de ceci à personne ; mais allez vous montrer au prêtre, et offrez le don prescrit par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage ». Texte parallèle en *Marc* 1, 44 et *Luc* 5, 14.

³ *Marc* 5, 34 : « Allez en paix et soyez guérie de votre maladie ». *Luc* 8, 48 porte : « Votre foi vous a guérie ».

⁴ *Marc* 5, 34 : « Votre foi vous a sauvée ». *Luc* 8, 48 porte seulement : « Allez en paix ». Saint-Cyran se réfère donc ici au texte de *Marc*.

- 324 –

[P.R. 1 - S. 322 - T. 351 – 1744 (366)]

Du sacerdoce dépend le règlement ou^a le^b dérèglement général de toute l'Église. Cela fait voir combien^c il importe que celui qui a été établi l'ait été par la vocation^d de Dieu.

^a T. : le règlement ou : omis. ^b S. : le : omis. ^c T. : comme. ^d S. : que celui qui a été établi par la vocation [sic] ; T. : que celui qui l'a ait été établi par la vocation.

- 325 –

[P.R. 1 - S. 323 - T. 351 – 1744 (366)]

Dans les prêtres bien appelés, les maux qu'ils font se convertissent quelquefois^a en biens, comme il se voit dans David^b. Et dans les prêtres mal appelés, les biens souvent se convertissent en maux, comme il se voit en Saül^c.

^a P.R. 1: quelquefois : add. interl. entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ^b 1744 : comme on voit dans l'histoire de David. ^c T. : les biens se convertissent souvent en maux, comme Saül ; 1744 : comme on voit dans Saül.

- 326 –

[P.R. 1 - S. 324 - T. 352 – 1744 (366-367)]

Si l'on a besoin d'une vocation particulière de Dieu, comme il se voit dans les apôtres, toutes et quantes fois que l'on^a change^b de lieu, pour prêcher la Parole de Dieu, qui est la principale fonction de la prêtrise dans un pasteur^c, combien plus a-t-on besoin d'une vocation générale et primitive en eux pour commencer à prêcher cette Parole de Dieu^d.

^a S. et T. : qu'on. ^b 1744 : de Dieu, comme on avait dans les apôtres, toutes les fois qu'on change. ^c P.R. 1: dans un pasteur : entre deux traits de plume ; S. et 1744 : omis. ^d S. : prêcher la Parole de Dieu. ; T. : de Dieu, combien plus a-t-on besoin d'une vocation générale et primitive comme eux pour avancer de prêcher la Parole de Dieu, qui est la principale fonction de la prêtrise ; 1744 : primitive pour commencer à prêcher la Parole de Dieu.

- 327 –

[P.R. 1 - S. 325 - T. 353 – 1744 (367)]

Un homme du monde ajoute toujours pour croître en biens et en honneur. Et un prêtre doit toujours retrancher quelque^a chose pour croître en charité et en amour.

^a T. : retrancher de soi quelque.

- 328 –

[P.R. 1 - S. 326 - T. 354 – 1744 (367)]

Quand on tient bon dans les souffrances d'une charge, on témoigne qu'on^a y est bien appelé.

^a 1744 : dans les peines d'une charge, c'est un signe qu'on.

- 329 –

[P.R. 1 - S. 327 - T. 355 – 1744 (367)]

Un raisin^a d'un homme de bien appelé de Dieu à une charge est meilleur que toutes les vendanges d'un autre non élu, comme la tropologie de ces paroles de Gédéon nous l'enseigne: *Melior est racemus Ephraïm vindemiis Abiezer*^b. *Judic.* 8^c 1.

^aT.: raison, transformé en: raisin. ^bP.R. 1: *Melior ... Abiezer*: entre deux traits de plume. ^cS.: de Gédéon nous l'enseignent [citation et référence omises]; T.: citation et référence omises; 1744: de Gédéon, *Judicum* VIII.

- 330 –

[P.R. 1 - S. 328 - T. 356 – 1744 (367)]

Rien n'est bon, quoiqu'il paraisse bon, s'il n'émane d'un bon principe et d'une bonne racine. Et rien n'est mauvais, quoiqu'il paraisse mauvais, s'il émane d'un bon principe et d'une bonne racine.

- 331 –

[P.R. 1 - S. 329 - T. 357 – V. 327]

C'est une leçon que l'Écriture fait aux prêtres mal appelés, lors surtout qu'ils se sont ingérés par ambition et par une fausse imitation^a dans ces^b charges², comme les Juifs n'avaient désiré un roi qu'à l'exemple et à l'imitation de païens^c qui étaient gouvernés par des rois³.

^aV.: invitation. ^bV.: les. ^cS., T. et V.: désiré que l'exemple et l'imitation des païens.

- 332 –

[P.R. 1 - S. 330 - T. 358 – V. 328]

Jésus-Christ dit: « Mon royaume n'est pas de ce monde⁴ », ni par élection, ni par humaine succession^a des hommes. Je ne suis pas venu pour régner ici bas, comme^b les rois du monde, avec une puissance éclatante (ce sera ailleurs), mais seulement pour y prêcher la vérité⁵. C'est une leçon que Jésus-Christ^c fait aux prêtres en sa personne^d.

¹ *Juges* 8, 2: « Gédéon leur répondit: Que pouvais-je faire qui égalât ce que vous avez fait? N'est-il pas vrai qu'une grappe de raisin d'Éphraïm vaut mieux que toutes les vendanges d'Abiézer – Vulgate: *nonne melior est racemus Ephraïm vindemiis Abiezer* - ? ». Furetière: « Qui est figuré. On trouve un sens tropologique à l'Écriture Sainte. Le serpent d'airain dans un sens tropologique nous figure la croix, la manne nous figure l'Eucharistie ».

² Saint-Cyran, *Considération I pour saint Matthias, apôtre*: « Il était rare en ces premiers temps de l'Église qu'on reçût des charges de l'Église avec élévation d'esprit, comme il est rare en ces derniers temps qu'on les reçoive avec abaissement et humilié d'esprit » (*Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 183; voir aussi, p. 183-184, le début de la considération II: « Les disciples vivaient contents dans leur condition, étant inférieurs aux apôtres, et les révéraient sans avoir la moindre pensée d'être jamais apôtres. Lorsqu'il plaît à Dieu d'élever quelqu'un à une charge, il le fait d'ordinaire sans lui en avoir donné auparavant ni le désir ni même la pensée. Il n'y a point de plus grande dévotion que de se tenir dans l'Église en l'état où Dieu nous a mis jusqu'à ce qu'il nous en tire lui-même pour nous élever à un plus grand »).

³ *1 Samuel* 8, 5: « Établissez donc sur nous un roi, comme en ont toutes les nations, afin qu'il nous juge ».

⁴ *Jean* 18, 36.

⁵ *Jean* 18, 37: « C'est pour cela que je suis né, et que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité; quiconque appartient à la vérité écoute ma voix ».

^a T. : succession humaine. ^b T. : pas venu pour régner ici comme ; S. et V. : pas venu pour régner ni comme. ^c S. : Jésus. ^d T. : en sa Passion.

- 333 -

[P.R. 1 - S. 331 - T. 359 – V. 329** - 1744 (368)]

L'homme abuse ordinairement^a de la puissance qu'on lui a donnée. Cela a paru dans le premier homme, même avant le péché. Car non content de celle que Dieu lui avait donnée sur la terre, il a voulu être comme Dieu et posséder la même^b puissance¹. Cette faute a passé à tous ses enfants, n'y ayant aucun homme^c à qui Dieu ait donné quelque puissance, ou ecclésiastique ou civile, qui n'en abuse souvent. Cela se voit en^d celui qui prétend (étant prêtre) pouvoir remettre les péchés et sanctifier l'âme par ses^e seules paroles, sans employer les moyens ordonnés de Dieu, qui sont ceux de la pénitence. C'est proprement vouloir être comme Dieu et s'arroger sa puissance, car il n'appartient qu'à Dieu et à Jésus-Christ de remettre les péchés et de justifier par de simples^f paroles, comme lui et en la vérité, comme lorsqu'il remit les péchés au paralytique².

^a P.R1. : ordinairement : dans le texte ; souvent : add. interl. entre deux traits de plume. ^b S. : même : add. interl. ^c T. : n'y ayant presque aucun homme ; V. et 1744 : puissance. Cette mauvaise disposition a passé à tous ses enfants, n'y ayant presque pas d' [V. : **presque pas d' : biffé ; aucun : add. interl.**] homme. ^d T. : dans. ^e T. : les. ^f S. : et de justifier par ses simples ; T. : et justifier par des simples.

- 334 -

[P.R. 1 - S. 332 - T. 359 – V. 330** - 1744 (368-369)]

La puissance absolue qui est indépendante de^a moyens, n'appartient qu'à Dieu. Ceux qui en usent dans le gouvernement du monde, ne font pas tant les dieux comme ceux^b qui en usent dans le gouvernement des âmes, en les dispensant des moyens de la pénitence pour les absoudre³. Voyez ce que saint Cyprien dit de ces prêtres présomptueux^{c 4}.

¹ *Genèse* 3, 4-5 : « Assurément, vous ne mourrez point ; mais c'est que Dieu sait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des dieux, en connaissant le bien et le mal ».

² *Matthieu* 9, 2 : « Et comme on lui présentait un paralytique couché dans un lit, Jésus, voyant leur foi, dit à ce paralytique : Mon fils, ayez confiance, vous péchés vous sont remis ». Textes parallèles en *Marc* 2, 5 et *Luc* 5, 20.

³ Dans son chapitre consacré aux « sentiments de saint Grégoire [de Nazianze] sur la vertu que doit avoir un prêtre, Le Nain de Tillemont écrit : « Il savait que leur ministère les oblige d'être des dieux et de rendre dieux ceux qu'ils conduisent. Il voulait être pur avant que de purifier les autres, être sage avant que de les rendre sages, être lumière avant que de les éclairer, s'approcher de Dieu avant que de les y conduire, être saint avant que de les sanctifier » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome 9, p. 349).

⁴ Cyprien de Carthage, lettre 15 : « Vous m'avez envoyé une lettre, où vous demandiez qu'on examinât vos désirs et qu'on donnât la paix à certains *lapsi*, lorsque la fin de la persécution nous aura permis de nous rapprocher et de nous réunir ; et eux, contre la loi de l'Évangile, contre votre demande déferente à mon égard, avant toute pénitence, avant la confession de la plus grande et de la plus grave des fautes, avant l'imposition des mains par l'évêque et le clergé pour la réconciliation, ils ne craignent pas d'offrir le sacrifice pour eux et de leur donner l'Eucharistie, c'est-à-dire de profaner le corps sacré du Seigneur. L'Écriture dit, en effet : *Celui qui mangera le pain, ou qui boira le calice du Seigneur indignement, aura à répondre du corps et du sang du Seigneur*. Les *lapsi*, à la vérité, sont excusables en ce point. Qui donc n'aurait hâte de passer de la mort à la vie ? Qui ne s'empresserait de recouvrer la santé ? Mais c'est le devoir des chefs de s'en tenir à la règle, et d'instruire l'empressement ou l'ignorance, de peur qu'au lieu d'être des pasteurs, comme ils le doivent, ils ne deviennent des bouchers. Accorder à quelqu'un ce qui doit tourner à sa ruine, c'est le tromper. On ne relève pas celui qui est tombé en procédant ainsi, mais plutôt, avec une offense faite à Dieu, on le pousse vers le précipice. Que par vous, du moins, ils soient instruits, eux qui auraient dû enseigner [...] J'apprends, d'autre part, que quelques-uns vous pressent sans vergogne et que votre modestie souffre violence. Je vous prie, en conséquence, aussi instamment que je le puis faire, de vous souvenir de l'Évangile, et de considérer attentivement ce qui a été accordé dans le passé par les martyrs vos prédécesseurs, et quelle a été leur circonspection en toutes choses ; je vous demande de peser vous aussi avec soin et prudence les désirs exprimés, d'examiner, comme des amis de Dieu, destinés à être un jour des juges avec lui, et la conduite, et les œuvres, et les mérites de chacun, de faire aussi entrer en ligne de compte la nature et la qualité des fautes [...] Nous sommes visités en effet, et repris fréquemment, et avertis de veiller à l'observation sans défaillance des

^a S. : des. ^b 1744 : ne font pas encore tant les dieux que ceux. ^c S. : absoudre. Saint Cyprien dit de ces prêtres que présumant de etc. ; T. absoudre. Saint Cyprien dit de ces prêtres présomptueux qu'ils présumant de ... ; V. et 1744 : Voyez ce que saint Cyprien dit de ces prêtres présomptueux : omis ; V. : **Saint Cyprien dit de ces prêtres, que présumant que, etc. : add. interl.**

- 335 -

[P.R. 1 - S. 333 - T. 360 - V. 331** - 1744 (369)]

Celui qu'on appelle à quelque charge ecclésiastique, ou à la prêtrise, quand ce serait un peuple entier qui l'y^a appellerait, s'il sent^b qu'il ait les qualités nécessaires pour conduire les âmes, doit^c tâcher de s'assurer de la vocation de Dieu. Il faut qu'à l'instant il aille s'offrir à Dieu dans l'église, et lui demander qu'il ait agréable de lui donner un signe pour le proposer^d à ceux qui l'appellent, afin de s'assurer^e que l'élection qu'ils ont faite de sa personne est venue de lui. Jephthé leur fait cette leçon lorsqu'il est élu pour être le juge^f d'Israël^g ¹.

^a T. : lui. ^b 1744 : Si celui qui est appelé à quelque charge ecclésiastique ou à la prêtrise, quand ce serait même par un peuple entier, sent. ^c T. : il doit. ^d S. et T. : pour proposer. ^e S. et T. : pour s'assurer ; V. et 1744 : âmes, il doit tâcher de s'assurer de la vraie vocation de Dieu, et désirer que Dieu lui donne [V. : **désirer que Dieu lui donne : biffé ; demander à l'instant à Dieu dans l'église en s'offrant à lui de lui donner : add. interl.**] un signe pour proposer à ceux qui l'appellent, et s'assurer. ^f P.R.1 : et : add. interl. ; le juge : entre deux traits de plume ; S. : premier ; T. : prince. ^g V. et 1744 : de lui, comme on voit dans l'histoire de Jephthé [V. **élu pour être le premier d'Israël : add. interl.**].

commandements du Seigneur. J'apprends d'ailleurs que cela n'a pas cessé non plus chez vous, et que la divine censure en avertit un bon nombre d'observer la discipline de l'Église. Cela se peut faire, si vous réglez sur un examen religieusement attentif l'octroi des demandes qui vous sont adressées, sachant reconnaître et réprimer ceux qui font acception de personnes dans la distribution de vos bienfaits et y cherchent l'occasion d'une complaisance ou celle d'un trafic illicite ». Cyprien revient sur ce sujet dans la lettre 16 : « Ce n'est plus le moment de faire semblant d'ignorer, lorsque certains d'entre vous trompent la communauté des frères. Ceux-là en cherchant à être populaires, sans viser à rendre la santé spirituelle, font plutôt tort aux *lapsi*. L'extrême gravité de la faute que la persécution a fait commettre, ceux-là même la connaissance qui ont commis la faute [...] Quiconque soustrait à nos frères ces vérités, les trompe pour leur malheur. Ils auraient pu, en faisant pénitence, donner satisfaction par leurs prières et par leurs œuvres à Dieu, qui est père et miséricordieux, et au lieu de cela, étant trompés, ils se perdent de plus en plus ; au lieu de se relever comme ils auraient pu le faire, ils tombent davantage. Quand il s'agit de moindres fautes, les pécheurs font pénitence le temps prescrit, et, suivant l'ordre de la discipline, sont admis à la confession, puis par l'imposition des mains de l'évêque et du clergé, rentrent en communion. Aujourd'hui, alors que les temps sont mauvais, alors que la persécution dure toujours, que la paix n'a pas été rendue à l'Église elle-même, on les admet à la communion, on offre le sacrifice pour eux, nommément et sans pénitence préalable, sans confession, sans imposition des mains par l'évêque et par le clergé ; on leur donne l'Eucharistie, quoiqu'il soit écrit : *Celui qui mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement aura à répondre de la profanation du corps et du sang du Seigneur* [...] Je vous dirai tout, quand le Seigneur, qui m'a commandé de m'éloigner, m'aura ramené près de vous. En attendant, que parmi vous, les esprits téméraires, imprudents, orgueilleux, qui n'ont cure des hommes, craignent du moins Dieu ». Voir encore la lettre 17 (« Je ne crois pas pourtant qu'il faille se hâter, ni rien faire à la légère, de peur que l'usage téméraire de la paix n'irrite Dieu davantage ») ; la lettre 34 (« En attendant, si quelque emporté, quelque téméraire, soit de nos prêtres ou de nos diacres, soit des étrangers, osait, avant notre sentence, communiquer avec les *lapsi*, qu'il soit écarté de notre communion, jusqu'à ce qu'il essaie de justifier sa téméraire conduite, quand, avec la grâce de Dieu, nous aurons pu nous réunir ») ; la lettre 43 (« C'est à perdre les *lapsi* que s'applique maintenant leur perfidie empoisonnée. Malades, blessés, comme ils sont, affaiblis par leur chute et peu capables de prendre des partis courageux, on les empêche de soigner leurs blessures, on leur fait interrompre les oraisons et les prières par lesquelles on doit s'efforcer de donner au Seigneur une longue et constante satisfaction, et ainsi on les attire, par l'appât trompeur d'une paix mensongère, dans le piège d'une funeste témérité »).

¹ Jephthé était le « fils d'une courtisane » et il « eut pour père Galaad ». Mais Galaad « avait sa femme dont il eut des enfants, qui étant devenus grands chassèrent Jephthé de la maison, en lui disant : Vous ne pouvez pas être héritier en la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère ». Mais « en ce même temps, les enfants d'Ammon combattaient contre Israël », si bien que ceux qui l'avaient chassé vinrent trouver Jephthé « pour le faire venir à leur secours ». Mais Jephthé leur répondit : « N'est-ce pas vous qui me haïssiez, et qui m'avez chassé de la maison de mon père ? Et maintenant vous venez à moi, parce que la nécessité vous y contraint ». Finalement, Jephthé se laisse fléchir : « Si c'est avec un désir sincère que vous venez m'engager à combattre contre les enfants d'Ammon, en cas que le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre prince ? Ils lui répondirent : Que le Seigneur qui nous entend soit entre vous et nous, et soit témoin que nous voulons accomplir ce que nous vous promettons. Jephthé s'en alla donc vers les principaux de Galaad, et tout le peuple l'élut pour son prince » (*Juges* 11, 1-11).

- 336 –

[P.R. 1 - S. 334 - T. 361 – V. 332]

Ceux qui font des livres théologiques et prouvent les vérités^a de l'Église par leur propre esprit, peuvent être appelés *capsarii*^{b 1} comme les Juifs, parce qu'on peut bien les citer^c comme les^d témoins des^e vérités de l'Église contre les hérétiques et autres, ainsi que les premiers chrétiens prouvaient la vérité des livres prophétiques par le témoignage de Juifs^f, mais il est certain que ces livres faits ainsi par l'esprit humain ne leur servent^g de rien pour le^h salut, non plus que les livres des prophètesⁱ ne servent^j point aux Juifs.

^a **V. : la vérité.** ^b S. : *cyptarii* [sic] ; T. : *capsarum*. ^c T. : qu'on les peut bien citer. ^d **V. les** : omis. ^e S. : de. ^f S., T. et V. : par le témoignage des Juifs la vérité des livres prophétiques. ^g T. : sert. ^h T. : leur. ⁱ P.R.1, S. et T. : profanes ; **V. : prophètes.** ^j T. : servaient.

- 337 –

[P.R. 1 - S. 335 - T. 362 – V. 333]

Le prêtre vraiment prêtre ne doit point être, en ce temps, seulement séparé de l'Église générale, de laquelle il a été tiré et séparé lorsqu'il a été consacré, mais même du commun^a des prêtres, comme il ne suffit pas à un chartreux de vivre séparé du monde s'il ne vit aussi séparé d'un autre chartreux². Il doit donc vivre séparé de trois sortes de personnes.

^a S., T. et V. : du commun même.

¹ Il semble que saint Augustin soit le premier à employer ce terme en l'appliquant aux Juifs. Il désigne la vocation essentielle des Juifs à l'égard des chrétiens, c'est-à-dire celle d'être de fidèles transmetteurs des livres de l'Ancien Testament. Mais il ne l'emploie qu'une fois, lui préférant ailleurs : *custodes, librarii, bibliothecarii ou scrinari*. Voir le *Discours sur le psaume 40*, 14 : « Aujourd'hui, mes frères, les Juifs sont nos serviteurs ; aujourd'hui ils sont nos colporteurs, ils portent les livres que nous étudions [...] Les Juifs sont nos ennemis, et ces livres de nos ennemis nous servent à convaincre les païens [...] Si quelque ennemi veut s'opiniâtrer en disant : Vous vous êtes fait vos prophéties, montrons-lui les livres des Juifs, puisque l'aîné doit être le serviteur du plus jeune. Que nos adversaires y lisent des oracles accomplis aujourd'hui sous nos yeux ».

² L'exemple de la séparation nécessaire d'un chartreux avec un autre chartreux se lit dans les *Mémoires* de Lancelot, p. 226 : « À ce propos, il me souvient de l'estime qu'il me témoigna un jour d'une parole que lui avait dite un bon chartreux, qui était l'ancien de la maison de Paris, savoir, que la séparation des gens du monde leur servirait de peu pour la solitude, s'ils ne gardaient encore entre eux cette même séparation. Et je puis ajouter à cette parole remarquable une autre qui m'a été dite depuis peu par un autre chartreux de la même maison, que l'on peut appeler un des plus excellents de tout l'Ordre, tant il est retiré et exact à ne voir personne, si ce n'est quelques amis de la vérité. Car il me disait que, non seulement la séparation du monde leur servirait peu, s'ils n'étaient aussi séparés les uns des autres, mais il ajoutait encore qu'il avait reconnu que la fréquentation des uns avec les autres leur était plus dangereuse en ce temps-ci que celle des personnes du monde. Parce, disait-il, qu'une personne du monde ne prendra pas, à beaucoup près, tant de liberté avec moi, au lieu que nos frères, entrant plus dans le particulier de notre vie, peuvent beaucoup plus nous affaiblir, s'ils sont déjà faibles eux-mêmes. Tant il est vrai de dire qu'*inimici hominis domestici ejus* ». Voir la lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641 : « Je vous dirai, pour conclure, que si Dieu m'avait fait la grâce d'être chartreux, comme j'en ai eu le désir étant jeune, et que j'eusse été instruit des vérités générales qui peuvent être toutes enfermées dans trois ou quatre sentences qui regardent la religion de la grâce, comme il a plu à Dieu que je l'aie été depuis par l'étude des Écritures et des saints Pères, je ne ferais autre chose qu'accomplir exactement tous les exercices qu'on y pratique, sans rechercher aucune communication, ni avec ceux de dehors, ni avec ceux de dedans, me contentant de la recevoir doucement lorsqu'elle m'arriverait de la part de Dieu. Et quant à l'oraison, je ne penserais pas en faire une meilleure et plus agréable à Dieu que celle qui se trouvait enfermée dans chacun de ces exercices. Car pourquoi la principale oraison d'un chartreux sera-t-elle moins enfermée dans la fidélité de son œuvre que celle d'un artisan, dont le Sage dit qu'il prie Dieu lorsqu'il travaille, et que Dieu ne lui demande point d'autre oraison que de travailler fidèlement à son ouvrage ». Je renvoie aussi à mon article : « Sacerdoce et solitude selon Saint-Cyran », dans *Chroniques de Port-Royal* 51 (2002) (« La solitude et les Solitaires »), p. 85-119.

- 338 -

[P.R. 1 - S. 336 - T. 363 – 1744 (369)]

Il faut juger de la vraie pénitence intérieure comme de la vraie vocation intérieure, par les effets et les fruits extérieurs. Car il n’y a que le Saint-Esprit qui puisse juger de la vraie contrition et de la vraie^a vocation^b en soi et telle qu’elle est dans le cœur formée par le même^c Saint-Esprit.

^a 1744 : véritable. ^b S. : juger de la vraie contrition et vocation ; T. : juger la vraie contrition et vocation. ^c S., T. et 1744 : même : omis.

- 339 –

[P.R. 1 - S. 337 - T. 364 – 1744 (369)]

Le premier effet extérieur est quand la vertu d’un homme donne dans la vue de tout le monde, laquelle le^a fait juger digne d’une grande charge dans l’Église. C’est pour cela que le peuple faisait autrefois^b violence à quelques uns, les forçant à^c consentir d’être prêtres¹.

^a S. et T. : qui le ; 1744 : monde et le. ^b S. et T. : jadis. ^c 1744 : de.

- 340 –

[P.R. 1 - S. 338 - T. 365 – 1744 (370)]

Il faut que cet homme soit tel que^a tout le monde puisse dire de lui qu’il n’y en a point de semblable parmi ceux^b qui, dans l’Église et hors de l’Église, reluisent^c en vertu. C’est le sens des^d paroles : *Non est inventus similis illi*^{e 2}.

^a S. et T. : que ce soit un tel homme que ; 1744 : Il faut que. ^b T. : eux. ^c T. : relui ; 1744 : éclatent. ^d T. : de ces. ^e T. : *illi* : omis.

- 341 –

[P.R. 1 - S. 340 - T. 366 et 367 – 1744 (370)]

Tout est compris dans cette réputation générale et publique, comme l’odeur^a d’une vertu consommée qui se répand partout, malgré la violence qu’on se fait pour la tenir resserrée dans une solitude. Comme l’odeur parfaite d’une fleur ou d’un fruit ne sort^b que de sa parfaite maturité, ainsi^c la bonne odeur qui se répand partout d’un homme ne provient que de la parfaite santé et maturité de l’âme et de la consommation^d de sa vertu^e.

^a 1744 : publique et dans l’odeur. ^b 1744 : procède. ^c T. : que de la parfaite maturité [sic] de la contrition, ainsi. ^d 1744 : bonne odeur d’un homme qui se répand partout ne provient que de la parfaite santé et maturité de l’âme et de la consommation. ^e T. : la consommation intrinsèque de sa vertu.

¹ Thème déjà abordé dans la pensée 272. Voir les exemples cités en note. Saint-Cyran évoque dans la pensée 380 l’exemple de saint Martin pour l’épiscopat.

² *Écclésiastique* 45, 20 : « Le grand Abraham a été le père de la multitude des nations, et nul ne lui a été semblable en gloire ; il a conservé la Loi du Très-Haut et il a fait alliance avec lui ». Ce texte est repris sous forme d’antienne et de capitule dans le bréviaire romain, au commun des confesseurs pontifes : « *Non est inventus similis illi, qui conservaret legem Excelsi* ».

- 342 –

[P.R. 1 - S. 340 - T. 368 – 1744 (370)]

Pour s'en assurer mieux, on n'a jamais fait un prêtre en l'Église, selon les règles de Dieu, qu'on^a ne l'ait^b éprouvé auparavant, le^c faisant passer par les divers degrés et offices de l'Église. C'est pourquoi l'Apôtre dit fort bien^d : *Qui se probavit*¹.

^a T. : que l'on. ^b S. : l'eût. ^c 1744 : jamais fait prêtre en l'Église selon les règles de Dieu personne qu'on ne l'eût éprouvé auparavant en le. ^d 1744 : fort bien : omis.

- 343 –

[P.R. 1 - S. 341 - T. 369 – 1744 (370-371)]

Il n'y a point d'autre moyen^a, quand cette^b chaîne de degrés est rompue, que de choisir ceux qui sont dans l'approbation publique de tout le monde, et qui ont rendu des témoignages publics de leur vertu dans tous les âges^c. Encore faut-il que cette vertu, en ce temps, soit mâle, vigoureuse^d et munie de science et de vérité, pour pouvoir défendre l'Église avec force et lumière^{e2}.

^a T. : d'autres moyens. ^b S. : cette : add. interl. ^c S., T. et 1744 : publics dans tous les âges de leur vertu. ^d S., T. et 1744 : mâle et vigoureuse. ^e S. : défendre avec lumière et force l'Église ; T. : défendre avec lumière et force dans l'Église ; 1744 : avec la lumière et la force suffisantes.

- 344 –

[P.R. 1 - S. 342 - T. 370 – V. 340]

Tous les autres prêtres de grâce et de vertu sont élus immédiatement de Dieu, qui les connaît comme il les a choisis lui-même^a. Et d'ordinaire ils vivent^b dans une grande simplicité qui sert d'exemple à l'Église pour leur^c désintéressement et leur^d vie parfaitement innocente.

^a S., T. et V. : les choisit lui seul. ^b P.R.1 : d'ordinaire ils viennent ; T. : et qui d'ordinaire vivent ; S. et V. : d'ordinaire viennent. ^c T. : sert à l'Église d'exemple par leur ; S. et V. : sert à l'Église d'exemple pour leur. ^d S., T. et V. : leur : omis.

¹ 2 *Timothée* 2, 4 : « Celui qui est enrôlé au service de Dieu ne s'embarrasse point dans les affaires séculières, pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé ». Charles Huré, dans son *Dictionnaire universel de l'Écriture sainte*, paru à Paris en 1715 écrit : « *Ut si placeat cui probavit* : Afin de plaire à celui pour le service duquel il s'est éprouvé. Quelques interprètes lisent : *Qui se probavit* : Qui l'a éprouvé, qui l'a enrôlé » (tome 2, p. 384). Saint-Cyran suit donc ces « quelques interprètes ».

² Saint-Cyran, *Considération II pour saint Nicolas, évêque* : « La charité de saint Nicolas a été vraiment épiscopale. Car elle n'a pas été molle et faible, mais mâle et vigoureuse, jusques à commander aux empereurs de rendre justice à de pauvres prisonniers à peine de la vie » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 25) ; *considération I pour saint Ambroise, évêque et docteur de l'Église* : « Ses vertus étaient sans mélange, ni d'orgueil, ni de bassesse, participant à la vertu humaine de l'Homme-Dieu, qui comme le premier pasteur des âmes, a été le modèle de la vertu de nos pasteurs. Car on ne voit dans l'Évangile et dans les œuvres du Fils de Dieu qu'une vertu toujours mâle, également distante des extrémités, de l'élévation et de l'abattement, de l'enflure et de la bassesse » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 12).

- 345 –

[P.R. 1 - S. 343 - T. 371 – 1744 (371)]

Si un roi sait par la voie commune^a qu'il y a quelque grand homme de bien en^b son royaume, et que touché de ce qu'on en dit^c, il le fasse venir pour le faire évêque, si^d cet homme ne trouve rien de reprochable en lui, et qu'après avoir consulté Dieu sérieusement et sans^e autre intérêt que celui de sa gloire, il trouve que Dieu lui en donne le mouvement, et que tous ceux même^f à qui il s'adresse pour le conseiller l'y confirment^g, il peut hardiment entrer dans la charge. Et alors^h il peut dire que cette disposition où il se trouve, après l'oraison et la consultation des gens de bien, confirmeⁱ la nomination du roi¹.

^a T. : voix commune ; 1744 : publique. ^b 1744 : dans. ^c T. : que l'on en dit ; S. et 1744 : qu'on dit. ^d T. : évêque en son royaume, si. ^e T. : et que sans. ^f 1744 : même : omis. ^g T. : pour se conseiller le confirmant. ^h S. et T. : lors. ⁱ S. : confirmant.

- 346 –

[P.R. 1 - S. 344 - T. 372 – V. 342** - 1744 (371-372)]

Il y a eu des^a hommes excellents en innocence qui n'ont pu se résoudre à prendre un évêché^b, et n'ont pas même prié Dieu ni^c consulté les hommes pour savoir si Dieu le voulait, parce qu'ils sentaient en^d leur cœur une indisposition et même presque une incapacité aux grandes charges de l'Église. Ce qui fait voir qu'outre les vocations extérieures^e des rois et des papes les mieux faites du monde, il est besoin d'un mouvement intérieur de Dieu qui les fasse accepter, ce qu'on nomme une vocation intérieure^f.

^a S., T. et 1744 : il y a des. ^b T. : se résoudre un évêché [sic]. ^c S. et 1744 : et. ^d T. : dans. ^e T. : extérieures : omis. ^f T. : une intérieure vocation ; V. et 1744 : qu'outre les [V. : meilleures : add. interl.] vocations extérieures des rois et des papes les

¹ Saint-Cyran, Considération II pour saint Thomas de Cantorbrie : « Dieu a disposé saint Thomas au martyr par trois sortes d'exercices qui méritent d'être ici considérés. Le premier a été en lui faisant penser et remédier à deux choses qui s'étaient passées à son égard, dont la première était le principe de sa vocation, dans lequel il semble qu'il s'était glissé quelque défaut. Car quelque bonne volonté qu'on ait en prenant une charge ecclésiastique qu'on ne désire pas et à laquelle même on est presque forcé, il y a toujours grand danger qu'il n'y ait quelque chose à redire devant Dieu quand elle vient d'un prince à un homme de sa Cour qui lui a rendu quelque service » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 59) ; Considération I pour saint Jean Chrysostome, évêque et docteur de l'Église : « Servant dans cette Église et y prêchant tous les jours, il remplit l'Orient et l'Occident de sa réputation. Cela fut cause que l'empereur et toute l'Église de Constantinople, sachant la résolution qu'il avait prise de ne sortir jamais de l'Église d'Antioche et d'y servir toute sa vie en qualité de prêtre, l'enlevèrent par une bonne tromperie et une violence innocente, et le firent transporter malgré lui à Constantinople pour en être fait évêque. Il n'y a point de meilleure marque de l'élection de Dieu que lorsque les peuples, le clergé et l'empereur, jettent tous d'un accord les yeux sur quelqu'un pour le faire évêque. Et quand un homme en est si éloigné en son esprit qu'il empêcherait volontiers une telle violence par une autre violence, si l'humilité chrétienne ne l'obligeait de subir le joug, il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit Dieu qui l'y engage, et qu'alors il ne peut, sans lui désobéir, résister à cette élection » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 148-149). Cependant, à l'exemple de saint Jean Chrysostome, il doit affirmer son indépendance à l'égard de l'autorité séculière qui l'a choisi : « Il trouva en obéissant une admirable invention et usa d'une violence de grâce par laquelle il se vengea très saintement de l'empereur et du clergé, et demeura aussi seul étant évêque à Constantinople qu'il était seul étant prêtre à Antioche et ne vaquant qu'à la prédication. Car à son arrivée, dès la première entrevue qu'il eut avec l'empereur, il lui parla du besoin qu'il avait de faire pénitence, et renversant toute la pompe des évêques de Constantinople, il traita les clercs comme les Grands de la Cour en se séparant des uns et des autres après leur avoir parlé de la réformation qu'ils devaient faire de leurs mœurs, laquelle il leur apprit par son exemple, se retirant lui seul, vivant et mangeant en particulier avec une admirable sobriété pour avoir plus de temps à vaquer à sa charge et plus de moyen pour donner largement aux pauvres du reste de son bien. Il voulait faire voir par là, en chassant tous les courtisans de sa table et leur parlant en apôtre et en maître, que si l'empereur et les Grands l'avaient nommé à l'archevêché de Constantinople, il n'avait nul égard à eux, et tant s'en faut qu'il leur en eût obligation, qu'il croyait plutôt en avoir reçu une injure, et que pour le témoigner à Dieu et au public, il croyait être obligé d'allier l'état d'évêque avec celui de particulier et de solitaire dans lequel il vivait auparavant à Antioche. Il n'appartient qu'à une grande grâce de Dieu d'allier ensemble deux choses et deux états contraires. Il n'appartient qu'à cette même grâce de trouver moyen de se venger des Grands qui croient nous avoir fait quelque faveur, par une sorte de vengeance qui est agréable à Dieu » (p. 149-150).

mieux disposés du monde [V. : **les mieux disposés du monde : biffé**], il est besoin de la vocation intérieure de Dieu qui les fasse accepter.

- 347 –

[P.R. 1 - S. 345 - T. 373 – V. 343** - 1744 (372)]

On les peut accepter avec répugnance, mais non pas avec incapacité. Et Dieu donne souvent le mouvement à la répugnance, lorsque le reste s’y trouve, et ne le donne jamais à l’incapacité, soit qu’elle soit^a pour enseigner, ou pour gouverner^b.

^a T. : qu’elle le soit. ^b V. et 1744 : Dieu donne souvent à la répugnance le mouvement d’obéir lorsque le reste s’y trouve et ne le donne jamais à l’incapacité [V. : **soit pour enseigner, ou pour gouverner : add. interl.**].

- 348 –

[P.R. 1 - S. 346 - T. 374 – V. 344* (372)]

Dieu ne favorise pas toujours de ce mouvement et de cette vocation les nominations et les élections que font les papes aux évêchés, et il en^a favorise quelquefois celles^b des rois.

^a S., T. et V. : toujours les nominations et élections que font les papes [V. : **que les papes font**] aux évêchés, de ce mouvement, [S. et V. : et] de [V. : **de : omis**] cette vocation, et en. ^b T. : celle.

- 349 –

[P.R. 1 - S. 347 - T. 375, 376 et 377 – 1744 (372-373)]

Si celui qui est nommé par l’ordre canonique au sacerdoce est obligé de se bien considérer^a pour savoir si Dieu l’y^b appelle, celui qui est^c appelé par élection^d royale en doit faire beaucoup davantage. La science est bien requise aux prêtres^e, mais la force et la prudence sont les principales parties sans lesquelles un vrai savant ne saurait, en ce temps, s’acquitter du devoir^f du sacerdoce. Mais s’il est vrai et que quelqu’un a dit : « Qu’on trouve beaucoup de savants, mais peu de prudents¹ », on peut encore mieux dire qu’on trouve moins^g de courageux pour défendre la cause de Dieu et de son Église. Quand on aurait l’innocence et la science, qu’on s’examine par ces^h deux parties.

^a 1744 : examiner. ^b T. : lui. ^c T. : qui y est. ^d T. et 1744 : l’élection. ^e 1744 : est requise dans les prêtres. ^f T. : des devoirs. ^g 1744 : qu’on trouve encore moins. ^h 1744 : l’innocence et la science, on doit s’examiner sur ces.

¹ Idée chère à Saint-Cyran, qu’il a reçue de Bérulle, et qu’il transmet sous le voile d’un anonymat transparent, comme Antoine Arnauld dans *La Fréquente communion*: « C’est pourquoi, comme j’ai ouï dire à un évêque qu’il trouvait beaucoup de prêtres sages et prudents dans l’Église, mais qu’il en trouvait peu de courageux, j’ai aussi ouï dire à un grand cardinal, très homme de bien et fort illuminé de Dieu, qu’il trouvait beaucoup de prêtres savants, mais qu’il en trouvait très peu de sages et prudents, qui est la même plainte que saint Bernard, si je ne me trompe, faisait de son temps » (Lettre 550 - À Antoine Arnauld - [Octobre 1642]). Voir aussi les conseils qu’il donne dans la considération pour le lundi de la troisième semaine de carême : « Il n’y a rien de pareil à la prudence du Fils de Dieu qui reluit dans toutes ses actions. Dieu même agissant par sa Providence garde toujours l’ordre du monde et se rabaisse dans les moyens humains. Jésus-Christ vivant sur la terre a suivi exactement la même conduite. Il figure toute l’Église des Gentils par cette veuve qui nourrit Élie, étant elle-même nourrie de Dieu, et par un lépreux étranger guéri de sa lèpre. Il reproche à ce peuple son incrédulité par des paroles assez rudes, n’ayant point d’égard au mal que lui pouvaient faire des personnes si superbes et si déréglées. Par où il apprend aux prédicateurs qu’ils doivent reprendre avec sagesse et tout ensemble avec force les dérèglements des hommes, sans avoir trop d’égard aux événements fâcheux qui en peuvent naître » (*Considérations, Partie d’hiver, deuxième partie*, p. 346).

- 350 –

[P.R. 1 - S. 348 - T. 378 – 1744 (373)]

Dieu nous a fait voir dans David^a la première figure du^b sacerdoce de la nouvelle Loi, qu'il faut beaucoup tarder et différer d'entrer dans le sacerdoce, après même qu'on a eu des marques visibles et sensibles de la volonté de Dieu¹.

^aP.R.1 : David : add. interl. ; omis dans S. et T. ^b1744: dans la personne de David, figure du.

- 351 –

[P.R. 1 - S. 349 - T. 379 – V. 347** - 1744 (373)]

Il nous a fait voir dans le même David qu'il faut avoir été longtemps exercé auparavant et^a avoir passé^b par de^c grandes expériences pour être digne de gouverner le peuple de Dieu. Car pourquoi Dieu avait-il fait^d exercer et travailler si longtemps David, sinon^e pour nous donner un exemple de la grande expérience qu'il faut avoir pour pouvoir supporter les maux^f des autres.

^aT. : longtemps avant [auparavant transformé en : avant] exercé et. ^b1744 : Il faut avoir été longtemps exercé auparavant, et avoir passé. ^cS. : des. ^dT. : pourquoi aurait-il fait. ^eT. : que. ^fV. : maladies : add. interl.

- 352 –

[P.R. 1 - S. 350 - T. 380 et 381 – V. 348]

Jésus-Christ même n'est pas parvenu autrement que par une longue^a expérience à la perfection de son sacerdoce. Dieu a ainsi accoutumé de relever les modèles et^b de les mettre en un point si haut de perfection^c afin d'obliger les hommes, qui les veulent^d imiter, à une grande considération et à^e un grand examen d'eux-mêmes².

^aT. : parvenu [pas venu, transformé en : parvenu] que par une si longue ; S. et V. : parvenu autrement que par une si longue.

^bT. : et ; omis. ^cT. : en un haut point de la perfection. ^dT. : voudront. ^eS. et T. : à ; omis.

¹ Nouvelle référence à l'arrivée progressive de David à la royauté sur l'ensemble d'Israël : voir les pensées 164 et 198. Voir aussi la considération I pour saint Grégoire de Nazianze, évêque et docteur de l'Église : « Il n'a différé son baptême que pour s'y mieux préparer, et j'admire qu'étant né dans une maison sainte, il ait cru qu'il eût besoin d'un si long temps pour s'en approcher avec plus de fruit. Comment accorderons-nous cela avec le peu de soin que nous avons de nous préparer aux choses les plus saintes, et surtout à la sainte Eucharistie et au sacerdoce ? » (*Considérations, Partie d'été, deuxième partie*, p. 57).

² *Hébreux* 5, 7-9 : « Aussi pendant le temps de sa vie mortelle et souffrante, ayant offert avec un grand cri et avec larme ses prières et ses supplications à celui qui le pouvait tirer de la mort, il a été exaucé à cause de son humble respect pour son Père. Et lui qui était le Fils de Dieu, il n'a pas laissé d'apprendre l'obéissance par tout ce qu'il a souffert. Et par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent ». Voir aussi la considération I pour le seizième dimanche après la Pentecôte : « Que si on a une fois perdu la grâce de cette première entrée à la noce, que Dieu a tant désiré de donner au monde, et qu'il n'a donnée qu'après l'avoir acquise et méritée par sa mort et par l'effusion de son sang, et dont même après cela il n'a gratifié que peu de personnes, et qu'ensuite il arrive que Dieu nous fasse encore la grâce de nous rappeler pour la seconde fois à cette noce par une vraie pénitence, quel rang y aura-t-il dans ce banquet de la noce, assez abaissé pour y faire asseoir cet homme qui en avait été une fois chassé ? Et avec quelle humilité y devrait-il assister et manger avec ceux qui y sont toujours demeurés depuis leur première vocation ? Quel témoignage ne devrait-il point rendre à Dieu de l'estime qu'il fait de cette seconde grâce, tant par son humilité, en se considérant dans son cœur comme le dernier de toute l'Église, que par le mépris et l'aversion de tous les biens et de tous les avantages du monde ? Si quelqu'un même des premiers entreprend de passer de lui-même du dernier rang qu'il tient dans l'Église, où il n'est fait que laïque par le baptême, dans les rangs les plus hauts du banquet de la noce, qui sont ceux du clergé, il fait un crime incomparablement plus grand que celui que ferait un homme de métier, qui entreprendrait de se faire un des principaux officiers du roi, et qui aurait la hardiesse de se faire gentilhomme ordinaire de sa chambre et officier de la couronne » (*Considérations, Partie d'été, première partie*, p. 283).

- 353 –

[P.R. 1 - S. 351 - T. 382 – V. 349]

La tempête effrayait tout le peuple, et un nuage couvrait tout le camp des Israélites^a, tandis que Moïse parlait à Dieu. Mais lorsqu'il descendit de la montagne il apaisa tout, et le ciel devint serein¹.

^a S., T. et V. : des Israélites : omis.

- 354 –

[P.R. 1 - S. 352 - T. 383 – V. 350]

Moïse est plus élevé que tout le peuple. Lorsqu'il est rempli de grâce et qu'il prononce la Loi au peuple, il se voit en lui^a comme le prêtre est une montagne.

^a P.R. 1: on voit en lui : add. marg. appelée par une croix.

- 355 –

[P.R. 1 - S. 353 - T. 384 – V. 351** - 1744 (373-374)]

Jésus-Christ^a a fait ainsi dans l'Évangile, lorsqu'il nous a donné des préceptes^b pour le règlement de nos mœurs et de nos devoirs envers Dieu et le prochain, ayant usé de paroles excessives^c parce qu'il savait que la corruption de l'homme et son raisonnement lui fourniraient mille^d moyens de se relâcher et de réduire les choses au^e tempérament qui approcherait souvent de l'autre extrémité. Mais dans les choses de Dieu et de la religion nouvelle, la grâce^f porte^g toujours à faire plutôt plus que moins pour ne se tromper pas soi-même et ne donner pas lieu^h, par son exemple, au relâchement général², ce qui devait avoir plus de lieu dans le sacerdoce qui était le principe de toutes les grandes œuvres de la religion, de toute la troupe des chrétiens, dontⁱ la vertu dépend principalement de la vertu du prêtre et de l'influence générale qu'il fait en eux par son exemple^j et par ses^k discours publics et particuliers¹.

^a T. : Il. ^b S. : prophètes [sic]. ^c S. : extérieures ; T. : extrêmes. ^d T. : dix mille. ^e T. : à un. ^f V. et 1744 : le début du paragraphe est omis ; le texte commence par : Dans les choses de Dieu ; V. : **Lorsque Dieu nous a donné des prophètes pour le règlement de nos mœurs envers Dieu et le prochain, il a usé de paroles excessives parce qu'il savait que la corruption de l'homme et son raisonnement lui fourniraient mille moyens de se relâcher et de réduire les choses au tempérament qui approcherait souvent de l'autre extrémité. Mais : add. interl.** ^g T. : la grâce qui. ^h 1744 : et ne pas

¹ Exode 19, 18-19 : « Tout le mont de Sinaï était couvert de fumée, parce que le Seigneur y était descendu au milieu des feux. La fumée s'en élevait en haut comme d'une fournaise ; et toute la montagne causait de la terreur. Le son de la trompette s'augmentait aussi peu à peu, et devenait plus fort et plus perçant. Moïse parlait à Dieu, et Dieu lui répondait ». Voir aussi 20, 18 et 24, 15-17.

² On sait que le Christ déclare à un docteur de la Loi que le « plus grand, et le premier commandement » est : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, et de tout votre esprit », et que « le second qui » lui « est semblable » est : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même » (*Matthieu* 22, 37-39). Dans le domaine du mariage, il rejette la possibilité accordée par Moïse de renvoyer sa femme ou son époux, en déclarant – autre thème cher à Saint-Cyran – que « cela n'a pas été ainsi dès le commencement » : « Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint » (*Matthieu* 19, 6.8). De manière plus générale, il commande à ses disciples : « Soyez donc, vous autres, parfaits come votre Père céleste est parfait » (*Matthieu* 5, 48). Voir aussi par exemple la considération I pour saint Étienne, évêque et martyr : « Et maintenant au contraire dans le respect que nous portons à cette même tradition, nous sommes obligés souvent de baisser la tête en ce qui regarde la discipline, en considérant d'une part ses règles saintes, et de l'autre l'affaiblissement et le relâchement qui s'est glissé parmi les enfants de l'Église. Ce qui nous fait dire au fond de notre cœur, avec un secret gémissement : *Sive mente excedimus, Deo, sive sobrii sumus, vobis* » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 146).

donner lieu. ⁱ 1744 : ce qui doit avoir encore plus lieu dans le sacerdoce, qui est le principe de toutes les grandes œuvres de la religion et de la piété des chrétiens, dont. ^j T. : son bon exemple. ^k 1744 : les. ^l T. : particuliers et publics.

- 356 -

[P.R. 1 - S. 354 - T. 385 – V. 352** - 1744 (374-375)]

Ces trois paroles : *parvulus ... adduxit eum ... et pascit oves*¹, qui se rencontrent dans la première élection de David, marquent la grande humilité, la contrainte^a et l'expérience qui sont^b trois conditions que Dieu demande en celui qu'il envoie, l'ayant^c élu pour son ministère^d au^e sacerdoce. L'humilité^f doit être si grande qu'on n'ait jamais aucune^g pensée de^h charges, quelque capacité que l'onⁱ ait, ce qui se rencontre en^j David, parce qu'il est dit que il^k fut mené sans qu'il y eût jamais songé, quoiqu'il eût, même sans^l son humilité, ces deux^m autres principalesⁿ qualités du sacerdoce, savoir d'être courageux et d'être^o prudent. Car son courage avait déjà paru à tuer des ours et les lions², et sa^p prudence^q fut la première chose que Saül remarqua en lui³. Le père même ne songeait point à^r David⁴, mais à tous ses autres enfants, à cause, comme il y a apparence, de sa petitesse et de son innocence, et il le laissait. Il y a même apparence^s qu'il ne l'eût pas produit, si le prophète ne l'eût pas demandé, lequel^t savait que les pensées de Dieu sont autres que celles des hommes⁵. Ce qui fait qu'un homme^u que le prince nomme, quelque capacité qu'il ait, a de la peine de s'assurer de la vocation de Dieu s'il n'a nulle^v pensée, comme il n'en doit point avoir, d'être chef dans l'Église, puisque la seule pensée et le moindre désir l'en rend indigne et éloigne de lui la grâce nécessaire pour établir cette vocation.

^a V. et 1744 : c[V. : c : biffé ; cont : add. interl.]rainte. ^b S. : font. ^c P.R.1 : l'ayant : entre deux traits de plume ; omis dans S. ^d P.R.1 : ministère : dans le texte ; ministre : add. interl. ^e T. : envoie élire par ses ministres au. ^f 1744 : marquent sa grande humilité, et la crainte et l'expérience, qui sont trois conditions que Dieu demande en celui qu'il choisit pour son ministère. L'humilité. ^g T. : jamais eu aucune. ^h S., T. et 1744 : des. ⁱ T. : qu'on. ^j T. : dans. ^k 1744 : car il est dit qu'il. ^l P.R. 1 : sans : dans le texte ; avec : add. interl. ^m 1744 : quoiqu'il eût les deux. ⁿ T. : qualités principales. ^o T. : d'être : omis. ^p T. : la. ^q 1744 : prudent. Il avait déjà montré son courage en tuant des ours et des lions, et la prudence. ^r T. : songeait [non : add. interl.] pas. ^s S. : et le laissait. Et il y a apparence ; T. : et le laissait. Et il y a de l'apparence. ^t S. et T. : qui. ^u 1744 : enfants, apparemment cause de sa petitesse et de son innocence, il le laissait et il y a apparence qu'il ne l'eût pas produit si le prophète, qui savait que les pensées de Dieu sont autres que celles des hommes, ne l'eût demandé. Ainsi un homme. ^v 1744 : aucune.

- 357 -

[P.R. 1 - S. 355 - T. 386, 387 et 388 – V. 353]

Dieu a plus de soin d'élire un prêtre pour gouverner son^a peuple qu'un prêtre n'en^b pour le faire honorer des hommes. Si^c l'holocauste et celui qui l'offre ne font qu'une même hostie et une même chose, il faut^d que le prêtre soit mâle et innocent dans l'âme, comme

¹ *1 Samuel* 16, 11-12 : un petit ; il le fit venir ; il les fait paître.

² *1 Samuel* 17, 34-36 : « David lui répondit : Lorsque votre serviteur menait paître le troupeau de son père, il venait quelquefois un lion ou un ours qui emportait un bœuf du troupeau. Alors je courais après eux, et je leur arrachais la proie d'entre les dents ; et lorsqu'ils se jetaient sur moi, je les prenais à la gorge, je les étranglais, et je les tuais. C'est ainsi que votre serviteur a tué un lion et un ours, et il en fera autant de ce Philistin incirconcis ».

³ *1 Samuel* 18, 14-15 : « David aussi se conduisait dans toutes ses actions avec grande prudence, et le Seigneur était avec lui. Saül, voyant qu'il était extraordinairement prudent, commença à s'en donner plus de garde ».

⁴ Voir la pensée 266.

⁵ *1 Samuel* 16, 6-7.11-12 : « Et lorsqu'ils furent entrés, Samuel dit en voyant Éliab : Est-ce celui-là que le Seigneur a choisi pour être son Christ ? le Seigneur dit à Samuel : N'ayez égard ni à sa bonne mine ni à sa taille avantageuse, parce que je l'ai rejeté, et que je ne juge pas des choses par ce qui en paraît aux yeux des hommes ; car l'homme ne voit les choses que par le dehors ; mais le Seigneur voit le fond du cœur [...] Alors Samuel dit à Isaï : Sont-ce là tous vos enfants ? Isaï lui répondit : Il en reste encore un petit qui garde les brebis. Envoyez-le quérir, dit Samuel ; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne soit venu. Isaï l'envoya donc quérir, et le présenta à Samuel. Or il était roux, d'une mine avantageuse, et il avait le visage fort beau. Le Seigneur lui dit : Sacrez-le présentement ; car c'est celui-là ».

l'hostie devait être mâle et innocente. Exemple : si Saül^e était laboureur, comme il semble, et David pasteur de brebis, il faut dire que l'un a été comme Caïn et l'autre comme Abel¹.

^a T. : un. ^b P.R.1 : n'en a : entre deux traits de plume. ^c S. : qu'un prêtre pour le faire honorer des hommes. Au contraire si ; T. : qu'un temple pour se faire honorer, les hommes au contraire. ; **V. : qu'un prêtre pour se faire honorer des hommes. Au contraire si.** ^d T. : qui l'offre sont une même chose et une même hostie, il faut. ^e T. : innocente. I. Exempte de taches. Si Saül.

- 358 -

[P.R. 1 - S. 356 - T. 389 – V. 354]

Ce qui était^a le meilleur, Saül l'a réservé et a donné le pire à Dieu^b, comme Caïn fit à^c son sacrifice, et qu'il a fait^d tout ce qu'il a pu pour tuer David, comme Caïn tua Abel, par l'inimitié qu'il conçut contre lui parce que Dieu avait marqué par un témoignage public qu'il préférerait son frère à lui. Saül, de même, conçut^e une grande haine contre David par^f la même raison. Ce qui rend admirable cette comparaison, c'est que^g depuis cette animosité que Saül témoigna contre David jusqu'à le vouloir tuer, Dieu le persécuta toujours dans^h sa personne etⁱ en celle de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût toute détruite et anéantie par un châtement public, qui est la manière dont il a châtié Caïn et toute sa race².

^a S. et **V.** : est. ^b T. : Ce qui est merveilleux, c'est que Saül a réservé le meilleur, et a donné le pire à Dieu. ^c S., T. et **V.** : dans. ^d **V. : sacrifice. Il a fait.** ^e S., T. et **V.** : tua Abel, et qu'il conçut cette inimitié contre Abel, parce que Dieu avait

¹ *1 Samuel* 9, 3-5 répète simplement que Saül était à la recherche des ânesses de son père qui s'étaient égarées. David « garde les brebis » de son père en *1 Samuel* 16, 11.

² En *1 Samuel* 15, 15, Saül proclame que le peuple « a épargné ce qu'il y avait de meilleur parmi les brebis et les bœufs pour les immoler au Seigneur votre Dieu, et nous avons tué tout le reste ». Mais Samuel lui répond : « L'obéissance est meilleure que les victimes, et il vaut mieux lui obéir que de lui offrir les bœufs les plus gras » (15, 22). *Genèse* 4, 3-6 par contre précise simplement « que Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre » sans rien dire sur leur qualité, tandis qu'Abel présenta « des premiers-nés de son troupeau, et de ce qu'il avait de plus gras ». Mais « ne regarda point Caïn, ni ce qu'il lui avait offert. C'est pourquoi Caïn entra dans une très grande colère, et son visage en fut tout abattu. Et le Seigneur lui dit : Pourquoi êtes-vous en colère, et pourquoi paraît-il un si grand abattement sur votre visage ? Si vous faites bien, n'en serez-vous pas récompensé ? Et si vous faites mal, ne porterez-vous pas aussi la peine de votre péché ? ». Pour Saül cherchant à faire périr David, voir les notes de la pensée 20, et pour le rejet de Saül par Dieu et sa mort, voir les pensées 103-105. Flavius Josèphe évoque la perversité de cette race : « Ainsi donc, du vivant d'Adam, les descendants de Caïn devinrent pervers à l'extrême, par l'hérédité et par l'exemple, chacun finissant par être pire que le précédent ; ils faisaient la guerre sans retenue, ils étaient prompts au pillage, et si l'un d'eux était trop timoré pour se livrer au massacre, il manifestait au moins l'emportement de la déraison, en étant insolent et cupide » (*Les Antiquités juives*, livre I, 66). Le Maître de Sacy commente les raisons du rejet de Caïn : « Il est aisé de juger pourquoi Dieu rejette le sacrifice de Caïn et reçoit favorablement celui d'Abel. Car il condamna dans Caïn et le dehors et le dedans de son sacrifice. Le dehors, parce qu'il ne lui offrit que les plus communs et non les plus excellents fruits de la terre. Et le dedans, parce qu'il voyait que son cœur n'était rempli que de mépris pour Dieu et de haine pour son frère [...] Saint Paul attribue l'excellence de l'hostie d'Abel au-dessus de celle de Caïn à sa foi, c'est-à-dire, comme le même apôtre l'explique ailleurs, à sa foi animée et agissante par l'amour. C'est en ce même sens que saint Irénée l'attribue à sa justice ; Tertullien, à la simplicité de son cœur ; et saint Chrysostome, à son zèle et à sa piété. Ceci nous apprend, dit saint Grégoire pape, que Dieu juge des choses non par le dehors, mais par le dedans, et qu'il considère, non le don qui lui est offert, mais le cœur de celui qui le lui offre » (*La Genèse au sens littéral traduite en français avec l'explication du sens littéral et spirituel, tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques*, Paris, Guillaume Desprez, 1699, p. 220-221). Selon saint Augustin, cette malédiction qui a anéanti la race de Caïn est le déluge : « Pourquoi donc l'Écriture mentionne-t-elle un si petit nombre de générations issues de Caïn, si elles devaient aller jusqu'au déluge et si l'âge de la puberté n'excédait pas alors cent et quelques années ? [...] Qu'était-il besoin de négliger les noms des premiers nés, pour passer à Lamech, et limiter à ses enfants cette généalogie, c'est-à-dire à la huitième génération depuis Adam et à la septième depuis Caïn ? [...] Qu'était-il besoin d'agir ainsi, puisque toute la race de Caïn fut anéantie dans le déluge ? » (*La cité de Dieu*, livre XV, XX, 2). Il est permis aussi de penser qu'elle resurgit dans les « caïnites », héritiers de la malédiction de celui dont ils se réclament : « Les caïnites, ainsi appelés, parce qu'ils honorent Caïn, en disant qu'il fut un homme d'une très solide vertu. Ils ont également en estime Judas qui a trahi le Seigneur ; pour eux, son crime est un bienfait. Ils prétendent qu'il savait combien la passion du Christ devait être utile au genre humain, et que c'est pour cela qu'il l'a livré aux Juifs qui devaient le faire mourir. On prétend qu'ils honorent encore ceux qui ont fait schisme dans le peuple de Dieu, et qui ont péri engloutis dans le sein de la terre entrouverte sous leurs pieds [*Nombres* 16, 31] ; ils honoreront aussi les habitants de Sodome. Ils disent du mal de la loi et avancent que Dieu n'en est point l'auteur, et que la chair ne doit point ressusciter » (Augustin, *Le livre sur les hérésies à Quodvultdeus* 18).

témoigné par un témoignage public qu'il le préférerait à lui, comme Saül conçut. ^fT. : pour. ^gS., T. et V. : comparaison est que. ^hT. : en. ⁱS. : et : add. interl.

- 359 -

[P.R. 1 - S. 357 - T. 390 – 1744 (375)]

Dieu a voulu que Caïn fût la figure de tous les Juifs qui ont tué Jésus-Christ, et qu'il portât sur soi la peine que tous les Juifs devaient porter sur eux jusqu'à la fin du monde pour avoir tué Jésus-Christ. Il a voulu de même^a que Saül fût la figure de tous les mauvais prêtres et qu'il portât sur soi la peine que porteraient^b tous ceux qui seraient mal élus et seraient entrés contre son intention dans le sacerdoce¹.

^aS. : de même : add. interl. ^bT. : souffriraient.

- 360 -

[P.R. 1 - S. 358 - T. 391 – 1744 (375)]

Bien que^a la vocation de Dieu aux charges soit aussi intérieure que la contrition et aussi bien qu'elle un^b pur effet de la volonté de Dieu et du Saint-Esprit, il est néanmoins plus facile de discerner une véritable vocation qu'une véritable contrition.

^a 1744 : Quoique. ^b 1744 : contrition, et comme elle un.

- 361 -

[P.R. 1 - S. 359 - T. 392 – V. 357** - 1744 (375-376)]

Car un homme sait au fond s'il a bien ou mal vécu en sa jeunesse, et on le doit croire^a lorsqu'étant élu canoniquement à^b quelque charge d'âmes, il ne croit pas, par la connaissance qu'il a et^c qu'il donne de sa vie, que Dieu l'y^d appelle. Ce qui fut cause de la réponse que fit saint Bernard à Bruno^e, qui est un peu sévère^f mais faite avec beaucoup de discrétion, laquelle ne devait point empêcher Bruno^g d'entendre l'intention de saint Bernard, puisque il confessait qu'il avait notablement mal vécu avant que d'avoir été^h élu par le chapitre de Cologne et qu'il n'avait fait aucune pénitence deⁱ ses péchés passés². Ce fut par^j

¹ Caïn fut maudit par Dieu et reçut une marque afin que personne n'ose le tuer : « Vous serez donc maudit maintenant sur la terre, qui a ouvert sa bouche, et qui a reçu le sang de votre frère lorsque votre main l'a répandu. Quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point son fruit. Vous serez fugitif et vagabond sur la terre. Caïn répondit au Seigneur : Mon iniquité est trop grande pour pouvoir en obtenir le pardon. Vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre, et je m'irai cacher de devant votre face. Je serai fugitif et vagabond sur la terre. Quiconque donc me trouvera, me tuera. Le Seigneur lui répondit : Non, cela ne sera pas ; mais quiconque tuera Caïn en sera puni très sévèrement. Et le Seigneur mit un signe sur Caïn, afin que ceux qui le trouveraient ne le tuassent point » (*Genèse* 4, 11-15). Déchu par Dieu de la royauté et rejeté pour n'avoir pas obéi à sa volonté, Saül trouve finalement la mort au cours d'une bataille contre les Philistins : « Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur, et que le Seigneur vous a rejeté, et ne veut plus que vous soyez roi d'Israël » (*1 Samuel* 15, 26).

² Bruno avait consulté saint Bernard pour savoir s'il devait accepter de devenir archevêque de Cologne. Celui-ci répondit : « Tu me demandes conseil, illustre Bruno, pour savoir si tu dois te ranger à l'avis de ceux qui désirent te promouvoir à l'épiscopat. Quel mortel aurait la présomption d'en décider ? Peut-être Dieu y appelle-t-il : qui oserait en dissuader ? Peut-être n'appelle-t-il pas : qui oserait en dissuader ? Qui pourrait, de fait, savoir s'il y a ou s'il n'y a pas l'appel de Dieu, excepté *l'Esprit qui pénètre même les profondeurs divines, ou celui à qui il l'aurait révélé* ? Ce qui rend en outre plus grande mon incertitude, c'est l'humble mais terrible confession que tu fais dans ta lettre, où tu portes sur ta vie une accusation si grave et, à ce que je crois, conforme à la vérité. On ne peut nier en effet qu'une vie de ce genre soit indigne de la dignité d'un ministère si sacré. En revanche, tu crains non sans raison, et nous avons-nous aussi redouté la même chose, de laisser sans profit, sous prétexte de mauvaise conscience, le talent de science qui t'a été confié [...] Je frémis, je l'avoue [...] quand je considère d'où et vers où tu es appelé, d'autant plus qu'aucune période de pénitence ne

la même raison que saint Grégoire^k conseilla à un homme qui avait^l été canoniquement élu à un évêché de renoncer à son élection, parce que lui ayant demandé s'il se trouvait en soi-même coupable de quelque péché mortel, l'autre lui avait confessé qu'oui^l. Quand^m il n'y aⁿ

s'est écoulée au cours de laquelle pourrait en quelque sorte se faire ce passage si périlleux. Il est bien vrai que le bon ordre requiert que tu t'emploies d'abord à régler ta propre conscience avant de diriger celles des autres [...] Si tu dois aimer ceux qui te seront confiés de la manière dont tu t'es aimé toi-même jusqu'à présent, je préfère, quant à moi, qu'ils ne te soient pas confiés plutôt que de te voir les aimer ainsi [...] Qu'en serait-il en revanche si Dieu hâtait sa grâce et *multipliait sa miséricorde* à ton égard, et si sa rapide clémence se montrait plus efficace qu'une longue pénitence pour te rendre l'innocence ? [...] Le bon larron a suivi ce raccourci pour le salut : en un seul et même jour, il a confessé ses brigandages et il a été introduit dans la gloire, heureux de trouver un pont, celui de la Croix, qui ne soit pas long pour passer de la région de dissemblance à la *terre des vivants et du bourbier fangeux au paradis de volupté*. L'heureuse pécheresse a reçu ce remède instantané qu'est la piété, lorsque soudain, *là où avaient surabondé les fautes, la grâce aussi a commencé à abonder*. *Beaucoup de péchés lui ont été remis, parce qu'elle a beaucoup aimé* et elle a mérité de recevoir sous peu *l'étendue de la charité qui*, comme il est écrit, *couvre la multitude des péchés*. Le paralytique de l'Évangile a, lui aussi, ressenti très rapidement en tout son être le double effet bienfaisant de la toute-puissante bonté, guéri en son esprit avant de l'être dans sa chair. Mais c'est une chose d'obtenir rapidement le pardon de ses péchés et une autre d'être élevé en un rien de temps de ces mêmes méfaits jusqu'à d'insignes dignités [...] Pour le moment, que vous suffissent ces réponses dilatoires aux questions que vous me posez [...] Il y a pourtant une chose que nous pouvons accorder, sans danger et jamais sans fruit, à un ami, c'est l'aide, quelle qu'elle soit, de notre prière à Dieu pour cette affaire. Laissant donc à Dieu le secret de son conseil, que nous ignorons, prions-le lui-même, avec une suppliante dévotion et une dévote supplication, pour qu'il fasse en vous et de vous tout ce qu'il lui plaît et vous convient » (*Lettre 8* à Bruno de Cologne, en 1131). L'année suivante, après l'ordination épiscopale de Bruno, il lui écrit encore : « S'il est établi que tous ceux qui sont appelés au ministère sont aussi élus pour le royaume, assurément l'archevêque de Cologne en est assuré. Et si, comme on lit, c'est Dieu lui-même et nul autre qui a élu Saül à la royauté et Judas au sacerdoce, et que *ne peut être effacée l'Écriture* qui l'affirme, il faut bien que l'archevêque de Cologne éprouve de la crainte, lui aussi. Mais si, ce qui est vrai, cette sentence aussi reste en vigueur aujourd'hui, selon laquelle *Dieu n'a pas élu beaucoup de nobles, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de sages*, l'archevêque de Cologne n'a-t-il pas aussi un triple sujet de crainte ? [...] Ai-je l'air dur, parce que je ne flatte pas, parce que j'inspire la crainte, parce que je désire pour mon ami *le commencement de la sagesse* ? C'est toujours ainsi qu'il m'arrive de rendre heureux mes amis, c'est-à-dire en suscitant une terreur salutaire, non en les trompant par des flatteries » (*Lettre 9* à Bruno, devenu archevêque de Cologne, en 1132). Fait déjà évoqué dans la pensée 318, mais sans que Bruno y soit nommé.

¹ En 593, Grégoire le Grand ordonné à André, évêque de Tarente, de se démettre de l'épiscopat s'il a eu commerce avec une concubine après son ordination : « C'est pourquoi, si tu te rappelles t'être souillé par l'union avec elle après avoir été établi dans l'ordre sacré, démet-toi de l'honneur épiscopal et ne te permets en aucune façon d'exercer le ministère, sachant que ce sera au péril de ton âme que tu exerceras le ministère et que tu rendras compte sans aucun doute à notre Dieu si, coupable de ce crime, tu veux demeurer dans l'ordre où tu es, en cachant la vérité » (*Registre des lettres II*, p. 175). Voir aussi la lettre III, 45 : « Dans les rapports que Ta Fraternité nous a adressés, l'on a trouvé qu'André, notre frère et collègue dans l'épiscopat, a eu sans aucun doute une concubine. Mais comme il n'est pas certain qu'il l'ait connue depuis son ordination, il est nécessaire que tu l'avertisses par une bienveillante exhortation ; et s'il reconnaît qu'il a eu des rapports avec elle après son ordination, qu'il s'abstienne de la charge où il est placé et ne se permette en aucune façon d'exercer le ministère. Si par hasard, conscient de cet acte, cachant son péché, il se permet d'exercer le ministère, qu'il sache que par le jugement divin un péril menace son âme » (*Registre des lettres II*, p. 177). Dans une autre lettre cependant, Grégoire mitige cette interdiction : « Ensuite Ta Sainteté nous a demandé, pour ce qui est du ministère sacerdotal, de t'instruire de la possibilité de se relever après la chute : tu dis, en effet, que tu as lu à ce sujet des canons différents et des avis divergents ; les uns admettent la possibilité de se relever, les autres disent que c'est tout à fait impossible. Nous donc vénérons les conciles universels en commençant par celui de Nicée avec les quatre autres, car en le suivant dans toutes ses sentences nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme. Car nous aussi, nous suivons les pères nos prédécesseurs, parce que, avec la grâce de Dieu, nous ne dévions pas de leur sainte doctrine. C'est pourquoi, en partant de la tête et en allant jusqu'au quatrième ministre de l'autel, nous connaissons qu'il faut suivre cette manière de faire ; parce que le plus grand précède le plus petit en honneur, de même il le précède dans le crime, et celui qui est sous le coup d'une faute plus grande est châtié d'une peine plus grande ; qu'ainsi par la suite sa pénitence soit considérée comme fructueuse. À quoi sert, en effet, de semer du froment et de ne pas recueillir le fruit ou de construire une maison sans l'habiter ? Après une satisfaction digne de ce nom, nous croyons qu'il est possible d'être réhabilité dans son rang [...] Que ces paroles te suffisent, fils très cher, pour ne pas douter qu'obtienne miséricorde celui que tu vois détruire ses péchés en pleurant devant Dieu, car il ne méprise aucun pécheur qui s'est converti, lui qui est venu racheter les pécheurs par son sang » (*Registre des lettres I***, p. 486-487). Grégoire adresse aussi un appel général à la vigilance avant que quelqu'un soit admis à l'ordination : « Il est aussi parvenu à notre connaissance que certains qui avaient été déchus des ordres sacrés étaient rappelés à remplir leur ministère, soit après une pénitence, soit avant. Nous interdisons cela absolument et, en l'occurrence, les très saints canons aussi s'y opposent. Donc que celui qui après avoir reçu les saints ordres sera tombé dans le péché de la chair, soit privé des saints ordres, de sorte qu'il n'accède plus à l'avenir au ministère de l'autel. Mais, pour éviter qu'un jour ceux qui ont été ordonnés se perdent, il faut examiner la qualité de ceux qui sont ordonnés, afin de voir préalablement si leur vie a été chaste pendant de nombreuses années, s'ils ont eu le goût de la prière, de la lecture sacrée, s'ils ont eu l'amour de l'aumône. Il faut aussi rechercher si peut-être il ne s'est pas remarié. Il faut veiller encore à ce qu'il ne soit pas illettré, ou à ce que, étant attaché à une curie, il ne soit pas forcé d'en revenir, après avoir reçu les saints ordres, à la fonction de percepteur de l'État. De tout

nulle marque pareille si un mouvement^o de pénitence^p est du Saint-Esprit et une vraie contrition, on^q ne doit point croire aux paroles de celui qui croit avoir^r une véritable contrition^s.

^a 1744 : on doit le croire. ^b T. : en. ^c T. : et : omis. ^d T. : lui. ^e T. : saint Bernard fit à saint Bruno. ^f P.R.1 : un peu sévère : entre deux traits de plume ; S. : omis : à la place, un blanc dans la copie ; T. : omis. ^g saint Bruno. ^h T. : qu'il eût été élu. ⁱ T. : pour. ^j P.R. 1 : pour, transformé en : par ; T. : pour. ^k V. et 1744 : l'y appelle [V. : **Ce qui fut cause de la réponse que fit saint Bernard à Bruno, qui est mais [sic] faite avec beaucoup de discrétion, laquelle ne devait point empêcher Bruno d'entendre l'intention de saint Bernard, puisqu'il confessait qu'il avait notablement mal vécu avant que d'avoir été élu par le chapitre de Cologne et qu'il n'avait fait aucune pénitence de ses péchés passés. Ce fut par la même raison que : add. marg. appelée par une +]. Saint Grégoire. ^l T. : ayant. ^m P.R.1 : Quand : entre deux traits de plume. ⁿ S. : évêché, parce que lui ayant demandé s'il se trouvait en soi-même coupable de quelque péché mortel, et l'autre lui ayant confessé qu'oui, de renoncer à l'élection. Il n'y a ; T. : évêché, pour ce que lui ayant demandé s'il se trouvait coupable en son âme de quelque péché mortel, et l'autre lui ayant confessé que oui, de renoncer à l'élection. Il n'y a. ^o 1744 : l'autre lui confessa qu'il s'en reconnaissait coupable. Il n'y a pas de marque pareille pour discerner si un mouvement. ^p T. : mouvement intérieur de pénitence. ^q T. : et on. ^r S. : avoir : omis. ^s 1744 : contrition. Il en faut juger par les fruits.**

- 362 -

[P.R. 1 - S. 360 - T. 394 – V. 358** - 1744 (376-377)]

Comme on ne voudrait pas recevoir un homme à l'absolution si^a on n'était comme assuré, par une suite^l de^b fruits de pénitence, qu'il est vraiment repentant et contrit dans le cœur, aussi on ne devrait pas recevoir un homme à l'ordination qu'on ne fût assuré par une suite de^c témoignages^d extérieurs (entre lesquels ceux qu'il rend de^e lui-même de sa vie passée sont les premiers) qu'il est appelé^f de Dieu. Or on ne le saurait savoir, et on ne saurait s'en assurer, surtout quand il n'y a rien de capital et mortel dans sa^g vie passée par la connaissance qu'on a prise de lui, que en^h l'employant et le voyant agir dans les degrés inférieurs du sacerdoce, ce que l'évêque ne pouvaitⁱ faire maintenant, vu qu'il ne connaît pas ceux qu'il ordonne depuis^j le peu de temps qu'ils se sont présentés à lui, moins encore un directeur ou un^k confesseur particulier le peut-il faire. Ainsi^l je ne sais point comment on se peut assurer de la vocation intérieure d'un prêtre^m.

^a 1744 : Comme on ne voudrait pas donner l'absolution à un pénitent, si. ^b 1744 : des. ^c 1744 : des. ^d T. : suite de moyens et de. ^e T. : de : omis. ^f T. : est vraiment appelé. ^g S. et T. : la. ^h P.R.1 : en : add. interl. ; S. et T. : qu'en ; 1744 : et de mortel dans la vie passée, qu'en. ⁱ S. et T. : pouvant. ^j T. : ordonne que depuis. ^k S. et T. : un : omis. ^l P.R.1 : Ainsi : souligné d'un trait de plume ; S. et T. : omis. ^m V. et 1744 : inférieurs du sacerdoce. Toute la fin du paragraphe manque dans 1744 ; V. : **ce que l'évêque ne pouvant faire maintenant, vu qu'il ne connaît pas ceux qu'il ordonne depuis le peu de temps qu'ils se sont présentés à lui, moins encore un directeur, un confesseur particulier le peut-il faire. Je ne sais point comment on se peut assurer de la vocation intérieure d'un prêtre : add. interl. et marg. .**

cela donc, que Votre Fraternité s'enquière avec soin de manière que, quelqu'un ayant été ordonné après une enquête faite avec soin ne soit pas déposé rapidement après son ordination » (*Registre des lettres* II, 26). Voir également la pensée 44.

¹ Saint-Cyran, *Traité de la pénitence* : « La source ne saurait être dans la plénitude qu'elle ne se répande dans les ruisseaux, ou elle ne serait pas source et dans la plénitude, ou elle briserait par une violence de sa nature son lit, si elle ne se déchargeait par des ruisseaux. C'est la figure d'une âme qui est au-dedans dans la plénitude de la douleur de son péché car, ou elle briserait son corps et le ferait mourir sur le champ, ou il faut nécessairement qu'elle le témoigne par des fruits extérieurs de pénitence. Il faut juger de la vraie pénitence intérieure par les effets et les fruits extérieurs, car il n'y a que le Saint-Esprit qui puisse juger de la vraie vocation et contrition en soi, telle qu'elle est dans le cœur formée par cet Esprit-Saint. La pénitence extérieure suit l'intérieure et s'étend au-dehors devant les hommes selon que l'autre s'étend au-dedans devant Dieu. Il n'y a que Dieu qui puisse juger de la pénitence qui est invisible, comme les hommes jugent des fruits qui sont visibles » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 308).

- 363 –

[P.R. 1 - S. 361 - T. 395 – V. 359]

Je ne vois pas comment on ne puisse dire de lui, lors même qu'il a^a gardé les interstices et que dans ces temps séparés il a exercé ses Ordres lorsqu'on^b le fait prêtre ensuite sans avoir^c autre assurance de sa vocation, qu'il est *promotus per^d saltum*¹.

^a T. : qu'il y a. ^b P.R.1, S. et V. : il a exercé ses Ordres lorsqu' : omis. ^c V. : avoir : omis. ^d S. : per : add. interl.

- 364 –

[P.R. 1 - S. 362 - T. 396 – V. 360** - 1744 (377)]

Il me semble qu'on peut dire, lorsqu'on reçoit^a un homme au sacerdoce sans l'avoir éprouvé dans les emplois de l'Église ou l'avoir connu par d'autres bonnes actions publiques qui font connaître un homme et fondent une bonne réputation dans l'esprit des gens de bien, qu'on^b viole une^c des premières règles de l'Écriture à laquelle Dieu oblige même les saints ses plus grands^d serviteurs, qui est de ne rien faire qu'en gardant l'ordre et la suite des moyens que la raison, ou divine ou humaine, ont établis pour produire de^e certains effets².

^a 1744 : On peut dire que lorsque l'on reçoit. ^b T. et S. : qu'il. ^c 1744 : de bien, on viole alors une. ^d S. : Dieu oblige même souvent et ses plus grands ; T. : Dieu même s'oblige souvent et ses plus grands ; 1744 : oblige même souvent ses plus grands. ^e S., T. et 1744 : pour la production de.

- 365 –

[P.R. 1 - S. 363 - T. 397 – 1744 (377)]

Il n'y a rien de plus clair dans les choses civiles, et^a l'on voit que le roi ne commet jamais des charges de guerre que à^b ceux que les emplois et les actions publiques en^c ont rendus dignes. Et si quelqu'un a été promu autrement à ces charges, tout le monde juge que c'est un dérèglement qu'on impute à la corruption du^d temps ou à quelque faveur extraordinaire.

^a T. : où. ^b S., T. et 1744 : qu'à. ^c S. : en : omis. ^d T. : des.

¹ Reinhard Baumgartner, *Conclusiones ex quinque libris Decretalium deductae et ratione ac autoritate breviter illustratae*, s.l., 1750, tome 5, p. 253 : « *Titulus XXIV. De clerico per saltum promotus. Clericus par saltum promotus dicitur ille, qui suscipit ordinem superiorem prius non suscepto inferiore v.g. si quis ordinetur diaconus ante susceptum subdiaconatum. Interim tamen collatio ordinis superioris non suscepto prius ordine inferiore est valida* ». Autrement dit, il s'agit d'un candidat qui reçoit un Ordre sans avoir auparavant reçu le précédent, ayant été par exemple ordonné diacre sans avoir au préalable été ordonné sous-diacre. D'où l'expression : promu par un saut (par-dessus un Ordre). « Il ne faut pas prétendre que l'Église obligeait » aux premiers siècles, écrit Le Nain de Tillemont « les ecclésiastiques de passer par tous les degrés de son ministère. Nous voyons peu ou point de saints qui en aient exercé plus de trois, de même que saint Basile, c'est-à-dire l'un des ordres inférieurs, et pour l'ordinaire le lectorat, ensuite le diaconat ou la prêtrise, et enfin l'épiscopat. Et le concile de Sardique voulant corriger le même désordre dont saint Grégoire se plaint, ordonne que les laïques ne seront faits évêques qu'après qu'on les aura éprouvés longtemps dans le degré de lecteur et dans celui de diacre, ou de prêtre, selon Denys le Petit et d'autres » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, tome 9, p. 67).

² Saint-Cyran, *Traité de la pénitence* : « Le prêtre ne fait rien à l'autel sans prières et au tribunal sans les moyens ordonnés de Dieu. Les hommes ne peuvent jamais rien faire que par des moyens. Il n'appartient qu'à Dieu seul d'agir en maître et de produire des effets sans l'application d'aucun moyen. Mais l'homme, quelque puissance qu'il ait, est toujours obligé d'appliquer certains moyens pour produire ces effets dont la raison couvre les uns et la foi les autres, selon que l'homme y emploie la puissance divine ou humaine » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 306-307). Voir aussi un peu plus loin, p. 343 : « Si Dieu a ordonné une suite de moyens pour produire quelques effets en faveur de l'âme, il ne faut pas en interrompre la suite, ni se contenter de la pratique d'un ou deux seulement. Il faut les pratiquer tous et en user pour obéir à Dieu, quand il serait vrai que le premier aurait l'efficace de produire une bonne partie de l'effet ».

- 366 –

[P.R. 1 - S. 364 - T. 398 – V. 362** - 1744 (377-378)]

Simon, dans le livre des Macchabées, s'appelle, comme il semble, lui-même^a au gouvernement^b, et il n'y est pas appelé par le peuple, comme Jonathas le fut. Mais les circonstances furent autres^c. Ce qui fait voir qu'il y a diverses manières^d de vocations^e aux charges de l'Église. Et un prêtre qui a été bien appelé au sacerdoce, comme Simon, et par une véritable suggestion^f intérieure qui aboutit à Jésus-Christ, peut se proposer^g à un peuple pour être son évêque en^h unⁱ temps périlleux où il s'agit de hasarder^j sa vie en dix mille^k occasions pour la défense de la religion. Et si l'Esprit de Dieu saisissant tout le peuple, comme il se lit en cet endroit^l, ce peuple^m accepte cette expositionⁿ du prêtre et l'élit pour être évêque^o, il ne doit point entrer en doute que leur élection ne vienne de Dieu. L'Église a inséré cet exemple le^p 3. dimanche d'8bre^q 1.

^a T. : lui-même : omis. ^b 1744 : des Macchabées semble s'appeler lui-même. ^c 1744 : les circonstances étaient différentes. ^d 1744 : sortes. ^e S. et T. : vocation. ^f T. : vocation. ^g 1744 : véritable vocation intérieure, pourrait se proposer. ^h 1744 : dans. ⁱ T. : un : omis. ^j S. et T. : d'hasarder. ^k 1744 : en mille. ^l V. : **comme il se lit en cet endroit : add. interl.** ^m P.R.1 : ce peuple : souligné d'un trait de plume ; S. et T. : omis. ⁿ T. proposition. ^o T. : être leur évêque. ^p T. : exemple dans le. ^q S. et T. : octobre ; V. et 1744 : tout le peuple, accepte cette proposition du prêtre et l'élit pour évêque, il ne doit point douter que leur élection ne vienne de Dieu [V. : **L'Église a inséré cet exemple le 3^e dimanche d' octobre : add. interl.**].

- 367 –

[P.R. 1 - S. 365 - T. 399 – 1744 (378-379)]

Et à ce qu'ils disent (si^a on ne faisait des prêtres et si on ne tâchait de les former, l'Église se trouverait à la fin sans prêtres^b), il faut leur répondre que quand l'Église se renverserait, ce n'est pas à nous à la^c redresser, et vous devriez craindre que Dieu ne vous punisse^d, comme Oza, lorsqu'il voulut redresser l'arche qui tombait^e. Et quand vous le devriez faire, il ne faudrait pas que ce fût par les moyens que vous pratiquez. C'est à vous à vous tenir dans l'ordre des moyens qui vous ont été prescrits de Dieu et de l'Église. Les Macchabées vous font une leçon dans l'Office du mois d'octobre : « Faisons », disent-ils, « ce^c que nous devons faire pour défendre et relever notre religion, et Dieu fera du Ciel ce qu'il lui plaira³ ». Et Joab^f, parlant en l'esprit de David, figure des prêtres, duquel il tenait la

¹ Il semble bien cependant, même s'il se présente en déclarant vouloir venger son peuple « et le sanctuaire, nos enfants et nos femmes, parce que toutes les nations se sont assemblées pour nous opprimer, par la seule haine qu'elles nous portent », que Simon soit bien choisi par le peuple : « À ces paroles, tout le peuple fut animé de courage. Ils lui répondirent en haussant leur voix : Vous êtes notre chef en la place de Judas et de Jonathas votre frère. Conduisez-nous dans nos combats, et nous ferons tout ce que vous ordonnerez » (*1 Macchabées* 13, 7-9). Il est vrai que Jonathas venait d'être tué, et que tous les ennemis d'Israël disaient : « Ils n'ont aucun chef qui les commande, ni personne qui les assiste ; attaquons-les donc maintenant, exterminons-les, et effaçons leur nom de la mémoire des hommes » (*1 Macchabées* 12, 54). Les trois leçons bibliques de l'office des matines sont, le troisième dimanche d'octobre, tirées de *1 Macchabées* 9, et s'achèvent sur la mort de Judas et son ensevelissement par Jonathan et Simon ses frères, accompagné par la lamentation de tout Israël. Le choix de Jonathas pour succéder à Judas, puis de Simon pour succéder à Jonathas se lisent en fait le lundi jeudi de la troisième semaine d'octobre. Dans l'*Apologie*, Saint-Cyran utilisait l'exemple des Macchabées dans une optique tout à fait différente : il s'agissait de justifier l'usage des armes par l'évêque de Poitiers, et même de briser le repos obligatoire du jour du Seigneur pour cela (p. 23-29).

² *2 Samuel* 6, 6-7 : « Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, Oza porta la main à l'arche de Dieu, et la retint ; parce que les bœufs regimbaient, et l'avaient fait pencher. En même temps la colère du Seigneur s'alluma contre Oza, et il le frappa à cause de sa témérité ; et Oza tomba mort sur la place devant l'arche de Dieu ».

³ *1 Macchabées* 3, 58-60 : « Et Judas leur dit : Prenez vos armes, et remplissez-vous de courage ; tenez-vous prêts pour demain au matin, afin de combattre contre ces nations assemblées contre nous pour nous perdre, et pour renverser notre sainte religion. Car il nous est meilleur de mourir dans le combat que de voir les maux de notre peuple et la destruction de toutes les choses saintes. Mais que ce qui est ordonné par la volonté de Dieu dans le ciel s'accomplisse ». Ce texte constitue la troisième leçon de l'office des matines du samedi de la première semaine d'octobre.

place, dit presque le même parlant à son frère Abizaï dans le 2. des Rois^g, au commencement de la bataille qu'il allait donner¹.

^a T. : Et ce qu'ils disent, que si. ^b T. : prêtre. ^c S. : ce n'est pas à vous à la ; T. : ce ne serait pas à nous à la ; 1744 : Si on ne faisait des prêtres, dit-on, et si on ne tâchait de les multiplier, l'Église se trouverait à la fin sans prêtres, il faut répondre : Quand l'Église se renverserait, ce n'est pas à vous à la. ^d S., T. et 1744 : punit. ^e S. et T. : faisons, disent ces prêtres, ce ; 1744 : Les Macchabées vous en font une leçon. Faisons, disent ces prêtres, ce. ^f S. : Jacob : biffé ; Joab : add. interl. ^g 1744 : Et Joab dit presque la même chose en parlant à son frère Abisaï dans le 2. Livre des Rois.

- 368 –

[P.R. 1 - S. 366 - T. 400 – V. 364** - 1744 (379)]

À ce qu'ils disent : « Nous empêchons pour le moins que les prêtres font moins de mal », il faut dire I^{oa} que Dieu^b n'a pas fait les prêtres pour faire moins de mal, mais pour exercer leurs charges le plus saintement qu'ils le pourront^c. 2°. Tant s'en faut qu'ils fassent moins de mal, que cette^d connaissance qu'ils reçoivent les rend pires, comme celle de la Loi dépourvue de grâce, de sorte qu'ils sont plus coupables devant Dieu. 3°. Les hommes, surtout les capitaines et officiers, seraient condamnés de folie, s'ils se mettaient autant^e en peine de savoir le dessein du roi qui leur a prescrit ce qu'ils doivent faire, que ceux-ci se mettent en peine de celui de Dieu et de l'Église, sans se soucier^f de faire exactement ce qui leur a été prescrit.

^a P.R.1 : I° : add. interl. ; omis dans S. ^b 1744 : D'autres plus modérés diront que ces principes sont utiles, au moins pour empêcher que les prêtres ne fassent plus de mal. Mais I° il faut dire que Dieu. ^c S., T. et 1744 : qu'il se pourrait. ^d 1744 : de mal quand ils n'embrassent pas tous les principes, que cette. ^e S. et T. : tant. ^f V. et 1744 : se mettaient en peine de savoir les ordres [V. : les ordres : biffé ; le dessein : add. interl.] du roi sans se soucier. ^g S. : leur a été été prescrit [sic].

- 368bis –

[T. 401]

La première parole que saint Jean nous a apprise nous apprend ensemble les deux principales vérités de la religion, dont l'une est la grâce, l'autre la puissance du sacerdoce. On ne peut avoir ni l'une ni l'autre, si on ne l'a de Dieu. Il prouve par là aux Juifs qu'il ne peut être le Messie, ni avoir sa puissance, parce que personne n'a que ce qui lui a été donné de Dieu².

- 369 –

[P.R. 1 - S. 367 - T. 402 – V. 365** - 1744 (380)]

Ce n'est pas assez de dire que le prêtre qui a été oint a la puissance^a de consacrer etc., et que cette puissance ne peut être donnée que de Dieu, par conséquent que c'est Dieu qui la lui a donnée, car nul homme ne peut prendre cette puissance si Dieu ne la lui donne.

¹ 2 Samuel 10, 11-12 : « Et Joab dit à Abisaï : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours ; et si les Ammonites en ont sur vous, je viendrai aussi vous secourir. Agissez en homme de cœur, et combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu ; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira ».

² Jean 3, 27-32 : « Jean leur répondit : L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du ciel. Vous me rendez vous-mêmes témoignage, que j'ai dit que je ne suis point le Christ, mais que j'ai été envoyé devant lui. L'époux est celui à qui est l'épouse ; mais l'ami de l'époux, qui se tient debout et qui l'écoute, est ravi de joie à cause qu'il entend la voix de l'époux. Je me vois donc maintenant dans l'accomplissement de cette joie. Il faut qu'il croisse et que je diminue. Celui qui est venu d'en haut est au-dessus de tous. Celui qui tire son origine de la terre est de la terre, et ses paroles tiennent de la terre. Celui qui est venu du ciel est au-dessus de tous ; et il rend témoignage de ce qu'il a vu, et de ce qu'il a entendu, et personne ne reçoit son témoignage ».

Autrement il fait comme celui qui croit prendre de l'argent destiné pour les pauvres de la main d'un aumônier sans s'adresser à celui qui ne le^b lui a donné qu'à condition qu'il n'en donnera pour distribuer à personne s'il^c ne montre être envoyé de lui vers cet aumônier à qui l'argent pour les pauvres a été commis^d.

^a T. : le pouvoir. ^b T. : le : omis. ^c T. : si il. ^d V. et 1744 : Celui qui veut recevoir la puissance sacerdotale [V. : **que Dieu lui-même cependant donne à tous ceux qui sont oints : add. marg.**] sans l'ordre de Dieu agit comme un homme qui voudrait prendre de l'argent destiné pour les pauvres de la main d'un aumônier, sans s'adresser à celui qui ne le lui a donné qu'à condition de ne le distribuer à personne que par ses ordres.

- 370 -

[P.R. 1 - S. 368 - T. 403 – 1744 (380)]

On est d'autant plus obligé dans^a ce temps d'examiner sa vocation à la prêtrise, que la plupart^b des prêtres^c s'appellent eux-mêmes, et qu'il n'y a presque personne qui prenne grande peine de faire^d cet examen, non pas même celui^e qui consacre le prêtre et lui confère la même puissance^f de Jésus-Christ.

^a T. : en. ^b S. : que la grande part ; T. : la plus grande part. ^c S. : des prêtres : add. interl. ^d 1744 : prenne soin de faire. ^e T. : pas même toujours celui. ^f 1744 : la puissance.

- 371 -

[P.R. 1 - S. 369 - T. 404 – 1744 (380)]

La Sainte Vierge^a, en tant qu'elle porte Jésus-Christ en son ventre^b, est la figure des prédicateurs, dit un saint Père¹, et en tant qu'elle forme par de simples paroles le Corps de

¹ Saint-Cyran écrit ailleurs : « Elle ne s'est point retirée de cette maison sans l'ordre de Dieu, comme c'était par son ordre qu'elle y était allée, mais il n'est rien dit de cela, parce que tout s'est fait en elle par une secrète opération de la grâce. Il n'était pas besoin qu'elle se mît en peine de se préparer à ce qu'elle avait à dire ou à faire. Car on peut dire d'elle, non seulement que l'Esprit de Dieu la faisait parler et agir, mais le Corps même de Dieu, c'est-à-dire Jésus-Christ formé en elle » (Considération II pour la fête de la Visitation de la Vierge Marie, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 110). Le « saint Père » est sans doute saint Bernard dans l'*Homélie IV à la louange de la Vierge Marie*, n° 6, qui nous montre la Vierge « instruite des mystères divins et initiatrice des Pères et des prédicateurs » (note 1, p. 222 de l'édition citée) : « Et l'Ange ajouta : *Et voici qu'Élisabeth, ta parente, a conçu, elle aussi, un fils dans sa vieillesse*. Quel besoin y avait-il d'annoncer à la Vierge également une conception en cette femme stérile ? Serait-ce parce qu'elle demeurait encore dans le doute et l'incrédulité sur le message que l'Ange a voulu la confirmer par un miracle tout récent ? Pas du tout. Nous lisons que l'incrédulité de Zacharie fut châtiée par ce même Ange, mais nous ne lisons pas que Marie reçut quelque reproche que ce soit. Bien au contraire, nous savons que sa foi fut louée quand Élisabeth prophétisa : *Bienheureuse es-tu, toi qui as cru que s'accomplirait en toi ce qui t'a été promis de la part du Seigneur*. Mais si l'Ange annonça à la Vierge une conception en sa parente stérile, c'est pour ajouter miracle sur miracle et ainsi accumuler joie sur joie. Oui, il fallait commencer par embraser d'un grand incendie de joie et d'amour celle qui allait dans un instant concevoir le Fils de la dilection du Père *dans la joie de l'Esprit-Saint*. En effet une telle surabondance de joie et d'allégresse ne se pouvait contenir que dans un cœur très fervent et dilaté par le bonheur. Ou bien, si la conception d'Élisabeth fut annoncée à Marie, c'est qu'il convenait vraiment que la Vierge apprît d'abord de l'Ange, avant de la connaître par un homme, cette nouvelle qui allait bientôt se répandre partout. Il ne convenait pas que la Mère même de Dieu semblât mise à l'écart des desseins de son Fils en restant dans l'ignorance de ce qui se passait sur terre tout près d'elle. Ou mieux : la conception d'Élisabeth fut annoncée à Marie pour que, mieux instruite de l'arrivée aussi bien du Sauveur que de son Précurseur, elle sût l'ordre et le moment de ces événements, et pût ainsi par la suite mieux en dévoiler la vérité aux écrivains et aux prédicateurs de l'Évangile, ayant été dès l'origine pleinement instruite de ces mystères par le céleste messenger. Ou bien encore : si la conception d'Élisabeth fut annoncée à Marie, c'est pour que, sachant enceinte sa vieille parente, elle, toute jeune, songeât à lui rendre service et ainsi se hâtât d'aller la visiter, donnant de la sorte au petit prophète l'occasion et le moyen d'offrir les prémices de son ministère au Seigneur encore plus petit que lui. Alors, dans cette rencontre, la fervente des mères et des enfants s'excita mutuellement, et de ces différents miracles naquit un miracle encore plus merveilleux ».

Jésus-Christ en elle, elle est la figure des prêtres^c sacrificants par des paroles le même Corps de Jésus-Christ^{d 1}.

^a S., T. et 1744 : La Vierge. ^b 1744 : sein. ^c S. et T. : des mêmes prêtres. ^d S. et T. : de Jésus-Christ : omis ; 1744 : la figure des mêmes prêtres offrant le sacrifice et consacrant le même Corps.

- 372 -

[P.R. 1 - S. 370 - T. 405 - 1744 (380-381)]

Saint Bernard prouve et fonde^a la nécessité^b de la vocation à la prêtrise par le nom de Marie pleine^c de grâce, et dit pour cela que^d sans Marie, on ne peut être fait prêtre², c'est-à-dire sans la grâce de Dieu, à cause de quoi elle dit^c dans l'Évangile aux ministres : « Faites tout ce qu'il vous dira³ ».

^a T. : fonde et prouve. ^b S. : la [même : biffé] nécessité. ^c T. : de Marie. I° pleine. ^d 1744 : et dit que. ^e 1744 : de Dieu. C'est pourquoi cette sainte Vierge dit.

- 373 -

[P.R. 1 - S. 371 - T. 406 - 1744 (381)]

Ce n'était^a pas assez au peuple juif^b de se repentir de ce qu'ils avaient fait en désirant un roi^{c 4}. Il fallait tout cesser^d et se réduire au premier état et au premier gouvernement.

^a T. : est. ^b S. et T. : juif : omis. ^c T. : désirant et élisant un roi. ^d P.R.1 et S. : casser.

¹ Allusion à la réponse de Marie à l'archange Gabriel au jour de l'Annonciation : « Voici la servante du Seigneur. Qu'il me soit fait selon votre parole » (*Luc 1, 38*).

² Réminiscence probable de l'*Homélie 4*, 9-11 sur *Missus est* : « Marie est choisie pour être la Mère de Dieu, et elle se proclame sa servante : ce n'est pas la marque d'une médiocre humilité que de ne pas oublier l'humilité quand une telle gloire est offerte. Car il n'y a pas de grandeur à être humble dans l'abaissement, mais c'est grande et rare vertu que l'humilité dans les honneurs. Si l'Église, trompée par mes faux-semblants, m'a élevé, moi, pauvre homme de rien, à quelque honneur si mince soit-il, Dieu le permettant à cause de mes péchés ou des péchés de ceux qui me sont soumis, ne vais-je pas aussitôt oublier ce que je suis, et m'imaginer tel que m'imaginent les hommes qui n'ont pas vu le cœur ? [...] On en voit beaucoup dans l'Église, devenus nobles de roturiers, riches de pauvres, rougir même de leur famille et mépriser la basse condition de leurs parents. On voit aussi des hommes bien argentés convoiter les honneurs ecclésiastiques ; bientôt ils applaudissent à leur propre sainteté, simple changement d'habit, non d'esprit ; ils se jugent dignes de la dignité que la brigade leur a fait obtenir, et, osons le dire, ils attribuent à leurs mérites ce qu'ils ont obtenu par des pièces de monnaie. Pour ne rien dire de ceux que l'ambition aveugle : l'honneur même est pour eux matière à orgueil. Mais il y a aussi pour moi un plus grand motif de peine : j'en vois certains qui ont méprisé les pompes du siècle, apprendre surtout l'orgueil à l'école de l'humilité, s'exalter d'autant plus gravement sous les ailes du Maître doux et humble, et devenir plus intraitables dans le cloître qu'ils ne l'eussent été dans le monde. Plus pervers encore : beaucoup ne supportent pas d'être méprisés dans la maison de Dieu, qui n'auraient pu être que des objets de mépris dans leur propre maison [...] J'en vois d'autres [...] après avoir embrassé la milice du Christ, s'embarrasser de nouveau dans les affaires du monde, se replonger dans les cupidités de la terre [...] vendre leurs propos aux riches et leurs amabilités aux dames, et même [...] convoiter le bien d'autrui et revendiquer le leur à coup de procès [...] Est-ce donc ainsi que le monde est un crucifié pour eux, et eux pour le monde ? [...] Écoutez, nous tous qui sommes tels, ce qu'a répondu celle qui était choisie comme Mère de Dieu, mais n'oubliait pas l'humilité : *Voici, dit-elle, la servante du Seigneur. Qu'il me soit fait selon ta parole* ».

³ En *Jean 2, 5*, Marie dit « à ceux qui servaient » au repas des noces de Cana : « Faites tout ce qu'il vous dira ».

⁴ Après la mort de Salomon, troisième roi d'Israël, les Israélites se plaignent auprès de Roboam, son fils, du « joug très dur » que son père leur avait fait porter et lui demandent de le diminuer (*1 Rois 12, 4*).

- 374 –

[P.R. 1 - S. 372 - T. 407 – 1744 (381)]

Ceux qui disent qu'il fallait changer les élections en une autre forme devraient prendre garde à cet exemple et travailler à corriger ce qui s'était glissé de^a défectueux dans le premier ordre qui était de Dieu^b.

^a S. et T. : ce qu'il y avait de ; ^b 1744 : ce qu'il y avait et contre le premier ordre qui était de Dieu.

- 375 –

[P.R. 1 - S. 373 - T. 408 – 1744 (381)]

Ce n'est pas assez que le prêtre soit appelé par le dehors. Il faut qu'il soit appelé par le dedans. Car il faut que Jésus-Christ lui ouvre la porte, puisque c'est lui^a qui règne au-dedans de l'Église, qui est sa maison, et que c'est^b pour cette raison qu'^c il s'appelle : *Ostiarus*^{d 1}.

^a P.R.1 : puisque c'est lui : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^b P.R.1 : et que c'est : entre deux traits de plume ; S. et T. : et que c'est : omis. ^c P.R.1 : qu' : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis ; S. : qui : add. marg. ^d 1744 : Ce n'est pas assez que le prêtre soit appelé par la voie extérieure, il faut que Jésus-Christ, qui règne au-dedans de l'Église et qui s'appelle la porte et le portier, lui ouvre lui-même et l'introduise dans sa maison.

- 376 –

[P.R. 1 - S. 374 - T. 409 et 410 – 1744 (381-382)]

Qui voudrait dire qu'il est bien appelé, parce que le ministre de Jésus-Christ l'appelle, cela suffirait pour en douter, parce que ce ministre peut^a être poussé par diverses passions, quand même^b il n'y aurait que l'ignorance du fond de l'âme et du vrai dessein de Jésus-Christ. L'ignorance^c n'est pas moins cause qu'on fait une mauvaise élection qu'un autre péché^d.

^a S. et T. : l'appelle, qui peut. ^b P.R.1 : même : add. interl. ; S. et T. : omis. ^c S. et T. : Jésus-Christ, cela suffirait pour en douter. L'ignorance. ^d 1744 : Le ministre de Jésus-Christ qui appelle extérieurement peut être poussé par diverses passions, et quand il n'y aurait que l'ignorance du fond de l'âme de celui qu'il appelle et du vrai dessein de Jésus-Christ, cela seul suffirait pour rendre son élection douteuse. L'ignorance n'est pas moins cause qu'on fait une mauvaise élection qu'une autre chose.

- 377 –

[P.R. 1 - S. 375 - T. 411 - V. 373* (382)]

Quand un prophète est prêtre, il faut que ce soit un excellent prophète, de même^a quand un prêtre est prophète, il faut que ce soit^b un excellent prêtre. Or le prêtre de la Loi nouvelle est prophète, et a fait voir dans le premier prophète l'excellence du prêtre de la Loi nouvelle^c, qui est toujours prophète².

¹ Le premier des Ordres mineurs était celui de portier, dont le rôle était, ainsi que son nom l'indique, d'ouvrir l'église, d'y entretenir le recueillement et la propreté, d'annoncer l'heure des prières et des offices, ainsi qu'il était spécifié dans la prière qui accompagnait la collation de cet Ordre.

² Le premier prêtre de la Loi nouvelle, le Christ, est acclamé comme prophète lors de son entrée à Jérusalem : « Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émue ; et chacun demandait : Qui donc est celui-ci ? Mais ces peuples qui l'accompagnaient disaient : C'est Jésus le prophète, qui est de Nazareth en Galilée » (*Matthieu* 21, 10-11). Les prêtres, à sa suite, participent à sa fonction prophétique.

^a P.R.1 : de même : entre deux traits de plume ; T. : et au contraire ; S. et V. : le contraire [en abrégé]. ^b T. : qu'il soit. ^c V. : de la nouvelle Loi.

- 378 -

[P.R. 1 - S. 376 - T. 412 et 413 - V. 374** - 1744 (382)]

Lorsque saint Bernard a dit qu'il fallait être bassin pour prêcher la Parole de Dieu et non pas tuyau¹, il a rencontré la vérité de la Tradition^a, qui veut que l'évêque, à qui il appartient de la prêcher^b, ait reçu quatre plénitudes de grâce^c pour la prêcher. La plénitude^d de grâce de l'évêque a été multipliée^e une infinité de fois dans lui, sans parler de celle qu'il a reçue par le continuel exercice des œuvres de charité dans lequel il a passé toute^f sa vie jusqu'au jour qu'il a été consacré^g.

^a 1744 : il a parlé conformément à la Tradition. ^b 1744 : de prêcher. ^c T. : grâces. ^d P.R.1 : La plénitude : entre deux traits de plume. ^e S. : la prêcher, dont celle de l'évêque a été multipliée ; T. : la prêcher, dont celle de l'Eucharistie a été multipliée. ^f S. et T. : toute : omis. ^g V. et 1744 : quatre plénitudes de grâces pour s'acquitter de cette fonction [V. : dont celle de l'évêque a été multipliée une infinité de fois dans lui, sans parler de celles qu'il a reçues par le continuel exercice des œuvres de charité dans lequel il a passé sa vie jusqu'au jour qu'il a été consacré : add. interl.].

- 379 -

[P.R. 1 - S. 377 - T. 414 - V. 375]

Le B. François de Sales^a l'a rencontré de même lorsqu'il a parlé^b du choix d'un bon directeur², parce que s'il doit avoir trois plénitudes de grâce^c, comme il le suppose, il ne peut les avoir acquises que par les trois sacrements susdits.

¹ Saint Bernard de Clairvaux, *Sermon 18 sur le Cantique des Cantiques* : « C'est pourquoi si vous êtes sage, vous serez semblable au bassin, non au canal d'une fontaine. Le canal répand l'eau au dehors presque en même temps qu'il la reçoit, mais le bassin ne se répand que quand il est plein, et communique alors ce qu'il a de reste sans se faire préjudice, sachant bien qu'il y a malédiction contre celui qui détériore la part qu'il a reçue. Et afin que vous ne méprisiez pas le conseil que je vous donne, écoutez une personne plus sage que moi : *Le fou, dit Salomon, découvre son esprit tout à la fois, mais celui qui est sagesse réserve pour une autre occasion.* Nous en avons aujourd'hui beaucoup dans l'Église qui ressemblent au canal, et peu qui ressemblent au bassin. Ceux par qui les eaux du ciel découlent sur nous ont tant de charité qu'ils veulent répandre la grâce avant d'en être remplis. Plus disposés à parler qu'à écouter, ils sont pressés d'enseigner ce qu'ils n'ont pas appris, et désirent avec ardeur de commander aux autres lorsqu'ils ne savent pas encore se gouverner eux-mêmes [...] Si je n'ai qu'un peu d'huile pour mon propre usage, pensez-vous que je doive vous la donner et en demeurer privé ? Je la garde pour moi, et suis résolu à ne la répandre que sur l'ordre du Prophète ». Thème bernardin souvent repris au XVII^e siècle : « Celui-là nous exprime ingénieusement la nécessité de l'oraison en un prédicateur, sous un emblème qui représente une fontaine, qui se décharge dans un grand bassin, d'où elle ne se répand, que lorsque le bassin est rempli jusqu'au bord, avec cette devise : *Je n'épanche rien aux autres, que je ne sois rempli.* Le prédicateur est un vaste bassin, où la fontaine vive du Saint-Esprit décharge son abondance ; mais il n'en doit faire les communications, que quand il en est pleinement comblé. Saint Bernard apporte la même comparaison du bassin, et en fait la différence avec un canal ou tuyau, en ce que le canal laisse couler les eaux sans les retenir, mais le bassin les retient, et ne les communique, que par un regorgement d'abondance. C'est pourquoi, si vous êtes sage, ô prédicateur ! vous vous rendrez un bassin et non un canal, suivant ce que dit le Saint-Esprit : *Celui qui est sot, répand tout comme un canal, mais celui qui est sage, en fait un réservoir pour s'en servir à l'avenir.* Mais las ! poursuit ce saint Père, *aujourd'hui il y a peu de bassin dans l'Église, et il y a grand nombre de canaux.* Beaucoup font couler les eaux de la Parole de Dieu, mais très peu les retiennent et en sont remplis. Les prédicateurs semblables aux canaux (dit-il par ironie) sont si charitables à verser les eaux célestes, qu'ils veulent les répandre, avant que d'en être remplis, parler avant que d'écouter, enseigner avant que d'apprendre, gouverner les autres avant que de se savoir conduire eux-mêmes, et pour le dire en un mot, ils veulent donner ce qu'ils n'ont pas » (*Miroir de l'âme religieuse, lequel fait voir une méthode aisée pour s'acquitter avec mérite des exercices journaliers qui se pratiquent dans les cloîtres et les monastères réformés. Ce petit ouvrage composé en faveur de personnes religieuses, peut servir à tous ceux et celles qui font profession de vertu. Avec des avis de consolation pour les personnes affligées de peines d'esprit, des méthodes nécessaires aux prédicateurs et aux confesseurs pour s'acquitter dignement de leur ministère, des avis aux âmes religieuses, des oraisons dévotes en forme de méditations à tous les fondateurs et fondatrices des Ordres religieux, des méditations tant de la Passion que des quatre fins de l'homme*, Namur, 1696, quatrième édition, p. 295-296). Antoine Arnauld le cite dans *La Fréquente communion*, dans *Œuvres*, tome 27, p. 266-268.

² Voir la pensée 261.

^a T. : de Sales : omis. ^b P.R.1 : parlé : entre deux traits de plume ; T. : dit ce qu'il a dit ; S. et V. dit. ^c P.R.1 : de grâce : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : omis.

- 380 -

[P.R. 1 - S. 378 - T. 415 – 1744 (382)]

On voit toutes les conditions que nous avons marquées ailleurs, toutes celles d'un homme de bien élu au sacerdoce, dans l'élection de saint Martin^{a 1}.

^a S. et T. : On voit en [S. : dans] l'élection de saint Martin toutes les conditions d'un homme bien élu au sacerdoce que nous avons marqué [sic] [S. : marquées] ailleurs.

- 381 -

[P.R. 1 - S. 379 - T. 416 – 1744 (382)]

Il se voit dans lui comme un homme qui n'a point d'autre science que celle de l'Église. Celui qui est dans la plénitude du Saint-Esprit et de sa grâce peut bien^a être élu au sacerdoce, puisqu'il est facile^b d'instruire en peu de mois^c un homme qui aura^d été bien nourri et élevé dans la vertu depuis son baptême pour le rendre capable du gouvernement des âmes^e.

^a S. et T. : de l'Église, s'il est dans la plénitude de la grâce et du Saint-Esprit, peut être bien. ^b P.R.1. : puisqu'il est facile : entre deux traits de plume ; S. et T. : et comme il est facile. ^c P.R.1 : mots. ^d S. : et comme il est facile d'instruire un homme dans peu de mois [sic] qui aura. ^e 1744 fond les numéros 380 et 381 en un seul paragraphe entièrement recomposé: « On voit dans l'élection de saint Martin comment un homme qui n'a point d'autre science que celle de l'Église, s'il est dans la plénitude de la grâce et du Saint-Esprit, peut être bien élu au sacerdoce, et combien il est facile d'instruire en peu de mois un homme qui aura été bien nourri et élevé dans la vertu depuis son baptême pour le rendre capable du gouvernement des âmes ».

- 382 -

[P.R. 1 - S. 379 - T. 417 – V. 378* (382)]

Un homme de bien qui^a est dans l'innocence et qui a du zèle pour les âmes a plus de pouvoir de^b les convertir qu'un prêtre^c qui n'est pas innocent et qui est mal appelé au sacerdoce. Dieu l'a fait voir en eux-ci^{d 1}.

¹ Sulpice-Sévère, *Vie de saint de saint Martin*, IX : « C'est à peu près à cette époque que la ville de Tours demanda saint Martin pour évêque ; mais comme il n'était pas facile de le faire sortir de sa solitude, un des citoyens de la ville, nommé Ruricius, se jeta à ses pieds, et, prétextant la maladie de sa femme, le détermina à sortir. Un grand nombre d'habitants sont échelonnés sur la route ; ils se saisissent de Martin, et le conduisent à Tours, sous bonne garde Là, une multitude immense, venue non seulement de Tours mais des villes voisines, s'était réunie afin de donner son suffrage pour l'élection. L'unanimité des désirs, des sentiments et des votes, déclara Martin le plus digne de l'épiscopat, et l'Église de Tours heureuse de posséder un tel pasteur. Un petit nombre cependant, et même quelques évêques convoqués pour élire le nouveau prélat, s'y opposaient disant qu'une homme d'un extérieur si négligé, de si mauvaise mine, la tête rase, et si mal vêtu, était indigne de l'épiscopat. Mais le peuple, ayant des sentiments plus sages, tourna en ridicule la folie de ceux qui, en voulant nuire à cet homme illustre, ne faisaient qu'exalter ses vertus. Les évêques furent donc obligés de se rendre au désir du peuple, dont Dieu se servait pour faire exécuter ses desseins. Parmi ceux qui s'opposaient à l'élection, il y avait un certain Défensor : on verra qu'il fut pour cette raison sévèrement blâmé par les paroles du Prophète ; car celui qui devait faire la lecture ce jour-là n'ayant pu pénétrer à cause de la foule, les prêtres se troublèrent, et l'un d'eux, ne voyant point venir le lecteur, prit le Psautier, et lut le premier verset qui lui tomba sous les yeux ; c'était celui-ci : *Vous avez tiré une louange parfaite de la bouche des enfants, et de ceux qui sont encore à la mamelle, pour confondre vos adversaires, et pour perdre votre ennemi et son défenseur.* A ces paroles, le peuple pousse un cri ; les ennemis de Martin sont confondus. On resta convaincu que Dieu avait permis qu'on lût ce psaume, afin que Défensor y vît la condamnation de sa faute ; car c'est de la bouche des enfants et de ceux qui sont à la mamelle que Dieu, en Martin, a tiré la louange la plus parfaite, et l'ennemi a été détruit aussitôt qu'il s'est montré ».

^aT.: et qui. ^bV. : pour. ^cV. : homme. ^dT.: en ceux-ci. Aquile et Priscille ; V. : en deux cas.

- 383 -

[P.R. 1 - S. 380 - T. 418 – 1744 (382-383)]

Il y a deux élections qui sont communes^a à tous les élus. L'une est^b éternelle, que l'Apôtre appelle^c élection de grâce et^d de prédestination². L'autre est temporelle^e, que l'Apôtre appelle vocation, et à cause d'elle il^f nomme les chrétiens appelés³. Et^g outre ces deux élections communes à tous les élus, il est besoin pour eux d'autant d'élections et de vocations de Dieu^h dans le cours de leur vie pour faire réussir cette élection et prédestinationⁱ éternelle^j de Dieu, puisque Dieu ne prétend la faire réussir ni les^k sauver que par une suite de bonnes œuvres continuées jusqu'à la fin de la vie de chacun d'eux⁴. L'élection et vocation^l spirituelle^m à chacune de ces œuvres est aussi dépendante de Dieu et de sa volonté que l'élection éternelle etⁿ la prédestination que Dieu a faite de ses élus.

^a 1744 : deux élections communes. ^b S. : et l'une est ; T. : est : omis. ^c 1744 : éternelle et l'Apôtre l'appelle. ^d T. : est : omis. ^e T. : l'autre est l'élection temporelle. ^f 1744 : temporelle et l'Apôtre l'appelle simplement vocation. C'est pourquoi il. ^g T. : Et : omis ; 1744 : Mais. ^h 1744 : ils ont besoin de plusieurs élections et vocations particulières de Dieu. ⁱ T. : vocations particulières de Dieu dans le cours de leur vie, et partant temporelles, pour faire réussir cette élection et cette prédestination ; S. et 1744 : et cette prédestination ^j P.R.1 : éternelle : add. interl.. ^k S. : les. ^l 1744 : Or l'élection et la vocation. ^m T. : temporelle. ⁿ T. : ou.

- 384 -

[P.R. 1 - S. 381 - T. 418 – 1744 (383-384)]

Si on ne peut faire une bonne œuvre que par une élection et vocation^a particulière de Dieu par la force de laquelle Dieu fait faire chaque bonne œuvre à l'écu, faut-il douter qu'il ne soit besoin d'une vocation particulière à l'écu pour le faire entrer par un plein et parfait mouvement de son cœur dans une charge si sainte comme est le sacerdoce, qui l'oblige à faire tant^b d'œuvres saintes et particulières pour^c chacune desquelles il a besoin d'une élection de grâce et d'une vocation particulière de Dieu, qui ne dépend pas moins de la seule volonté de Dieu que l'éternelle prédestination d'un élu.

^a 1744 : Si le commandement du supérieur ne suffit pas et qu'on ne puisse faire une bonne œuvre que par une élection et une vocation. ^b 1744 : charge aussi sainte que le sacerdoce, qui l'oblige à tant. ^c T. : saintes en particulier pour.

¹ *Actes* 18, 24-26 : « En ce même temps, un Juif nommé Apollon, originaire d'Alexandrie, homme éloquent et puissant dans les Ecritures, vint à Éphèse. Il était instruit dans la voie du Seigneur ; et parlant avec zèle et avec ferveur d'esprit, il expliquait et enseignait avec soin ce qui regardait Jésus, quoiqu'il n'eût connaissance que du baptême de Jean. Il commença donc à parler librement et hardiment dans la synagogue. Et quand Priscille et Aquilas l'eurent ouï, ils le retirèrent chez eux, et l'instruisirent plus amplement de la voie de Dieu ».

² *Romains* 8, 29-30 : « Car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés ».

³ C'est en effet en termes d'élection de la part de Dieu que Paul s'adresse aux chrétiens. Voir par exemple : « Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde par l'amour qu'il nous a porté » (*Éphésiens* 1, 4) ; « Revêtez-vous donc comme des élus de Dieu, saints et bien aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde » (*Colossiens* 3, 12) ; « Car nous savons, mes frères chéris de Dieu, quelle a été votre élection » (*1 Thessaloniens* 1, 4).

⁴ Saint-Cyran, « Devoirs et marques d'une âme touchée de Dieu » : « Cela vous fait voir que vous devez éviter les moindres interruptions dans la vie chrétienne que vous avez commencé de mener. C'est pourquoi il est besoin qu'il y ait de l'uniformité en toutes vos actions, que rien ne se démente, pour donner sujet à tout le monde et à vous-même de voir que vous êtes vraiment convertie et que vous marchez droit vers le Ciel » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 467).

[P.R. 1 - S. 382 - T. 418 – 1744 (384)]

C'est d'où naît la nécessité que nous avons de prier Dieu incessamment pour^a obtenir de lui cette grâce particulière qui nous est nécessaire^b pour faire chaque œuvre particulière, et ce qui est plus épouvantable et humiliant^c, c'est que nous avons besoin en chaque prière que nous faisons d'une grâce particulière pour la faire comme il faut, laquelle grâce^d ne peut être l'effet d'aucunes de nos prières, puisqu'elle prévient chaque prière¹.

¹ On pense invinciblement à l'adage : *Gratia ad singulos actus datur*, que l'on trouve chez saint Augustin, dans la lettre 217, 4 à Vital : « C'est là précisément la malheureuse doctrine des pélagiens, qui a été justement réprouvée et désavouée par Pélage lui-même, de peur d'être condamné par les évêques d'Orient ; doctrine pernicieuse, qui ne veut pas que la grâce de Dieu soit donnée à chacun de nos actes – non ad singulos actus dari -, mais qu'elle consiste uniquement dans le libre arbitre, dans la connaissance et les enseignements de la loi », affirmation reprise dans les *Deux livres sur la grâce de Jésus-Christ et le péché originel* I, III ainsi que dans le *Livres sur les actes de Pélage* XIV, 31. Mais d'autres ont exprimé la même réalité, comme Grégoire le Grand, dans son Homélie IX, 2 sur Ézéchiel : « Ainsi donc la voix divine vient de donner au prophète prostré à terre l'ordre de se lever. Mais se lever, il en aurait été totalement incapable, si l'Esprit du Dieu tout-puissant n'était entré en lui ; car nous pouvons bien avec la grâce de ce Dieu tout-puissant entreprendre de bonnes œuvres, mais nous ne pouvons les mener à terme, si lui, qui les ordonne, ne nous aide. Après avoir donné à ses disciples cet avis : *Faites l'œuvre de votre salut avec crainte et tremblement*, Paul a précisé tout de suite qui opérait ce bien en eux : *Dieu, qui opère en vous le vouloir et l'accomplissement, selon la bienveillante volonté*. Voilà pourquoi la Vérité même a dit à ses disciples : *Sans moi vous ne pouvez rien faire* ». Voir encore le *Premier écrit de M. Arnauld pour la défense de sa seconde lettre, adressée à un docteur de ses amis* : « Il est certain de plus, que le pape saint Innocent n'a voulu marquer là autre chose, en appelant la grâce *quotidianam gratiam*, que ce que les conciles ont défini touchant la même grâce ; qu'elle est donnée à chaque action : *Gratia ad singulos actus datur*. Or il n'y a personne qui ne voie, que le sens de cette décision des conciles n'est pas, que la grâce ne manque jamais d'être donnée à chaque action que l'homme fait [...] Le sens est que nous avons besoin de la grâce de Dieu à chaque bonne action, et qu'elle n'est pas semblable au libre-arbitre, qu'il suffit que nous ayons reçu une fois de Dieu. C'est pourquoi saint Augustin, dans le livre des Actes du concile de Palestine, où il parle le plus clairement de cette maxime catholique : *Gratia ad singulos actus datur*, l'explique [...] par ces termes [...] : la grâce nous est nécessaire pour chaque action » (*Œuvres*, tome 19, p. 596). Saint-Cyran le cite dans la lettre 257 – À Antoine Arnauld – 1^{er} août 1641 : « Tous les textes de saint Augustin vont à cela, fondés sur l'Écriture. Car Dieu ne nous fait pas faire autrement nos bonnes œuvres, que par cet amour accompagné d'une indicible délectation, et n'est dit donner le vouloir et l'exécution qu'à cause de cette amoureuse délectation. C'est le principal argument, puisqu'il ne faut pas omettre d'un côté l'amour, et de l'autre la crainte ; d'un côté la délectation, et de l'autre l'amertume et la contrainte de faire ce qu'on voudrait ne pas faire, si on ne craignait la Loi. Ils ruinent aussi ce point de saint Augustin, couché dans les conciles : *Gratia ad singulos actus datur*, qui est cet amour suave et doux qui entraîne le cœur ; à nouveau dans la lettre 272 – À Antoine Arnauld – 26 août 1641 : « J'ai trouvé très bon ce que je vous renvoie. Je ne crois pas que cela vous pût mener trop loin de dire qu'il ruine. C'est une vérité des conciles publiée contre l'erreur des pélagiens : *Gratia ad singulos actus datur*. Car cela n'est vrai que parce qu'on a besoin en chaque action de l'inspiration actuelle de la charité et de l'amour de Dieu. Il n'en faut pas dire davantage. Il n'y a que l'action d'amour et le mouvement de charité qui surmonte la tentation et arrête la loi de péché, selon saint Augustin et ces conciles » ; et encore dans la lettre 273 – À Antoine Arnauld – 27 août 1641 : « J'ai, sans y penser, plusieurs arguments dans l'esprit pour la défendre, mais je n'en vois pas un plus puissant, ni qui enferme mieux toute la doctrine de saint Augustin, que celui dont je vous ai parlé, que vous ne pouvez omettre sans faire tort à la cause et à votre science de saint Augustin, selon lequel chaque observation du Décalogue a besoin d'une inspiration de grâce, et cette grâce n'est que l'actuelle charité, et cette charité n'est rien que cette suavité qui nous fait faire avec plaisir. Le commandement qui ôte cette grâce, cette charité, cette suavité en chaque action et occasion, fait que l'homme pèche, tant s'en faut qu'il exécute le commandement comme il faut. Il ne le fait au plus qu'à la façon des Juifs et Phariséens. Cela suffirait pour maintenir le canon : *Gratia ad singulos actus datur* » ; puis dans la lettre 287 – À Antoine Arnauld – 2 octobre 1641 : « Souvenez-vous seulement que tout est contenu dans les principes, et qu'il faut plus invoquer Dieu lorsqu'on commence une bonne œuvre, que dans toutes les suites qui en dépendent. Cela me fait naître une pensée, qu'il n'y a pas un meilleur moyen d'expliquer cette intention virtuelle dont il est parlé dans les cahiers, et éclaircir la sentence : *Gratia ad singulos actus datur*, que de dire à chaque action nouvelle et qui ne contient ni dans l'intention de celui qui la fait, ni dans la suite naturelle, une autre œuvre et action, il est toujours besoin d'une grâce nouvelle et d'une invocation de Dieu, et d'un élèvement de l'âme vers Dieu, soit qu'il le fasse par de simples regards, ou par des secrets désirs » ; dans la lettre 378 – À Antoine de Rebourg – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Vous vous contenterez, que pour maintenir ce qui a été décidé par les conciles pour maintenir la nécessité de la grâce pour chaque bonne œuvre, je crois que les conciles l'ont décidé par ces paroles : *Gratia ad singulos actus datur*. Je ne me mets pas trop en peine de la nécessité de ces actuelles intentions. Il faut savoir seulement que ces mouvements imperceptibles de la grâce, dont j'ai parlé, sont souvent dans les gens de bien conduits imperceptiblement de l'Esprit de Dieu, et qu'on peut plus dire ce ceux-là que non pas des autres, que ce n'est pas nous qui agissons, mais l'Esprit de Dieu qui agit par nous, qui n'est jamais déstitué de lumière, et par conséquent il pense et connaît par nous lorsqu'il agit par nous de sa façon » ; dans la lettre 421 – À Antoine Arnauld – 26 mars 1642 : « Il n'avait garde de croire qu'il y fallût une vocation pour chaque action particulière : *Gratia ad singulos actus datur multo magis ad singula munera Ecclesiae* ». Voir aussi la considération XXI

^a 1744 : De ce principe naît la nécessité de prier Dieu sans cesse pour. ^b 1744 : particulière nécessaire. ^c T. : ce qui est épouvantable et plus humiliant ; 1744 : ce qui est plus humiliant. ^d 1744 : comme il faut, et cette grâce.

- 386 -

[P.R. 1 - S. 383 - T. 418 – 1744 (384-385)]

Ce n'est pas sans raison que l'Apôtre dit que nous devons opérer notre salut avec crainte et tremblement, et ne^a faire aucune entreprise petite ou grande qu'en tremblant¹, car comme nous ne savons pas si nous sommes dignes d'amour ou de haine, nous savons encore moins si chacune de nos actions est bonne ou mauvaise et digne du regard ou de l'aversion de Dieu. Il y a maintenant une particulière différence^b en la vocation^c à^d la prêtrise, c'est que la voie ordinaire et la trace de la vocation est fort obscurcie et peu assurée en plusieurs lieux, par^e laquelle néanmoins un homme de bien se pourrait^f assurer, autant qu'on le peut être^g ici^h, de la volonté de Dieu et de l'assuranceⁱ de sa vocation intérieure.

^a T. : avec treneur [latinisme pour : *tremor*] et crainte et de ne. ^b T. : difficulté. ^c 1744 : de Dieu. Mais il y a encore cette différence par rapport à la vocation. ^d T. : de. ^e T. : pour. ^f S. et T. : pouvait. ^g S. : ici être ; T. : être : omis. ^h 1744 : lieux, et qu'il est par conséquent plus difficile à un homme de bien de s'assurer autant qu'on le peut ici. ⁱ T. : assistance.

- 387 -

[P.R. 1 - S. 384 - T. 419 – V. 383* (385)]

Outre le commandement extérieur du supérieur pour faire une bonne œuvre, il faut une grâce et une vocation intérieure pour l'accomplir. À plus forte raison faut-il une vocation pour le sacerdoce d'où^a procèdent toutes les grâces et les principes des bonnes^b œuvres.

^a T. : dont. ^b T. : les principales bonnes.

- 388 -

[P.R. 1 - S. 385 - T. 420 – 1744 (385)]

Le prêtre ne doit pas seulement dire : « Ma doctrine n'est pas la mienne, mais celle de Dieu »². Il doit encore^a dire : « Ma mission n'est pas la mienne, mais celle du Saint-Esprit ».

^a T. : aussi.

De la Passion de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes: « Contentons-nous de dire, que nul chrétien, quelque fort et robuste qu'il soit par la grâce de Jésus-Christ, ne saurait porter aucune croix ni aucune affliction nouvelle si Jésus-Christ, par un secours nouveau, ne se joint à lui et ne la porte avec lui » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 478).

¹ *Philippiens* 2, 12 : « Ainsi, mes chers frères, comme vous avez toujours été obéissants, ayez soin, non seulement lorsque je vous suis présent, mais encore plus lorsque j'en suis éloigné, d'opérer votre salut avec crainte et tremblement ».

² *Jean* 7, 16 : « Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnaîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même ». Saint-Cyran condamne ailleurs vigoureusement ceux qui enseignent une doctrine qui n'est pas celle de Dieu : « La première chose qu'il nous apprend, c'est de n'enseigner rien de la part de Dieu que ce que nous savons véritablement nous avoir été enseigné par lui. La seconde est que le moyen le plus court de reconnaître les vérités de Dieu est de faire sa volonté et d'obéir à ses commandements. Ce que David avait dit en trois mots : *A mandatis tuis intellexi. J'ai acquis l'intelligence, suivant vos préceptes*. La troisième est que celui qui parle de soi-même et enseigne une doctrine qu'il ne sait pas être venue de Dieu cherche sa propre gloire » (*Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 393).

- 389 –

[P.R. 1 - S. 386 - T. 421 – 1744 (385)]

Jésus-Christ dit que l'on^a connaîtra que sa doctrine n'est pas la^b sienne mais celle de son Père, si on veut faire la volonté de son Père. On peut dire aussi qu'on discernera de même que sa mission n'est pas la^c sienne mais celle de son Père^d.

^a T. : qu'on. ^b T. : la : omis. ^c S. et T. : la : omis. ^d 1744 : celle du Père céleste.

- 390 –

[P.R. 1 - S. 387 - T. 422 – 1744 (385-386)]

On peut discerner^a qu'un prêtre est vraiment envoyé de Dieu par le même moyen par lequel on peut discerner que la vérité^b qu'il prêche n'est pas la^c sienne, mais venue^d de Dieu par les apôtres. Car il n'y a que les intérêts et les taches^e de notre volonté qui nous empêchent de discerner la vraie doctrine ancienne et apostolique de la nouvelle. Il n'y a aussi que l'attache à notre sens et nos préoccupations et à^f nos intérêts qui nous empêche^g de voir si nous et les autres sommes vraiment introduits dans nos charges et^h si nous les avons usurpées. Voyez ce que Jésus-Christ dit de sa mission en saint Jean pourⁱ prouver qu'elle est de Dieu¹, et vous verrez le vrai^j moyen de discerner la vraie mission d'un prêtre, et particulièrement lorsqu'il dit^k, qu'il est venu pour faire^l la volonté de celui qui l'a envoyé. Si un prêtre fait cela, il donne une grande marque de sa mission. Voyez le ch. 15 de^m saint Jean², et vous verrez encoreⁿ que le prêtre ne doit rien faire sans consulter Dieu et sans en voir presque le dessein dans Dieu^o.

^a 1744 : On peut donc discerner. ^b 1744 : doctrine. ^c S. et T. : la : omis. ^d 1744 : mais qu'elle est venue. ^e 1744 : Car comme il n'y a que les intérêts secrets et les taches. ^f S. et T. : à : omis. ^g S. et T. : empêchent. ^h T. : ou. ⁱ S. et T. : mission en saint Jean et pour. ^j T. : vrai : omis. ^k S. : particulièrement lorsqu'il [Jésus-Christ : biffé] dit ; T. : particulièrement ce qu'il dit. ^l T. : venu faire pour faire [sic]. ^m T. : le 5^e chap. de. ⁿ S. et T. : encore : omis. ^o 1744 : à notre sens, nos préoccupations et nos intérêts, qui nous empêchent de voir si nous et les autres ont été bien introduits dans les charges ou si on les a usurpées. Il faut consulter ce que Jésus-Christ dit de sa mission en saint Jean pour prouver qu'elle est de Dieu, et on y trouvera le vrai moyen de discerner la vraie mission d'un prêtre, particulièrement lorsqu'il dit qu'il est venu pour faire la volonté de celui qui l'a envoyé. Si un prêtre agit ainsi, il donne une grande marque de sa mission. En lisant le chapitre 15 de saint Jean, on verra que le prêtre ne doit rien faire sans consulter Dieu et sans en voir presque le dessein en Dieu.

- 391 –

[P.R. 1 - S. 388 - T. 423 – 1744 (386)]

Quoique ce fût un acte de charité d'accorder deux frères, il a refusé^a de le faire, tant pour apprendre aux prêtres de ne se mêler point^b des^c affaires du monde, que pour^d apprendre aux fidèles à haïr le bien^e du monde et à^f s'éloigner de toute cupidité³.

^a 1744 : Jésus-Christ a refusé. ^b T. : pas. ^c 1744 : de ne se pas mêler des. ^d T. : que c'est pour. ^e T. : les biens. ^f S. : à : omis ; T. : de.

¹ *Jean* 10, 38 : « Croyez à mes œuvres ; afin que vous connaissiez, et que vous croyiez que mon Père est en moi, et moi dans mon Père ». Saint-Cyran revient sur ce point dans la pensée 395.

² Réminiscence probable de *Jean* 15, 15 : « Je ne vous appelle plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître ; mais je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Père ».

³ *Luc* 12, 13-14 : « Alors un homme lui dit du milieu de la foule : Maître, dis à mon frère qu'il partage avec moi la succession qui nous est échue. Mais Jésus lui dit : Ô homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages ? »

- 392 –

[P.R. 1 - S. 389 - T. 424 – 1744 (386)]

Saint François n'a pas refusé seulement^a par humilité de se faire prêtre, mais parce qu'il n'avait pas la pureté si grande qu'était l'eau^b de la fiole que Dieu lui avait fait voir^c ¹. Celui à qui Dieu a fait sentir tant soit peu la sainteté et l'excellence du sacerdoce, ne saurait y penser. Et il faut, quelque grande vertu qu'il ait, qu'il y soit forcé.

^a S. pas [seulement : biffé] refusé seulement. ^b S. et T. : qu'était celle de l'eau. ^c 1744 : tout le début du paragraphe est omis.

- 393 –

[P.R. 1 - S. 390 - T. 425]

Comment le prêtre serait-il *vir* et le religieux *mulier*, si le sacerdoce n'était un état d'innocence et de sainteté^a. Car la force et le courage viennent de la plénitude de la charité. Si la charité est la santé, comme dit saint Augustin², la plénitude de la charité est la force.

^a T. : santé.

- 394 –

[P.R. 1 - S. 391 - T. 426 – V. 389** - 1744 (386-387)]

On ne prouve pas bien qu'on a une véritable vocation^a parce^b qu'on prêche une véritable doctrine, comme les huguenots qui prouvent qu'ils sont envoyés parce qu'ils prêchent, disent-ils^c, la vraie doctrine. Un prêtre aussi, qui^d a reçu une vraie mission de son évêque pour prêcher, ne doit pas inférer de là^e qu'il a reçu une vraie vocation au sacerdoce parce qu'il prêche la véritable doctrine de Jésus-Christ.

^a V. : extérieure : add. interl. ^b S. : une véritable vocation extérieure parce ; T. : une vraie vocation extérieure parce. ^c P.R.1 : disent-ils : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^d V. et 1744 : doctrine [V. : Témoin les huguenots : add. interl.]. Un prêtre qui [V. : qui : biffé ; aussi qui : add. marg.]. ^e P.R.1 : de là : biffé de traits de plume ; S., T. et 1744 : omis.

¹ Allusion à un épisode de la vie de François d'Assise, classé par Louis Réau sous l'appellation : « Iconographie franciscaine posttridentine » ; il en répertorie une représentation par Le Guerchin, gravée en 1630 par Pasqualino ; une autre par Ribera, au Musée du Prado, datée de 1632, et une troisième de Matteo Gerezo à la cathédrale de Burgos (*Iconographie de l'art chrétien*, tome III, vol. 1, p. 531). Il convient d'y ajouter le tableau de Claude François, dit Frère Luc (1614-1685), conservé au Musée des Beaux-Arts d'Orléans. Je n'ai pas retrouvé trace de cet épisode dans les sources franciscaines, mais il est repris, par exemple, dans le sermon 51 : « Du grand mal que font les pères et les mères, quand ils obligent leurs enfants à l'état ecclésiastique sans vocation » du P. Jean Le Jeune (1592-1672) : « On a beau vous remontrer qu'en un seul chapitre de saint Matthieu le Fils de Dieu donne plus de malédiction aux scribes et aux pharisiens qu'à tout le reste du monde dans tout le reste de l'Évangile ; qu'un ange montra à saint François une fiole pleine d'eau cristalline, lui disant que l'âme d'un prêtre devait être aussi pure que cette eau ; que, selon le sentiment de saint Chrysostome, la main du prêtre qui a l'honneur de toucher si souvent la chair adorable de Jésus-Christ, que sa langue qui est teinte de son sang précieux, doivent être aussi pure que les rayons du soleil ; que plusieurs grands saints, qui vivaient comme des anges, ont appréhendé cette dignité, et n'ont pas voulu être prêtres, comme saint Antoine, saint Benoît, saint Étienne de Grandmont, saint François d'Assise et saint François de Paule (Dans : *Le missionnaire de l'oratoire, ou sermons pour l'Avent, le Carême et les fêtes, etc, dans lesquels sont expliquées les principales vérités chrétiennes que l'on enseigne aux missions, tirées de l'Écriture sainte, des conciles et des saints Pères, par le P. Le Jeune, dit le Père aveugle, prêtre de l'oratoire de Jésus. Nouvelle édition*, Paris, 1846, tome 2, p. 333-334).

² « Ce que la santé est dans le corps, la charité l'est dans le Corps du Christ » (Sermon 19 sur *I Corinthiens* 12, 31 : « Mais je m'en vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente ». Voir aussi la pensée 285 où Saint-Cyran évoque l'homme malade de trente-huit ans.

- 395 –

[P.R. 1 - S. 392 - T. 427 – V. 390* (387)]

Tout ce qui est intérieur^a est difficile à prouver devant les hommes (voyez ce que Jésus-Christ allègue pour prouver qu'il est envoyé de son Père^{b 1}), mais il est encore plus difficile^c de prouver la vocation intérieure d'un prêtre que la contrition d'un pénitent^d, etc., qui sont dans le cœur.

^a T. : extérieur. ^b V. : **qu'il a été envoyé de Dieu son Père.** ^c T. : facile. ^d S., T. et V. : d'un pénitent : omis.

Marques d'une bonne vocation à la prêtrise^a.

^a Titre omis dans T.

- 396 –

[P.R. 1 - S. 393 - T. 428 – 1744 (387)]

La première marque est le bon exemple que donne le pasteur et le prêtre aux âmes, étant devant^a elles et leur enseignant, sans parler, par les seules^b bonnes actions de sa vie le chemin^c du Ciel. C'est ce que saint Jean veut dire au^d ch. 10². Il n'y a pas de plus grande^e marque^f qu'il a été bien^g appelé à sa charge.

^a T. le prêtre allant devant. ^b T. : seules : omis. ^c 1744 : le prêtre aux fidèles avec qui il vit, en leur enseignant sans parler, par sa seule bonne conduite, le chemin. ^d T. : au : omis. ^e 1744 : C'est une grande. ^f T. : grandes marques. ^g T. : bien : omis.

- 397 –

[P.R. 1 - S. 394 - T. 429 – 1744 (387)]

La deuxième marque est lorsqu'il se sent bien résolu^a à mourir pour son troupeau et en toute occasion^b, comme en temps de pestes, de guerre^c et en d'autres occasions particulières³.

^a S., T. et 1744 : se sent résolu. ^b S. : et en toutes occasions ; T. : en toutes les occasions. ^c S. et 1744 : de peste et de guerre.

¹ Texte déjà cité dans la pensée 390 : *Jean* 10, 38.

² *Jean* 10, 36-38 : « Pourquoi dites-vous que je blasphème, moi que mon Père a sanctifié, et envoyé dans le monde, parce que j'ai dit que je suis Fils de Dieu ? Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas. Mais si je les fais, quand vous ne me voudriez pas croire, croyez à mes œuvres ; afin que vous connaissiez, et que vous croyiez que mon Père est en moi, et moi dans mon Père ».

³ *Jean* 10, 11 : « Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ». Voir aussi la considération II pour le IIe dimanche après Pâques : « Le second moyen est de souffrir avec joie tous les maux particuliers qui nous arrivent dans l'exercice de notre profession et de notre charge. Car comment un chrétien peut-il prétendre d'avoir vraiment le désir de mourir pour son frère en une bonne occasion, s'il ne s'y est disposé de longue main par la souffrance des afflictions et des maux particuliers. Ce n'est pas seulement au pasteur à mourir pour ses brebis, mais chaque chrétien doit avoir désir de mourir pour son frère, s'il veut rendre témoignage qu'il a un parfait amour pour Dieu, selon ce que saint Jean nous enseigne, que la plus grande charité que l'on puisse avoir consiste à mettre sa vie pour ceux qu'on aime, et le même apôtre dit dans une de ses épîtres, qu'ainsi que Jésus-Christ est mort pour nous, nous devons aussi mourir pour nos frères. C'est alors que le chrétien participe non seulement au sacerdoce, mais aussi à la charge pastorale de l'Église, dans laquelle il entre autant que son état le lui peut permettre par cette grande et parfaite charité qu'il a pour ses frères. Il y a seulement cette différence, que le prêtre et le pasteur doit faire pour les âmes en général ce que les chrétiens ne doivent faire que pour quelques âmes en particulier » (*Considérations, Partie d'été, deuxième partie*, p. 69-70).

- 398 –

[P.R. 1 - S. 395 - T. 430 – 1744 (387-388)]

La troisième, lorsqu'il aime les pauvres et qu'il leur fait une entière largesse de ses biens, comme Jésus-Christ a dit^a que celui qui n'est pas bon dispensateur des biens étrangers ne le sera pas de ses vrais biens¹. Il nous a^b fait entendre que, le prêtre étant celui^c qu'il a établi dans l'Église le dispensateur^d de ses vrais biens, qui sont ses grâces, un des moyens et une des^e dispositions pour l'être, c'est d'avoir ainsi paru dans l'Église bon dispensateur des biens temporels qu'il nomme lui-même étrangers^f.

^a T. : biens, car Jésus-Christ ayant dit. ^b S. : pas de ses vrais biens, et nous a ; T. : pas des vrais biens, nous a. ^c P.R.1 : étant qu'il ; j'ajoute celui, pour le sens ; présent dans T. ^d S. : celui que Jésus-Christ a établi dans l'Église le dispensateur ; T. : celui que Jésus-Christ a établi pour être dans l'Église dispensateur. ^e S. et T. : une des : omis. ^f P.R.1 et S. : nomme lui être étrangers ; 1744 : ses biens. Jésus-Christ, en disant que celui qui n'est pas bon dispensateur des biens étrangers ne le sera pas de ses vrais biens, nous a fait entendre que le prêtre étant établi dans l'Église le dispensateur des vrais biens qui sont ses grâces, un des moyens et des dispositions pour l'être, c'est d'avoir ainsi paru dans l'Église bon dispensateur des biens temporels qu'il nomme étrangers.

- 399 –

[P.R. 1 - S. 396 - T. 431 – 1744 (388)]

La quatrième, quand le prêtre est amateur et^a défenseur de la vérité en tous ses points, jusqu'à un iota, puisqu'elle doit être accomplie jusqu'au moindre point^b ². Jésus-Christ, qui^c nous l'a appris, n'a^c pas craint de défendre la vérité pour^e laquelle saint Jean était mort^f ³.

^a 1744 : ou. ^b T. : jusques aux moindres points. ^c P.R.1 : qui : add. interl. . ^d S. et T. : Jésus-Christ nous l'a appris qui n'a. ^e S. : par. ^f 1744 : Jésus-Christ nous l'a appris par son exemple et n'a pas craint de défendre la vérité jusqu'à la mort.

- 400 –

[P.R. 1 - S. 397 - T. 432 – 1744 (388)]

Dieu disait aux prêtres de l'Ancien Testament^a : *Non erit tibi Deus recens*¹. Il dit maintenant aux prêtres du Nouveau Testament^b : *Non erit tibi veritas recens*². Toute vérité

¹ *Luc* 16, 11-12 : « Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui voudra vous confier les véritables ? Et si vous n'avez pas été fidèle dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre propre ? » Voir aussi la considération II pour le IIe dimanche après Pâques : « À moins que d'avoir ces deux dispositions à l'égard de la vérité et des âmes qui sont les brebis de Dieu, on ne peut pas se persuader selon les marques que donne Jésus-Christ dans l'Évangile, qu'on ait vocation de Dieu pour être pasteur d'une seule âme. L'Église nous fait voir aujourd'hui dans les leçons de saint Grégoire deux moyens par lesquels on parvient à ces deux excellentes dispositions. Le premier est d'avoir donné tout son bien à Dieu en la personne des pauvres. Car comment, selon ce que dit saint Jean, se persuadera-t-on qu'on aime vraiment Dieu, qui est invisible, si on ne témoigne qu'on aime le prochain qui nous est visible, et en sa personne, et en ses besoins ? Comment l'aimera-t-on si on n'est point touché de sa nécessité et de sa misère ? » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 69).

² *Matthieu* 5, 18 : « Car je vous dis en vérité que le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota et à un seul point ». Voir la considération IX pour la Passion de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes : « J'admire que dans cette différence que Jésus-Christ trouve dans un même péché, il fait déjà action de juge, et montre qu'il pèsera très exactement toutes nos œuvres. Et comme il est dit de sa Parole, que la moindre virgule ne s'en perdra, il fait ici voir le même de nos œuvres, et avec la même exactitude » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 455).

³ Jean le Baptiste reprochait à Hérode d'avoir pris pour lui la femme de son frère, ce que défend la loi de Moïse : « Car Hérode ayant fait prendre Jean, l'avait fait lier et mettre en prison, à cause d'Hérodiade, femme de son frère, parce que Jean lui disait : Il ne vous est point permis d'avoir cette femme » (*Marc* 6, 17-18), qui se réfère à *Lévitique* 18, 16 : « Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre frère ; parce que le respect est dû à votre frère ».

qui n'est pas sortie de l'ancienne tradition, qui est Jésus-Christ^d, est une vérité de raison humaine et non pas de religion divine^e.

^a S. : Dieu disait au vieil Testament aux prêtres ; T. : Isaïe disait au vieil Testament aux prêtres. ^b S. et T. : Il leur dit maintenant au Nouveau. ^c P.R.1 : *erit* : biffé dans le texte ; *est* : add. interl ; S. : *est*. ^d T. : qui commence à Jésus-Christ. ^e 1744 : Dieu disait dans l'Ancien Testament aux prêtres : *Non erit tibi Deus recens. Vous n'aurez point de Dieu nouveau*. Il leur dit maintenant dans le Nouveau : *Non est tibi veritas recens. Il n'y a point pour vous de vérité nouvelle*. Toute vérité qui n'est pas sortie de l'ancienne Tradition, qui est Jésus-Christ, est une opinion de la raison humaine, et non pas une vérité de la religion divine.

- 401 -

[P.R. 1 - S. 398 - T. 433 - V. 396]

En témoignage que Jésus-Christ était la source de la religion chrétienne, il est dit que la vérité est sortie de la terre³, de la prédication de la vérité^a faite en la terre par Jésus-Christ et par^b les apôtres. Et pour nous apprendre que la grâce n'est produite que par la prédication de la vérité, il est dit^c ensuite : *Et^d justitia de coelo prospexit⁴*.

^a T. : c'est-à-dire de la prédication comme de la vérité. ^b V. : par : omis. ^c S. : vérité, et il es [sic] dit ; V. : vérité, et il dit. ^d T. : *Et* : omis.

- 402 -

[P.R. 1 - S. 399 - T. 434 - 1744 (388-389)]

La cinquième marque d'un prêtre bien appelé est désignée en saint Jean ch. 17^a, où Jésus-Christ dit en deux endroits que les apôtres connaîtront qu'il a été envoyé de Dieu vraiment par le nombre des âmes^b qui croiront en lui⁵. Il est difficile que un^c prêtre bien appelé et envoyé dans sa vigne n'y fasse fructifier les âmes, surtout si elles n'ont pas perdu ce que le baptême leur a donné. Ainsi l'Apôtre prouve son apostolat par le fruit qu'il a fait : *Signa apostolatus mei^d*⁶.

^a T. : 19. ^b T. : qu'il a été vraiment envoyé de Dieu par le nombre d'âmes. ^c S. et T. : qu'un. ^d T. : *signa apostola etc.* ; 1744 : *Signa apostolatus mei vos estis in Domino*.

¹ « Tu n'auras pas de Dieu nouveau ». Réminiscence de *Psaume* 80, 8 : « Vous n'aurez point parmi vous un dieu nouveau ».

² « Tu n'auras pas de vérité nouvelle ». Ces deux phrases forment une des devises de Saint-Cyran, gravée sur sa pierre tombale à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. A son dirigé Paul Le Pelletier des touches, il conseillait de la placer dans son oratoire : « Vous mettez dans votre cabinet d'un côté : *Non erit tibi Deus recens*, et de l'autre : *Non erit tibi veritas recens* » (Lettre 557 - À Paul Le Pelletier des Touches - 4 novembre 1642, vers la fin. Elle est reprise par exemple dans l'*Ordonnance et instruction pastorale contre les altérations du catéchisme latin* de Charles Joachim Colbert, évêque de Montpellier : « Oui, mes frères, demeurez fermes, et attachez-vous fidèlement aux vérités qui vous ont été transmises (...) Point de Dieu nouveau, point de foi nouvelle. *Non erit tibi Deus recens, non erit tibi veritas nova* » (*Les œuvres de messire Charles Joachim Colbert, évêque de Montpellier*, Cologne, 1740, tome 2, p. 798).

³ *Psaume* 84, 12a : « La vérité est sortie de la terre ».

⁴ *Psaume* 84, 12ab : « Et la justice nous a regardés du haut du ciel ».

⁵ *Jean* 17, 6 (« J'ai fait connaître votre nom aux hommes que vous m'avez donnés en les séparant du monde. Ils étaient à vous et vous mes les avez donnés ; et ils ont gardé votre parole ») et 20 (« Je ne prie pas pour eux seulement ; mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole »).

⁶ *2 Corinthiens* 12, 12 : « Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous dans toute sorte de tolérance et de patience, dans les miracles, dans les prodiges, et dans les effets extraordinaires de la puissance divine ».

- 403 –

[P.R. 1 - S. 400 - T. 435 – V. 398** - 1744 (389)]

La sixième marque est^a quand le prêtre ne fait rien en tout son ministère qu'il ne consulte Dieu auparavant^b pour savoir si chacune de ses œuvres est dans l'ordre et la volonté de Dieu. Car le prêtre, qui est le ministre^c de Jésus-Christ, doit se comporter en^d telle sorte qu'il puisse dire ces mêmes paroles de Jésus-Christ : *Non potest Filius a se facere quidquam nisi viderit Patrem*^e, etc.¹.

^a T. : est : omis. ^b T. : auparavant Dieu ; 1744 : rien dans tout son ministère sans consulter Dieu auparavant. ^c T. : qui n'est que le ministre. ^d T. : d'une. ^e S. : *nisi quod viderit Patrem* ; V. et 1744 : comporter de telle sorte qu'il puisse dire comme Jésus-Christ : *Non potest Filius facere a se quidquam* [V. : *nisi quod viderit Patrem, etc.* : add. interl.]. *Le Fils ne peut rien faire de lui-même.*

- 404 –

[P.R. 1 - S. 401 - T. 436 – 1744 (389)]

La septième marque^a, qui est presque la même, bien que Jésus-Christ la distingue, est^b lorsqu'il ne cherche pas de faire^c sa volonté, mais la volonté de celui qui l'a envoyé².

^a T. : marque : omis. ^b T. : est : omis. ^c 1744 : quoique Jésus-Christ la distingue, c'est lorsqu'il ne cherche pas à faire.

- 405 –

[P.R. 1 - S. 402 - T. 437 – 1744 (389)]

Tous ceux qui^a font du fruit sont appelés comme le premier et le second serviteur en st. Luc, ch. 19 : *De ministris*³. Mais^b il ne s'ensuit pas que tous ceux qui sont appelés fassent fruit, comme^c il paraît en celui qui ne reçut^d qu'un talent^{e4}.

^a T. : La 8. Tous qui. ^b S. : le second en st. Luc au ch. 19 : *De ministris*. Mais ; T. : le second dans st. Luc ch. 19. Mais. ^c S. : qui sont appelés fassent fruit comme ; T. : qui sont bien appelés fassent fruit comme. ^d S. : retient ; ^d 1744 : La 8^e. Tous ceux qui font du fruit sont appelés, comme les deux premiers serviteurs du chapitre 19 de saint Luc. Mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui sont appelés fassent du fruit, comme il paraît en celui qui conserva son talent sans le faire profiter.

- 406 –

[P.R. 1 - S. 403 - T. 438 – V. 401** - 1744 (389-390)]

La huitième^a marque, est lorsque le prêtre ne rend pas témoignage^b de lui-même, mais lorsqu'un autre prêtre, qui est ardent et cuisant de charité, lui rend témoignage de sa mission comme saint Jean qui le rendit^c à Jésus-Christ^{d1}.

¹ Jean 5, 19 : « En vérité, en vérité, je vous dis que le Fils ne peut rien faire de lui-même, et qu'il ne fait rien que ce qu'il voit faire au Père ; car tout ce que le Père fait, le Fils aussi le fait comme lui ».

² Jean 6, 38 : « Car je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé ».

³ Luc 19, 17 : « Ô bon serviteur, parce que vous avez été fidèle en ce peu que je vous avais commis, vous commanderez sur dix villes ». Mais le second serviteur, qui mérite de commander sur cinq villes, n'est pas qualifié de bon serviteur en saint Luc, et il est question de villes, et non de talents. Par contre, en *Matthieu* 25, 21 et 23, les deux premiers serviteurs méritent bien de s'entendre appeler : « Ô bon et fidèle serviteur », et il y est question de talents. Il y a donc contamination dans la pensée de Saint-Cyran entre les deux textes évangéliques.

⁴ Le troisième est appelé par le maître : « Serviteur méchant et paresseux » (*Matthieu* 25, 26). En *Luc* 19, 22, il est seulement un « méchant serviteur ».

^a 1744 : La 9^e. ^b S. : La neuvième marque lorsque le prêtre ne rend pas témoignage ; T. : La 9. lorsqu'il ne prend pas témoignage. ^c T. ardent et luisant de charité comme saint Jean lui rend témoignage de sa mission et vocation comme il le rendit. ^d V. et 1744 : mais qu'un autre prêtre, qui est ardent et brûlant [V. : **brûlant, transformé en : luisant**] de charité comme saint Jean, lui rend témoignage de sa mission, comme il le rend de Jésus-Christ.

- 407 -

[P.R. 1 - S. 404 - T. 439 - V. 402** - 1744 (390)]

La neuvième marque, lorsqu'après avoir fait pénitence pendant plusieurs^a années de quelques péchés mortels, comme de la mollesse par lequel seul il viole^b son innocence, il se trouve^c dégagé de tout désir d'aucune chose temporelle et soit affectionné^d à la pauvreté, et qu'ensuite Dieu lui fait d'extraordinaires faveurs de jour et de nuit, et enfin lui dit, par un mouvement intérieur, qu'il se fasse prêtre, qu'il^e lui indique ou dans une vision ou^f en dormant ou en veillant, au milieu de l'oraison, qu'il dira sa^g première messe en un certain jour, comme au jour de l'Annonciation, avant même qu'il eût résolu de prendre aucun Ordre, et qu'il se trouve enfin^h qu'après avoir pris de temps en temps les Ordres, il se rencontre justement qu'il dit sa messe au jour qui lui avait été préditⁱ, il est clair^j qu'un tel homme a sujet de croire que Dieu l'a appelé à la prêtrise, surtout quand il se trouve que il^k n'a pas fait seulement pénitence en général pour les péchés de sa vie, mais qu'il l'a faite en payant à la justice de Dieu, action pour^l action^m.

^a S. : La dixième marque lorsqu'après avoir fait pénitence de plusieurs ; T. : La 10. lorsqu'après avoir fait une pénitence de plusieurs. ^b T. : il a violé. ^c V. et 1744 : La 10^e marque, lorsqu'après avoir fait une longue et sérieuse pénitence pour quelques péchés mortels [V. : **comme de la mollesse, par laquelle seule il viole son innocence : add. marg. appelée par une +**], il se trouve. ^d 1744 : et fort affectionné. ^e T. : prêtre, et quelque temps après, qu'il. ^f S. : en dormant : biffé ; dans une vision : add. interl. ; S. et T. : ou : omis. ^g S. : sa : add. interl. ^h T. : en effet. ⁱ P.R.1 : prescrit ; S., T., V. et 1744 : prédit. ^j V. et 1744 : lui fait des faveurs extraordinaires, et lui [V. : **et lui : biffé ; de jour et de nuit, et enfin il lui dit, par un mouvement intérieur, qu'il se fasse prêtre, qu'il lui indique dans une vision en dormant ou en veillant, au milieu de l'oraison, qu'il dira sa première messe en un certain jour, comme au jour de l'Annonciation, avant même qu'il eût résolu de prendre aucun Ordre, et qu'il se trouve enfin qu'après avoir pris de temps en temps les Ordres, il se rencontre justement qu'il dit sa messe au jour qui lui avait été prédit : add. interl. et marg.**] donne des révélations qui s'accomplissent ponctuellement, quoiqu'il n'en eût auparavant aucun pressentiment, il est clair. ^k S. et T. : qu'il. ^l T. : par. ^m 1744 : il n'a pas seulement fait pénitence en général pour les péchés de sa vie, mais qu'il l'a faite en payant à la justice de Dieu, pour ainsi dire, action par action.

- 408 -

[P.R. 1 - S. 405 - T. 440 - V. 403** - 1744 (390-393)]

La dixième marque est comprise dans ce qui suit. La plus grande et assurée^a marque qu'on profite de l'Eucharistie qu'on reçoit souvent, c'est quand après avoir eu une nourriture si divine, comme est le Corps de Dieu, qui ne peut convenir qu'à un fils de Dieu, on mène en la terre^b une vie toute divine et toute chrétienne, semblable^c à celle que le Fils de Dieu y a menée. Les effets et les marques de la vie que mène un tel homme sont : ne désirer aucuns biens de la terre ; embrasser^d gaiement tous les maux que Dieu lui envoie ; être humble, patient, silencieux, solitaire, constant et toujours préparé à tout commandement et événement qui vienne^e de Dieu^f. Il faut^g que le moindre des enfants de Dieu qui sont^h dans l'Église vive ainsi, s'il veutⁱ se rendre à lui-même un témoignage assuré de la filiation divine qui est en lui. Il faut que le prêtre vive encore plus parfaitement s'il se veut rendre à lui-même un pareil témoignage qu'il^j est un vrai prêtre et qu'il a reçu les^k trois puissances par

¹ *Jean* 5, 34.36-37 : « Pour moi, ce n'est pas d'un homme que je reçois le témoignage [...] Mais pour moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean ; car les œuvres que mon Père m'a donné pouvoir de faire, les œuvres, dis-je, que je fais rendent témoignage pour moi que c'est mon Père qui m'a envoyé. Et mon Père qui m'a envoyé a rendu lui-même ce témoignage de moi ».

une^l vocation de Dieu et de Jésus-Christ. Il faut qu'outre cette vie divine que mènent tous les enfants de Dieu, il aime la vérité, qu'il^m soitⁿ résolu de la défendre aux dépens de sa vie. Et s'il ne la peut connaître toute^o, qu'il se tienne toujours préparé et disposé à la mort, dans un exercice continu de la charité^p. Un tel prêtre, encore qu'il ne connaisse pas toute la vérité, est^q prêt de mourir pour celle qu'il connaît. Et sa charité le rend excusable (s'il est vraiment prêtre appelé de Dieu) de celle qu'il ne connaît pas, en ce temps où les contentions des écoles et les pratiques générales qui se sont glissées en la^f discipline des chrétiens, ont obscurci beaucoup de vérités. Un^s tel prêtre, si bon et si charitable, est toujours prêt de reconnaître et de recevoir toutes les vérités^t de la discipline de l'Église lorsqu'elles lui seront suffisamment notifiées. Car^u un tel homme, qui se tient tout collé à l'Église et qui ne vit que d'elle et de ses vérités, a besoin^v d'une plus grande publication et notification des vérités que les autres bons prêtres qui passent leur vie dans l'étude des livres théologiques des anciens Pères, laquelle ne leur^w peut venir que de l'Église. Car il est très clair^x, par plusieurs exemples, qu'il y a des^y prêtres que Dieu a fait^z principalement pour^{al} l'exercice de la charité dont il emplit^{b1} leur âme au jour de leur consécration, comme^{cl} il y en a d'autres qu'il fait principalement pour se servir d'eux à manifester, éclaircir^{d1} et défendre la vérité, lesquels il^{el} remplit des lumières de sa grâce au jour de leur consécration et souvent dès le jour de leur naissance. Il est facile de discerner les uns et les autres^{fl} par des marques sensibles, qui sont les exercices spirituels auxquels on les voit appliqués tout^{g1} le temps de leur vie.

^a S. : La onzième marque est comprise dans ce qui suit ; La plus grande et la plus assurée ; T. : La 11^e est comprise dans ce qui s'ensuit. La plus grande et la plus assurée. ^b S. : il mène [en la terre : add. interl.] ; T. : il vive en la terre ; 1744 : 11^e. La plus grande et la plus assurée marque est quand l'on profite de l'Eucharistie qu'on reçoit souvent, et l'on en profite quand, après avoir reçu une nourriture si divine qui ne peut convenir qu'à un enfant de Dieu, on mène sur la. ^c T. : c'est-à-dire semblable. ^d T. : et embrasser. ^e S. : vie chrétienne : add. marg. ; T. : vient. ^f P.R.1 : Vie chrétienne : add. marg. ^g T. : S'il faut. ^h T. : est. ⁱ 1744 : Les effets de cette vie céleste sont de ne désirer aucuns biens de la terre, d'embrasser gaiement tous les maux que Dieu lui envoie, d'être humble, patient, silencieux, solitaire, constant et toujours préparé à tout événement qui vienne de Dieu. C'est ainsi que doit vivre le moindre des enfants de Dieu qui sont dans l'Église, s'il veut. ^j S. et T. : un pareil témoignage à lui-même qu'il ; 1744 : Mais il faut que le prêtre vive encore plus parfaitement s'il veut se rendre un pareil témoignage à lui-même qu'il. ^k S. : ses ; T. : ces. ^l 1744 : la. ^m S. : vérité il ; T. : et qu'il. ⁿ 1744 : vérité, il soit. ^o S. : vie sacerdotale : add. marg. ; 1744 : toute entière. ^p S. : continuel de charité ; T. : continuel de la charité. ^q S. et T. : il est. ^r T. : dans la ; V. et 1744 : et [V. : et : biffé ; pour celle qu'il connaît : add. interl.] dans un exercice continuel de charité, jusqu'à ce que Dieu lui manifeste [V. : jusqu'à ce que Dieu lui manifeste : biffé ; laquelle le rend excusable de : add. interl.] celle qu'il ne connaît pas encore en ce temps, où les contentions des Écoles et les pratiques générales qui se sont glissées dans la. ^s S. : [Lors : couvert par une tache ou une rature ?] qu'un ; T. : lesquelles un ; 1744 : Lorsqu'un. ^t S. : recevoir comme vérités ; T. : recevoir comme les vérités. ^u S. : notifiées : biffé ; suffisamment notifiées. Car ; 1744 : suffisamment notifiées, il est dans l'état où Dieu le veut. Car. ^v S. : a : biffé ; a besoin : add. marg. ; 1744 : qui ne vit que de ses vérités et pour elle a besoin. ^w T. : lui. ^x 1744 : Pères. Car il est clair. ^y T. : qu'il est. ^z T. : que Dieu fait. ^{al} T. : par. ^{b1} S. et 1744 : remplit. ^{cl} S. : consécration [et souvent dès le jour de leur naissance : biffé] comme. ^{d1} 1744 : éclairer. ^{el} S. et 1744 : vérité qu'il. ^{fl} S. et T. : les uns des autres ; 1744 : les unes des autres. ^{g1} 1744 : dans.

Figure de la vocation des pasteurs en Booz et en Jésus-Christ, l'un figure de l'autre, et l'un et l'autre figures et modèles des pasteurs^a évangéliques¹.

¹ L'histoire de Booz, ancêtre du Christ, se lit dans le livre de *Ruth*. Dans son commentaire sur *Ruth* 2, 8, Le Maître de Sacy écrit : « Cet ordre que le père de famille donne à Ruth, de ne glaner point autre part que dans son champ, est une marque de sa bonté toute particulière, qui le porte même à commander à ses gens de lui donner toute liberté de venir manger et boire avec eux au temps du repas, et de laisser à dessein plusieurs épis sur le champ, afin qu'elle pût glaner davantage. Et cette conduite de Booz condamne la dureté et l'exactitude trop rigoureuse de ceux qui faisant profession d'être les disciples de la charité de Jésus-Christ en qualité de chrétiens, croient perdre dans le temps de la récolte des biens de la terre tous les restes de la moisson que les pauvres viennent recueillir comme les miettes qui tombent en quelque sorte de leur table. Mais si nous voulons regarder ces choses d'une manière plus spirituelle, nous pouvons dire que ceci était la figure de ce que le Fils de Dieu a dit fort longtemps depuis : *Que celui qui ne recueille point avec lui, ne fait autre chose que dissiper ; Qui non colligit mecum, dispergit*. C'est dans le seul champ de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de l'Église, figurée par le champ de ce père de famille, qu'on doit recueillir les glânes, soit de la Parole de Dieu, comparée dans l'Évangile à la semence et au grain, soit des autres fruits divins du Saint-Esprit » (*Josué, les Juges et Ruth, traduits en français avec une explication tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques. Nouvelle édition*, Paris, 1711, p. 379).

^a S. : et l'autre des pasteurs évangéliques ; 1744 : et l'autre des pasteurs. Ce titre figure en add. marg. dans S. et est omis dans T.

- 409 -

[P.R. 1 - S. 406 - T. 441 – V. 404** - 1744 (393-395)]

Booz signifie Jésus-Christ, qui sort de Bethléem pour aller en son champ en la Judée où il avait envoyé ses moissonneurs, c'est comme le Fils de Dieu dans l'Évangile nomme les apôtres à l'égard^a des prophètes qui avaient semé le champ de la Judée. Il y en a un qui préside aux moissonneurs, et à^b qui Booz parle étant arrivé. Il représente saint Pierre, à qui Dieu parle^c toujours dans l'Évangile comme au prince des apôtres¹. Ruth, qui est la figure du peuple Gentil, s'y trouve, mais elle n'a point de part avec les justes. Jésus-Christ^d, représenté par Booz, admire de la voir aller avec tant de soin et de persévérance après ses moissonneurs. C'est comme^e Jésus-Christ a loué quelquefois les Gentils dans l'Évangile, de leur foi et de leur affection^f à sa parole, comme le centenier^g, la cananée et les Gentils en faveur desquels saint André parle à Jésus-Christ de concert avec saint Philippe². Booz^h permet bienⁱ à Ruth de recueillir le reste, et que ses moissonneurs la favorisent, comme il est clair. Jésus-Christ^j avait le cœur toujours à^k favoriser les Gentils, mais quoiqu'ils s'approchassent^l de lui, il n'entreprit pas^m de les favoriser ouvertement, parce que ce n'était pas le temps de les favoriser et de les épouser. C'est pourquoiⁿ Booz tarde à épouser Ruth, quoiqu'il l'aime déjà beaucoup dans son cœur et qu'il la favorise cependant^o, en^p attendant que le temps de Dieu soit arrivé pour l'épouser. Booz fait bien voir, par l'ordre qu'il garde pour épouser Ruth, celui que Jésus-Christ a gardé pour épouser l'Église, l'un et l'autre ayant gardé la Loi, attendu^q et examiné la volonté et la^r vocation de Dieu, pour^s faire voir aux prêtres par cet exemple (la figure et la vérité^{t 3}) qu'ils ne^u doivent point s'ingérer dans le gouvernement des âmes ni d'un peuple, quoiqu'il soit abandonné et qu'il n'ait point de pasteur, quand même il aurait grande affection et désir d'en avoir^v, comme Ruth en avait^w une grande vers Booz, et le centenier, la cananée et les Gentils vers Jésus-Christ. Il faut^x attendre que Dieu même y appelle, et que le temps qu'il a ordonné soit arrivé. Car le Saint-

¹ C'est-à-dire comme au premier – sens étymologique du mot : prince – des apôtres, depuis que le Christ a fondé sur lui l'Église (*Matthieu* 16, 18-19) et lui a confié la mission d'être le pasteur de ses brebis (*Jean* 21, 15-17) et de confirmer ses frères dans la foi (*Luc* 22, 32).

² *Matthieu* 8, 10 : « Jésus, entendant ces paroles, en fut dans l'admiration, et dit à ceux qui le suivaient : Je vous dis en vérité que je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël ». *Matthieu* 15, 28 : « Alors Jésus, lui répondant, lui dit : Ô femme, votre foi est grande ; qu'il vous soit fait comme vous le désirez ». *Jean* 12, 20-22 : « Or il y eut quelques gentils, de ceux qui étaient venus pour adorer au jour de la fête, qui s'adressèrent à Philippe, qui était de Bethsaïde en Galilée, et lui firent cette prière : Seigneur, nous voudrions bien voir Jésus. Philippe le vint dire à André, et André et Philippe le dirent ensemble à Jésus ».

³ Le mariage de Booz et de Ruth est en effet la figure du mariage du Christ et de l'Église, comme le souligne Le Maître de Sacy : « Voilà la manière dont nous pouvons envisager cette histoire du mariage de Ruth selon la lettre. Mais autant, dit saint Ambroise, qu'elle paraît simple en elle-même, autant elle est remplie de mystères [...] En effet ce même saint représente Booz comme la figure de Jésus-Christ et Ruth comme celle de l'Église, qui étant pauvre, misérable et étrangère, n'a pas laissé d'être regardée du Fils de Dieu avec une bonté infinie. Celle qui était d'abord, dit saint Jérôme, couchée à ses pieds, a été depuis élevée et comme placée à la tête de l'Évangile et de la nouvelle Loi [...]. Ce n'a point été Moïse, dit saint Ambroise, qui a dû être l'époux. Car c'est à lui qu'il a été ordonné d'ôter ses souliers de ses pieds, afin qu'il cédât et rendit la déférence qu'il devait à son Seigneur. Ce n'a point été Josué on plus qui a dû avoir l'Épouse. Car on lui a dit aussi d'ôter son soulier de ses pieds, de peur que la ressemblance du même nom de Jésus ne le fit passer pour l'Époux de l'Église. Il n'y a point d'autre époux que Jésus-Christ seul, dont saint Jean a dit : *Que celui qui a l'Épouse est l'Époux*. On ôte donc le soulier aux autres, mais on ne peut point l'ôter à l'Époux divin, puisque le saint Précurseur a déclaré *qu'il n'était pas digne lui-même de délier son soulier*. C'est à lui comme au seul Époux que l'Église venant des Gentils, figurée par Ruth, et étant d'abord pauvre et dans la faim, mais ayant été enrichie par la moisson de Jésus-Christ, est unie pour toujours par un mariage tout divin » (*Josué, les Juges et Ruth, traduits en français avec une explication tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques. Nouvelle édition*, Paris, 1711, p. 360-361).

Esprit même^y a quelquefois empêché saint Paul d'aller prêcher l'Évangile à certains peuples, l'obligeant de retourner, quoiqu'il eût commencé à marcher vers eux^z ¹.

^a S. : moissonneurs, les apôtres, comme les nomme le Fils de Dieu ailleurs à l'égard ; T. : moissonneurs ; comme les nomme le Fils de Dieu ailleurs à l'égard ; 1744 : Booz est la figure de Jésus-Christ, qui sort de Bethléem pour aller en son champ, c'est-à-dire dans la Judée, où il avait envoyé ses moissonneurs, c'est-à-dire les apôtres, que le Fils de Dieu nomme ainsi ailleurs à l'égard. ^b S., T. et 1744 : moissonneurs, à ; P.R.1 : à : absent du texte ; je le rétablis pour le sens. ^c S. : arrivé, saint Pierre, à qui Dieu parle ; T. : arrivé, c'est-à-dire saint Pierre, à qui Dieu parle ; 1744 : arrivé. C'est saint Pierre à qui Jésus-Christ parle. ^d S. : Ruth s'y trouve, qui est la figure du peuple Gentil, mais elle n'a pas part aux justes. Jésus-Christ ; T. : Ruth s'y trouve, qui est la figure du peuple Gentil, mais elle n'a part qu'aux restes. Jésus-Christ ; 1744 : Ruth s'y trouve. Elle est la figure du peuple Gentil, mais elle n'a pas de part avec les Juifs. Jésus-Christ. ^e 1744 : ainsi que. ^f S., T. et 1744 : et leur foi et leur affection. ^g S. : comme[nt : biffé] le[s : biffé] centenier[s : biffé] ^h P.R.1 : phrase visiblement corrompue : saint André parle à Jésus-Christ de concert avec saint André : je rectifie ; S. : les Gentils et saint André ; Booz ; T. : les Gentils de saint André. Booz ; 1744 : les Gentils qui s'adressèrent à saint André. Booz ; **V. : qui s'adressèrent à : biffé.** ⁱ 1744 : bien : omis. ^j T. : clair que Jésus-Christ ; 1744 : et souffre que ses moissonneurs la favorisent. Jésus-Christ. ^k T. : toujours le cœur à ; 1744 : toujours disposé à. ^l S. : s'approchent. ^m S. : il n'entreprend pas ; T. : Jésus-Christ n'entreprend pas ; 1744 : ils s'approchent de lui, il n'entreprend pas. ⁿ S. : le temps de favoriser les Gentils [mais quoiqu'ils s'approchent de lui : biffé] et de les épouser. C'est pourquoi ; T. et 1744 : le temps de favoriser les Gentils et de les épouser. C'est pourquoi. ^o 1744 : cependant : omis. ^p S. et T. : et. ^q S. : servi la Loi et attendu ; T. : suivi la Loi et attendu. ^r S. et T. : la : omis. ^s S. : ce qu'il fit pour ; T. : ce qui se fit pour. ^t T. : de la figure et de la vérité. ^u 1744 : l'autre ayant été fidèle observateur de la Loi et ayant attendu la volonté et la vocation de Dieu. Cet exemple apprend aux prêtres qu'ils ne. ^v S. : affection [et désir : add. interl.] de l'avoir ; T. : affection et désir de l'avoir. ^w T. : eut. ^x S. : et le centenier et la cananée et les Gentils et saint André vers Jésus-Christ. Il faut ; T. : et le centurion et la cananée et les Gentils de saint André vers Jésus-Christ. Il faut ; **V. et 1744 : quand même ce peuple aurait grande affection pour lui et désirerait de l'avoir, comme Ruth en avait une grande pour Booz, comme le centenier, la Cananée et les Gentils [V. : et saint André : add. interl.] avaient beaucoup d'ardeur pour Jésus-Christ. Il faut.** ^y 1744 : même : omis. ^z S. et T. : peuples, et il faut retourner ayant même commencé ; 1744 : l'obligeant de retourner ... vers eux : omis ; **V. : peuples [et il l'a fait retourner ayant même commencé à marcher vers eux : add. interl.]**

- 410 -

[P.R. 1 - S. 407 - T. 441 - 1744 (395)]

L'Évangile devant être prêché à si peu de peuples et y ayant si peu d'élus^a ², il faut bien voir^b à qui Dieu veut qu'on le prêche. La cananée se contente des miettes³, et^c Ruth des

¹ *Actes* 16, 5-8 : « Ainsi les Églises étaient fortifiées en la foi, et croissaient en nombre de jour en jour. Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la Galatie, le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la Parole de Dieu en Asie. Et étant venus en Mysie, ils se disposaient à passer en Bythinie ; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas. Ils passèrent ensuite la Mysie, et descendirent à Troade ».

² Thème récurrent sous la plume de Saint-Cyran. Voir notamment *Matthieu* 22, 14 : « Car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ». Je renvoie à mon *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, p. 315-327 : « Entrez par la porte étroite ».

³ *Matthieu* 15, 26-27 : « Il lui répondit : Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants, et de le donner aux chiens. Elle répliqua : Il est vrai Seigneur ; mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres ». Voir la considération II pour le jeudi de la I. semaine de carême : « Son humilité est admirable en ce qu'elle cherchait de plaire à celui qui l'injurait en s'abaissant encore au-dessous de l'injure qui lui était faite, parce que Jésus-Christ l'ayant appelée chienne, elle avoue qu'elle est non seulement chienne mais petite chienne. Dans ce sentiment les âmes pénitentes se reconnaissent indignes de manger le Saint-Sacrement, qui est le pain des enfants, qui sont les justes, et se contentent des miettes, qui sont l'oraison, la Parole de Dieu, le jeûne, les actions de pénitence et d'humilité. C'est de ces moyens que doivent se servir les âmes qui par le conseil d'un sage directeur se séparent quelque temps du Saint-Sacrement, afin de récompenser cette perte. Car autrement elles s'affaibliraient, et il se faut bien garder de se priver de l'une et l'autre nourriture en même temps » (*Considération, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 322) ; considération II pour le jeudi de la IIe semaine de carême (sur l'évangile du pauvre Lazare) : « S'il demande des consolations à Dieu, il n'en veut que des miettes pour souffrir ses maux et ses douleurs et non pour cesser de les sentir, car en ce sentiment consistait toute sa joie [...] La moindre miette qui tombe de la table de Dieu dans le cœur de l'homme le rend juste et enfant de Dieu, et la moindre miette de la table du Ciel le rendra glorieux et semblable à Dieu même. Il désire ces miettes dans un grand repos, c'est-à-dire qu'il ne s'inquiète et ne se tourmente, ni pour les unes, ni pour les autres, ni pour celles du corps, ni pour celles de l'âme, étant content d'être pour le présent pauvre de Dieu et mettant en cela toute sa félicité » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 334) ; considération II pour le samedi de la IIe semaine de carême : « Ce sont donc ces raisons qui font qu'une âme qui a ressenti sa misère entre tant de périls souhaite d'être à couvert dans la maison de son Père, mais non pas de s'approcher si tôt de sa table et de son autel sacré. Elle se contente de ramasser des miettes, et comme dit saint Chrysostome, elle se tient avec les serviteurs, et se mettant au rang de ceux qui ne sont encore que catéchumènes, elle reçoit avec attention la Parole de Dieu afin d'être purifiée peu à peu par elles des impressions impures qu'avaient laissé dans son

restes. Booz a toutes les qualités d'un bon pasteur. Ruth parle avec une humilité, de même que la^d Canané et^e le centenier^f de l'Évangile, ce qui fait voir qu'ils représentent^g la même Église des Gentils.

^a 1744 : L'Évangile ne devant pas être prêché à tous les peuples dans le même temps, et y ayant si peu d'élus. ^b T. : faut savoir ; 1744 : faut bien considérer. ^c T. : comme. ^d S. et 1744 : une grande humilité, comme la. ^e S. : et : omis. ^f T. : centurion. ^g S., T. et 1744 : qu'elle représente.

- 411 -

[P.R. 1 - S. 408 - T. 441 - V. 406** - 1744 (395)]

Ce n'est pas assez de voir une grande nécessité de^a pasteurs spirituels^b en quelque lieu, et les brebis dispersées sans conducteurs^c. Car Jésus-Christ, les regardant dans cet état, selon l'Évangile, tout ce qu'il fait^d, c'est de les nourrir en leurs corps^e, sachant bien que tout ce qu'il leur disait^f alors ne servirait pas pour la nourriture de leurs âmes, à cause que l'efficace de sa parole n'était pas encore^g arrivée¹. Il y en avait même plusieurs en faveur desquels, sans leur rien dire, il se contentait de faire des miracles en guérissant leurs infirmités^h. Tout ce qu'il fait, parlant aux apôtres et voyant une si grande moisson, c'est de leur dire de prier le maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers², leur marquant ainsi de ne prévenir point le temps marqué par son Père éternel, que par leurs prières¹.

^a 1744 : des. ^b T. : de pâture spirituelle. ^c S., T. et 1744 : sans aucun pasteur. ^d S. et T. : Jésus-Christ dans l'Évangile les regarde en cet état et [S. : et : omis] tout ce qu'il fait. ^e T. : leurs corps. ^f P.R.1 : leur disait : entre deux traits de plume ; S. et T. : leur pourrait dire. ^g T. : encore : omis. ^h T. : Il y en avait même ... leurs infirmités : omis. ¹ P.R.1 : à cause que ... leurs prières : souligné d'un trait de plume ; S. : pas encore arrivée. Tout ce qu'il fait, parlant aux apôtres, voyant une si grande moisson + ; T. : aux apôtres, voyant une si grande moisson et si peu d'ouvriers, c'est de les exhorter de prier Dieu afin qu'il lui plaise d'envoyer des ouvriers en sa moisson ; V. et 1744 : Car Jésus-Christ dans l'Évangile les regarde sous cette image. Mais [V. : Mais : biffé ; Il se contente de les nourrir dans leurs corps : add. interl.] le temps de nourrir leurs âmes et où sa Parole devait avoir toute son efficacité n'était pas encore arrivé, comme il le fait entendre en parlant aux apôtres de cette grande moisson.

- 412 -

[P.R. 1 - S. 409 - T. 441 - V. 407** - 1744 (395-396)]

C'est la première remarque qu'on doit faire en Booz figure de Jésus-Christ et de tous les véritables prêtres de son Ordre. Car^a on voit combien il retarde, nonobstant le grand amour^b qu'il avait pour Ruth. Il fait^c tout ce que la Loi ordonne pour éprouver^d la volonté de Dieu et savoir s'il veut qu'il l'épouse. C'est ce que le chrétien vertueux et savant^e doit faire avant toutes choses, s'il sent un amour de sauver les âmes^f. Car il s'informe de ce que la Loi de Dieu et de l'Église requiert en un homme pour être prêtre, et après^g l'avoir trouvé en lui, il prie, et après tout cela, s'il veut qu'il le soit, il ne manque^h pas de lui faire connaître sa

esprit ces chansons profanes et ces discours libres dont sa bouche, aussi bien que sa mémoire, sont encore souillées. Elle sait qu'il n'est pas permis de donner le saint aux chiens ni de jeter les perles devant les porcs, mais elle ne laisse pas de regarder avec une humble jalousie le bonheur de ces âmes pures qui osent s'approcher de cette table sacrée et y participer à cette victime sainte. Et lorsqu'elle les voit arracher de l'autel par une sainte violence ces sacrés diamants et ces pierreries, elle conçoit une ardeur inexplicable de travailler à se rendre digne d'avoir un jour les mains assez pures pour s'en approcher avec elles. Et de cette sorte, en s'en retirant par un humble et véritable sentiment de son indignité, elle travaille à s'en approcher par le sentiment d'un amour sincère qui lui en fait porter l'éloignement avec douleur et les exercices de la pénitence avec joie » (*Considérations, Partie d'hiver, deuxième partie, p. 343*).

¹ Allusion aux récits de la multiplication des pains : *Matthieu* 14, 14-21 et 15, 32-38 ; *Marc* 6, 34-44 et 8, 1-9 ; *Luc* 9, 12-17 ; *Jean* 6, 5-14.

² *Matthieu* 9, 36-38 : « Et voyant tous ces peuples, il en eut compassion ; parce qu'ils étaient accablés de maux, et couchés çà et là, comme des brebis qui n'ont point de pasteur. Alors il dit à ses disciples : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson ».

volonté, s'il cherche de la savoir avec uneⁱ entière simplicité exempte de cupidité, et avec jeûnes et prières.

^a 1744 : faire sur l'histoire de Booz, figure de Jésus-Christ et de tous les bons prêtres. Car. ^b T. : l'ardent amour. ^c S., T. et 1744 : Ruth et fait. ^d 1744 : reconnaître. ^e S. et T. : savant et vertueux. ^f 1744 : faire avant tout s'il sent une ardeur de travailler au salut des âmes. ^g S. : et [qu' : biffé] après ; T. : et qu'après. ^h S. et T. : manquera. ⁱ V. et 1744 : l'Église exige d'un homme pour être prêtre. Et s'il aperçoit ces qualités, il prie encore et espère que [V. : **espère que : biffé**] si Dieu veut qu'il le soit, il ne manquera pas de lui faire connaître sa volonté, s'il cherche avec la connaître avec une.

- 413 -

[P.R. 1 - S. 410 - T. 441 - 1744 (396-397)]

On voit cette simplicité et cette exemption de cupidité dans Booz, qui trouvait dans lui cette^a affection vers cette femme que Dieu lui avait donnée, quoiqu'elle fût pauvre et peu accommodée^b ¹. Elle ne lui donne^c point d'autres attraits que ceux de sa vertu. Mais sans se laisser emporter par^d cette^e affection, il fait tout ce qu'il peut pour s'assurer de la volonté et de la^f vocation de Dieu². Remarquer^g les paroles dont il use envers ceux qui étaient plus obligés que lui d'épouser Ruth³, et vous verrez que tous ceux qui semblent les premiers^h en ordre pour être prêtres et qui ont toutes les conditions que la Loi demande en sont souvent exclus, et Dieu en met d'autres enⁱ leurs places^j qui leur étaient inférieurs.

^a S. et T. : une. ^b P.R.1 : peu accommodée : entre deux traits de plume ; incommodée : add. marg. entre deux traits de plume ; S. et T. : et incommodée. ^c T. : donna. ^d S. et T. : à. ^e 1744 : avait de l'affection pour cette femme, quoiqu'elle fût pauvre et n'eût point d'autres attraits que ceux de sa vertu, mais sans se laisser emporter à cette. ^f S. : volonté [de Dieu : biffé] et de la ; T. : de la : omis. ^g S. : Marquez ; T. : Marque ; 1744 : Qu'on remarque. ^h S. et T. : semblent être les premiers ; 1744 : et on verra que tous ceux qui semblent être les premiers. ⁱ T. : à. ^j S. et 1744 : leur place.

- 414 -

[P.R. 1 - S. 411 - T. 441 - V. 409** - 1744 (397)]

Les bénédictions mêmes du peuple approuvant^a ce mariage de Booz et de Ruth nous montrent fort bien les^b suffrages et les approbations des peuples qui intervenaient autrefois^c dans l'élection des prêtres et^d des vrais pasteurs. Et quand ils^e sont reconnus, comme lui (Booz), en leurs élections^f pour gens de bien de tout le monde, il n'y a personne qui ne s'en réjouisse et qui n'applaudisse à cette élection. Car le prêtre bien choisi, et particulièrement

¹ Furetière : « Accommoder, signifie aussi, faire fortune, gagner du bien. Cet homme s'est bien accommodé dans cette ferme, il était gueux, il est maintenant bien accommodé ».

² Ruth 3, 8-14 : « Sur le minuit, Booz fut effrayé et se troubla, voyant une femme couchée à ses pieds ; et il lui dit : *Qui êtes-vous ?* Elle lui répondit : *Je suis Ruth, votre servante : étendez votre couverture sur votre servante, parce que vous êtes mon proche parent.* Booz lui dit : *Ma fille, que le Seigneur vous bénisse, cette dernière bonté que vous témoignez passe encore la première, parce que vous n'avez point été chercher de jeunes gens, ou pauvres ou riches. Ne craignez donc point, je ferai tout ce que vous m'avez dit : car tout le peuple de cette ville sait que vous êtes une femme de vertu. Pour moi je ne désavoue pas que je sois parent ; mais il y en a un autre plus proche que moi. Reposez-vous cette nuit ; et aussitôt que le matin sera venu, s'il veut vous retenir par son droit de parenté, à la bonne heure : mais s'il ne le veut pas, je vous jure par le Seigneur, qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez là jusqu'au matin.* Elle dormit donc à ses pieds jusqu'à ce que la nuit fût passée ; et elle se leva le matin avant que les hommes se pussent entreconnaître. Booz lui dit encore : *Prenez bien garde que personne ne sache que vous soyez venue ici.* »

³ Ruth 4, 3-6 : « Après qu'ils furent assis, il parla à son parent de cette sorte : *Noémi, qui est revenue du pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Élimélech notre parent. J'ai désiré que vous sussiez ceci, et vous l'ai voulu dire devant tous ceux des anciens de mon peuple qui sont ici. Si vous voulez l'acquérir par le droit de parenté, achetez-le et possédez-le. Que si vous n'y avez pas d'inclination, déclarez-le moi, afin que je sache ce que j'ai à faire. Car il n'y a point d'autre parent que vous qui êtes le premier et moi qui suis le second.* Il lui répondit : *J'achèterai le champ.* Booz ajouta : *Quand vous aurez acheté le champ de Noémi, il faudra aussi que vous épousiez Ruth Moabite, qui a été la femme du défunt ; afin que vous fassiez revivre le nom de votre parent dans son héritage.* Il lui répondit : *Je vous cède mon droit de parenté ; car je ne dois pas éteindre moi-même la postérité de ma famille. Usez vous-même du privilège qui m'est acquis, dont je déclare que je me déporte volontiers.* »

l'évêque, doit toujours être^g tenu pour le plus homme de bien qui soit alors^h dans l'Église¹. Et ce qui est remarquable, cette bénédiction et acclamation du peuple est une prophétie de ce qui arriva de ce mariage au peupleⁱ. Car quand^j les bonnes œuvres sont faites comme il faut, jamais la bénédiction de Dieu n'y manque, et ces acclamations publiques sont des^k vrais augures des grands biens^l qui arriveront à l'Église, comme il se voit ici par^m le seul enfant qui naquit de ce mariage de Booz et de Ruthⁿ, et fut l'aïeul^o de David figure de Jésus-Christ².

^a 1744 : qui approuvait. ^b 1744 : nous représentent les. ^c P.R.1 : interviennent : dans le texte ; intervenaient autrefois : add. marg. entre deux traits de plume ; T. : souvent ; S. et 1744 : autrefois : omis. ^d T. : prêtres et des : omis. ^e T. : qu'ils. ^f S. : comme lui en leurs élections ; T. : comme lui [blanc dans la copie] leur election. ^g T. : être toujours. ^h S. : lors ; T. : alors : omis. ⁱ S. et T. : arrivera au peuple de ce mariage. ^j S. : quand : add. interl. ; V. et 1744 : des bons pasteurs [V. : et qu'ils sont reconnus pour gens de bien : add. interl.]. Il n'y a personne qui ne se réjouisse et n'applaudisse de pareilles élections, et [V. : et : biffé ; car : add. interl.] le prêtre et particulièrement l'évêque doit toujours être choisi comme le plus homme de bien qui soit dans l'Église. Cette bénédiction et cette acclamation du peuple était une prophétie de ce qui devait arriver au peuple de ce mariage. Ainsi [V. : Ainsi : biffé ; Car : add. interl.] quand. ^k T. : de. ^l S. et T. : des grands biens : omis. ^m T. : car. ⁿ S. et T. : de Booz et de Ruth : omis. ^o 1744 : sont de vrais augures des avantages qui arriveront à l'Église comme on voit ici par le seul enfant qui naquit de ce mariage et qui fut l'aïeul.

- 415 -

[P.R. 1 - S. 412 - T. 441 - V. 410** - 1744 (397-398)]

Dieu ne manque guères de donner à un véritable prêtre et pasteur^a (qui est entré dans les^b charges par la vocation de Dieu) quelque enfant spirituel qui serve beaucoup à la gloire de son Église. On voit clairement qu'il n'y avait dans Booz aucune cupidité^c, ni de bien^d, car Ruth était pauvre, ni d'honneur, car elle était étrangère, ni de sa postérité^e, car l'enfant devait porter le nom du premier mari de Ruth³, selon la Loi ce^f qui fut la cause pourquoi l'autre parent^g la refusa et quitta le champ qu'il voulait acheter sans elle, c'est-à-dire sans l'épouser^h, ni de beauté et de plaisir, car c'était une femme veuve qui était déjà âgéeⁱ 4. Ce qui paraît encore mieux et relève beaucoup et l'intégrité et la chasteté de Booz, c'est que^j l'ayant eue toute une nuit couchée à^k ses pieds sans en être aucunement^l ému, et après l'avoir su, il^m rentra dans son premier sommeil sans que cela lui causât aucun trouble. Ce qui fait voir jusqu'oùⁿ doit aller la continence d'un prêtre.

^a V. et 1744 : Car [V. : Car : biffé] Dieu ne manque guères de donner à un prêtre et à un pasteurs. ^b T. : ses. ^c S. et T. : aucune cupidité dans Booz. ^d 1744 : cupidité de biens. ^e T. et 1744 : ni de postérité. ^f S. et T. : ce : omis. ^g 1744 : fut cause que l'autre parent. ^h P.R.1 : c'est-à-dire sans l'épouser : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ⁱ S. : femme qui était veuve et qui était déjà âgée ; T. : femme qui était une veuve qui était déjà passée. ^j S. : est que ; 1744 : veuve et déjà âgée, ce qui relève encore beaucoup l'intégrité et la chasteté de Booz, est que. ^k S. : auprès, transformé en : à. ^l 1744 : aucunement : omis. ^m T. : il : omis. ⁿ T. : jusques où.

¹ Considération I pour saint Matthias, apôtre: «Quoique saint Pierre et les autres apôtres pussent choisir un de ces deux excellents disciples qui avaient été proposés, ils n'ont pas voulu le faire, et ne sachant pas lequel de deux était le plus excellent et le meilleur, ils l'ont demandé à Dieu, tant il est vrai que l'évêque doit être le plus excellent de son Église, et qu'il faut que ce soit Dieu qui choisisse les prêtres et les ministres de la Loi nouvelle, et qui les applique à leurs fonctions et à leur ministère» (*Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 181).

² L'enfant de Booz et de Ruth est « Obed, qui fut le père d'Isaï, père de David » (*Ruth* 4, 17).

³ *Ruth* 4, 10 : « Je prends pour femme Ruth Mohabite, femme de Mahalon, afin que je fasse revivre le nom du défunt dans son héritage ».

⁴ *Ruth* 1, 3 (« Élimélech, mari de Noémi, mourut quelque temps après, et elle demeura avec ses deux fils ») et 1, 12 (« Retournez, mes filles, et allez-vous-en : car dans le grand âge où je suis, je ne suis plus capable du mariage »). C'est donc Noémi, la belle-mère de Ruth qui est âgée : rien ne nous est dit sur l'âge de Ruth elle-même.

- 416 –

[P.R. 1 - S. 413 - T. 442 – 1744 (398)]

Comme le bien et la richesse qui nous est échue par le testament de nos pères et par une vraie succession ne laisse pas d'être appelé un bien étranger dans l'Écriture¹, ainsi^a la puissance d'un prêtre et d'un pasteur qui n'est pas vraiment appelé de Dieu est nommée^b une puissance étrangère, bien qu'il l'ait acquise par les lettres légitimes de l'Église et par la succession de ses vrais pères et pasteurs^c.

^a S. : la richesse qui est appelée dans l'Écriture un bien étranger quoiqu'elle nous soit échue par le testament de nos pères et par une vraie succession, ainsi ; T. : la richesse qu'on a est appelée dans l'Écriture un bien étranger bien qu'il nous soit échu par le testament de nos pères et par une vraie succession, ainsi ; 1744 : Comme les richesses sont appelées dans l'Écriture un bien étranger, quoiqu'elles soient échues par le testament de nos pères et par une légitime succession, ainsi. ^b S. : appelée ; T. : appelé [sic]. ^c 1744 : de Dieu peut être appelée une puissance étrangère, quoiqu'il l'ait reçue des pasteurs légitimes de l'Église et par la succession de ses vrais pasteurs.

- 417 –

[P.R. 1 - S. 414 - T. 443 – V. 412** - 1744 (399)]

Celui qui est appelé de cette sorte est un vrai pasteur devant les hommes, mais on peut dire dans^a un vrai sens qu'il^b ne l'est pas devant les anges. La vocation extérieure de l'Église suffit pour l'un, mais la vocation intérieure de Dieu est^c nécessaire^d pour l'autre, et il faut l'une et l'autre pour en faire dignement selon Dieu les fonctions^e.

^a T. : en. ^b 1744 : dans un sens très véritable qu'il. ^c V. : **suffit : add. interl.** ^d P.R.1 : nécessaire : entre deux traits de plume. ^e S. : pour l'un, mais la vocation intérieure de Dieu suffit pour l'autre ; T. : pour l'un, mais l'intérêt de Dieu suffit pour l'autre ; S. et 1744 : et il faut ... les fonctions : omis.

- 418 –

[P.R. 1 - S. 415 - T. 443 – 1744 (399)]

Le bon exemple, selon l'Évangile, est la marque d'un vrai^a pasteur, car il n'y a que lui qui marche devant les brebis et que les brebis puissent suivre^{b 2}.

^a 1744 : bon. ^b 1744 : et qu'elles puissent suivre.

- 419 –

[P.R. 1 - S. 416 - T. 444 – 1744 (399-400)]

Il y en a qui prétendent^a, après être mal entrés, qu'en se réhabilitant par^b un mois de retraite et de séparation des sacrements et faisant quelque espèce de pénitence, de rentrer dans les mêmes fonctions du sacerdoce et du pastorat comme s'ils étaient assurés d'avoir^c

¹ Réminiscence de *Luc* 16, 11-12 : « Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui voudra vous confier les véritables ? Et si vous n'avez pas été fidèle dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre propre ? »

² *Jean* 10, 1-5 (« En vérité, en vérité, je vous le dis : Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur et un larron. Mais celui qui entre par la porte est le pasteur des brebis. C'est à celui-là que le portier ouvre, et les brebis entendent sa voix ; il appelle ses propres brebis par leur nom, et il les fait sortir. Et lorsqu'il a fait sortir ses propres brebis, il va devant elles, et les brebis le suivent, parce qu'elles connaissent sa voix. Et elles ne suivent point un étranger, mais elles le fuient, parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers ») et *Jean* 13, 15 (« Car je vous ai donné l'exemple, afin que, pensant à ce que je vous ai fait, vous fassiez aussi de même »).

reçu alors la grâce de la^d vocation, au lieu que l'on^e voit, selon l'ordre civil, qu'^f un homme qui est mal entré dans une charge ou dans un bénéfice en est déposé^g vingt ans après pour toujours et sans qu'il puisse jamais y^h rentrer^l. Et s'il est entré dans une terre (de mauvaise foi), quelques bonnes œuvres qu'il ait faites, il les perd avec la terre. Ce qui fait voir que toutes les bonnes œuvres qu'on a faitesⁱ dans une charge ecclésiastique ne sont point comptées de Dieu à celui qui les a faites^j, à cause de sa première^k mauvaise entrée. C'est pourquoi la tradition veut qu'un évêque^l mal entré soit déposé pour toujours.

^a S. et T. : Ils prétendent. ^b 1744 : On prétend quelquefois, après être mal entré, qu'en réparant cette faute par. ^c 1744 : pénitence on peut rentrer dans les mêmes fonctions sacerdotales ou pastorales comme si on était assuré d'avoir. ^d T. : la : omis. ^e 1744 : qu'on. ^f T. : qu' : omis. ^g T. : déposé. ^h T. : qu'il y puisse jamais. ⁱ T. : qu'on fait. ^j T. : qui les fait. ^k 1744 : première : omis. ^l T. : que l'évêque.

- 420 -

[P.R. 1 - S. 417 - T. 444 - 1744 (400)]

Ceux qui raisonnent ainsi en faveur des mal entrés^a tombent en^b l'erreur des demi-pélagiens, car croyant qu'ensuite de cette retraite et de cette espèce de pénitence^c, la grâce de la vocation leur soit donnée, il s'ensuit qu'ils croient *gratiam et fidem per merita dari*^{d 2}.

^a P.R.1 : en faveur des mal entrés : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ^b T. et 1744 : dans. ^c S. et T. : et pénitence ; 1744 : de cette pénitence. ^d T. : *gratiam secundum merita dari* ; 1744 : *dari. Que la grâce et la foi est donnée aux mérites.*

- 421 -

[P.R. 1 - S. 418 - T. 445 - V. 416** - 1744 (400-401)]

Spiritus Domini super me, propter quod unxit me, et^a evangelizare pauperibus misit me^{b 3}. Il faut que^c le Saint-Esprit repose sur quelqu'un pour le faire prêtre, et qu'ensuite il soit oint^d, et que sa mission pour prêcher l'Évangile aux pauvres et^e aux pécheurs soit établie sur cette résidence préalable du Saint-Esprit^f, qui mène l'homme sûrement à la consécration et à l'onction. Et de cette vocation et onction procède la vraie mission. Dieu^g a voulu faire voir en Jésus-Christ (qui était le modèle et le chef de tous les apôtres et de tous les vrais pasteurs de son Église^h) le repos visible de son Espritⁱ sur lui au jour de son baptême, avec le reste des signes^j visibles qui confirment qu'il était vrai^k Fils de Dieu. Et bien que^l le Saint-Esprit eût reposé invisiblement en^m lui et qu'il eût été oint secrètement dans l'âme au moment de sa Conception et de son Incarnationⁿ, Dieu a voulu néanmoins que cela parût au jour de son baptême, afin que personne ne doutât qu'il ne fallût avant la vraie^o onction et mission^p de la Loi nouvelle avoir reçu invisiblement^q la plénitude du Saint-Esprit, comme Jésus-Christ la reçut^r au jour de sa Conception et comme Dieu le manifesta par des signes^s

¹ Considération I pour saint Jean Chrysostome, évêque et docteur de l'Église: «On se contente aujourd'hui d'une retraite de quinze jours pour se préparer à la prêtrise. Ce saint en a fait une de plusieurs années dans un désert, ce qui nous apprend qu'avec le temps on se dispense de beaucoup de lois qui nous obligent de nous préparer longtemps pour recevoir un sacrement qui est la source de tous les autres » (*Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 148).

² « La grâce et la foi sont données en fonction des mérites » est en effet une erreur pélagienne condamnée par saint Augustin, par exemple dans ses *Deux livres sur la grâce de Jésus-Christ et le péché originel*, livre I, chapitre XXXI: «Il est donc de toute évidence que, sans expliquer ouvertement sa pensée, il prétend que la grâce, quelle qu'elle soit et quelque idée qu'il s'en forme, est donnée à l'homme en conséquence de ses mérites. Car dire qu'une juste récompense est due à ceux qui, par le bon usage qu'ils font du libre arbitre, méritent la grâce du Seigneur, c'est avouer que la grâce est une dette payée au mérite ».

³ *Luc 4, 18* : « L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction ; il m'en a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres ».

visibles au jour de son baptême et par cette plénitude¹ qui parut en ce temps que Jésus-Christ parlait en cet endroit^{u 1}.

T. indique : 145, qu'il faut rétablir en 445. ^a T. : *et* ; omis. ^b V. et 1744 : texte scripturaire omis ; **V. : *Spiritus Domini super me, propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me* : add. interl.** . ^c T. : Il faut I^o que. ^d 1744 : consacré. ^e 1744 : aux pauvres et ; omis. ^f S. : que le Saint-Esprit repose sur quelqu'un pour le faire prêtre et qu'ensuite il soit oint, et que sa mission soit pour le faire prêtre et qu'ensuite il soit oint et que sa mission soit pour prêcher l'Évangile aux pauvres et aux pécheurs soit établie sur cette résidence préalable du Saint-Esprit [sic] ; T. : du Saint-Esprit dans l'âme. ^g 1744 : à la consécration. C'est de cette vocation et e cette onction spirituelle que procède la vraie mission de Dieu. Et Dieu. ^h P.R.1 : et de tous les vrais pasteurs de son Église : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ⁱ T. : du Saint-Esprit. ^j 1744 : avec les autres signes. ^k T. : était le. ^l 1744 : Et quoique. ^m T. : dans. ⁿ S., T. et 1744 : et Incarnation. ^o T. : fallût pour établir la vraie. ^p 1744 : avant la consécration et la mission. ^q T. : reçu auparavant invisiblement. ^r 1744 : l'avait reçu. ^s S. : figures. ^t P.R.1 : au jour : entre deux traits de plume; ou par cette plénitude : add. marg. appelée par une + ; le sens, ainsi que le montre les variantes de S. et V., invitent à préférer l'add. marg. ^u S. : et [c'est : add. interl.] de cette plénitude qui parut en ce temps que Jésus-Christ parle en cet endroit ; 1744 : et au jour ... cet endroit : omis ; **V. : et c'est de cette plénitude qui parut en ce temps que Jésus-Christ parle en cet endroit : add. interl.**

- 422 -

[P.R. 1 - S. 419 - T. 445 - 1744 (401)]

D'où l'on^a peut inférer clairement que, non seulement l'innocence est une disposition nécessaire pour le prêtre, mais qu'il faut^b aussi une plénitude de grâce particulière répondante à celle que Jésus-Christ reçut et^c par laquelle il fut oint pour^d prêcher l'Évangile.

^a T. : de son baptême, et c'est de cette plénitude de qui [blanc dans la copie] et parut en ce temps que Jésus-Christ parle en cet endroit, d'où l'on peut [T. fait de 421 et 422 un seul texte avec une phrase continue]. ^b S. et T. : qu'il faut : omis. ^c S. et T. : et : omis. ^d S. : oint et consacré prêtre et envoyé pour ; T. : oint et consacré prêtre pour ; 1744 : mais aussi une plénitude de grâces particulières, qui ait quelque rapport à celle que Jésus-Christ reçut et par laquelle il fut oint et consacré prêtre et envoyé pour prêcher l'Évangile.

- 423 -

[P.R. 1 - S. 420 - T. 445 - 1744 (401-402)]

Dieu nous a fait voir visiblement la même chose en^a saint Paul. Car après qu'il eût été converti par une grâce extraordinaire^b, et qu'ensuite de sa conversion, après s'être préparé^c, il eût été rempli du Saint-Esprit et baptisé, il se retira dans l'Arabie trois ans^d, sans que personne sache ce qu'il y fit non plus que ce qu'il apprit dans le Ciel après son transport. Et retournant^e de là, il passa plus de huit^f ans en divers exercices de piété, de la prédication et autres œuvres de l'Église. Après lequel temps, lorsqu'il y pensait^g le moins, il fut par le commandement du Saint-Esprit ordonné prêtre^{h 2}.

^a T. : voir la même chose visiblement en ; 1744 : dans. ^b S., T. et 1744 : grâce si extraordinaire. ^c 1744 : après s'être préparé : omis. ^d S. : il eût été, après s'être préparé, rempli du Saint-Esprit et baptisé, il se retire dans l'Arabie pendant trois ans ; 1744 : se retire dans l'Arabie pendant trois ans. ^e S. : sans que personne sache non plus ce qu'il fit et apprit dans le Ciel après son transport et retournant ; T. : conversion il eût été, après s'y être préparé, rempli du Saint-Esprit et baptisé, il se retira dans l'Arabie trois ans sans que personne sache non plus ce qu'il y fit, et qu'il y apprit que ce qu'il y fit et apprit dans

¹ Par le moyen du ciel ouvert, de l'Esprit-Saint qui descend sur le Christ sous la forme d'une colombe, et de la voix du Père qui déclare son amour pour son Fils bien-aimé : *Matthieu* 3, 16-17 ; *Marc* 1, 9-11 ; *Luc* 3, 21-22.

² Le séjour de Paul en Arabie est mentionné dans *Galates* 1, 15-18 : « Mais lorsqu'il a plu à Dieu, qui m'a choisi particulièrement dès le ventre de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce, de me révéler son Fils, afin que je le prêchasse parmi les nations, je l'ai fait aussitôt sans prendre conseil de la chair et du sang ; et je ne suis point retourné à Jérusalem, pour voir ceux qui étaient apôtres avant moi ; mais je m'en suis allé en Arabie, et puis je suis revenu encore à Damas. Ainsi, trois ans s'étant écoulés, je retournai à Jérusalem pour visiter Pierre ; et je demurai quinze jours avec lui ». *2 Corinthiens* 12, 1-5 rapporte l'extase de Paul et son ravissement « jusqu'au troisième ciel ». Ce que Saint-Cyran interprète comme son ordination sacerdotale se trouve dans *Actes* 13, 2-3, déjà évoqué dans les pensées 270, 280, et qui le sera encore dans la pensée 438.

le Ciel après son transport [sic] et retournant ; 1744 : fit et apprit dans le Ciel, et retournant. ^fT. : trois. ^gS. : pensa. ^hS. : Vocation de saint Paul au sacerdoce : add. marg. ; 1744 : de prédication et d'autres œuvres utiles à l'Église. Après quoi, lorsqu'il y pensa le moins, il exerça, par le commandement du Saint-Esprit, les fonctions du sacerdoce et de l'apostolat aux yeux de toute l'Église.

- 424 -

[P.R. 1 - S. 421 - T. 445 – 1744 (402)]

Qui eût jamais cru que Dieu eût usé de^a si long retardement^b à consacrer et oindre un homme^c qu'il avait, dès le premier^d jour de sa conversion, destiné, par les paroles qu'il dit à Ananie, pour être l'apôtre^e des Gentils¹ ? Qui peut douter que saint Paul ne puisse dire comme Jésus-Christ : *Spiritus Domini super me, etc*². Il^f a encore plus tardé à oindre saint Paul pour être évêque et apôtre que les autres apôtres. Il a fait le même de^g saint Jean-Baptiste, qui ayant été rempli du Saint-Esprit avant de^h naître, a passéⁱ trente ans après être né dans^j le désert pour se préparer à l'office de précurseur, qu'il ne fit que l'espace d'un an et demi³.

^aT. : d'un. ^bS. : longs retardements. ^c1744 : Dieu aurait usé de si longs retardements à consacrer un homme. ^dT. : premier : omis. ^eS. et T. : à être apôtre ; 1744 : à être l'apôtre. ^f1744 : *me. L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ?* Cependant il. ^gS. : apôtres, parce qu'il devait être, peut être, le plus excellent évêque et apôtre. Il a fait le même de ; T. : apôtres, parce qu'il devait être le plus excellent, peut-être, évêque et apôtre. Il a fait le même de ; 1744 : pour l'apostolat que les autres apôtres parce qu'il devait être le plus excellent évêque et apôtre. Il en a agi de même à l'égard de. ^hT. : avant que de. ⁱS. : et passé. ^j1744 : trente ans après dans.

- 425 -

[P.R. 1 - S. 422 - T. 446 – V. 420* (402)]

Les enfants de Samuel ne se servirent point de l'exemple des enfants d'Héli pour se rendre meilleurs, bien que les uns et les autres eussent été bien appelés au sacerdoce⁴.

¹ Actes 9, 15 : « Allez le trouver, parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom devant les gentils ».

² Luc 4, 18 : « L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction ».

³ Luc 1, 80 : « Or l'enfant croissait et se fortifiait en esprit, et il demeurait dans les déserts jusqu'au jour où il devait paraître devant le peuple d'Israël ». Luc 3, 2 : « Anne et Caïphe étant grands prêtres, le Seigneur fit entendre sa parole à Jean, fils de Zacharie, dans le désert, et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de pénitence pour la rémission des péchés ». La chronologie du début du ministère de Jean-Baptiste est précisée dans Luc 1, 1-3 : « Or, l'an quinziesme de l'empire de Tibère César, Ponce-Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe son frère de l'Iturée, et de la province de Trachonite, et Lysanias d'Abilène, Anne et Caïphe étant grands prêtres, le Seigneur fit entendre sa parole à Jean, fils de Zacharie, dans le désert ; et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de pénitence pour la rémission des péchés ». Sa vocation divine est en outre précisée dans Jean 1, 33 : « Pour moi, je ne le connaissais pas ; mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a dit : Celui sur qui vous verrez descendre et demeurer le Saint-Esprit est celui qui baptise dans le Saint-Esprit ». Dans son commentaire de l'évangile de Luc, Sacy, s'appuyant sur saint Ambroise, écrit : « Saint Ambroise dit excellemment, que l'évangéliste a tout compris dans cette parole : *Factum est verbum Domini super Joannem*. Le Verbe, dit-il, a rempli saint Jean de sa parole, et a agi au-dedans de lui, en éclairant son esprit et en remuant son cœur, afin qu'il fût en état de faire entendre la voix de la pénitence. Cette parole se fait entendre d'en-haut sur saint Jean, car le ministère où il était appelé était tout céleste, et il n'appartenait qu'au Seigneur de lui faire entendre cette parole qui l'appellerait à la prédication de la pénitence et à la publication de l'avènement du Messie. Elle se fait entendre dans le désert, car c'est là que Dieu conduit ceux au cœur desquels il veut parler, comme à celui de saint Jean. Elle se fait entendre à ce bienheureux précurseur après trente années de pénitence, de retraite et de silence, pour faire voir comment des prédicateurs de la pénitence doivent être préparés à cet emploi important » (*Le saint évangile de Jésus-Christ selon saint Luc, traduit en français, avec une explication tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques. Par Mr. Le Maître de Sacy, prêtre, tome 3, dernière édition, Bruxelles, 1717, p. 165-166*). Les évangiles ne précisent pas la durée de son ministère.

⁴ Voir les pensées 29, 442 et 462.

- 426 –

[P.R. 1 - S. 423 - T. 447 – V. 421]

Saint Martin étant évêque a joint les deux vies de clerc et de pénitent qu'il avait menées auparavant séparément^a.

^a V. : qu'il avait auparavant menées séparément.

- 427 –

[P.R. 1 - S. 424 - T. 448 – V. 422]

Saint Paul ne se mêla^a pas d'entrer dans son ministère qu'il n'y fût appelé par Barnabas^b. Après ses premiers zèles, il s'était retiré dans^c son pays et dans^d sa maison en attendant ce que Dieu ferait de lui, et Barnabas^e fut envoyé par les apôtres, lequel^f par cet envoi^g avait pouvoir de prendre des adjoints¹.

^a T. : mêle. ^b V. : Barnabé. ^c T : en. ^d T : en. ^e V. : Barnabé. ^f S., T. et V. : qui. ^g V. : endroit [sic].

- 428 –

[P.R. 1 - S. 425 - T. 449 – 1744 (402-403)]

Qu'est-ce que cette abomination de la désolation, qui^a est le plus grand présage de la ruine de Jérusalem et du monde, et qui doit être établie dans un^b lieu saint² ? Qui peut douter que ce ne soit la grande profanation des^c sacrements, particulièrement de la sacrée ordination, et qui^d est comme la source de tous les maux horribles et de toutes^e les abominations qui se trouvent dans les lieux saints, procèdent de celle-là^f ?

^a S. : abomination et désolation, qui ; T. : abomination et désolation, et qui ; 1744 : abomination et cette désolation, qui. ^c T. : profanation qu'on fait des. ^d T. : ordination, qui ; 1744 : le. ^e 1744 : particulièrement de celui de l'Ordre, qui. ^f T. : de toutes : omis. ^f S. : procédant de celles-là ; 1744 : procèdent de celle-là : omis.

- 429 –

[P.R. 1 - S. 426 - T. 450 – V. 424* (403)]

On peut dire d'un prêtre mal appelé et qui s'est intrus dans l'Église, s'il y fait mal aux yeux^a de tout le monde, qu'^b il est *evidenter elatus*³. Que^c s'il y^d fait bien avec applaudissement^e de tout le monde, gardant toutes les lois de sa charge, qu'il est *fallaciter elatus*⁴.

^a T : au su. ^b T : qu' : omis. ^c T : Que : omis. ^d S. et V. : y : omis. ^e T : l'applaudissement.

¹ *Actes* 9, 26-28 : « Étant venu à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples, mais tous le craignaient, ne croyant pas qu'il fût disciple. Alors Barnabé, l'ayant pris avec lui, l'amena aux apôtres, et leur raconta comment le Seigneur lui était apparu dans le chemin, et ce qu'il lui avait dit, et comme depuis il avait parlé librement et fortement dans la ville de Damas au nom de Jésus. Saul demeura donc dans Jérusalem vivant avec eux, et parlant avec force au nom du Seigneur ».

² *Daniel* 9, 27 : « Il confirmera son alliance avec plusieurs dans une semaine, et à la moitié de la semaine les hosties et les sacrifices seront abolis, l'abomination de la désolation sera dans le temple, et la désolation durera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin ». *Matthieu* 24, 15 : « Quand donc vous verrez que l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le prophète Daniel, sera dans le lieu saint, que celui qui lit entende bien ce qu'il lit ».

³ « Clairement élevé ».

⁴ « Élevé d'une manière trompeuse ».

- 430 –

[P.R. 1 - S. 427 – T. 451 et 452 – V. 425** - 1744 (403)]

Il faut qu'un pasteur s'assure que^a le Saint-Esprit l'a établi dans le lieu où il est pour gouverner les âmes. Autrement, il n'a pas la vraie marque que saint Paul suppose dans tous les pasteurs assemblés à Milet¹. Voyez au titre de l'humilité un beau point du sacerdoce. C'est au paragraphe 464^b.

^a 1744 : s'assure, autant qu'il est possible, que ; ^b Tout ce membre de phrase est visiblement une remarque personnelle du copiste ; V. : **Voyez au titre de l'humilité au n° 464 un beau point du sacerdoce : add. interl.**

- 431 –

[P.R. 1 - S. 428 - T. 453 et 455 – V. 426* (403)]

Saint Charles se fit prêtre pour éviter le mariage², et moi au contraire pour éviter la prêtrise, je fais qu'on se marie. Il n'y a point de plus grande punition que celle dont Dieu a puni les prêtres enfants d'Héli³.

- 432 –

[P.R. 1 - S. 429 - T. 456 et 457 – 1744 (403-404)]

Il est vrai particulièrement d'eux ce que dit le Sage : *Est via quae videtur homini recta*^a ⁴. Quand ils font le mieux du monde dans le sacerdoce et qu'ils n'y ont pas été appelés, et qu'ils n'y^b sont pas réhabilités, la quantité de bonnes^c œuvres extérieures leur sert de peu, et ils trouvent^d après leur mort qu'ils se sont trompés, tant il importe de bien commencer par^e la vocation de Dieu dans^f une charge ecclésiastique. Il faut bien considérer les trois onctions dont David, figure des prêtres, a été oint : l'une^g par Samuel en la maison

¹ Le discours de Paul à Milet se lit en *Actes* 20, 16-38.

² « Charles étant demeuré après la mort de son frère seul héritier de tous les biens de sa maison et seigneur d'un nombre très considérable de belles terres, son oncle, conseillé par ses parents et par ses amis, résolu de le marier afin de l'agrandir davantage selon le monde, en lui procurant quelque illustre et puissant parti. Cette pensée paraissait être assez conforme aux inclinations d'un homme de son âge et de sa qualité, mais pour lui, l'envisageant comme une tentation dangereuse, dont il était important pour son repos d'arrêter le progrès, crut qu'il ne devait plus différer de s'engager dans les Ordres sacrés. Il se fit donc incontinent ordonner prêtre par le cardinal Frédéric Cesis dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, non sans que le pape et ses plus proches parents en ressentissent un extrême déplaisir. Et lorsque Sa Sainteté, qui voyait par là toutes ses espérances évanouies, lui fit des plaintes du peu de déférence qu'il avait pour ses sentiments, il lui répondit avec une fermeté admirable : *Saint-Père, ne vous plaignez point de moi, j'ai pris une épouse que j'aimais et que je souhaitais depuis longtemps* » ([Edme Cloyseault], *La vie de saint Charles Borromée, cardinal du titre de Sainte-Praxède et archevêque de Milan. Composée en italien par le docteur Jean-Baptiste Juissano, prêtre milanais de la congrégation des oblats, et traduite en français [...] par le R.P. Edme Cloyseault, prêtre de l'Oratoire et directeur du séminaire de Monseigneur de Châlon*, Lyon, 1685, p. 28). Saint-Cyran pouvait avoir eu connaissance de la *Vita di S. Carlo Borromeo* de Jean-Pierre Giussano (1548-1623), membre de la congrégation des Oblats de saint Ambroise, dans une édition de 1610.

³ Voir aussi les pensées 425 et 442. La punition dont il est ici question est la mort.

⁴ *Proverbes* 14, 12 : « Il y a une voie qui paraît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort ». Voir la lettre 557 – À Paul Le Pelletier des Touches – 4 novembre 1642, vers la fin : « Tout ce que nous ferons de bon hors de la voie de la vérité que Jésus-Christ nous a apprise et les apôtres après lui qui l'ont transmise à leurs successeurs de qui nous l'apprenons est d'autant plus mauvais qu'il semble bon à la plupart du monde qui n'est pas instruit de la vérité chrétienne et apostolique. Car ceux qui marchent mieux et diligemment hors la voie s'égareront davantage. Il n'y a rien qui puisse mieux rompre tous les scrupules que cette manière de servir Dieu dans la voie que Jésus-Christ nous a apprise par les apôtres et par leurs successeurs, et empêcher que nous ne soyons du nombre de ces dévots dont le Sage dit qu'il y a une voie qui semble bonne et droite à un homme qui croit servir Dieu, la fin de laquelle qui est le jour de sa mort même, qui le mène à la perdition et à l'enfer. Ce qui oblige un chacun pour le moins de ceux qui croient bien marcher vers le Ciel de considérer s'ils ne sont point trompés dans la voie qu'ils ont choisie et dans la bonne opinion qu'ils en ont ».

de son père ; l'autre par ceux de Juda en Hébron¹. La première n'était que signe d'élection et de désignation^h de Dieu pour le consacrer un jour roi de son peuple. Mais cetteⁱ élection est faite par une onction de Dieu^j, pour montrer que le prêtre, avant d'être^k consacré, doit avoir été élu^l par l'Esprit de Dieu^m.

^a S. : *recta, etc.* ^b S. : ne. ^c S. : des bonnes ; 1744 : particulièrement des prêtres ce que dit le Sage : *Est via quae videtur homini recta, etc. Il y a une voie qui paraît droite, mais dont le terme conduit à la mort*, quand ils font bien dans le sacerdoce et qu'ils n'y ont pas été appelés ou qu'ils n'ont pas réparé ce défaut. La quantité des bonnes. ^d T. : ont point été bien appelés et qu'ils ne se sont pas réhabilités, la quantité de bonne œuvres extérieures qu'ils font leur sert de peu, et trouvent. ^e S. et T. : et par ; 1744 : trompés. Il est donc bien important de bien commencer, et par. ^f T. : dans : omis. ^g 1744 : onctions qu'a reçues David, figure des prêtres. L'une. ^h T. : en Hébron. L'autre par ceux d'Israël en la même maison d'Hébron. La première n'était que le signe de l'élection et désignation ; 1744 : le signe de la désignation. ⁱ S. : telle. ^j 1744 : de Dieu : omis. ^k 1744 : avant que d'être. ^l T. : pour marquer qu'il faut avant que le prêtre soit consacré, qu'il ait été élu. ^m Le texte annonce trois onctions ; mais deux seulement sont évoquées. Probable erreur du copiste.

- 433 -

[P.R. 1 - S. 430 - T. 458 – 1744 (404-405)]

Il est clair qu'il y a grande^a différence entre les deux autres onctions, comme on le connaît par les événements. Car il n'y a que la première par laquelle il avait été oint roi de Juda par ceux de sa lignée^b qui ait eu sa durée et une suite continue jusqu'à^c la destruction et la^d ruine de la ville et du temple de Jérusalem². Elle eut sa succession et sa^e continuation dans^f la race de David, après même que les dix lignées^g se furent séparées et eurent fait un horrible schisme contre la maison royale de David et contre le Temple^h. Ce qui montre la succession continue du sacerdoce de Jésus-Christ dans l'Église, nonobstantⁱ la révolte des hérétiques et des^j schismatiques contre elle, et que les prêtres qui ont reçu la consécration sans la préalable onction du Saint-Esprit enfermée dans une vraie et divine élection, ne peuvent prétendre une succession de leur race spirituelle pareille à celle de ceux^k qui ont été aussi bien élus que consacrés par l'onction de Jésus-Christ et par la^l grâce du Saint-Esprit.

^a 1744 : Il y a une grande. ^b 1744 : tribu. ^c T. : jusques à. ^d S. et T. : la : omis ; 1744 : et à la. ^e T. : sa : omis. ^f 1744 : succession dans. ^g 1744 : tribus. ^h 1744 : schisme avec la maison royale de David et le temple. ⁱ 1744 : malgré. ^j S. et T. : des : omis. ^k S. : succession pareille de leur race spirituelle que ceux ; T. : succession pareille de leur race spirituelle à celle que ceux ; 1744 : sans avoir l'onction du Saint-Esprit enfermée dans une élection divine ne peuvent prétendre à une succession spirituelle comme ceux. ^l S. : l'onction de Jésus-Christ par la ; T. : l'onction, c'est-à-dire par la.

- 434 -

[P.R. 1 - S. 431 - T. 459 – 1744 (405-406)]

La seconde onction par laquelle David fut oint par ceux d'Israël manqua, parce^a qu'il y avait de la défektivité dans les personnes, et que le péché qu'elles avaient contracté en ouvrant plusieurs fois la guerre^b contre David, qui avait été vraiment élu de Dieu pour régner^c sur eux, fut cause que leur onction n'eut pas une suite heureuse, non pas tant par le défaut de l'onction que des^d personnes qui élisaient et oignaient, dont le crime n'était pas encore purgé devant Dieu, et^e qui fut puni à la fin par les mauvaises suites qu'eut l'élection et l'onction^f d'un si mauvais peuple, sous^g Roboam, petit-fils de David. Car Dieu^h permit

¹ Saint-Cyran a déjà évoqué les différentes phases du règne de David dans la pensée 164. Le père de David, est déjà apparu dans la pensée 265.

² La tribu de Juda reste en effet fidèle à la succession de David, selon la promesse de Dieu : ses descendants conservent Jérusalem comme capitale jusqu'à la prise de la ville par Nabuchodonosor en 587, au cours de laquelle le temple est détruit : « La dix-neuvième année de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le septième jour du cinquième mois, Naburzadan, serviteur du roi de Babylone et général de son armée vint à Jérusalem. Il brûla la maison du Seigneur et le palais du roi, il consuma par le feu tout ce qu'il y avait de maisons dans Jérusalem » (2 Rois 25, 8-9).

cette révolte en punition des péchés de Salomon et de Roboam, sa première origine néanmoins se trouve dans le péchéⁱ des Israélites qui avaient élu et oint David après lui avoir fait la guerre si longtemps injustement^l. Tant il importe qu'il n'y ait nul défaut^j, ni du côté des élisants, ni du côté de l'élui, dans l'élection que l'on^k fait de quelqu'un au sacerdoce figuré par la royauté de David.

^a 1744 : d'Israël n'eut pas un heureux succès parce. ^b S. : ouvrant la guerre plusieurs fois ; T. : menant la guerre plusieurs années ; 1744 : la guerre plusieurs fois. ^c P.R.1 : pour régner : entre deux traits de plume ; omis dans S., T. et 1744. ^d 1744 : que par celui des. ^e S. et T. : et : omis. ^f T. : l'onction et l'élection. ^g 1744 : suites qui éclatèrent sous. ^h S. et T. : Car bien que ; 1744 : Car quoique Dieu. ⁱ 1744 : les péchés. ^j S. : nulle tare ; T. : nulle tache. ^k T. : dans la première élection qu'on ; S. et 1744 : qu'on.

- 435 -

[P.R. 1 - S. 432 - T. 460 - V. 430]

On a vu par^a l'élection de Saül comme il a mal réussi à cause des défauts qui étaient dans les électeurs plutôt que dans lui². L'on^b voit dans l'élection et onction de David^c par ceux d'Israël, que le défaut qui était dans les électeurs a empêché que la bénédiction y ait été comme en^d celle de Juda, puisqu'elle a manqué dans le second successeur de David³. Ce qui est bien remarquable, elle a pensé manquer en^e David même par la révolte d'Absalom et Bochri^f 4. Car c'étaient^g les tribus d'Israël qui avaient favorisé ces deux révoltes^h. Et si Salomon n'eût été la figure de Jésus-Christ établi parfaitement dans la gloire du Ciel, après avoir dompté tous ses ennemis⁵, ce qui ne sera qu'après que Jésus-Christ sera ressuscité dans son second Corps, l'humeur séditeuse et factieuse des dix tribusⁱ d'Israël eût aussi bien paru sous son règne que sous celui de son père, ce que les dix tribus^j firent assez voir incontinent^k qu'il fut mort, par les plaintes qu'elles^l firent à Roboam par leurs députés, du mauvais traitement qu'ils^m avaient reçu de son père⁶.

^a T : dans. ^b T : On. ^c V. : dans l'onction et élection de David. ^d V. fin de volume : dans ; V. début de volume : en. ^e T : dans. ^f S. : et Botri [sic] ; T. et V. : et de Bochri. ^g S., T. et V. : c'était. ^h V. : cette double révolte. ⁱ T. : desdites tribus. ^j T : lesdites tribus. ^k V. : dès. ^l P.R.1 : ils ; T : elles. ^m S. et V. : qu'ils.

- 436 -

[P.R. 1 - S. 433 - T. 461 - V. 431]

Comme la pluie se forme dans l'air en tombant, et qu'elle tombe^a en se formant, de même^b l'exhortation du prêtre doit être tellement faite qu'en même temps qu'elle sort de sa

¹ Saint-Cyran a déjà évoqué la lente accession de David à la royauté sur tout Israël dans les pensées 164, 198 et 350

² Thème déjà évoqué dans les pensées 20, 23 et 435, et qui sera encore repris dans la pensée 478 bis : la pensée de Saint-Cyran semble hésitante sur ce point de savoir si l'élection de Saül était défectueuse ou non.

³ Il s'agit ici de Roboam, petit-fils de David, dont la dureté provoque la séparation d'Israël en deux royaumes, avec pour capitales Jérusalem et Samarie (*I Rois* 12, 1-16).

⁴ La révolte d'Absalom contre son père se lit en *2 Samuel* 15-18. En *2 Samuel* 20 est racontée la révolte de « Séba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin » qui « commença à sonner de la trompette en disant : Nous n'avons que faire de David, et nous n'attendons rien du fils d'Isaï ; Israël, retournez chacun dans votre maison » (verset 1).

⁵ Réminiscence de *Psaume* 109, 2 (« Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied »), *I Corinthiens* 15, 25 (« Car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que le Père lui ait mis tous ses ennemis sous le pieds »), *Éphésiens* 1, 22 (« Il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Église ») et *Hébreux* 10, 12-13 (« Celui-ci ayant offert une seule hostie pour les péchés, il est assis pour toujours à la droite de Dieu, où il attend ce qui reste à accomplir : Que ses ennemis soient réduits à lui servir de marchepied »).

⁶ *I Rois* 12, 4 : « Votre père nous avait chargés d'un joug très dur. Diminuez donc maintenant quelque chose de l'extrême dureté du gouvernement de votre père, et de ce joug très pesant qu'il avait imposé sur nous, et nous vous servirons ».

bouche, elle y soit formée^c par l'Esprit de Dieu, et qu'en^d même temps qu'elle est formée, elle sort de sa bouche.

^a S. : et tombant tombe ; T. et V. : et tombe. ^b S., T. et V. : de même : omis. ^c S. et T. : elle y doit être formée ; V. : **elle doit y être formée**. ^d S., T. et V. : et en.

- 437 -

[P.R. 1 - S. 434 - T. 462 - V. 432]

Aussitôt que saint Paul eût été abattu de son cheval, Jésus-Christ lui commanda^a de se lever et de se tenir debout sur ses pieds¹, ce qui marque la grâce qu'il avait reçue de l'Esprit de Dieu qui était entré dans^b lui qui le soutenait, comme il est dit dans^c saint Jean, au ch. 7 de l'*Apocalypse*^d 2. Et en cet état, Dieu dit^e à saint Paul étant debout, qu'il l'a désigné pour le faire apôtre de toute la terre³. Et ce ne fut que pour^f confirmer cette désignation qu'il lui donna la grâce intérieure qui lui faisait recevoir avec révérence (comme un ressuscité du péché à la grâce et de la mort à la vie^g) ces paroles de Jésus-Christ par lesquelles il le désigna et l'élut pour être son apôtre. Ainsi les autres apôtres furent élus par une grâce particulière qui leur fit tout quitter^h à l'instant qu'ils furent appelés, comme saint Paul quitta tout dans son cœur à ce momentⁱ qu'il fut élu⁴.

^a S., T. et V. : commande. ^b V. : **en**. ^c V. : **de**. ^d T. : Jean en l'*Apocalypse*. ^e V. : **Dieu a dit**. ^f T. : ce fut pour. ^g S., T. et V. : du péché et de la mort à la vie et à la grâce. ^h S., T. et V. : quitter tout. ⁱ V. : **au moment**.

- 438 -

[P.R. 1 - S. 435 - T. 462 - V. 433]

David, qui était leur figure, fut élu de même par une onction et une grâce intérieure et secrète dans la maison de son père. Mais comme David ne fut consacré et reconnu roi que longtemps après sa première élection et onction⁵, et que les apôtres, de même, ne furent consacrés apôtres que longtemps après leur vocation et élection, au jour de la Pentecôte^a, qui était la principale onction^b, bien qu'il y en ait eu trois en eux, comme en David. Ainsi saint Paul ne fut consacré apôtre que longtemps après, à Antioche, avec saint Barnabé^c 6.

^a S. : mais comme David ni les apôtres ne furent consacrés apôtres que longtemps après, et au jour de la Pentecôte ; T. et V. : mais comme David ni les apôtres ne furent consacrés apôtres que longtemps après, au jour de la Pentecôte. ^b T. : onction : omis. ^c S. : en Antioche, avec Barnabas ; T. : avec Barnabas ; V. : **avec Barnabé**.

¹ *Actes* 9, 7 : « Le Seigneur lui répondit : Levez-vous en entrez dans la ville ; on vous dira là ce qu'il faut que vous fassiez ».

² *Apocalypse* 11, 11 : « Mais trois jours et demi après, Dieu répandit en eux un esprit de vie : ils se relevèrent sur leurs pieds, et ceux qui les virent furent saisis d'une grande crainte ».

³ *Actes* 9, 15 : « Le Seigneur lui répondit : Allez le trouver, parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom devant les gentils, devant les rois et devant les enfants d'Israël ».

⁴ *Actes* 9, 18-20 : « Aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue, et, s'étant levé, il fut baptisé. Ayant ensuite mangé, il reprit des forces, et il demeura durant quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas. Et il se mit aussitôt à prêcher dans les synagogues, assurant qu'il était le Fils de Dieu ».

⁵ Saint-Cyran a déjà évoqué ce fait dans la pensée 164.

⁶ *Actes* 13, 2-3, déjà évoqué dans les pensées 270, 280 et 423.

- 439 –

[P.R. 1 - S. 436 - T. 463 – V. 434]

Il est clair par cette similitude que les apôtres ont avec David, que la deuxième onction qu'ils eurent le jour de la résurrection de Jésus-Christ^a, n'était pas suffisante pour les mettre en l'état^b parfait où ils devaient être^c, si la troisième ne fût survenue, comme celle par laquelle David fut oint roi d'Israël, défailloit parce qu'elle était la moindre des autres, et qu'étant conférée par ou pour des peuples coupables et désagréables à Dieu, elle ne fut pas de longue durée en la maison de David, ni^d en David même.

^a S., T. et V. : de Jésus-Christ : omis. ^b S. : en état. ^c V. : où ils devaient être : omis. ^d V. : et

- 440 –

[P.R. 1 - S. 437 - T. 464 – V. 435** - 1744 (406)]

Quand les hommes seraient si heureux que de ne s'écarter pas de la vérité de Jésus-Christ et de l'Église, et de la conserver toute entière dans^a leur esprit et de la défendre même publiquement contre ceux qui la voudraient ruiner, ils auraient encore assez de peine de^b passer devant Dieu pour vertueux, quelque grand nombre d'œuvres vertueuses qu'ils fissent à la vue des hommes. Car les Pharisiens étaient tels parmi les Juifs, et saint Paul appelle leur secte : *Certissima secta nostrae religionis*¹, selon laquelle il se vante d'avoir vécu^c en qualité de pharisien et sans aucun reproche, comme il dit ailleurs^{d 2}.

^a T. : en. ^b S. : pour. ^c S. : écrit [sic]. ^d T. : il le dit ailleurs ; V. et 1744 : Quand on serait assez heureux pour ne s'écarter pas de la vérité de Jésus-Christ et de l'Église pour la conserver toute entière dans leur esprit et de la défendre même publiquement contre ceux qui la voudraient ruiner, on aurait encore bien de la peine à passer devant Dieu pour vertueux, quelque grand nombre d'œuvres vertueuses qu'on fit à la vue des hommes. Car les Pharisiens étaient tels parmi les Juifs, et saint Paul [V. : appelle leur secte : *Certissima secta nostrae religionis*, selon laquelle il : add. marg. appelée par une +] se vante d'avoir vécu en qualité de pharisien, [V. : et : add. interl.] sans aucun reproche.

- 441 –

[P.R. 1 - S. 438 - T. 464 – 1744 (406-407)]

Et néanmoins les Pharisiens ont été si méchants, comme il dit ailleurs^{a3}, qu'ils ont été les persécuteurs^b de Jésus-Christ, parce qu'il prêchait une vertu qui était plus intérieure qu'extérieure, au lieu que la leur était toute extérieure et^c propre à ravir les gens du monde, qui ne jugent^d de la vertu des hommes que par l'éclat extérieur. Et^e c'est pour cette raison que les religieux vertueux^f ravissent plus les peuples que les clercs vertueux, bien qu'il^g soit

¹ *Actes* 26, 5 : « Car s'ils veulent rendre témoignage à la vérité, ils savent que, suivant l'exemple de mes ancêtres, j'ai vécu en pharisien, faisant profession de cette secte qui est la plus approuvée de notre religion ».

² *Philippiens* 3, 4-6 : « Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage de ce qui n'est que charnel, et si quelqu'un croit le pouvoir faire, je le puis encore plus que lui ; ayant été circoncis au huitième jour, étant de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, né hébreu, de pères hébreux ; pour ce qui est de la manière d'observer la loi, ayant été pharisien ; pour ce qui est du zèle du judaïsme, en ayant eu jusqu'à persécuter l'Église ; et ce pour ce qui est de la justice de la loi, ayant mené une vie irréprochable ».

³ Sans doute allusion aux nombreuses occasions où les Pharisiens ont cherché à prendre le Christ en défaut pour trouver en lui un motif de condamnation, comme par exemple en *Luc* 6, 7 : « Et les docteurs de la loi et les pharisiens l'observaient pour voir s'il le guérirait le jour du sabbat, afin d'avoir sujet de l'accuser ». En *Jean* 7, 32 les pharisiens tentent déjà d'arrêter le Christ et l'on sait que ce sont les pharisiens qui décidèrent sa mort : « Ils ne songèrent donc plus depuis ce jour-là qu'à trouver le moyen de le faire mourir » (*Jean* 11, 53). Nulle part Paul ne traite les pharisiens de méchants, mais demande souvent à être délivré des hommes mauvais : « Que la parole du Seigneur poursuive sa course et soit glorifiée comme elle l'était chez vous, et que nous soyons délivrés des hommes fâcheux et mauvais ; car la foi n'est pas pour tous » (*2 Thessaloniens* 3, 2).

nécessaire que, s'il y a de la similitude entre les vertus, celle des^h clercs soit plus grande et plus solide que celle des religieux vertueuxⁱ.

^a 1744 : comme il dit ailleurs : omis. ^b T. : si méchants qu'ils ont été les plus grands persécuteurs. ^c S. : au lieu que la leur était toute extérieure et : add. interl. ^d T. : juge. ^e 1744 : Et : omis. ^f T. : vertueux : omis. ^g 1744 : quoiqu'il. ^h T. : vertus, que celles des. ⁱ T. : celle de vertueux religieux.

- 442 -

[P.R. 1 - S. 439 - T. 465 - 1744 (407)]

La présence^a de l'Arche n'est pas^b si forte pour apaiser la colère^c de Dieu que la présence de deux méchants prêtres le^d fut pour attirer cette colère^e de Dieu sur l'Arche^f, sur eux et sur trente mille hommes, de la mort desquels ils furent cause par leurs péchés¹.

^a T. : prise. ^b 1744 : ne fut pas. ^c S. et T. : l'ire. ^d S. : le : fut. ^e S. et T. : l'ire. ^f 1744 : prêtres pour l'attirer sur l'Arche.

- 443 -

[P.R. 1 - S. 440 - T. 466 - V. 439]

Quand un évêque, homme de bien, choisit un successeur qui est aussi homme^a de bien, celui qu'il choisit n'a pas d'égard^b au brevet du roi, mais à l'évêque homme de bien qui l'a nommé. Ainsi il prend sa^c vocation de Dieu par l'entremise de son évêque. Quand un homme^d de bien est élu du roi, et qu'étant dans toutes les bonnes dispositions il accepte l'évêché par le conseil de quelque homme de bien qu'il a consulté, et de Dieu même qu'il a prié longtemps, il n'a pas égard au brevet du roi, non plus que l'autre, mais à Dieu seul et aux dispositions de son cœur.

^a S., T. et V. : successeur homme. ^b T. : qu'il a choisi n'a point d'égard. ^c V. : **la**. ^d S. : quand quelque homme ; T : Quand quelqu'un homme ; V. : **quand quelqu'homme**.

- 444 -

[P.R. 1 - S. 441 - T. 467 - V. 439** - 1744 (407)]

Le monde qui se glisse dans l'Église est le monde du monde, et on fait faveur^a à un jeune homme de le tirer du monde^b pour l'attirer^c dans l'autre, ce qu'on fait en le tirant d'une^d chanoinie. Car^e on se^f sauve plus facilement en faisant le moindre métier dans le monde, que non pas en faisant la charge de chanoine en certains lieux^g.

^a 1744 : service. ^b S. : de ce monde. ^c T. : pour le jeter. ^d S. : dans : biffé ; d' : add. interl. ^e V. et 1744 : tirer de ce monde pour l'attirer dans l'autre en le déchargeant d'un bénéfice [V. : **tirant d'une chanoinie** : **add. interl.**]. Car. ^f S. : s[e : biffé ; y : add. interl.]. ^g V. et 1744 : de bénéficier [V. : **chanoine** : **add. interl.**] en certains endroits.

- 445 -

[P.R. 1 - S. 442 - T. 468 - V. 440** - 1744 (407-408)]

Il faut bien prendre garde, quand on est mal entré dans une charge et qu'on a été réhabilité par la grâce^a de Dieu, de vivre avec plus d'exactitude et de sollicitude que ceux même qui ont bien commencé l'exercice de leur charge par l'Esprit de Dieu^b, à^c cause que

¹ Voir les pensées 29, 425 et 462.

les moindres fautes des prêtres^d sont fort à craindre, et que Dieu prend quelquefois sujet de là^e de nous délaissier après que nous avons bien vécu dans la charge un fort long temps, parce que nous n'avons pas peut-être été si exacts dans^f nos charges et dans notre devoir^g, eu égard au défaut qui s'est trouvé dans le principe, lequel Dieu nous avait pardonné, nous ayant ensuite longtemps^h favorisé de plusieurs grâcesⁱ.

^a S. : a été depuis réhabilité par la grâce ; T. : a même depuis été réhabilité par la grâce ; V. et 1744 : et qu'on a depuis été rétabli [V. : **réhabilité par** : **add. interl.**] dans la grâce. ^b S. : et par l'Esprit de Dieu l'exercice de leurs charges ; T. : par l'Esprit de Dieu l'exercice de leur charge. ^c S. : à : **add. interl.** ^d P.R.1 : peuples : dans le texte ; des prêtres : **add. marg.** ; S. : peuples ; T. : principes ; 1744 : bien commencé et par l'Esprit de Dieu l'exercice de leurs charges, parce que les moindres fautes des peuples. ^e S. : quelquefois de là sujet ; T. : de là quelquefois sujet. ^f S. : dans : **add. interl.** ^g T. : vie. ^h T. : longtemps : **omis.** ⁱ 1744 : et qu'elles sont cause quelquefois que Dieu délaissie des ministres qui avaient bien vécu dans la charge pendant longtemps pour les punir de n'avoir peut-être pas été si exacts dans leur devoir, eu égard au défaut qui s'est trouvé dans le principe et que Dieu leur avait pardonné jusqu'à les favoriser de plusieurs grâces.

- 446 -

[P.R. 1 - S. 443 - T. 469 - V. 441** - 1744 (408)]

Car^a cela se peut voir dans Salomon^b, qui devait d'autant plus veiller sur soi, que Dieu l'avait beaucoup élevé et rempli de tant de biens spirituels et corporels^c, nonobstant le défaut qui se trouvait dans la^d mère, duquel il^e devait d'autant plus se souvenir que Dieu avait voulu que le premier enfant qui était sorti d'elle et de^f David mourut, pour^g l'avertir que^h nonobstant son adultère, il l'avait voulu faire naître d'elle et le préférer (tant en la succession royale qu'en tant de grâces qu'il lui avait départies) aux autres enfants, dont les mères n'avaient jamais commis d'adultère, et même le faire en la terre l'imageⁱ de Jésus-Christ glorieux, vivant glorieux^j à la droite de son Père^k ¹.

¹ David avait commis l'adultère avec Bethsabée, épouse de Urie le Hittite. Lorsqu'elle fut enceinte, David fit revenir Urie de l'armée pour qu'ayant rejoint Bethsabée à cette occasion, il pût être considéré comme le père de l'enfant à naître. Le plan de David ayant échoué, il commanda de faire mettre Urie en première ligne du combat pour qu'il soit tué. Après sa mort, il épousa sa veuve. Mais Dieu le punit en faisant mourir l'enfant, dont le nom n'est pas connu. Salomon est donc le deuxième fils de David et de Bethsabée : « David ensuite consola sa femme Bethsabée ; il dormit avec elle, et elle eut un fils, qu'il appela Salomon : le Seigneur aima cet enfant » (2 Samuel 12, 24). C'est de lui que David fait son successeur : « Ainsi que je vous ai juré par le Seigneur le Dieu d'Israël en vous disant : Salomon votre fils règnera après moi, et c'est lui qui sera assis en ma place sur mon trône, je le ferai aussi, et je l'exécuterai dès aujourd'hui » (1 Rois 1, 30). Les Pères, et la tradition postérieure ont vu en Salomon un type du Christ, non sans nuances, ainsi qu'en témoigne Le Maître de Sacy : « Mais comme, selon les saints Pères, Salomon était dans tous ces commencements une figure excellente de Jésus-Christ, il semble qu'on pourrait dire, que cette même liberté qu'il se donnait de sacrifier en différents lieux à la Majesté de Dieu, marquait par avance ce qui devait arriver sous le règne du vrai Salomon, et de ce que le Fils de Dieu lui-même déclara à la femme de Samarie en lui disant, que le temps venait auquel on n'adorerait plus le Père ni sur la montagne de Samarie ni dans la ville de Jérusalem » (*Les deux deniers livres des Rois traduits en français avec une explication tirée de saints Pères et des auteurs ecclésiastiques*, Paris, 1687, p. 65) ; voir aussi p. 70 : « Saint Grégoire néanmoins entend aussi par cette sagesse de Salomon la vraie sagesse. Mais il dit que l'Écriture témoigne qu'il la reçut durant la nuit et en songe, comme pour marquer en quelque sorte, qu'elle ne serait que passagère, et qu'il n'y persévérerait pas [...] Mais il semble que l'on peut bien dire encore qu'il reçut cette souveraine sagesse en figure, puisqu'il figurait en sa personne cet homme prédestiné avant tous les temps, à qui la sagesse souveraine du Père éternel devait s'unir d'une manière ineffable dans le mystère de l'Incarnation, et que ç'a été ainsi proprement à ce divin Salomon que Dieu a communiqué sa sagesse d'une manière si excellente, que nul homme ni avant lui ni après lui ne pourra jamais lui être semblable » ; p. 166 : « Nous avons jusqu'à présent regardé ce prince dans la prière qu'il a faite à Dieu comme la figure des pasteurs qui prient pour les peuples. Mais nous pouvons bien encore le regarder entre cette grande occasion de la dédicace si solennelle du Temple des Juifs comme la figure de Jésus-Christ même priant pour l'Église et priant d'une manière sans comparaison plus efficace que Salomon, qui ne fut pas exaucée pour ce qui le regardait lui-même. Car il tomba d'une manière très funeste et l'on ne voit point qu'il soit revenu à Dieu, ni qu'il ait fait pénitence, au lieu qu'il est dit de Jésus-Christ, le vrai Salomon, que durant les jours de sa chair [suit la citation d'*Hébreux* 5, 7] ». Madame Guyon illustre cette interprétation dans *Les II. III et IVme Livres des Rois, avec des explications et réflexions qui regardent la vie intérieure, tome V. du Vieux Testament*, Cologne, Jean de la Pierre, 1714, p. 528 : « David assure Bethsabée, que de même que Dieu l'a délivré de tout ce qu'il a souffert pour le péché qu'il avait commis avec elle, et qu'après les en avoir purifiés par sa bonté au lieu du fruit de mort et de péché, il leur a fait produire le fruit de paix et de justice, de la même sorte aussi ce fruit de paix, ce fils chéri de Dieu, sera assis sur le trône de son père. Salomon est la sagesse de David et signifie Jésus-Christ, Roi de paix, Sagesse éternelle du Père, qui doit posséder le trône de son Père pour toute l'éternité ».

^a T. : Car : omis. ^b 1744 : C'est ce qu'on peut voir dans l'histoire de Salomon. ^c T. : temporels. ^d S. et T. : sa. ^e 1744 : se trouvait dans la conduite de sa mère, dont il. ^f S. : de : omis. ^g 1744 : Dieu avait fait mourir le premier enfant qui était sorti d'elle et de David pour. ^h T. : et que. ⁱ T. : l'image en la terre. ^j S. : glorieux, vivant en paix et glorieux [sic]. ^k V. et 1744 : d'elle, et qu'il l'avait préféré, tant pour la succession royale que pour les grâces singulières par lesquelles il l'avait rendu [V. : les grâces singulières ... rendu : biffé ; tant de grâces qu'il lui avait départies, aux autres enfants, dont les mères n'avaient jamais commis d'adultère, et même le rendait : add. marg. appelée par une +] sur la terre, l'image de Jésus-Christ glorieux et assis à la droite de son Père.

- 447 -

[P.R. 1 - S. 444 - T. 470 et 471 – V. 442** - 1744 (408-410)]

Les qualités de l'agneau^a doivent être dans le sacrifice^b. L'agneau doit être mâle, *agnus anniculus*^c et *sine macula*^d, ce qui marque^e le jeune âge^e dans lequel Jésus-Christ a été crucifié. Le prêtre doit être mâle en sa vertu et en sa nature, selon^f saint Denis, qui exclut non seulement du sacrifice mais du sacrement tous ceux qui ont de^g l'affection du^h péché vénial². Il doit être toujoursⁱ dans la vigueur d'un homme jeune. Comme^j on dit de Dieu : *semper vetus, semper novus*^{k 3}, il faut aussi dire d'un^l prêtre : *semper senex, semper juvenis*^{m 4}. Cette similitude entre l'agneau sacrifié et le prêtreⁿ sacrifiant a paru en Jésus-Christ, car il a été le prêtre sacrificateur et l'agneau sacrifié^o. Il avait donc les^p mêmes qualités de l'un et de l'autre⁵, ce qui ne se trouve^q qu'en similitude entre le prêtre et l'agneau qu'il sacrifie. On peut inférer de là pourquoi il est nécessaire^r que le prêtre soit innocent pour être prêtre^s et avoir du rapport à^t Jésus-Christ et avec l'agneau. Si la vertu du prêtre doit être solide et inébranlable, il semble qu'il soit^u impossible qu'elle le soit si elle n'a été bâtie sur le fondement de la première innocence, qui exclut toutes ces agitations qui procèdent des péchés précédents qui laissent une faiblesse^v dans l'âme.

^a T. : de cet agneau. ^b T. : sacrifiant. ^c S. : mâle, *agnus agniculus* ; T. : mâle, *agniculus*. ^d T. : *macula*, qui marquait. ^e V. et 1744 : Les qualités de l'agneau prescrites par la Loi doivent se trouver dans le Sacrifice chrétien. L'agneau doit être mâle, jeune et sans tache. *Agnus anniculus sine macula*. Ce qui marque l'[V. : P : biffé ; le jeune : add. interl.] âge. ^f T. : vertu et sans macule selon ; 1744 : mâle dans sa vertu, selon. ^g S., T. et 1744 : de : omis. ^h T. : du, transformé en : d'un. ⁱ T. : être aussi toujours. ^j T. : d'un jeune homme. Car comme. ^k 1744 : *novus. Toujours ancien, toujours nouveau*. ^l T. : du. ^m 1744 : *juvenis. Toujours vieil, toujours jeune*. ⁿ S. et T. : prêtre : omis. ^o S. et T. : le sacrificateur et l'agneau même sacrifié. ^p 1744 :

¹ Exode 12, 5 : « Cet agneau sera sans tache ; ce sera un mâle, et il n'aura pas un an ».

² C'est au chœur angélique des Vertus que Denis l'Aréopagite attribue une mâle vertu : «Le nom sacré des vertus me semble indiquer cette mâle et invincible vigueur qu'elles déploient dans l'exercice de leurs divines fonctions, et qui les empêche de faiblir et de céder sous le poids des augustes lumières qui leur sont départies. Ainsi portées avec énergie à imiter Dieu, elles ne font pas lâchement défaut à l'impulsion céleste ; mais contemplant d'un œil attentif la vertu sursentielle, originale, et s'appliquant à en reproduire une parfaite image, elles s'élèvent de toutes leurs forces vers leur archétype, et à leur tour s'inclinent, à la façon de la divinité, vers les essences inférieures pour les transformer » (*Les Noms divins*, Chapitre VIII : De la seconde hiérarchie, argument I).

³ « Toujours vieux, toujours neuf ». Réminiscence de saint Augustin chère à Saint-Cyran : *Confessions* X, XXVII, 38. Il écrit ainsi à Robert Arnaud d'Andilly : « Votre peine et vos soins me demeurent pour gages de votre affection, qui se renouvelle et se rajeunit en quelque sorte dans les occasions, encore qu'elle soit ancienne, étant en cela semblable à Dieu qui est, selon saint Augustin, « *semper vetus et semper novus*, toujours ancien et toujours nouveau » (Lettre 141 - À Robert Arnaud d'Andilly - [Entre le 14 et le 31 mai 1640]). Voir aussi : « Il est très vrai, selon l'Évangile, que le monastère est un sanctuaire, et ce sanctuaire un Ciel, et les personnes qui y habitent des anges, si elles ont la foi assez vive et assez lumineuse pour pénétrer les vérités cachées sous des voiles extérieurs, puisque Notre-Seigneur dit *que dans le Ciel on ne se mariera point, et on n'y mariera point de filles, mais qu'on y sera semblable aux anges*, qui ne font autre chose que produire des actes infinis d'amour envers Dieu, qui sont toujours vieux et toujours nouveaux, comme Dieu même, en quoi consiste toute leur sainte génération qui ne finira jamais, non plus que celle de Dieu, qui engendre et produit éternellement par connaissance et par amour » (Lettre 130 - À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf - [Au commencement de 1640], chapitre 15 au début.

⁴ « Toujours un vieillard, toujours un jeune homme ».

⁵ Jean 1, 29 : « Le lendemain, Jean vit Jésus qui venait à lui, et il dit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde ». Voir aussi *Hébreux* 10, 4-6 : « Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. C'est pourquoi le Fils de Dieu, entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hostie, ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps. Vous n'avez point agréé les hosties, les oblations, les holocaustes et les sacrifices pour les péchés, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi, il ajoute ensuite : Me voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté ».

Cette ressemblance entre l'agneau sacrifié et le prêtre a paru en Jésus-Christ d'une manière éminente, car il a été le sacrificateur et l'agneau même sacrifié, et il avait les. ^aT. : l'autre, qui ne se trouvent. ^rV. et 1744 : qu'en imitation dans le prêtre. On peut inférer de là qu'[V. : qu' : biffé ; pourquoi : add. marg.] il est nécessaire. ^sT. : prêtre : omis. ^tS. : à, transformé en : avec ; T. : mot griffonné et illisible dans la copie ; avec : add. interl. ; 1744 : avec. ^u1744 : est. ^v1744 : toutes les agitations que produisent les péchés précédents, qui laissent ordinairement une certaine faiblesse.

- 448 –

[P.R. 1 - S. 445 - T. 472 – V. 443** - 1744 (410)]

C'est ce que Jésus-Christ a voulu dire en la louange qu'il a donnée à saint Jean-Baptiste^a (*Quid existis videre ? arundinem, etc.*¹), qui en qualité^b de précurseur du premier prêtre a participé à son essence², qui l'a rendu incapable de cette variété des^c changements intérieurs qui agitent ceux qui en sont dépourvus^d.

^a S. et T. : à saint Jean. ^b 1744 : Jésus-Christ a voulu louer ce caractère de fermeté dans saint Jean, quand il dit : *Quid existis videre ? Arundinem, etc. Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? Un roseau agité du vent ?* Ce saint, en qualité. ^c T. : de. ^d V. et 1744 : à son essence, qui l'a préservé de ces variations in[V. : ex : add. interl.]térieures dont ceux qui en sont dépourvus sont agités.

- 449 –

[P.R. 1 - S. 446 - T. 473 – 1744 (410)]

Les fontaines du Lévitique qui ne pouvaient être immondes ni contracter aucunes souillures^a des choses immondes³, sont la figure des vrais^b prêtres, dont la solide vertu et la plénitude de grâces empêchent^c que le commerce du monde, auquel ils sont engagés, ne les peut entacher^d.

^a S. et T. : aucune souillure. ^b 1744 : bons. ^c S. : plénitude de grâce empêche ; T. : plénitude de la grâce empêche. ^d T. : ils sont engagés, ne le peut attacher ; 1744 : ne les infecte.

- 450 –

[P.R. 1 - S. 447 - T. 474 – 1744 (410)]

On a comparé les^a mauvais prêtres à des épines dont on ne saurait tirer de raisins ni de vin^b nouveau, qui est l'image de la grâce⁴. Ce qui fait voir qu'il faut qu'ils soient des fontaines vives et des racines vivantes et pleines de bon suc⁵.

¹ *Matthieu* 11, 7 : « Lorsqu'ils s'en furent allés, Jésus commença à parler de Jean au peuple en cette sorte : Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? Un roseau agité du vent ? »

² C'est en effet un des titres de Jean-Baptiste d'avoir été le précurseur du Christ, celui qui lui prépare le chemin en marchant devant lui : « C'est lui qui a été marqué par le prophète Isaïe, lorsqu'il dit : On a entendu la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur ; rendez droits ses sentiers » (*Matthieu* 3, 3).

³ *Lévitique* 11, 35-36 : « S'il tombe quelque chose de ces bêtes mortes sur quoi que ce soit, il deviendra impur ; que ce soient des fourneaux ou des marmites, ils seront censés impurs et seront rompus. Mais les fontaines, les citernes et tous réservoirs d'eau seront purs ».

⁴ Réminiscence de *Matthieu* 7, 15-16 : « Vous les connaîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figes sur des ronces ? »

⁵ Saint-Cyran, considération II pour le vendredi de la 3^{ème} semaine de carême : « Le Fils de Dieu promet encore que cette eau céleste deviendra dans l'âme comme une fontaine rejaillissante jusqu'à la vie éternelle, en quoi il donne une grande et merveilleuse instruction, apprenant de quelle sorte on peut éviter le malheur dont nous venons de parler, qui n'arrive aux âmes que lorsque cette eau divine cesse de couler en elles, au lieu que son cours doit être semblable à celui des fleuves et des rivières, qui sortant de la mer pour arroser la terre courent avec une précipitation continuelle pour retourner dans son sein, d'où elles s'écoulent de nouveau sans cesser jamais. De même cette eau, dont Dieu est la source, ayant une fois commencé de couler en nous, elle doit retourner à Dieu par un mouvement continu d'action de grâces et de reconnaissance vers celui duquel tous les biens et toutes les grâces procèdent, afin que celles que nous en avons reçues ressemblent à cette fontaine dont le rejaillissement s'élève aussi haut que sa source pour se répandre ensuite et de nouveau

^a T. : Il compare les ; S. et 1744 : On compare les. ^b S. et T. : et du vin ; 1744 : des raisins et du vin.

- 451 -

[P.R. 1 - S. 448 - T. 475 – 1744 (410-411)]

Si le sacerdoce est la récompense d'une excellente vertu, je ne trouve point étrange qu'il y puisse avoir peu^a de bons^b prêtres et bien appelés, puisque par expérience on^c voit qu'une excellente vertu est rare en ces derniers siècles.

^a 1744 : vertu, il n'est point étrange qu'il y ait peu. ^b S. et T. : bons : omis. ^c T. : l'on.

- 452 -

[P.R. 1 - S. 449 - T. 476 – V. 447** - 1744 (411)]

Les Juifs avaient cru que le second temple surmonterait en gloire le premier, s'appuyant sur une^a fausse interprétation qu'ils donnaient à une prophétie¹. Et cette aversion que les Juifs eurent alors^b de l'idolâtrie, après l'édification du second temple, les entretenait^c en cette fausse opinion. Je ne trouve point étrange^d qu'après cela, quelques uns aient cru qu'en ce siècle la dévotion et la piété sont en un point plus excellent^e qu'elles n'avaient été aux siècles précédents. Et pour preuve, ils allèguent que la dévotion est si grande qu'elle porte les gens d'honneur à se faire prêtres, qui^f en avaient autrefois de l'aversion.

^a 1744 : la. ^b S. et T. : lors. ^c S. : entretenait [sic]. ^d 1744 : les Juifs eurent de l'idolâtrie après la construction du second Temple les entretenait dans cette fausse opinion. Il n'est pas étrange. ^e T. : un plus excellent point. ^f V. et 1744 : piété sont [V. : en un point : add. interl.] plus excellentes [V. : es : biffé] qu'elles n'avaient été dans les siècles précédents, et que pour preuve ils allèguent que la dévotion porte présentement au sacerdoce des gens d'honneur, qui.

- 453 -

[P.R. 1 - S. 450 - T. 477 – V. 448* (411)]

Comment se peut-on assurer d'une élection incertaine puisqu'on doit craindre les suites d'une vraie^a et certaine, comme il a paru en Saül et en Jéhu, qui ayant été tous deux élus, *per lenticulum*^b *lenticulam*², ont eu même suite, dont la vérité se voit^c en Judas et en Nicolas¹.

avec plus d'abondance, au lieu que si cette eau si pure s'arrêtait en nous, elle n'y produirait que le même effet que nous voyons arriver aux eaux du ciel qui tombent sur la terre, lorsqu'elles viennent à s'arrêter et à croupir dans des marais d'où il ne naît que de la corruption et de l'infection. Ainsi lorsque nous nous approprions les dons de Dieu dans les lui référer par une humilité et une action de grâce continuelle, non seulement nous devenons criminels en ce que nous sommes ingrats, mais même nous en devenons plus superbes, et par conséquent corrompus et impurs, puisque le diable, qui est appelé le prince d'orgueil, est aussi nommé par le Fils de Dieu l'esprit impur » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 354-355). Voir aussi un peu plus loin p. 359 dans la considération III pour le même jour : « *Mais l'eau que je lui donnerai deviendra dans lui une fontaine qui rejaillira jusques dans la vie éternelle*. Cette eau vient du ciel, et descendant dans les hommes, rejaillit au ciel, c'est-à-dire aussi haut que sa source. Il en fait comme une fontaine dans l'âme, parce qu'elle est comme la source de la béatitude du corps, devant faire rejaillir sa gloire sur lui au jour de sa résurrection. Dieu ne considère que la vie éternelle, et non pas la vie temporelle ».

¹ *Aggée* 2, 10 : « La gloire de cette dernière maison sera encore plus grande que celle de la première, dit le Seigneur des armées ; et je donnerai la paix, dit le Seigneur des armées ». Dans cette prophétie, le peuple juif voit le nouveau Temple de Jérusalem, édifié pour remplacer le celui de Salomon, détruit en 587 avant Jésus-Christ par Nabuchodonosor II, et qu'Hérode fera agrandir, avant qu'il soit détruit par Titus en 70 de notre ère. En Jean 2, 19-21, ce nouveau Temple désigne en réalité la personne du Christ : « Jésus leur répondit : Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours. Les Juifs lui repartirent : Ce temple a été quarante-six ans à bâtir, et vous le rétablirez en trois jours ? Mais il entendait parler du temple de son corps ».

² *1 Samuel* 10, 1 : « En même temps, Samuel prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül », et *2 Rois* 9, 1 : « En ce même temps le prophète Élisée appela un des enfants des prophètes, et lui dit : Ceignez-vous les reins,

^a T : véritable. ^b S., T. et V. : *lenticulum* : omis. ^c V. : trouve.

- 454 -

[P.R. 1 - S. 451 - T. 478 – 1744 (411-412)]

Jésus-Christ est entré en toutes choses dans^a l'ordre des hommes, jusqu'à^b apprendre le métier de charpentier. Mais lui ni les apôtres n'ont point appris de science, non pas même celle des Juifs. Mais^c pourquoi Jésus-Christ ni les apôtres n'ont-ils point appris les sciences^d ? C'est^e qu'il a voulu faire voir en lui et dans les fondements de son Église, que l'innocence et l'intégrité de la vie suffisent^f à un vrai prêtre avec^g la science des saints, qui vient de la plénitude de la grâce, pour instruire les autres^h².

^a S. et T. : en ; 1744 : en tout dans. ^b S. et T. : jusques à. ^c P.R.1 : Mais : entre deux traits de plume ; S. : C'est. ^d S. : n'ont point appris les sciences ; T. : Mais pourquoi ... appris les sciences : omis. ^e P.R.1 : C'est : entre deux traits de plume ; omis dans S. ^f S. et T. : suffit. ^g P.R.1 : avec : entre deux traits de plume ; S. et T. : et. ^h S. et T. : âmes ; 1744 : Mais ni lui ni les apôtres n'ont appris de science, pas même celle des Juifs, pour nous montrer que l'innocence et l'intégrité de la vie et la science des saints, qui vient de la plénitude de la grâce, suffit à un bon prêtre pour instruire les autres.

- 455 -

[P.R. 1 - S. 452 - T. 479 – 1744 (412)]

Si la théologie qu'on apprend n'est jointe à cette science, elle ne sert de rien au prêtre pour^a bien instruire les âmes, au lieu que l'autre peut suffire seule^b, comme il a paru en Jésus-Christ et dans les apôtres^c, dans lesquels il^d a fait voir que c'est la science principale du prêtre³. C'est étudier^e selon le langage des païens et des profanes^f et non pas selon^g celui des chrétiens que de ne pas joindre^h ces deux sciences ensemble.

prenez en votre main cette petite fiole d'huile, et aller à Ramoth de Galaad ». Il s'agit de l'huile avec laquelle vont être oints Saül et Jéhu.

¹ Il s'agit semble-t-il d'une référence à Judas, choisi par le Christ pour être parmi les douze, et qui pourtant l'a trahi. L'Apocalypse évoque à deux reprises les « nicolaïtes » (2, 6.15), en lesquels Irénée de Lyon voit les adeptes de Nicolas, prosélyte d'Antioche, un des sept premiers diacres (*Actes* 6, 5), des gnostiques prédécesseurs de Cérinthe (*Contre les hérétiques* I, 26, 3). Tertullien les accuse de prêcher la luxure (*Contre Marcion* I, 29). Clément d'Alexandrie les condamne comme des « boucs lascifs » et rapporte que Nicolas, marié à une très belle femme en était extrêmement jaloux ; se voyant reproché cet attachement excessif par les apôtres, il l'aurait conduite devant l'assemblée et offerte à qui la voudrait (*Stromates* II, 18). Le Nain de Tillemont rapporte ainsi son histoire et l'origine de la secte qui prit son nom : « S. Épiphane dit que le diable s'étant emparé de son cœur, il ne fut pas assez fort pour persévérer dans la continence qu'il avait embrassée et pour surmonter la passion qu'il ressentait pour sa femme. Voulant donc trouver des prétextes pour retourner à son vomissement et justifier son incontinence à ses propres yeux et aux yeux des autres, il se fit des principes opposés aux règles de la vérité et de la pureté. Il reprit enfin sa femme, et cette faute en attira bientôt d'autres. Car le désir de couvrir sa honte et les jalousies qu'il conçut l'engageant encore à de nouveaux excès, enfin il tomba dans les dernières extrémités et donna commencement à la secte des nicolaïtes aussi bien qu'à celle des gnostiques et à quantité d'autres dont les noms sont la plupart inconnus et qui suivant chacune leurs passions inventèrent mille sortes de méchancetés et de crimes » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome 2, p. 45).

² La science des saints est un thème cher à Saint-Cyran : voir mon *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, p. 428-442.

³ *Matthieu* 11, 25 : « Alors Jésus dit ces paroles : Je vous rends gloire, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux simples et aux petits ». *I Corinthiens* 1, 17-21 : « Parce que Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile, et le prêcher sans y employer la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de Jésus-Christ. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent, mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, elle est la vertu et la puissance de Dieu. C'est pourquoi il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages, et je rejetterai la science des savants. Que sont devenus les sages ? Que sont devenus les docteurs de la loi ? Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde ? Car Dieu voyant que le monde, avec la sagesse humaine, ne l'avait point connu dans les ouvrages de la sagesse divine, il lui a plu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient en lui ».

^a 1744 : Si la théologie n'est jointe à cette science, elle ne sert de rien pour. ^b T. : l'autre seule peut suffire. ^c T. : en Jésus-Christ, en saint Jean et dans les apôtres. ^d S. : Jésus-Christ : biffé ; il ; dans le texte ; T. : Jésus-Christ. ^e 1744 : apôtres. C'est la science principale du prêtre, et c'est étudier. ^f P.R.1 et des profanes : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ^g P.R.1. : selon : entre deux traits de plume. ^h S., T. et 1744 : de ne joindre pas.

- 456 -

[P.R. 1 - S. 453 - T. 480 – 1744 (412)]

On a tort de dire que si on suit les règles^a canoniques et apostoliques, l'Église sera bientôt sans prêtres. Outre ce que nous avons dit ailleurs, que ce n'est pas à l'homme de se mêler de gouverner et faire durer l'Église en la place de Dieu, il faut dire que tant s'en faut que la multitude des prêtres mal appelés conserve l'Église et l'amplifie, qu'elle la ruine au contraire^b, bien^c qu'ils la ruinent en la manière que les tonnerres ruinent et cassent les vases^d, les laissant en apparence tout entiers au dehors^e.

^a T. : les vraies règles. ^b P.R.1 : contraire : entre deux traits de plume. ^c S. : et l'amplifient qu'elle la ruine, bien ; T. : et l'amplifient qu'ils la ruinent, bien. ^d S. : ruinent les corps et cassent les vases ; T. : ruinent les corps, sèchent les vases. ^e S. et T. : en apparence au dehors tous entiers ; 1744 : Outre que ce n'est pas à l'homme de gouverner et faire durer l'Église en la place de Dieu, tant s'en faut que la multitude des prêtres mal appelés conserver l'Église et l'amplifie qu'elle la ruine, quoiqu'elle le fasse de la même manière que les tonnerres ruinent les corps et cassent les vases en les laissant en apparence au-dehors tout entiers.

- 457 -

[P.R. 1 - S. 454 - T. 480 – 1744 (412-413)]

Un bon prêtre et bien appelé de Dieu conserve et augmente plus l'Église que ne font une quantité de prêtres mal appelés, parce que Dieu opère par lui et produit ses grâces en plusieurs âmes comme par un canal qui lui est proportionné, sans^a lequel Dieu^b ne produit pas la grâce dans les âmes, parce qu'il ne justifie^c non plus immédiatement et par lui-même (ou c'est extraordinairement^d) qu'il n'illumine pas la terre immédiatement sans le soleil^e.

^a T. : et sans. ^b 1744 : lequel ordinairement Dieu. ^c S. : ne les justifie. ^d P.R.1 : ou c'est extraordinairement : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^e S. et T. : et sans le soleil ; 1744 : parce que selon l'ordre commun, il ne les justifie pas immédiatement et par lui-même, comme il n'éclaire pas la terre immédiatement et sans le soleil.

- 458 -

[P.R. 1 - S. 455 - T. 480 – V. 453** - 1744 (413)]

Si l'on^a coupe le canal par où l'eau coule dans le jardin^b pour en arroser la terre sèche et aride, le jardin et les arbres qui y sont demeurent sans fructifier à cause de la sécheresse du lieu. Il n'y a que les bons prêtres qui sont appelés de Dieu dont^c il se sert ordinairement^d pour arroser nos âmes et nous départir ses grâces célestes par eux. Tous les autres ne tiennent point à Dieu, sinon lorsqu'ils confèrent le baptême, et lorsqu'il plaît à Dieu de se servir d'eux extraordinairement, car selon l'ordre qu'il a établi^e il a besoin de canaux^f et d'instruments proportionnés qui^g soient unis avec lui par une véritable proportion. On le voit clairement par le premier canal et instrument de la grâce, pour dire^h ainsi, qui est l'humanité de Jésus-Christ. D'autant que Dieu n'a point donné d'ordinaire la grâce avant que Jésus-Christ aitⁱ été glorifié, suivant cette sentence : *Spiritus nondum erat datus, quia Jesus nondum erat glorificatus*^j ¹. Parce que c'est la gloire répandue dans^k cette humanité qui l'a rendue digne instrument et proportionné à la vérité. D'où il s'ensuit que si l'humanité de

¹ Jean 7, 39 : « Car le Saint-Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'était pas encore glorifié ».

Jésus-Christ l'a dû être par la gloire, les prêtres le doivent être à plus forte raison par la plénitude de la grâce et par l'application que Dieu fait d'eux qui suit leur appel et leur vocation divine. Car le prêtre est aussi proportionné par la grâce qu'il reçoit à Jésus-Christ, qui est la cause principale, que l'humanité glorieuse de Jésus-Christ l'est à l'égard de la divinité qui opère¹ par elle la grâce dans les âmes^{m 1}.

^a T. : Si on. ^b T. : coule d'un canal dans un jardin ; 1744 : dans un jardin. ^c 1744 : lieu. Les bons prêtres véritablement appelés de Dieu sont les canaux dont. ^d P.R.1 : ordinairement : entre deux traits de plume ; S. et T. et 1744 : omis. ^e P.R.1 : selon l'ordre qu'il a établi : entre deux traits de plume. ^f S. : extraordinairement pour la production de ses grâces, ce qui arrive rarement, car il a besoin d'ordinaire de canaux ; T. : extraordinairement par la prédication et distribution de ses grâces, ce qui arrive rarement, car il a besoin d'ordinaire de canaux. ^g T. : et qui. ^h T : pour le dire. ⁱ S. et T : avant qu'il ait. ^j S. et T : *datus, etc.* ^k T. : en. ^l T. : coopère. ^m S. : les autres ; V. et 1744 : et nous communiquer ses grâces célestes. Les autres ne tiennent point à Dieu, et il est rare qu'il s'en serve [V. : et il est ... serve : omis ; sinon lorsqu'ils confèrent le baptême, et lorsqu'il plaît à Dieu de se servir d'eux extraordinairement : add. interl.] pour la production de ses grâces [V. : ce qui arrive rarement : add. interl.]. Car il veut avoir des canaux et des instruments qui soient unis avec lui par une véritable proportion [V. : On le voit clairement par le premier canal et instrument de la grâce, pour ainsi dire, qui est l'humanité de Jésus-Christ. D'autant que Dieu n'a point donné d'ordinaire la grâce avant qu'il ait été glorifié: *Spiritus nondum erat datus, etc.* Parce que c'est la gloire répandue dans cette humanité qui l'a rendue digne instrument et proportionné à la vérité. D'où il s'ensuit que si l'humanité de Jésus-Christ l'a dû être par la gloire, les prêtres le doivent être à plus forte raison par la plénitude de la grâce et par l'application que Dieu fait d'eux qui suit leur appel et leur vocation divine. Car le prêtre est aussi proportionné par la grâce qu'il reçoit à Jésus-Christ, qui est la cause principale, que l'humanité glorieuse de Jésus-Christ l'est à l'égard de la divinité qui opère par elle la grâce dans les âmes: add. interl. et marg.].

- 459 -

[P.R. 1 - S. 456 - T. 481 - 1744 (413)]

Ce que saint Denis dit, que *divinorum divinissimum est cooperari Deo in conversione animarum*², le confirme. Car si cet œuvre est si excellent, qui ne voit point qu'il faut être homme-dieu pour être reçu en la^a société de Dieu pour se produire avec lui^b ?

¹ Saint-Cyran, considération pour saint Sixte, pape et martyr : « Sur quoi il y aurait lieu de dire beaucoup de choses. Car Dieu proportionne quelquefois la grâce aux âges de hommes et des martyrs, comme il a proportionné celle des anges à leur nature. Mais quand il lui plaît, la vieillesse n'empêche point que la grâce ne fasse souffrir un vieil homme comme un jeune et comme saint Laurent. Ainsi saint Pierre en sa vieillesse a enduré le crucifiement, comme Jésus-Christ en sa jeunesse, et encore avec ce surcroît qu'il voulut être crucifié la tête en bas » (*Considérations, partie d'été, deuxième partie, p. 161*).

² Réminiscence probable de *La hiérarchie céleste* : « Car pour chacun des êtres dont le lot est d'appartenir à la hiérarchie, la perfection consiste à s'élever, selon que ses propres forces le lui permettent, jusqu'à l'imitation de Dieu et, ce qui est assurément plus divin que tout, à devenir, selon l'expression des Dits, *coopérateur de Dieu* et à montrer l'opération divine se manifestant en lui-même autant que faire se peut. Ainsi, puisque l'ordre hiérarchique implique que les uns soient purifiés et que les autres purifient, que les uns soient illuminés et que les autres illuminent, que les uns soient parfaits et que les autres accomplissent l'initiation parfaite, chacun imitera Dieu sur le mode qui convient à sa fonction [...] Il faut donc, je crois que ceux qui reçoivent la purification soient totalement affranchis de tout mélange et libérés de tout alliage dissemblable, - que ceux qui reçoivent l'illumination soient comblés de la lumière divine et élevés par le regard parfaitement saint de leur esprit, jusqu'à l'habitue et au pouvoir contemplatifs, - que ceux qui reçoivent la perfection, ayant déserté l'inachevé, soient admis à participer à la science parfaite des saints mystères dont ils ont eu la plus haute contemplation, - mais aussi que les purificateurs, surabondants de purification, communiquent à d'autres leur propre pureté, - que les illuminateurs, en tant qu'esprits plus translucides et possédant en propre le double pouvoir de recevoir et de transmettre la lumière, une fois comblés de façon bienheureuse par le saint éclat, répandent la lumière dont ils débordent de toutes parts sur ceux qui méritent de la recevoir, - qu'enfin les ministres de l'initiation parfaite, en tant qu'experts dans l'art initiatique, initient les initiés en leur communiquant très saintement la science des mystères sacrés dont ils ont eu la plus haute contemplation. Ainsi donc chaque ordre de la disposition hiérarchique est élevé, à la mesure de ses propres pouvoirs, vers la coopération avec Dieu, accomplissant, par une grâce et par une vertu qui est un don divin, ces œuvres qui appartiennent naturellement et merveilleusement à la Théarchie, laquelle les opère sur un mode sursensible, et qui sont hiérarchiquement manifestées afin que les esprits qui aiment Dieu l'imitent autant qu'ils peuvent » (Denys l'Aréopagite, *La hiérarchie céleste*, III, 2-3). Ce thème dyonisien constitue un lieu commun de la littérature spirituelle. Voir par exemple : *Tragédie nouvelle dictée Le petit rasoir des ornements mondains en laquelle toutes les misères de notre temps sont attribuées tant aux hérésies qu'aux ornements superflus du corps* de Philippe Bosquier, Mons, 1589, p. 21: « Quoi connaissant, Monsieur S. Denis, théologien principal entre les Grecs, disait à bon droit: *Omnium divinorum divinissimum est Deo cooperari in reductione animarum ad ipsum*. De toutes les actions humaines ressentantes quelque divinité, la plus noble et la plus divine c'est d'assister Dieu (si ainsi nous pouvons parler) à convertir les âmes égarées et vagabondes par les

^a 1744 : Ce que dit saint Denis : *Divinorum divinissimum est cooperari Deo in conversione animarum. C'est une œuvre la plus divine que de coopérer avec Dieu dans la conversion des âmes*, confirme cette vérité. Car si cette œuvre est si excellente, qui ne voit qu'il faut être un homme divin pour être reçu dans la. ^b T. : *animarum*, le confirme. Car si cette œuvre est si excellente, qui ne voit qu'il faut être homme de Dieu, prêtre reçu en la société de Dieu, pour le produire avec lui ?

- 460 –

[P.R. 1 - S. 457 - T. 482 – 1744 (414)]

Peu s'en faut que je ne dise que comme toute la grâce que Jésus-Christ avait produite en certaines âmes, prêchant en la Judée, a été perdue parce qu'elle avait été donnée immédiatement de Dieu et non pas par l'entremise de la parole de son humanité glorieuse, qui est l'instrument général et comme naturel par lequel Dieu avait dessein^a de la répandre dans les âmes. Ainsi il arrive souvent que la grâce que Dieu donne quelquefois dans son Église par des prêtres mal appelés et indignes, ne va que rarement jusqu'à la fin de la vie et se perd souvent dans^b les âmes qui l'avaient reçue par un interprète indigne et ignorant la science des saints^c.

^a S. et T. : désigné. ^b S. et T. : souvent auparavant dans. ^c P.R.1 : et ignorant la science des saints : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis ; 1744 réduit drastiquement tout le paragraphe : Il arrive souvent que la grâce que Dieu donne quelquefois dans son Église par des prêtres mal appelés et indignes ne persévère pas jusqu'à la fin de la vie dans les âmes qui l'avaient reçue par un interprète indigne.

- 461 –

[P.R. 1 - S. 458 - T. 483 – V. 456]

Saint Paul fait assez voir que Dieu n'élit personne au sacerdoce s'il n'a les qualités requises, lorsqu'il dit au ch. 2 aux Thess^a. qu'il prêche selon qu'il a été jugé digne de Dieu pour lui être confié¹. Ce qui fait voir que toute la vertu d'un prêtre est de se maintenir dans cet état dans lequel il a été appelé de Dieu, et qu'il en peut déchoir facilement s'il ne veille sur soi. Voyez là-même les bonnes et les^b mauvaises qualités d'un prédicateur de l'Évangile².

monts et vallons de péchés, au Créateur, qu'elles ont délaissé»; chez saint Jean Eudes: «L'épiscopat a été institué de Notre Seigneur Jésus-Christ pour la même fin que l'apostolat, c'est-à-dire, pour continuer l'oeuvre du salut des âmes que le grand Évêque de nos âmes, comme parle l'Écriture, a commencé en la terre, qui est l'oeuvre de Dieu, l'oeuvre de Jésus-Christ, l'oeuvre des apôtres, l'oeuvre des rois et princes du Ciel, l'oeuvre des oeuvres, *omnium divinorum divinissimum*» (*Oeuvres complètes du bienheureux Jean Eudes*, Vannes, 1909, tome 11, p. 75; dans les *Exercices de la vertu et de la perfection chrétienne par le R.P. Alphonse Rodriguez, jésuite* : «Saint Denis dit que le plus saint de tous les emplois est de coopérer au salut des âmes avec Jésus-Christ. Et saint Chrysostome assure qu'il n'y a rien de plus relevé que cet exercice, parce qu'il n'y a rien qui soit, ni si agréable, ni si cher à Dieu, que le salut des âmes» (Paris, 1674, tome 2, p. 5; le texte latin figure, imprimé, dans la marge); chez Louis Tronson: «Le premier motif qui vous oblige à travailler au salut des âmes est l'excellence de cet emploi, car c'est le plus noble, le plus agréable à Dieu et le plus utile que l'on puisse avoir en cette vie [...] C'est l'unique emploi de Jésus-Christ, et ainsi c'est coopérer avec lui au salut des âmes, ce qui est, dit saint Denis, la chose du monde la plus divine: *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum*» (*Oeuvres de Tronson, Entretiens et méditations ecclésiastiques*, Lyon-Paris, 1826, p. 885-886); et un siècle plus tard encore, chez saint Alphonse de Liguori: «Nous autres prêtres, nous ne devons nous occuper d'autre chose que de Dieu et de gagner des âmes à Dieu, fonction que saint Denis l'Aréopagite appelle très divine: *Omnium divinorum divinissimum est cooperari in salutem animarum*» (*Selva ou choix de sujets destinés à servir de matériaux aux prédicateurs*, Paris, 1831, p. 32).

¹ *1 Thessaloniens 2, 4* : « Mais comme Dieu nous a choisis pour nous confier son Évangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs ».

² *1 Thessaloniens 2, 5-8* : « Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie, comme vous le savez ; et nous n'avons point fait de notre ministère un commerce d'avarice, Dieu en est témoin. Et nous n'avons point non plus recherché la gloire des hommes, soit de votre part ou d'aucune autre. Nous pouvions, comme apôtres de Jésus-Christ, vous charger de notre subsistance ; mais nous nous sommes conduits parmi vous avec une douceur d'enfant, comme une nourrice qui a soin de ses enfants. Ainsi dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non seulement la connaissance de l'Évangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant étant grand l'amour que nous vous portions ».

^a T : dit chap. 2 2 Thessal. ; S. et V. : dit au ch. 2 de la 1. aux Thess. ^b S., T. et V. : les : omis.

- 462 –

[P.R. 1 - S. 459 - T. 484 – V. 457* (414)]

Il est difficile que la vertu d'un prêtre se provigne¹. Cela se voit dans les enfants de Samuel, que l'Écriture dit avoir été choisis par leur père pour lui succéder en qualité de juges et de^a prêtres des Juifs². Et le même se voit encore d'Héli, et dans Nadab et Abiud^b, qui étaient les premiers fils d'Aaron³.

^a S. et T. : de : omis. ^b S. : et le même se voit en ceux d'Héli et dans Nadab et Abiud : T. : et le même serait en ceux d'Héli et dans [blanc dans la copie] et Abiud ; V. : **et de même dans ceux d'Héli et de Nadab et Abiu.**

- 463 –

[P.R. 1 - S. 460 - T. 485 – 1744 (414)]

Il fallait dans l'Ancien Testament^a que l'hostie fut nette et sans aucune tache. Il fallait que l'autel fût expié un peu auparavant que de^b recevoir l'holocauste. Il fallait que les habits des prêtres^c fussent blancs et nets, et que^d, dans le pontife, ils fussent^e tout reluisants d'or, de perles et de broderie^{f 4}. Combien le prêtre du Nouveau Testament^g doit-il être orné^h au-dedans de l'âme devant les yeux de Dieu. Car si le vêtement de Jésus-Christ figurait l'Église, à plus forte raison la blancheur du vêtement du prêtre et toute cette netteté extérieure figure la vertu qu'il doit avoir au-dedans de l'âmeⁱ.

^a P.R.1 : dans l'Ancien Testament : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^b S. : fût un peu auparavant expié avant que de ; T. : fût un peu auparavant expié avant de. ^c P.R.1 : des prêtres : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^d P.R.1 : que : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^e P.R.1 : ils fussent : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^f S. et T. : broderies. ^g P.R.1 : du Nouveau Testament : entre deux traits de plume ; omis dans S. ^h T. : combien donc le prêtre doit-il être net et combien orné. ⁱ 1744 : L'appareil des sacrifices de la Loi est l'image des qualités que doivent avoir les prêtres de la nouvelle Alliance. Il fallait que l'hostie fût nette et sans aucune tache. Il fallait que l'autel fût expié avant que de recevoir l'holocauste. Il fallait que les habits fussent blancs et nets, et dans le Pontife, tout reluisait d'or, de pierres précieuses et de broderie. Combien le prêtre doit-il être orné au-dedans de l'âme aux yeux de Dieu ? Car si le vêtement de Jésus-Christ figurait l'Église, à plus forte raison la blancheur du vêtement du prêtre et toute cette netteté extérieure figure la vertu que le prêtre doit avoir intérieurement.

- 464 –

[P.R. 1 - S. 460 - T. 486 – 1744 (415)]

Jéhu avait été bien appelé au trône d'Israël et de même Achab, néanmoins ils tombèrent tous deux dans la malédiction de Dieu et^a leur règne défailloit⁵. Je ne puis pas^b le

¹ *Furetière* : « Faire des provins, les coucher dans terre pour renouveler les souches d'une vigne [...] Se dit aussi figurément de ce qui se multiplie ».

² *1 Samuel* 8, 1 : « Samuel, étant devenu vieux, établit ses enfants pour juges sur Israël ».

³ Il n'est pas dit explicitement en *1 Samuel* 2, 12.22-25 qu'Héli avait choisi ses deux fils, Ophni et Phinée, pour lui succéder, mais cela se déduit clairement du texte. Leur conduite mauvaise a déjà été évoquée dans les pensées 29, 426 et 442. *Lévitique* 8 raconte comment Moïse, sur l'ordre de Dieu, consacre Aaron et ses fils, Nadab et Abiud comme prêtres. Mais comme ceux-ci désobéissent à Dieu, « un feu étant sorti du Seigneur les dévora, et ils moururent devant le Seigneur » (10, 2).

⁴ Les vêtements du grand prêtre sont décrits avec précision dans *Exode* 28 et 39 : ils sont de lin fin ; l'éphod est d'or, et le rational porte douze pierres précieuses. Il n'y est pas fait mention de perles.

⁵ *2 Rois* 10, 31 : « Cependant Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur le Dieu d'Israël, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam qui avait fait pécher Israël ». Après lui, son fils Joachaz « fit le mal devant le Seigneur » (13, 2), imité lui-même par son fils, Joas (13, 11) et son petit-fils Zacharias (15, 9) qui est assassiné par « Sellum, fils de Jabès » qui avait dirigé « une conspiration contre lui » et ensuite « régna en sa place » : « Ainsi fut

rapporter^c à une plus évidente^d cause, qu'à ce qu'en qualité de rois d'Israël, ils tenaient à un principe maudit, à savoir^e, Jéroboam^{f1}. Tant il est vrai qu'il faut que le principe d'une bonne œuvre et d'une bonne^g succession soit bon devant Dieu. Et^h si par aventure il yⁱ a eu quelque chose à redire^j, il est nécessaire^k que ce défaut soit corrigé par quelqu'un de ceux qui lui a succédé, comme l'on dit que saint Louis, par sa sainteté, corrigea ce^l qu'il y avait eu^m de défectueuxⁿ dans le principe^o de la succession royale².

^a 1744 : Dieu. Leur. ^b 1744 : Et on ne peut pas. ^c T. : porter. ^d P.R.1 : évidente : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : une meilleure. ^e 1744 : c'est-à-dire. ^f T. : à Jéroboam. ^g 1744 : longue. ^h S. et T. : Et : omis. ⁱ 1744 : Et s'il y. ^j S. et T. : dire. ^k P.R.1 : il est nécessaire : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis ; 1744 : il faut. ^l 1744 : qui lui ont succédé, comme on dit que la sainteté de saint Louis a corrigé ce. ^m P.R.1 : eu : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ⁿ P.R.1 : défectueux : entre deux traits de plume ; S. et T. : défaut. ^o S. : au principe ; T. : au premier principe.

- 465 -

[P.R. 1 - S. 461 - T. 487 - 1744 (414)]

Les prêtres communs de la Loi ancienne^a avaient la tunique intérieure ceinte d'une même ceinture que le grand prêtre et tissée de pourpre, de fil retord et de deux autres couleurs, pour^b faire voir que le prêtre de la nouvelle Loi^c doit avoir^d à peu près les mêmes qualités et conditions que l'évêque³.

accompli ce que le Seigneur avait dit à Jéhu : Vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération » (15, 10-12). L'histoire d'Achab se lit en *I Rois* 16, 29-34 – 22, 1-40. Il « fit le mal devant le Seigneur, et surpassa en impiété tous ceux qui avaient été avant lui. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, mais il épousa de plus Jézabel, fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens, et il alla servir Baal, et l'adora » (16, 30-31). Il meurt, frappé par une flèche au cours d'une guerre contre les Syriens : « Le roi étant donc mort fut porté à Samarie, où il fut enseveli. On lava son chariot et les rênes de ses chevaux dans la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, selon la parole que le Seigneur avait prononcée » (22, 37-38).

¹ Officier de Salomon, il s'était vu annoncer par le prophète Ahias qu'il règnerait sur 10 des 12 tribus d'Israël (*I Rois* 11, 28-39). Après la mort de Salomon, 10 tribus se révoltèrent contre son fils Roboam et choisirent Jéroboam pour régner sur elles (12, 1-17). Pour des raisons politiques, Jéroboam se détourne du Dieu d'Israël et l'entraîne dans l'idolâtrie : « Jéroboam dit cependant en lui-même : Le royaume retournera bientôt à la maison de David. Si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur, le cœur de ce peuple se tournera aussitôt vers Roboam, roi de Juda, son seigneur, et ils me tueront et retourneront à lui. Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et il dit au peuple : N'allez plus à l'avenir à Jérusalem : Israël, voici vos dieux qui vous ont tirés de l'Égypte » (12, 26-28). Ahias le prophète le maudit alors : « Vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, et vous vous êtes forgés des dieux étrangers et jetés en fonte, pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous. C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jéroboam, et je ferai mourir dans la maison de Jéroboam jusqu'aux animaux, jusqu'à celui que l'on conservait précieusement, et jusqu'au dernier qui se trouvera en Israël ; et je nettoierai tous les restes de la maison de Jéroboam, comme on a accoutumé de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste quoi que ce soit. Ceux de la maison de Jéroboam, qui mourront dans la ville, seront mangés par les chiens, et ceux qui mourront à la campagne seront mangés par les oiseaux du ciel ; car c'est le Seigneur qui a parlé » (14, 9-11).

² Allusion assez obscure à l'accession au pouvoir de Hugues Capet (940 ou 941 – 996), fondateur de la dynastie des Capétiens, la troisième dynastie des rois de France, à laquelle appartient Louis IX. À la suite du décès brutal du dernier carolingien, Louis V, Adalbéron de Reims, soutenu par la cour impériale, obtint d'une assemblée tenue à Senlis en 987 le rejet de la candidature de Charles de Lorraine, oncle du défunt roi et dernier des carolingiens, sous l'accusation de trahison, ainsi que la désignation comme roi de Hugues Capet, sacré ensuite à Noyon.

³ *Exode* 39, 25-28 : « Ils firent encore pour Aaron et pour ses fils des tuniques tissées de lin fin ; des mitres de lin fin, avec leurs petites couronnes ; et des caleçons qui étaient de lin fin ; avec une ceinture d'un mélange de fils différents d'un fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate teinte deux fois, selon que le Seigneur l'avait ordonné ». Grégoire le Grand commente le symbolisme auquel se réfère ici Saint-Cyran dans la lettre I, 24, qui est une lettre synodale aux quatre patriarches et à Anastase, ancien patriarche d'Antioche, en février 591 : « C'est à juste titre aussi qu'il est prescrit que l'huméral soit fait d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin retors, afin que soit montré de quelle diversité de vertus doit briller le prêtre. Car dans l'habit du prêtre avant tout brille l'or pour qu'en lui brille principalement l'intelligence de la sagesse. Lui est jointe l'hyacinthe qui resplendit de la couleur des airs, afin que, par tout ce que pénètre son intelligence, il ne recherche pas les bas compliments, mais s'élève à l'amour des biens célestes, de peur que, n'étant pas sur ses gardes et se laissant prendre par les louanges reçues, il ne perde même l'intelligence de la vérité. La pourpre est mêlée à l'or et à l'hyacinthe c'est-à-dire que le cœur du prêtre, lorsqu'il met son espérance dans les réalités supérieures qu'il prêche, réprime en lui-même les suggestions mêmes des vices, et s'oppose à eux comme par un pouvoir royal, de sorte qu'il ne perd jamais de vue la noblesse de sa régénération intérieure, et défend par son conduite le beauté du royaume céleste [...] À l'or, à l'hyacinthe et à la pourpre est ajoutée l'écarlate deux fois teinte, pour que devant les yeux du

^a P.R.1 : ancienne : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis ; 1744 : Les prêtres de la Loi. ^b 1744 : de fil tord, etc., pour. ^c P.R.1 : de la nouvelle Loi : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ^d P.R.1 : avoir : entre deux traits de plume.

- 466 -

[P.R. 1 - S. 462 - T. 488 – 1744 (415)]

Le principe d'une longue succession, s'il a été gâté dès le commencement, représente toujours^a le péché originel en tant qu'il influe^b sa corruption sur toute la suite. Et quand il arrive que dans la suite de cette longue succession, il y a quelque principe particulier qui soit bon, comme était la première mission de Jéhu², on a toujours sujet de craindre (si on ne se tient bien dans la mission^c de Dieu^d et qu'on se relâche) que Dieu n'ait égard au premier principe général qui était corrompu et défectueux en se retirant de nous et nous laissant à nos propres désirs^e.

^a 1744 : toujours : omis. ^b 1744 : répand. ^c T. : maison. ^d 1744 : dans l'ordre de Dieu. ^e P.R.1 : et ne laissant (sic) ; S., T. et 1744 : et nous laissant.

- 467 -

[P.R. 1 - S. 463 - T. 489 – 1744 (416-417)]

Mission de village^a. Que servent les missions ? Que^b si les missionnaires ne sont que quinze jours dans un village, le plus qu'ils peuvent faire est^c de faire la première guérison de la fièvre continue où on était^d rechu³ après la perte^e de la grâce du baptême. Mais si on laisse les âmes incontinent après qu'elles ont été guéries de cette fièvre continue, qui fera la seconde guérison ? Qui les guérira^f des faiblesses et des langueurs que cette fièvre leur a causées ? Les médecins n'ont point accoutumé de quitter les malades qui ont eu plus de deux

juge de l'âme tous les biens des vertus soient ornés de la charité, et que tout ce qui brille devant les hommes, la flamme de l'amour intérieur l'embrase en présence de celui qui voit ce qui est caché. C'est cette charité parce qu'elle aime en même temps Dieu et le prochain, qui devient brillante comme l'écarlate par une double teinture [...] Mais lorsque l'esprit est orienté vers les préceptes de la charité, il reste que la chair doit être mortifiée par l'abstinence. D'où l'adjonction fu fin lin retors à l'écarlate deux fois teinte. De la terre en effet vient le lin fin à l'aspect brillant. Et qu'est-ce qui est désigné par le fin lin, si ce n'est la chasteté corporelle avec la blancheur éclatante de beauté de la pureté ? Et c'est ce lin retors qui contribue à la beauté de l'huméral parce qu'alors la chasteté est amenée à la blancheur parfaite de la pureté quand la chair est affaiblie par l'abstinence. Et lorsque, parmi les autres vertus, progresse aussi le mérite de la chair mortifiée, alors le fin lin retors éclate de blancheur dans l'aspect varié de l'huméral » ; il fait de même dans la *Règle pastorale* II, 3. Voir aussi la considération II pour le jour de saint Bernard et son octave : « Les mortifications du corps sont d'ordinaire les commencements des plus grandes vertus, et l'on peut juger quelle est leur excellence, quand elles sont bien pratiquées, puisqu'il n'y a point de saints qui n'aient passé par là. Dieu nous en a même figuré la nécessité dans le vieux Testament, ayant commandé qu'on fît deux autels, l'un d'airain, où l'on égorgeait les bêtes que l'on voulait immoler, et l'autre tout d'or, qui était derrière celui-ci et séparé d'un voile, où était aussi l'encensoir d'or et le chandelier d'or. Le premier autel sanglant par lequel il fallait nécessairement passer pour arriver au second nous marque quelle doit être la vie par laquelle on doit commencer pour arriver à cette parfaite charité figurée par l'or et à cette contemplation figurée par l'autel des parfums qui était derrière le voile, qui marque la séparation des parfaits d'avec le monde et l'état où l'on commence déjà à vivre de la vie qu'on mène dans le Ciel. Dieu avait voulu de même que la ceinture du grand prêtre, qui se mettait par-dessus sa robe blanche, fût d'un tissu et d'une couleur hideuse comme de serpents, pour nous représenter le mélange que les personnes qui sont appelées aux plus grands emplois de l'Église doivent faire de l'innocence et de la mortification. Et c'est ce que nous voyons parfaitement dans saint Bernard, jamais personne n'ayant paru ni plus mortifié ni plus innocent » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 204).

¹ *Furetière* : « Communiquer insensiblement ses qualités bonnes ou mauvaises à un autre sujet ».

² 2 *Rois* 9, 1-3 : « En ce même temps le prophète Élisée appela un des enfants des prophètes, et lui dit : Ceignez-vous les reins, prenez en votre main cette petite fiole d'huile, et allez à Ramoth de Galaad. Quand vous serez là, vous verrez Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi, et, vous approchant de lui, vous le prierez de sortir d'avec ses frères, et d'entrer dans une chambre secrète. Vous prendrez ensuite cette petite fiole d'huile, et vous la lui répandrez sur la tête, en disant : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël ».

³ *Furetière* : « Recheoir : se dit figurément en morale. Il est de la faiblesse humaine de recheoir quelquefois dans les mêmes fautes dont on a tâché de se corriger. Recheu, hue : part. pass & ad. ».

ou trois mois de^g fièvre continue incontinent après qu'elle^h les a quittés. Car ils savent que s'ils ne sont bien gouvernés, et s'ils ne demeurent longtemps dans la retraite de la chambre et ne gardentⁱ le lit, ils retombent^j bientôt dans la fièvre. Or ces malades des villages sont aussitôt^k abandonnés^l par les missionnaires qu'ils continuent à vivre comme auparavant, et prennent le grand air, et usent^m des mêmes choses, comme ils faisaientⁿ, ils font voir^o qu'ils ne savent ce que c'est que de vivre dans la retraite de leur maison pour achever de se guérir du reste de faiblesse que leur a causée la fièvre, qui^p est le péché de l'âme, ou pour mieux dire, que les fièvres, c'est-à-dire la pluralité des péchés, leur a^q causée. Car ils ne se confessent pas d'ordinaire d'un seul péché mortel, mais de plusieurs, qui laissent aussi plusieurs différentes faiblesses dans l'âme, lesquelles^r sont d'autant plus difficiles à guérir^s¹.

^a P.R.1 et S. : Mission de village : add. marg. ; T. : omis. ^b T. : Que : omis. ^c T. : c'est. ^d T. : première guérison, à savoir guérir la fièvre continue où l'on était. ^e 1744 : Les missionnaires qui passent dans un endroit ne peuvent tout au plus que faire la première guérison de la fièvre continue où on était tombé par la perte. ^f T. : C'est-à-dire qui les guérira ; 1744 : continue, qui les guérira. ^g S. et T. : la. ^h 1744 : point coutume de quitter les malades qui ont eu longtemps une fièvre continue aussitôt qu'elle. ⁱ P.R.1 : ne gardent, entre deux traits de plume ; S. et T. : dans. ^j T. : retomberont. ^k P.R.1 : ne sont pas plus tôt : add. marg. ^l 1744 : gouvernés, et s'ils n'observent longtemps un certain régime, la fièvre les reprend bien vite. Or ces malades des villages ne sont pas plus tôt abandonnés. ^m P.R.1 : usent : entre deux traits de plume. ⁿ Texte corrompu : comme faisaient. Je rectifie ^o P.R.1 : ils font voir : entre deux traits de plume. ^p S. : et prenant les mêmes choses qu'ils faisaient et ne savent ce que c'est que vivre dans la retraite de leur maisons pour achever de se guérir de ce reste de faiblesse que la fièvre leur a causée, qui ; T. : et prenant le grand air et usant des mêmes choses qu'ils faisaient et ne savent

¹ Saint-Cyran développe des idées semblables dans son *Traité de la pénitence* : « Plusieurs choses empêchent que les prédications et les missions ne profitent guère : l'une est d'ordinaire dans celui qui prêche [s'il] n'a point été appelé pour prêcher et s'y est ingéré de lui-même, l'autre à ceux à qui on prêche qui sont d'ordinaire déçus du baptême, et par conséquent difficiles à être ramenés, la troisième est dans la voie commune qu'on tient après même qu'ils ont été touchés de la prédication pour leur faire obtenir la rémission de leurs péchés, car, n'étant pas dans la voie de la pénitence qui est contenue dans la tradition de l'Église, il me semble qu'il est difficile d'établir celui qu'on a absous dans la mission dans une grâce solide et immuable. La quatrième, que les moyens par lesquels les prêtres doivent remettre les péchés ne sont pas moins institués de Dieu que la puissance de les remettre, car la donnant au prêtre, il l'a obligé de se servir de ces moyens, et il est difficile qu'il en use comme il faut, n'étant que douze ou quinze jours dans une ville où l'on fait la mission, car ce ne sont pas seulement des moyens intérieurs de pénitence qu'il faut demander, mais aussi des extérieurs ; par eux on s'assure des intérieurs. La cinquième, parce qu'au plus, ce qu'il peuvent, c'est de travailler à la guérison du malade, parce qu'ils s'en vont bientôt ailleurs, de laquelle néanmoins il déchoit presque toujours, s'ils le quittent et ne l'assistent point pour la deuxième guérison. On voit clairement la difficulté qu'il y a de guérir les restes du péché après même qu'il est pardonné, par l'exemple des maladies corporelles. Quand un médecin missionnaire serait assez heureux que de guérir un malade d'une fièvre continue, il ne lui ferait pas un grand bien s'il s'en allait le lendemain que l'accès l'aurait quitté, le laissant sans médecin ou entre les mains d'un ignorant, ou ne connaissant pas bien son mal, et qui n'aurait eu nulle part à la guérison de sa fièvre. Je trouve toutefois que si quelqu'un a mission de Dieu pour faire telle guérison par les villages, et n'arrétant pas peu de temps dans chacun, peut en guérir quelqu'un, pourvu qu'il le fasse comme l'apôtre saint Paul qui avait mission d'aller par le monde pour guérir les Juifs de leur infidélité, bien qu'il sût qu'à cause de la malédiction prononcée contre eux qui devait durer jusqu'à la fin du monde, il ne pouvait prétendre en convertir que quelqu'un comme il le dit lui-même en l'épître aux Romains. Je ne crois pas qu'il me soit loisible de dire rien contre les médecins missionnaires qui vont par la campagne, et je ferais contre la charité d'en parler mal. Pour moi, j'avoue n'avoir point de mission pour aller prêcher ainsi, ni même pour faire aucune fonction de pasteur. Je suis seulement appelé pour dire la vérité sur telles choses à ceux qui m'interrogent et qui sont disposés à la croire. Tout ce que je peux faire, c'est de faire quelquefois le directeur, qui est en cela différent du pasteur ordinaire, qu'il a besoin d'une vocation particulière et séparée pour chaque personne qui se présente à lui, pour voir si c'est Dieu qui la lui adresse, au lieu que le pasteur n'a besoin que d'une seule mission par laquelle toutes les âmes de son pastoral lui sont assujetties » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 311-312). Voir aussi la considération pour saint Grégoire thaumaturge, évêque : « Dans la génération, même spirituelle, toute la vertu est presque dans le père, et l'enfant y contribue fort peu. Dans la guérison, au contraire, surtout dans la spirituelle, le malade, c'est-à-dire le pénitent, doit faire de grands efforts, et les remèdes ne font presque rien s'ils ne sont aidés par la chaleur intérieure et par la vigueur qui lui reste. Si saint Ambroise a dit de son temps, qu'il était rare de voir ces malades spirituels retourner à une parfaite santé et rentrer dans la grâce par une solide conversion, que sera-ce maintenant que les pénitents sont si faibles et ont si peu d'ardeur pour recouvrer leur santé ? » (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 369). L'image du médecin et de la maladie est un *topos* de la littérature spirituelle, illustré par exemple par Grégoire de Nazianze : « Il considérait que si l'objet de cet art des arts, de cette médecine spirituelle, est incomparablement plus noble que celui de la médecine des corps, il est aussi beaucoup plus difficile d'y réussir, puisque les malades mêmes sont ordinairement les plus opposés à leur guérison, en faisant ce qu'ils peuvent pour défendre et pour déguiser leurs maladies [...] Il voyait combien il est difficile de proportionner les remèdes à un si grand nombre de maladie toutes différentes, et cependant que toutes les fautes que la mauvaise disposition ou l'ignorance y font commettre, mettent en un extrême danger et le conducteur et ceux qu'il conduit » (*Le Nain de Tillement, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome 9, pp. 349-350).

ce que c'est que de vivre dans la retraite de leur maisons pour s'achever de guérir de ces restes de faiblesse que la fièvre leur a causée, qui. ^aS. et T. : ont. ^rS. : qui. ^s 1744 : le grand air et la même conduite qu'auparavant et ne savent ce que c'est que vivre dans la retraite pour achever de se guérir de la faiblesse que la fièvre, c'est-à-dire le péché, leur a causée. Ou plutôt, comme ils ne se confessent pas d'ordinaire d'un seul péché mortel, ils contractent aussi plusieurs différentes faiblesses dans l'âme d'autant plus difficiles à guérir.

- 468 –

[P.R. 1 - S. 464 - T. 489 – 1744 (417)]

Ce serait au curé qui réside toujours au village de guérir ces restes de péché, si ces malades ne lui avaient caché à escient¹ leurs péchés, pour les dire^a aux^b missionnaires comme à des étrangers qu'ils ne verront plus.

^a 1744 : Ce serait au curé, qui réside toujours, à guérir ces restes de péché. Mais ces malades lui cachent souvent leurs péchés pour les dire. ^bT. : à ces.

- 469 –

[P.R. 1 - S. 465 - T. 489 – V. 464** - 1744 (417)]

Si on savait bien la différence qu'il y a de guérir les blessures et les restes des péchés qui ont été commis avant le baptême, et de guérir les blessures et les restes des péchés commis après le baptême, on saurait^a qu'elle est incomparablement plus grande pour guérir et remettre le reste^b des péchés commis après le baptême. Car personne n'ignore qu'une blessure reçue sur une autre blessure ne soit plus difficilement guérie^c.

^a S. : les restes de péchés qui ont été commis avant le baptême, on saurait. ^b S. : remettre le reste ; T. : la difficulté qu'il y a de guérir les blessures et les restes des péchés qui ont été commis après le baptême, on saurait qu'elle est incomparablement plus grande pour remettre les restes. ^c V. et 1744 : Il y a bien de la différence entre gué[V. : **Il y a bien ...gué : biffé ; Si l'on savait bien la difficulté qu'il y a de guérir : add. interl.]**rir les blessures et guérir [V. : **guérir : biffé]** les restes de péchés qui ont été commis avant le baptême [V. : **on saurait qu'elle est incomparablement plus grande pour remettre les restes des péchés commis après le baptême. Car : add. marg. appelée par une +]**. Car une blessure reçue sur une autre blessure est plus difficile à guérir.

- 470 –

[P.R. 1 - S. 466 - T. 490 – V. 465** - 1744 (417)]

Il y a tant^a de différence entre être guéri d'un accès de fièvre et être guéri^b des faiblesses suivantes, qu'il faut être bien habile^c médecin pour le connaître. Il est beaucoup plus difficile de le connaître dans l'âme^c.

^a T : Il y a aussi peu. ^b S. et T : être guéri : omis. ^c S. et T : savant. ^d T : connaître, beaucoup plus dans l'âme ; V. et 1744 : Il y a aussi [V. : **aussi : biffé]** tant différence entre être guéri d'un accès de fièvre et des faiblesses suivantes, qu'il faut être bien savant médecin pour y réussir. Combien cela est-il plus difficile par rapport à l'âme !

- 471 –

[P.R. 1 - S. 467 - T. 490 – V. 466* (417)]

Prêcher^a dans un village à ceux qui sont reclus^b après le baptême, c'est comme prêcher à des villageois juifs qui sont presque tous inconvertibles, puisqu'un chrétien déchu est pire qu'un Juif, selon l'Évangile¹.

¹ *Furetière* : « Escient : pleine connaissance de ce qu'on fait, ou qu'on veut faire, sérieusement et tout à bon ».

^a T. fond la fin de 470 et le début de 471 en une seule phrase : connaître, beaucoup plus dans l'âme, outre que prêcher. ^b V. : retombés.

- 472 -

[P.R. 1 - S. 468 - T. 491 - 1744 (417-418)]

À ce que quelques uns disent^a (après les avoir convaincus qu'il faut être appelés de Dieu au sacerdoce et à une charge pastorale pour administrer comme il faut les sacrements, et que^b quelque belles que soient les prédications, elles ne profitent de rien) : « Il^c est vrai pour le gros², mais que toujours il y a quelques élus qui en sont touchés et que Dieu se réserve^d », on leur a répondu que ce n'est pas à eux à avoir égard à ce que Dieu fait des prédications, mais à ce qu'il leur ordonne de faire pour administrer sa Parole dans son ordre et dans son Esprit ; que Dieu se sert de toutes choses pour ses élus, et même des plus grands pécheurs comme des autres^e ; qu'après cela, il peut bien se servir de leurs péchés pour^f convertir les âmes, mais que cela ne les rend pas moins coupables devant Dieu, se mêlant de prêcher sans y être appelés et sans avoir^g les premières^h qualités qu'il faut avoir pour tenir la place de Jésus-Christ, et comme dit l'Apôtre, pour être les ambassadeurs de Dieu : *Legatione pro Christo fungimur*³. Tousⁱ les prêtres et ministres^j de l'Église ne font qu'un prêtre et un ministre, car ils sont tous prophètes, membres de^k l'évêque et prêtres de Jésus-Christ, comme parle saint Augustin¹⁴.

^a S. et T. : À ce qu'ils disent. ^b T. : que : omis. ^c T. : Qu'il. ^d S. : touchés que Dieu se réserve ; T. : élus que Dieu se réserve et qui en sont touchés. ^e T. : pécheurs d'eux et des autres. ^f S. : se servir de ces prédications puisqu'il peut bien se servir de leurs péchés pour ; T. : se servir de leurs prédications puisqu'il peut bien se servir de leurs péchés pour. ^g 1744 : Il y a

¹ On peut penser d'une part plus directement à *Hébreux* 6, 4-6 (« Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du Ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu et de l'espérance des grandeurs du siècle à venir, et qui après cela sont tombés, il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie ») et d'autre part, d'une manière plus lointaine, à *Matthieu* 10, 32-33 (« Quiconque donc me confessa et me reconnaîtra devant les hommes, je le reconnaîtrai aussi moi-même devant mon Père qui est dans le ciel ; et quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerais aussi moi-même devant mon Père qui est dans le ciel »). Idée reprise par un ami de Port-Royal, Henri de Barillon, à qui est consacré une longue notice dans le *Supplément au nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, première partie*, Paris, 1735, p. 596-607 : « Cela devrait être ainsi, tous les chrétiens devraient être justes, enfants de Dieu, vrais imitateurs de Jésus-Christ et des cohéritiers à la gloire. Telle a été l'intention de Dieu et de l'Église lorsqu'on nous a donné le baptême. Mais combien y en a-t-il qui sont déchus de cet état, qui ayant perdu la grâce de leur baptême et l'esprit d'adoption, n'aiment point Dieu et ne pratiquent plus les devoirs de la religion que par des motifs de crainte ou d'intérêt, ou ne les pratiquent point du tout. Tous ces chrétiens sont pires que n'étaient plusieurs d'entre les Juifs, car il y en avait parmi eux, comme on a remarqué, qui servaient Dieu par amour » (*Suite des conférences ecclésiastiques de feu messire Henry de Barillon, évêque de Luçon*, Paris, 1721, tome 13, p. 227).

² *Furetière* : « Gros signifie aussi, ce qui est le principal, la plus considérable, la plus grande partie d'une chose ».

³ *2 Corinthiens* 5, 20 : « Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour Jésus-Christ ».

⁴ Thème récurrent chez saint Augustin. Voir par exemple le sermon 138, 5 : « Pourquoi donc, Seigneur, ne recommandez-vous aux bons pasteurs que l'exemple d'un seul pasteur, sinon parce que, dans ce seul pasteur, vous voulez nous enseigner l'unité ? C'est ce que le Seigneur exprime plus clairement encore par notre ministère, lorsque, dans ce même évangile, il s'adresse en ces termes à votre charité. Rappelez-vous ce que je vous ai dit : *Je suis le bon pasteur*, c'est-à-dire que tous les autres, tous les bons pasteurs sont mes membres. Il n'y a qu'un seul chef, un seul corps, un seul Christ. Il est donc le pasteur des pasteurs, tous les pasteurs dépendent de ce seul pasteur ; et les brebis avec les pasteurs sont sous l'autorité de ce pasteur unique [...] C'est à juste titre que Jésus-Christ, comprenant en lui seul tous les bons pasteurs, n'en propose cependant qu'un seul en disant : *Je suis le bon pasteur*. C'est moi qui le suis, je suis seul pour l'être ; tous les autres, en vertu de l'unité, ne font qu'un avec moi ». Ou encore le sermon 46, 30 : « Tous les bons pasteurs sont dans un seul et ne font qu'un avec le pasteur unique. Lorsqu'ils conduisent les brebis dans les pâturages, c'est Jésus-Christ lui-même qui les conduit. Ils ne donnent point comme leur parole la parole de l'époux, mais ils se réjouissent d'entendre la voix de l'époux. C'est donc lui qui fait paître les brebis lorsqu'eux-mêmes les paissent, et il peut dire : C'est moi qui les fait paître, parce que c'est sa voix qui parle par leur bouche, c'est sa charité qui les anime [...] C'est donc lui qui fait paître ses brebis dans la personne de ses pasteurs, et les pasteurs les font paître dans la personne de Jésus-Christ, et ainsi il n'est point parlé de ces pasteurs et il en est parlé [...] Que tous les pasteurs soient donc réunis dans cet unique Pasteur, qu'ils ne fassent entendre qu'une seule voix, celle du pasteur ».

quelques élus que Dieu se réserve et qui sont touchés des prédications des ministres mauvais ou mal appelés. Mais ce n'est pas à ceux-ci à regarder ce que Dieu fait des prédications, mais ce qu'il leur ordonne de faire pour administrer sa Parole dans son ordre et dans son Esprit. Dieu se sert de tout pour ses élus, et même des plus grands pécheurs comme des autres. Il peut bien se servir de leurs péchés mêmes pour convertir les âmes, mais cela ne les rend pas moins coupables devant Dieu de se mêler de prêcher sans y être appelés et sans avoir. ^h T. : saintes. ⁱ S. : Et tous ; T. : pour être ambassadeur de Dieu : *Pro Christo legatione fungimur*. Et tous. ^j 1744 : et les ministres. ^k 1744 : ils sont tous membres de. ^l T. : ils sont tous parties et membres de l'unique prêtre Jésus-Christ comme parle saint Augustin.

- 473 -

[P.R. 1 - S. 469 - T. 491 – 1744 (418-419)]

Il faut qu'un prêtre, qu'un ministre et un prédicateur^a considère qu'il tient la place de Jésus-Christ, et qu'il est, comme lui, ambassadeur de Dieu sur^b la terre. Car Jésus-Christ montant au Ciel a envoyé à son Église^c pour la gouverner en sa place le Saint-Esprit, qui la gouverne invisiblement, comme les évêques et les prêtres la gouvernent visiblement, dans^d lesquels le Saint-Esprit habite principalement, parce^e qu'il parle par eux et agit par eux visiblement dans l'Église. Comme^f le Saint-Esprit n'agit point seul, mais par les prêtres dans l'Église, parce qu'il gouverne une Église visible par des ministres^g visibles, les prêtres de même^h et les ministres n'agissent pas seuls, mais avec le Saint-Esprit habitant en eux et faisant, pour le dire avecⁱ Tertullien, un même vicaire de Jésus-Christ et tenant sa place dans l'Église^l. Ainsi ils^j ne peuvent jamais rien faire ni agir dans^k l'Église comme il faut, s'ils ne sont unis et une même chose avec le Saint-Esprit.

^a S. et T. et 1744 : ministre, qu'un prédicateur. ^b S. : dans ; T. : en. ^c T. : à l'Église. ^d T. : invisiblement, puis les évêques et les prêtres qui la gouvernent visiblement, et dans. ^e 1744 : visiblement. Le Saint-Esprit y habite d'une manière particulière, parce. ^f T. et 1744 : Et comme. ^g T. : l'Église puisqu'il gouverne une Église par des ministres. ^h P.R.1 : de même : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ⁱ 1744 : en eux, faisant pour le dire avec. ^j P.R.1 : Ainsi ils : entre deux traits de plume ; S. et T. : l'Église, qui. ^k T. : jamais agir ni rien faire dans ; 1744 : Ils ne peuvent donc jamais rien faire agir dans.

- 474 -

[P.R. 1 - S. 470 - T. 491 – 1744 (419)]

On peut dire que^a ce n'est pas merveille, si Dieu se sert des méchants prêtres^b pour convertir les âmes, puisqu'il se sert des païens^c et des tyrans pour remplir de Ciel de martyrs. Car en général Dieu se sert aussi bien des mauvaises que des bonnes œuvres pour accomplir ses ordonnances éternelles, comme il s'est servi des diables, des Juifs et de Pilate pour accomplir le mystère de la Rédemption, de la Passion et de la mort^d de Jésus-Christ, qui en

¹ Réminiscence du *Traité de la prescription des hérétiques* XXVIII, 1 : « Eh bien admettons-le : toutes sont tombées dans l'erreur ; l'apôtre s'est trompé en rendant témoignage à certaines d'entre elles. L'Esprit Saint n'a veillé sur aucune pour la conduire à la vérité, lui qui avait été envoyé par le Christ et demandé au Père pour être le docteur de la vérité ; lui, l'intendant de Dieu, le vicaire du Christ, il a négligé ses devoirs, il a permis que parfois les Églises comprissent différemment, crussent différemment la doctrine que lui-même prêchait par les apôtres ». Voir aussi *Le voile des vierges* I, 6 : « Bien plutôt, le Seigneur a envoyé le Paraclet justement afin que peu à peu – puisque l'insuffisance humaine ne pouvait tout saisir d'un coup – la discipline fût dirigée dans la bonne voie, ordonnée et conduite à la perfection par ce vicaire du Seigneur, le Saint-Esprit ». Il est assez surprenant que Saint-Cyran évoque à deux reprises l'autorité de Tertullien dans ses pensées, étant donnée la complexité de l'itinéraire de celui qui était passé d'abord du paganisme au christianisme orthodoxe, avant de passer à l'hérésie. Cette ambivalence est bien représentée par les divers jugements qu'en porte Le Nain de Tillemont : « Il faut avouer [...] que ce que l'on dit de la beauté et de la force de son raisonnement ne se doit rapporter qu'aux écrits où il défend la vérité, et aussi Vincent de Lérins ne l'applique pas à d'autres. Car quand il s'engage à soutenir quelque fausseté et quelque erreur, on lui voit toujours la même vivacité et la même fécondité d'esprit. Mais quand on veut examiner un peu ses raisonnements, on trouve qu'ils ont plus de brillants que de solide, et qu'il éblouit plutôt par ses expressions hardies et pompeuses qu'il ne convainc par la force de ses raisons » (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome 3, p. 157). Voir aussi p. 196-197 : « Son apologie et ses autres ouvrages contre les païens contiennent, au jugement de saint Jérôme, tout ce que les lettres humaines ont de plus beau et de plus savant. Rufin l'appelle le plus illustre de tous ceux qui ont écrit. Il est, dit Vincent de Lérins, entre les latins, ce qu'Origène est entre les grecs, c'est-à-dire le premier et le chef de tous les autres ».

ont été la cause ordonnée de toute l'éternité^e et enjoite à son Fils dès le premier moment de son Incarnation. Si bien qu'il ne l'a pu accomplir en son temps que par ces sortes de personnes, les Juifs, les Gentils, et les démons^f.

^a T. : dire de même que. ^b S. : des prêtres méchants ; T. : des prêtres prêchant. ^c 1744 : Il n'est pas étrange que Dieu se serve des prêtres méchants pour convertir les âmes, puisqu'il s'est servi des païens. ^d S. : de la mort et de la Passion ; T. : de la mort et Passion. ^e S. : qui en ont été la cause qui en avait été ordonnée de toute éternité ; T. : qui en a été la cause qui avait été ordonnée de toute éternité. ^f S. : T. : les démons, les Juifs ; les Gentils ; T. : les démons, les Juifs et les Gentils ; 1744 abrège le paragraphe qui finit : pour accomplir le mystère de la Rédemption.

- 475 -

[P.R. 1 - S. 471 - T. 492 - V. 470]

À ceux qui disent^a qu'il s'ensuivrait de là que l'Église n'aurait point de prêtres, il faut répondre, comme il a déjà été dit, que^b ce n'est pas^c à eux, mais à Dieu seul de^d savoir ce qu'il veut faire de son Église, et que c'est à eux de^e suivre les lois qu'il a ordonnées pour la prêtrise et pour le reste^f.

^a T. : ce qu'ils disent. ^b S., T. et V. : répondre la même chose et que. ^c V. : **point**. ^d S. et T. : à. ^e T. : à. ^f S., T. et V. : les lois pour la prêtrise et pour le reste qu'il a ordonnées.

- 476 -

[P.R. 1 - S. 472 - T. 493 - V. 471]

Quant à ce qu'ils disent de l'utilité des missions, je leur ai dit que le plus que pourraient faire les missionnaires, c'est de travailler à la première guérison, et que s'en allant incontinent après sans travailler à la seconde, il est très difficile et presque impossible que le malade ne retombe^a, parce qu'il n'a personne^b qui l'assiste. Car Dieu fait tout dans l'Église par les moyens qu'il a^c établis, et aussi bien la deuxième guérison de l'âme que la première¹.

^a S., T. et V. : à la 2^e [S. : seconde ; V. : 2^{de}], il faut nécessairement que le malade retombe. ^b S., T. et V. : point [sic]. ^c T. : qu'il y a.

- 477 -

[P.R. 1 - S. 473 - T. 494 - V. 472]

Quoi qu'on leur dise (à certains prêtres mal appelés^a) et que la vérité même les ait convaincus, ils ne laissent pas de faire comme auparavant. Et s'ils ont promis à un évêque

¹ La première guérison de l'âme se réalise dans le baptême ; la seconde, dans la pénitence. De la même manière, Dieu fait tout dans le monde : « Après cela, qui ne verra clairement que c'est Dieu qui fait tout dans la terre, qu'il se sert des bons et des méchants selon ses desseins éternels, et que c'est en vain que l'on se trouve de tous les événements de cette vie. On doit toujours dire dans son âme, à l'imitation de David, des actions même des méchants : C'est Dieu qui l'a ainsi ordonné, et l'adorer dans tous les maux et les accidents qui nous arrivent. Il n'y a point de plus excellente dévotion que celle-là, puisqu'elle rehausse l'homme par-dessus l'enfer, par-dessus la terre et par-dessus le temps, par-dessus les hommes, par-dessus les anges et le ciel même, pour le faire entrer dans le sanctuaire de Dieu et demeurer ferme dans l'immobilité de ses desseins éternels » (Considération pour le dimanche des rameaux, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 419) ; voir aussi la considération XV pour la Passion de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes : « Un méchant est insurmontable quand Dieu le laisse faire, et il a fallu que Pilate leur ait cédé, quoiqu'il fût plus puissant qu'eux et qu'il eût toute l'autorité [...] Il faut considérer tout ce qui se passe dans le monde, les violences des méchants et les persécutions des justes, par rapport à cet arrêt éternel de la volonté de Dieu, à laquelle tout sert dans la terre et dans le Ciel » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 465) ; p. 506 : « Dieu fait ses ouvrages par qui il lui plaît et même par des méchants, se servant d'eux à ses fins et pour l'accomplissement de ses prophéties et de ses ordonnances éternelles » (considération XXXVI).

d'aller prêcher dans son diocèse, ils n'y vont que pour travailler^b trois mois durant, comme si on ne leur avait pas fait voir clair comme le jour qu'ils sont mal entrés.

^a S., T. et V. : à certains prêtres mal appelés : omis. ^b T : prêcher à son diocèse qu'il n'y aillent pour y travailler.

- 478 –

[P.R. 1 - S. 474 – T. 495 - 1744 (419)]

Si une personne déchue^a de la grâce du baptême est si difficile à convertir, il faut dire qu'un homme^b qui est mal entré dans le sacerdoce, quand il n'y aurait pas fait même^c de péchés grossiers, est incomparablement plus difficile à convertir^d, surtout s'il a des dons naturels pour prêcher et qu'il y soit accoutumé.

^a S. et T. : Si un déchu ; 1744 : Si un homme déchu. ^b S. : homme : omis ; 1744 : prêtre. ^c S. : pas même fait. ^d T. : il faut dire ... à convertir : omis.

- 478bis –

[S. 475 - T. 496 – V. 474]

Ce n'est pas assez d'être appelé par une élection de Dieu à un évêché, mais il faut encore être appelé par sa^a première intention. Car Saül avait été élu selon l'élection de Dieu, mais non pas selon sa première intention. Car Dieu avait fait tout ce qu'il avait pu pour détourner le peuple d'avoir des rois en leur faisant représenter qu'ils seraient méchants et qu'ils les traiteraient mal¹.

^a S. : la ; V. : une.

- 479 –

[P.R. 1 - S. 476 - T. 497 – 1744 (420)]

Quant à ce qu'ils disent, qu'on fait élection des esprits, qui doute qu'il ne la faille^a faire en ce temps, où tout le monde se fait prêtre et s'introduit^b si facilement dans la théologie ? Il faut que celui qui fait cette plainte soit du nombre de ceux dont il est dit : *Nec introistis, nec sinitis alios introire*². Car si il^c examine bien son entrée dans la prêtrise et dans sa charge ecclésiastique, il y trouvera peut-être à redire. Que s'il se plaint qu'on fait choix des esprits pour les informer de cette vérité, hé, qui doute qu'il ne le faille faire, puisque tous les esprits ne sont pas capables de toutes les vérités ecclésiastiques en un temps où les mœurs des chrétiens, les vérités^d de la tradition, de la grâce et surtout celles de la discipline^e sont si obscures^f et les hommes si accoutumés à d'autres opinions et pratiques qui ont pris la place des anciennes^g. Qui doute même que ceux qui savent et qui pratiquent le mieux les

¹ *1 Samuel* 8, 11-17: «Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots, et s'en fera des gens de cheval, et il les fera courir devant son char; il en fera ses officiers pour commander, les uns mille hommes, et les autres cent; il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour lui faire des armes et des chariots. Il se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers; et il le donnera à ses serviteurs. Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers. Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et il les fera travailler pour lui. Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses serviteurs».

² *Matthieu* 23, 13: «Vous n'y entrez point vous-mêmes, et vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui désirent d'y entrer».

vérités^h ne doivent les ménager avec grande discrétion pour ne les divulguer pas en chaire et mal à proposⁱ 1.

^a T : qu'il n'en faille. ^b T : et introduit. ^c S. et T : s'il. ^d S. et T. : et les vérités. ^e P.R.1 : surtout celles discipline (sic) ; S. et T. : surtout celles de la discipline ; 1744 : surtout celle de la discipline. ^f S. et T. : obscurcies. ^g S. : Anciens [sic]. ^h S. : et qui pratiquent le mieux ces vérités ; T. : et pratiquent des mieux ces vérités. ⁱ T. : en chaire et ailleurs mal à propos ; 1744 abrège drastiquement ce paragraphe : Tous les esprits ne sont pas capables de toutes les vérités ecclésiastiques en un temps où les mœurs des chrétiens et les vérités de la Tradition, de la grâce, et surtout celle de la discipline sont si obscurcies et les hommes si accoutumés à d'autres opinions et à d'autres pratiques qui ont pris la place des anciennes. Ceux même qui savent et qui pratiquent le mieux ces vérités doivent les ménager avec grande discrétion pour ne les pas divulguer mal à propos.

- 480 -

[P.R. 1 - S. 477 - T. 497 - 1744 (420)]

Il y a longtemps qu'il a été dit, que tels sont capables de faire des objections qui ne sont pas capables d'en entendre bien^a les solutions, ou par l'incapacité de leur esprit^b, qui est ou préoccupé ou peu éclairé, ou par l'incapacité de leur cœur^c, à cause de quelques^d cupidités secrètes et quelques^e engagements où ils se trouvent. La règle de l'Évangile : *Nolite dare sanctum^f canibus²* oblige^g à cette discrétion.

^a S. : d'entendre [bien : add. interl.] ; T. : d'en bien entendre ; 1744 : d'entendre bien. ^b T. : incapacité qui est dans leur esprit. ^c S. et T. : ou peu lumineux ou par celle qui est dans leur cœur. ^d P.R.1 : quelques : dans le texte ; leurs : add. interl. ; S. et T. : leurs. ^e P.R.1 : quelques : dans le texte ; les : add. interl. ; S. et T. : les. ^g S. : *Nolite sanctum dare* ; T. : *sanctus* [sic]. ^h 1744 : préoccupé ou peu lumineux, ou par celle qui est dans leur cœur, à cause de leurs cupidités secrète et des engagements où ils se trouvent. La règle de l'Évangile : *Nolite sanctum dare canibus. Ne donnez pas le saint aux chiens*, oblige.

- 481 -

[P.R. 1 - S. 478 - T. 498 - V. 477]

Quant à la demande qu'on fait : si on condamne les missions^a ? Tant s'en faut : on les loue et on^b y exhorte ceux que l'on y voit préparés^c et qui en sont capables (comme on exhorte^d les riches à faire des aumônes, bien qu'on voie^e assez qu'ils ne les feront pas comme il faudrait, et qu'elles ne leur profiteront pas beaucoup tandis qu'ils mèneront la vie qu'ils mènent) et on ne saurait^f trouver bon qu'on déclare trop en chaire que les aumônes et les^g bonnes œuvres, qui ne sont pas faites par l'Esprit de Dieu, sont des péchés, selon ces paroles : (*Bonum opus defectu boni principii, et non recto fine factum, peccatum est^h*)³. C'est ce qu'il faudraitⁱ dire de ces missionnaires^j : *Qui potest capire capiat⁴*.

¹ Saint-Cyran écrit cependant, dans la Considération I pour saint Grégoire de Nazianze, évêque et docteur de l'Église: «La liberté avec laquelle il parla à saint Basile, lui faisant un refus, montre qu'ou il y a une parfaite charité, il ne peut y avoir aucune vanité ni aucun intérêt, et que quand la vertu est soutenue d'une grande innocence, elle donne une pleine liberté pour tout faire et pour tout dire, sans craindre d'agir contre les règles de la discrétion» (*Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 59).

² *Matthieu* 7, 6 : « Gardez-vous bien de donner les choses saintes aux chiens, et ne jetez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent sous leurs pieds ; et que se tournant contre vous, ils ne vous déchirent ». Idée reprise dans la séquence du Saint-Sacrement, *Lauda Sion Salvatorem* : « Le voici le pain des anges, il est le pain de l'homme en route, le vrai pain des enfants de Dieu, qu'on ne peut jeter aux chiens ».

³ « Un défaut dans le principe d'une bonne œuvre, et qui n'est pas conduite à son terme avec rectitude, est un péché ». Je n'ai pas retrouvé l'origine de cet adage. Une sentence au sens voisin est cependant connue : « *Non est malum in actione nisi ex defectu alicuius principii actionis*. Il n'y a pas de mal dans une action, sinon dans le défaut de quelque principe de l'action » (*Les premières polémique thomistes : Le correctorium corruptorii « Sciendum »*, éd. critique par Mgr P. Glorieux, Paris, Vrin (Bibliothèque thomiste, n° 31), 1956, p. 109.

⁴ *Matthieu* 19, 12 : « Qui peut comprendre ceci le comprenne ».

^a T : si je condamne donc les missions. ^b S. : on : omis. ^c T : je les loue et y exhorte ceux que j'y vois préparés ; **V. : et on exhorte ceux qu'on y voit préparés.** ^d T : comme j'exhorte. ^e T : faire l'aumône, bien que je voie. ^f T : je ne saurais. ^g S. : les : omis. ^h S., T. et **V.** : selon ces ... *peccatum est* : omis. ⁱ **V. : faut.** ^j S. : qu'il faut dire de ces missionnaires ; T : qu'il faut dire de ces missions.

- 482 -

[P.R. 1 - S. 479 - T. 498 – 1744 (420-421)]

Qu'il y en a peu qui en profitent à cause des raisons susdites ! Et comment les peuples profiteraient-ils même de ces vérités, puisqu'il^a y a peu^b de pasteurs qui en profitent ? Mais il faut toujours faire l'œuvre de Dieu, surtout ceux qui ont reçu^c une^d vraie mission de Dieu pour le^e faire. Quant aux autres, il ne faut pas les empêcher, se souvenant de l'avis de l'Apôtre : *Oportune^f importune modo, etc.*¹ Il faut laisser à Dieu le discernement des ordres et^g œuvres^h bonnes et faites par son Esprit d'avec les autres, qui ne sont bonnes que parⁱ le dehors. C'est à nous à faire ce qu'il nous^j commande, sans faire un si grand discernement².

^a 1744 : Comment les peuples profiteraient-ils de la vérité, puisqu'il. ^b S. : susdites, qu'il y a peu ; T. : susdites, qu'il y a fort peu. ^d 1744 : surtout quand on a reçu. ^e T. : une : omis. ^e 1744 : la. N° 482. ^a T. : *Oportune* : omis. ^b T. : ordres et : omis. ^c 1744 : *importune. À temps, à contretemps.* Il faut laisser à Dieu le discernement des œuvres. ^d T. : pour. ^e T. : ce que Dieu nous.

- 483 -

[P.R. 1 - S. 480 - T. 499 – 1744 (421)]

La fidélité et la douceur ont été les qualités principales, selon le Sage^a, par lesquelles Moïse a été choisi ministre de Dieu³. La douceur regarde les hommes, et la fidélité regarde Dieu. Elle est double^b, aussi bien que la charité. Car celle qu'on doit aux hommes est un effet de celle qu'on doit à Dieu. C'est pourquoi Jésus-Christ nomme dans l'Évangile le prêtre : *Fidelis servus et prudens*^c ⁴.

^a P.R.1 : l'usage (sic) ; S. et T. : le Sage. ^b S. et T. : la fidélité Dieu, qui est double ; 1744 : qualités principales de Moïse, qui l'ont rendu propre à être le ministre de Dieu. La douceur regarde les hommes, et la fidélité Dieu. Or cette fidélité est double. ^c 1744 : le bon prêtre : *Fidelis servus et prudens. Un serviteur prudent et fidèle.*

- 484 -

[P.R. 1 - S. 481 - T. 500 – 1744 (421-422)]

Nul ne peut prétendre de^a retirer la dîme des terres appartenant^b à un bénéfice, s'il ne fait voir qu'il est bien entré dans ce bénéfice, et selon que les lois positive le requièrent^c. Il doit encore moins prétendre la dîme des grâces que Dieu a promises aux curés et aux prêtres, s'il ne fait voir dans son cœur à Dieu qu'il est vraiment entré dans le sacerdoce ou dans la cure par cette voie véritable que Jésus-Christ a prescrite^d lui-même dans l'Évangile, et qu'il a encore mieux manifestée et déclarée dans la tradition par le Saint-Esprit^e.

^a P.R.1 : et ; S. : à, transformé en : de ; T. : de. ^b S. et T. : appartenantes. ^c S. et T. : bien entré et selon que les lois positives le requièrent dans ce bénéfice. ^d T. : qu'il a prescrite. ^e 1744 abrège et modifie ce paragraphe : On ne peut prétendre retirer

¹ 2 *Timothée* 4, 2 : « Pressez les hommes à temps, à contretemps ».

² Réminiscence de *Luc* 17, 10 : « Dites donc aussi, lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est commandé : Nous sommes des serviteurs inutiles ; nous avons fait tout ce que nous étions obligés de faire ».

³ *Nombres* 12, 3 : « Parce que Moïse était de tous les hommes le plus doux qui fût sur la terre ».

⁴ *Matthieu* 24, 45 : « Qui est le serviteur fidèle et prudent ».

la dîme des terres appartenantes à un bénéfice si on ne fait voir qu'on est bien entré et selon que les lois positives le requièrent dans ce bénéfice. On doit encore moins prétendre la dîme des grâces que Dieu a promises aux curés et aux prêtres si on ne fait voir dans son cœur à Dieu qu'on est entré dans le sacerdoce ou dans la cure par les voies canoniques et les règles du Saint-Esprit.

- 485 –

[P.R. 1 - S. 482 - T. 501 – V. 482* (422)]

La rareté^{a1} des prêtres qui sera^b dans l'Église finale, comme parle saint Bonaventure, est clairement marquée dans l'Évangile².

^aP.R.1 : recepte : dans le texte ; réception : add. interl. ; S : recete; V. : recette ; T. : rareté. ^bP.R.1 : sera : dans le texte ; se fera : add. interl.

- 485bis –

[S. 483 - T. 502]

Il faut que les prêtres prennent garde à Moïse dont il est dit ...

¹ La leçon de P.R.1, de S. et de V. est visiblement mauvaise, et il faut lui préférer T. On trouve dans l'*Opuscule* XI, consacré à l'*Apologie des pauvres*, au chapitre XII : « *Tanta enim erat in adventu huiusmodi pauperum praedicatorum raritas, ut illud evangelicum videretur impleri : Messis quidem multa, operarii autem pauci. Quod pertractans Gregorius ait : Ecce, mundus sacerdotibus plenus est, et tamen in messe Dei rarus invenitur operarius. Nam, etsi sunt qui bona audiant, desunt qui dicant, quia officium quidem sacerdotale suscepimus, se opus officii non implemus* » ; la référence évangélique est Matthieu 9, 37 (« Alors il dit à ses disciples : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson »), et la référence à Grégoire le Grand se trouve dans l'homélie 17, 3 sur l'évangile de Matthieu (tome VIII des *Opera omnia* de saint Bonaventure, dite édition Quaracchi, paru en 1898, p. 319). Saint Bonaventure est une autorité citée par Antoine Arnauld dans *La Fréquente communion*, livre I, chap. II : « Mais pour vous montrer, qu'en tout ceci je ne désire rien dire de moi-même, écoutez ce que saint Bonaventure nous enseigne sur la même question que vous proposez ; s'il vaut mieux communier souvent que rarement ; et sur le même exemple dont vous vous servez, des fréquentes communions de l'Église primitive ? Ce grand homme, dont Gerson préfère la doctrine à celle de tous les autres scolastiques, après avoir rapporté ce qui se peut dire de part et d'autre touchant la fréquente réception de l'Eucharistie, forme enfin sa décision en ces excellentes paroles : *Si l'on demande s'il est utile de communier souvent, il faut répondre, que si une personne reconnaît, qu'elle est dans l'état où étaient les chrétiens de l'Église primitive, c'est-à-dire, comme il l'explique auparavant, dans la sainteté du baptême, dans l'innocence, dans la charité, dans l'ardeur du Saint-Esprit ; elle fait bien de les imiter en communiant tous les jours. Mais si elle reconnaît qu'elle est dans l'état de l'Église finissante ; c'est-à-dire, qu'elle est froide et lente dans les choses de Dieu, elle est louable de ne communier que rarement. Que si elle est en un état comme moyen et tempéré de ces deux, elle doit aussi marcher entre ces deux extrémités* » (cité d'après les *Œuvres* d'Antoine Arnauld, tome 27, p. 187-188). Le texte de saint Bonaventure est donné en note de bas de page : « *Si ergo quaeritur utrum expediat frequentare alicui, dicendum quod si videat se esse in statu Ecclesiae primitivae-, laudandum est quotidie communicare : si autem in statu Ecclesiae finalis ut pote frigidum et tardum, laudandum est quod raro ; si autem in medio modo, medio modo debet se habere* », avec renvoi à : « *D. Bonav. In 4. Sent. Dist. 12. part. 2. art.1, qu. 2* ». Il cite à nouveau ce passage en le modifiant légèrement dans la *Réfutation du III. sermon du Père Nouet* : « Ce qui est directement opposé à saint Bonaventure, qui, étant instruit dans l'école du Saint-Esprit et des Pères, dit excellemment : [...] *Mais si elle reconnaît qu'elle est dans l'état de l'Église finissante, c'est-à-dire qu'elle est froide et lente dans les choses de Dieu, elle fait bien de ne communier que rarement* » (*Œuvres*, tome 27, p. 706). L'expression : *Ecclesia finalis* se retrouve également sous la plume de saint Bonaventure, dans son *Commentaire sur l'Éclésiastique* XII (tome VI des *Opera omnia* de saint Bonaventure, dite édition Quaracchi, paru en 1893, p. 95).

² Petrus Aurelius invoque déjà l'autorité de Bonaventure, équiparé à Jean Chrysostome et Grégoire de Nazianze, pour démontrer la supériorité du sacerdoce : « *Recognoscant Pontifices Christi ac sacerdotes, inquit D. Bonaventura, quod a Domino universae terrae receperunt supremum dominium, et a diebus saeculi, non solum hominibus, imo et angelicis spiritibus penitus inauditum [D. Bon. De Eccl. Hierarch. Par. 2 ca. 1]* » (« *Probatur auctoritatibus Bonaventurae, Chrysostomi et Gregorii Nazianzeni dignitas sacerdotum* », dans les *Vindiciae Censurae Facultatis Theologiae Parisiensis in Spongiam*, éd. citée, p. 83).

- 486 –

[P.R. 1 - S. 483 - T. 503 – 1744 (422)]

Le même Évangile nous rapporte que le seul consolateur des peuples dans ces grandes afflictions^a et persécutions^b publiques^c est un pasteur fidèle, puisqu'après^d avoir dit ces^e horribles maux qui précéderont^f le jugement^g, il ajoute qu'il sera rare de trouver un bon prêtre en ce temps-là à qui^h les peuples puissent recourir pour être consolés dans de si grandes calamités¹.

^a P.R.1 : 2 : add. interl. ^b P.R. : I : add. interl. ^c S. et T. : les [S. : ces] grandes et publiques afflictions et persécutions. ^d T. : puisque après. ^e S. et T. : les. ^f S. : précédaient. ^g T. : les jugements. ^h 1744 : L'Évangile nous apprend que le seul consolateur des peuples dans les grandes et publiques afflictions ou persécutions est un pasteur fidèle. Mais il nous apprend aussi que dans les horribles maux qui précéderont le jugement, il sera rare de trouver un bon prêtre à qui.

- 487 –

[P.R. 1 - S. 484 - T. 504 – 1744 (422)]

Le même Évangile nous apprend que les mauvais prêtres sont hypocrites jusqu'au dernier^a degré^{b 2}.

^a T. : hypocrites au dernier. ^b S. : point : biffé ; degré.

- 488 –

[P.R. 1 - S. 485 - T. 505 et 506 – V. 485** - 1744 (422-423)]

Jésus-Christ chasse les démons avec puissance, en maître^a et par commandement, sans user des^b prières et autres^c moyens ordonnés pour les exorcistes et pour les autres ministres^{d 3}. C'est le propre des prêtres^e, non seulement de chasser les démons^f, c'est-à-dire les péchés, mais aussi de guérir^g les infirmités^h qui restent après avoir chassé le démon, c'est-à-dire le péché. Etⁱ quand elles sont parfaitement guéries, alors le démon, c'est-à-dire le péché, est parfaitement chassé. Et en ce sens, l'un précède l'autre en cet endroit^j.

^a T. : c'est-à-dire en maître. ^b S. et 1744 : de. ^c T. : et sans autres. ^d S. et T. : prêtres. ^e V. et 1744 : autres [V. : autres : biffé] prêtres. Le devoir des prêtres est. ^f T. : le démon. ^g S. et T. : aussi de guérir : omis. ^h 1744 : mais d'ôter les infirmités. ⁱ S. : Et : add. interl. ^j 1744 : Et en ce sens ... cet endroit : omis.

¹ En *Matthieu* 24 sont réunis les discours du Christ sur son dernier avènement : « Aussitôt après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel et les puissances des cieux seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel » (v. 29). Les versets 45-51 rapportent la parabole du serviteur qui attend le retour de son maître, appel à la vigilance : « Qui est le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur nourriture ? ». Nous trouvons-nous là devant une interprétation saint-cyranienne de ces versets, l'interrogation du Christ signifiant la rareté de ce serviteur ?

² En *Matthieu* 23, 13-29, le Christ répète par six fois la même malédiction : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites », en ajoutant (v. 29-32) : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, et ornez les monuments des justes, et qui dites : Si nous eussions été du temps de nos pères, nous n'eussions pas été leurs compagnons à répandre le sang des prophètes. Ainsi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes, que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. Achevez donc aussi de combler la mesure de vos pères ».

³ Par exemple *Marc* 1, 23-27 : « Or il se trouva dans leur synagogue un homme possédé de l'esprit impur qui s'écria, disant : Qu'y a-t-il entre vous et nous, Jésus de Nazareth ? Êtes-vous venu pour nous perdre ? Je sais qui vous êtes : Vous êtes le saint de Dieu. Mais Jésus, lui parlant avec autorité, lui dit : Tais-toi et sors de cet homme. Alors l'esprit impur, l'agitant avec de violentes convulsions et jetant un grand cri, sortit de lui. Tous en furent dans un si grand étonnement, qu'ils se demandaient les uns aux autres : Qu'est-ce que ceci, et quelle est cette nouvelle doctrine ? Il commande même avec empire aux esprits impurs, et ils lui obéissent ».

- 489 –

[P.R. 1 - S. 486 - T. 507 – 1744 (423)]

Celui qui, en âge de raison, entre dans l'Église par le baptême et^a sans avoir les véritables dispositions, n'est pas censé y entrer par^b une véritable vocation de Dieu, comme fut Simon Magus^c ¹. Il en est^d de même de^e celui qui sans les dispositions requises^f entre^g dans le sacerdoce. Et^h comme le premier n'a pas droit aux grâces qui sont propres aux chrétiens et non communes aux païens, ainsi le second n'a pas non plusⁱ droit aux grâces^j qui sont propres aux prêtres et non communes aux autres^k chrétiens.

^a T. : et : omis. ^b T. : y être entré par. ^c 1744 : comme Simon le Magicien. ^d P.R.1: Il en est: entre deux traits de plume. ^e P.R.1 de : entre deux traits de plume. ^f P.R.1 : sans les dispositions requises : entre deux traits de plume ; 1744 : omis. ^g S. T. : Magus. De même celui qui entre. ^h 1744 : Or. ⁱ 1744 : non plus. ^j S. : second n'est pas propre aux grâces ; T. : second ne participe pas aux grâces. ^k S., T. et 1744 : avec les autres.

- 490 –

[P.R. 1 - S. 487 - T. 508 – V. 487* (423)]

Dieu traite ces baptisés comme des^a païens, et peut-être que Dieu^b traite ces prêtres mal entrés et mal appelés comme^c le commun des chrétiens.

^a T : les. ^b T : qu'il. ^c V. : **mal appelés et mal entrés au plus** ; S. et T : appelés au plus comme.

- 491 –

[P.R. 1 - S. 488 - T. 509 – V. 488]

Il y a cette différence entre l'ordination de l'évêque et celle du^a prêtre^b, qu'aussitôt que l'évêque est consacré, il peut exercer la puissance de son Ordre sans qu'il ait besoin d'autre^c chose de l'Église, parce qu'il avait déjà reçu auparavant d'elle^d la puissance de juridiction, en vertu de laquelle il avait déjà fait^e plusieurs fonctions d'évêque avant que d'être^f consacré².

¹ Simon le magicien apparaît dans *Actes* 8, 9-24. Il « avait exercé la magie auparavant » dans la ville de Samarie, il « avait séduit le peuple de Samarie, se disant être quelque chose de grand ; de sorte qu'ils le suivaient tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et disaient : Celui-ci est la grande vertu de Dieu. Et ce qui les portait à le suivre, c'est qu'il y avait déjà longtemps qu'il leur avait renversé l'esprit par ses enchantements ». Ayant vu « les prodiges et les grands miracles qui se faisaient » par les mains de Philippe, « il en était dans l'admiration et dans le dernier étonnement ». Pierre et Jean rejoignirent Philippe, et ils imposèrent les mains aux nouveaux baptisés pour qu'ils reçoivent le Saint-Esprit. Simon, voyant « que le Saint-Esprit était donné par l'imposition des mains des apôtres, il leur offrit de l'argent. Et leur dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'aurai imposé les mains reçoivent le Saint-Esprit ». Pierre le réprimanda vivement : « Que votre argent périsse avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent. Vous n'avez point de part et vous ne pouvez rien prétendre à ce ministère ; car votre cœur n'est pas droit devant Dieu. Faites donc pénitence de cette méchanceté, et priez Dieu, afin que, s'il est possible, il vous pardonne cette mauvaise pensée de votre cœur ; car je vois que vous êtes dans un fiel amer, et dans les liens de l'iniquité. Selon saint Jérôme, il proclamait : « Je suis la Parole de Dieu ; je suis la beauté de Dieu ; je suis le Paraclet ; je suis le Tout-Puissant ; je suis tout ce qui est en Dieu » (Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, tome 2, p. 39). Voir aussi Jacques de Voragine, *La légende dorée*, p. 450-455.

² Idée déjà défendue et illustrée par Petrus Aurelius : « *Atque haec est eminentia dignitatis episcopalis supra sacerdotalem, quod sacerdotalis nullam per se iurisdictionem, nec includat, nec exigat, utpote imperfectionem et episcopali subiecta, cuius nutu regi, et ad operationes ac munia Ecclesiae admoveri, non ipsamet prosilire debet, ut canones iam pridem sanxerunt. At episcopalis dignitas, ut summa, et in suo genere perfecta, iurisdictionem necessario complectatur, nec sine ea consistat, non magis quam regia dignitas, cui SS. Patres episcopalem dignitatem passim comparant, sine imperio concipi potest* » (*Vindiciae Censurae Facultatis Theologiae Parisiensis in Spongiam*, éd. citée, p. 91). Idée chère également à tout Port-Royal : « Il est certain que les évêques étant les successeurs des apôtres, ce n'est point du pape, mais immédiatement de Jésus-Christ qu'ils reçoivent leur juridiction, puisque ce n'est point à saint Pierre seul, mais à tous les

^a S. et T. : et du. ^b V. : **l'ordination du prêtre et de l'évêque.** ^c T. : besoin de recevoir autre. ^d T. et V. : reçu d'elle auparavant. ^e T. : avait fait. ^f T. : avant qu'être ; V. : **avant d'être.**

- 492 -

[P.R. 1 - S. 489 - T. 509 – V. 489]

Le prêtre au contraire ne peut rien faire en particulier avant que d'être ordonné, parce qu'il^a a besoin que l'Église lui donne encore de la matière et des sujets pour appliquer l'une^b et exercer juridiction sur les autres^c, ce qu'elle^d fait lui donnant la puissance de juridiction après^e l'avoir consacré, laquelle est séparée entièrement de celle de l'Ordre. De sorte que le prêtre, par son ordination, n'en reçoit qu'une générale en faveur des malades et de ceux qui sont dans cette extrême nécessité où tout prêtre, soit qu'il soit pasteur^f approuvé ou non, a pouvoir de les absoudre. Et l'Église lui donne la puissance de juridiction. Il est donc clair que la puissance générale et particulière de juridiction précède dans l'évêque celle de l'ordination, et tout au contraire dans le prêtre¹.

^a P.R.1 : avant que d'être ordonné : dans le texte ; aussitôt après avoir été ordonné : add. marg. ; T. : en particulier après avoir été ordonné puisqu'il. ^b P.R.1 : l'une : entre deux traits de plume. ^c P.R.1 : juridiction sur les autres : entre deux traits de plume. ^d T. : pour l'exercer et l'appliquer, ce qu'elle ; S. et V. : pour l'appliquer et l'exercer, ce qu'elle. ^e S. : juridiction [Il est donc clair que la puissance générale et particulière de juridiction précède dans l'évêque celle de l'ordination : biffé] après. ^f S. : pasteur : add. interl.

- 493 -

[P.R. 1 - S. 490 - T. 510 – V. 490** - 1744 (423)]

Les prêtres, particulièrement^a s'ils sont prédicateurs, sont proprement les prophètes dans l'Église, selon saint Grégoire². Ce qui montre qu'ils ont besoin, dans chacune des

apôtres que Jésus-Christ a dit : *Sicut misit me vivens Pater, ita et ego mitto vos*. C'est pourquoi il est constant que dans les neuf ou dix premiers siècles, hors les évêques des provinces suburbicaires, tous les autres évêques étaient établis dans chaque province par les primats ou les métropolitains, sans avoir besoin d'aucun agrément ou confirmation du pape. On pourrait donc en user de même encore aujourd'hui, si la nécessité ou l'utilité de l'Église le demandait » (*Sentiment de M. Arnauld sur ce qu'on a proposé pour remédier aux désordres que produit en France la longue vacance de tant d'évêchés*, dans : *Œuvres*, tome 37, p. 685).

¹ Pour la célébration valide de certains sacrements – pénitence et mariage – la puissance d'ordre ne suffit pas au prêtre, il faut encore qu'il ait reçu juridiction de son évêque. Mais même un évêque a besoin d'une juridiction particulière pour conférer les Ordres ou célébrer un mariage hors de son diocèse : sa juridiction est donc moins absolue que ce que laisse entendre ici Saint-Cyran.

² Réminiscence probable de la *Règle pastorale* II, 3 : « Que le pasteur ait toujours un agir qui entraîne : ainsi montrera-t-il à ses ouailles, en vivant, le chemin de la vie, et son troupeau, docile à sa voix et à sa façon d'agir, progresses grâce à des exemples plus qu'à des paroles. Son poste exige de lui qu'il dise l'idéal ; il n'exige pas moins qu'il montre l'idéal. Une voix pénètre plus aisément le cœur de l'auditeur, celle qu'accrédite la vie de l'orateur, lequel, en disant, commande, mais en montrant, aide à faire. *Monte sur une haute montagne*, est-il dit par le prophète, *toi qui annonces la bonne nouvelle à Sion*. Celui qui s'emploie à prêcher les biens du ciel, qu'il laisse là les bassesses des œuvres terrestres, qu'on le voie se tenir sur les hauteurs ; et qu'il entraîne d'autant plus aisément ses inférieurs à faire mieux qu'il crie depuis les hauteurs par le mérite de sa vie ». Ou encore II, 4 : « Oui, il reçoit la charge du héraut, celui qui accède au sacerdoce : il s'avance en criant avant l'arrivée redoutable du Juge. Alors, si le prêtre ne sait pas prêcher, quel cri fera-t-il entendre, héraut muet ? Voilà pourquoi l'Esprit-Saint se posa sous la figure de langues sur les premiers pasteurs ; ceux qu'il a remplis, il en fait aussitôt, sous son inspiration, des hommes qui parlent. Voilà pourquoi il est prescrit à Moïse qu'en entrant dans la Tente le prêtre ait autour de lui des clochettes : il lui faut faire entendre tous les tons de la prédication, s'il ne veut pas déplaire par son silence au juge qui d'en haut le regarde. Il est écrit en effet : *Qu'on entende le son des clochettes quand il entre dans le sanctuaire et qu'il en sort, en présence du Seigneur, et qu'il ne meure pas*. Quand il entre ou sort sans que résonne sa voix, le prêtre meurt, car il excite contre lui la colère de l'invisible juge, s'il s'avance sans que résonne sa prédication. Avec justesse il est prescrit que les chochettes soient agrafées à ses vêtements. Que devons-nous voir dans le vêtement du prêtre, sinon des œuvres bonnes. Le prophète l'atteste : *Que tes prêtres se vêtent de justice*. Les clochettes sont attachées au vêtement, parce que les œuvres mêmes du prêtre, jointes au son de ses lèvres, clament où est la route de la vie ».

fonctions, d'une nouvelle impression de l'Esprit de Dieu. Et pour cette raison tout l'Évangile est une prophétie et une prédication^b de tout ce qui doit arriver dans la suite de l'Église^c.

^a S. et T. : et particulièrement. ^b T. : prédiction. ^c 1744 abrège considérablement le paragraphe : Ce qui montre [...] la suite de l'Église : omis ; V. : **Ce qui montre qu'ils ont besoin, dans chacune des fonctions, d'une nouvelle impression de l'Esprit de Dieu. Et pour cette raison tout l'Évangile est une prophétie et une prédication de tout ce qui doit arriver dans la suite de l'Église : add. interl.** .

- 494 -

[P.R. 1 - S. 491 - T. 511 – 1744 (423-424)]

Les prophètes ne parlent pas toujours en prophètes, mais seulement lorsqu'ils reçoivent l'impression et le mouvement de Dieu. Le prêtre de même et le prédicateur ne parle en prophète^a que lorsqu'il parle par l'Esprit de Dieu qui remue^b son cœur et sa langue. C'est pourquoi l'oraison est si intrinsèque à la prédication et à la vie retirée du^c prêtre^d qui prêche la Parole de Dieu¹.

^a S. : ne parle pas. ^b S. et T. : et qu'il remue. ^c S. et T. : au. ^d 1744 : est nécessaire à la prédication et la vie retirée au prêtre.

- 495 -

[P.R. 1 - S. 492 - T. 512 – V. 492* (424)]

L'Apôtre dit qu'il vit en^a telle sorte que Dieu le voit en l'état qu'il^b le trouva lorsqu'il le choisit pour être son fidèle ministre². Il n'y a rien qui fasse mieux voir que personne n'est vrai^c prêtre devant Dieu et les hommes^d si Dieu ne^e le choisit, le trouvant en^f l'état parfait où il doit être pour lui rendre un si grand service.

^a T. et V. : de. ^b S. et T. : que Dieu ; V. : où il. ^c P.R.1 : vrai : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : omis. ^d P.R.1 : devant Dieu et les hommes : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : omis. ^e P.R.1 : ne : omis ; présent dans S. et T. ^f T. : dans.

- 496 -

[P.R. 1 - S. 493 - T. 513 – 1744 (424)]

Le prêtre doit couvrir son commandement^a de charité, comme fait saint Paul en^b l'épître à Philémon³.

^a 1744 : ses commandements. ^b T. et 1744 : dans.

¹ Sur l'oraison, voir la considération II pour la Transfiguration : « Nous y apprenons que l'oraison est la source des lumières divines et de la gloire intérieure de l'âme, car il est dit dans saint Luc que Jésus-Christ fut transfiguré pendant qu'il priait, et ce qui est plus, il nous apprend les conditions principales de l'oraison chrétienne, qui doit être faite en des lieux éloignés du commerce des hommes et sur le sommet de la montagne, c'est-à-dire dans la partie supérieure de notre âme » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 157) ; voir aussi p. 159 : « Il faut apprendre en ce jour à recourir à la prière pour participer à la gloire de Jésus-Christ, puisque c'est dans la prière du Sauveur que son corps mortel a été changé et revêtu d'un éclat et d'une gloire extraordinaire. Et ceci nous fait voir qu'il n'y a point d'autres voies pour changer nos âmes et les rendre flexibles au bien, que de travailler à attirer sur nous les grâces du Ciel par de fréquentes prières en des lieux déserts qui soient très éloignés du commerce du monde, ce que nous figure cette haute montagne sur laquelle Jésus-Christ s'est transfiguré » (Considération II pour la Transfiguration).

² *1 Corinthiens* 7, 20 : « Que chacun demeure dans l'état où il était quand Dieu l'a appelé ».

³ *Philémon* 7-9 : « Car votre charité, mon cher frère, nous a comblés de joie et de consolation, voyant que les cœurs des saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté. C'est pourquoi, encore que je puisse prendre en Jésus-Christ une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir, néanmoins l'amour que j'ai pour vous fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis à votre égard, c'est-à-dire quoique je sois Paul, et déjà vieux, et de plus maintenant prisonnier de Jésus-Christ ».

- 497 –

[P.R. 1 - S. 494 - T. 514 et 515 – 1744 (424)]

La sainteté du prêtre est tellement approchante de celle^a de Dieu que les rois, qui sont les images de Dieu, ne sont que les images des prêtres. Un vrai ecclésiastique n'a point de plus grand ennemi qu'un homme politique.

^a 1744 : du prêtre approche tellement de celle.

- 498 –

[P.R. 1 - S. 495 - T. 516 – V. 495* (424)]

Si le prêtre est un roi, c'est un roi tout^a divin. C'est pourquoi le Fils de Dieu disait que son royaume n'était pas de ce monde, car il était véritablement roi¹.

^a T : tout : omis.

- 499 –

[P.R. 1 - S. 496 - T. 517 – V. 496]

La grâce du prêtre est une royauté^a et un empire sur toutes les créatures. Et parce que chaque chrétien participe^b à cette grâce, chaque chrétien est roi. Et je ne trouve point étrange que Jésus-Christ ait commandé de renoncer à tout avant que^c d'entrer dans^d son Église², car il ne voulait pas que cette grâce royale fût mêlée avec les créatures, mais qu'elle^e subsistât toute seule dans l'âme du chrétien^f comme dans son trône.

^a V. : **une vraie royauté.** ^b P.R.1, S. et V. : est propre ; T : participe. ^c T : que : omis. ^d S. et V. : en. ^e P.R.1 : qu'elle : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : omis. ^f P.R.1 : dans l'âme du chrétien : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : omis.

- 500 –

[P.R. 1 - S. 497 - T. 518 – V. 497** - 1744 (424)]

Si tous ceux qui eussent^a sortis d'Adam innocent eussent été rois, à plus forte raison le sont ceux qui sont sortis de Jésus-Christ glorieux. Il ne faut donc pas qu'aucune créature vous domine, mais Dieu seul. Il faut que^b l'on connaisse Dieu par l'annihilation de toutes choses, et qu'^c le connaisse^d et le possède par l'abnégation et renonciation de toutes choses. Quelle bassesse a, après cela, un chrétien^e de s'amuser à bâtir des villes ! Et quelle bassesse a un prêtre de chercher des bénéfices.

^a 1744 : seraient. ^b P.R.1 : Il faut que : entre deux traits de plume. ^c P.R.1 : qu' : entre deux traits de plume. ^d S. : Dieu seul. L'on connaisse Dieu par l'annihilation de toutes choses, et on le connait ; T. : Dieu seul. On connaît Dieu par la négation de toutes les choses, et on le connaît. ^e T. : bassesse après cela a un chrétien ; V. et 1744 : qu'aucune créature, mais que Dieu seul domine le chrétien [V. : **on connaît Dieu par l'annihilation de toutes choses, et on le connaît et possède par l'abnégation et renonciation de toutes choses : add. marg. appelée par une +]** . Et que pour le connaître et le posséder, il renonce à tout [V. : **Et que pour ... renonce à tout : biffé]**. Quelle bassesse après cela pour un chrétien.

¹ Jean 18, 36-37: « Jésus lui répondit : *Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs ; mais mon royaume n'est point ici.* Pilate lui dit alors : *Vous êtes donc roi ?* Jésus lui répartit : *Vous le dites, je suis roi* ».

² Matthieu 19, 21 : « Jésus lui dit : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel ; puis venez et me suivez ». Texte parallèle en Marc 10, 21.

- 501 –

[P.R. 1 - S. 498 - T. 519 – V. 498** - 1744 (425)]

Quand la persécution a cessé dans l'Église, la vocation au sacerdoce^a a commencé de^b diminuer et d'être plus rare^c.

^a T. : vocation de Dieu au sacerdoce. ^b S. et T. : à. ^c V. et 1744 : la véritable [V. : véritable : biffé] vocation au sacerdoce a commencé à diminuer et à être plus rare.

- 502 –

[P.R. 1 - S. 499 - T. 520 – V. 499** - 1744 (425)]

Un homme qui est mal entré dans le sacerdoce est encore plus incapable d'entrer^a dans la vocation qu'auparavant, tant à cause qu'il a fait^b un péché qu'à cause qu'il a fait^c une profanation en administrant les sacrements.

^a T. : de rentrer. ^b V. et 1744 : le sacerdoce devient [V. : devient : biffé ; est : add. interl.] encore plus indigne de la grâce de Dieu [V. : incapable d'entrer dans la vocation qu' : add. interl.] qu'auparavant, tant à cause de ce qu'il a fait. ^c S. : à cause de ce qu'il a fait un péché qu'à cause qu'il a fait ; T. : à cause de ce qu'il a fait un péché que de ce qu'il a fait.

- 503 –

[P.R. 1 - S. 500 - T. 521 – V. 500* (425)]

Si^a le royaume de David était le royaume de Jésus-Christ, comme il est dit dans l'Évangile au jour de son triomphe¹, personne ne peut mettre en doute que David n'ait été la figure du sacerdoce de Jésus-Christ.

^a T : Si : omis.

- 504 –

[P.R. 1 - S. 501 - T. 522 et 523 – V. 501]

Les enfants de David sont appelés prêtres parce que les vrais enfants et successeurs du vrai David^a, c'est-à-dire de Jésus-Christ^b en sa parfaite royauté, sont les prêtres. Il est donné aux^c autres officiers de David, en ce^d même chapitre, d'autres titres honorables², mais il a achevé^e ce chapitre par ce titre plus remarquable que les autres, qu'il a donné aux enfants de David, parce qu'ils^f marquent les vrais^g prêtres, qui sont les vrais successeurs du vrai roi David^h, qui est Jésus-Christ, dans le sacerdoceⁱ³.

¹ *Matthieu* 21, 9 : « Et tous ensemble, tant ceux qui allaient devant lui, que ceux qui le suivaient, criaient : Hosanna, salut et gloire au fils de David ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; Hosanna, salut et gloire à lui, au plus haut des cieus ». Texte parallèle en *Marc* 11, 9-10 (avec, au v. 10, l'expression : « Béni soit le règne de notre père David, que nous voyons arriver »).

² *2 Samuel* 8, 16-18 : « Joab, fils de Sarvia, était général de ses armées ; et Josaphat, fils d'Ahilud, avait la charge des requêtes ; Sadoch, fils d'Achitob, et Achimélech, fils d'Abiathar, étaient grands prêtres ; Saraïas était secrétaire. Banaïas, fils de Joaïada commandait les Céréthiens et les Phéléthiens ; et les enfants de David étaient ses grands officiers – Vulgate : *Filii autem David sacerdotes erant* » (idée déjà présente dans les pensées 15 et 98).

³ C'est l'affirmation solennelle qui ouvre la généalogie du Christ en *Matthieu* 1, 1 : « Livre de la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham ». Voir aussi récit de l'Annonciation en *Luc* 1, 32 : « Il sera grand, et sera appelé le Fils du Très-Haut ; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il règnera éternellement sur la maison de Jacob ». Le Christ est par ailleurs souvent appelé : « Fils de David » dans les évangiles (par exemple en *Luc* 18, 38).

^a T. : successeurs de David. ^b S. : du [vrai : add. interl.] David, c'est-à-dire de Jésus-Christ ; V. : **du vrai David, qui est Jésus-Christ.** ^c P.R.1 : donné aux : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : il est dit des. ^d S. et T. : dans ce ; V. : **dans le.** ^e S. : mais [il : add. interl.] a achevé ; T. : il achève. ^f T. : puisqu'ils. ^g T. : du roi David ; S. et V. : qui sont vrais successeurs du roi David. ^h P.R.1 : vrai : entre deux traits de plume ; S., T. et V. : omis. ⁱ S. : Du vrai David : add. marg.

- 505 –

[P.R. 1 - S. 502 - T. 524 – 1744 (425)]

Il se lit dans^a le Lévitique que tous les autres Juifs étaient étrangers à l'égard du prêtre¹. Ce qui fait voir combien le prêtre doit être séparé du commun des chrétiens, puisqu'ils sont^b comme étrangers^c.

^a 1744 : On lit dans. ^c T. : ils lui sont. ^c 1744 : puisqu'ils sont comme étrangers : omis.

- 506 –

[P.R. 1 - S. 503 - T. 525 – V. 503]

Le fond de l'homme est si corrompu, qu'il n'y en a aucun^a presque qui haïsse la puissance. Et celle^b du prêtre étant la plus grande que Dieu pouvait donner à l'homme, il ne peut la souhaiter^c qu'il ne se fasse Dieu, etc^d.

^a T : qu'il n'y a nul ; S. et V. : qu'il n'y en a nul. ^b T : qui ne hausse sa puissance. Celle. ^c T : hausser ; S. et V. : il ne la peut hausser. ^d P.R.1 : Le reste de cet article est si obscur qu'il ne fait aucun sens. Il faut que le copiste ait manqué ou n'ait pas bien lu : ajout du copiste entouré d'un trait de plume ; S., T. et V. : Dieu comme il est arrivé à Adam, parce qu'il a reçu comme le prêtre la plus grande puissance que Dieu [T. : qu'il] pouvait donner à l'homme.

- 507 –

[P.R. 1 - S. 504 - T. 526 et 527 – V. 504** - 1744 (525)]

Ce n'est pas moins contre la foi de croire que l'Église peut déchoir^a de sa discipline et de ses mœurs, que de croire qu'elle peut déchoir de sa foi. Dieu a promis de conserver son Église². Et ainsi, en vertu de cette promesse, il donne toujours quelques bons évêques à son Église, et se sert pour cela aussi bien de l'élection des rois que de celle de ceux qui élisaient avant eux, parce qu'il y a, en tout genre d'hommes, des élus^b.

^a T : le foi que l'Église ne peut déchoir. ^b T. : ses élus ; V. et 1744 abrègent considérablement le paragraphe : Il n'est pas moins contre la foi de croire que l'Église peut perdre l'esprit de sa discipline et de ses mœurs que de croire qu'elle peut déchoir de sa foi [V. : **Dieu a promis de conserver son Église. Ainsi il donne toujours quelques bons évêques à son Église, et se sert pour cela aussi bien de l'élection des rois que de celle de ceux qui élisaient avant eux, parce qu'il y a, en tout genre d'hommes, des élus : add. interl.**].

¹ La référence semble plutôt être au livre des *Nombres*. Dieu y déclare : « J'ai pris les Lévites d'entre les enfants d'Israël en la place de tous les premiers-nés qui sortent les premiers du sein de leur mère d'entre les enfants d'Israël ; c'est pourquoi les Lévites seront à moi » (3, 12). Il interdit aussi de les recenser avec le reste d'Israël : « Ne faites pas le dénombrement par la tribu de Lévi, et n'en marquez point le nombre avec celui des enfants d'Israël ; mais établissez-les pour avoir soin du tabernacle du témoignage, de tous ses vases, et de tout ce qui regarde les cérémonies » (1, 49-50). On peut penser aussi à *Deutéronome* 10, 8-9 : « En ce temps-là, le Seigneur sépara la tribu de Lévi des autres tribus, afin qu'elle portât l'arche d'alliance du Seigneur, qu'elle assistât devant lui dans les fonctions de son ministère, et qu'elle donnât la bénédiction au peuple en son nom, comme elle fait encore jusqu'à aujourd'hui. C'est pourquoi Lévi n'a point eu part avec ses frères au pays qu'ils possèdent, parce que le Seigneur est lui-même son partage, selon que le Seigneur votre Dieu le lui a promis ».

² *Matthieu* 16, 18 : « Et moi aussi je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ».

- 508 –

[P.R. 1 - S. 505 - T. 528 – V. 505]

C'est offenser un homme de dire^a qu'il tient que les évêques n'ont point de mission. Et c'est faire^b ruiner l'Église par ses deux fondements. Car si l'Église ne peut subsister sans avoir des élus en toutes les conditions des hommes, elle peut encore moins être sans avoir des^c élus en la condition des évêques, et partant il est faux que, dans un^d royaume où est l'Église^e, il y ait des évêques sans mission.

V. : un homme que de dire. ^bT : C'est lui faire. ^cS. : de [sic]. ^dT : le. ^eV. : un royaume de l'Église.

- 509 –

[P.R. 1 - S. 506 - T. 529 – 1744 (425)]

Comme la foi est la vraie disposition au baptême, et^a la pénitence à l'absolution, ainsi la vocation est la première^b et la principale^c disposition au sacerdoce.

^aT. : et : omis. ^bP.R.1 : dernière : dans le texte ; première : add. interl. ; S. et T. : dernière. ^c1744 : est principale.

- 510 –

[P.R. 1 - S. 507 - T. 530 – 1744 (425-426)]

Comme il faut une disposition intérieure pour recevoir les sacrements^a, et particulièrement celui de l'Eucharistie, on peut dire, à plus forte raison, qu'il en faut une grande au sacerdoce^b, qui est la source de tous les autres sacrements.

^aT. : une préparation intérieure pour recevoir tous les sacrements. ^b1744 : grande pour le sacerdoce.

- 511 –

[P.R. 1 - S. 508 - T. 531 – 1744 (426-427)]

Comme et quand les apôtres furent faits prêtres^a. Dieu a élu premièrement les apôtres^b. Et pour montrer^c la grandeur de cette élection, il les a tirés de^d la troupe qui le suivait et^e qui était dans la vallée, et les a fait monter au haut de la montagne, eux seuls, où il était^f, après s'être préparé à cette élection par une oraison^g qui dura toute la nuit. Car ce fut le matin qu'il les appela et les élu, ce qui^h marque, aussi bien que la montagneⁱ, l'excellence et l'élévation^j du sacerdoce¹. Il les a tenus trois ans durant dans cette^k élection pour les

¹ *Luc* 6, 12-13 : « En ce temps-là, Jésus, s'en étant allé sur une montagne pour prier, y passa toute la nuit à prier Dieu. Et quand il fut jour, il appela ses disciples, et en choisit douze d'entre eux qu'il nomma apôtres ». Saint-Cyran, considération I pour la veille de saint Simon et saint Jude, apôtres : « Les apôtres ayant été appelés ont été unis à la compagnie des autres fidèles qui suivaient Jésus-Christ. La distinction des apôtres d'avec les septantes disciples et du reste de ceux qui suivaient Jésus-Christ. Il a voulu qu'ils aient été premièrement du commun de ceux de sa suite, qui s'étaient convertis à lui, afin de leur faire connaître, par la séparation qu'il en fit depuis, qu'ils devaient avoir une perfection toute autre que le reste des chrétiens qui formaient déjà la compagnie de Jésus-Christ, qui a été nommée depuis son Église. Il est clair dans l'évangile que Jésus-Christ les appela depuis, et les sépara du nombre de tous les autres pour en faire ses apôtres, qui fut le nom qu'il leur donna sur la montagne, où il passa toute la nuit en prières avant que de faire cette élection. C'est ce qui paraît encore mieux en ce qu'il envoya séparément les douze apôtres, ayant depuis, par une autre mission, envoyé séparément les septante disciples. Il n'y a rien qui nous fasse tant voir combien les apôtres et leurs successeurs doivent avoir une excellence plus grande que celle du reste des clercs et des fidèles de l'Église. Aussi les apôtres avaient cela de singulier par-dessus les septante disciples, qu'ils étaient de la maison de Jésus-Christ et vivaient avec lui dans un même lieu, d'où vient qu'il n'y eut qu'eux qui mangèrent l'agneau pascal avec lui, comme étant de sa famille » (*Considérations*,

préparer au sacerdoce peu à peu par la vie de la vertu^l et pénitence continuelle qu'ils ont menée avec lui durant trois ans^m, pendant lequel temps le Saint-Esprit ne leur fut point donné, selon le langage de l'Écriture, bien qu'ilsⁿ fussent dans la charité, à la vérité^o, encore imparfaite. Mais incontinent^p que Jésus-Christ fut ressuscité, ce qui est^q figuré par ce matin auquel ils avaient été élus au haut de la montagne, il leur donna^r le Saint-Esprit par lequel il les prépara^s à l'onction de l'épiscopat et du sacerdoce qu'ils reçurent^t au jour^u de la Pentecôte par l'infusion de la plénitude du Saint-Esprit. De sorte que s'ils furent faits prêtres le jour de la Cène quant à la puissance qu'ils reçurent^v de consacrer le Corps du Fils de Dieu, et au jour^w de la résurrection quant à la puissance de remettre les péchés, l'une et l'autre puissance fut suspendue^x jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'onction invisible et parfaite au jour de la Pentecôte. Ils pouvaient donc bien^y dire, le jour de la résurrection, comme Jésus-Christ : *Spiritus Domini^z super me^{al}* ; et ensuite : *Propter quod unxit me, pauperibus evangelizare^{b1} misit me^{c1}*, à cause de l'onction qu'ils reçurent à la Pentecôte, à laquelle Dieu les avait préparés^{d1}, et par une élection précédente qui dura trois ans, et par la puissance qu'il leur donna en leur donnant la puissance de remettre les péchés, qui fut au jour de sa résurrection^{e1} ¹.

^a P.R.1 : Comme et quand les apôtres furent faits prêtres : add. marg. ; S. Comment et quand les apôtres furent faits prêtres : add. marg. ; T. : omis. ^b 1744 : Dieu a choisi d'abord les apôtres. ^c T. : marquer. ^d 1744 : les tira de. ^e T. : et : omis. ^f 1744 : et les fit monter seuls au haut de la montagne où il était. ^g 1744 : prière. ^h 1744 : Et ce fut le matin qu'il les appela et les choisit, ce qui. ⁱ T. : que le lieu de la montagne. ^j S. et T. : la hauteur ; 1744 : la sublimité. ^k 1744 : tenus ensuite pendant trois ans dans cette. ^l 1744 : de vertu. ^m 1744 : avec lui pendant ces trois ans. ⁿ 1744 : quoiqu'ils. ^o P.R.1 : à la vérité : entre deux traits de plume ; S., T. et 1744 : omis. ^p 1744 : aussitôt. ^q T. : ressuscité, lequel est. ^r S. donne. ^s S. prépare. ^t S. : recevront. ^u 1744 : été choisis au haut de la montagne, il leur donne le Saint-Esprit pour les préparer à l'onction qu'ils devaient recevoir au jour. ^v T. : qu'ils y reçurent. ^w T. et au premier jour. ^x 1744 : fut en un sens suspendue. ^y S. et T. : Ils pouvaient bien ; 1744 : Ainsi ils pouvaient bien. ^z T. : *Dei*. ^{al} 1744 : *me. L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi*. ^{b1} T. : *evangelizare pauperibus*. ^{c1} 1744 : *me. C'est pourquoi il m'a consacré et m'a envoyé prêcher l'Évangile aux pauvres*. ^{d1} S., T. et 1744 : les prépara. ^{e1} S. : qu'il leur donna au jour de la Cène, mais principalement par l'Esprit de Dieu qu'il leur donna en leur donnant la puissance de remettre les péchés ; qui fut au jour de la résurrection ; T. : au premier jour de la résurrection ; 1744 : qu'il leur donna au jour de la Cène, mais principalement par l'Esprit de Dieu qu'il leur donna avec la puissance de remettre les péchés au jour de la résurrection.

– 512 –

[P.R. 1 - S. 509 - T. 531 – 1744 (427-428)]

Quand Dieu fit^a prêtres les apôtres au jour de la Cène en leur donnant puissance^b de consacrer son Corps, il fit prêtre Judas aussi, bien qu'il fût en péché mortel et qu'il eût été bien élu de Jésus-Christ^c auparavant. Ce qui fait voir deux choses. L'une qu'on peut^d être bien élu, et néanmoins être en péché mortel lorsqu'on est consacré, par lequel péché^e mortel l'élection et consécration sont viciées^f, bien que^g la puissance demeure. L'autre que Judas est la figure des prêtres qui sont consacrés en péché mortel.

^a T. : fait. ^b T. : la puissance ; 1744 : le pouvoir. ^c 1744 : fit prêtre Juda comme les autres, quoiqu'il fût en péché mortel et qu'il eût été choisi de Jésus-Christ. ^d S. : peut : add. interl. ^e T. : lequel le péché ; 1744 : et que par ce péché. ^f T. : détruites. ^g 1744 : l'élection et la consécration sont viciées, quoique la.

partie d'été, deuxième partie, p. 331) ; voir aussi la considération II, p. 332 : « Jésus-Christ a pris un soin si particulier de ses apôtres qu'il les a appelés deux fois par leurs noms en deux vocations différentes, et en la seconde il les a élevés sur la montagne et appelés après une prière, en laquelle il disait à Dieu ce qu'on dit les apôtres depuis en l'élection de saint Matthias : *Faites-nous connaître celui que vous avez élu*. Car l'élection et le choix que le Fils de Dieu a fait de ses douze apôtres n'a été bon qu'en tant qu'il a été le même que celui que Dieu le Père en avait fait de toute éternité ».

¹ Luc 4, 18 : « L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction ; il m'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres ».

- 513 –

[P.R. 1 - S. 510 - T. 532 – V. 510* (428)]

Il faut bien remarquer ce que dit saint Paul : *Pontifex ex hominibus^a assumptus¹*. Car cette parole se rencontre avec l'action^b de Jésus-Christ lorsqu'il élit les apôtres. Il les sépara^c de la troupe^d et les éleva en la montagne où il les élit^e.

^a S. : *omnibus* [sic] ^b P.R.1 et S. : l'onction. ^c S. : élit les apôtres, les sépara ; T : élit ses apôtres, les sépara. ^d T : tourbe ; latinisme, sans doute pour : *turba*. ^e V. : *Pontifex ex hominibus assumptus*. Jésus-Christ, élisant ses apôtres, les sépara de la troupe, et les éleva en la montagne où il les élit.

- 514 –

[P.R. 1 - S. 511 - T. 533 – V. 511** - 1744 (428)]

Il n'y a point d'assomption, c'est-à-dire d'élévation, pareil à celui par lequel un fidèle est fait prêtre^a.

^a V. et 1744 : Il n'y a point d'élévation [V. : **d'assomption c'est-à-dire d'élévation : add. interl.**] pareille à celle par laquelle un fidèle est fait prêtre.

- 515 –

[P.R. 1 - S. 512 - T. 534 – V. 512]

Il usa^a de ce même mot lorsqu'il éleva^b les apôtres à la montagne le jour de la transfiguration : *Assumpsit Petrum et Jacobum^c, etc²*. Le même en saint Luc, lorsque les apôtres étant retournés de prêcher l'Évangile, il les retira en une solitude^d : *Et assumptis illis, secessit seorsum^e in locum desertum^f*³.

^a T : use. ^b T : élève. ^c T : sa Transfiguration : *Et assumpsit Petrum et Johan*. ^d S. : Le même en saint Luc, lorsqu'il retira les apôtres après qu'ils furent retournés de prêcher l'Évangile en une ; T : La même en saint Luc, 9, lorsqu'il retira les apôtres après qu'ils furent retournés de prêcher l'Évangile en une ; V. : **et de même s. Luc, lorsqu'il retira les apôtres et qu'ils furent retournés de prêcher l'Évangile en une solitude**. ^e T. : *servum* [sic]. ^f V. : *in desertum locum*.

- 516 –

[P.R. 1 - S. 512 - T. 535 – V. 513]

L'Apôtre dit Rom. I.^a : *Ex hominibus^b assumptus*, puis il^c dit : *Nemo sibi assumit^d honorem⁴*. Et incontinent après Rom. 2^e, il descend^f aux pontifes de la Loi, dont il dit qu'ils ne sont pas faits pontifes, et^g qu'il dit particulièrement de Jésus-Christ, à qui le Père a dit^h : *Tu es sacerdos in aeternum*, après luiⁱ avoir dit : *Ego hodie genui te⁵*, c'est-à-dire après

¹ *Hébreux* 5, 1 : « Car tout pontife étant pris d'entre les hommes ».

² *Matthieu* 17, 1 : « Six jours après, Jésus ayant pris avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, les mena à l'écart sur une haute montagne ». Textes parallèles en *Marc* 9, 1 et *Luc* 9, 28.

³ *Luc* 9, 10 : « Et Jésus les prenant avec lui – Vulgate : *assumptis illis* –, il se retira à l'écart dans un lieu désert, près de la ville de Béthsaïde ».

⁴ Il s'agit en fait de *Hébreux* 5, 1.4, alors couramment attribuée à saint Paul : « Car tout pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés [...] Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron ».

⁵ *Hébreux* 5, 5-6 : « Ainsi Jésus-Christ n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être pontife, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Selon qu'il dit lui aussi dans un autre psaume : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ». Le texte cite *Psaume* 2, 7 : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui ».

l'avoir ressuscité. Et par^j cette raison, tant s'en faut qu'il dise que Jésus-Christ se soit^k ressuscité lui-même, qu'il dit expressément qu'il ne s'est pas glorifié lui-même, c'est-à-dire ressuscité, pour se faire prêtre lui-même. Car bien qu'il se soit ressuscité lui-même, l'Apôtre a évit^lé de le dire en cet endroit, pour attribuer au Père seul la^m résurrection, afin qu'il pût dire queⁿ le Père seul l'avait fait prêtre.

^a S. : L' Apôtre dit aux Rom. 1 ; T : L'Apôtre dit Épît. Rom. I. ; V. : **L'Apôtre dit héb. 5.** ^b S. et V. : il : omis. ^c P.R.1 et S. : *omnibus* [sic]. ^d S. : *Nemo assumit sibi* ; T. *ab assumit* [sic]. ^e S. et T : Rom. 2 : omis. ^f S. : et incontinent après il descend dans le second aux pontifes ; V. : **Et aussitôt après il descend dans le second aux pontifes.** ^g S. : ce. ^h T : qu'ils ne se sont pas faits pontifes, ce qu'il fait voir particulièrement de Jésus-Christ, que le Père lui a dit. ⁱ T. : lui : omis. ^j T. : pour. ^k T. : Jésus-Christ s'est. ^l S. : lui même, il a évit^lé ; T : lui-même, il a été évit^lé (sic) ; V. : **lui-même, ou il a évit^lé.** ^m T : sa. ⁿ T : qu'il parût par là que.

- 517 –

[P.R. 1 - S. 513 - T. 536 – V. 514]

Les mêmes paroles que le Père dit au Fils, il les^a dit à chaque prêtre. Et comme celles-là sont fondées sur la génération glorieuse et divine de Jésus-Christ par laquelle le Père a dit : *Ego hodie genui te*, le faisant non seulement son Fils, mais encore le père^b de plusieurs âmes.

^a V. : **le.** ^b T : *genui te, etc.*, il fonde de même celle du prêtre sur une génération répondante à celle-là par laquelle le Père lui a dit : *Ego hodie genui te*, le faisant non seulement son Fils, mais le père.

- 518 –

[P.R. 1 - S. 514 - T. 537 – 1744 (528)]

Il n'y a nulle vérité^a qu'on veuille moins comprendre que celle qui oblige un prêtre qui a dessein^b de se convertir^c de sa vie passée à quitter les fonctions de son sacerdoce et de sa cure comme y étant mal entré. Et^d néanmoins c'est la plus sûre voie. Et je ne vois pas^e comment il peut bien se repentir et par une véritable^f contrition, s'il ne se résout à le faire.

^a 1744 : Il n'y a pas de vérité. ^b S. et T. : qui a dessein : omis. ^c 1744 : qui veut se convertir. ^d 1744 : Et : omis. ^e 1744 : et on ne voit pas. ^f T. : vraie.

- 519 –

[P.R. 1 - S. 515 - T. 538 – V. 516* (428)]

Il y a tel curé qui a dit cela de l'évêque, qui n'a pas cru lui-même y être obligé, bien qu'en même temps il ait avoué qu'il n'était^a pas entré par le vrai motif dans son sacerdoce.

^a V. : **n'est.**

- 520 –

[P.R. 1 - S. 516 - T. 539 – V. 517]

La mission extérieure nous sert^a pour combattre les défauts des hérétiques. Et la mission^b intérieure nous sert pour^c combattre le prêtre par ses propres défauts.

^a T. : nous sert : add. interl. ^b T : le défaut des hérétiques, et la nécessité de la mission intérieure. ^c V. : **à.**

- 521 –

[P.R. 1 - S. 517 - T. 540 – V. 518]

L'Esprit qui fut donné aux apôtres le jour de la résurrection leur servit à mériter l'onction qu'ils reçurent le jour de la Pentecôte. Car il faut que l'Esprit de Dieu repose tellement sur le prêtre, qu'il le mérite par ses oraisons, par ses actions et par ses bonnes œuvres^a.

^a T : qu'il la mérite [sic] par ses oraisons et bonnes actions ; S. et V. : qu'il le mérite par ses oraisons, actions et bonnes œuvres.

- 522 –

[P.R. 1 - S. 518 - T. 541 – 1744 (428)]

Il faut que le prêtre soit comme ressuscité auparavant^a que de recevoir la puissance du sacerdoce, puisqu'il est fait prêtre en la même manière que Jésus-Christ.

^a 1744 : avant.

- 523 –

[P.R. 1 - S. 519 - T. 542 – 1744 (428-429)]

C'est pourquoi la grâce du prêtre est une gloire. Lorsqu'il est appelé à la prêtrise, il est glorifié. Il faut dire de lui, lorsqu'il est bien appelé, ce que l'apôtre dit de Jésus-Christ, qu'il ne s'est pas glorifié lui-même, mais que le Père l'a glorifié¹. Car le Père ayant glorifié Jésus-Christ pour le faire prêtre, il^a a glorifié en lui^b toute la succession des prêtres qui sont, à meilleur titre que le commun des chrétiens, appelés les membres du grand prêtre Jésus-Christ, puisque saint Augustin dit que tous les chrétiens le sont².

^a S. et 1744 : il : omis. ^b T. : prêtre et glorifier en lui.

- 524 –

[P.R. 1 - S. 520 - T. 543 – V. 521]

Le prêtre n'est pas seulement roi, mais glorifié et bienheureux, en quelque manière, comme Jésus-Christ l'a été au jour de sa résurrection, lorsque le Père lui a dit : *Ego hodie genui te, etc*^a. *Tu es sacerdos, etc*^{b3}.

^a T. et V. : *etc.* : omis. ^b T. et V. : *etc.* : omis.

¹ Réminiscence de *1 Pierre* 2, 17 (« Car il reçut de Dieu le Père un témoignage d'honneur et de gloire, lorsque de cette nuée, où la gloire de Dieu paraissait avec tant d'éclat, on entendit cette voix : Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection ; écoutez-le ») et de *Jean* 8, 54 (« Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Père qui me glorifie ; vous dites qu'il est votre Dieu »).

² Affirmation récurrente sous la plume de saint Augustin. Voir par exemple le *Sermon* 191, 4 : « Vous êtes chrétiens, vous êtes membres du Christ. Réfléchissez à votre dignité, songez au prix qui a été donné pour vous racheter ».

³ *Hébreux* 5, 5-6 et *Psaume* 2, 7, déjà cités dans la pensée 516.

- 525 -

[P.R. 1 - S. 521 - T. 544 – V. 522]

Rapportez à cela ce que l'Apôtre a dit au 2.^a de l'épître aux Corinthiens^b, où il a relevé^c d'une admirable manière^d la grâce du sacerdoce¹.

^a T : 2^d chapitre. ^b V. : a dit 2^e ch. aux Cor. ^c T : il relève. ^d V. : d'une manière admirable.

- 526 -

[P.R. 1 - S. 522 - T. 545 – 1744 (429)]

Tout chrétien qui a été baptisé participe bien^a à la grâce de la résurrection, qui est une gloire. Mais celle du prêtre est si relevée au-dessus du^b commun des chrétiens, qu'elle est appelé absolument par l'Apôtre, du nom de gloire, c'est-à-dire d'une^c gloire éminentissime².

^a 1744 : bien : omis. ^b T. : relevée par-dessus celle du. ^c T. : c'est-à-dire une.

- 527 -

[P.R. 1 - S. 523 - T. 546 – V. 524* (429)]

Il est dit des prêtres comme des bienheureux : *Offerent^a hostiam laudis³*. L'Eucharistie, en tant qu'elle est offerte par eux, est une action de grâce et de louange^b, comme elle le sera à jamais dans le Ciel.

^a V. : *Offerunt*. ^b T : de grâces et de louanges ; V. : de grâces et de louange.

- 528 -

[P.R. 1 - S. 524 - T. 547 et 548 – 1744 (429-430)]

Si le prêtre est roi et empereur, c'est un roi humble et servant aux âmes, en telle sorte^a qu'il doit être, comme dit l'Écriture, le moindre de tous les serviteurs des âmes qui lui sont soumises⁴. Ce qui n'empêche pas qu'il ne doive tenir son rang, aussi bien que les rois du monde, et ne se ravalier jamais tant que d'aller voir^b les gens du monde, s'ils ne l'appellent pour s'éclaircir^c des vérités catholiques^d et prendre conseil de lui pour le salut de leurs âmes^e. Hors ces deux^f cas, il doit garder son rang et ne se jamais mêler^g avec eux.

¹ Renvoi à 2 *Corinthiens* 3, où Paul décrit l'action de Dieu « qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit ; car la lettre tue, et l'esprit donne la vie » (v. 6). Voir aussi la note suivante.

² Réminiscence de 2 *Corinthiens* 3, 7-11 : « Que si le ministère de la lettre gravée sur des pierres, qui était un ministère de mort, a été accompagné d'une telle gloire que les enfants d'Israël ne pouvaient regarder le visage de Moïse, à cause de la gloire dont il éclatait, qui devait néanmoins finir, combien le ministère de l'esprit doit-il être plus glorieux ? car si le ministère de la condamnation a été accompagné de gloire, le ministère de la justice en aura incomparablement davantage. Et cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Évangile. Car si le ministère qui devait finir a été glorieux, celui qui durera toujours le doit être beaucoup davantage ».

³ Réminiscences de *Psaume* 115, 7 (« Vous avez rompu mes liens ; c'est pourquoi je vous sacrifierai une hostie de louange ») et de *Hébreux* 13, 15 (« Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange »).

⁴ Sans doute réminiscence de *Matthieu* 20, 26-28 : « Que celui qui voudra devenir plus grand parmi vous soit votre serviteur ; et que celui qui voudra être le premier d'entre vous soit votre esclave ; comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs ». Texte parallèle en *Marc* 10, 43-45.

^a 1744 : servant les âmes de sorte. ^b 1744 : les rois temporels et de ne se rabaisser jamais jusqu'à aller voir. ^c 1744 : s'instruire. ^d T. : pour s'instruire de la foi catholique. ^e 1744 : leur âme. ^f S. et T. : Hors de ces deux. ^g T. : mêler jamais.

- 529 -

[P.R. 1 - S. 525 - T. 549 – V. 526** - 1744 (430)]

Celui qui peut prêcher la Parole de Dieu comme il faut est capable de conduire toute l'Église, parce que la Parole est l'instruction générale de toute l'Église, et elle prescrit l'ordre de tout ce qu'il faut faire à tous^a les membres de l'Église. Ce n'est pas que l'instruction et toute la science suffise, si celui qui instruit n'a la grâce^b de conduire. Mais celui qui prêche comme il faut donne, dit^c l'Évangile, le froment et la nourriture selon la portée d'un chacun¹. Ce qu'il ne saurait faire si la grâce de la prédication^d n'était renfermée^e dans la prédication et dans la grâce^f qu'il a de parler comme il faut à un chacun. Mais il arrive souvent qu'un pasteur a la grâce^g de conduire, sans avoir celle^h de la prédication, et alors on conduit par action, par application, par direction et par commandementⁱ, et en disant comme Jésus-Christ : *Fac hoc et vives*^{j 2}.

^a 1744 : tout ce qui est nécessaire à tous. ^b 1744 : Cependant l'instruction et la grâce ne suffit pas, et il faut que celui qui instruit ait la grâce. ^c S. : comme dit l'Évangile. ^d V. : **prédication : biffé dans 1744 ; conduite : add. interl.** ^e T. : enfermée. ^f 1744 : le talent. ^g S. et T. : souvent qu'il a eu la grâce ; 1744 : arrive souvent qu'on a la grâce. ^h S. : sans avoir eu celle. ⁱ S. : par direction et commandement ; T. : par discours et commandements ; 1744 : et commandement. ^j T. : *Hoc fac et vives.* ; 1744 : *Hoc fac et vives. Faites cela et vous vivrez.*

- 530 -

[P.R. 1 - S. 526 - T. 550 et 551 – V. 527** - 1744 (430-431)]

Ce qui trompe les hommes, c'est qu'ils considèrent la grandeur des choses par leurs objets. Et parce que l'hostie que le prêtre consacre sur l'autel est un objet plus grand que la Parole de l'Évangile, ils estiment aussitôt^a que la puissance de consacrer le Corps du Fils de Dieu est plus grande que celle de la prédication^b de la Parole. Mais s'ils portaient leurs esprits plus haut jusque^c dans la génération éternelle, ils verraient^d peut-être la vraie cause de la grandeur de la Parole dans cette^e génération éternelle où le Fils est produit par la diction, pour ainsi dire, du Père, laquelle répond^f à la prédication³.

^a 1744 : aussitôt : omis. ^b T. : est quelque chose de plus grand que la prédication. ^c S. et T. : leur esprit plus haut jusques. ^d 1744 : leurs pensées plus haut et jusqu'à la génération éternelle du Verbe, ils y verraient. ^e S., T. et 1744 : la. ^f S. et T. : du Père, qui répond ; V. et 1744 : le Fils de Dieu est produit comme [V. : **comme : biffé ; par : add. interl.**] la diction, pour ainsi dire, du Père, ce [V. : **ce : biffé**] qui répond.

¹ Réminiscence de *Matthieu* 24, 45, où le Christ parle du « serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur nourriture » aussi bien qu'à *Exode* 16, 16-18 où les Israélites ayant amassé la manne « les uns plus les autres moins », il se trouve en définitive que « celui qui en avait plus amassé n'en eut pas davantage, et celui qui en avait moins préparé n'en avait pas moins ; mais il se trouva que chacun en avait amassé selon qu'il en pouvait manger ».

² Au docteur de la Loi qui l'interroge : « Et qui est mon prochain ? », le Christ répond par la parabole du bon Samaritain, qu'il conclut par une question : « Lequel de ces trois vous semble-t-il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs ? ». Son interlocuteur ayant compris que c'était « celui qui a exercé la miséricorde envers lui », s'entend recommander par le Christ : « Allez donc et faites de même » (*Luc* 10, 25-37).

³ Sans doute faut-il comprendre cette affirmation de Saint-Cyran comme une référence à *Jean* 1, 1-3 où l'évangéliste parle du Christ comme du Verbe du Père, qui « était au commencement avec Dieu » et par qui « toutes choses ont été faites » aussi bien qu'à *Genèse* 1, le premier récit de la création, dans lequel Dieu crée l'univers et l'homme, dans lequel revient comme un leitmotiv l'affirmation : « Dieu dit », pour appeler toutes choses à l'existence. On peut aussi penser à Ignace d'Antioche, *Lettre aux chrétiens de Rome*, VIII, qui présente Jésus-Christ comme « la bouche sans mensonge par laquelle le Père a parlé ».

- 531 –

[P.R. 1 - S. 527 - T. 552 – V. 528* (431)]

C'est à l'évêque à faire^a de bons prêtres, comme au père^b à produire^c des enfants. Il n'y a point d'autre voie pour réformer l'Église. Il faut s'en tenir à cette règle toute divine secondée par la tradition ancienne de l'Église qui y a sa source^{d 1}.

^a P.R.1, S. et V. : à l'Évangile à [mot biffé ; faire : add. interl.]. ^b T : aux Pères. ^c P.R. 1: produire ; T : pourvoir ; S : produire. ^d P.R.1 : Il faut s'en tenir ... sa source : souligné ; S., T. et V. : omis.

- 532 –

[P.R. 1 - S. 528 - T. 553 – V. 529** - 1744 (431)]

Jésus-Christ a eu soin d'établir la nécessité de la vraie et divine élection au sacerdoce, non seulement en la personne des apôtres, comme nous l'avons^a fait voir ci-dessus, mais aussi dans l'élection de saint Matthias², dont voici quelques marques^b. 1^o. L'innocence et la persévérance dans le service de Dieu depuis la première connaissance de la foi. 2^o. Qu'on soit^c élu par toute l'Église^f. 3^o. Que le sujet soit^g le meilleur de tous. Car il paraît par Joseph, qui fut surnommé le Juste, qu'ils ont choisi le meilleur. 4^o. Qu'il soit élu aux prières de toute l'Église. 5^o. Il^h ne suffit pas qu'il soit élu par prières ou par touteⁱ l'Église et qu'il soit reconnu innocent et le meilleur de tous, mais il faut encore qu'il soit élu de Dieu.

^a S. et T. : nous avons. ^b 1744 : On voit dans l'élection de saint Mathias quelques marques de l'élection divine nécessaire pour la prêtrise. ^c T. : La 1^{re}. ^d T. : La 2^e. ^e S., T. et 1744 : Qu'il soit. ^f T. : par toute l'Église : omis. ^g T. : La 3^e. Qu'il soit ; S. et 1744 : Qu'il soit. ^h S. et 1744 : Qu'il. ⁱ T. : de tous, comme il paraît par Joseph, qui est surnommé le Juste, qu'ils ont choisi le meilleur. La 4^e. Qu'il soit élu avec prières de toute l'Église. La 5^e. Qu'il ne suffise pas qu'il soit élu avec prières et par toute.

- 533 –

[P.R. 1 - S. 529 - T. 553 – 1744 (431-432)]

Après^a toutes ces précautions, les apôtres craignent de^b n'avoir pas rencontré l'élection éternelle de Dieu. Ils lui adressent ces deux^c qu'ils ont élus, afin qu'il leur déclare lequel^d des deux il a élu, supposant par ces paroles que^e ce doit être un homme de vertu qui soit tel véritablement devant Dieu qu'il paraît devant les hommes par ses bonnes œuvres^f.

¹ Voir par exemple ce qu'écrivait saint Jean Chrysostome : « Je ne te dis pas cela maintenant pour t'effrayer mais, dans la mesure où la chose a un rapport avec la vérité, écoute ce que dit le bienheureux Paul à Timothée, son véritable et cher enfant : *N'impose les mains à personne de façon hâtive et ne participe pas aux péchés des autres*. Tu vois non seulement à quel blâme, mais encore à quel châtement nous avons fait échapper, du moins pour notre part, ceux qui voulaient nous amener à cette décision. De même, en effet, qu'il ne suffira pas à ceux qui ont été choisis de dire pour leur défense : Je ne suis pas venu de mon chef et, comme je n'étais pas prévenu, je n'ai pas pris la fuite, de même ce ne sera pas une excuse valable pour ceux qui nous ont élu, s'ils venaient à dire qu'ils ne connaissaient pas celui qui a été élu ; mais justement à cause de cela, on leur reprochera plus durement de ne pas connaître celui qu'ils ont mis sur les rangs et ce qui paraît être une excuse aggravera l'accusation portée contre eux. N'est-il pas étrange que si l'on veut acheter un esclave, on le présente aux médecins, on réclame des garants pour conclure le marché, on interroge les voisins et qu'ensuite on ne soit pas encore rassuré, mais que pendant longtemps on le mette à l'épreuve, tandis que si l'on inscrit les candidats à une charge si importante, on les admette purement et simplement sans faire un autre examen, quand il apparaît au premier venu qu'on leur a rendu témoignage par faveur ou par animosité contre les autres ? Qui donc alors nous tirera d'affaire, lorsque ceux qui doivent exercer leur protection auront eux-mêmes besoin de protecteurs ? » (*Sur le sacerdoce*, livre IV, chap. 2).

² *Actes* 1, 15-26.

^a T. : Car après. ^b T. : craignirent de ; 1744 : craignent encore de. ^c S. : de Dieu et lui adressent ces deux. ^d S. : quel. ^e T. : rencontré selon l'élection éternelle de Dieu et lui adressèrent ces deux qu'ils avaient élus, afin qu'il leur déclarât lequel des deux il avait élu, supposant par ces paroles qu'ils dirent que. ^f T. : par ses bonnes œuvres devant les hommes ; 1744 : de Dieu et lui présentent ces deux qu'ils ont élus, afin qu'il déclare lequel des deux il a élu .

- 534 -

[P.R. 1 - S. 530 - T. 554 – 1744 (432)]

Il semble que les apôtres veulent dire qu'ils ignorent deux choses. L'une, si celui^a qui est appelé juste et estimé plus vertueux que l'autre n'a pas, au jugement de Dieu cet avantage de vertu^b que les hommes lui donnent. La seconde si, supposé même qu'il ait plus^c de vertu que l'autre, il est véritablement élu. Car l'élection que quelqu'un fait à une charge est tellement gratuite et dépendante de la seule volonté de Dieu, aussi bien que d'autres^d bonnes qualités jointes à la grâce nécessaire à un prélat pour bien gouverner les âmes, qu'il peut arriver que Dieu n'élise^e pas celui qui a plus de vertu et de grâce intérieure, comme il est arrivé en saint Matthias^f, si en effet Barsabas était plus juste devant Dieu que lui. Car il y a de l'apparence que toute cette Église de Dieu qui était^g si excellente et qui jugeait des choses par la lumière divine, ne se trompait^h pas en donnant le nom de juste à Barsabas, comme auⁱ plus excellent de tous les chrétiens¹.

^a T. : L'une que celui. ^b 1744 : que l'autre a, au jugement de Dieu, cet assemblage de vertu. ^c T. : qu'il y ait plus. ^d T. : de Dieu, et d'autres ; 1744 : de Dieu, comme les autres. ^e T. : n'élira. ^f S. et T. : arrivé en Matthias ; 1744 : arrivé à Matthias. ^g S., T. et 1744 : qui était : omis. ^h S. : par la lumière ne se trompait ; T. : par sa lumière ne se trompait. ⁱ 1744 : le.

- 535 -

[P.R. 1 - S. 531 - T. 555 – 1744 (432-433)]

Leur^a prière tend à^b demander à Dieu un signe extérieur par lequel ils soient assurés de son éternelle élection, par laquelle il a élu un de ces deux à l'épiscopat. Cette élection ne^c peut être en Dieu, ni être manifeste^d ni^e aux apôtres ni à toute l'Église, sans opérer dans celui^f qui est élu un changement et un renouvellement^g de grâce et une puissance intérieure, comme l'élection de l'Église opère dans ce même élu une puissance pour^h faire toutes les fonctions dépendantes de cette charge. Cetteⁱ élection éternelle de Dieu est comme la prédestination, qui opère une vocation intérieure au moment auquel Dieu appelle un homme au baptême, ou après le baptême, à la pénitence.

^a T. : La. ^b 1744 : tend donc à. ^c S. : un de ces deux à l'épiscopat, laquelle ne ; T. : un de des ceux apôtres, qui ne ; 1744 : à l'apostolat. Or cette élection divine ne. ^d T. : manifestée. ^e P.R.1 : ni : add. interl. ^f S. et T. : dans le cœur de celui. ^g 1744 : être manifestée aux apôtres et à toute l'Église sans opérer dans le cœur de celui qui est élu un renouvellement. ^h 1744 : puissance extérieure pour. ⁱ 1744 : Et cette.

- 536 -

[P.R. 1 - S. 532 - T. 556 – 1744 (433)]

Le nom de sort² montre qu'il n'y a dans l'homme nulle cause de cette éternelle élection de Dieu^a, et qu'elle est aussi gratuite du côté de Dieu que la prédestination même

¹ *Actes* 1, 23 : « Joseph, appelé Barsabas, surnommé le Juste ».

² *Actes* 1, 26 : « Aussitôt ils les tirèrent au sort ». On sait que le tirage au sort des paroles de l'Écriture était pratiqué à Port-Royal. L'exemple le plus marquant est sans doute celui qui accompagne la messe d'action de grâces du 13 février 1643 qui suit la libération de Saint-Cyran : «Après le *Te Deum*, M. de Saint-Cyran envoya son homme dans la sacristie dire qu'il priaient le célébrant et tous les officiers, jusqu'aux acolytes, de s'assembler et de lui tirer un psaume tel

d'un élu. Et si Dieu l'élit ou le fait élire dans le cours du temps parce qu'il est vertueux, ou qu'il est^b capable de sa charge, il faut dire que cette capacité et cette vertu ne lui a été donnée de Dieu que parce qu'il l'avait élu éternellement à cette charge.

^a S. : qu'il n'y a nulle cause dans l'homme de cette éternelle élection de Dieu ; T. et 1744 : qu'il n'y a nulle cause dans l'homme de cette élection éternelle de Dieu. ^b S. et T. : ou capable.

- 537 -

[P.R. 1 - S. 533 - T. 557 - 1744 (433-434)]

C'est la raison pourquoi^a cette élection éternelle est marquée par le sort, parce que c'est une prédestination de Dieu à la charge, comme la prédestination de Dieu à la gloire est appelée du nom de sort. Et en effet cette élection éternelle de Dieu et cette^b vocation à la charge fait^c une partie de la^d prédestination à la gloire et y est enfermée. Comme^e elle est le comble de sa grâce en la^f terre, elle sera le comble de sa gloire dans le Ciel.

^a 1744 : C'est pourquoi. ^b S. et T. : cette : omis. ^c 1744 : de sort. En effet, cette élection éternelle d'un prêtre et cette vocation divine à la charge qu'il occupe fait. ^d S. et T. : sa. ^e T. : Parce que comme ; 1744 : Et comme. ^f S. : la : add. interl.

- 538 -

[P.R. 1 - S. 534 - V. 535** - 1744 (434)]

Il faut toujours remarquer que l'élection éternelle soit à la charge, soit^a à la gloire, ne peut être inefficace et sans produire son effet.

^a S., V. et 1744 : à la charge [V. : **grâce** : **add. interl.**], ou.

- 539 -

[P.R. 1 - S. 535 - T. 558]

Il faut dire de cette multitude de prêtres ce que Tertullien dit de la multitude des vierges, qu'ils ne peuvent subsister si on ne les reçoit dans l'Église que lorsqu'ils ont une véritable vocation¹. Cela est d'autant plus véritable que la virginité et la prêtrise ont une grande convenance, et que le prêtre, s'il n'est véritablement vierge, ne peut être bien propre à la prêtrise^a.

qu'il plairait à Dieu de lui envoyer, qui lui pût servir de cantique de joie et d'action de grâces pour dire à pareil jour, c'est-à-dire les vendredis, tout le reste de sa vie. Nous nous unîmes donc ensemble, et, après avoir invoqué Dieu, le diacre tenant un psautier, le prêtre ficha un épingle dedans afin de prendre ce que Dieu nous enverrait pour consoler son serviteur » (Claude Lancelot, *Mémoires*, p. 153). Voir aussi la lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 23 : « Vous chanterez un psaume selon qu'il se rencontrera en ouvrant le livre, après avoir dit auparavant : *Montrez, mon Dieu, celui que vous avez choisi*. Et s'il est trop long, vous le diviserez en autant de parties qu'il vous plaira, pour les chanter en autant de jours différents ».

¹ Réminiscence probable de Tertullien, *Le voile des vierges* II, 4 : « Bien plus, il eût ici fallu, comme pour toutes institutions divergentes, à la fois problématiques et ambiguës, considérer laquelle des deux coutumes si différentes correspondait le mieux à la discipline divine – et certainement choisir celle qui dissimule les vierges, connues alors de Dieu seul : elles doivent spécialement rechercher gloire auprès de Dieu, et non pas des hommes, et même rougir du bien qu'elles possèdent. C'est la louange, plus que le blâme, qui pourrait remplir une vierge de confusion, car le péché présente un front plus endurci, formé qu'il était à l'effronterie par le péché et dans le péché même » ; XIV, 1 : « On rapporte qu'un jour, quand cette question fut soulevée pour la première fois, quelqu'un a dit : *Sans cela, quel moyen de séduire les autres femmes et de les gagner à une telle œuvre ?* Ah oui ! Elles [les vierges] nous combleront, si leur nombre augmente, et non pas la grâce de Dieu ou les mérites de chacun ! Qui, de l'Église ou des vierges, fait aux yeux de Dieu l'ornement de l'autre ou sa recommandation ? »

^a P.R.1 : bien propre à la prêtrise : entre deux traits de plume ; S. : que le prêtre ne peut être prêtre s'il n'est entièrement vierge ; T : que le prêtre ne peut être prêtre s'il n'est extrêmement [sic] vierge.

- 540 -

[P.R. 1 - S. 536 - T. 559 – 1744 (434)]

Je ne vois pas qu'en chose quelconque paraisse mieux la décadence de l'Église, qu'en la manière^a dont presque^b tous les prêtres entrent dans leur sacerdoce^c. Car étant les ministres de l'Église, il est presque^d impossible que les enfants ne se ressentent de leur corruption.

^a 1744 : Rien ne montre davantage la décadence de l'Église, que la manière. ^b P.R.1 : presque : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis. ^c T. : leurs sacerdoce. ^d S., T. et 1744 : presque : omis.

- 541 -

[P.R. 1 - S. 537 - T. 560 – V. 537]

Quand Jésus-Christ a dit sur^a la croix : *Ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt*¹, il ne l'a pu entendre, à mon avis, des princes des prêtres, car ils voyaient assez^b qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans^c lui, et ils s'aveuglaient^d eux-mêmes par leur orgueil, qui les empêchait^e de voir ce qu'ils voyaient, et d'ouïr ce qu'ils entendaient².

^a S. : dans ; T. et V. : en. ^b V. : assez : omis. ^c T : en. ^d S. : s'aveuglent, transformé en : s'aveuglaient. ^e T : leur orgueil et superbe, qui leur empêchait.

- 542 -

[P.R. 1 - S. 538 - T. 562 – V. 538]

On a assez d'autres exemples d'un semblable orgueil et intérêt en des choses moindres, comme en l'affaire de la grâce. Car bien qu'il n'y ait pas en tels prêtres des Juifs une telle connaissance et prévarication que dans les baptisés, il y en a néanmoins une^a, qui fait voir la corruption de l'esprit et l'orgueil du^b cœur. Ce qui nous fait voir^c mieux la grandeur de celle des prêtres de la Loi, qui les rend d'autant plus inconvertibles que les déchus du baptême (qui se sont ingérés d'eux-mêmes à une charge si grande) se sont rendus^d incapables, par leur usurpation, de recevoir la grâce qui est attachée à une si grande puissance.

^a V. : il y en a une néanmoins. ^b P.R.1 : du : dans le texte ; de leur ; add. interl. ; T. : de leur esprit et de l'orgueil de leur ; S. et V. : de l'esprit et l'orgueil de leur. ^c T : voir : omis. ^d T : si grande, et rendus.

¹ *Luc 23, 34* : « Et Jésus disait : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ».

² Réminiscence de *Matthieu 13, 13-15* : « C'est pourquoi je leur parle en parabole ; parce qu'en voyant ils ne voient pas, et qu'en écoutant, ils n'entendent et ne comprennent point. Et la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux, lorsqu'il dit : *Vous écouterez de vos oreilles, et vous n'entendrez point ; vous regarderez de vos yeux, et vous ne verrez point*. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, et leurs oreilles sont devenues sourdes, et ils ont fermé leurs yeux de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne ; et que s'étant convertis, je ne les guérisse ».

- 543 –

[P.R. 1 - S. 539 - T. 563 – V. 539]

Cela est remarquable que l'Église célèbre l'élection de saint Matthias, et non pas le jour qu'il fut consacré, ni celui qu'il fut martyrisé^a 1. Joignez cela avec l'élection des apôtres dans laquelle seule ils ont vécu trois ans durant².

^a S., T. et V. : consacré et martyrisé.

- 544 –

[P.R. 1 - S. 540 - T. 564 – V. 540]

Si chaque maître est le Dieu et le Jésus-Christ de son serviteur, le prêtre, qui est maître^a, l'est doublement. C'est pourquoi Avila avait grande raison de conseiller à un homme qui se voulait faire prêtre de se faire serviteur d'un bon prêtre³. Rapportez ce qui est

¹ Il est vrai qu'habituellement la fête d'un saint est célébrée au jour de sa naissance pour Ciel – *dies natalis* -. En ce qui concerne saint Matthias, comme d'ailleurs les autres apôtres et bien des saints des premiers siècles, cette date n'est pas documentée. La liturgie en effet ne fait aucune référence au martyr de saint Matthias : au bréviaire, les trois leçons bibliques du premier nocturne sont constituées par le récit de l'élection de Matthias en *Actes* 1, et les leçons patristiques, tirées de saint Augustin, n'en parlent pas non plus ; l'oraison de la messe comme celle de l'office se rapportent également exclusivement à son élection : « *Deus qui beatum Matthiam apostolorum tuorum collegio sociasti, tribue quaesumus, ut eius interventione, tuae circa nos pietatis semper viscera sentiamus* ».

² Puisque, selon une idée plusieurs fois reprise dans ces pensées, les apôtres n'ont été consacrés en plénitude qu'au jour de la Pentecôte, trois ans se sont effectivement déroulés entre leur élection par le Christ au début de sa vie publique et cette consécration.

³ En 1673, Robert Arnauld d'Andilly publie, à Paris, *Les œuvres du bienheureux Jean d'Avila, docteur et prédicateur espagnol, surnommé l'apôtre de l'Andalousie, divisées en deux parties, de la traduction de Monsieur Arnauld d'Andilly*. On y trouve, p. 28-30, une lettre « à un jeune homme qui lui demandait conseil pour savoir s'il se ferait prêtre », p. 28-30, dans laquelle Jean d'Avila écrit : « Qui peut déplorer un aussi grand abus qu'est celui de ne prêcher la Parole de Dieu et n'offrir le Saint Sacrifice que pour se procurer une nourriture corporelle; de consacrer le pain de l'âme pour ne pas manquer d'un pain matériel; et de ne considérer dans un ministère tout divin que des intérêts purement terrestres ? Nous voyons que notre Rédempteur s'en est plaint dans l'Évangile, et ne nous devons pas croire qu'il laisse impuni ce mépris que l'on fait de lui. En vérité il vaudrait beaucoup mieux s'occuper à quelque travail des mains comme tant de saints ont fait autrefois, ou assister les pauvres dans un hôpital, ou servir quelque bon prêtre pour avoir moyen de vivre, que de préférer ainsi la terre au Ciel contre l'ordre et le commandement de Dieu ». On y lit aussi, p. 432-433, dans une « lettre à un homme de vertu » dans laquelle Jean d'Avila « l'instruit de la manière dont il devait gouverner sa famille tant en supportant leurs défauts qu'en les corrigeant » des conseils relatifs au « châtement de [ses] domestiques » : « Ce n'est pas connaître ce que c'est d'avoir plusieurs serviteurs que d'ignorer que c'est avoir plusieurs maîtres par tant de sujets qu'ils donnent de souffrir et de prier Dieu pour eux afin d'imiter la manière dont Notre-Seigneur traita avec ses disciples. Car y eut-il jamais une douceur et une charité approchante de la sienne de les avoir soufferts avec tant de patience, prié pour eux avec tant d'ardeur, et être mort pour eux par un si grand excès d'amour ? C'est ce qu'un maître doit toujours avoir devant les yeux et se souvenir de ces paroles qu'il dit à ses apôtres lorsqu'il leur lava les pieds : *Je vous ai donné cet exemple, etc.* Enfin pour dire tout en un mot, vous devez traiter vos domestiques non pas comme un maître rigoureux, mais comme un bon père qui mêle à un peu de rigueur beaucoup de douceur, de patience et de raison ». Saint-Cyran aime à citer un autre texte du même auteur, tiré des « Avis pour vivre d'une manière chrétienne », p. 501-502 : « Quant à ce qui regarde le fond de notre conscience, il faut choisir pour directeur et pour guide quelque prêtre savant et expérimenté dans les choses de Dieu, étant nécessaire pour ne se point tromper que des deux qualités se rencontrent ensemble [...] Mais parce qu'il est fort difficile de trouver de si excellents directeurs, si Dieu nous fait la grâce d'en rencontrer un entre mille, il faut, sans mal juger des autres ni les blâmer, lui obéir en son nom avec une grande humilité ». Par ailleurs, « un serviteur servant son maître la pourrait acquérir [la sainteté] par les seuls exercices auxquels il peut vaquer dans sa chambre, car s'il est bien à Dieu et qu'il ait le dessein de parvenir à la perfection de Dieu, comme le Fils de Dieu nous y exhorte, il n'a qu'à faire tout ce qu'il fait en nombre, poids et mesure comme Dieu, et il deviendra parfait comme Dieu, qui a ainsi tout ordonné dans le monde et le conserve dans cet ordre par sa Providence. Il n'y a si petite chose que l'homme fasse pour mettre tout en ordre dans une chambre qui ne soit grand et de grand mérite dans le dessein qu'il a en le faisant d'imiter Dieu, car Dieu n'a point égard aux choses extérieures quelques belles et bonnes qu'elles soient, mais aux mouvements de l'âme qui fait qu'il tient compte d'un verre d'eau froide et du moindre des cheveux d'un homme de bien et ne tient nul compte des actions héroïques des autres » (*La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 477).

dit aux nombres 291 et 292^{b 1}.

^a V. : **qui est maître : omis.** ^b S. : Rapportez ce qui est dit au nombre 289 et 290 ; T. et V. : Rapportez ... 292 : omis.

- 545 –

[P.R. 1 - S. 541 - T. 565 – V. 541]

Si celui qui gardait le bagage avait même part aux dépouilles^a remportées sur l'ennemi, à plus forte raison un serviteur a part aux mérites du prêtre qui est son maître.

^a T : avait le même droit aux dépouilles.

- 546 –

[P.R. 1 - S. 542 - T. 566 – 1744 (434)]

Ce que saint Paul dit de la charité à l'égard de toutes les bonnes œuvres², il faut dire le contraire^a de la charité^b prétendue et de toutes les bonnes œuvres qu'on saurait faire à l'égard de la vocation à la prêtrise lorsqu'elle ne vient pas de Dieu^c.

^a P.R.1 le contraire : entre deux traits de plume. ^b S. et T. : il le faut dire de la charité ; 1744 : il faut le dire de la charité. ^c P.R.1 : lorsqu'elle ne vient pas de Dieu : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis ; 1744 : qu'on peut faire à l'égard de la vocation à la prêtrise.

- 547 –

[P.R. 1 - S. 543 - T. 567 – 1744 (435-436)]

L'élection extérieure au sacerdoce, la vocation extérieure à la cléricature et la pénitence, sont trois choses qu'il faudrait régler pour réformer les mœurs de l'Église. Les^a deux premières semblent dépendre de la dernière^b, comme toutes les trois semblent dépendre du rétablissement de la véritable doctrine^c de la grâce dans les écoles, dans les chaires, et dans les cœurs des fidèles.

^a S. et 1744 : Et les. ^b S. : première : biffé ; dernière ; T. : Et les deux premiers semblent dépendre du dernier. ^c P.R.1 : de la véritable doctrine : entre deux traits de plume ; S. et T. : omis ; 1744 : de la doctrine.

- 548 –

[P.R. 1 - S. 544 - T. 568 – V. 544]

L'expérience a fait voir qu'il ne faut pas^a moins que ce que l'Église demande pour être vrai prêtre et prédicateur de l'Évangile. Car les effets qu'on voit naître d'un sacerdoce et d'une prédication imparfaite font voir qu'ils sont bien différents^b de ceux qu'on^c attribue au

¹ C'est-à-dire les n°s 291 et 292 de la présente édition dans lesquels il évoque aussi la sanctification de celui qui sert un bon prêtre.

² Référence à l'hymne à la charité en *1 Corinthiens* 13, 1-13 : sans la charité, les actions les plus héroïques ne valent rien. Voir aussi Saint-Cyran, *Considération II* pour saint Ignace, évêque et martyr : « Nous apprenons de sa déposition comme d'un excellent modèle, que toute la vertu chrétienne n'est qu'amour et charité. Toutes les autres qui l'environnent dans l'âme ne servent qu'à l'enflammer encore davantage, comme par la diversité de leurs ordeurs, selon la pensée d'un des Pères de l'Église » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 156).

vrai prêtre et prédicateur. Ce qui nous fait connaître la vérité de ces paroles : *Bonum ex integra causa, malum ex quovis defectu*^{d 1}.

^a T : rien. ^b V. : font bien voir qu'ils sont différents. ^c T : que l'évêque. ^d S : et prédicateur, qui nous font connaître que : *Bonum ex integra causa, malum ex quovis defectu* ; T : et prédicateur, qui nous font connaître : *Bonum ex integra causa, malum, etc.*

- 549 –

[P.R. 1 - S. 545 - T. 569 – 1744 (435)]

Le prêtre prédicateur doit avoir les bonnes conditions, tant extérieures qu'intérieures^a.

^a S. : Le prêtre prédicateur doit avoir des bonnes conditions extérieures et des bonnes conditions intérieures ; T. : Le prêtre prédicateur de bonnes [sic] conditions intérieures et de bonnes conditions extérieures ; 1744 : Le prêtre prédicateur doit avoir de bonnes conditions extérieures et de bonnes conditions intérieures.

- 550 –

[P.R. 1 - S. 546 - T. 570 – 1744 (435)]

La facilité qu'il a^a de s'exprimer bien dans une chaire n'est qu'une bonne condition et qualité extérieure, et peut-être n'est pas la principale entre les extérieures. Quand il aurait toutes les extérieures et les intérieures^b, il a encore besoin d'une vocation toute particulière de Dieu pour être bon prêtre, et d'une autre, pour être bon prédicateur^c, surtout en ce temps^d.

^a 1744 : qu'il a : omis. ^b S. et T. : les intérieures et extérieures. ^c S. : pour être prêtre et d'une autre pour être prédicateur ; T. : pour être prêtre et une autre pour être prédicateur. ^d S. : et surtout en ce temps ; 1744 : extérieures. Mais quand on aurait toutes les qualités intérieures et extérieures, il faut encore une vocation toute particulière de Dieu pour être prêtre et une autre pour être prédicateur, et surtout en ce temps.

- 551 –

[P.R. 1 - S. 547 - T. 571 – 1744 (435-436)]

Le Fils de Dieu a opposé le seul mercenaire au bon pasteur. Car il ne nomme que trois personnes dans cet Évangile : le bon pasteur, le mercenaire et le loup². Le bon pasteur est celui qui prêche selon la vérité et la charité^a. Le mercenaire est celui qui prêche selon la vérité et non selon la charité. Le loup est l'hérétique, qui ne prêche ni selon la vérité, ni selon la charité.

^a S. et T. : et charité ; 1744 : et selon la charité.

¹ Adage scolastique dont l'origine se trouve chez Denys l'Aréopagite sous une forme légèrement différente : « *Bonum procedit ex una et perfecta causa, malum autem procedit ex multis particularibus defectibus* » (*Les Noms Divins* IV, XXII, 572). « Le bien provient d'une source irréprochable, le mal, de n'importe quelle déficience ».

² Référence au « discours où Jésus-Christ déclare qu'il est la porte du bercail et le bon pasteur, et qu'il donnera sa vie pour ses brebis (*Jean* 10, 1-16). Le bon pasteur, qui connaît ses brebis et que ses brebis connaissent, et pour lesquelles il donne sa vie, y est opposé au mercenaire qui s'enfuit lorsqu'il voit venir le loup et lui abandonne les brebis.

- 552 –

[P.R. 1 - S. 548 - T. 572 – V. 548** - 1744 (436)]

Il est clair par cet Évangile, qu'il n'y a rien de si facile à un homme que de discerner^a en^b son âme s'il a été appelé de Dieu à^c être prêtre et pasteur. Car s'il ne se trouve parfaitement disposé de^d mourir pour la moindre de ses brebis et pour la moindre vérité que ce soit, il ne doit pas croire qu'il soit appelé de Dieu à être prêtre et pasteur.

^a 1744 : Il est clair par ce que Jésus-Christ dit du bon pasteur, qu'il est facile en un sens à un homme de discerner. ^b S. : dans : biffé ; en : add. interl. ; T. : dans. ^c S. : pour : biffé ; à : add. interl. ^d 1744 : à.

- 553 –

[P.R. 1 - S. 549 - T. 573 - V. 549* (436)]

C'est le dernier sermon que Jésus-Christ fit à tous les pasteurs dans l'Évangile, parlant à saint Pierre, et c'est le premier que l'Église nous fait lire après l'octave^a de la résurrection, nous marquant clairement dans le premier ce qui est contenu plus obscurément^b dans le second^c, qu'on ne saurait avoir la moindre disposition de mourir pour la moindre vérité et pour la moindre de ses brebis, si on n'a une triple dilection^d dans l'âme^e 1.

^a T. : pasteurs, et dans l'Évangile de saint Jean parlant à saint Pierre, et le premier que l'Église nous fait lire après l'octave ; S. et V. : pasteurs, et dans l'Évangile parlant à saint Pierre, et le premier que l'Église nous fait lire après l'octave ; S. : *Joan. 21 ibid. 10* : add. marg. ^b T. : clairement [sic]. ^c S. : premier : biffé ; second. ^d P.R.1 et S. : élection ; T. : dilection. ^e V. : **nous marquant clairement ... dans l'âme : omis.**

- 554 –

[P.R. 1 - S. 550 - T. 574 – 1744 (436)]

Si un homme sent en soi cet amour^a de mourir pour la moindre de ses brebis, cette disposition suffit pour^b être prêtre. Au contraire^c, on peut dire que quand on^d ne l'a pas, toutes les autres ne lui servent de rien, n'étant pas suffisantes^e.

^a 1744 : cette ardeur. ^b 1744 : suffit en un sens pour. ^c T. : Et au contraire. ^d T. : il. ^e S. et T. : les autres ne lui servent pas ; 1744 : les autres ne servent pas.

- 555 –

[P.R. 1 - S. 551 - T. 575 – V. 551* (436)]

Il faut tenir ferme au principe^a de la foi. Et bien qu'il soit difficile de trouver un prêtre et^b un pasteur bien appelé^c de Dieu, il est impossible de l'être selon Dieu sans la^d véritable et intérieure vocation^e.

^a V. : **aux principes.** ^b T. : et : omis. ^c V. : **appelés.** ^d S., T. et V. : sa. ^e P.R.1 : Il manque quelque chose dans cet article : remarque du copiste, entre deux traits de plume.

¹ Interrogé à trois reprises par le Christ ressuscité au bord de la mer de Tibériade, Pierre lui déclare son amour et son attachement (*Jean* 21, 15-19). Les Pères de l'Église ont vu dans cette triple affirmation de l'amour de Pierre pour le Christ l'effacement de son triple reniement au soir du Jeudi Saint (*Matthieu* 26, 69-75). Cet évangile est lu en effet le dimanche dans l'octave de Pâques, dimanche *In albis*.

- 556 –

[P.R. 1 - S. 552 - T. 576 – 1744 (436)]

Un ou deux prêtres bien appelés de Dieu feraient plus de bien à l'Église et convertiraient plus de monde que ne feraient plusieurs mal appelés, quelque science, prudence et atteinte de charité qu'ils^a semblent avoir.

^a T : et activité de charité extérieures qu'ils.

- 557 –

[P.R. 1 - S. 553 - T. 577 – V. 553** - 1744 (436)]

Il n'y a rien qui confirme plus la rareté de la grâce en ce temps, que la rareté des prêtres bien appelés. C'est le canal de la grâce que la parole d'un bon prêtre, etc^a.

Sit nomen Domini benedictum^{b 1}.

^a S. : d'un bon prêtre, s'il n'est pas le canal ordonné de Dieu, etc.; T : d'un bon prêtre, s'il n'est pas le canal ordonné de Dieu; V. et 1744 : Rien ne prouve davantage la rareté de la grâce en ce temps que la rareté des prêtres bien appelés. [V. : **C'est le canal de la grâce que la parole d'un bon prêtre. S'il n'est pas le canal ordonné de Dieu, etc. : add. interl.**] Fin. ^bS., T., V. et 1744 : *Sit Nomen Domini Benedictum* : omis.

¹ Bénédiction biblique récurrente. Voir par exemple *Job* 1, 21 : « Je suis sorti nu du ventre de ma mère, et j'y retournerai nu. Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu ; que le nom du Seigneur soit béni ! ». Ou encore *Psaume* 112, 2 : « Que le nom du Seigneur soit béni dès maintenant, et dans tous les siècles », ainsi que *Daniel* 2, 20 : « Que le nom du Seigneur soit béni dans tous les siècles, comme il l'a été dès le commencement, parce que la sagesse et la force sont à lui ».

Index

Index biblique

On trouvera ci-dessous aussi bien la référence des textes bibliques cités explicitement par Saint-Cyran que ceux qui ont tellement nourri sa pensée et sa méditation qu'ils ne sont plus indiqués littéralement mais en constituent l'ossature invisible, repérable à des indices textuels. La référence biblique est suivie du numéro de la pensée dans laquelle le texte auquel elle renvoie figure.

Ancien Testament

<i>Genèse</i>		39	463
		39, 25-28	464
1	530		
3, 4-5	333		
4, 3-6	358		
4, 11-15	359		
14, 15	140		
14, 18-20	132		
15, 2	141		
15, 9-10	140		
17, 8	239		
17, 23	141		
18, 1-15	141		
22, 5.7-8	139		
46, 1	135		
49, 10	13		
<i>Exode</i>			
2, 11-14	274		
3-4	256		
3, 10	12, 293		
3, 11	274		
4, 2-4.6-9	274		
4, 10	274		
4, 10-16	9		
4, 13-15	274		
12, 5	447		
16, 16-18	529		
18, 21	127		
19, 6	14		
19, 18-19	353		
20, 18	353		
24, 15-17	353		
28	463		
28, 1	9, 12		
31, 2-6	13		
		<i>Lévitique</i>	
		8	462
		10, 2	462
		11, 35-36	449
		18, 16	399
		21, 8	130
		<i>Nombres</i>	
		1, 49-50	505
		3, 12	505
		12, 3	20, 483
		18, 2-4.21	135
		27, 15-18	293
		35, 6-7	285
		<i>Deutéronome</i>	
		6, 8	239
		7, 1-5	240
		10, 8-9	505
		17, 14-15	238
		18	92
		18, 1	135
		21, 17-21	278
		27, 11-13	251
		<i>Josué</i>	
		1, 1	291
		1, 1-2	293
		2, 10-16	29
		2, 15	293

2, 18-19	294	9, 3-5	357
3, 9	293	9, 15-16	23
<i>Juges</i>		9, 21	26
		10, 1	20, 453
		10, 4	42
3, 15	297	10, 9-10	27
4, 4	293	12, 4	373
4, 6	297	12, 10	20
4, 6-7.9	295	13	20
6, 14	297	15	17
8, 2	329	15, 15	358
11, 1-11	335	15, 22	358
11, 5-6	297	15-18	20
13, 19-21	298	15, 2	102
<i>Ruth</i>		15, 1-35	103
		15, 26	359
		15, 35	96
1, 3	415	16, 1	356
1, 12	415	16, 3	432
2, 8	409	16, 1-13	20
3, 8-14	413	16, 13 :	164
4, 3-6	413	16, 6-7.11-12	356
4, 10	415	16, 11	357
4, 17	414	16, 11-12	356
<i>I Samuel</i>		16, 12-13	265
		16, 13	164
		16, 14	20
2, 12	442	16, 17-23	20
2, 12.22-55	462	16, 21	20
3	93	17, 34-36	356
3, 1	291	18, 8	20
3, 11-18	172	18, 14-15	356
3, 12-14	442	18, 25	20
4	29	19, 8-11	20
4, 4	442	19, 9-10	20
4, 10-11	442	19, 10	198
4, 11	425, 461	20	20
7, 15	29	21, 1-9	104
8, 1	462	21, 6	20
8, 1-3	97, 425	21, 16-19	216
8, 3.5	29	23, 2.4.11-12	20
8, 5	20, 23,	23, 14	20
	331	23, 28	198
8, 5.7	23	24, 5-6:	20
8, 5	20	25	20
8, 7 :	23	26, 2	198
8, 11-17	478bis	26, 7-9	20
9, 2	27	26, 25	198
9, 6	249, 253	27, 36	425

28, 8 :	198	12, 4	373, 435
30, 8	20	12, 1-16	435
30, 10	198	12, 1-17	464
31, 1-10	164	12, 26-28	198, 464
		14, 9-11	464
<i>2 Samuel</i>		14, 10-11	198
		16, 29-34-22, 1-40	464
2, 1	20	16, 30-31	464
2, 4	164	22, 37-38	464
2, 12	442		
2, 12.22.22-25	462	<i>2 Rois</i>	
2, 31	198	8, 1	
4	20	9, 1	453
4, 4	442	9, 1-13	466
4, 10-11	442	10, 31	464
4, 11	462	11	19
5, 1-5	20	13, 2	464
5, 5	164	13, 11	464
6, 6-7	367	15, 9	464
6, 13-18	253	15, 10.12	464
7, 12-16	18	19, 35	74
8, 16-18	504	24	19
8, 18	15	25, 8-9	433
9	20		
10, 11-12	367	<i>Néhémie</i>	
12, 4	436	9, 7	239
12, 10	20		
12, 24	446	<i>1 Chroniques</i>	
13	20	23, 15	97
13, 1-18	98		
15-18	20, 98,	<i>Job</i>	
	435	1, 1	142
16	20	1, 9-12	279
18	20	1, 21	557
20	20, 434	2, 4-6	279
20, 22	20	28, 12	149
21, 1	20		
21, 1-9	104	<i>Psaumes</i>	
		2, 6	21,141,
<i>1 Rois</i>			222
1	20, 98	2, 7	516, 524
1, 1	20	50, 14	21
1, 30	446	80, 8	400
2, 1-9	20	84, 12	401
2, 25	170		
11, 4	98		
11, 28-34	198		
11, 28-39	464		

102, 20	250	<i>Aggée</i>	
103, 5	224		
109, 2	435	2, 10	452
109, 5	8, 308		
112, 2	557	<i>1 Maccabées</i>	
115, 7	527		
131, 1	18, 308	3, 58-60	367
131, 1.9-10	191	9	70
		9-12	70
<i>Proverbes</i>		12, 54	366
		13	366
9, 7	231		
14, 12	432	<i>2 Maccabées</i>	
23, 9	231		
		4-11	70
<i>Ecclésiastique</i>			
7, 33	130		
15, 9-11	189		
45, 20	340		
<i>Isaïe</i>			
1, 1	316		
1, 11	170		
1, 18	320		
11, 1	174		
24, 2	245		
37, 36	74		
41, 8	239		
43, 28	320		
47, 9.12	316		
<i>Daniel</i>			
2, 20	557		
9, 27	428		
<i>Joël</i>			
2, 32	173		
<i>Sophonie</i>			
3, 4	217		

Nouveau Testament

<i>Marc</i>		6, 1-6	195
		7, 6	480
1, 4	222	7, 15-16	450
1, 10	268	8, 4	322
1, 9-11	421	8, 10	409
1, 10-12	212	8, 35	7
1, 23-27	488	9, 2	333
1, 44	322	9, 36-38	411
2, 5	333	9, 37	485
3, 2.13	213	9, 37-38	41
3, 13	75	10, 4	43
3, 28-29	170	10, 32-33	471
4, 14	303	10, 34	151
5, 1-20	321	10, 41-42	150
5, 25-27	322	11, 7	448
5, 34	322	11, 12	311
6, 17-18	399	11, 25	455
6, 34-44	411	12, 31-33	170
6, 43	252	13, 13-15	541
8, 1-9	411	13, 24-30	78, 81
8, 8	252	13, 25	305
8, 35	7	14, 14-21	411
9, 1	515	14, 20	252
9, 6	304	15, 26-27	410
10, 21	499	15, 28	409
10, 43-45	528	15, 32-38	411
11, 9-10	503	15, 37	252
14, 50	159	16, 18	36,111,
14, 66-72	19		507
15, 32-38	411	16, 18-19	409
16, 15-18	276	16, 25	7
		17, 1	515
<i>Matthieu</i>		17, 5	304
		19, 6.8	355
1, 1	504	19, 8	32
1, 1-17	16	19, 12	481
3, 1-2	222	19, 21	197, 499
3, 3	448	19, 28	71
3, 16	268	20, 1-16	41
3, 16-17	421	20, 21.23	179
3, 16-4,1	212	20, 26-28	528
4, 2.10-11	213	21, 9	503
5, 18	399	21, 10-11	377
5, 48	355	22, 14	244, 410

22, 37-39	355	8, 38-39	311
23, 2-4	310	8, 43-44	322
23, 13	310, 479	8, 48	322
23, 13-29	487	9, 10	515
23, 14	310	9, 12-17	411
23, 15	310	9, 17	252
23, 24-25	217	9, 28	515
23, 25	310	9, 35	304
24	486	10, 25-37	529
24, 15	428	10, 31-32	277
24, 45	483, 529	11, 23	33
25, 21.23	405	11, 39-40	217
25, 26	405	12, 10	170
25, 41	251	12, 13-14	391
26, 24	91	12, 14	241
26, 56	157	12, 37	225
26, 69-75	19, 553	12, 48	225
27, 25	130	12, 50	288
28, 18	159	16, 11-12	398, 416
28, 18-20	276	16, 26.28	300
28, 19	269	17, 10	482
28, 20	36,222, 269	18, 17-21	268
		18, 38	504
		19, 7	405
<i>Luc</i>		19, 12-26	71
		19, 22	405
1, 1-3	424	21, 10-11	377
1, 26-27	250	21, 28	71
1, 32	504	22, 19	276
1, 32-33	228	22, 30	279
1, 38	371	22, 32	409
1, 80	424	22, 55-62	19
2, 41-51	201	23, 34	541
3, 2	424		
3, 3	222	<i>Jean</i>	
3, 10-14	222		
3, 21-22	421	1, 1-3	530
3, 21-22.4, 1	212	1, 29	447
3, 22	268	1, 32	268
3, 23-28	16	1, 33	424
4, 18	421, 424, 511	1, 49	240
		2, 5	372
5, 14	322	2, 19-21	452
5, 20	333	3, 1-21	10
5, 34	322	3, 27	243
6, 7	441	3, 27-32	368bis
6, 12-13	75, 511	5, 1-16	285
8, 11	303	5, 19	403
8, 26-39	321	5, 34.36-37	406

6, 5-14	411	<i>Actes</i>	
6, 14	252		
6, 15	226	1, 12.20	180
6, 37	311	1, 15-26	532
6, 38	311, 404	1, 17.25	42
6, 39-40	311	1, 17-18.21-22	120
6, 44	311	1, 23	534
6, 57	186	1, 23-26	125
6, 58	59, 248	1, 24	267
6, 66-67	311	1, 26	266, 536
7, 16	388	2, 1-13	268, 276
7, 32	441	2, 21	173
7, 39	458	6, 5	453
8, 29	59	8, 1	288
8, 54	523	8, 9-24	489
8, 56	139	9, 7	437
8, 59	273	9, 15	424, 437
9, 39	86	9, 18-20	437
10, 1-5	418	9, 26-28	427
10, 1-16	551	13, 1-3	423, 438
10, 11	68, 397	13, 2-3	270, 280,
10, 11-12	288		423, 438
10, 36-38	396	14	283
10, 38	390, 395	16, 1-3	249
11, 53-54	273, 441	16, 5-8	409
12, 10	170	16, 6	270
12, 20-22	409	18, 24-26	382
12, 25	7	19, 21	270
13, 15	418	20, 16-38	430
15, 15	390	20, 29	74
15, 16	59	23, 4-5	130
17, 3	59	24, 10	150
17, 6	402	26, 5	440
17, 20	402		
18, 22-23	131	<i>Romains</i>	
18, 25-27	19		
18, 36	34, 289,	4, 16-18	138
	332	6, 3-4	5
18, 36-37	154, 498	8, 29-30	383
18, 37	332	10, 13	173
20, 21	269	11, 29	19
20, 22	268	15, 25-28	150
20, 22-23	276		
21, 15-19	19, 553	<i>I Corinthiens</i>	
21, 15-17	409		
21, 15-19	19	1, 17-21	455
		1, 26	317
		3, 6-7	67
		10, 6	26

13, 1-3	209, 546	1, 13	83
15, 25	435	3, 1	272
15, 31	288	3, 2	4
16, 1-4	150	3, 8-9	4
		5, 17-19	130
<i>2 Corinthiens</i>		6, 11	249
		<i>2 Timothée</i>	
3	525		
3, 7-11	526	2, 4	342
4, 7	191	2, 15	4
5, 20	472	4, 2	482
8-9	150		
9	150	<i>Philémon</i>	
11, 2	56		
12, 1-5	423	7-9	496
12, 12	402		
		<i>Hébreux</i>	
<i>Galates</i>			
1, 1	60	1, 14	300
1, 15-18	423	5, 1	513
2, 10	150	5, 1.4	516
3, 27	228	5, 4-5	156
3, 29	137	5, 5-6	516, 524
		5, 4-10	228
<i>Ephésiens</i>		5, 5-10	3, 8
		5, 6	308
1, 4	383	5, 7-9	352
1, 22	435	6, 4-6	471
4, 4-6	90	7, 1-4	132
		7, 7	8
<i>Philippiens</i>		7, 17.21	308
		10, 4-6	447
2, 12	386	10, 12-13	435
3, 4-6	440	11, 8-10.13	136
		13, 15	527
<i>Colossiens</i>		<i>Jacques</i>	
3, 12	383		
		3, 1-2	231
<i>1 Thessaloniens</i>		4, 11-13	231
		<i>1 Pierre</i>	
1, 4	383		
2, 4	280, 461	2, 9	14
2, 5-8	461	2, 11	136
		2, 13	236
<i>1 Timothée</i>		2, 17	523
		5, 1	134
1, 12-13.16	495		

Apocalypse

1, 12-20	180
2, 6.15	453
5, 5	13
2-3	43
2, 1	46
11, 11	437

Index des noms propres

Le lecteur trouvera ci-dessous la liste des noms de personnes, de lieux, mais aussi le relevé des appellations génériques (les Juifs, l'Apôtre, l'Office, par exemple) qui apparaissent dans les *Pensées*. Les chiffres renvoient aux numéros de la pensée dans laquelle ce nom ou cette appellation figure.

La graphie des noms propres bibliques du XVIIe siècle diffère sensiblement de l'usage actuel : je donne d'abord le nom tel que l'écrivent Saint-Cyran ou Sacy, et j'ajoute le graphie contemporaine entre tirets.

Aaron, frère et porte-parole de Moïse, ancêtre de la classe sacerdotale	Absalom, troisième fils de David, qui tente d'usurper le trône de son père
9, 12, 156, 172, 249, 278, 299, 462	435
Abel, fils d'Adam et d'Ève, assassiné par son frère Caïn	Achab, septième roi d'Israël (874-853)
357, 358	464
Abiézer, preux de David	Achimélech, grand prêtre de l'Ancien Testament
329	216
Abiud – Abihu -, fils d'Aaron et frère de Nadab	Adam, le premier homme
462	306, 333, 500
Abizaï – Abishaï -, fils de Çeruya, frère de Joab et neveu de David, preux de David	Ahias – Ahiyya – de Silo, prophète de l'Ancien Testament, qui annonce la division du royaume d'Israël
367	198
Abraham, patriarche de l'Ancien Testament, Père des croyants et Ami de Dieu, vers 1850 av. J.-C.	Amalec, peuple nomade présenté comme descendant d'Esäü, ennemi d'Israël, vaincu par Saül
132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 239	102

Ambroise, évêque de Milan,
Père de l'Église, vers 340-397

110, 319

André, frère de Pierre, apôtre

409

Ananie, juif chrétien de Damas,
qui baptise Paul

424

Antioche de Pisidie, ville
principale de la province de
Pisidie en Asie Mineure

280, 438

Antoine, anachorète du désert
d'Égypte, vers 250-vers 355

61, 62

Aod – Ehud -, fils de Géra, Juge
d'Israël

293

Apôtres, les.

4, 46, 59, 71, 72, 75, 120, 122,
124, 157, 159, 188, 249, 252,
257, 266, 267, 268, 269, 270,
276, 279, 288, 326, 390, 401,
402, 409, 411, 421, 424, 427,
437, 438, 439, 454, 455, 511,
512, 513, 515, 521, 532, 533,
534, 535, 543.

Arabie, royaume au sud-est
d'Israël

423

Athanase, patriarche
d'Alexandrie, Père de l'Église,
vers 295-373

174, 191

Augustin, évêque d'Hippone,
Père de l'Église, 354-430

285, 393, 472, 523

Barnabé, ou Barnabas, ou
Joseph, lévite originaire de
Chypre, compagnon de Paul

270, 280, 427, 438

Barsabbas, ou Joseph, ou Justus,
candidat à la succession de Judas
et rival de Matthias

124, 125, 266, 532, 533, 534

Benoît de Nursie, fondateur du
monachisme d'Occident, 480-
543

61, 62, 63

Bernard de Clairvaux, fondateur
de l'abbaye de Clairvaux, Père
de l'Église, 1090-1153

318, 361, 372, 378

Bernard, Claude, le pauvre
prêtre, 1588-1641

70, 85

Bethléem, ville de Judée, à 8
kms de Jérusalem, lieu de
naissance du Christ

161, 409

Bethsabée, épouse d’Urie le Hittite, puis de David, qui l’a séduite et fait assassiner son mari, mère de Salomon

446

Bochri – Bikri -, père de Séba – Shéba – de la tribu de Benjamin, qui entraîne Israël à la révolte contre David

435

Bonaventure de Bagnoreggio, théologien franciscain, 1221-1274

485

Borromée, Charles, cardinal, archevêque de Milan, 1538-1584

431

Bruno II, archevêque de Cologne de 1131 à 1127, comte de Berg,

361

Booz, riche propriétaire de Bethléem, ancêtre de David par son mariage avec Ruth la Moabite

409, 410, 412, 413, 414, 415

Caïn, premier-né d’Adam et d’Ève, frère et meurtrier d’Abel

357, 358, 359

Cananée, la, désigne la Cananéenne qui supplie Jésus de guérir sa fille

409, 410

Centenier, le, désigne le centurion qui supplie Jésus de guérir son serviteur

409, 410

Chronologie, une, que tout le monde lit

39

Cicéron, Marcus Tullius, orateur et consul, 107-43 avant J.-C.

316

Cologne, ville d’Allemagne

361

Cyprien, évêque de Carthage et martyr, Père de l’Église, vers 210-258

68, 227, 334

Dan, une des douze tribus d’Israël

13

David, roi de Juda et d’Israël, (1010-970)

15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 43, 97, 164, 174, 191, 198, 215, 216, 228, 230, 253, 265, 275, 309, 325, 350, 351, 356, 357, 358, 367, 414, 432, 433, 434, 435, 438, 439, 446, 503, 504

Déborah, femme de Lappidot, prophétesse et Juge d’Israël

293, 295

Demi-pélagiens, les

420

Denys, le Pseudo-Denys, ou Denis l'Aréopagite, sans doute un moine syrien, vers 500	Étienne, un des sept diacres des <i>Actes des apôtres</i> , protomartyr
146, 447, 459	224
Égypte, pays du cours inférieur du Nil	Évêque de l'Apocalypse, un
274	43
Élimélech, époux de Noémi	Flavius Josèphe, 37 ou 38 – vers 100, historien juif
413, 415	216
Éloi, évêque de Noyon, ministre de Dagobert, vers 588-660	François d'Assise, fondateur des Franciscains, 1181 ou 1182 – 1226
281	61, 62, 63, 392
Enfants d'Adam, les	François de Paule, fondateur des Minimes, 1416-1507
333	61
Enfants de David, les	François de Sales, évêque de Genève, 1567-1622
15, 20, 97, 98, 504	379
Enfants d'Héli – Éli -, les, ou les méchants prêtres	Gabaonites, les, peuple de l'Ancien Testament, allié d'Israël
425, 431, 442, 462	104
Enfants de Moïse, les	Gédéon, Juge d'Israël
97, 98	329
Enfants de Samuel, les	Genès, comédien converti au christianisme et martyr sous Dioclétien
29, 97, 98, 425, 462	302
Éphraïm, fils de Jacob, ancêtre de la tribu du même nom.	Gentils, les
329	409, 410, 424, 474

Grégoire le Grand, pape, Père de l'Église, 540-604	Israël
16, 152, 226, 233, 361, 493	230, 234, 240, 274, 335, 434, 435, 439, 464
Hébron, sanctuaire patriarcal où séjournent Abraham, Isaac et Jacob	Israélites, les
432	353, 434
Héli – Éli -, prêtre à Silo, témoin de la vocation de Samuel	Jacques, fils de Zébédée et frère de Jean, apôtre
291, 425, 431, 462	515
Hérétiques, les	Jacques, le Petit, « frère du Seigneur », auteur de la lettre qui porte son nom
158, 165, 245, 258, 259, 316, 336, 433, 520	231
Hilarion de Gaza, ascète et thaumaturge, vers 291-391	Jean, fils de Zébédée, frère de Jacques, apôtre et évangéliste
61, 62, 63	42, 186, 222, 243, 248, 311, 390, 396, 402, 437
<i>Histoire d'Italie</i>	Jean d'Avila, théologien espagnol, docteur de l'Église, 1599-1569
39	544
Huguenots, les	Jean le Baptiste, fils de Zacharie et d'Élisabeth, précurseur du Christ
232, 394	243, 275, 368bis, 399, 406, 424, 448
Isaac, patriarche d'Israël, fils d'Abraham et de Sarah	Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, Père de l'Église, 344-407
138, 139	44
Isaï – Jessé -, père de David	Jéhu, dixième roi d'Israël (841-814), fondateur de la quatrième dynastie
265, 432, 438	453, 464, 466
Isaïe, prophète en Juda	
268, 316	

Jephté, le Galaadite, Juge d'Israël	Juda, fils de Jacob et de Léa, ancêtre de la tribu qui porte son nom
335	293
Jéroboam, fils de Joas, treizième roi d'Israël (783-743)	Juda, tribu de
198, 464	13, 20, 432, 435
Jérôme de Stridon, traducteur de la Bible, Père de l'Eglise, 346-420	Juda, royaume de
143, 257	155, 432, 433
Jérusalem, capitale d'Israël, la Cité de David	Juda, successeur de Josué
288, 428, 433	293
Jéthro, beau-père de Moïse et prêtre de Madian	Judas, apôtre qui trahit le Christ
127	42, 91, 120, 453, 512
Joab, frère d'Abishaï, neveu de David et général de son armée	Judée, province autour de Jérusalem
367	17, 409, 460
Job, personnage central du livre biblique qui porte son nom	Juif, un
142, 149, 279	471
Jonathas – Jonathan ou Jonathès, chef des Juifs et grand prêtre, frère de Judas Maccabée, II ^e siècle avant J.-C.	Juif, le peuple
366	239, 256, 373
Josué, serviteur et successeur de Moïse	Juifs, les
291, 293	9, 27, 130, 238, 277, 294, 331, 336, 359, 368bis, 440, 452, 454, 462, 471, 474, 505, 542
	Justus, ou le Juste, personnage des <i>Actes des Apôtres</i> , voir Barsabbas
	Laurent, diacre et martyr à Rome en 258 sous la persécution de Valérien
	291

Le Maistre, Antoine, avocat au Parlement de Paris, premier Solitaire de Port-Royal, 1608- 1658	Martin, évêque de Tours, vers 316-vers 397
85	281, 380, 381, 426
Lévi, troisième fils de Jacob et de Léa, ancêtre de la tribu qui porte son nom, dont les membres sont mis à part pour exercer les fonctions sacrées	Matthias, disciple choisi de préférence à Barsabbas pour prendre la place de Judas, apôtre
135	120, 122, 124, 266, 532, 533, 534, 543
Lévitique, le, un des livres du Pentateuque	Matthieu, collecteur d'impôts devenu apôtre, évangéliste
449, 505	257, 310
Louis IX, roi de France, 1215- 1270	Melchisédech, roi-prêtre de Salem, figure mystérieuse du sacerdoce du Christ
464	132, 133, 134, 135, 308
Luc, médecin, collaborateur de Paul, évangéliste et auteur des <i>Actes des Apôtres</i>	Milet, port de Carie, sur la côte ouest de l'Asie mineure
225, 405, 515	430
Macchabée – Maccabées -, les, héros du livre qui porte leur nom	Moïse, libérateur du peuple d'Israël esclave en Égypte, vers 1250
70, 366, 367	9, 12, 14, 20, 97, 98, 139, 172, 256, 274, 275, 291, 293, 353, 354, 483, 485bis
Mahalon – Malhôn -, un des deux fils d'Élimélech et de Noémi, époux de Ruth	Nadab, fils d'Aaron et frère d'Abiud – Abihu -
415	462
Marie, mère de Jésus, ou la Sainte Vierge	Nathanaël, identifié avec l'apôtre Barthélémy
90, 201, 202, 204, 228, 371, 372	240

Nazareth, ville de Galilée, lieu de résidence de Joseph et de Marie

268

Nicolas, prosélyte d'Antioche, un des sept premiers diacres des *Actes des Apôtres*

453

Obed, fils de Booz et de Ruth la Moabite, père d'Isaï – Jessé -, lui-même père de David

414

Office, l', autre nom pour le bréviaire

18, 156, 174, 191, 308, 309, 367

Othoniel – Otniel -, neveu de Caleb, Juge d'Israël

293

Oza – Uzza -, conduit avec son frère le chariot qui transporte l'Arche d'Alliance de la maison de son père à Jérusalem et meurt au cours du transfert après avoir touché l'Arche

367

Païens, les

50, 58, 311, 455, 474, 489, 490

Paul de Tarse, de la tribu de Benjamin, apôtre

26, 60, 74, 83, 90, 150, 209, 228, 249, 270, 280, 283, 288, 317, 342, 383, 386, 402, 409, 423, 424, 427, 430, 437, 438, 440, 461, 472, 482, 495, 496, 513, 516, 525, 526, 546

Paul de Thèbes, premier ermite d'Occident, mort en 341

187

Pères, les

129, 233

Pères, les anciens

408

Père, un saint

371

Pharisiens, les, parti religieux animé par la volonté de se séparer de tout ce qui n'est pas pur

316, 440, 441

Philémon, chrétien aisé de Colosses, destinataire de la lettre de Paul qui porte son nom

496

Philippe, de Bethsaïde, un des douze apôtres

409

Pierre, frère d'André, le premier des apôtres

14, 19, 233, 236, 270, 409, 515, 523, 553

Pilate, surnom de Ponce, gouverneur de Judée, qui condamne le Christ à mort

154, 279, 474

Platon, philosophe grec, vers 428 – vers 348 avant J.-C.	Saül, fils de Qish, premier roi d’Israël
64	17, 20, 22, 23, 24, 25, 27, 95, 96, 97, 98, 102, 103, 104, 105, 107, 123, 128, 215, 216, 253, 254, 325, 356, 357, 358, 359, 435, 453, 478bis
Prêtres des Juifs, les	
462, 542	
Prince(s) des prêtres, le ou les	Simon, frère de Judas Maccabée, grand prêtre et ethnarque des Juifs (143-143)
279, 541	
Roboam, premier roi de Juda après le schisme (931-913), fils de Salomon	366
434, 435	Simon, le magicien, magicien de Samarie qui tente d’acheter aux apôtres le pouvoir de donner l’Esprit-Saint
Ruth, une Moabite, d’abord épouse de Mahalon, puis de Booz, ancêtre du Christ, personnage central du petit livre qui porte son nom	489
409, 410, 412, 413, 414, 415	Syméon le Stylite, ascète en Syrie, vers 390-459
Sage, le, désigne l’auteur du livre des <i>Proverbes</i>	70
231, 432, 483	Tertullien, prêtre et docteur de l’Église, 160-245
Salomon, fils de David et de Bethsabée, troisième roi d’Israël (970-931)	473, 539
97, 434, 435, 446	Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, martyr, 1120-1170
Samuel, ou le prophète, fils d’Elqana et d’Anne, serviteur d’Héli à Silo, prophète, consacre Saül et David comme rois d’Israël	28
24, 25, 29, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 128, 164, 172, 173, 198, 249, 253, 254, 259, 265, 267, 291, 425, 432, 462	Timothée, de Lystres, disciple et compagnon de Paul, destinataire des deux lettres qui portent son nom
	249
	Xyste, pape et martyr en 258 sous la persécution de Valérien
	291

Bibliographie

Bibliographie

ŒUVRES DE SAINT-CYRAN

- *Apologie en réponse aux remarques contre le Chapelet Secret du Saint-Sacrement*. Reproduite dans la réfutation donnée par son adversaire : *Examen d'une apologie qui a été faite pour servir de défense à un petit livre intitulé le chapelet du Très-Saint-Sacrement et pour réfuter quelques remarques qui avaient été faites sur ledit chapelet*, s. l., 1634.

- *Apologie pour Messire Louis-Louis Chasteigner de la Rocheposay, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité*, s.l., s.d. [1615].

- *Avis à tous les savants et amateurs de la vérité touchant la réfutation de la Somme théologique du P. Fr. Garasse*, Paris, 1626.

- *Considérations chrétiennes sur la mort. Revues et augmentées de plusieurs titres très utiles pour l'intelligence de ces considérations et d'une préparation très chrétienne pour se disposer tous les ans à la mort. Quatrième édition, augmentée de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon les quatre évangélistes et des psaumes de la Pénitence*, Paris, 1713.

- *Considérations sur les dimanches et les fêtes, suivies des Considérations sur les fêtes de la Sainte Vierge et des saints*, 2 vol., Paris, 1670 ; 2^{ème} édition en 1671.

- *La spiritualité de Saint-Cyran, avec ses écrits de piété inédits*, p.p. Jean Orcibal, Paris, Vrin (« Les origines du jansénisme : V »), 1962.

- *Lettres de Jean-Ambroise Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643)*, édition critique par Denis Donetzkoff, 5. vol. dactylographiés de 1684 pages. Cette édition est appelée à remplacer les éditions anciennes :

- *Lettres chrétiennes et spirituelles de Messire Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, éditées par Robert Arnauld d'Andilly, Paris, t. 1, 1645, t. 2, 1647.

- *Lettres chrétiennes et spirituelles de messire Jean Duvergier de Hauranne qui n'ont point encore été imprimées jusqu'à présent*, s.l., 1744, 2 vol.

- *Lettre de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, à un ecclésiastique de ses amis, touchant les dispositions à la prêtrise*, s.l., 1647.

- *Œuvres chrétiennes et spirituelles de messire Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Nouvelle édition*, Lyon, 1675-1679, 4 vol.

- *Lettres inédites de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, p.p. Annie Barnes, Paris, Vrin (« Les origines du jansénisme : IV »), 1962.

- *Pensées chrétiennes sur la pauvreté*, Paris, Guillaume Desprez et Jean-Baptiste Coignard, 1671.

- *Question royale et sa décision. Question royale où il est montré en quelle extrémité, principalement en temps de paix, le sujet pourrait être obligé de conserver la vie du prince aux dépens de la sienne*, Paris, Toussaint du Bray, 1609.

- *Réfutation de l'abus prétendu et la découverte de la véritable ignorance du P. Fr. Garasse*, Paris, 1626.

- *Réfutation d'un examen naguère publié contre la réponse qu'on fit l'année passée aux remarques d'un théologien contre le Chapelet Secret du Très Saint-Sacrement*, s.l., 1634.

- *Somme des fautes et faussetés capitales contenues en la Somme théologique du P. François Garassus, de la Compagnie de Jésus*, Paris, Joseph Bouillerot, 1626 (quatre volumes étaient annoncés par l'auteur. Seuls ont paru les t. I, II, et un abrégé du IV).

- *Théologie familière avec divers autres petits traités de dévotion* [le Cœur nouveau ; une Explication des cérémonies de la messe accompagnée de Prières et exercices de dévotion pour la bien entendre ; une Instruction pour se disposer à recevoir le sacrement de confirmation, utile à tous les chrétiens, et particulièrement à ceux qui l'ont reçu sans s'y être bien disposés, ou qui après l'avoir reçu n'en ont point conservé la grâce, afin qu'ils rentrent en eux-mêmes, et qu'ils s'efforcent de réparer cette perte par une sérieuse pénitence ; les Raisons de la cérémonie et de la coutume de suspendre le Saint-Sacrement dans les églises au-dessus du grand autel], Paris, 1644, 5^e édition.

Petri Aurelii theologi opera, iussu et impensis cleri gallicani denuo in lucem edita. In tres tomos distributa [...] Parisiis, excudebat Antonius Vitré, Regis, Reginae Regentis et Cleri Gallicani Typographus, 1646, trois tomes en un volume, chaque tome conservant une pagination propre.

MANUSCRITS (AUTRES QUE CEUX DE SAINT-CYRAN).

Bibliothèque Apostolique Vaticane

- Ms latin 7226.

Bibliothèque de l'Arsenal

- Ms 2009: Mémoire du Père Gibieuf sur Saint-Cyran.

Bibliothèque Mazarine

- Ms 2452: Courtin, *La vie du vénérable serviteur de Dieu Messire Adrien Bourdoise, premier prêtre de la communauté et séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris*, 1694.

- Ms 2453: Courtin, *La vie du vénérable serviteur de Dieu, messire Adrien Bourdoise, premier prêtre de la communauté et séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris*, 1698.

Bibliothèque nationale de France

- Ms f. Fr. 24998, *Journaux* de Deslyons.

TEXTES ANTÉRIEURS À 1801.

AMBROISE (saint), *Les lettres de saint Ambroise, évêque de Milan, traduites en français sur l'édition critique des RR. PP. Bénédictins, avec des notes historiques et critiques, par le P. Duranti de Bonrecueil, de l'Oratoire*, Paris, 1741, 3 vol.

- ID., *Les devoirs*. Texte établi, traduit et annoté par Maurice Testard, Paris, Les Belles Lettres, 1984-1992, 2 vol.

AMELOTE (Denis), *La vie du Père Charles de Condren, second supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, divisée en deux parties, composée par un prêtre*, Paris, 1648.

ARNAULD (mère Agnès), *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, éd. P. Faugère [et R. Gillet], Paris, Duprat, 1858, 2 vol.

ARNAULD (mère Jacqueline-Marie-Angélique), *Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse et réformatrice de Port-Royal*, Utrecht, Aux dépens de la Compagnie, 1742-1744, 3 vol.

- ID., *Entretiens ou conférences de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld*, Bruxelles, Antoine Boudet, 1757.

- ID., *Relation écrite par la Mère Angélique Arnauld*, [1655], éd. Louis Cognet, Paris, Grasset, "Les Cahiers verts", n° 2, 1949.

- ID., *Relation écrite par la Mère Marie-Angélique Arnauld de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal*, [1655], éd. Jean Lesaulnier, *Chroniques de Port-Royal*, n° 41, Paris, Vrin, 1992, p. 7-96.

ARNAULD (Antoine), *De la Fréquente communion où les sentiments des saints Pères, des papes et des conciles touchant l'usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie sont fidèlement exposés*, Paris, A. Vitry, 1643.

- ID., *Apologie pour M. l'abbé de Saint-Cyran*, Paris, 1644 (figure au t. 29 des *Œuvres* d'Antoine Arnauld).

- ID., *Œuvres*, publiées par Gabriel Dupac de Bellegarde, Jean Hauteffage et Noël de Larrière, Paris-Lausanne, 1775-1783, 48 t. en 45 vol. in-4°.

ARNAULD D'ANDILLY (Robert), *Lettres*, Paris, 1645.

- ID., *Vies des Saints Pères des déserts et de quelques saintes écrites par des Pères de l'Église et autres anciens auteurs ecclésiastiques, traduites en français par M. Arnauld d'Andilly*, Paris, Vve Camusat et Le Petit, 1647-1653.

- ID., *Vies de plusieurs saints illustres de plusieurs siècles*, Paris, Le Petit, 1664.

- ID., *Instructions chrétiennes tirées par M. Arnauld d'Andilly des deux volumes de lettres de Mre Jean Du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, Paris, Pierre Le Petit, 1672.

- ID., deux relations sur Saint-Cyran dans les *Vies intéressantes et édifiantes*, s.l., 1750, t. 1, p. 15-44.

- ID., *Oeuvres diverses*, Paris, Le Petit, 1675, 3 vol. in-folio.

- ID., *Robert Arnauld d'Andilly, Mémoires, suivis de : Antoine Arnauld, dit l'abbé Arnauld, Mémoires*, édités, présentés et annotés par Régine Pouzet, Paris, Champion (« Bibliothèque des correspondances, mémoires et journaux », 37), 2008.

AUGUSTIN (SAINT), *Œuvres complètes de saint Augustin, évêque d'Hippone, traduites en-français et annotées [...] renfermant le texte latin et les notes de l'édition des bénédictins*, Paris, Vivès, 1872-1873, 32 volumes + 1 volume de *Tables générales*, Paris, Vivès, 1878.

- ID., *Homélies sur l'évangile de saint Jean XVII-XXXIII*. Traduction, introduction et notes par M. F. Berrouard, Paris, D.D.B. (« Bibliothèque augustinienne », 72), 1977.

- ID., *Confessions*, éd. Philippe Sellier (réédition de la traduction de Robert Arnauld d'Andilly de 1649), Paris, Gallimard (« Folio 2465 »), 1993.

- ID., *Œuvres*, t. 1 : *Les Confessions, précédées de Dialogues philosophiques*, édition publiée sous la direction de Lucien Jerphagnon, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1998.

- ID., *Œuvres*, t. 2 : *La Cité de Dieu*, édition publiée sous la direction de Lucien Jerphagnon, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 2001.

- ID., *Œuvres*, t. 3 : *Philosophie, catéchèse, polémique*, édition publiée sous la direction de Lucien Jerphagnon, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 2002.

AVILA (Le Père Jean d'), *Les Œuvres [...]*, [traduites par Robert Arnauld d'Andilly], Paris, Le Petit, 1673, 2 parties en 1 vol. in-fol.

BALZAC (Jean-Louis Guez de), *Lettres à Chapelain*, publiées par Tamizey de Larroque (« Documents inédits relatifs à l'histoire de France, IV. Mélanges historiques »), Paris, 1873.

BARBEAU DE LA BRUYERE et GOUJET (Claude-Pierre), *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal, ou supplément aux Mémoires de MM. Fontaine, Lancelot, et du Fossé*, Utrecht, 1740.

BARILLON (Henri de), *Suite des conférences ecclésiastiques de feu messire Henry de Barillon, évêque de Luçon*, Paris, 1721, tome 13.

BATTEREL (Louis), *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, éd. Ingold et Bonnardet, Paris, 1902-1911, 5 vol. (*Documents pour servir à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles*).

BAUMGARNER (Reinhard), *Conclusiones ex quinque libris Decretalium deductae et ratione ac autoritate breviter illustratae*, s.l., 1750, tome 5.

BELLARMIN (Robert), *Disputationum Roberti Bellarmini [...] de controversiis christianae fidei adversus hujus temporis haereticos*, Prague et Francfort, 3 volumes, 1721.

BERNARD DE CLAIRVAUX (saint), *À la louange de la Vierge Mère*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 390), 1993.

- ID., *Lettres*. Tome 1 : *Lettres 1-41*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 425), 1997.

- ID., *Sermons pour l'année*. Tome II. 1. *De la Septuagésime à la Semaine Sainte*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 567), 2016.

BÉRULLE (Pierre de), *Les œuvres de l'éminentissime et révérendissime Pierre, cardinal de Bérulle [...] augmentées de divers opuscules [...] par les soins du R.P François Bourgoing, supérieur général de la même congrégation*, Paris, 1644, 2 vol.

- ID., *Œuvres complètes*, Paris, Cerf/Oratoire de France, 1995-2015, 10 vol. parus.

BESOIGNE (Jérôme), *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752, 6 vol. ; Genève, Slatkine Reprints, 1970, 2 vol.

BESSE (Pierre de), *La royale prêtrise, c'est-à-dire des excellences, des qualités requises et des choses défendues aux prêtres*, Paris, 1620.

- ID., *Le Bon Pasteur, c'est-à-dire les qualités et conditions nécessaires pour la perfection d'un bon pasteur*, Paris, 1639.

BEUVELET (Matthieu), *Instruction sur le Manuel par forme de demandes et réponses familières pour servir à ceux qui, dans les séminaires, se préparent à l'administration des sacrements*, Paris, 1654.

- ID., *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée, avec la table des matières à la fin de chaque volume*, Paris, 1657.

BÈZE (Théodore de), *Epistolarum theologicarum Theodori Bezae Vezelii, liber unus*, Genève, 1573.

BIBLE DE VENCE, *La sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations tirées du commentaire de dom Augustin Calmet, abbé de Senones, de M. l'abbé de Vence, et des auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture Sainte*, Toulouse-Sens-Nîmes, Gaude Père & Fils, 1779, 3^{ème} édition, 17 volumes.

BIBLE, *La Bible. Traduction de Louis-Isaac Lemaître de Sacy*. Préface et textes d'introduction établis par Philippe Sellier, Paris, Laffont (« Bouquins »), 1990.

BONAVENTURE (saint), *Doctoris seraphici S. Bonaventurae S.R.E. Episcopi Cardinalis Opera omnia, Ad Claras Aquas (Quaracchi)*, 1882-1902, 10 vol.

BOSQUIER (Philippe), *Tragédie nouvelle dicte Le petit rasoir des ornements mondains en laquelle toutes les misères de notre temps sont attribuées tant aux hérésies qu'aux ornements superflus du corps*, Mons, 1589.

BOURDALOUE (Louis), *Exhortation sur la dignité et les devoirs des prêtres et deux exhortations sur la charité envers un séminaire, dans Œuvres complètes de Bourdaloue*, Paris, Tours, 1864, 4 vol., t. 4, p. 91-99 et p. 36-44.

[BRÉGIS (sœur Eustochie de)], *Modèle de foi et de patience dans toutes les traverses de la vie [...] ou Vie de la Mère Marie des Anges [Suireau]*, s. l. 1754, 2 volumes.

CALVIN (Jean), *Institution de la religion chrétienne. Composée en latin par Jean Calvin et translattée en françois par lui-même, et encores de nouveau revue et augmentée, en laquelle est comprise une somme de toute la chrétienté. Avec la préface adressée au roi, par laquelle ce présent livre lui est offert pour confession de foi. Semblablement y sont ajoutées deux tables, l'une des passages de l'Écriture, que l'auteur expose en ce livre, l'autre des matières principales contenues en icelui*, s.l., Philibert Hamelin, 1554.

CAMUS (Jean-Pierre), *L'esprit du bienheureux François de Sales, évêque de Genève, représenté en plusieurs de ses actions et paroles remarquables, recueillies de quelques sermons, exhortations, conférences, conversations, livres et lettres de M. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley*, Paris, Gaume frères, 1840, 3 volumes.

CERVEAU (René), *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité des dix-septième et dix-huitième siècles ; Supplément au nécrologe [...] ; Suite au nécrologe [...]*, s.l., s.d., 1760-1778, 7 vol.

CICÉRON, *Lélius. De l'Amitié*. Texte établi et traduit par Robert Combès, Paris, Les Belles Lettres (« Collection des Universités de France », 44), 1968.

[CLÉMENCENT (dom Charles)], *Histoire générale de Port-Royal depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction*, Amsterdam, 1755-1757, 10 vol.

- ID., *Histoire littéraire de Port-Royal*, p.p. l'abbé Guettée, t. 1, Paris, [1868].

[CLOYSEAULT (Edme)], *La vie de saint Charles Borromée, cardinal du titre de Sainte-Praxède et archevêque de Milan. Composée en italien par le docteur Jean-Baptiste Juissano, prêtre milanais de la congrégation des oblats, et traduite en français [...] par le R.P. Edme Cloyseault, prêtre de l'Oratoire et directeur du séminaire de Monseigneur de Châlon*, Lyon, 1685.

COLBERT (Charles Joachim), *Ordonnance et instruction pastorale contre les altérations du catéchisme latin*, dans : *Les œuvres de messire Charles Joachim Colbert, évêque de Montpellier*, Cologne, 1740, tome 2.

Concilia Galliae. A. 314-A 506, dans : *Corpus christianorum. Series latina* 148, Tournai, Brepols, 1963.

CONSTANZO (Jean-Baptiste de), *Advertissemens aux recteurs, curés, prestres et vicaires qui désirent s'acquitter dignement de leur charge et faire bien et saintement tout ce qui appartient à leur office. Traduits d'italien en François par V.S.*, Bordeaux, S. Millanges, 1613.

Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement, Mons, Gaspard Migeot, 1665 ; rééd. V. Alémany et J. Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004.

CYPRIEN DE CARTHAGE (saint), *Correspondance*. Introduction, traduction et notes de Michel Poirier, Paris, Éditions J.-P. Migne (« Bibliothèque », n° 6), 2015.

DENYS L'ARÉOPAGITE, *Les œuvres du divin saint Denys Aréopagite [...]*, traduites par J. de Saint-François Goulu, Paris, J. de Heuqueville, 1608.

-ID., *La hiérarchie céleste*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 58), 1958.

-ID., *Les Noms divins (chapitres I-IV)*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 578), 2016.

DESCOURVEAUX (Philibert), *Vie de M. Bourdoise, premier prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet*, Paris, François Fournier, 1714.

DU BOURG (Moïse), *Le jansénisme foudroyé par la bulle du pape Innocent X*, Bordeaux, 1657.

DU FAUR (Guy, seigneur de Pibrac), *Cinquante quatrains, contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composés à l'imitation de Phocylide, Epicharmus et autres poètes grecs*, Paris, 1574.

DU MOULIN (Pierre), *Traité de la vocation des pasteurs. Par Pierre Du Moulin, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Paris. Dernière édition, revue et corrigée par l'auteur*, Genève, Pierre Aubert, 1623.

DU PEYRAT (Guillaume), *Recueil de diverses poésies sur le trépas de Henri le Grand*, Paris, 1611.

DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Traité de l'Église auquel sont disputées les principales questions qui ont été mues sur en point en notre temps. Par Philippes de Mornay, seigneur du Plessis Marlin, gentilhomme français*, Genève, Antoine Chuppin, 1583.

Epigrammatum delectus ex omnibus tum veteribus tum recentioribus poetis accurate decerptus, etc. Cum dissertatione, de verae pulchritudine [...] Adjectae sunt elegantes sententiae ex antiquis poetis [...] cum brevioribus sententiis, Paris, 1659.

EUDES (Jean), *Œuvres complètes du bienheureux Jean Eudes*, Vannes, 1909, 12 volumes.

FLAVIUS-JOSÈPHE (Robert), *Histoire des Juifs écrite sous le titre de Antiquités judaïques, traduite sur l'original grec revu sur divers manuscrits par monsieur Arnauld d'Andilly*, Paris, Pierre Le Petit, 1667.

-ID., *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains. Réponse à Appion. Martyre des Macchabées. Et sa vie écrite par lui-même avec ce que Philon a écrit de son ambassade vers l'empereur Caius Caligula. Traduit du grec par monsieur Arnauld d'Andilly*, Paris, Pierre Le Petit, 1670, 3^{ème} édition.

-ID., *Les Antiquités juives. Établissement du texte, traduction et notes par Étienne Nodet*, Paris, Cerf, 2003-2010, 5 volumes.

FONTAINE (Nicolas), *Mémoires ou Histoire des Solitaires de Port-Royal. Edition critique par Pascale Thouvenin*, Paris, Champion (« Sources classique 21 »), 2001.

François d'Assise : Écrits, Vies, témoignages. Sous la direction de Jacques Dalarun. Édition du VIII^e centenaire, Paris, Cerf/Éditions franciscaines, 2010, 2 volumes.

FRANÇOIS DE SALES (saint), *Oeuvres*, éd. de la Visitation, Annecy, 1892 et suiv. 22 vol.

-ID., *Œuvres : Introduction à la vie dévote – Traité de l'amour de Dieu – Entretiens spirituels*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1969.

FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, A. et R. Leers, 1690, 3 vol. [réimpr. Paris, S.N.L. Le Robert, 1978].

GARASSE (François), *La doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps – ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à la religion, à l'Etat et aux bonnes mœurs*. Edition de Jean Salem, Paris, Encre marine (« Bibliothèque hédoniste »), 2009.

GIUSSANO (Giovanni Pietro), *Vita di S. Carlo Borromeo, prete cardinale del titolo di Santa Prassede, arcivescovo di Milano*, Rome, Stamperia della Camera Apostolica, 1610.

GLORIEUX (Pierre), *Les premières polémique thomistes : Le correctorium corruptorii « Sciendum »*, éd. critique par Mgr P. Glorieux, Paris, Vrin (Bibliothèque thomiste, n° 31), 1956.

[GOUJET (Claude Pierre)], *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, s.l., 1734-1737, 3 vol.

GRÉGOIRE LE GRAND (saint), *Homélies sur Ézéchiël*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n°s 327 et 360), 1986-1990, 2 volumes.

-ID., *Morale sur Job*, Paris, Cerf, (« Sources chrétiennes, n°s 32bis, 212, 221, 476, 525, 538), 1989-2010, 6 volumes.

-ID., *Registre des lettres*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 370-371, 520), 3 vol., 1991-2008.

-ID., *Règle pastorale*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n°s 381-382), 2 vol., 1992

[GUICCIARDINI (Francesco)], *L'histoire des guerres d'Italie, composée par M. François Guichardin, gentilhomme florentin et traduite d'italien en français par Hierosme Chomedey, parisien. À cette nouvelle édition, diligemment revue et corrigée, sont ajoutées les annotations politiques, militaires et morales du sieur de La Noue. Autres observations recueillies des instructions et avis du même seigneur. Deux amples indices, contenant par ordre alphabétique les maximes de Guichardin et celles du sieur de La Noue*, s.l., par les héritiers d'Eustache Vignon, 2^e édition, 1593, 2 vol.

GUILBERT (P.), *Mémoires de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal, ou supplément aux Mémoires de MM. Fontaine, Lancelot et du Fossé*, Utrecht, 1740.

- ID., *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal*, Utrecht, 1755-1756, 7 vol.

- ID., *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal depuis sa fondation. Partie I^{ère}*, Utrecht, 1758, 2 vol.

GUYON (Jeanne-Marie Bouvier de la Motte, appelée couramment Madame Guyon), *Les II. III et IV^{me} Livres des Rois, avec des explications et réflexions qui regardent la vie intérieure, tome V. du Vieux Testament*, Cologne, Jean de la Pierre, 1714.

HERMANT (Godefroy), *La vie de saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople et docteur de l'Église divisée en douze livres, dont les neuf premiers contiennent l'histoire de sa vie et les trois derniers représentent son esprit et sa conduite*, Paris, Charles Savreux, 1664.

- ID., *La vie de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie*, Paris, J. Du Puis, 1671.

- ID., *La vie de saint Basile le Grand, archevêque de Césarée [...] et celle de saint Grégoire de Nazianze, archevêque de Constantinople*, Paris, Desallier et Vve J. Du Puis, 1678.

- ID., *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du XVII^e siècle*, publiés par A. Gazier, Paris, 1905-1910, 6 vol.

Histoire de Jansénius et de Saint-Siran, s.l., s.d. [1695].

IGNACE D'ANTIOCHE – POLYCARPE DE SMYRNE, *Lettres. Martyre de Polycarpe*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », 10), 2007.

IRÉNÉE DE LYON (saint), *Contre les hérésies. Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur*. Traduction française par Adelin Rousseau, moine de l'abbaye d'Orval, Paris, Cerf (« Sagesses chrétiennes »), 2001.

JACQUES DE VORAGINE, *La légende dorée*. Édition publiée sous la direction d'Alain Boureau, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade », n° 504), 2004.

JANSEN (Cornélius, dit Jansénius, évêque d'Ypres), *Augustinus, seu Doctrina sancti Augustini de humanae sanitae*, Louvain, J. Zegeri, 1640, in-fol. ; Paris, M. Soly et M. Guillemot, 1641, in-fol.

- ID., *Correspondance*, éditée par Jean Orcibal, Paris-Louvain (« Les origines du jansénisme : I »), 1947.

JEAN CHRYSOSTOME (saint), *Oeuvres complètes de saint Jean Chrysostome. Traduction nouvelle par M. l'abbé Bareille [...]*, Paris Vivès, 1864-1873, 20 volumes + 1 volume de *Table générale analytique*, Paris, Vivès, 1878.

- ID., *Sur le sacerdoce (Dialogue et homélie)*. Introduction, texte critique, traduction et notes par Anne-Marie Malingrey, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 272), 1980.

- ID., *Commentaire sur l'évangile selon saint Matthieu*. Édition abrégée, établie et présentée par Jacques de Penthos, Perpignan, Artège, 2012.

JÉRÔME (saint), *Lettres*. Texte établi et traduit par Jérôme Labourt, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1949-1963, 8 vol.

- ID., *Commentaire sur saint Matthieu*. Texte latin, introduction, traduction et notes par Émile Bonnard, Paris Cerf (« Sources chrétiennes », n°s 242 et 259), 2 vol., 1977-1979.

JOLY (Claude), *Voyage ou description de toutes les villes de Munster en Westphalie et autres lieux voisins en 1646 et 1647 par M. Joly, chanoine de Paris*, Paris, 1670.

LANCELOT (Claude), *Claude Lancelot, Solitaire de Port-Royal (1616-1695). Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran. Édition critique avec introduction, notes, et annexes par Denis Donetzkoff*, Paris, Sorbonne, 1999, 3 tomes dactylographiés en 4 volumes, 299 + 645 + 496 pages ; éd. Paris, Nolin (« Univers Port-Royal », n° 4, 2003).

LA ROCHEFOUCAULD (François), *De l'état ecclésiastique*, Lyon, 1597.

- ID., *De la Perfection de la hiérarchie ecclésiastique, et quelle doit être la vie, doctrine et soin nécessaires aux pasteurs de l'Église*, Lyon, 1628.

LARROQUE (Matthieu de), *Histoire de l'Eucharistie divisée en trois parties, dont la première traite de la forme de la célébration, la seconde de la doctrine et la troisième du culte*, Amsterdam, 1669.

[LE FEBVRE DE SAINT-MARC et GOUJET (Claude-Pierre)], *Supplément au nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame-de-Port-Royal, Ordre de Cîteaux, institut du Saint-Sacrement*, s.l., 1735.

LE GAUFFRE (Thomas), *La vie de Claude Bernard, dit le pauvre prêtre. Faite et composée par son successeur Thomas Le Gauffre, prêtre, conseiller du roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris*, Paris, 1642.

LE JEUNE (Jean), *Le missionnaire de l'oratoire, ou sermons pour l'Avent, le Carême et les fêtes, etc, dans lesquels sont expliquées les principales vérités chrétiennes que l'on enseigne aux missions, tirées de l'Écriture sainte, des conciles et des saints Pères, par le P. Le Jeune, dit le Père aveugle, prêtre de l'oratoire de Jésus. Nouvelle édition*, Paris, 1846, tome 2.

LE MAISTRE (Antoine), *La vie de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux et Père de l'Église divisée en six livres, dont les trois premiers sont traduits du latin et de trois célèbres abbés de son temps, et contiennent l'histoire de sa vie, et les trois derniers sont tirés de ses ouvrages et représentent son esprit et sa conduite*, Paris, Antoine Vitré et Vve Durand, 1648

LE MAISTRE DE SACY (Isaac-Louis), *Lettres chrétiennes et spirituelles*, Paris, 1690, 2 vol.

- ID., *La Genèse au sens littéral traduite en français avec l'explication du sens littéral et spirituel, tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques*, Paris, Guillaume Desprez, 1699.

- ID., *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, éd. G. Delassault, Paris, Nizet, 1959.

- ID., *La Bible*, préface de Philippe Sellier, Paris, Robert Laffont (« Bouquins »), 1990.

LE NAIN DE TILLEMONT (Sébastien), *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné pendant les six premiers siècles de l'Église, de leurs guerres contre les Juifs, des écrivains profanes et des personnes illustres de leur temps [...]*, Paris, Robustel, 1690-1738, 6 vol. in-4°.

- ID., *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des dix premiers siècles [...]*, Paris, Robustel, 1693-1712, 6 vol. in-8°.

LESALNIER (Jean), *Port-Royal insolite. Édition critique du Recueil de choses diverses, 1670-1671*, Paris, Klincksieck, 1992.

- LIGUORI (Alphonse de), *Selva ou choix de sujets destinés à servir de matériaux aux prédicateurs: maximes et sentiments sur la dignité, les fonctions et les devoirs des prêtres, suivis d'une instruction pratique sur les exercices des missions*, Paris, 1831.

LUYNES (Louis-Charles d'Albert, duc de), *Sentences et instructions chrétiennes tirées des anciens Pères de l'Église [...]*, Paris, P. Le Petit, 1680.

MADELEINE DE SAINT-JOSEPH, *Lettres spirituelles*, présentées par Pierre Sérouet, Paris, D.D.B. (« Présence du Carmel », 5) 1965.

MASSILLON (Jean-Baptiste), *Oeuvres*, tome 2: *Mystères – Panégyriques – Conférences – Paraphrases sur les psaumes – Pensées*, Paris, Firmin-Didot, 1838.

Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la Révérende Mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, Utrecht, 1742, 3 vol.

METEZEAU (Paul), *De sancto sacerdotio, eiusque dignitate et functionibus sacris, ad sacerdotum atque omnium qui orationi, ministerio Verbi Dei et curae animarum incumbunt piam institutionem libri quatuor*, Paris, 1631.

MILLARD (Pierre), *La vraie guide des curez, vicaires et confesseurs, divisée en trois parties. La première contient la pratique d'administrer les saints sacrements du baptême, pénitence, avec les examens sur les dix commandements de Dieu et péchés contre iceux, de l'Eucharistie, Mariage et la sacrée Onction. La seconde est la vraie methode d'assister et consoler les malades qui sont aux prises et brisees de la mort. Dressee et recueillie par le R.P.F.P. Milhard de l'ordre de saint Benoist et prieur de sainte Dode, au diocèse d'Aux. La troisième contient le directoire des confesseurs, de M. P. Polanc, docteur en théologie, revue et ajouté par M. François Celerin, prestre. Derniere edition*, Rouen, Iaspas Heraut, 1619.

Miroir de l'âme religieuse, lequel fait voir une méthode aisée pour s'acquitter avec mérite des exercices journaliers qui se pratiquent dans les cloîtres et les monastères réformés. Ce petit ouvrage composé en faveur de personnes religieuses, peut servir à tous ceux et celles qui font profession de vertu. Avec des avis de consolation pour les personnes affligées de peines d'esprit, des méthodes nécessaires aux prédicateurs et aux confesseurs pour s'acquitter dignement de leur ministère, des avis aux âmes religieuses, des oraisons dévotes en forme de méditations à tous les fondateurs et fondatrices des Ordres religieux, des méditations tant de la Passion que des quatre fins de l'homme, Namur, 1696, quatrième édition.

MOLINA (A., chartreux de Miraflores), *L'instruction des prêtres, qui contient une très importante doctrine pour connaître l'excellence du saint sacerdoce, avec le moyen de s'en acquitter dignement, tirée des Pères et Docteurs de l'Église. Traduite de l'espagnol par M. René Gaultier*, Rouen, 1617.

PASCAL (Blaise), *Les Provinciales, ou Les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites*, Introduction, notes et relevé de variantes par Louis Cognet. Edition mise à jour avec bibliographie et chronologie par Gérard Ferreyrolles, Paris, Bordas ("Classiques Garnier"), 1992.

- ID., *Les Provinciales. Pensées et opuscules divers. Textes édités par Gérard Ferreyrolles et Philippe Sellier*, Paris, Le Livre de poche/ Classiques Garnier (« La Pochothèque »), 1999.

PAULIN DE MILAN, *Vie d'Ambroise de Milan*, dans: *Trois vies. Cyprien, Ambroise, Augustin par trois témoins*, Paris, Cerf, («Les Pères dans la foi», n° 56), 1994, p. 53-103.

Les petits bollandistes. Vies des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament [...] d'après le P. Giry [...] par Mgr Paul Guérin, Paris, Bloud et Barral, s. d., 16 vol. + 1 vol. d'appendices et de tables générales.

POSSIDIUS DE CALAME, *Vie d'Augustin d'Hippone*, dans: *Trois vies. Cyprien, Ambroise, Augustin par trois témoins*, Paris, Cerf, («Les Pères dans la foi», n° 56), 1994, p. 105-169.

[PINTHEREAU (François)], *La naissance du jansénisme découverte à Mgr le Chancelier par le sieur de Préville*, Louvain, 1654 ?

- ID., *Nouvelles et anciennes reliques de l'abbé de [...] Saint-Cyran*, s.l., 1648.

- ID., *Reliques de [...] l'abbé de Saint-Cyran*, Louvain, 1646.

- ID., *Le progrès du jansénisme découvert à Mgr le Chancelier par le sieur de Préville*, Paris, 1655.

POSSEVIN (Jean-Baptiste), *L'office d'un curé en ce qui concerne la pratique principalement des cas plus généraux et qui viennent ordinairement en main. Seconde édition revue et augmentée*, Toulouse, 1619.

Les premières polémique thomistes : Le correctorium corruptorii « Sciendum », éd. critique par Mgr P. Glorieux, Paris, Vrin (« Bibliothèque thomiste », n° 31), 1956.

RAPIN (René), *Histoire du jansénisme depuis son origine jusqu'en 1664*, publiée par l'abbé Domenech, Paris, Gaume, 1861.

- ID., *Mémoires sur l'Église et la Société, la Cour, la Ville et le Jansénisme*, publiés par Léon Aubineau, Paris, Gaume, 1865, 3 vol.

Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal, ou supplément aux Mémoires de Messieurs Fontaine, Lancelot, et Du Fossé, Utrecht, 1740 ; rééd. Phénix, 2001.

REQUIEU (Guillaume de), *Conférence des figures mystiques de l'Ancien Testament avec la vérité évangélique pour la défense de l'Église contre les hérésies tant anciennes que modernes*, Paris, Antoine du Breuil, 1602.

RIBADENEIRA (Pedro de), *Les Fleurs des vies des saints, et des fêtes de toute l'année selon le calendrier romain, recueillies par le R. Père Ribadeneira [...] traduites d'espagnol en français par M. René Gaultier [...] ensemble des vies composées par M. André du Val ...]*, Lyon, S. Ricaud, t. 1, 1635.

- ID., *Les Fleurs des vies de saints et instructions sur les fêtes du calendrier et martyrologue romain, traduites en français de l'espagnol du R.P. Ribadeneira, de la compagnie de Jésus, par M. R. Gaultier, conseiller du Roi [...] où depuis ont été ajoutées les vies des saints de France par M. André Du Val [...] Nouvellement revues, corrigées et augmentées de quantité d'autres vies [...] par [...] Pierre Bonnet, avignonnais, prêtre et docteur en théologie, Paris, S. Huré, t. 2, 1631.*

[RIVET DE LA GRANGE (dom A.)], *Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame-de-Port-Royal-des-Champs, Ordre de Cîteaux, institut du Saint-Sacrement, qui contient les éloges historiques avec les épitaphes des fondateurs et bienfaiteurs de ce monastère, et des autres personnes de distinction, qui l'ont obligé par leurs services, honoré d'une affection particulière, illustré par la profession monastique, édifié par leur pénitence et leur piété, sanctifié par leur mort ou leur sépulture, Amsterdam, Nicolas Potgieter, 1723.*

RODRIGUEZ (Alphonse), *Exercices de la vertu et de la perfection chrétienne par le R.P. Alphonse Rodriguez, jésuite, Paris, 1674.*

Sainte Bible en latin et en français avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations tirées des commentaires de dom Augustin Calmet [...], de Mr l'Abbé de Vence et des auteurs les plus célèbres, Paris, 1723, tome 16.

Saint François d'Assise : documents écrits et premières biographies [...], Paris, Les Éditions franciscaines, 1968.

SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), *Correspondance*. Édition de Roger Duchêne avec la collaboration de Jacqueline Duchêne, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1973-1978, 3 vol.

SINGLIN (Antoine), *Lettres d'Antoine Singlin. Édition établie, présentée et annotée par Anne-Claire Josse, Paris, Nolin (« Univers Port-Royal », n° 6), 2004.*

SPONDE (Henri de), *Annales ecclesiastici ex XII tomis Caesaris Baronii [...] in epitomen redacti, opera Henrici Spondani [...], Paris, De La Noue, 1622, 2 vol.*

- ID., *Continuation des annales ecclésiastiques du cardinal Baronius. Composées en latin par Mre Henri de Sponde, évêque de Pamiers, jusques en l'année 1640. Divisées en trois tomes. Mises en français par Pierre Coppin [...] et par lui continuées jusques à présent, Paris, Jacques d'Allin, 3 volumes, 1654.*

- ID., *L'abrégé des annales ecclésiastiques de l'éminentissime cardinal Baronius, fait par l'illustrissime et révérendissime messire Henri de Sponde, évêque de Pamiers, mais en français par Pierre Coppin [...], Paris, Jacques d'Allin, 1655, 2 volumes.*

SULPICE-SÉVÈRE, *Vie de saint Martin*, éd. critique, trad., commentaires par J. Fontaine, 3 vol., Paris, Cerf, « Sources chrétiennes » n° 133-135, 1967.

TERTULLIEN, *Traité de la prescription des hérétiques*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 46), 1957.

- ID., *Le voile des vierges*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 424), 1997.

THEODORET DE CYR, *Histoire des moines de Syrie*, Paris, Cerf (« Sources chrétiennes », n° 234 et 257), 1977-1979, 2 volumes.

THOMAS DU FOSSÉ (Pierre), *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* p.p. F. Bouquet, Rouen, 1876-1879, 4 vol.

TRONSON (Louis), *Oeuvres de Tronson, Entretiens et méditations ecclésiastiques*, Lyon-Paris, 1826.

VAZQUEZ (Gabriel), *Commentariorum ac disputationum in tertiam partem sancti Thomae tomus tertius autore R.P. Gabriele Vazquez bellomontano Societatis Iesu theologo. Disputationibus de Eucharistia, et Missae Sacrificio additae sunt disputationes quindecim de Sacramento Ordinis*, Anvers, Pierre et Jean Belleros, 1621.

Vie de saint Éloi, évêque de Noyon (588-659) par saint Ouen, évêque de Rouen, traduite par Charles Barthélémy, Paris, 1847.

Vie des saints et des bienheureux publiées par les RR. PP. Bénédictins de Paris, Paris, Letouzey et Ané, 1935-1959, 12 vol. + 1 vol. de tables.

Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées, s.l., Aux dépens de la Compagnie, 1750-1752, 4 vol.

VINCENT DE PAUL, *Correspondance, Entretiens, Documents*. Édition publiée et annotée par Pierre Coste, Paris, Gabalda, 13 volumes + 1 volume de tables, 1920-1925.

VORAGINE (Jacques de), *La légende dorée*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2004.

WALLON DE BEAUPUIS (Charles), *Maximes saintes et chrétiennes tirées des lettres de messire Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, Paris, 1648.

- ID., *Maximes saintes et chrétiennes tirées des lettres de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Troisième édition augmentée de plus de six cents maximes avec une table des matières très exacte*, 1653.

- ID., *Maximes saintes et chrétiennes. Nouvelle édition*, Paris, 1735.

ÉTUDES.

ALBERIGO (Giuseppe, sous la direction de), *Les conciles œcuméniques*, t. 1 : *L'histoire* ; t. II : *Les décrets*, vol. 1 : *Nicée à Latran V* ; vol. 2 : *Trente à Vatican II*, Paris, Cerf, 1994, 3 vol.

AMIET (Robert), *Missels et bréviaires imprimés (supplément aux catalogues de Weale et Bohatta). Propres des saints (édition princeps)*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique (« Documents, études et répertoires, publiés par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes »), 1990.

ANDRES MARTIN (Melquiades), *Los recogidos : nueva vision de la mistica espanola (1500-1700)*, Fundacion Universitaria Espanola, Seminario Suarez, 1975.

ARDURA (Bernard), *Nicolas Psaume (1518-1575). Évêque et comte de Verdun. L'idéal pastoral du concile de Trente incarné par un prémontré*, Paris, Cerf (« Thèses »), 1990.

BAILLY (Anatole), avec le concours de EGGER (E.), *Dictionnaire grec-français*. Édition revue par L. Séchan et P. Chantraine, Paris, Hachette, 1959.

Bibliotheca sanctorum, Istituto Giovanni XXIII nella Pontificia Università Lateranense, Rome, 1961-1969, 12 volumes + 1 volume d' *Indici* publié en 1970.

BLUCHE (François), sous la direction de, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.

BOHATTA (H), *Catalogus Missalium ritus latini ab anno 1474 impressorum*, Londres, Bernard Quaritch, 1928, XXXII-380 p.

- ID., *Bibliographie der Breviere 1501-1850*, Leipzig, Hiersemann, 1937, VII-350 p.

BREMOND (Henri), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, reprint Armand Colin, 1967, 11 vol. et un 1 vol. d'index ; nouvelle édition Grenoble, Jérôme Million, 2006.

BROUTIN (Paul), *La réforme pastorale en France au XVIIe siècle. Recherches sur la tradition pastorale après le Concile de Trente*, Paris-Tournai, D.D.B., 1956, 2 vol.

BRUCKER (J.), « Lettres inédites de Saint-Cyran dans un manuscrit de Munich », dans : *Recherches de sciences religieuses*, 1912, p. 428-445.

ID., « Saint-Cyran d'après ses lettres inédites, manuscrit de Munich », dans : *Recherches de sciences religieuses*, t. IV, 1913, p. 342-381.

CADOUX (Richard), *Bérulle et les protestants*, dans *L'Oratoire du Louvre et les protestants parisiens*, Genève, Labor et Fides, 2011.

CAGNAT-DEBOEUF (Constance), *Sermons. Le carême du Louvre de Bossuet*, Paris, Gallimard, 2001.

CARREZ (Maurice), *Lexique grec-français des mots usuels du Nouveau Testament*, Delachaux et Niestlé, Neuchatel/Paris, 1966.

CARREZ (Maurice) et MOREL (François), *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, 4^e édition revue et corrigée, Genève, Labor et Fides, 1989.

Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain. Encyclopédie publiée sous le patronage de l'Institut catholique de Lille par G. Mathon et G.-H. Baudry, Paris, Letouzey et Ané, 2009, 15 volumes + 2 volumes de tables.

CERTEAU (Michel de), « De Saint-Cyran au jansénisme. Conversion et réforme », dans : *Christus* 10 (1963), p. 399-417.

- ID., « *Mystique au XVIII^e siècle. Le problème du langage mystique* », dans : *L'homme devant Dieu. Mélanges offerts au P. Henri de Lubac*, Paris, Aubier (« Théologie », n^o 57), 1964, tome 2 : *Du Moyen-Âge au siècle des Lumières*, p. 267-291.

- ID., « L'illettré éclairé dans l'histoire de la lettre de Surin sur le Jeune Homme du Coche (1630) », dans : *Revue d'ascétique et de mystique* 44 (1968), p. 369-412.

- ID., *La fable mystique. XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »), 1982.

CHATELLIER (Louis), *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion (« Nouvelle Bibliothèque Scientifique »), 1987.

- ID., *La religion des pauvres. Les sources du christianisme moderne. XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Aubier (« Histoires »), 1993.

CHÉDOZEAU (Bernard), *Le Nouveau Testament autour de Port-Royal. Traductions, commentaires et études, 1697-fin du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion (« »), 2012.

- ID., *L'univers biblique catholique au siècle de Louis XIV : la Bible de Port-Royal. Volume 1 : Les Préfaces de l'Ancien Testament : Une théologie scripturaire (1672-1693) – Les Préfaces du Nouveau Testament (1696-1708)*, Paris, Champion (« Sources classiques », 112), 2013 ; volume 2 : , 2013.

CIORANESCU (Alexandre), *Bibliographie de la littérature française du 17^e siècle*, Paris, C.N.R.S., 1965-1966, 3 vol.

COGNET (Louis), *Claude Lancelot, Solitaire de Port-Royal*, Paris, Sulliver, 1950.

- ID., *La jeunesse d'Antoine Singlin*, dans : *Chroniques de Port-Royal*, 1953, p. 3-23.

- ID., « La dévotion mariale à Port-Royal », dans : *Maria. Études sur la Sainte Vierge*, Paris, Beauchesne, 1954, t. 3, p. 121-151.

- ID., « La direction de conscience à Port-Royal », *La Vie spirituelle, Supplément VII*, septembre 1955, p. 289-305.

- ID., « Le mépris du monde à Port-Royal et dans le jansénisme », dans : *Revue d'ascétique et de mystique*, 1965, t. 41, n° 163, p. 387-402.

- ID., *La spiritualité moderne. I : L'essor (1500-1650)*, Paris, Aubier (« Histoire de la Spiritualité Chrétienne, t. 3 »), 1966.

- ID., *Le jansénisme*, 5e éd., Paris, P.U.F. (« Que sais-je ? »), 1985.

CROUZET (Denis), *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525 – vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon (collection « Époques »), 1990, 2 volumes.

DAGENS (Jean), *Bérulle et les origines de la restauration catholique en France*, Paris, 1952.

- ID., *Bibliographie chronologique de la littérature de spiritualité et de ses sources (1501-1610)*, Paris, D.D.B., [1952].

DARRICAU (R.), « La sainteté en France au XVIIe siècle (1590-1715) », dans : *Histoire et sainteté*, Presses de l'Université d'Angers (« Publications du Centre de Recherches d'Histoire Religieuse et d'Histoire des idées », 5), 1982, p. 65-94.

DEBLAERE (Albert), « Témoignage mystique chrétien », dans : *Studia missionalia* 26 (1977), p. 117-147.

- ID., « Mystique », dans : *Dictionnaire de spiritualité*, t. 10 (1980), col. 1902-1919.

- ID., *Essays on mystical literature – Essais sur la littérature mystique – Saggi sulla letteratura mistica*, Louvain, Peeters (« Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium », n° 177), XVIII-473 p.

DEGERT (A.), *Histoire des séminaires français jusqu'à la révolution*, Paris, Beauchesne 1912, 2 vol.

DELEHAYE (P.), « Les stylites : saint Syméon et ses imitateurs », dans *Revue des questions historiques* 13 (1895), 80 p.

DELUMEAU (Jean), *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, P.U.F. (« Nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes », 30), 2^{ème} édition mise à jour, 1968.

- ID., *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, P.U.F. (« Nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes », 30 bis), 1971.

DEVILLE (Raymond), *L'école française de spiritualité*, Paris, Desclée (« Bibliothèque d'Histoire du Christianisme », 11), 1987.

Dictionnaire de biographie française, commencé sous la direction de J. Balteau et M. Prévost. Directeur Y. Chiron, Paris, Letouzey et Ané, 1933-2016, 21 volumes parus (dernier fascicule paru : CXXVI. Lescallier – Lespinasse de Bournazel).

Dictionnaire de la Bible. Publié par F. Vigouroux, Paris, Letouzey et Ané, 1926-1928, 5 tomes en 10 volumes.

Dictionnaire de la Bible. Supplément. Commencé par L. Pirot et A. Robert, continué sous la direction de Jacques Briand et Michel Quesnel : Abdeh – Targum, Paris, Letouzey et Ané, 1928-2005, 13 volumes parus.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. Directeurs de rédaction : L. Courtois. Avec la collaboration scientifique de F. Keygnaert E. Louchez, Paris, Letouzey et Ané, 1912-2016, 31 volumes parus + 3 premiers fascicules du 32^e volume (fascicule 187 : « Liu Ruiting – Vlierbeek »).

Dictionnaire de Port-Royal au XVIII^e siècle, sous la direction d'Antony McKenna et Jean Lesaulnier, Paris, Honoré Champion, 2004.

Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, sous la direction de M. Viller, F. Cavallera, J. de Guibert, A. Rayez, A. Derville, P. Lamarche et A. Solignac, Paris, Beauchesne, 1937-1994. Un volume de tables générales est paru en 1995.

Dictionnaire de théologie catholique, sous la direction de Vacant, Mangenot, et Amann, Paris, Letouzey-et-Ané, 1903-1950. Des tables générales, par Loth et Michel, sont parues de 1951 à 1972.

DODIN (André), « Monsieur Vincent et Jean Duvergier de Hauranne » dans les *Chroniques de Port-Royal 26-27-28 (1977-1978-1979)*, p. 55-72.

-ID., « Martin de Barcos, défenseur de Monsieur Vincent », dans les *Chroniques de Port-Royal 26-27-28 (1977-1978-1979)*, p. 113-124.

DONETZKOFF (Denis), « Défense et illustration d'une orthodoxie spirituelle : Robert Arnauld d'Andilly éditeur des lettres de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran », dans *Travaux de littérature* 14 (2001) (« L'Écrivain éditeur. 1. Du Moyen Age à la fin du XVIII^e siècle »), Genève, diffusion Droz, p. 215-232.

-ID., « Sacerdoce et solitude selon Saint-Cyran », dans *Chroniques de Port-Royal* 51 (2002) (« La solitude et les Solitaires ». Actes du colloque organisé par la Société des Amis de Port-Royal à Port-Royal des Champs les 21 et 22 septembre 2001), Paris, diffusion Vrin, p. 85-119.

-ID., *Saint-Cyran épistolier. D'une rhétorique savante à l'éloquence du cœur*, 389 pages dactylographiées, Paris, Université de Paris IV – Sorbonne, 2002.

-ID., « L'Ancien Testament de Saint-Cyran », dans *Chroniques de Port-Royal* 53 (2004) (« Port-Royal et le peuple d'Israël »), p. 67-87.

-ID., *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, Paris, Nolin, (« Univers Port-Royal », n° 22, 2012).

-ID., « Saint-Cyran et les psaumes », dans *Revue des Sciences religieuses* 89 (2015), p. 311-328.

-ID., « *Vivo ego, jam non ego. Vivit vero in me Christus*. Saint-Cyran et l'imitation du Christ » (« Le Christ à Port-Royal), dans : *Chroniques de Port-Royal* 67, Paris, Vrin, 2017, p. 27-43.

DUPUY (Michel), *Bérulle et le sacerdoce. Étude historique et doctrinale. Textes inédits*, Paris, Lethielleux (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes », n° 7), 1969.

DUTRIPON (F. P.), *Vulgatae editionis bibliorum sacrorum concordantiae*, Paris, Bloud et Barral, 8^e édition, 1880.

DUVAL (Yves-Marie), « Ambroise de son élection à sa consécration », dans : *Ambrosius episcopus*. Actes du XVI^e centenaire, Milan, 1976, p. 243-283.

DUVAL (Yvette), PIETRI (Charles et Luce), « Rôle du peuple dans les élections ecclésiastiques en Occident aux IV^e-V^e siècles », dans : *Institutions, société et vie politique dans l'Empire romain au IV^e siècle après Jésus-Christ*, coll. École Française de Rome 159 (1992), p. 373-395.

DUVAL (Yvette), « La *plebs* chrétienne au siècle de Cyprien jusqu'à la paix de l'Église. Troisième partie », dans : *Revue des études augustinienne*s 48 (2002), p. 43-78.

FERREYROLLES (Gérard), « Le XVII^e siècle et le statut de la polémique », dans *Littératures classiques : la polémique au XVII^e siècle* 2006 (tome 59, n° 1), p. 5-27.

FLACHAIRE (Ch.), *La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique du début du XVII^e siècle*, Paris, 1916.

GRYSON (R.), « Les élections ecclésiastiques au III^e siècle », dans : *Revue d'histoire ecclésiastique* 68 (1973), p. 353-404.

HACHE (Sophie), *La langue du ciel. Le sublime en France au XVII^e siècle*, Paris, Champion (« Lumière classique 27 »), 2000.

HOFFER (Paul), *La dévotion à Marie au déclin du XVII^e siècle. Autour du jansénisme et des « Avis salutaires »*, Paris, Cerf, 1938, 416 p.

HUIJBEN (dom), *Aux sources de la spiritualité française du XVII^e siècle*, dans *La Vie spirituelle* 25 (1930), p. 113-139 ; 26 (1931), p. 17-46 et 75-111 ; 27 (1932), p. 20-42 et 94-122).

KRUMENACKER (Yves), *L'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Cerf (« Histoire »), 1998.

JEDIN (Hubert), *Histoire du concile de Trente. Volume 1 : La lutte pour le concile : de la dissolution du concile de Bâle à l'ouverture du concile de Trente*, Tournai, Desclée (« Bibliothèque de théologie », 8), 1965.

LAJEUNIE (Étienne-Marie), *Saint François de Sales. L'homme, la pensée, l'action*, Paris, Guy Victor, 1966, 2 volumes.

LAPORTE (J.), *La doctrine de Port-Royal*, t. 1 : *Saint-Cyran*, Paris, 1923 ; t. 2 : *Exposition de la doctrine (d'après Arnauld), I, les vérités de la grâce*, Paris, 1923 ; t. 3 : *La morale*, 1951-1952, 2 vol.

LESAULNIER (Jean), *Images de Port-Royal*, Paris, Classiques Garnier (« Univers Port-Royal », 24), 2015-2016, 2 vol.

LUBAC (Henri de), *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*, Paris, Aubier (« Théologie » 41), 3 vol., 1959-1961.

MAGNIONI (Gilles), *Traces de la voix pascalienne : examen des marques de l'énonciation dans les Pensées*, Presses Universitaires de Lyon, 2003.

MASSAUT (Jean-Pierre), ORCIBAL (Jean), LE BRUN (Jacques), « France. IV : XVIème siècle ; Grand Siècle », dans *Dictionnaire de spiritualité*, col. 785-997.

Moralistes du XVII^e siècle. De Pibrac à Dufresny. Édition établie sous la direction de Jean Lafond, Paris, Robert Laffont (« Bouquins »), 1992.

NOYE (Irénée), « Note pour une histoire de la direction spirituelle », dans : *La vie spirituelle, Supplément*, n° 34, 15 septembre 1955, p. 251-276.

-ID., « Sacerdoce et sainteté, d'après le P. Métézeau (1631) », dans : *La tradition sacerdotale. Études sur le sacerdoce*, Le Puy, 1959, p. 169-189.

ORCIBAL (Jean), *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps (1581-1638)*, Paris, Vrin (« Les origines du jansénisme : II »), 1947.

-ID., *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps (1581-1638) - Appendices, bibliographie et tables*, Paris, Vrin (« Les origines du jansénisme : III »), 1948.

-ID., « Thèmes platoniciens dans l'*Augustinus* de Jansénius » (*Augustinus magister. Congrès international augustinien. Paris, 21-24 septembre 1954*), Paris, Études augustiniennes, t. 2, s.d., p. 1077-1085

-ID., *Saint-Cyran et le jansénisme*, Paris, Seuil (« Maîtres spirituels 25 »), 1961.

-ID., *Le cardinal de Bérulle. Évolution d'une spiritualité*, Paris, Cerf, 1965.

-ID., *Jansénius d'Ypres : 1585-1638*, Paris, Études Augustiniennes, 1989.

-ID., *Études d'Histoire et de littérature religieuses. XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Klincksieck, 1997.

PARMENTIER (Bérengère), *Le siècle des moralistes : de Montaigne à La Bruyère*, Paris, Seuil (« Points », n° 406), 2000.

PASCAL (P.), « L'abbé de Saint-Cyran, les chartreux et les solitaires de Port-Royal », dans la *Revue historique* 191 (avril-juin 1941), p. 232-248.

PEYROUS (Bernard), *La réforme catholique à Bordeaux (1600-1719). Le renouveau d'un diocèse*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-ouest (« Recherches et travaux d'histoire sur le sud-ouest de la France », VII), 1995, 2 vol.

Philippe de Champaigne et Port-Royal. Catalogue de l'exposition organisée par le Musée des Granges de Port-Royal, Paris, Éditions de la Réunion des Musées Nationaux, 1995.

POL-DROIT (Roger), compte-rendu de la réédition de la *Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, dans « Le monde des livres » du 23 mars 2009.

Port-Royal. Catalogue de l'exposition organisée par la mairie du 5^e arrondissement, 22 septembre-28 octobre 1984, Paris, 1984.

QUANTIN (Jean-Louis), *Le Catholicisme classique et les Pères de l'Église : recherche sur le retour aux sources patristiques en France de la paix clémentine à l'Unigenitus (1668-1713)*, Paris, Institut des Études Augustiniennes, 1999.

QUASTEN (Jean), *Initiation aux Pères de l'Église*, Paris, Cerf, 1955-1986, 4 vol.

Rayonnement de Port-Royal, Le. Mélanges en l'honneur de Philippe Sellier. Textes réunis par Dominique Descotes, Antony McKenna et Laurent Thirouin, Paris, Champion (« Colloques, congrès et conférences sur le classicisme 2 »), 2001.

RÉAU (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, P.U.F., 1955-1959, 3 tomes en 6 volumes.

SAINTE-BEUVE (Augustin), *Port-Royal*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1953, 3 vol. ; nouvelle édition chez R. Laffont, « Bouquin », 2004.

SAUZET (Robert), *Contre-réforme et réforme catholique en Bas-Languedoc. Le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle*, Publications de la Sorbonne (« N.S. Recherches », 30), 1979.

SELLIER, Philippe, *Pascal et la liturgie*, Slatkine reprints, Genève, 1998.

- ID., « La rhétorique de Saint-Cyran et le tournant des *Provinciales* », dans *Port-Royal et la littérature. I. Pascal*, Paris, Champion (« Lumière classique 21 »), 1999, p. 155-167.

- ID., *Pascal et saint Augustin*, Paris, Albin Michel (« Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité 12 »), 1995.

- ID., *Port-Royal et la littérature. I. Pascal*, Paris, Champion (« Lumière classique 21 »), 1999.

- ID., *Port-Royal et la littérature. II. Le siècle de saint Augustin, La Rochefoucauld, Mme de Lafayette, Sacy, Racine*, Paris, Champion (« Lumière classique 34 »), 2000.

SOULET (Jean-François), *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées centrales au XVII^e siècle*, Pau, 1974.

TAVENEAU (René), *La vie quotidienne des jansénistes*, Paris, Hachette, 1973.

- ID., « Les voies de la sanctification chez les premiers jansénistes », dans : *Histoire et sainteté*, Presses de l'Université d'Angers (« Publications du Centre de Recherches d'Histoire Religieuse et d'Histoire des idées », 5), 1982, p. 95-107.

- ID., « L'évêque selon Port-Royal », dans : *Chroniques de Port-Royal* 32 (1983), p. 21-38. Repris dans : *Jansénisme et réforme catholique*, p. 75-87.

- ID., *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, Paris, S.E.D.E.S., 2 vol., nouvelle édition revue et corrigée, 1995.

- ID., *Jansénisme et Réforme catholique*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

VEISSIERE (Michel), *L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534). Contribution à la connaissance de la Réforme catholique à la veille du concile de Trente*, Provins, Société d'histoire et d'archéologie, 1986.

VENARD (Marc), « Les séminaires en France avant saint Vincent de Paul », dans *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Cerf, 1990, p. 117-134.

- ID., *Le temps des confessions (1530-1620/30)*, tome 8 de l'*Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1992.

VIGUERIE (Jean), *Le catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1988.

- ID., « La vocation sacerdotale et religieuse aux XVII^e et XVIII^e siècles. La théorie et la réalité », dans : *La vocation religieuse et sacerdotale en France : XVII-XIX Siècles*, Angers, Université d'Angers (« Centre de Recherches d'Histoire Religieuse et d'Histoire des Idées », 2), 1979, p. 27-39.

Annexe 1 : Tableau synoptique

Annexe 1 : Tableau synoptique

Colonne 1 : n° de la pensée dans la présente édition.

Colonne 2 : n° de la pensée dans Port-Royal, ms 5022.

Colonne 3 : un X indique la présence de la pensée dans Port-Royal, ms 331, qui ne numérote pas les pensées.

Colonne 4 : n° de la pensée dans Sorbonne, ms 1246.

Colonne 5 : n° de la pensée dans Troyes, ms 2173.

Colonne 6 : n° de la pensée dans Vatican R.G.Teol.V.1768, tome VI : le n° suivi de ** indique une modification dans le texte de 1744 ; le n° suivi de * indique une pensée inédite ajoutée dans le cours du texte imprimé ; le n° seul indique une pensée inédite ajoutée sur les pages blanches en début et/ou fin de volume.

Colonne 7 : n° de la pensée dans l'édition de 1744, avec, entre parenthèses, l'indication des pages dans l'imprimé.

Sur fond rouge et numérotée en bis : pensée inédite ne figurant que dans Troyes : 368 bis.

Sur fond vert et numérotées en bis : pensées inédites ne figurant que dans Sorbonne et Troyes : 316 bis et 485 bis.

Sur fond bleu et numérotée en bis : pensée inédite ne figurant que dans Sorbonne, Troyes et Vatican : 478 bis.

Sur fond brun : pensée figurant uniquement dans P.R.1, S., V., et 1744 : 538.

Sur fond jaune : pensées inédites figurant uniquement dans les manuscrits et absentes de 1744.

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
1	1		1			1 (277)
2	2		2			2 (277)
3	3		3			3 (277-278)
4	4		4			4 (278)
5	5		5		5**	5 et 10 (278)
6	6		6			
7	7		7			7 (279)
8	8		8			8 (279)
9	9		9			9 (279)
10	10		10			5 et 10 (278)
11	11		11			11 (279-280)
12	12		12			12 (280)
13	13		13			13 (280-281)
14	14		14		14*	
15	15		15		15	
16	16		16		16	
17	17		17			17 (281)
18	18		18			18 (281)
19	19		19			19 (281)
20	20		20			20 (281-282)
21	21		21			21 (282)
22	22		22		22**	22 (282-283)

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
23	23		23			23 (283)
24	24		24		24**	24 (283-284)
25	25		25			25 (284)
26	26		26		26**	26 (283)
27	27		27			27 (284-285)
28	28		28		28**	28 (285)
29	29		29			29 (285)
30	30		30			30 (285-286)
31	31		31		31**	31 (286)
32	32		32			32 (286)
33	33		33			33 (286)
34	34		34			34 (286-287)
35	35		35		35**	35 (287)
36	36		36		36**	36 (287)
37	37		37			37 (287)
38	38		38			38 (287-288)
39	39		39		39*	
40	40		40			40 (288)
41	41		41			41 (288)
42	42		42			42 (288-289)
43	43		43		43**	43 (289)
44	44		44			44 (289)
45	45		45			45 (289-290)
46	46		46			46 (290)
47	47		47		47**	47 (290)
48	48		48			48 (290)
49	49		49			49 (290-291)
50	50		50			50 (291)
51	51		51			51 (291)
52	52		52			52 (291)
53	53		53			53 (291)
54	54		54		54**	54 (291-292)
55	55		55		55*	
56	56		56			56 (292)
57	57		57			57 (292-293)
58	58		58		58*	
59	59		59		59**	59 (293)
60	60		60			60 (293)
61	61		61+62		61**	61 (293-294)
62	62		61+62		62**	62 (294)
63	63		63		63*	
64	64		64		64**	64 (294)
65	65		65			65 (294-295)
66	66		66		66**	66 (295)
67	67		67			67 (295)
68	68		68			68 (295)
69	69		69		69**	69
70	70		70		70**	70
71	71		71		71**	71 (296-297)
72	72		72			72 (297)
73	73		73		73*	
74	74		74		74**	74 (298)
75	75		75		75	
76	76		76			76 (298)
77	77		77			77 (298)
78	78		78		78	
79	79		79		79	

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
80	80		80		80**	80 (299)
81	81		81			81 (299-300)
82	82		82		82**	82 (300-301)
83	83		83			83 (301-302)
84	84		84		84**	84 (302)
85	85		85			85 (302)
86	86		86			86 (303)
87	87		87		87**	87 (303)
88	88		88		88**	88 (304)
89	89		89		89**	89 (304)
90	90		90		90**	90 (304)
91	91		91		91*	
92	92		92			92 (304-305)
93	93		93		93*	
94	94		94			94 (305)
95	95		95			95 (305)
96	96		96			96 (305)
97	97		97			97 (305-306)
98	98		98		98*	
99	99		99		99	
100	100		100		100	
101	101		101			101 (306)
102	102		102		102**	102 (306)
103	103		103			103 (306)
104	104		104			104 (306-307)
105	105		105			105 (307)
106	106		106			106 (307)
107	107		107			107 (307)
108	108		108			108 (307)
109	109		109		109**	109 (307-308)
110	110		110		110	
111	111		111		111	
112	112		112			112 (308)
113	113		113		113	
114	114		114			114 (308)
115	115		115			115 (308)
116	116		116		116	
117	117		117			117 (308)
118	118		118			118 (308-309)
119	119		119		118**	
120	120		120			119 (309)
121	121		121			120 (309)
122	122		122			121 (309-310)
123	123		123		122	
124	124		124			123 (310)
125	125		125			124 (310)
126	126		126			125 (310)
127	127		127			126 (310-311)
128	128		128			127 (311)
129	129		129			128 (311)
130	130		130		129**	129 (311-312)
131	131		131		130**	130 (312)
132	132		132			131 (312)
133	133		133			132 (312)
134	134		134		133	
135	135		135		134	
136	136		136	135	135	

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
137	137		137	136	136	
138	138		138	137	137**	137 (312-313)
139	139		139	138+139		138 (313)
140	140		140	140	139**	139 (313-314)
141	141		141	141	140**	140 (314)
142	142		142	142		141 (314-315)
143	143		143	143		142 (315)
144	144		144	144	143**	143 (315)
145	145		145	145+146		144 (315-316)
146	146		146	147		145 (316)
147	147		147	148	146	
148	148		148	149		147 (316-317)
149	149		149	150+151+152		148 (317-318)
150	150		150	153		149 (318)
151	151		151	154	150	
152	152		151+152	154	151	
153	153		153	155		
154	154		153	156		152 (318)
155	155		154+155	157+158		153 (318-319)
156	156		156	159	155	
157	157		157	160	156	
158	158		158	161		157 (319)
159	159		159	162		158 (319)
160	160		160	163	158**	158-159 (319)
161	161		161	164	160	
162	162		162	165	161	
163	163		163	166		162 (320)
164	164		165	167		163 (320)
165	165		166	168	164*	164 (320)
166	166		167	169		165 (320)
167	167		167	169		165 (320-321)
168	168		168	170		166 (321)
169	169		169	171		167 (321)
170	170		170	172		168 (321)
171	171		171	173	169**	169 (322)
172	172		172	174		170 (322)
173	173		173	175+176		171 (322-323)
174	174		174	177		
175	175		175	178		
176	176		176	179		
177	177		177	180		175 (323)
178	178		178	181	176	
179	179		179	182	177	
180	180		180	183	178*	
181	181		181	184		179 (323)
182	182		182	185	180**	180 (323)
183	183		183	186		181 (323)
184	184		184	187		182 (323-324)
185	185		185	188		183 (324)
186	186	X	186	189	184**	184 (324)
187	187	X	187	190		185 (324-325)
188	188	X	188	191	186*	
189	189	X	189	192		187 (325)
190	190	X	190	193+194		188 (325-326)
191	191		191	195	189	
192	192	X	192	196		190 (326)
193	193	X	193	197+198		191 (326)

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
194	194	X	194	199		192 (326)
195	195	X	195	200		193 (326-327)
196	196	X	196	201		194 (327)
197	197	X	197	202		195 (327)
198	198	X	198	203	196**	196 (327-328)
199	199		199	204		197 (328)
200	200	X	200	205		198 (328)
201	201	X	201	206		199 (328)
202	202		202	207		200 (328-329)
203	203		203	208		201 (329)
204	204		204	209		202 (329)
205	205	X	205	210+211		203 (329-330)
206	206	X	206	212		204 (330)
207	207	X	207	213+214		205 (330)
208	208	X	208	215		206 (330)
209	209	X	209	216		207 (330-331)
210	210	X	210	217	208*	
211	211	X	211	217		209 (331)
212	212	X	212	218	210**	210 (331)
213	213	X	213	219		211 (331)
214	214		214	220		212 (332)
215	215		215	221	213*	
216	216	X	216	222		214 (332)
217	217	X	217	223		215 (332)
218	218	X	218	224		216 (332-333)
219	219	X	219	225		217 (333)
220	220	X	220	226		218 (333)
221	221	X	221	227	219**	219 (333)
222	222	X	222	228+229		220 (332-333)
223	223	X	223	230		221 (334)
224	224	X	224	231+232		222 (334)
225	225	X	225	233		223 (334)
226	226	X	226	234		224 (334-335)
227	227	X	227	235		225 (335)
228	228	X	228	236	226	
229	229	X	229	237		227 (335)
230	230	X	230	238	228*	
231	231	X	231	239		229 (335-336)
232	232	X	232	240	230**	230 (336)
233	233	X	233	241	231	
234	234	X	234	242		232 (336-337)
235	235	X	235	243		233 (337)
236	236	X	235	244	233**	233 (337)
237	237		236	245	234**	234 (337)
238	238	X	237	246		235 (337-338)
239	239		238	247	236*	
240	240	X	239	248+249	237**	237 (338)
241	241	X	240	250	238**	238 (338-339)
242	242	X	241	251	239**	239 (339-340)
243	243	X	242	252		240 (340)
244	244	X	243	253		241 (340)
245	245	X	244	254		242 (340)
246	246	X	245	255		243 (340-341)
247	247	X	246	256		244 (341)
248	248	X	247	257	245	
249	249	X	248	258+259		246 (341-342)
250	250	X	249	260		247 (342)

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
251	251	X	249	261	247**	247 (342)
252	252	X	250	262	248*	
253	253	X	251	263	249	
254	254	X	252	264	250	
255	255	X	253	265	251**	251 (342-343)
256	256	X	254	265		252 (343)
257	257	X	255	266	253*	
258	258	X	256	267	254	
259	259	X	257	268		255 (343-344)
260	260	X	258	269		256 (344)
261	261	X	259	270		257 (344-345)
262	262	X	260	271		258 (345)
263	263	X	261	272	259**	259 (345)
264	264	X	262	273		260 (345-346)
265	265	X	263	274		261 (346)
266	266	X	264	275		262 (346)
267	267		265	276		263 (346-347)
268	268		266	277		264 (347-348)
269	269		267	278+279		265 (348)
270	270		268	280		266 (348-349)
271	271		269	281	267**	267 (349)
272	272		270	282	268**	268 (349-350)
273	273		271	282		269 (350)
274	274		272	283	270	
275	275		273	284	271	
276	276		274	285	272	
277	277		275	286		273 (350-351)
278	278		276	287		274 (351)
279	279		277	288		275 (351-352)
280	280		278	289	276	
281	281		279	290		277 (352)
282	282		280	291	278**	278 (352)
283	283		281	292		279 (352-353)
284	284		282	293		280 (353)
285	285		284	295	282*	
286	286		283	294		281 (353)
287	287		285	296		283 (353-354)
288	288		286	297		284 (354-355)
289	289		287	298		285 (355)
290	290		288	299		
291	291		289	300		287 (355-356)
292	292		290	301	288**	288 (356)
293	293		291	302	289	
294	294		292	303	290	
295	295		293	304		291 (356)
296	296		294	305		292 (356-357)
297	297		295	323		293 (357)
298	298		296	324	294**	294 (357)
299	299		297	325	295	
300	300		298	326		296 (357-358)
301	301		299	327		297 (358)
302	302		300	328		298 (358)
303	303		301	329		299 (358-359)
304	304		302	330	300**	300 (359)
305	305		303	331		301 (359)
306	306		304	332	302	
307	307		305	332		303 (360)

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
308	308		306	333+334	304	
309	309		307	335	305	
310	310		308	336	306**	306 (360)
311	311		309	337	307**	307 (361-362)
312	312		310	338	308**	308 (362-363)
313	313		311	339+340		309 (363)
314	314		312	341		310 (363)
315	315		313	342		311 (363)
316	316		314	343	312	
316bis			315	344		
317	317		316	345		314 (363)
318	318		317	346		315 (364)
319	319		318	347		316 (364)
320	320		319	348	317**	317 (364-365)
321	321		320	349		318 (365)
322	322		321	350	319**	319 (365-366)
323	323		X	350		319 (366)
324	324		322	351		320 (366)
325	325		323	351		321 (366)
326	326		324	352		322 (366-367)
327	327		325	353		323 (367)
328	328		326	354		324 (367)
329	329		327	355		325 (367)
330	330		328	356		326 (367)
331	331		329	357	327	
332	332		330	358	328	
333	333		331	359	329**	329 (368)
334	334		332	359	330**	330 (368-369)
335	335		333	360	331**	331 (369)
336	336		334	361	332	
337	337		335	362	333	
338	338		336	363		334 (369)
339	339		337	364		335 (369)
340	340		338	365		336 (370)
341	341		340	336+337		337 (370)
342	342		340	368		338 (370)
343	343		341	369		339 (370-371)
344	344		342	370	340	
345	345		343	371		341 (371)
346	346		344	372	342**	342 (371-372)
347	347		345	373	343**	343 (372)
348	348		346	374	344*	
349	349		347	375+376+377		345 (372-373)
350	350		348	378		346 (373)
351	351		349	379	347**	347 (373)
352	352		350	380+381	348	
353	353		351	382	349	
354	354		352	383	350	
355	355		353	384	351**	351 (373-374)
356	356		354	385	352**	352 (374-375)
357	357		355	386+387+388	353	
358	358		356	389	354	
359	359		357	390		355 (375)
360	360		358	391		356 (375-376)
361	361		359	392	357**	357 (375-376)
362	362		360	394	358**	358 (376-377)
363	363		361	395	359	

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
364	364		362	396	360**	360 (377)
365	365		363	397		361 (377)
366	366		364	398	362**	362 (377-378)
367	367		365	399		363 (378-379)
368	368		366	400	364**	364 (379)
368bis				401		
369	369		367	402	365**	365 (380)
370	370		368	403		366 (380)
371	371		369	404		367 (380)
372	372		370	405		368 (380-381)
373	373		371	406		369 (381)
374	374		372	407		370 (381)
375	375		373	408		371 (381)
376	376		374	409+410		372 (381-382)
377	377		375	411	373*	
378	378		376	412+413	374**	374 (382)
379	379		377	414	375	
380	380		378	415		376 (382)
381	381		379	416		377 (382)
382	382		379	417	378*	
383	383		380	418		379 (382-383)
384	384		381	418		380 (383-384)
385	385		382	418		381 (384)
386	386		383	418		382 (384-385)
387	387		384	419	383*	
388	388		385	420		384 (385)
389	389		386	421		385 (385)
390	390		387	422		386 (385-386)
391	391		388	423		387 (386)
392	392		389	424		388 (386)
393	393		390	425		
394	394		391	426	389**	389 (386-387)
395	395		392	427	390*	
396	396		393	428		391 (387)
397	397		394	429		392 (387)
398	398		395	430		393 (387-388)
399	399		396	431		394 (388)
400	400		397	432		395 (388)
401	401		398	433	396	
402	402		399	434		397 (398-399)
403	403		400	435	398**	398 (399)
404	404		401	436		399 (399)
405	405		402	437		400 (399)
406	406		403	438	401**	401 (399-400)
407	407		404	439	402**	402 (390)
408	408		405	440	403**	403 (390-392)
409	409		406	441	404**	404 (393-395)
410	410		407	441		405 (394)
411	411		408	441	406**	406 (394)
412	412		409	441	407**	407 (395-396)
413	413		410	441		408 (396-397)
414	414		411	441	409**	409 (397)
415	415		412	441	410**	410 (397-398)
416	416		413	442		411 (398)
417	417		414	443	412**	412 (399)
418	418		415	443		413 (399)
419	419		416	444		419 (399-400)

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
420	420		417	444		413 (400)
421	421		418	445	416**	416 (400-401)
422	422		419	445		417 (401)
423	423		420	445		418 (401-402)
424	424		421	445		419 (402)
425	425		422	446	420*	
426	426		423	447	421	
427	427		424	448	422	
428	428		425	449		423 (402-403)
429	429		426	450	424*	
430	430		427	451 + 452	425**	425 (403)
431	431		428	453+455	426*	
432	432		429	456+457		427 (403-404)
433	433		430	458		428 (404-405)
434	434		431	459		429 (405-406)
435	435		432	460	430	
436	436		433	461	431	
437	437		434	462	432	
438	438		435	462	433	
439	439		436	463	434	
440	440		437	464	435**	435 (406)
441	441		438	464		436 (406-407)
442	442		439	465		437 (407)
443	443		440	466	439	
444	444		441	467	439**	439 (407)
445	445		442	468	440**	440 (407-408)
446	446		443	469	441**	441 (408)
447	447		444	470+471	442**	442 (408-410)
448	448		445	472	443**	443 (410)
449	449		446	473		444 (410)
450	450		447	474		445 (410)
451	451		448	475		446 (410-411)
452	452		449	476	447**	447 (411)
453	453		450	477	448*	
454	454		451	478		449 (411)
455	455		452	479		450 (412)
456	456		453	480		451 (412)
457	457		454	480		452 (412-413)
458	458		455	480	453**	453 (413)
459	459		456	481		454 (413)
460	460		457	482		455 (414)
461	461		458	483	456	
462	462		459	484	457*	
463	463		460	485		458 (414)
464	464		460	486		459 (415)
465	465		461	487		460 (414)
466	466		462	488		461 (415-416)
467	467		463	489		462 (416-417)
468	468		464	489		463 (417)
469	469		465	489	464**	464 (417)
470	470		466	490	465**	465 (417)
471	471		467	490	466*	
472	472		468	491		467 (417-418)
473	473		469	491		468 (418-419)
474	474		470	491		469 (419)
475	475		471	492	470	
476	476		472	493	471	

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
477	477		473	494	472	
478	478		474	495		473 (419)
478bis			475	496	474	
479	479		476	497		475 (420)
480	480		477	497		476 (420)
481	481		478	498	477	
482	482		479	498		478 (420-421)
483	483		480	499		479 (421)
484	484		481	500		480 (421-422)
485	485		482	501	482*	
485bis			483	502		
486	486		483	503		483 (422)
487	487		484	504		484 (422)
488	488		485	505+506	485**	485 (422-423)
489	489		486	507		486 (423)
490	490		487	508	487*	
491	491		488	509	488	
492	492		489	509	489	
493	493		490	510	490**	490 (423)
494	494		491	511		491 (423-424)
495	495		492	512	492*	
496	496		493	513		493 (424)
497	497		494	514+515		494 (424)
498	498		495	516	495*	
499	499		496	517	496	
500	500		497	518	497**	497 (424)
501	501		498	519	498**	498 (425)
502	502		499	520	499**	499 (425)
503	503		500	521	500*	
504	504		501	522+523	501	
505	505		502	524		502 (425)
506	506		503	525	503	
507	507		504	526+527	504**	504 (425)
508	508		505	528	505	
509	509		506	529		506 (425)
510	510		507	530		507 (425)
511	511		508	531		508 (426-427)
512	512		509	531		509 (427-428)
513	513		510	532	510*	
514	514		511	533	511**	511 (428)
515	515		512	534	512	
516	516		512	535	513	
517	517		513	536	514	
518	518		514	537		515 (428)
519	519		515	538	516*	
520	520		516	539	517	
521	521		517	540	518	
522	522		518	541		519 (428)
523	523		519	542		520 (428-429)
524	524		520	543	521	
525	525		521	544	522	
526	526		522	545		523 (429)
527	527		523	546	524*	
528	528		524	547+548		525 (429-430)
529	529		525	549	526**	526 (430)
530	530		526	550+551	527**	527 (430-431)
531	531		527	552	528*	

N°	Port-Royal 1	Port-Royal 2	Sorbonne	Troyes	Vatican	1744
532	532		528	553	529**	529 (431)
533	533		529	553		530 (431-432)
534	534		530	554		531 (432)
535	535		531	555		532 (432-433)
536	536		532	556		533 (433)
537	537		533	557		534 (433-434)
538	538		534		535**	535 (434)
539	539		535	558		
540	540		536	559		536 (434)
541	541		537	560	537	
542	542		538	562	538	
543	543		539	563	539	
544	544		540	564	540	
545	545		541	565	541	
546	546		542	566		542 (434)
547	547		543	567		543 (434-435)
548	548		544	568	544	
549	549		545	569		545 (435)
550	550		546	570		546 (435)
551	551		547	571		547 (435-436)
552	552		548	572	548**	548 (436)
553	553		549	573	549*	
554	554		550	574		550 (436)
555	555		551	575	551*	
556	556		552	576		552 (436)
557	557		553	577	553**	553 (436)

Annexe 2 : les *Pensées chrétiennes sur la pauvreté*

Annexe 2 : les *Pensées chrétiennes sur la pauvreté*

« L'amour que M. de Saint-Cyran avait pour la pauvreté était si grand », écrit Lancelot, « qu'il était difficile d'avoir l'honneur de le connaître qu'on ne le remarquât facilement. Ses discours, ses actions et toute sa vie ne faisaient voir autre chose ». Et d'ajouter : « Le Traité de la pauvreté qu'il adressa à la mère Angélique, et les points qu'il a dictés sur le même sujet dans sa prison, qu'il me faisait la grâce de m'envoyer et qui passent le nombre de deux mille, en sont des preuves bien convaincantes, étant difficile de comprendre comment un homme a pu produire tant de pensées différentes sur le même sujet, sinon parce qu'il en avait le cœur tout rempli¹ ».

La Bibliothèque de Port-Royal conserve un volume de *Pensées chrétiennes sur la pauvreté*, publiées à Paris, chez Guillaume Desprez et Jean-Baptiste Coignard en 1671 dont les possesseurs sont connus par les inscriptions manuscrites portées dans le livre : il a appartenu d'abord à Jean-Nicolas de Tralage qui semble l'avoir acquis l'année même de sa publication ; il est passé à une date inconnue à la bibliothèque de Saint-Victor de Paris ; il est venu entre les mains de Louis Cognet, qui l'a légué à la Bibliothèque de Port-Royal. Une main inconnue a ajouté en fin de volume la mention : « Ce livre est attribué à feu M. de Saint-Cyran ». Attribution reprise par Louis Cognet, de son écriture bien reconnaissable, en haut de la page de titre : « par M. de Saint-Cyran ».

Je donne ci-dessous le texte des pensées qui éclairent la pensée de Saint-Cyran sur le sacerdoce. Le premier chiffre indique le numéro de la pensée. Les pages sont indiquées entre parenthèses.

41 (18). En la vieille Loi c'était une marque d'indévation de voir les prêtres pauvres, comme dit Philon. Mais maintenant il n'y a pas de plus grande marque de dévotion dans les prêtres et les personnes religieuses que de quitter leurs biens pour vivre en pauvre, et tâcher de faire autant qu'il se pourra des ouvrages des mains pour se nourrir, sans avoir égard aux riches, ni s'attendre à leurs biens.

51 (22-23). Cela apprend pour le moins à ceux qui se sont faits pauvres par une parfaite conversion de leurs mœurs, laquelle les Pères comparent quelquefois à la naissance de Jésus-Christ, d'inventer encore des moyens pour se donner eux-mêmes à Dieu et aux hommes, ou par leurs bonnes œuvres, ou par leurs souffrances, ou par la ruine de leur corps dans l'exercice de la charité, qui n'est jamais si excellente que lorsqu'elle procède d'une si grande pauvreté, comme la pauvreté ne serait rien, quelque grande qu'elle parût, si elle n'était produite par la charité. C'est pourquoi il n'a appelé bienheureux que les pauvres d'esprit.

54 (24-25). Il n'y a que celui qui est vraiment et parfaitement pauvre qui puisse dire ces paroles du psaume : Le Seigneur me gouverne et me nourrit. Et pour cette raison Jésus-Christ a voulu que les apôtres lorsqu'il les a envoyés prêcher, et par conséquent leurs successeurs fussent dans un état de pauvreté pour prêcher l'Évangile. Qu'ils ne fissent pas provision des moindres choses nécessaires pour l'entretien de la vie, ajoutant pour raison de ce commandement : Car l'ouvrier est digne de sa récompense, c'est-à-dire de sa nourriture et de son entretien. Par ces paroles il les assurait que dans cette grande pauvreté où il les réduisait il prendrait soin de leur nourriture, et qu'il les ferait nourrir par les peuples comme les soldats sont nourris de leurs contributions, comme les laboureurs sont nourris de la terre qu'ils cultivent, comme les pasteurs sont nourris du lait des brebis dont ils ont soin. Si toutes les personnes religieuses mènent une vie apostolique comme elles le croient, elles doivent toutes aimer la pauvreté des apôtres qui est la même que celle de Jésus-Christ. Et comme il est impossible qu'un vrai prédicateur de l'Évangile manque jamais de rien, ainsi une vraie religieuse peut dire, le manquement de la Providence et assistance de Dieu vient plutôt de nous que de lui

55 (25). Les apôtres qui sont les premiers pauvres de l'Église, et les premiers pauvres après Jésus-Christ, ont été si éloignés de prendre rien des personnes indignes quoiqu'ils leurs eussent prêché l'Évangile, et qu'ils eussent logé dans leurs maisons, que pour ne rien avoir d'eux et de leurs maisons, en sortant ils secouaient même avec violence la poussière qu'ils avaient prise chez eux et qui s'était attachée à leurs pieds.

57 (26-27). Il n'y a rien à mon avis à quoi un prédicateur de l'Évangile et un directeur doit avoir plus d'égard qu'aux dons et aux aumônes que lui font ceux qu'il dirige, et à qui il prêche la Parole de Dieu, de peur de violer la sainte pureté à laquelle il est obligé, et à laquelle le Fils de Dieu l'a encore obligé en la personne des apôtres, ne les recevant qu'en état de pauvre en sa compagnie, et en les exhortant et obligeant à la pauvreté, après les avoir élus tant par le discours de Béatitudes, qu'en les envoyant la première fois pour

¹ *Mémoires*, p. 278.

prêcher. On doit dire de Jésus-Christ ce qui est dit de Dieu dans l'Écriture, qui ne parle qu'une fois, et sa vraie intention paraît toujours dans la première institution des choses, dans le premier envoi de ses apôtres et de ses prophètes, dans le premier langage intérieur ou extérieur qu'il tient à une âme lorsqu'il la convertit du péché à la grâce par la prédication de sa Parole, ou qu'il parle à elle pour l'instruire secrètement dans le cœur dans une grande affliction où il l'a laissée tomber. C'est pourquoi et dans sa charge et dans sa mission, et dans les bonnes œuvres et entremises particulières qui en procèdent, et dans le cours d'une affliction, on doit toujours se souvenir de ce premier langage pour tâcher de le suivre précisément.

58 (27). Il n'y a personne qui y soit plus obligé que le prêtre et le prédicateur de l'Évangile, qui doit aimer la pauvreté, tant pour les autres raisons susdites, que parce que Jésus-Christ lui en a parlé plusieurs fois en d'autres occasions, que dans le premier envoi des disciples.

59 (28). Cela oblige encore plus les personnes religieuses que les prêtres. Car bien que les prêtres les plus excellents et qui ont mieux compris leur institution, et le sens des paroles du Fils de Dieu qui les oblige de quitter tous leurs biens en se consacrant à la vie des clercs, l'aient fait en leur consécration, les personnes religieuses l'ayant fait par un vœu particulier en leur profession, sont obligées de l'observer plus rigoureusement et d'une façon particulière.

60 (28). Celui qui passe du monde à la vie cléricale ou à la vie religieuse fait un autre changement que celui qui passe du monde des infidèles par le baptême à la suite des fidèles et de l'Église. L'un et l'autre renonce au monde et à tous les biens du monde, mais le Saint-Esprit découvre aux clercs et aux religieux qu'il y a encore quelque chose du monde dans le commun de l'Église, duquel par sa sainte grâce il les sépare, et leur commande d'y renoncer pour les rendre encore plus pauvres par ce renoncement, qu'ils ne l'étaient par celui du baptême.

61 (29). Il paraît par là que Jésus-Christ a voulu avoir dans son Église depuis le commencement jusqu'à la fin, non seulement des personnes particulières, mais encore des corps entiers, et ce qui est encore plus des corps des plus excellents chrétiens pour représenter en eux et en leur vie sa parfaite pauvreté, et ensemble sa parfaite chasteté et obéissance, comme elle a été avant sa naissance représentée par tout le corps des Juifs dans le désert.

62 (29). Ces trois choses doivent être communes dans l'âme de ceux qui sont du corps des clercs, et du corps des religieux, qu'ils doivent toujours se souvenir qu'ils sont les parties choisies et comme la graisse de tout le corps dont les autres chrétiens ne sont que la chair.

63 (29-30). Si Jésus-Christ les oblige à une si ponctuelle obéissance qui doit paraître dans les petits commandements comme dans les grands, à une si rigoureuse chasteté qui veille sur les moindres tentations et mouvements intérieurs, il ne les a pas moins obligés à une exacte pauvreté qui détruit en eux les moindres désirs du bien et les moindres biens, et les tient toujours dans l'ordre et la dépendance de Dieu.

64 (30). Les biens, le mariage, et le gouvernement de soi-même, sont causes de la ruine de la plupart des hommes, mais surtout les biens, et le soin des biens mêmes dont on croit avoir besoin pour subvenir à la simple nécessité. C'est pourquoi Jésus-Christ y a pourvu. Car laissant à plusieurs clercs le mariage, il les a obligés tous à la pauvreté, et à posséder beaucoup moins que les Lévites qui n'étaient que leur figure, aussi bien dans la privation des biens de la terre que dans le reste, ce qui oblige encore plus les religieux.

65 (30). C'est pourquoi on peut dire que la pauvreté est le fondement des deux autres, c'est-à-dire de la virginité et de l'obéissance. Et selon qu'on a la pauvreté dans l'esprit, on est plus capable des vraies actions qui procèdent de la virginité et de l'obéissance chrétienne, qui sont plus dans l'esprit que dans le corps.

66 (31). C'est pourquoi Jésus-Christ a plus souvent et en plus de lieux de l'Évangile exhorté à la pauvreté qu'aux deux autres, et c'est la première chose qu'il a requis des apôtres, et qu'ils ont exécuté à l'instant qu'ils se sont rendus à sa vocation : *Et relictis retibus secuti sunt eum.*

75 (34). Ce qui oblige davantage les chefs de l'Église, et les supérieurs des maisons, qui gâtent tout par la trop grande inclination qu'ils ont au ménagement du bien, et trouvent dix mille prétextes pour s'exempter de blâme. Ils doivent se vouer à la pauvreté d'une plus particulière façon que les autres qui dépendent d'eux ; autrement leur inclination les emportera, et les fera ruiner insensiblement les biens de leurs

maisons, et les âmes qui dépendent d'eux, par leur trop grande ménagerie, qui est presque toujours un effet de leur convoitise et avarice si on en juge par les règles de l'Évangile.

76 (34-35). Qu'a-t-on quitté, principalement en quittant le monde par une autre sorte de vœu et de renoncement que celui du baptême, si l'on n'a quitté le bien temporel, qui est l'un des seigneurs et dominateurs de ce monde opposé à l'autre qui est notre Sauveur Jésus-Christ, comme il a dit lui-même, lequel a pris pour son bien et pour son héritage, lorsqu'on s'est fait clerc ou religieux.

77 (35). Comme on ne s'est rien réservé des femmes, et de sa propre volonté, on ne s'est rien réservé des biens hormis ce qui est nécessaire pour le vivre et le vêtement, que l'on tâche encore de s'acquérir par le travail des mains. Et si le commun des chrétiens était dans la charité où il devrait être, les clercs et les religieux seraient dispensés de posséder rien, pour être plus libres dans leurs saints exercices. C'est de quoi les premiers des Pères se sont plaints souvent, estimant chose indigne qu'un homme consacré à Dieu eût le soin de songer et travailler pour faire valoir son bien.

78 (35-36). Celui qui après avoir tout donné à Dieu, s'est réservé plus que le vivre et le vêtement, semble n'avoir pas tout donné, et avoir le cœur divisé et l'œil du cœur tourné et vers la pauvreté, et vers le bien en un même temps. Qu'on juge en sa conscience si ce n'est pas avoir quelque sorte de duplicité, si ce n'est pas marche par deux voies et tenir encore un peu au monde après l'avoir quitté. Celui qui a voué la pauvreté en cette façon ne s'est pas privé absolument des moyens ni d'acheter ni des vendre des biens immeubles, ni de recevoir des dons d'or ou d'argent sans en avoir besoin, ni de faire d'autres actions pour les mériter qui sont indignes d'une âme pauvre et qui n'ignore point qu'on peut blesser par des envies et des réflexions de l'esprit et du cœur la pauvreté qu'on a vouée.

79 (36). Il est certain qu'il y a une voie évangélique qui nous enseigne une plus grande pauvreté à laquelle il est bon d'aspirer pour pouvoir mieux garder ses vœux et surtout le premier qui est celui de la pauvreté, sans laquelle il est difficile qu'on observe les autres avec une perfection à laquelle tendent toutes les personnes religieuses.

80 (36-37). Comme on quitte le monde pour se délivrer des empêchements qu'il y a de parvenir mieux à la parfaite charité qui est la fin de la religion de Jésus-Christ, par la pratique des moyens de vertu qu'on apprend dans les religions, ainsi pour parvenir à la fin des religions particulières où l'on s'est engagé, il semble qu'on doive se tirer de tous les empêchements qui ôtent les moyens d'en accomplir les vœux avec fidélité. Autrement on n'a pas parfaitement fait ce qu'on a prétendu faire en sortant du monde qui est de chercher la voie la plus courte pour parvenir à la parfaite charité.

81 (37-38). On cherche par les autres voies avec peine ce qu'on ne saurait trouver et on trouve dans soi-même la charité sans qu'il soit besoin de la chercher avec tant de peine. Il ne sert de rien de dire qu'on amasse pour donner pour la communauté, car si elle n'aime autant la pauvreté en commun qu'en particulier, bien qu'elle ait le droit de posséder, si elle ne se restreint aux lois de l'Évangile, ce pouvoir lui donne sujet de violer la pauvreté en plusieurs manières. Et quand elle est violée par la passion de trop de biens, chaque particulier de la communauté peut dire qu'il a du bien, et qu'il est riche avec elle, car comme dit saint Grégoire : *Idem est bonum civis et civitatis*, le bien de la cité et du citoyen.

82 (38). Les pauvres sont le pâturage des riches dit l'Écriture. Il faut donc que les religieux et les prêtres, et même les autres pauvres de la campagne prennent garde que les riches ne soient pas leur pâturage, ce qui se fait lorsqu'on cherche des inventions et des artifices pour se nourrir et engraisser de leurs biens contre l'ordre de la piété et de la justice.

92 (42-43). On ne saurait alléguer une plus grande preuve que ceux qui font profession de vivre parfaitement dans son Évangile, ne doivent avoir aucun bien ni aucune attache au moindre bien du monde, que ce centuple de biens qu'il leur a promis en ce monde, attendant ceux qu'il leur promet dans le ciel. Car en apparence on pourrait croire que dans ce centuple sont compris les biens temporels que Dieu donne quelquefois aux gens de bien en ce monde, et néanmoins il paraît par le même Évangile que cela est faux, et que pour ôter cette créance aux parfaits chrétiens, il a conjoint ce centuple aux persécutions qui sont les plus grands maux et les plus sensibles de ce monde, que Dieu fait surmonter aux gens de bien par un nombre de grâces secrètes qu'il leur fait pour les leur faire aimer avec joie. Et sont ces grâces secrètes et ineffables que personne ne connaît que celui qui les reçoit, qui composent ce centuple qui est d'autant plus grand en ce monde que la pauvreté du cœur est plus grande.

103 (50-51). Puisque toutes les grandes maisons et tous les monastères de ce monde doivent périr avant la fin du monde, n'est-il pas plus raisonnable de les bâtir dans la pauvreté que dans la magnificence, et de vivre dans le simple amour des vêtements, des aliments, et des choses nécessaires, que dans le désir de la superfluité et des richesses. Car l'un entretient la cupidité, et l'autre la ruine, et par la ruine secrète de ce grand mal que le fidèle porte en lui, comme une langueur qui lui reste dans l'âme depuis l'effacement de son péché, le dispose à la ruine et destruction de toutes les choses du monde, et du monde même.

239 (105). Dieu n'est pas moins que le prêtre. Or si le prêtre après les avoir confessés leur ôtait tout leur bien, et leur imposait la pauvreté pour pénitence, il n'y en a aucun qui ne crût avoir fait une grande pénitence, et vraiment satisfaisante pour ses péchés, s'il l'acceptait avec humilité.

246 (107). C'est pourquoi la pauvreté des personnes religieuses les dispense de se mettre en peine des nécessités de ceux du dehors, et de faire d'autres bonnes œuvres que celles qui se peuvent faire, ou au dedans de la maison, au des restes de leurs nourritures

247 (107). En faisant autrement elles perdent leur repos qui est inséparable de leur pauvreté, et passent à l'exercice de la vie vertueuse des autres fidèles qui est fort différente de la leur.

248 (107). Car il faut que chacun marche dans sa voie, et la garde avec soin, et ne passe pas par la moindre bonne œuvre à celle d'un autre, si Dieu ne lui appelle par un manifeste commandement.

575 (201-202). « Saint Martin est appelé un apôtre, parce qu'outre les autres raisons, étant devenu évêque, il est demeuré dans la même pauvreté extérieure et intérieure où il vivait auparavant, parce que cette sorte de pauvreté était inséparable de l'état apostolique, qui était un état parfait et de perfection. Car quoi qu'un évêque puisse être parfait en possédant des biens, il ne peut être apôtre qu'en renonçant à leur actuelle possession. Mais saint Martin joint les deux vies ensemble qui étaient unies dans les apôtres, c'est-à-dire celle d'un parfait évêque et d'un parfait moine ».

588 (208). « On peut inférer de là que si un pasteur n'est grand aumônier, il ne réussira jamais bien dans la conduite des âmes, et qu'elles demeureront toujours pauvres et maigres entre ses mains ».

615 (220). « C'est l'image [la séparation de l'âme et du corps du Christ pendant trois jours] de cette séparation de deux hommes de bien et de deux ministres de Jésus-Christ qui étaient unis par le plus étroit lien d'amitié et de charité qu'on pourrait imaginer, et pour le bien de la prédication de l'Évangile, qui est la plus haute fin qu'on saurait avoir. Et néanmoins ils se séparent sans peine, et continuent de faire séparément pour Dieu la même fonction de la prédication qu'ils faisaient conjointement ».

616 (220-221). Il n'y a rien qui fasse mieux voir à mon avis la grande pauvreté d'une âme particulièrement de celle d'un Lévite, que de ne vivre que dans la possession et société d'une autre âme qu'elle aime pour Dieu, et qui est sa coadjutrice en l'œuvre de Dieu, qu'en demeurant préparée à tout moment de s'en séparer pour vivre seule, et faire seule la même œuvre de Dieu, ou avec une autre compagnie à laquelle elle s'allie et se joint par le même esprit. Une telle âme vit comme s'il n'y avait que Dieu et elle dans le monde, et que tout le reste des choses visibles ne fussent autour d'elle que comme elles sont autour de Dieu, lequel elles environnent et pénètrent sans qu'elles soient attachées à lui, ni lui à elles, quoique Dieu, s'en serve comme des causes et des instruments des actions extraordinaires qu'il opère par elles dans l'univers ».

617 (221). « Cette pauvreté est si souveraine que toutes les autres abdications des choses du monde qui forment les autres pauvretés, s'y doivent rapporter, et si elles n'arrivent à cette perfection et à ce dernier dénuement de toutes choses, elles sont imparfaites, et ne parviendront au comble de la pauvreté qu'en l'autre monde, lorsque Dieu sera toutes choses dans l'âme, et que l'âme sera toutes choses dans Dieu ».

648 (236). « Dieu fait avec les maisons, et les monastères qu'il aime ce qu'il fait avec les personnes qu'il aime et qui sont dans son élection. Ils les ruine pour prévenir les vraies ruines qui sont celles de l'âme qu'elles se causeraient elles-mêmes par un dérèglement de discipline, si elles subsistaient plus longtemps ».

661 (241). « Dieu fait mourir un riche prêtre qui avait acquis du bien en servant les Grands, pour rendre l'héritière de ses biens, sa sœur, qui était une pauvre femme, et qui s'était appauvrie en faisant du bien aux pauvres ».

662 (241). « Il enrichit un pauvre prêtre en faisant mourir une femme, et la rendant peut-être bienheureuse par sa mort pour l'amour de celui qu'elle enrichissait ».

676 (247-248). « Les règles de la parfaite pauvreté, qui sont toujours celles de la parfaite charité, obligent souvent le monastère qui fait profession de vivre selon ces règles, de rendre l'argent à une fille qu'on a tenue deux ou trois ans en pension, lorsqu'on ne peut la retenir sans donner sujet de plainte et de murmurer tant à la personne même qu'au père et à la mère, qui l'ont donnée à titre de pension en espérance qu'elle serait reçue religieuse après l'épreuve de deux ou trois ans ».

680 (249). « Ce qui se voit clairement dans la vie religieuse, qui étant une vie toute de pénitence, voue à Dieu la pauvreté comme étant inséparable de la pénitence, et de l'affliction corporelle qu'elle contient, et que l'Apôtre appelle exercice ».

681 (249-250). « Il n'y a rien à mon avis à quoi doive plus veiller une personne religieuse qu'à ne violer pas sa pauvreté, à laquelle tient ce me semble comme au premier chaînon, toute la chaîne de ses vertus religieuses. Et néanmoins il n'y a rien qu'on puisse si facilement violer, surtout lorsque la maison est dans quelque souffrance ou dans une telle pauvreté de biens, qu'elle ne sait comment payer ses dettes, ni subvenir aux nécessités de tous les jours ».

682 (250). « S'il se présente alors une personne riche et de grande condition qui désire entrer dans la maison, pour y mener une vie religieuse, et qu'on ne se laisse point emporter à cette proposition, mais qu'on demeure dans la modération des paroles et des actions en ne disant rien qui ne soit de Dieu, et du mouvement de son esprit, c'est une grande marque qu'on ne désire ni de l'honneur ni du bien, et qu'on se croit riche de n'avoir que Dieu pour sa gloire, pour son héritage, et pour son bien ».

683 (250). « Il n'y a rien qu'on doive plus appréhender dans les monastères que d'y recevoir des personnes de telle condition, si un vent du Saint-Esprit comme une tempête ne les y porte ».

696 (254). « La gravité doit reluire principalement dans la vertu de la religieuse et du prêtre en toutes les occasions, et principalement en celles où il s'agit d'argent ».

Annexe 3 : les *Considérations chrétiennes sur la mort*

Annexe 3 : les *Considérations chrétiennes sur la mort*

« Quoique M. de Saint-Cyran se fût toujours disposé à la mort », écrit Lancelot, « néanmoins il y avait déjà quelques années qu’il le faisait plus particulièrement en dictant tous les jours deux ou trois pensées sur la mort et sur la pauvreté² ». Plus loin, il ajoute qu’ « on peut dire de lui qu’il avait toujours la mort présente devant les yeux, ce que prouve assez cette grande multitude de points qu’il a écrits sur ce sujet, qui passent le nombre de deux mille³ ».

En 1713 paraissent chez Guillaume Desprez, sans nom d’auteur, un volume de *Considérations chrétiennes sur la mort*. Un « Avis » indique la provenance de ce texte : « Un serviteur de Dieu, ayant fait sa dévotion pendant quelques temps de penser tous les jours à la mort, il marquait ensuite ce que Dieu lui donnait sur ce sujet, sans aucun dessein que de s’en édifier soi-même, ou d’en faire part à quelques-uns de ses plus intimes amis. C’est ce qui a produit ces pensées, qu’on doit considérer comme des vues fort simples qui se présentaient à son esprit, sans affectation et sans étude, et néanmoins les savants ne laisseront pas d’y remarquer, que comme cette personne était fort remplie de la science des Pères, il ne pouvait rien penser qui ne fût conforme à leur esprit, de sorte que l’on peut dire que l’on trouvera ici les sentiments les plus touchants et les plus tendres, que ces saints ont employés autrefois pour consoler les mourants, en leur découvrant les avantages que les vrais chrétiens trouvent dans la mort, et pour édifier les vivants, en leur apprenant de quelle sorte ils se doivent disposer à bien mourir ».

Cette description correspondant tout à fait à la manière habituelle de Saint-Cyran, si bien qu’il est permis de supposer, avec une très grande vraisemblance, que ces considérations ne sont pas autre chose que les points évoqués par Lancelot.

Je donne ci-dessous le texte des pensées qui éclairent la pensée de Saint-Cyran sur le sacerdoce. Le premier chiffre indique le numéro de la pensée. Les pages sont indiquées entre parenthèses.

141 (149-150). « Que si le mourant est encore travaillé de la grandeur de ses péchés, et que cette rémission des péchés du paralytique ne lui donne pas assez de confiance, qu’il jette les yeux sur la troisième rémission faite en faveur des apôtres, en laquelle Jésus-Christ a fait paraître une miséricorde infinie, traitant les apôtres comme s’ils ne l’avaient jamais offensé, en leur remettant leurs péchés, et leur donnant la puissance de les remettre aux autres. Il a enseigné par ce dernier de ces exemples aux prêtres, qu’en bien usant de l’exercice de leurs charges, pour purifier et tenir nettes les âmes des fidèles, ils purifieront les leurs et les tiendront nettes ».

144 (155-156). « Les anges, qui ne vont du Ciel en la terre que lorsque Dieu le leur commande, nous enseignent de nous tenir prêts d’aller de la terre au Ciel, lorsque Dieu nous le commandera. Cette imitation des anges regarde plus les prêtres que les simples chrétiens, puisqu’ils sont les anges sur la terre sous Jésus-Christ en qualité de Chef de la Hiérarchie, et d’anges du Grand Conseil ».

151 (161-162). « Dieu a fait trois largesses de charité et d’amour aux apôtres, la première en leur première vocation, où a commencé leur amour et leur charité, mais qui a été imparfaite jusqu’au jour de la résurrection de Jésus-Christ. La seconde, qui a été une charité parfaite au regard de la première, est celle que Jésus-Christ a répandue dans leurs cœurs par un souffle au jour de sa résurrection, qui était encore imparfaite à l’égard de celle qu’ils reçurent au jour de la Pentecôte, qui est celle par laquelle toute crainte fut chassée de leurs âmes, et par laquelle le désir de mourir pour Jésus-Christ leur fut donné ».

² *Mémoires*, p. 168. Voir aussi p. 381 : « C’est lui [Paul Le Pelletier des Touches] qui, depuis la prison de M. de Saint-Cyran, écrivit sous lui la continuation des pensées de la pauvreté et de la mort, depuis ce que j’en ai donné ».

³ *Mémoires*, p. 335.

Annexe 4 : les *Considérations sur les dimanches et les fêtes*

Annexe 4 : les *Considérations sur les dimanches et les fêtes*

Saint-Cyran « ne voulait que l'on ne lût que les bons livres », écrit Lancelot : « C'est pourquoi, dans sa prison, il n'eut pas d'autre vie des saints que celle de Ribadeneira, qu'il se faisait lire, et sur laquelle il a formé la plupart de ses belles considérations sur les fêtes des saints, qui sont aujourd'hui admirées de tout le monde⁴ ». Lui-même les appelait d'ailleurs « points »⁵, et préférait même parler de son « oraison »⁶.

Ces textes ont été publiés pour la première fois, non sans de vigoureuses retouches, en 1671-1672, en deux volumes, suivant la division du bréviaire entre *pars hiemalis* et *pars aestivalis*, les considérations étant, dans chacun de ces volumes, et conformément toujours au cycle liturgique, regroupées selon le cycle temporel et le cycle sanctoral, sous le titre : *Considérations sur les dimanches et les fêtes des mystères, et sur les fêtes de la Vierge et des saints*. Bien que cette édition porte la mention : « Nouvelle édition revue et corrigée », je n'ai trouvé trace d'aucune édition antérieure. On lit dans l'« Avis au lecteur » :

L'auteur de ces *Considérations* les a composées il y a plus de vingt-cinq ans d'une manière assez extraordinaire. Car étant dans un lieu où il n'avait presque aucun livre, que la Vie des Saints, ni aucun moment libre pendant tout le jour, il se déroba à soi-même une partie de son repos, pour s'entretenir avec Dieu. Et afin que ses pensées ne se perdissent pas entièrement, il les marquait à la hâte avec un crayon. Il ne faut pas chercher dans un ouvrage né de cette sorte, quelque chose de fort exact et de tout à fait achevé, et il est juste d'en former la même idée que celui qui l'a écrit en avait lui-même. Il n'a jamais regardé ces *Considérations* que comme des semences des vérités qu'il aurait développées, et mises dans un plus grand jour s'il en avait eu le temps. Comme il les répandait sans beaucoup y penser, sans y apporter aucun ordre, et sans étudier ses paroles, il n'est pas étrange qu'on y trouve beaucoup de choses peu expliquées, et même peut-être un peu obscures et confuses, qui avaient besoin de la revue de l'auteur. Aussi on n'aurait jamais pensé de donner cet ouvrage au public, si on n'y avait été contraint pour prévenir l'entreprise de quelques libraires qui l'allaient imprimer, et dont l'édition eut été sans doute toute corrompue et pleine de fautes, ne pouvant être faite que sur des copies très défectueuses. Si les personnes qui ont pris soin de cette impression, n'ont pas mis ce livre dans un état aussi parfait qu'on aurait désiré,

⁴ *Mémoires*, p. 217.

⁵ « Je n'avais nullement pensé à vous envoyer les points de saint Matthias, ni devant, ni après ma prière. Cela vint tout à coup comme j'étais prêt de fermer le paquet. Je vous envoie de même certains points d'oraison touchant saint Joseph. Je les ai dictés avec une telle précipitation qu'une partie de la tête, qui sont les oreilles, sont occupées à veiller et à écouter à la porte. Je ne sais ce qu'il y a, n'ayant pu les relire (Lettre 224 – À Antoine de Rebours – [Début mai] 1640).

⁶ « Voilà ce que Dieu m'a mis en l'esprit en ce jour, après avoir écrit avec beaucoup de peine et d'incommodité, et en suite de mon oraison, six ou sept pages sur ce saint [saint Bernard] (Lettre 268 – À Antoine Arnauld – 20 août 1641) ; « J'enverrai le jour de l'octave de la conversion de saint Paul mon oraison à une sœur. Je lui écrirai qu'elle vous en donne une copie. Vous y verrez peut-être quelque chose qui vous éclairera. Je vous envoie les points de saint Antoine. J'ai prié un peu le jour de son octave. Ce ne sont que pensées d'un oratoire où l'on n'épluche rien. On reçoit simplement ce que Dieu donne » (Lettre 382 – À Antoine de Rebours – 28 janvier 1642) ; « J'ai pris plaisir au récit que vous m'avez fait, et il était nécessaire. Je vous envoie mon oraison de sainte Monique. Et si la Mère abbesse le trouve bon, je désire qu'on en donne une copie bien corrigée à sœur Catherine de Saint-Jean. Je vous envoie aussi une oraison de saint Pierre de Véronne » (Lettre 463 – À Antoine de Rebours – [Entre le 30 avril et le 17 mai 1642]) ; « Je vous envoie deux petits recueils de mon oraison. Vous y verrez à mon avis ce que le temps de la résurrection où nous sommes nous apprend, et que ce n'est rien d'être retiré jusqu'à l'Ascension si on ne l'est toute sa vie » (Lettre 465 – À Antoine de Rebours – 17 mai 1642) ; « Cela a été cause que j'ai suivi le mouvement que Dieu m'a donné de vous envoyer une partie des pensées de mon oraison » (Lettre 479 – À Marie de Sainte-Madeleine du Fargis d'Angennes – [Mai-juin 1642]) ; « Il faut qu'une fois pour toutes je vous dise, si je ne l'ai déjà fait, quelque chose de mon oraison. J'en écris les pensées, quand il plaît à Dieu de me l'inspirer, et que le temps me le permet, ce qui arrive rarement. Il arrive moins encore que je le puisse faire sans interruption, c'est pourquoi je me hâte toujours en les écrivant ou dictant, et je n'en écris que le moins que je puis, autant que la mémoire m'en peut fournir sans la forcer. Je ne les destine jamais pour personne, mais quand je remue mes papiers par quelque crainte ou par quelque rencontre, qui arrive pour m'en décharger, j'aime quelquefois mieux les envoyer que de les brûler ou les laisser en ma chambre, où elles pourraient être surprises. Je les destine quelquefois aux uns et aux autres, selon le mouvement présent que Dieu me donne, et souvent je ne les destine à personne, comme les trois ou quatre derniers, comme aussi je ne me mets à les écrire que quand Dieu m'en donne la volonté. Je n'ai pensé à autre chose qu'à les envoyer pour les tirer du péril, me réservant peut-être dans le fond de mon cœur de les revoir un jour, si je suis libre, ou pour les corriger, ou pour en reprendre l'esprit que j'ai eu dans l'oraison, si Dieu me le redonne » (Lettre 627 – À [Angélique ou Agnès] Arnauld – [1639-1642]).

c'est qu'ils n'ont osé prendre la liberté de retoucher plusieurs endroits, comme sans doute l'auteur aurait fait s'il avait été vivant. C'est aussi qu'ils n'ont pas cru en pouvoir ôter plusieurs choses, dont le retranchement eût rendu cet ouvrage plus vif et plus agréable, et ils ont été obligés d'en user ainsi, de crainte que les mêmes libraires dont on prétendait empêcher le dessein, n'eussent encore entrepris de le donner sous prétexte de le faire paraître beaucoup plus ample. Il se peut faire qu'en quelques endroits on ait fait dire à l'auteur quelques autres termes que les siens propres. Car les crayons sur lesquels on a tiré les premières copies, qu'on a de ces Considérations, étaient si effacés et si mal écrits, qu'il a fallu souvent deviner, ce qu'on ne pouvait faire sans se mettre en danger de mettre ses conjectures à la place de ce qu'on ne pouvait lire [...] On doit aussi être averti que ces Considérations ont été faites dans le cours de plusieurs années, et que comme l'auteur s'en défaisait aussitôt en les envoyant aux personnes à qui il les destinait pour leur consolation particulière, sans avoir aucune vue de les rassembler en un corps, on ne doit pas trouver étrange que ne les pouvant plus relire, et venant à parler des mêmes mystères et des mêmes faits dont il avait déjà écrit les années précédentes, il ait rencontré quelquefois les mêmes pensées. Je crois que ce défaut n'est pas si considérable qu'on doive s'en mettre beaucoup en peine⁷ ».

Tels quels, ils représentent un jalon important pour toute étude de la pensée de Saint-Cyran. J'en donne ici un florilège significatif, traitant de saints évoqués dans les *Pensées sur le sacerdoce*.

Considération « pour saint François de Paule. 2 avril. 15. siècle »

Considérations, Partie d'été, deuxième partie, p. 6-9

« Dans tous les saints que Dieu nous fait voir que c'est lui qui est la source de leur sainteté. Mais il le fait voir plus manifestement dans les uns que dans les autres, comme dans saint François de Paule. Il l'a tiré comme l'eau de la pierre dans le désert, le faisant naître d'une mère stérile et par l'intercession d'un saint à qui ses parents le vouèrent dans leur stérilité, se fiant en la puissance de Dieu et de ses saints.

Il fut porté par l'Esprit de Dieu au désert comme saint Jean, sans avoir rien appris dans le monde. J'admire comme ne sachant rien, il a pu entretenir Dieu par de si longues prières, et comme son âme était continuellement nourrie de Dieu par des contemplations dont personne ne peut parler que celui qui en a reçu de semblables. N'ayant presque aucune provision, il était nourri de Dieu en cette retraite, et il pouvait dire tant de son âme que de son corps : *Non in solo pane vivit homo. L'homme ne vit pas seulement de pain.*

Il nous apprend que celui qui a soin de garder exactement le décalogue et les commandements de l'Église est quelquefois attiré par l'Esprit de Dieu et par une lumière intérieure à une voie parfaite, qu'il suit avec simplicité, sans faire aucune réflexion ni discernement sur ce qu'il sait. Il fait seulement, et il est assuré qu'il suit Dieu. L'image en est dans saint Pierre, conduit par l'ange hors la prison, et il n'y a point de science qui conduise si bien que cette lumière secrète conduit les hommes dans leur ignorance, quand d'ailleurs ils sont parfaitement soumis à tous les ordres de l'Église et observent avec exactitude sa discipline.

C'est elle qui lui fait passer la mer avec ses compagnons, passant, non pas comme saint Pierre les portes fermées sous la conduite d'un ange sans savoir ce qu'il faisait, mais sous la conduite de Dieu et de son Saint-Esprit, qui les conduit partout, et fait en eux tout ce qu'ils font. Il va au désert, il passe la mer, il jeûne et fait le reste avec eux.

Ce saint nous a appris, en une singulière manière la pénitence, la charité, la simplicité, l'humilité, la sainte ignorance, l'obéissance, l'oraison, la haine du monde, la retraite, le silence.

Nous n'avons pas de lui tant de discours, ni tant de saintes instructions que de plusieurs autres saints. Mais il nous a instruits par ses actions. Il nous a appris la pénitence, en rétablissant celle du carême, lorsqu'elle était presque entièrement déchuë dans l'Église, et voulant pour le moins la faire observer dans son Ordre pour toujours et pour toute l'année, après l'avoir observé lui-même exactement lorsqu'il vivait seul.

On ne saurait mieux rétablir la discipline quand on est tombé dans le relâchement, qu'en y ajoutant une nouvelle rigueur et austérité. C'est pourquoi il a voulu maintenir la pénitence du carême en obligeant son Ordre de la garder tout le long de l'année.

Il nous a appris la charité, en n'ayant que ce mot dans la bouche, et opérant par cette simple parole tous les miracles qu'il a faits. Ce qui fait voir qu'il était tout charité dans le cœur.

Il a autorisé la parole de saint Augustin, qui dit que toute l'Écriture n'est que charité, et qu'on ne l'entend que par la charité. Et ainsi ce saint dans cette simple ignorance dont il faisait profession, n'a pas

⁷ *Considérations, partie d'hiver, première partie, Paris, 1671, p. 1-3 de l' « Avis au lecteur » non paginé placé en tête du volume.*

laissé d'être un des plus savants d'entre les saints, de la science des bienheureux, qui consiste toute dans la charité.

Il nous appris la vraie simplicité en plusieurs manières, qui ne se trouve guères en ce temps que dans une excellente charité séparée de la science qui enfle, de laquelle les religions mêmes ne sont pas exemptes. Il faut pour l'avoir, être tout tourné vers Dieu, et n'avoir aucune partie de son cœur tournée vers le monde.

Il nous a appris l'obéissance, se transportant contre son inclination, de la solitude dans la ville pour obéir à l'Esprit qui le conduisait, et d'Italie en France pour obéir au pape.

Il nous a appris la modération, jouissant de la faveur du roi, sans vouloir s'en servir en faveur de son Ordre, et ne désirant rien recevoir de la libéralité et de la grâce de ce prince, que ce que l'Esprit de Dieu lui inspirerait de donner.

Il nous a appris l'humilité non seulement par le surnom qu'il porte, qui a quelque rapport au nom que saint Augustin dit que saint Paul a pris par humilité, mais encore par celui qu'il a donné à son Ordre, qui a sa source dans l'Évangile, où Jésus-Christ parle des plus petits, et des véritables humbles, comme des seuls chrétiens qui sont à lui. Le diable qui est le singe des ouvrages de Dieu a inspiré dans ce dernier siècle à quelques hérétiques de prendre ce nom, comme l'on voit par une inscription à Prague dans une église qu'ils avaient occupée, et dont l'empereur les a chassés pour y mettre de vrais *Minimes* à leur place.

Il nous a appris l'incorruption future de nos corps par le miracle continuel que Dieu a fait paraître dans le sien durant sa vie, en le conservant sans presque manger, parmi tant d'austérités et de voyages, dans lesquels l'obéissance l'a transporté, jusqu'à l'âge de quatre-vingt et dix ans, sans le nourrir que d'un peu de pain matériel. Dieu l'a conservé dans toute sa force, et l'a fait vivre longtemps dans une grande santé, au lieu qu'il laisse souvent dans l'infirmité plusieurs personnes qui se nourrissent de bonnes viandes, soit qu'ils vivent longtemps, ou qu'ils vivent peu. Ce qui fait voir que la santé et la vie dépendent de Dieu et de sa volonté ».

Considération « pour saint Louys, roi de France. 25 août. 13. siècle »

Considérations, Partie d'été, deuxième partie, p. 233-237

« Dieu fait voir la toute-puissance de sa grâce quand il sanctifie un roi dans sa Cour. Quand un roi va à la sainteté, les exemples du passé font voir, ou qu'il se sépare de la Cour pour se retirer en une religion, ou qu'il fait de sa Cour comme une religion, ou qu'il entreprend de faire la guerre aux ennemis de Dieu et aux infidèles. Saint Louis a fait ces trois choses.

Dieu ne montre jamais mieux qu'il tire d'une même masse un vase d'honneur, et un vase de mépris, que lorsqu'il élève un roi à la sainteté, et qu'il laisse celui qui est né pauvre, dans le péché et dans la damnation.

Lorsqu'il veut sanctifier un roi, il faut qu'il arrête l'opération de tous les objets de plaisir, d'avarice et d'ambition qui l'environnent. Il faut qu'il arrête toutes les opérations des démons, et toutes les mauvaises inclinations qui sont naturelles à l'homme qu'il veut rendre saint.

Cela est encore plus véritable lorsqu'il a entrepris d'élever un roi dès son enfance sans aucune interruption au comble de la sainteté. Il l'a fait ici par l'éducation d'une bonne mère, qui s'est sauvée principalement par cette occupation, suivant la parole de l'Apôtre.

Il n'y en a point de plus grande que d'être employé de Dieu à la sanctification d'une âme. Mais quand c'est à celle d'un bon roi, et d'un fils, elle est d'autant plus grande qu'elle est rare, et qu'elle doit profiter à tout un peuple.

Blanche n'avait peut-être été envoyée en France que pour se sanctifier en sanctifiant le roi son fils.

Heureux celui que Dieu a choisi pour se servir de lui à l'établissement d'une seule œuvre, ou à la sanctification d'une seule personne en la terre, comme Mardochee n'était que pour Esther. Si on se détourne alors de cette œuvre principale, en s'employant à en servir d'autres, on ne fait pas le bien qu'on pense faire, et on travaille inutilement.

Cette grande reine dans l'instruction qu'elle lui donnait, ne lui répétait rien tant que ces paroles : *Mon fils, j'aimerais mieux vous voir mort, que de vous voir commettre un seul péché mortel*. Elle savait que les grands discours ne servent pas d'ordinaire aux enfants, mais qu'il y a de certaines vérités qu'on ne saurait trop leur dire, et que celle-ci était de ce nombre, parce que de là dépend presque tout le reste. Elle voyait l'importance qu'il y a de conserver les enfants dans l'innocence de leur baptême, qui n'est pas si aisée à réparer que l'on s'imagine, lorsqu'on l'a une fois perdue, et que cela est encore infiniment plus difficile dans les Grands que dans les autres.

Dieu bénit ses soins et sanctifia le fils par l'application et les mérites de la mère, ayant voulu *pour relever davantage les richesses de sa gloire*, ainsi que parle l'Apôtre, que nous vissions dans cet exemple, qu'il fait des saints dans toutes les conditions, dans toutes les professions, dans toutes les nations, et même dans tous les âges, afin de vérifier le sens de cette autre parole, *qu'il veut que tous les hommes soient sauvés*.

Il n'y a rien de si rare que de devenir saint ou dans le mariage, ou dans la royauté, ou dans la guerre. Que sera-ce donc lorsque ces trois choses se trouvent jointes dans une même personne, comme elles l'étaient en saint Louis et en David ?

Mais quand le mariage, la royauté et les guerres sont de Dieu et pour Dieu, comme elles l'ont été en ces saints, la grâce trouve un champ large pour s'étendre quand il plaît à Dieu de la donner avec plénitude.

J'ai dit aussi qu'en tout âge elle peut faire des saints, parce qu'il y a des exemples dans l'Église, quoique plus rares, de personnes qui ayant commencé à servir Dieu dans le dernier âge, sont parvenus à une sainteté qui a détruit dès cette vie toutes les taches qu'ils avaient contractées par leurs dérèglements passés.

Ce n'est pas moins l'effet d'une grâce extraordinaire, qu'un grand roi devienne saint dans le mariage, dans la Cour et dans la guerre, que de voir un vieillard lassé de pécher devenir saint après qu'il est revenu à Dieu et vérifier un des sens de la parabole de celui qui fut envoyé à la vigne à la dernière heure.

Il ne faut que demeurer dans l'Église, et en quelque état qu'on y soit, Dieu peut produire, et produit quelquefois par la grandeur de sa grâce, ces effets extraordinaires de sainteté, soit dans les rois, soit dans les vieillards, qui ont passé toute leur vie dans le péché et dans le crime, soit dans les autres.

C'est ce qui doit faire aimer la demeure de l'église, qui est la maison de Dieu, et le lieu seul où se peuvent faire ces merveilles si extraordinaires et si divines, et où les plus éloignés de la grâce, soit par leur état, soit par le désordre de leur vie, peuvent dire, quand il plaît à Dieu leur changer le cœur : *Nous sommes sauvés, et nous sommes rendus saints en espérance.*

C'est ainsi que Dieu a sanctifié dans son Église des personnes occupées en de certains exercices de science qui ont fait d'autant plus admirer leur sainteté, qu'on voit tous les jours que la plus grande partie de ceux qui s'y appliquent, s'y dessèchent, et s'éloignent plutôt de Dieu, qu'ils ne s'avancent dans la piété.

Il n'y a rien qui témoigne davantage l'efficace de la grâce, et sa domination souveraine sur les esprits des hommes, et sur tous les empêchements qu'on lui peut opposer, qui ne servent lorsqu'il plaît à Dieu, qu'à la faire croître et à l'affermir. Car les guerres, la royauté et le mariage, qui sont d'ordinaire de si grands obstacles, n'ont servi qu'à l'augmenter et à la fortifier dans saint Louis.

Quelle a été sa charité, puisqu'au lieu de craindre l'affaiblissement que lui avait causé sa maladie et la défaillance du cœur à quoi elle se termina, il en prit au contraire le sujet d'aller porter la guerre en la Terre Sainte ? Mais j'admire encore davantage sa charité dans la seconde guerre sainte qu'il entreprit, laquelle n'eut pour principe que la compassion qu'il eut des misères qu'on lui rapporta que les chrétiens souffraient sous les infidèles.

Il dit alors vraiment dans son cœur ces paroles : *Qui s'affaiblit sans que je m'affaiblisse avec lui ?* Quand les maux des affligés s'impriment dans le cœur de ceux qui sont très éloignés d'eux par le simple rapport qu'on leur en fait, et s'impriment de telle sorte qu'ils les font courir à eux de si loin pour les secourir, il faut que leur charité soit excessive.

La charité qui est montée à ce degré de perfection, ne demande qu'à souffrir, et à offrir à Dieu ses maux après lui avoir donné ses biens.

Saint Louis avait une royauté de grâce rehaussée par-dessus celle de sa naissance. L'une tend à faire de grandes actions dans la guerre contre les ennemis, l'autre tend à souffrir beaucoup pour celui qu'on aime. L'une est victorieuse quand les ennemis sont vaincus, l'autre est victorieuse lors même lors même qu'elle est vaincue. C'est ainsi que saint Louis a été toujours victorieux, quoiqu'il ait perdu son armée et sa liberté dans son premier voyage contre les infidèles, et la vie même dans le second.

Il suffit à cette excessive charité d'avoir de bons desseins, sachant que l'œuvre et le succès n'est pas dans son pouvoir, mais en celui de Dieu, dont elle adore la souveraine volonté, qui s'accomplit également soit que ses ennemis soient vaincus, soit qu'ils soient victorieux.

C'est cet excès de charité qui a fait sortir de sa bouche ce conseil qu'il donna à son fils d'être ferme dans ses adversités et de croire que Dieu nous les envoie toujours comme des peines dûes à nos péchés ».

Considération « pour saint Hilarion, abbé. 21 octobre. 4. siècle »

Considérations, Partie d'été, deuxième partie, p. 327-328

« Saint Hilarion a été transféré comme un sauvageon de la Palestine infidèle, et de parents infidèles en Alexandrie, et a été enté dans l'Église qui y fleurissait. Ses parents ne pensaient qu'à le rendre capable des sciences humaines, et Dieu pensait à se l'approprier et à le rendre semblable à son fils Jésus-Christ.

Il paraît bien que son nom avait été écrit dès l'éternité dans le ciel et dans l'Esprit de Dieu, avant que d'être saint en la terre. Car tout ce qu'il y a fait n'a été qu'une suite de cet amour éternel par lequel Dieu l'avait choisi pour être tout à lui.

C'est pourquoi il l'introduit dans l'Église de la terre qui est l'image du ciel et la compagnie où Dieu assemble et plante comme dans un paradis ceux qu'il a aimés éternellement, et comme plantés dans son cœur par cet amour volontaire.

La première chose qu'il a faite étant reçu dans l'Église est de s'adonner à l'oraison et aux jeûnes. Par l'une, il s'élevait vers le ciel et vers la majesté de Dieu comme vers le lieu de son origine, et où l'Esprit de Dieu le conduisait comme à la source de tout le bien qu'il possédait et qu'il devait posséder à l'avenir. Par l'autre il ôtait les empêchements qu'il sentait dans lui-même et s'émondait, pour le dire ainsi, lui-même par le jeûne, pour se rendre susceptible par les influences du ciel où était sa principale racine, de l'accroissement intérieur

Car pour reconnaître si nous avons été plantés dans le ciel avant que de naître, nous n'avons qu'à regarder la vie que nous menons. Et si nous la trouvons dans la pratique des moyens que Jésus-Christ nous a prescrits par l'exemple de sa vie sur la terre, nous devons espérer avec une humble confiance que nous aurons eu part à l'amour éternel de Dieu, et que nous sommes du nombre de ces plantes que Dieu le Père a plantées dans lui-même.

Mais il est remarquable que les saints extraordinaires après quelque temps porté de bons fruits à la vue de tout le monde pour l'édification de l'Église, se retirent dans le désert pour n'en porter que pour Dieu seul, qui les voit dans le secret.

C'est pourquoi saint Hilarion après s'être nourri quelques temps dans des exercices de piété dans l'Église d'Alexandrie, non content de la vertu ordinaire des chrétiens, il aspira à une plus parfaite, et l'Esprit de Dieu le conduisit à saint Antoine dans le désert, pour apprendre de lui une vie plus excellente.

Il se tient dans l'ordre allant chercher un conducteur et le plus excellent qui fût alors.

Ce que j'admire plus en saint Antoine est le peu d'attache qu'il eut à s'approprier un tel homme, l'instruisant seulement avec charité dans sa maison, et puis le laissant aller où l'Esprit de Dieu le conduisait ».

Considération « pour saint Charles Borromée, évêque et cardinal. 4 novembre. 16 siècle »

Considérations, Partie d'été, deuxième partie, p. 354-359

« Les saints qui paraissent de temps en temps, sont une preuve de la vérité de l'Église, et du Saint-Esprit qui réside en elle.

Ils sont eux-mêmes les plus grands miracles que Dieu fasse. Les miracles extérieurs sont beaucoup moindres, et en sont que pour les hommes. Au lieu que les saints, leur vertu et leur grâce sont aussi des miracles pour Dieu et pour les anges. Les hérétiques n'ont rien de pareil, ce qui les devrait confondre.

Saint Charles est devenu saint dans une grande naissance, dans un temps de grande corruption, et dans une grande prospérité, ce qui est rare.

Il n'est pas seulement un prince de l'Église en général, mais en particulier de la chaire de saint Pierre où il a pris sa mission épiscopale.

Tout le monde et les gens de bien s'opposant à ses austérités pour de bonnes raisons, il s'y est maintenu, parce que c'était le dessein de Dieu, de le faire servir de modèle à plusieurs, et surtout aux ecclésiastiques de ce temps.

On admire son zèle pour les pestiférés. Il savait que Dieu qui l'avait préservé de la peste de l'âme née avec lui, et de celle d'une Cour où il avait été nourri, le pouvait bien préserver de celle du corps. Mais les hommes, sont tout grossiers, admirant l'un et non l'autre, qui est plus admirable.

Il a donc été proposé pour modèle à toute l'Église de son temps, et particulièrement à ceux qui sont de la iérarchie [sic], ce qui fait qu'il a dû être singulier et très excellent. C'est la raison pourquoi il s'est si peu épargné, et a mené une vie de moine et de solitaire, dans une mortification extraordinaire à celle d'un évêque, sans que jamais d'excellents hommes de son temps qui l'en détournèrent aient pu le faire relâcher.

Un homme très humble comme il était, se serait facilement rendu au conseil de tant de gens de bien, s'il n'eût senti une autre loi dans lui-même qui le menait ailleurs, à laquelle il est aussi peu possible de résister, qu'aux torrents qui descendent des montagnes. Et au lieu que l'Apôtre dit : *Sentio aliam legem in membris meis, etc.*, lui au contraire, pouvait dire en cette rencontre : *Sentio aliam legem in mente mea, resistentem legi membrorum meorum. Je sens une autre loi dans mon esprit qui s'oppose à cette loi de mes membres.* C'est-à-dire de ces excellents hommes qui s'opposaient à la rigueur de sa pénitence, et qui étaient véritablement ses membres dans le corps de l'Église.

Il disait comme saint Ignace qui s'opposait au désir que les chrétiens avaient que Dieu lui conservât la vie : *Je sais ce qui m'est profitable.* Car chacun a sa voie, et elle est écrite si puissamment par le Saint-Esprit dans l'âme, que si l'homme y a marché quelque temps sans se détourner, il la sent presque et la discerne.

Il faut nous armer contre la tentation qui nous porte à quitter notre voie. Elle est d'autant plus grande qu'elle vient quelquefois de la part des gens de bien qui nous accablent par leur autorité, et qui ne manquent pas de plusieurs raisons capables de troubler notre conscience, quelque assurance que nous puissions avoir que c'est la vérité et la charité qui nous conduisent dans la voie où nous marchons.

C'est la dernière tentation qui reste à surmonter à un homme de bien après avoir surmonté les autres plus charnelles, et qui sont plus dans l'intérêt des sens que dans celui de l'esprit et de la grâce même.

Il faut prendre garde à trois règles importantes pour se conduire dans cette occasion.

1. Une bonne volonté et une grande pureté d'intention.
2. Un retranchement de tous désirs temporels, qui nous mènera peu à peu au dégagement des craintes des maux temporels.
3. Une foi toujours attentive à la volonté de Dieu, qui met l'âme dans la soumission et dans l'état d'un bon serviteur qui ne pense qu'à servir son maître.

Au premier, répond cette devise de saint Paul : *Ego autem Christi. Pour moi je suis à Jésus-Christ*, laquelle nous détache humblement et des saints et des choses saintes, pour être plus à Dieu.

Au second, répond ce verset de David : *Quid mihi est in coelo, etc. Que désirè-je au ciel sinon vous, et qu'aimè-je dans la terre, sinon vous seul ?* Et cette parole de saint Paul : *Quis nos separabit a charitate Christi. Qui nous pourra séparer de l'amour de Jésus-Christ.*

Au troisième, répond cette parole de Jésus-Christ : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris. Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres.* Car si l'homme suit la voie de sa grâce, qui se diversifie autant qu'il y a de personnes, il y trouvera sa lumière et son repos.

Saint Charles par cette loi si conforme à l'esprit de l'Église, a détruit sa vie en sa jeunesse par ses austérités qui ont été extraordinaires en ce temps-là pour un évêque et un cardinal, mais il fallait qu'elles le fussent pour servir d'exemple aux autres selon le dessein de Dieu, qui de temps en temps en suscite de pareils dans l'Église pour éveiller ses ministres, et forcer les clercs et les prêtres à condamner leur vie molle, et rentrer dans la pénitence, sinon telle qu'a été celle de saint Charles, au moins convenable en quelque façon à leur faiblesse, et les retirer au moins de la bassesse de leur conduite et de la délicatesse de leur vie, qui est plus que séculière. Car si du temps de la persécution Dieu a fait mourir de grands évêques dans leur premier âge, sans avoir égard qu'ils étaient très utiles à l'Église, pour fortifier les autres par leur exemple, quelle merveille qu'au temps du grand calme de l'Église, qui a été cause de son relâchement en ses mœurs et en sa discipline, Dieu fasse mourir de grands évêques par les excès d'une pénitence extraordinaire, qui est le martyre de la paix de l'Église ?

Dieu a fait voir en lui une merveille, en sanctifiant une des plus éminentes personnes de l'Église, pour nous faire voir que, quand il lui plaira, il rendra les papes dans cette principauté temporelle où ils sont, aussi saints que les premiers l'étaient dans leur pauvreté, puisqu'il a rendu saint le neveu d'un pape, lors même qu'il gouvernait toute l'Église. Ce qui est une chose si grande, qu'elle n'est jamais arrivée qu'en la personne de saint Charles, depuis surtout, que les neveux des papes ont été comme leurs vicaires généraux dans toute l'Église.

La sainteté de saint Charles a été telle que depuis son baptême il est toujours crû en perfection, et nul sacrement ne s'est perdu en lui, passant de la confirmation et de l'Eucharistie à l'exercice des vertus chrétiennes, sans en omettre aucune, et confirmant par là, que le centuple est donné ici à ceux qui quittent tout dans leur âme pour Dieu.

Il a fallu qu'il eût et qu'il sentît au-dedans quelque onction et quelque douceur ineffable pour avoir la force de demeurer immuablement attaché à Dieu, parmi tant de douceurs et de prospérités extérieures qui l'environnaient. Car à moins que d'avoir une plénitude de grâce et un long exercice de toutes les vertus chrétiennes jusques à l'entier amortissement des passions, il est difficile et presque impossible qu'un homme puisse l'imiter.

Son zèle à défendre l'Église est incomparable, et montre ce qu'il eût fait s'il eût eu le pouvoir suprême dans l'Église.

Il y a de quoi s'étonner comment étant ce qu'il était on ne le fit point pape. Car il ne s'était trouvé depuis longtemps tant de qualités ensemble dignes du pontificat.

J'admire les contradictions qu'il a soutenues dans sa vie et dans sa doctrine. L'une de la part de certains religieux dans son diocèse, et l'autre à Rome de la part des cardinaux.

Plus on sert Dieu purement et avec force sans regarder en arrière, plus on tombe dans des inconvénients inévitables, que Dieu permet pour sonder l'âme, et faire paraître quels sont les exercices de la piété et de la charité qui ont précédé et causé ces inconvénients.

Ce lui a été un bonheur d'avoir eu peu de temps après lui un successeur semblable à lui en vertu.

Il faut dire des saints évêques de ces derniers temps : *Quaecumque fecerint facite.* Faites comme ils ont fait, et vivez comme ils ont vécu, sans s'amuser à trop considérer s'ils ont toujours été exacts dans leurs réglemens à parler selon l'ancienne discipline de l'Église.

Dieu a fait voir en lui et en d'autres, que sa grâce et son Saint-Esprit ne sont pas attachés aux moyens, et qu'il peut former les âmes et maintenir l'Église sans les canons extérieurs, qui ont été pratiqués en d'autres temps, ainsi que l'on voit qu'il a fait des saints sans les austérités de saint Charles ».

Considération « pour saint Martin, évêque. 11 novembre. 4. siècle »

Considérations, Partie d'été, deuxième partie, p. 361-365

« Une des plus grandes preuves de la divinité est celle qui se prend de la vie et de la vertu des saints. Et l'on peut dire que celle que l'on tire des apparitions des anges et des opérations visibles des hommes est beaucoup moindre.

Cette preuve se peut tirer de tout ce que l'on voit de plus merveilleux en eux, soit dans les corps, soit dans les âmes. Car Dieu paraît admirablement, et dans les œuvres extérieures que font les saints au-dehors, et dans celles qu'ils font au-dedans des âmes qu'ils convertissent et qu'ils ramènent à Dieu de l'égarément, de l'erreur, et de la corruption du vice.

Premièrement, nous voyons Dieu dans la vertu merveilleuse des saints, qui sont parvenus par un long exercice à la mortification de tous leurs sens, qui les rendait admirables aux païens, et d'autant plus qu'ils leur disaient que ce n'était pas eux, ni leur raison, mais la puissance de la grâce qui opérait en eux.

Secondement, nous le voyons dans leurs corps, qui subsistent longtemps et jusques à une extrême vieillesse parmi tant de jeûnes et de mortifications, qui semblaient les devoir bientôt faire mourir.

Troisièmement, nous le voyons dans les miracles qu'ils font.

Quatrièmement, dans le changement que leurs paroles et leurs prédications font dans les âmes, même dans celles qui n'ont pas vu leurs miracles.

Saint Martin est un des saints qui nous font plus voir la divinité en ces quatre manières, surtout si on le considère depuis le commencement de sa vie jusques à la fin. Il a été conduit par Dieu seul jusques au baptême, et depuis envoyé par un puissant instinct à saint Hilaire, comme saint Paul à Ananie avant son baptême.

Toute la conduite que Dieu tient envers ses élus est pleine de merveilles, et il ne faudrait que connaître celle qu'il tient sur un seul élu, pour être ravi dans l'admiration de sa sagesse incompréhensible. Car on connaîtrait plus Dieu en considérant les suites et les divers accidents d'un seul élu, qu'on ne le peut connaître en considérant toute la vicissitude et l'harmonie des choses extérieures du monde.

Saint Martin commence à se donner à Jésus-Christ et à l'Église à l'âge de dix ans, et il se prépare au baptême, en s'adonnant aux bonnes œuvres et à l'intelligence de la vérité jusques à l'âge de dix-huit ans qu'il est baptisé.

On ne sait pas en particulier qui a été son maître dans cette préparation de huit ans. Mais il faut dire que ç'a été Dieu, duquel tous les élus sont les disciples, soit qu'ils aient un maître extérieur, ou qu'ils n'en aient point, ce qu'il fait rarement pour ne violer pas l'ordre qu'il a établi, encore qu'il n'y soit pas attaché.

Il semble qu'aussitôt après qu'il a été baptisé et obligé aux lois de l'Église, Dieu l'a fait aller vers saint Hilaire, le voulant instruire par lui de toutes choses.

Il faut bien que l'éclat de la vertu de saint Hilaire ait été grand, puisque sans autre cause extérieure saint Martin le va trouver, et qu'il semble que c'est Dieu seul qui l'adresse à lui.

Il faut bien aussi que saint Hilaire ait été grand devant Dieu, puisqu'il le veut maître d'un si grand disciple. Il faut aussi que saint Martin fût dehors grand par l'espérance qu'on devait concevoir de lui, puisque saint Hilaire le reçoit si facilement, sans que peut-être il l'eût connu auparavant, se contentant de le connaître par les marques de sa vertu naissante qui reluisait sans doute sur son visage.

Dieu par sa grâce unissait ces deux esprits, pour les sanctifier et les perfectionner l'un par l'autre. Nous ne parlerons point de la manière dont saint Hilaire l'a instruit, et qui n'est connue de personne, si ce n'est que l'on peut dire qu'il l'a nourri et qu'il l'a instruit comme les apôtres ont nourri ces grands hommes qui sont sortis de leur divine école.

Il est seulement dit qu'il le fit acolyte de son Église, ce qui fait autant voir l'excellence de cet ordre, qui n'est qu'un des moindres, que celle de saint Martin, qui a passé par tous les degrés de l'Église, pour mériter peu à peu par toutes les pratiques de la vertu, la grâce suprême et la perfection du sacerdoce.

Il est dit ensuite qu'il fut fait évêque de Tours, sans qu'on sache rien de sa prêtrise. Mais ce qu'il disait de lui-même, que depuis son épiscopat l'Esprit de Dieu s'était retiré de lui, et qu'il ne faisait plus tant de miracles, nous fait connaître que l'éclat de sa sainteté fut grand avant qu'il fût évêque, et que c'est ce qui le fit élire.

On peut dire que ce saint est la récompense de la vertu et des travaux de saint Hilaire, Dieu n'en pouvant donner sur la terre une plus grande à un pasteur et à un conducteur des âmes, que d'en faire bien réussir quelqu'une de celles qu'il a pris la peine d'élever pour Dieu et pour son Église. Car la plus grande récompense de Jésus-Christ même sont les élus. Il ne se lit pas que saint Hilaire ait fait des miracles, non plus

que saint Jean-Baptiste, et saint Martin en fait un très grand nombre. Mais il est vrai de dire que ceux de saint Martin appartiennent tous à saint Hilaire, puisqu'il est lui-même l'ouvrage, et comme le miracle de saint Hilaire.

Saint Hilaire était grand en science, et non en miracles. Saint Martin au contraire n'était pas grand en science, mais en miracles. Tous deux néanmoins étaient très grands en grâce et en sainteté, sans qu'on puisse dire si la vertu de l'un a été plus grande que celle de l'autre, sinon qu'il est certain que celle de l'un a été comme dérivée de celle de l'autre.

Dieu est merveilleux dans ses saints, aussi bien dans la terre que dans le ciel, et il est difficile de discerner quel est en particulier le degré de vertu de chacun d'eux. Il faut seulement les admirer et les imiter autant que nous le pouvons. Car la vertu chrétienne procède immédiatement de Dieu, qui en est la source, et qui la diversifie plus dans les saints qu'il ne diversifie les qualités et les propriétés des créatures qui sont dans le monde.

Saint Martin doit être révérend particulièrement par les vierges, puisqu'étant évêque il a été leur père, et qu'il a appris aux vierges à aimer le secret de la solitude et du silence, en louant extraordinairement cette vierge qui refusa de le voir par le grand amour qu'elle avait pour la retraite ».

Considérations « pour saint Matthias, apôtre. 24 février. 16 siècle »

Considérations, Partie d'hiver, deuxième partie, p. 180-186

Considération I

« Saint Matthias a été caché et inconnu jusques à ce moment de son élection, quoiqu'il eût vécu avec Jésus-Christ dès le commencement de sa prédication. Nous devons désirer d'être inconnus dans le service de Jésus-Christ, et dans toutes nos bonnes œuvres.

Il fallait que la vertu fût grande et éminente parmi les fidèles qui vivaient alors dans la grâce. Quelle était donc celle de saint Matthias, puisqu'il faut que l'évêque soit suréminent en sainteté par-dessus les autres, comme le roi l'est en autorité par-dessus ses sujets.

Jésus-Christ ayant dessein de faire choisir un douzième apôtre, la première année de son Ascension en la place de Judas, il en fait faire la proposition à l'Église par saint Pierre.

C'est la première louange de saint Matthias d'avoir été élu pour le douzième apôtre par l'Église, comme saint Paul l'a été ensuite par Jésus-Christ.

Il fallait qu'il y eût une particulière excellence dans celui qui devait remplir la place de Judas, pour en couvrir l'opprobre et l'infâmie. Telle a donc été celle de saint Paul et de saint Matthias.

Saint Pierre a vu cette nécessité d'élire un apôtre dans l'Ancien Testament, à plus forte raison devons-nous avoir égard dans les élections que nous faisons des évêques et des prêtres à ce que nous en disent les Écritures nouvelles et l'Évangile.

Quoique saint Pierre et les autres apôtres pussent choisir un de ces deux excellents disciples qui avaient été proposés, ils n'ont pas voulu le faire, et ne sachant pas lequel des deux était le plus excellent et le meilleur, ils l'ont demandé à Dieu : tant il est vrai que l'évêque doit être le plus excellent de son Église, et qu'il faut que ce soit Dieu qui choisisse les prêtres et les ministres de la loi nouvelle, et qui les applique à leurs fonctions et à leurs ministères.

Encore que saint Matthias ne fût pas surnommé le Juste comme l'était Barsabas par le commun des fidèles, il fallait néanmoins qu'il ne fût pas moins estimé par les apôtres, qui ne s'arrêtaient pas à ces titres que le commun de l'Église donnait ayant égard à l'éclat extérieur, au lieu que les apôtres jugeaient de la vertu par un jugement plus sublime et plus spirituel, et qui s'arrêtait plus au-dedans de la vertu qu'au dehors.

Ce sont les premières vérités que saint Pierre et les autres apôtres nous ont apprises et qu'ils ont publiées entre l'Ascension et la Pentecôte, que Dieu ordonne de toutes les choses, et que Jésus-Christ étant à la droite de son Père, le dominateur et l'ordinateur de tout ce qui se passerait à l'avenir dans le ciel et sur la terre, il devait à plus forte raison régler les élections de ses ministres et principaux officiers dans son royaume, qui est l'Église, puisqu'il n'y en a aucun dans les royaumes de la terre qui puisse subsister légitimement dans sa charge, s'il n'est établi pour la faire par l'autorité de son prince.

Ces deux vérités sont claires dans l'Évangile, que Dieu ordonne de toutes choses en la terre jusqu'à la chute du moindre oiseau et du moindre cheveu de notre tête, et que Dieu le Père a donné toute sa puissance à son Fils, et qu'il est devenu le maître, le dominateur et l'ordinateur de toutes choses dans le monde et dans l'Église. C'est la première protestation et profession publique de la foi des apôtres, qui pour reconnaître devant toute l'Église, la domination de Jésus-Christ, et l'impression qu'avaient fait dans leurs cœurs ces paroles qu'il leur dit après sa résurrection : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et dans la terre*, s'adressent à Dieu, et lui disent : *Seigneur, montrez lequel des deux vous avez élu*. Car si Jésus-Christ avait élu les onze apôtres, et si depuis il descend du ciel dans le milieu de l'air pour élire saint Paul, il est clair que c'est aussi lui qui a élu saint Matthias.

Cela nous marque trois élections des apôtres faites dans la terre, dans l'air et dans le ciel par Jésus-Christ en l'honneur de la Trinité, et nous fait voir en même temps que l'élection de saint Matthias a cela par-dessus celle de saint Paul, qu'elle est le modèle de toutes les véritables élections qui ont été faites depuis en l'Église et qui se feront jusques à la fin du monde, non seulement en ce que c'est Jésus-Christ qui l'a élu du ciel, mais en toutes les autres conditions et circonstances qui se rencontrent dans son élection.

Jésus-Christ a fait voir en lui à l'égard de Barsabas, qui d'ailleurs n'a pas laissé d'être saint, la vérité de cette sentence : *L'un sera pris et l'autre laissé*, et la vérité de cet autre à l'égard de Judas : *Prenez garde qu'un autre n'emporte votre couronne*.

Celui qui a été exclu n'a pas cru recevoir moins de faveur que celui qui a été élu. Il faut les considérer tous deux dans une grande et égale humilité. Cette humilité avait même paru auparavant dans les apôtres lors même qu'ils étaient encore imparfaits, endurent que trois d'entre eux leur fussent préférés sans que jamais ils en aient murmuré.

Saint Paul a été depuis préféré à saint Matthias, comme saint Matthias l'avait été à Barsabas. Mais la merveille est plus grande de dire, que Barsabas, qui n'avait pas encore reçu la plénitude du Saint-Esprit, ait supporté humblement cette préférence, que non pas que saint Matthias, qui était déjà rempli du Saint-Esprit, ait supporté humblement celle de saint Paul. Il était rare en ces premiers temps de l'Église qu'on reçut des charges de l'Église avec élévation d'esprit, comme il est rare en ces derniers temps qu'on les reçoive avec abaissement et humilité d'esprit.

Considération II

Les disciples vivaient contents dans leur condition, étant inférieurs aux apôtres, et les révéraient sans avoir la moindre pensée d'être jamais apôtres. Lorsqu'il plaît à Dieu d'élever quelqu'un à une charge, il le fait d'ordinaire sans lui en avoir donné auparavant ni le désir ni même la pensée. Il n'y a point de plus grande dévotion que de se tenir dans l'Église en l'état où Dieu nous a mis, jusqu'à ce qu'il nous en tire lui-même pour nous élever à un plus grand.

Il a commandé à saint Pierre de parler de l'élection d'un douzième apôtre. Il ne dit pas néanmoins que Jésus-Christ le lui a révélé. Il n'établit ce qu'il dit que par les Écritures, et chacun le croit.

Ce qui s'était passé entre Jésus-Christ et lui après sa résurrection et avant son ascension, fit entendre à tous qu'il l'avait établi chef de l'Église, comme lorsqu'il lui dit ces paroles : *Pasce oves meas. Paissez mes brebis*, sans parler des faveurs particulières qu'il lui avait faites. C'est pourquoi tous se rendent à ce qu'il leur propose.

J'admire encore davantage, qu'après avoir renié son maître avec jurement et anathème, Jésus-Christ, néanmoins ait continué dans le dessein qu'il avait de le faire chef, et après lui la première pierre de l'Église.

Il a montré en lui, que quand quelque chose est dans le dessein de Dieu, rien ne la peut interrompre, ni toute la malice des hommes et des démons qui avaient fait tomber saint Pierre, ni la chute même la plus horrible de celui qu'il veut élever à cette grandeur pour le sauver.

Jésus-Christ a fait voir le premier dans saint Pierre, ces deux vérités de l'apôtre saint Paul. La première, *que les dons de Dieu sont sans repentir*, entre lesquels celui de l'élection à la gloire, et celui de l'élection aux charges ecclésiastiques, sont les premiers. La seconde *que tout coopère et contribue au bien de l'élu*, même le péché le plus grossier et l'abandon de Dieu pour quelque temps.

Il est fort considérable qu'incontinent après l'Ascension de Jésus-Christ, et avant la Pentecôte, saint Pierre ait fait cette proposition d'élire un apôtre. Car on pourrait croire qu'il aurait dû auparavant avoir été rempli du Saint-Esprit.

Les apôtres se mirent à prier aussitôt après l'Ascension, ce qu'on ne voit pas qu'ils aient fait auparavant, et l'Esprit de Dieu qu'ils reçurent par le souffle de Jésus-Christ produisit ce premier effet en eux.

Il ne faut pas douter que saint Pierre ne fût inspiré dans l'oraison de faire cette première élection, afin que comme Jésus-Christ avait élu les apôtres après l'oraison, l'Église élût saint Matthias après avoir prié, et peut-être toute la nuit comme Jésus-Christ.

Jésus-Christ l'inspira en lui faisant voir cette nécessité dans l'Écriture, voulant dès le commencement leur apprendre cette vérité, de ne rien dire ni faire d'eux-mêmes, et de s'appuyer toujours sur l'oraison et sur l'Écriture. C'est pourquoi cette connaissance et cette inspiration lui étant venue par l'ordre commun de l'oraison et de l'Écriture, il ne la nomme pas révélation, et ne dit pas que Jésus-Christ la lui ait révélée.

C'est une des premières vérités que Jésus-Christ nous ait apprises par le chef de l'Église, de ne parler jamais de nos révélations particulières, à moins que Jésus-Christ même qui nous les donne ne les fasse connaître. Saint Pierre n'eût pas dit sa révélation touchant Corneille, si Dieu même ne l'eût fait connaître.

Ce que les apôtres firent en embrassant sa proposition, fut dans l'ordre commun, parce qu'aussitôt que Jésus-Christ fut monté au ciel, ils le reconnurent pour leur chef. C'est une marque du changement que le

Saint-Esprit avait fait en eux, et qu'il leur avait donné l'humilité comme le fruit de leur prière, car auparavant ils contestaient toujours de la primauté.

Considération III

Toutes les circonstances de l'élection de cet apôtre sont remarquables. Premièrement qu'on soit en peine de remplir la place vacante de Judas. 2. Qu'on le fasse aussitôt après l'Ascension de Jésus-Christ. 3. Que saint Pierre le propose à tous. 4. Qu'on en choisisse deux. 5. Qu'on jette le sort. 6. Qu'on demande à Dieu qu'il élise manifestement dans le temps celui qu'il a élu dans l'éternité. 7. Que les deux que l'on propose eussent été nourris dès le commencement avec Jésus-Christ. 8. Que celui qui est estimé le plus juste ne soit point élu de Dieu. 9. Qu'on n'ait ouï parler ni devant ni après de saint Matthias dans l'Écriture.

C'est une chose capable de nous effrayer, de voir comme saint Pierre parle de Judas. Il semble avoir voulu donner de la crainte à celui qui serait élu en sa place, pour le tenir toute sa vie dans l'humilité, par l'horreur du crime de son prédécesseur. Car il voulait que sa mémoire fût en exécration à toute l'Église, apprenant ainsi à tous les fidèles qui ont droit de parler, à ne dissimuler point les crimes publics, dont tout le monde doit avoir de l'horreur.

Nous voyons aussi dans l'élection de cet apôtre que ce n'est pas assez d'être juste et éclatant en sainteté pour être élu évêque, moins encore d'être excellent prédicateur, et de parler avec grande éloquence de la vérité, et que ce n'est pas même assez de choisir un bon sujet. Il faut encore prier Dieu dans l'élection, afin qu'il fasse lui-même le choix. C'est pourquoi ils n'en ont pas pris un, mais deux, et l'ont fait par sort afin de donner lieu à l'élection de Dieu ».

Annexe 5 : Petrus Aurelius et le sacerdoce

Annexe 5 : Petrus Aurelius et le sacerdoce

Guez de Balzac écrivait le 15 octobre 1634 à Girard : « Je vous envoie tout ce que j'ai de cet admirable Incognito qui fait tant parler de lui et se signale depuis trois ans sous le nom de P. Aurelius [...] Ce n'est pas un homme commun au jugement même de ses adversaires et ses écrits ne sentent point les compositions de ce siècle. Ils sont animés de l'esprit et de la vigueur des premiers temps et nous représentent une Église que nous n'avons point vue⁸ ».

En avril ou mai 1632 étaient publiées, œuvre de Saint-Cyran sous le pseudonyme de Petrus Aurelius, les *Vindiciae Censurae Facultatis Theologiae Parisiensis in Spongiam*, réponse critique et virulente à la *Spongia qua diluuntur calumniae nomine Facultatis Parisiensis impositae Apologiae S. Sedis Apostolicae circa Regimen Catholicorum Angliae*, parue en mai 1631, œuvre du jésuite Jean Floyd sous le pseudonyme d'Hermann Loemelius. L'œuvre de Floyd fut condamnée au feu par le Parlement de Rouen par arrêt du 23 juillet 1632, confirmé le 7 octobre de la même année.

Saint-Cyran, comme dans la lutte contre Garasse, n'hésite pas à recourir à la violence de l'invective. Aux jésuites, il reproche ainsi, dans le désordre, leur orgueil et leur volonté de domination, leur manque de suffisance dans le domaine théologique, leur amour de l'argent et de la splendeur.

« *O zelum sancti Bonaventurae zelo, et ordini vero Minorum absimilem ! zelum Molinisticum ! zelum non Minorum, sed magnorum et excelsorum spiritum ! Vos enim, Molinistae, altos geritis spiritus, quod olim Rex quidam de Romanis⁹ ».*

« *Hae sunt, Lector, septem illae rationes Francisci Fontani, Patris Bineti Iesuitae, Spongia laudatrice dignae, in quibus plus sacrilegiorum et corruptionem Evangelij, an levitatis et absurditatis ingenij concluderit, tu Lector, ex iam dictis iudicabis. Fuit quidem per se indignum, tam ridiculorum argumentorum vilissimam infirmitatem persequi ; sed superbiorum hominum, et tot sua superbia moles toties concitantium, inscitiam et insulsitatem patefacere, ut vel ipsi, vel caeteri moderatiores fiant, vel saltem auctoritate ad conturbandam Ecclesiam exuantur, magnum operae pretium est¹⁰ ».*

« *Frustra tegere conaris diffidentiam quae te angit, inconsulta verborum audacia. Frustra in imperitiae tuae subsidium, impudentiam advocas. Sat vides errorem tuum, sentis incautam tuae propositionis temeritatem. Sed fateri plane non potes, quia superbia obsedit cor tuum, quia eius Societatis membrum es, quae omnia prius verti ac ruere patiat, quam quippiam a se secus dictum, aut factum agnoscat. Hic enim Molinisticae factionis genius, hec sollenis quodammodo per orbem contesseratio est¹¹ ».*

« *Errant ergo graviter admodum Molinistae non solum contra ius Gentium, sed, quod multo gravius est, contra ius divinum. Errant nescientes scripturas, et nisi ferocissime caecutirent, miseratione digni essent¹² ».*

« *Quid ais imperitissime ? simulator ? Qua veste miserum Loemelium induis ? [...] Quid haec ineptia ineptius ? Quid minus Iesuitico ingenio congruum ?¹³ »*

« *Nec pudet spiritus illos grandes, tymphumque, innatum ad coelum usque et in paradisum protendere, ut si felices illic animae superbiam arrogantiamque amplius non suscipiunt, ipsi pro illis superbiant, et inde miseri fiant, unde illae sortem beate sunt¹⁴ ».*

⁸ *Lettres*, éd. Conrart, Paris, 1665, t. 1, p. 258-259. Sur l'âpreté du ton, plus digne de Jérôme que d'Augustin, il juge cependant nécessaire de l'excuser cependant : « Tous les saints ne sont pas composés d'un même tempérament [...] Notre morale reconnaît des colères innocentes ». Sur l'ensemble des questions relatives à Petrus Aurelius, on se reportera au *Jean-Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran et son temps de Jean Orcibal*, tome II, p. 334-375.

⁹ *Vindiciae*, p. 195.

¹⁰ *Ibid.*, p. 253.

¹¹ *Ibid.*, p. 281.

¹² *Ibid.*, p. 342.

¹³ *Ibid.*, p. 343.

¹⁴ *Ibid.*, p. 151.

« *Argumenta autem quibus ista eorum adumbrata puritas, et terrenorum stipendiorum immunitas labefactatur, varia et gravia sunt, ne se affectu potius quam indicio damnari querantur. Primum, si tam puri sunt, et operum suorum compensationes tantopere repudiant, quid causae est cur in Gallia, et fere alibi, laborum suorum stadia intra urbium ambitus circumcludentes, in agros, et rura non perinde excurrere soleant? Magna enim illic messis, magna coelestium stipendiorum seges, ea sola quaerentiibus, parata est. Nec ipsis operarii desunt, quos cum civitatibus, vel magnopere desiderantibus, vel etiam interdum invitatis, et nauseantibus invidiose obrudant in agros cum summa omnium laude, et gratia effundere possent. Sed nimirum, isti qui parochos, sine stipendio non laborare exprobrant, labores paucissimos ambiunt qui sine mercedis odoratu venatuque suscipiantur. Cuis venationis intra urbes campi pascent; ruri, venationes aliae exercentur. Longum est commemorare quos fructuum proventus in civitatibus decerpere, et quam supra ullius operarii, quantumvis in temporalem, ut aiunt, mercedem intenti, votum, carnalia metere soleant, ubi spiritualia seminaverunt. In sola urbe Parisiensi e solis concionibus quadragesimalibus amplius octo librarum millia annua saepissime conficiunt. Dum enim sua illa Iesuistica puritate pecuniam in stipendium numerari non patiuntur, eo rem deducunt, ut commutari in eleemosynas et donaria stipendij nomine longe amplius quam ulli eorum quos a terrenae mercedis cupiditate puros esse inficiantur, emulgeant, ut Ecclesiarum Aediles non semel professi sunt. Hinc eorum illae concursationes, quibus templorum Cathedras tanto ante ambiunt, quarum octo interdum aut decem in eadem Civitate una Quadragesima, factionis magnitudine occupant, Concionatores videlicet non optimi, imo multis tum e clero, tum ex aliis religiosorum familiis, omnium iudicio et sine controversia inferiores. Plerumque enim e Scholis Rhetoricae adhuc recentes advolant, et toti spumei, fervidi, pingue sonantes, ridicule gestientes, ad populum quasi ad puerorum gregem, fabularum et apophthegmatum saecularium cantica, et popularia adversus Dei gratiam blandimenta declamitant. Quo sit ut illa Spongiae particula, ex quibus (Religiosis Mendicantibus) nonnulli tenentur ex voto nihil prorsus accipere, quo labores eorum compensari videantur, quae ad Iesuitas supra caeteros regulares exaggerandos inserta fuit, minime omnium illis conveniat, qui dum supercioloso fastidio minora et usitata caeterorum stipendia repudiant, maiora, et illis inusitata eliciunt, viam eorum simplicem solertia quaestuosiore declinantes. Quid beneficia Ecclesiastica, quibus nulla manifestiora laborum stipendia in Ecclesia sunt, eorum possessionibus inserta referam? Tot Abbatias nobiles, tot optimos Prioratus, etiam Parochiales, quae undique tota Gallia longe lateque captarunt? In civitate Rhotomagensi tres Prioratus amplissimos, invidiosos, urbis moenibus circumquaque obiacentes occuparunt, sermonis hominum, et publicae famae securi; ut nec iis quidem Mendicantibus annumerandi sint, quos Spongia ait, nihil terrenae mercedis possidere posse. Sed, quod gravissimum est, tam locupletium Sacerdotiorum fructibus non contenti, in subiectos iis Sacerdotiis Parochos passim iniiciunt manus, exiguas eorum pensiunculas ad eam tenuitatem redigentes, quae vix alendo homini sufficiat. Unde manant ruralium Parochorum, Canonum iura subverti, se pene spoliari lugentium miserae voces, quarum viri primarij omni fide digni sunt testes, earumque nos ipsi aliquas, non sine admiratione, audivimus. Quis ferat istos terrenorum compendiorum puritatem ostentare, terrenis copiis diffluentes? Parochis cupiditatem obiiicere, quibus illa ipsa stipendia, quorum cupiditatem exprobrant, ipsi valentiori cupiditate eripiunt? Huc adde singularem illam in privatorum quorumcumque liberalitate prolectanda dexteritatem ac peritiam, cuius ipsae Regulae societatis operam dare iubent studiosus, ut quaerant diligenter eleemosynas, easque simpliciter et amore Domini petant, nec non et eas augere et conservare studeant, opportuneque eos visitent a quibus petendae erunt. Hinc est, ut omnes quaestuum norint vias, et una eorum domus Professa Lutetiae, privatarum largitionum tantum ad se contrahere dicatur, quantum caeterae omnes Regularium domus, quae in ea urbe frequentissimae sunt, non colligant, ut religiosos, etiam instituti severioris, testificantes audivimus. Denique iam eousque processerunt, ut nulli sint ullarum civitatum Parochi, nequidem Parisienses, quos caeteris copiosiores existimant, qui stipendia et beneficia sua; cum eorum opibus et beneficiis non facile commutari patientur; vereque et sine ulla veritatis superlacione asseverare liceat, nullum nec regulare, nec Ecclesiasticum esse commune, quod cum istorum omnis generis facultatibus aequiparandum videatur. Declarant id, ut caetera omittam, splendidissima passim aedificia, variis surgentia regionibus, quibus nihil simile in caeteris ordinibus sumptu magnificentiaque cernitur. In una Parisiensi civitate triplicem structuram attollunt tribus locis, uno tempore: in Collegio Claramontano, ubi aedium fastigia toti Academiae late minanti erigentes, novam Sorbonae instauracionem, et Eminentissimi Cardinalis Richelij munificentiam aemulari coeperunt. In domo Probationis ad suburbium D. Germani, ubi varij simul generis opera, templum, tecta, moliuntur. In domo denique Professa, ubi praeter vastam templi molem, insignes unius e totius Gallicani aerarij Quatuorviris aedes, quibus paucas ex omni Parisiensi opulentia anteferas, eximiis operibus auroque fulgentes, magno pretio coemptas, suae domui instar appendis adiecerunt. Atque haec illis exigua, et tenue nescio quid videri solent. Quanta enim facerent, nisi publicae invidiae formidine containerentur? Itaque pauperes et tenues enixe simulant, in mediis opulentiae indicij undiquaque patentibus. Sciunt enim liberiora in Gallia fieri, pro gentis genio, de rebus opibusque suis iudicia, quae penitus contemnere pro innato illo honoris et gloriae studio non possunt; quamvis illo ipso studio gloriae stimulat, ea saepe perrumpere cogantur. Quare nec templum domus Professae auspiciari voluerunt, nisi ubi templum Presbyterorum Oratorij iam ad tectum*

processerat ; nec Collecij Claromontani aedificia, ante inchoatas ab Eminentissimo Cardinali Richelio substructiones Sorbonicas ; nec domus Probationis opera, ante impositum vicinio Patrum Discalceatorum templo tholum. Cohibent denique et comprimunt publicae offensionis metu multo maiorem opum copiam, multo maiorem animorum sublimia spirantium elevationem, quam quantam cum omnium admiratione patefaciunt. Quid templum illud Antverpiense, toto Belgio, aliisque regionibus famosum, marmore Italico Genua per utraque maria delato exaedificatum commemorem ? Quod homines Belgae Catholicorum Hollandiae pecuniis magnam partem acceptum referunt. Quamvis modesti humilesque religiosi, cum omnes quorumvis aliorum splendores exsuperare, et insigni minimeque vulgari Iesuiticae moderationis monumento celebrare nomen suum, et gloriam spargere contenderent, eos nummorum exhausterint gurgites, ut prodeuntibus ultra modum sumptibus, ingenti et pene incredibili aere alieno se implicaverint. Hinc Generalis gravis indignatio in Provicialem Belgicum, quam tamen hic lenire et sopire conatus est, sanctissime spondens in seseque recipiens, si sibi negotium istud relinqueretur, totum illud alieni aeris, quantumcumque magni, brevi tempore dispunctum iri. Quand an religios illa a temporalibus commodis, et compendiis puritate perfici potuerit, viderit Spongia. Quid rursus enumerem, non iam spiritualia, sed prorsus temporalia eorum Mercimonia pluribus locis instituta, unde naves in oras Indicas et variorum marium regiones, destinarunt ? An qui ne hoc quidem commercij genus sibi inconcessum putant, ij sunt quorum status a terreno quaestu, et lucrorum temporalium cupidine, et quidem peculiaribus votis recessisse debeat existimari. Cum eum nec a mercatoria nauticaque fortuna, qua nihil terrenius, terrenisque compendiis deditius, abhorrere, sec du mea belle consensire ipsimet iudicaverint ? Nimum male de hominum iudiciis Iesuitae opinantur, si tantam dictorum factorumque suorum, ostentationis et veritatis, discrepantiam latere putant. Errant, inquam, gravissime, si quem esse censent adeo plumbeum, qui non sentiat ludi ab iis peneque proscindi Bullas Pontificias, quibus ordinum Mendicantium et pauperum classibus adscribuntur. Quae breviter exponere necesse habui, multa in eo genere non levia neque pauca prateriens, ut videant Molinistae, et ab aliis videri sciant, qua iniquitate ac protervia se ipsos Parochis a terreno quaestu alieniores purioresque profiteantur, quasi illis ad stipendia temporalia toto statu vergentibus, ipsi solas aethereas puritates ab humo procul elati rimarentur. Illi equidem foeminae simillimos se exhibent, quae comedit et tergens os suum dicit : Non sum operata malum, illi populo qui post exsatiatam cupidinum suarum ingluviem, procaciter ingerebat, qui feci ? Illi hominum societati, qui excolabant calicem unum, camelum autem glutiebant¹⁵ ».

Ces invectives – il faut bien les nommer ainsi – caractéristiques du style du Saint-Cyran antérieur à 1634 - ne doivent pas faire oublier, et j’y viens maintenant, l’aspect positif de l’ecclésiologie et du sacerdoce qu’il défend.

Il rappelle ainsi que, dans les évêques, réside le plus haut pouvoir de l’Église :

« Quod perspicue docuerunt Concilia et Patres toties citati, dum nihil a Presbyteris aut Diaconis sine nutu Episcopi agendum esse declarant, et dum dignitatem Episcopalem describentes, eam ita exponunt, ut ad quam non solum regimen Ecclesiarum, sed omnes prorsus Ecclesiae functiones summo iure pertineant, ut patebit libros de Sacerdotio et Sacramentis SS. Ambrosij, et Chrysostomi, et aliorum veterum legenti. Atque haec est excellentia ordinis Episcopalis, cuiuslibet ministrorum inferiorum incommunicabilis, quod nimirum sit amplissimus quidam fons omnis Sacerdotalis functionis in quaqua Ecclesia singulari constitutus, a quo omnem aliam in eadem Ecclesia potestatem et operationem Hierarchicam necessario scaturire oporteat, ex lege Sacerdotali Ecclesiasticae traditionis testimonio confirmata et ex natura Hierarchicarum actionum a Christo condita¹⁶ ».

Unis au Christ, évêques et prêtres forment en lui un unique pasteur, et c’est lui qui agit en eux et à travers eux, indépendamment de leur dignité ou indignité :

« Sicut enim D. Augustinus omnes Episcopos unum cum Christo pastorem facit, ita omnes parochos simul cum Episcopo unum inter se ac per hoc cum Christo, pastorem dicere possumus, et eos simul omnes ac Christum unam ovem, ut ait idem Augustinus¹⁷ ».

« Nam ut ex supra dictis patet, angelorum ministerium praeferri non potest ministerio Episcopali, quin ipsi Christi ministerio praeferatur, cum Christi ministerium et ministerium Episcopale, ac Sacerdotale unum idemque ministerium sit, ut et ante ostendimus, et docentem Chrysostomum modo audivimus. Sicut enim Christus humanum genus redemit, ita Episcopi et Sacerdotes potestate ab eo accepta, redemptionem

¹⁵ *Ibid.*, p. 144-147.

¹⁶ *Ibid.*, p. 109-110.

¹⁷ *Ibid.*, p. 110.

eiusdem humani generis peragunt, et perficiunt in singulis hominibus, donec numerus electorum compleatur, ut saepe docent Patres, et Scriptura significat [...] Ex quo fit, ut vix sine blasphemia dici queat, angelorum ministerium in Ecclesia praeferendum esse episcopali, quod ministerium est redimendae, salvandaeque Ecclesiae vice Christi, quo munere neque ullum in Ecclesiam maius aut par fingi potest, nec eius ulla pars ad angelos pertinet, qui nec sacerdotes, nec redemptores, nec mediatores Ecclesiae (quo quid tandem divinius?) a Sanctis Patribus unquam dicti fuerunt, ut Episcopi saepissime. Ac legimus in Scriptura Sacerdotes vocatos fuisse angelos, angelos vero dicto esse sacerdotes, aut episcopos, nunquam legimus¹⁸ ».

« Ac proinde non angelis subiectum esse a Deo orbem terrae futurum, hoc est, Ecclesiam, quae coelum novum et terra nova, et terra viventium est, sed Christo homini, et iis exinde hominibus quos Christus in mundo reliquit quasi alteros se, imo quasi unum se, ita ut eos audit, ipsum audiat; qui spernit eos, spernat ipsum, eumque qui misit eum. Nam sacerdotes, et ministri Ecclesiae sunt unus Christus, non eo modo tantum quo fideles omnes sunt unus sacerdos, ut loquuntur Patres, quatenus membra sunt unius Christi Sacerdotis, sed etiam quatenus eiusdem dignitatis et potestatis Sacerdotalis Christi participes sunt, quia Christus per eos non solum ut ministros, sed etiam ut instrumenta operatur, ita ut illis agentibus ipse adsit et simul agat, ut causa et minister principalis. Unde fit ut certo semper et efficaciter agant et gignant et pascant, quia quocumque vitio teneantur, Christus in iis est generans, baptizans, pascens. Hic est enim qui baptizat, qui loquitur, qui exhortatur, hoc est, qui dat vitam, et auget et complet, dum ea omnia Sacerdotes eius et ministri operantur¹⁹ ».

Le Christ a confié aux apôtres et à leurs successeurs, les évêques, la plénitude du sacerdoce :

« Nam Christus Episcopalem statum, non mancum quippiam mutilumve instituit, sed plenum, integrum, perfectum, et Sacerdotij sui summi ac perfectissimi, summam perfectissimamque imaginem [...] Sic Episcopatus, plenitudinem Sacerdotij et Pastoralis muneris perfectionem natura sua continet, et in hanc status dignitatem a Christo conditus fuit, ut qui summas illas muneris tanti potestates separare ac dilacerare conetur, similiter faciat, ac si Sacerdotij Christi, divinaeque ipsius naturae proprietates dirumpat, et Christi in terris praecellentissimam imaginem obliteret²⁰ ».

Les évêques possèdent seuls, avec leurs collaborateurs les prêtres à qui ils la délèguent, la charge de prêcher et d'administrer les sacrements :

« Episcopis enim a Christo tradita est, ac per hoc ad eos proprie pertinet ex institutione Christi, suprema Sacramentorum administratio, et praedicatio verbi, tanquam ad ministros principes ac summos. Ad Presbyteros vero tanquam ad ministros seu operarios inferiores, ut Patres et Concilia passim docent, et scripturae confirmant [...] Ac eodem modo solis iis [episcopis] potestas ligandi et solvendi a Christo ante passionem promissa fuerat, ut manifestissime scripturae docent. Similia Concilia et Patres generatim supremum ius Ecclesiasticae omnis potestatis penes Episcopos esse, et ab iis in alios derivari declararunt. Quare Presbyteri et Diaconi Episcopos ut ministros capitales et principales, a quibus ipsi totaliter in singulis Ecclesiis potestatem haurire debeant, ex Ecclesiasticae Hierarchiae lege et connexione a Christo instituta supponunt, Episcopi autem non supponunt tantopere Sacerdotes aut Diaconos, quia gradus quique superiores minus praesupponunt inferiores, cum absoluti sint ac per se stent, sed contra inferiores quique omnimode praesupponunt superiores, ex quibus toti nituntur ac pendent²¹ ».

En tant qu'images du Christ ressuscité, et tenant sa place, ils possèdent une dignité supérieure à celle des rois, et même des anges :

« At episcopalis dignitas, ut summa, et in suo genere perfecta, iurisdictionem necessario complectatur, nec sine ea consistat, non magis quam regia dignitas, cui SS. Patres Episcopalem dignitatem passim comparant, sine imperio concipi potest [...] Ut omittam quod suis Ecclesiis insolubili matrimonij vinculo adhaeserint, ut earum sponsi, vice Christi, qui primarius earum sponsus est, ut Patres et Concilia testantur. Quod vinculum S. Thomas appellat perpetuum et solenne votum, adeoque negat solvi posse, nisi sola Romani Pontificis auctoritate²² ».

¹⁸ *Ibid.*, p. 84.

¹⁹ *Ibid.*, p. 79.

²⁰ *Ibid.*, p. 87.

²¹ *Ibid.*, p. 108-109.

²² *Vindiciae*, p. 91.

« *Episcopos enim esse quoque Principes, nec minorem Principatum, imo altiorem, sanctiorem, diviniorem, quam Reges habere consentiens pene vox est SS. Patrum. Quare eiusdem est atrocitatis in Episcopum debacchari, cuius in Principem [...] Nolite tangere Christos meos*²³ ».

« *Maneat ergo intacta Christi hominis, hominumque ministrorum eius, dignitas Pastoralis, et ministerij novae legis amplitudo ab incarnatione Dieu velut a fonte profluens. Sicut enim nusquam Angelos apprehendit, salutem hominum operaturus, sed semen Abraham apprehendit; sic nec apprehendit eos, eandem salutem hominum hominum humano ministerio praedicaturus, completurus, confirmaturus in nos, ut Apostolus paulo ante locutus est. Hoc solum in Angelis agnoscere possumus, eos esse custodes, protectores, consultores hominum optimos ad salutem, iuxta illud eiusdem Apostoli, Omnes sunt administratorij spiritus in ministerium misis propter eos qui haereditatem capiunt salutis. At pastores non sunt, qui veram vitam, et verum pabulum, gratiam Dei, in animis hominum non generant, neque producunt, quemadmodum ministri Ecclesiae. Nec eandem subministrato Christi corporis pabulo conservant, alunt, augent. Neque doctrinam salutis ab iisdem accipimus; nec in iis posuit Deus verbum reconciliationis, imo ipsis per Ecclesiam altissimorum Christi mysteriorum cognitionem suggeri, ab Apostolo didicimus. Si ergo gratiam in nobis producerent, deberent eam proxime sine ullo instrumento producere et immittere in nos, cum neque verbi neque sacramentorum administrationem et dispensationem, sicut ministri Ecclesiae, acciperint. Dicit vero non possunt gratiam per se proxime sine instrumento, et prout volunt, dare ac producere, sine gravi errore ac haeresi, quia tanta potestas nequidem Ecclesiae concessa est, et ad solum Deum, et potestatem excellentiae Christi pertinet, qui solus Sacramentis non est alligatus, et operatur gratiam prout vult*²⁴ ».

Comme le ruisseau jaillit de la source, les pouvoirs des pasteurs, eux-aussi d'institution divine, découlent de ceux des évêques, et n'en diffèrent que par le degré de plénitude :

« *Nam Parochorum officium, si minus institutionis divinae seorsum in se est, at est in Episcopo, non solum quia ab Episcopo sit institutum, ut alia quaevis Episcopali instituta, sed quia in Episcopo inclusum a Christo est, ut in fonte ac plenitudine Ecclesiasticae et Hierarchicae potestatis, cuius Parochialis potestas est decidua pars, ab Episcopo in Parochum, ut a fonte in rivum, transfusa, sine detrimento tamen aut imminutione, eo modo quo res spirituales transfunduntur et communicantur, ut e Septuaginta senioribus Moysis spiritu imbutis, illibata Moysis plenitudine, facile intelligitur*²⁵ ».

De la même manière que l'évêque est l'image du Christ vivant pour son diocèse, les curés en sont l'image dans leur paroisse :

« *Unde Hierarchicae omnes in singulis Ecclesiis actiones hunc fontem et hoc caput necessario supponunt, ad quod tanquam ad supremam in iisdem Ecclesiis originem referantur, ut fiant perfecto modo, et eo quo a Christo potestatis Episcopalis et potestatum actionumque omnium Ecclesiasticarum auctore institutum est. In quo sicut Episcopus refert Christum, et eius imago eximia est in totius Dioeceseos ambitu, ita Episcopum refert Parochus in paroecia, ubi ab Episcopo constituitur, quasi minor quidam Episcopus, ad quem omnes Ecclesiasticae actiones intra paroeciae fines, tanquam ad primum sub Episcopo auctorem revocentur*²⁶ ».

De l'éminence de leur dignité, supérieure à celle des religieux, découle la nécessité de mener une vie parfaite et irrépréhensible :

« *Clari sunt canones, hac disciplina pleni. Quinetiam si quis post Episcopatum, verc Clericatum laberetur, et poenitentiae debitor fieret, pellebatur gradu, abdicabatur, nec diutius servabat statum*²⁷ ».

« *Est enim regularis status, non innocentiae, sed poenitentiae status quidam, ut SS. Patres docuerunt. Clericalis autem, non poenitentiae, sed innocentiae gradus, cui poenitentiae status, nisi Ecclesia disciplinam remisisset, repugnaret*²⁸ ».

²³ *Ibid.*, p. 359.

²⁴ *Ibid.*, p. 79-80.

²⁵ *Ibid.*, p. 225-226.

²⁶ *Ibid.*, p. 110.

²⁷ *Ibid.*, p. 296.

²⁸ *Ibid.*, p. 314.

« *Imo tanto facilius extinguitur sacerdotalis dignitas, quam regularis status simulatque castitas deficit, ut non solum deletio vinculi castitatis, sed quaelibet eius infractio perimat sacerdotium et illud homini, ex antiquo Ecclesiasticae disciplinae iure, auferat, secus quam Monasticum statum, qui nullis magis convenit quam lapsis et facinorosis, quibus ideo a Patribus saepissime poenae loco, imponitur. Est enim poenitentiae status, ut ante diximus, non purae integraeque virtutis²⁹ ».*

Les prêtres sont l'image du Père éternel, et leur ministère est l'image de la mission que le Père a confiée au Fils :

« *Sunt enim Pastores Ecclesiae, non ministri solum, sed etiam vivae imagines Christi, qui vitam dat idem et servat, et auget, incipit bonum opus et perficit, operatur velle et perficere, Alpha est et ô mega [sic]. Similiter enim et initium, et augmentum, et conservatio, et complementum gratiae, seu vitae spiritualis per ministros Christi in Ecclesia confertur, ut per se patet, et inductione probare perfacile est. Imo imagines sunt sempiterni Patres, et eorum operatio erga fideles filiosque Dei, imago operationis aeterni Patris erga filium aeternum, cuius vita ex eodem principio perpetua quadam et numquam intermissa generatione, et oritur et perseverat. Ad tanti enim misterij honorem, et ad altissimam quandam imitationem Patris illius, ex quo omnis paternitas in coelis et in terra nominatur, iidem alunt et pascunt fideles in Ecclesia, qui generant. Idem gignendi et pascendi munus, eadem vis, eadem potestas est. Nam pastio et nutritio, continuata quaedam generatio, et ut cum Philosophis loquamur, aggeneratio est. Quare Paulus non satis habens semel genuisse fideles, exclamat : Filioli mei quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis [...] Nam hoc discriminis est inter Ecclesiam et humanas matres, quod hae fetus suos extra fundendo generant, Ecclesia intra sese complectendo, prorsus ad honorem et venerationem generationis aeternae, qua filius ita oritur a Patre, ut sit Unigenitus qui est in sinu Patris. Unde sit, ut humanae matres non foveant amplius, aut formare pergant intus in alvo proles suas iam genitas, ut antequam es peperissent. Ecclesia vero eas perpetuo suo conclusas, ad instar aeterni Patris, fovet, auget et perenni quadam generatione conformat, donec Christum in iis penitus formaverit, et in virum perfectum, in mesuram aetatis plenitudinis Christi perductas, in gremium denique Patris aeterni, ut fratres et cohaereditates Christi, ut unum cum Deo spiritum, vitam et aeternitatem ab ipso fonte hausturas, et generationem illam aeternam multo iam proprius adoraturas, infundat³⁰ ».*

Par leur ministère, les prêtres engendrent des enfants de Dieu et les nourrissent :

« *Ovium quidem nomen in scriptura reperimus datum angelis, Patrum sensu et theologorum. At pastorum nomen eius datum non legimus, qui non sunt. Rem enim multo difficilius reperias eis datam esse, quam nomen. Si pastores essent, patres essent christianorum et Ecclesiae. Pastores enim et patres in Ecclesia christiana iidem sunt. Gignunt enim per Evangelij et sacramentorum administrationem, dum per eam spiritum et gratiam Dei, quae vitae animae, seu ut loquitur August. Vita vitarum est, subministrant et inserunt. Eadem ratione alunt et pascunt, dum per idem verbum et sacramenta, eandem gratiam fovent et augent, quae non solum vita, sed et pabulum verum et christianum est. Per eadem enim alimur, ex quibus simus. Et quamvis natura non iidem semper alant et pascant qui genuerunt, alij enim plerumque parentes, aliae nutrices, aut nutricij sunt. Tamen et naturae recta institutio nutrices easdem esse postulat, quod eius fieri potest, quae fuere matres, et in ordine gratiae iidem semper pastorum et nutriciorum officio funguntur, qui patrum et genitorum. Nam Paulus, modo se patrem fidelium, modo nutricem vocat. Modo eos genuisse, modo lac, modo solidum cibum praebuisse testatur³¹ ».*

Leur consécration en fait également des images de la Mère de Dieu :

« *Constat enim nullam esse tantam potestatem, quae Deo creaturis impertiri queat, quanta est potestas remittendi peccata (de qua ipsi Iudaei, annuente Christo, quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ?) conferendi gratiam, gignendi filios Dei quodque multo praestantius est, Christum, hoc est Deum ipsum, producendi. Nam sicut matrem esse Dei, summa est quae in puram creaturam cadat dignitas, infinita quodammodo, et humana omni atque angelica amplitudine excelsior, ita post istam vim matris Dei, nulla vis tanta est, quanta producendi Deum, eoque producto fideles pascendi. Quae vis infinita quodammodo, et aemula est non solum virgineae matris Dei foecunditatis, dum sacerdotes virgines Deum eundem quotidie in ara procreant, quem Virgo et mater eius in alvo sua sanctissima prima omnium procreavit, sed etiam aemula est operationum aeternarum illarum quibus divinae personae producuntur, et generationis ipsius aeternae, qua Pater divinissimo ore suo verbum idem profert, quod ore suo sacratissimo sacerdotes. Tanta vero*

²⁹ *Ibid.*, p. 319.

³⁰ *Ibid.*, p. 77-78.

³¹ *Ibid.*, p. 76-77.

*potestas, cum sit pars nobilissima pastoratus episcopalis, nec ulli ordini angelico sit concessa. Quid clarius, quam quaecumque sit potestas angelorum, qua homines Ecclesiamque custodiunt, curant, regunt, em a sine ulla controversia, potestate pastoralis episcoporum esse longe longeque minorem*³² ».

Toute l'activité des évêques comme celle des prêtres doit être inspirée par cette charité, qui contient toutes les autres vertus :

*« Ac licet pastores ad sui officij munia ex iustitia obligentur, praecipua tamen, et primaria eorum obligatio ex charitate est, cui obligatio iustitiae, velut inferior et secundaria annectitur. Primarius enim eorum officij scopus, et primaria Christi mens oves suas eis demandantis fuit, ut eas amarent sicut ipse amat ; ut ex amore, eoque maximo, et minime vulgari pascere, sicut ipse pascit, ideoque a divo Ambrosio pastores evangelici, non solum curae pastoralis Christi, sed etiam amoris eius vicarij appellati fuerunt. Quod etsi de Petro et de episcopis primario scripserit, tamen ad parochos perinde pertinet, prout hi curae episcopalis, et pastoralis oneris partem gerunt [...] Praecipua igitur, et, ut ita dixerim, capitalis pastorum omnium obligatio, est charitatis, cui alia minor, et velut secundae classis obligatio iungitur*³³ ».

*« Charitas enim virtus episcopalis est, ad quam episcopus, ut fidelium communis parens maxime omnium obligatur. Et ideo sicut charitas virtutum christianarum summarium est, et quasi fons unde omnes manant, sic charitatis opera, quae episcopi maxime propria sunt, et quidem longe summae et maximae charitatis, tum spiritualis, tum corporalis, ad quam episcopus supra omnes devinctus est, omnium inferiorum virtutum opera suo ambitu, et sua efficacitate complectuntur*³⁴ ».

*« Ex his patet, necessario fatendum esse statum episcopalem non tantum complecti actiones proprias, et omnium excellentissimas, quibus perfectio et sanctitatis augeatur, sed etiam illud ipsum augmentum per se intueri, et necessario intueri debere, ex generali lege viatorij status, ex speciali lege status evangelici, et summi evangelici status, ex specialiori etiam lege status charitatis, et summae omnium charitatis*³⁵ ».

Le ministère des pasteurs doit être désintéressé et éloigné de tout souci temporel :

*« Secundo quod ait Suarez, religiosos habere debere ex vi status puriorem intentionem quam parochos, aliosque praelatos episcopis inferiores, nulla temporalia lucra, vel honores per huiusmodi ministeria quaerendo, sine ratione ac soliditate dictum est. Nam si nomen lucris temporalis intelligat turpe lucrum, seu quamlibet cupiditatem, negare non potest quin parochi non minus quam religiosi, imo quin christiani omnes cuiuscumque sortis, habere debeant purissimas mentes ab omni temporalis seu sordidi lucri, et ab omni cuiuslibet cupiditatis inquinamento. Quia dubitari non potest quin in lege christiana, et proinde in omni christianae legis conditione seu statu, prohibitio sordium et cupiditatis cuicumque includatur. Et contrarium, non error, sed haeresis in dubia est, esse videlicet aliquam cupiditatem et avaritiam, quae non sit peccatum, et a qua christiana les christianos non avocet, multo magis christianorum pastores ac magistros. Quod si nomine temporalis lucri simpliciter intelligat victum, et cultum christianis pastoribus necessarium, qui eis a populis, quos pascunt, suppeditari debet, improprie loquitur, nec ideonum habet talis locutionis authorem*³⁶ ».

Le ministère pastoral constitue un sacrifice analogue à celui du Christ:

« Deinde Christus parochorum officia, et omnem generatim pascendarum ovium suarum pastorum instituit, non ut mera iustitiae vincula, et pactiones inter homines reciprocas, sed ut officia quae charitatis ardore suscipi, eodemque administrari praeciperet. Quare charitatem, et ampliorem charitatem, ab eis quibus eam curam mandavit, exigit, ut praeclare Chrysostomus, nec eorum officiorum functionem prius iniri voluit, quam ministrorum omnium animis ipsam divini amoris et Spiritus sancti plenitudinem infudisset. Hinc si Ecclesiae pastores solo iustitiae motu pascendis ovibus invigilent, non pascunt sicut pascere iussi fuerunt, et ab implenda sui muneris lege longe absunt. Christus enim eam curam, eumque amorrem ovibus impendi iubet, ut non solum omnia iis postponere pastores, sed seipsos earum gratia

³² *Ibid.*, p. 83.

³³ *Ibid.*, p. 137.

³⁴ *Ibid.*, p. 285.

³⁵ *Ibid.*, p. 289.

³⁶ *Ibid.*, p. 152-153.

proiicere, et morti offerre parari esse debeant, quo genere charitatis nullum maius esse aut praestantius, ipse docuit. Iubet ergo non solum charitate pascere, sed ea charitate quae caeterorum omnium christianorum in easdem oves charitate exsuperet, cum eas a nullis aliis usque ad sanguinem mortemque admari iubeat, ne quidem a religiosis, qui ultro fatentur se ut martyrium pro iis subeant, nullo Dei praecepto teneri. Quid igitur superest, nisi ut etiam in parochorum officio non solum charitatis, sed summae charitatis vinculum inesse Molinistae fateantur ?³⁷ ».

Recevoir le sacerdoce, c'est s'engager à suivre le Christ en toutes choses, jusqu'au don de sa vie :

« Imo si Patrum doctrinam caperes, vidisses in eo ipso quod aiunt, nos chrismate consortes fieri unctionis regiaeque ac sacerdotalis Christi dignitas, eos dicere chrismate dari Spiritum sanctum. Quae est enim unctio, qua Christus unctus Dei et Christus effectus est ? Nonne unctio Spiritus sancti, ut ait Scriptura ? Si ergo huius unctionis participes chrismate efficimur, perspicuum est nos chrismate participes fieri unctionis Spiritus sancti. Regia vero dignitas, quam a Christo assequimur, nihil aliud est, ni potestas res omnes, seu intra nos sitas, seu externas, nobis subiicendi, et infra nos collocandi, quemadmodum Christo subiectae sunt. Quod non modo sine Spiritu sancto, sed etiam sine abundantia et eximio quodam eius robore fieri nequit. Denique sacerdotalis dignitas, quam Christus nobis largitur, est potestas immolandi nos Deo, sicut ipse Patri se immolavit. Ipse autem per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo. Eundem igitur Spiritum nobis impertit, dum nos sacerdotes efficit, ut eo nos offeramus Patri, sicut christianos et Christi consortes decet, non tantum cultu sacrificioque interiore quodam, sed etiam externo, ubi tempus inciderit, ut sanguinem profundere sit necesse, Christique martyrium imitari³⁸ ».

³⁷ *Ibid.*, p. 135-136.

³⁸ *Orthodoxus*, p. 527.

Annexe 6 : le sacerdoce dans l'*Apologie*

Annexe 6 : le sacerdoce dans l'Apologie

Rédigée avant la première conversion de Saint-Cyran, dans les années 1618-1620, l'*Apologie* recourt abondamment aux exemples scripturaires, dans l'unique but de justifier l'attitude de la Rocheposay : l'Écriture saint y tient le rôle d'un prétexte plus que d'un texte³⁹. On y trouve cependant deux beaux passages sur le sacerdoce.

Le sacerdoce est le don suprême de Dieu aux hommes :

« Ce que si nous transférons des bêtes aux créatures raisonnables, et d'elles en celles qui ont reçu de Dieu plus d'avantages et de perfections, montants toujours de degré en degré des plus basses aux plus hautes et relevées, nous verrons croître l'obligation que chaque chose a de se conserver et de se défendre à l'égal des perfections dont elle sera naturellement assortie, de sorte qu'étant arrivés au comble des prérogatives, et à la principale dignité que Dieu a laissée aux hommes, qui est le sacerdoce (selon que le confesse généreusement un brave roi en une saison périlleuse par une lettre qu'il écrit à l'empereur Caligula) nous découvrirons par une aussi longue suite de conséquences que nous aurons nombré de perfections en toutes les créatures, qu'un évêque est d'autant plus obligé à se maintenir qu'il approche et participe plus de la divinité par un nombre infini de perfections qui sont éparses et semées par tout le reste des choses créées et qui se rallient sommairement en sa personne et en l'excellence de la charge. Car comme dans le monde intelligible il n'y a rien d'interposé entre Dieu et le premier ange, aussi dans le monde élémentaire ceux qui ont l'honneur d'être appelés aux charges ecclésiastiques regardent au-dessous d'eux toute autre sorte de dignités et s'unissent intimement sans l'entremise d'aucun ministère sensible à l'origine de tous nos biens⁴⁰ ».

Les prêtres consacrent le Corps et le Sang du Christ, ce dont les anges sont incapables :

« Car si les hommes qui ont appris la phlébotomie et l'incision des veines des animaux n'en usent qu'avec beaucoup de discrétion plus ou moins selon les lieux et les climats où ils habitent, et ayants surtout égard aux tempéraments des personnes qui en ont besoin, les gens d'Église seront obligés à plus forte raison, soit qu'ils aient appris à se défendre contre leurs ennemis ou des animaux, ou de l'exemple des premiers prêtres, soit que leur seule raison appuyée sur ce double usage de la nature des uns et des autres les y engage, d'user des armes modérément, comme on fait en certains endroits de la saignée, laquelle on réserve pour les maladies désespérées, auxquelles la sagesse des médecins ne trouve point de plus favorable remède. Parce qu'autrement il semble que la même horreur que le coulement du sang fait aux yeux quand il est épandu mal à propos, les armes prises et maniées hors de saison par ceux qui sont dédiés à l'Église, la causent à l'esprit de ceux qui savent qu'ils ont été consacrés pour produire par de simples paroles, plus promptement et plus parfaitement que ne fait la nature (qui afin de nourrir nos corps transmue en chair et en sang les aliments que nous prenons tous les jours) le corps et le sang de notre Sauveur sous certains voiles, dont Dieu les couvre pour les rendre aussi bien que sa divinité, qui est invisiblement étendue parmi le monde, plus vénérables et moins horribles aux hommes, dont les âmes en devaient être nourries. Ce qui sans doute les obligerait à une plus grande pureté que n'est celle des anges, puisqu'ils font par le souffle de leurs bouches une chose si sainte et si précieuse, que ces esprits ne sauraient faire, si cette puissance surnaturelle par le moyen de laquelle ils sont rehaussés par-dessus eux, n'était entée sur une nature beaucoup moindre que la leur, qui les dispense d'un plus haut devoir et les rend incapables de s'acquitter d'une si grande obligation. Cela n'empêche pas néanmoins que s'il est loisible aux rois et aux princes souverains de se représenter quelquefois avec le surplis et l'aumusse au milieu d'un chœur comme chanoines, et d'y faire les fonctions qui sont affectées aux ecclésiastiques pour honorer Dieu et l'Église (ce que personne ne contrerole, ains au contraire chacun le loue et le recommande, comme un témoignage qu'ils rendent à Dieu du zèle qu'ils ont à son Église) il soit moins permis aux prêtres et aux évêques, quand la nécessité les y convie, sans rien perdre de la pureté qu'ils doivent avoir, de prendre les armes, d'endosser le harnois, de faire des rondes, et de paraître comme des capitaines aussi résolus durant les alarmes au milieu d'un peuple effrayé et qui craint de perdre sa liberté, qu'ils sont humbles et rabaissés, lorsque dans le repos de leurs consciences, et avec des ravissements de dévotion, ils offrent à Dieu le vénérable sacrifice, pour la santé du roi, pour la paix du royaume, et pour le salut de tout le monde⁴¹ ».

³⁹ Voir mon *Saint-Cyran épistolier*, p. 68-77.

⁴⁰ *Apologie*, p. 61-63.

⁴¹ *Ibid.*, p. 66-70.

Annexe 7 : le *De sancto sacerdotio* du Père Métézeau

Annexe 7 : le *De sancto sacerdotio* du Père Métézeau

Ni Bérulle, ni Saint-Cyran, n'ont consacré de traité systématique au sacerdoce. C'est à un oratorien, le Père Métézeau, que revenait, en 1631, de donner un fort volume de 1132 pages, rédigées en latin, qui constitue comme une synthèse de la pensée bérullienne.

Dans son approbation à l'ouvrage du Père Métézeau, datée du 20 avril 1631, Jean-Pierre Camus, déclare que l'auteur « connaissant aussi bien le langage mystique que l'Écriture, puissant en œuvres autant qu'en paroles, a suivi dans cet ouvrage le conseil de l'Apôtre, dont il porte le nom et le zèle : c'est son propre ministère qu'il exalte en juste termes, car il vit ce qu'il enseigne et enseigne ce qu'il vit, pour que les prêtres, parés comme lui du saint caractère, vivent comme lui ce qu'ils enseignent⁴² ».

En voici des extraits significatifs.

« À considérer le motif, le but, la raison pour laquelle le Christ a institué le sacerdoce, je suis saisi de sa grandeur ; et je ne comprends pas son éminente dignité, tant que je ne vois pas que cette institution se rapporte toute à la sanctification de l'Église. Tout ce qui présentement resplendit dans l'Église comme sainteté, provient du sacerdoce, émane de lui, descend de lui : il est source en même temps qu'instrument ; car c'est à lui qu'il appartient de produire et d'administrer les sacrements, porteurs de la grâce divine, et même et surtout de communiquer aux fidèles le corps du Christ et son esprit. Telle est en effet la grâce jointe à cette éminente fonction ; telles sont la dignité et la puissance privilégiée dans l'Église, que le Seigneur Jésus-Christ a confiées et remises à l'état sacerdotal et à lui seul⁴³ ».

« On trouve cette grâce et cette puissance [de communiquer le corps et l'esprit du Christ] en de saintes congrégations de religieux ; mais ils ne les tiennent pas de leur état : ils les empruntent au sacerdoce auquel on les a élevés. C'est au sacerdoce seul, par une prérogative singulière, qu'elles ont été entièrement remises. C'est assez et plus que suffisant pour dire à quel point les prêtres sont tenus de mener une vie sainte, innocente et exempte de tout péché, eux qui sont pour autrui les ministres de la grâce et de si nombreux et si grands moyens de sainteté. Car, je vous le demande, lequel d'entre les hommes, lequel d'entre tous les états même parmi les plus unis à Dieu par grâce, par vœu ou par profession religieuse, peut, de par sa fonction et le pouvoir de son ordre, purifier les âmes du péché et leur faire part de la sainteté ? Qui, sinon les prêtres ? Quel est l'état ou quel est l'ordre qui arrache autant d'âmes à l'empire du démon et les ramène à Dieu, sinon l'ordre sacerdotal ? [...] C'est à lui, et à lui seul, qu'il appartient d'office de remettre les péchés, de donner la grâce, d'ouvrir le ciel, du fait qu'il tient du Christ d'être dressé comme l'arche sainte, d'où seraient tirés et communiqués à l'Église l'honneur et la plénitude de toute grâce, la gloire et l'éclat de toute sainteté⁴⁴ ».

« De même que sans le soleil aucune lumière ne se lèverait sur la terre, de même sans le sacerdoce, il ne nous viendrait plus aucune grâce ni sainteté dans l'Église. Le soleil déverse sur le monde ses rayons lumineux ; le sacerdoce opère en tous, prodigue ses dons, et répand à tous le parfum de la sainteté. Car le but pour lequel il a été institué par le Christ – mieux encore : consacré divinement dans le Christ même, - c'est que l'Église reçoive de lui toute sa sanctification, toute sa beauté, toute sa splendeur⁴⁵ ».

Obligation pour les prêtres de rechercher la sainteté : « Obligation double, l'une pour soi-même, l'autre à l'égard du prochain. Car le prêtre n'a pas tant à s'efforcer de plaire à Dieu par sa propre justification, que pour la sanctification du peuple et pour la façon dont sa propre vie enseigne la sainteté de Dieu. Sa justification ne concerne que lui ; celle du peuple concerne une multitude⁴⁶ ».

« Ceux qui servent Dieu et l'autel ne doivent plus se mêler aux bassesses de la terre [...] Que les prêtres se souviennent de ce pour quoi Dieu les a élevés ; pour qu'ils ne suivent plus leurs désirs humains, mais adhèrent à l'esprit de Dieu ; qu'ils reçoivent de lui l'impulsion de leur conduite ; et que par la séparation d'avec la terre qu'ils ont déjà eue en partage et d'avec tout contact séculier, ils s'occupent sans réserve des choses de Dieu et s'appliquent à lui avec une plus grande pureté⁴⁷ ».

⁴² Cette citation, comme toutes celles qui suivent, traduites du latin, sont extraites de l'article que Irénée Noye a consacré à cet ouvrage : « Sacerdoce et sainteté, d'après le P. Métézeau (1631) », dans : *La tradition sacerdotale. Études sur le sacerdoce*, Le Puy, 1959, p. 169-189.

⁴³ *De sancto sacerdotio*, p. 28-29.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 29-30.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 49.

« Du fait que le Christ est source de tout le sacerdoce, les prêtres ont de lui une telle plénitude que c'est par lui, de lui et en lui qu'ils remplissent toutes leurs charges. Aussi est-il logique qu'ils participent tous à la plénitude de sa sainteté et de sa vie ; qu'ainsi divinement façonnés et remplis, ils attirent par leur façon de vivre les hommes à leur suite jusqu'à la connaissance et l'amour du Christ ; qu'ils répandent çà et là cette plénitude ; que par l'exemple de leur vie sainte et des mœurs qui leur conviennent, autant que par leurs fonctions, ils s'efforcent de donner à tous ceux avec qui ils vivent, à partir de cette abondance, l'empreinte de la sainteté et de la grâce. De là le mot de saint Denys [*Hiérarchie céleste* III, 2] : les prêtres doivent ressembler à un miroir parfaitement net, ou mieux à un cristal, brillant et étincelant : les rayons du soleil, qui l'atteignent et le frappent, sont réfléchis sur tous les objets voisins. Cette façon de parler semble assez juste et bien en situation, qui compare le Christ au soleil, et les prêtres au cristal ou au miroir qui reçoit la lumière et sitôt reçue la répand [...] Le Christ, soleil de justice et lumière véritable, parce qu'il est la lumière par essence, se tient au milieu des prêtres, comme le soleil au milieu des astres ou planètes, auxquelles il répartit sa lumière afin qu'elles brillent ensuite sur d'autres. Tels sont les prêtres au ciel de l'Église, à qui le Christ répartit sa lumière, se tenant parmi eux comme le soleil de toute grâce. Il est donc souverainement important que, tel un miroir ou un cristal, ils absorbent la lumière et, une fois reçue, la projettent et la diffusent [...] Un diamant, une perle, exposés aux rayons du soleil, deviennent d'autres soleils⁴⁸ ».

« Le prêtre ne peut pas ne pas être image du Christ : il l'est de par son état, il l'est de par le caractère, le pouvoir et la grâce de sa consécration [...] Mais il est tenu de représenter et d'exprimer parfaitement dans sa vie celui qu'il représente par état ; il doit mener, plus que quiconque, une vie divine et sainte à l'imitation de celle du Christ [...] Qu'il se modèle sur le Christ dans la sainteté de sa vie, comme il lui est conformé dans la sainteté de son état⁴⁹ ».

Que nous soyons, par le sacerdoce, l'image du Christ, c'est du Christ que nous tenons cela ; que nous soyons, par la conformité de vie, la ressemblance du Christ, c'est de nous, cela nous revient, c'est notre affaire. À l'autel nous portons son image (car c'est notre place) et nous l'offrons parce que pourvus de son onction et de sa puissance ; mais nous ne portons sa ressemblance que si nous sommes comme lui saints et sans tache, que si nous nous efforçons sans cesse de lui devenir exactement semblables dans notre vie [...] Que nous lui devenions semblables, il nous en a donné le pouvoir, cela dépend de l'intégrité de notre vie, de la sainteté de nos actions ; nous l'obtenons en menant une vie sainte et sans fautes, en donnant l'exemple d'œuvres bonnes⁵⁰ ».

« C'est de ce Verbe incarné, comme d'un principe originel de toute grâce, de la plénitude duquel nous avons tous reçu, et comme d'un miroir dans lequel et à partir duquel resplendit la plénitude de toute sainteté et la beauté de toute perfection ; c'est de lui, dis-je, que les divers états, ordres et degrés dérivent et procèdent par conformité, selon la variété des dons et les divers modes d'imitation [...] Or il faut savoir qu'aucun état n'a davantage de conformité au Christ, davantage de grâce pour l'imiter et le participer, que l'ordre et l'état sacerdotal. Car c'est lui qui reçoit le plus et qui s'approprie le plus de l'écoulement, de la communication et de la ressemblance de ses grâces et perfections⁵¹ ».

« C'est par là qu'ils peuvent ressembler au Christ même : en lui l'esprit humain, l'esprit propre à son humanité, est tellement entré sous l'emprise de la divinité, il a été tellement possédé par elle, qu'il a eu toute sa subsistance dans la personne divine ; il a été tout entier soumis et subordonné à l'esprit de Dieu, au point de sembler n'être plus qu'une pure puissance et capacité de cet esprit. J'en dis autant des prêtres : leur esprit naturel doit être totalement et parfaitement soumis et subordonné à l'esprit du Christ, et dépendre entièrement

⁴⁸ *Ibid.*, p. 71-73.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 92-96.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 99-100. Commentaire de Noye : « Est-ce la familiarité avec les œuvres du Pseudo-Denys qui amène Métézéau à insister à ce point sur cette notion de ressemblance ? Il est certain que *imago* (*eikôn*) est un terme du vocabulaire dyonisien, et même d'abord platonicien, toute réalité étant, pour le platonisme, « l'image d'une réalité intelligible qui la dépasse et qui l'accomplit » [R. Roques, *L'univers dyonisien*, p. 270, note 1]. Saint-Cyran, dans le même esprit, utilise le même mot : les pasteurs sont, pour lui, la « vive image du Christ » ; plus précisément, l'évêque est l'image du Christ ressuscité, chaque curé est l'image de l'évêque, et « chaque paroisse est la plus belle image qui soit de l'Église mère » [*Vindiciae*, dans *Opera*, t. II, p. 77 et 110 ; Orcibal, t. II, p. 354-355] Et la ressemblance, dans le système dyonisien, n'est pas pure similitude : elle comporte un rapport à la réalité qu'elle « re-présente » [*Refferre* : le mot est aussi fréquent chez Métézéau que saint Saint-Cyran ; on le trouve déjà fréquemment chez Bérulle]. Aussi glisse-t-on aisément de la notion de ressemblance à celle de participation » (p. 185-186).

⁵¹ *De sancto sacerdotio*, p. 108-109.

de lui, au point de ne plus être autre chose que pure capacité à son égard, mais capacité toujours remplie de cet esprit⁵² ».

« La gloire des prêtres, c'est que le Christ soit en eux toute chose : leur sainteté, leur justice, leur force. Ils n'ont aucune sainteté, ils n'ont aucune puissance, sauf dans la mesure où le Christ est en eux. C'est lui qui opère en eux toutes choses, sans lui ils ne peuvent rien accomplir qui ait une résonance divine. Ils ont revêtu le Christ pour tout : pour eux il est tout. C'est en lui qu'ils ont endossé toute armure qui leur permet de marcher avec gloire et succès, étant ses ambassadeurs en la terre. Aussi, ce qui leur reste en propre, c'est de montrer leur fidélité, c'est de faire l'application pleine et entière de leur âme au Christ, telles qu'ils la doivent [...] Mais, demanderont-ils, qu'est-ce que cette application de l'âme au Christ ? Qu'est-ce que cette fidélité et cette parfaite et totale adhérence ? Voici la réponse, à peser attentivement, à conserver religieusement et gravée au cœur profondément [Virgile, *Énéide*, I, 26] : c'est une attention empressée de la volonté et de l'esprit envers le Christ. De la volonté : par la facilité ou l'habitude de tourner vers lui notre cœur, par l'inclination et mouvement de toute l'âme à accomplir toujours et promptement ce qui Lui plaît. De l'esprit, occupé et rempli uniquement de Lui, à l'exclusion de toute autre chose. L'esprit est attentif, autrement dit éveillé à Dieu en étant plein de lui, lorsque, nous livrant et nous unissant à lui, nous nous appliquons à lui, dans tout l'usage de notre âme, de nos puissances, de nos actions, au point qu'il n'y ait rien en nous qui ne lui rende hommage et honneur⁵³ ».

« Qu'ils aient, surtout, une très grande dévotion envers la bienheureuse Vierge, à la fois parce qu'ils apprendront d'elle la façon d'adhérer parfaitement au Christ et de le servir, et parce qu'ils ont avec elle, relativement au même objet qui est le Christ, la grâce d'une relation et convenance très grande et très particulière⁵⁴ ».

⁵² *Ibid.*, p. 132.

⁵³ *Ibid.*, p. 155-156.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 165-166.